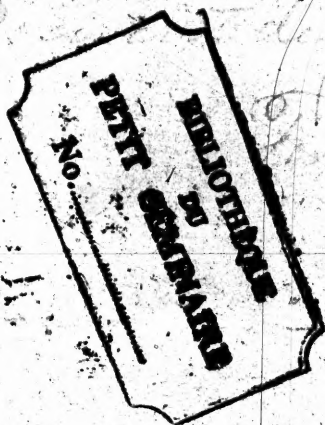


dec 10

BIBLIOTHEQUE
PUBLIQUE DE
PELT SEMINAIRES
No. 1



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

DEV

DANS LEQ
SC
ANALOG

AUTORISÉ PA

Et approuvé,
par Mgr. P
membre du

EN VENT
ET I

NOUVEAU TRAITE

DES

DEVOIRS DU CHRETIEN

ENVERS DIEU,

**DANS LEQUEL CHAQUE CHAPITRE ET CHAQUE ARTICLE
SONT SUIVIS DE TRAITS HISTORIQUES
ANALOGUES AUX VÉRITÉS QUI Y SONT TRAITÉES;**

Par F. P. B.

**AUTORISÉ PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES
ÉCOLES PRIMAIRES;**

**Et approuvé, d'abord, par Mgr. l'Archevêque de Paris; et ensuite
par Mgr. l'Archevêque de Tours et Mgr. l'Evêque de Langres,
membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique.**

NOUVELLE ÉDITION.



CANADA
EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS.

PRÉFACE.

QUI SUIS-JE ? QUE DOIS-JE DEVENIR ?

Questions sérieuses, questions importantes, que l'homme de bon sens ne traitera jamais avec légèreté, persuadé qu'une erreur en cette matière pourrait lui devenir funeste et avoir des suites irréparables !

L'idée de mon être est si étroitement liée avec celle de Dieu, que je ne saurais réfléchir sur la première sans être aussitôt frappé de la seconde. Rien n'existe que par celui qui *est* et qui *est* par lui-même; c'est en lui que nous avons l'être, le mouvement, la vie, la raison. Il nous a créés par sa puissance, il nous conserve par sa bonté, et nous gouverne par sa providence. Il faut donc l'honorer ! conséquence juste : son existence emporte son culte. Un Dieu, un homme raisonnable, une religion, l'un ne peut être sans l'autre. L'idée de la religion est aussi naturelle à l'homme que celle de Dieu même : l'enfant en reçoit l'impression avec docilité, le vieillard est presque toujours forcé d'y revenir. Que les passions se taisent, et tout homme se rangera sous les drapeaux de la religion.

C'est pour être utile à tous que nous publions ce *Nouveau traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu*, et des moyens de s'en acquitter. Chacun y trouvera les motifs de sa croyance et de ses destinées futures solidement établis, et il verra, par les exemples qui accompagnent l'explication des vérités de la foi et des devoirs religieux, que rien n'est impossible à celui qui veut, à celui qui correspond à la grâce, aux secours que Dieu donne à la bonne volonté.

PRIÈRES

DURANT

LA SAINTE MESSE.

La Messe est, de toutes les actions du Christianisme, la plus glorieuse à Dieu et la plus utile au salut de l'homme. Jésus-Christ y renouvelle le grand mystère de la rédemption ; il s'y fait encore, dans un vrai sacrifice, quoique non sanglant, notre victime, et vient en personne nous appliquer à chacun en particulier les mérites de ce sang adorable qu'il a répandu pour nous tous sur la croix. Cela doit inspirer une haute idée de la sainte Messe, et faire souhaiter de la bien entendre ; car y assister avec irrévérence, volontairement distrait, sans attention, sans respect, c'est renouveler autant qu'il est en soi les opprobres du Calvaire, et déshonorer sa religion.

Pour éviter un si grand malheur, venez-y avec des dispositions chrétiennes, prenez-y l'esprit de Jésus-Christ, offrez-vous avec lui et comme lui. Entrez d'abord à l'église pénétré d'un saint respect ; tenez-vous-y dans une modestie et dans un recueillement que rien ne soit capable de troubler, et, pendant tout le sacrifice, n'ayez d'imagination, d'esprit, de cœur ni de sentiment que pour honorer votre Dieu, et songer aux intérêts de votre âme.

Comme les prières suivantes sont trop courtes pour une Messe haute, on y a joint des réflexions ou pratiques intérieures dont vous pourrez vous servir utilement pendant tout le temps que vous aurez de reste

PRIÈRE AVANT LA MESSE

POUR SE DISPOSER A LA BIEN ENTENDRE.

Je me présente, ô mon adorable Sauveur, devant les saints autels, pour assister à votre divin sacrifice. Daignez, ô mon Dieu, m'en appliquer tout le fruit que vous souhaitez que j'en retire, et suppléer aux dispositions qui me manquent.

Disposez mon cœur aux doux effets de votre bonté, fixez mes sens, réglez mon esprit, purifiez mon âme, effacez par votre sang tous les péchés dont vous voyez

que je suis coupable. Oubliez-les tous, ô Dieu de miséricorde ; je les déteste pour l'amour de vous, je vous en demande très-humblement pardon ; pardonnant moi-même de bon cœur à tous ceux qui auraient pu m'offenser. Faites, ô mon doux Jésus, qu'unissant mes intentions aux vôtres, je me sacrifie tout à vous, comme vous vous sacrifiez entièrement pour moi. Ainsi soit-il.

OFFRANDE DU SACRIFICE

Pour demander quelque grâce particulière pour soi ou pour quelque autre.

Dieu de bonté, Père infiniment libéral, nous vivons de vos miséricordes, et tout ce que nous avons, nous ne l'avons que de vous. Vous seul, ô mon Dieu, pouvez connaître nos besoins, et nous secourir efficacement dans nos peines. Plein de confiance en votre miséricorde, Seigneur, j'implore votre assistance, et vous demande humblement pour moi (ou pour N.) la grâce de (*spécifiez-la*). Ce n'est pas moi, mon Dieu, qui vous en prie ; je ne fais qu'emprunter la voix de cette victime qui va être immolée sur l'autel. Accordez, Seigneur, la grâce que je vous demande, au nom et par les mérites de celui qui est le cher objet de vos douces complaisances, et à la médiation duquel vous ne pouvez rien refuser.

On peut dire cette prière quand on fait une neuvaine pour obtenir quelque faveur, ou spirituelle ou temporelle.

COMMENCEMENT DE LA MESSE.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

C'est en votre nom, adorable Trinité, c'est pour vous rendre l'honneur et les hommages qui vous sont dus, que j'assiste au très-saint et très-auguste Sacrifice.

Permettez-moi, divin Sauveur, de m'unir d'intention au ministre de vos autels, pour offrir la précieuse victime de mon salut, et donnez-moi les sentiments que j'aurais dû avoir sur le Calvaire, si j'avais assisté au sacrifice sanglant de votre Passion.

CONFITEOR.

Repassez dans l'amertume de votre cœur les péchés que vous avez commis. Rappelez en gros et confusément ceux qui vous humilient davantage. Exposez à Dieu vos faiblesses, priez-le qu'il vous les pardonne, et que l'abîme de vos misères attire sur vous, dans ce sacrifice, l'abîme de ses miséricordes.

Je m'accuse devant vous, O mon Dieu, de tous les péchés dont je suis coupable. Je m'en accuse en présence de Marie, la plus pure de toutes les vierges, de tous les Saints, et de tous les fidèles, parce que les péchés des pensées, en paroles, en actions, en omissions, par ma faute, oui, par ma faute, et ma très-grande faute. C'est pourquoi je conjure la très-sainte Vierge et tous les Saints de vouloir bien intercéder pour moi.

Seigneur, écoutez favorablement ma prière, et accordez-moi l'indulgence, l'absolution et la rémission de tous mes péchés.

KYRIË, ELEISON.

Entretenez-vous dans un doux sentiment de confiance en la bonté de Dieu, qui, vous permettant d'employer un moyen si efficace que celui-ci pour lui demander la grâce de votre réconciliation, vous donne en même temps un gage assuré que vous pourrez l'obtenir.

Divin Créateur de nos âmes, ayez pitié de l'ouvrage de vos mains ; Père miséricordieux, faites miséricorde à vos enfants.

Auteur de notre salut, immolé pour nous, appliquez-nous les mérites de votre mort et de votre précieux sang.

Aimable Sauveur, doux Jésus, ayez compassion de nos misères, pardonnez-nous nos péchés.

GLORIA IN EXCELSIS.

Concevez un grand désir de procurer à Dieu toute la gloire, et au prochain tout le bien que vous pourrez. Réjouissez-vous avec les Anges de la part que vous avez à la connaissance des saints mystères. Remplissez-vous des hautes et magnifiques idées de la majesté de Dieu et de Jésus-Christ son fils.

Gloire à Dieu dans le ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Nous vous louons, Seigneur, nous vous bénissons, nous vous adorons, nous vous glorifions, nous vous rendons de très-humbles actions

de grâces dans la vue de votre grande gloire, vous qui êtes le Seigneur, le souverain Monarque, le Très-Haut, le seul vrai Dieu, le Père tout-puissant.

Adorable Jésus, Fils unique du Père, Dieu et Seigneur de toutes choses, Agneau envoyé de Dieu pour effacer les péchés du monde, ayez pitié de nous, et du haut du ciel où vous réglez avec votre Père, jetez un regard de compassion sur nous. Sauvez-nous, vous êtes le seul qui le puissiez, Seigneur Jésus, parce que vous êtes le seul infiniment saint, infiniment puissant, infiniment adorable, avec le Saint-Esprit, dans la gloire du Père. Ainsi soit-il.

ORAISON.

Accordez-nous, Seigneur, par l'intercession de la sainte Vierge et des Saints que nous honorons, toutes les grâces que votre ministre vous demande pour lui et pour nous. M'unissant à lui, je vous fais la même prière pour ceux et celles pour lesquels je suis obligé de prier, et je vous demande, Seigneur, pour eux et pour moi, tous les secours que vous savez nous être nécessaires afin d'obtenir la vie éternelle, au nom de N.-S. J.-C. Ainsi soit-il.

ÉPIÎTRE.

Transportez-vous en esprit au temps des Patriarches et des Prophètes, qui n'aspiraient qu'après le Messie. Entrez dans leur empressement. Formez leurs désirs, prenez les sentiments qu'ils eurent alors : vous attendez le même Sauveur, et, plus heureux qu'eux, vous le voyez.

Mon Dieu, vous m'avez appelé à la connaissance de votre sainte loi préférablement à tant de peuples qui vivent dans l'ignorance de vos mystères. Je l'accepte de tout mon cœur cette divine loi, et j'écoute avec respect les oracles sacrés que vous avez prononcés par la bouche de vos Prophètes. Je les révere avec toute la soumission qui est due à la parole d'un Dieu, et j'en vois l'accomplissement avec toute la joie de mon âme.

Que n'ai-je pour vous, ô mon Dieu, un cœur semblable à celui des saints de votre ancien Testament ! Que ne puis-je vous désirer avec l'ardeur des Patriarches, vous connaître et vous révéler comme les Prophètes, vous aimer et m'attacher uniquement à vous comme les Apôtres !

— V —
ÉVANGILE

Regardez l'Évangile que vous allez entendre comme la règle de votre foi et de vos mœurs, règle que Jésus-Christ lui-même vous a tracée, et que vous avez promis de suivre par les engagements du Baptême, règle que vous observez mal, et sur laquelle vous serez jugé sans adoucissement et sans appel.

Ce ne sont plus, ô mon Dieu, les Prophètes ni les Apôtres qui vont m'instruire de mes devoirs : c'est votre Fils unique, c'est sa parole que je vais entendre. Mais, hélas ! que me servira d'avoir cru que c'est votre parole, Seigneur Jésus, si je n'agis pas conformément à ma croyance ? Que me servira, lorsque je paraîtrai devant vous, d'avoir eu la foi, sans le mérite de la charité et des bonnes œuvres ?

Je crois, et je vis comme si je ne croyais pas, ou comme si je croyais un Évangile contraire au vôtre. Ne me jugez pas, ô mon Dieu, sur cette opposition perpétuelle que je mets entre vos maximes et ma conduite. Je crois, mais inspirez-moi le courage et la force de pratiquer ce que je crois. A vous, Seigneur, en reviendra toute la gloire.

CREDO.

Affermissez ici votre foi. Tout ce que l'Eglise vous propose à croire est fondé sur la parole de Dieu, annoncée par les Prophètes, révélée par les Ecritures, déclarée par les miracles, vérifiée par l'établissement de la foi, confirmée par les martyrs, et rendue sensible par la sainteté de notre religion, et par le solide consentement de ceux qui la professent avec fidélité.

Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, les choses visibles et les choses invisibles : et en un Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né de Dieu son Père avant tous les siècles : Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu ; engendré et non créé, consubstantiel à son Père, et par qui tout a été fait. Qui est descendu du ciel pour l'amour de nous et pour notre salut, qui s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge Marie, et qui s'est fait homme. Je crois aussi que Jésus-Christ a été crucifié pour l'amour de

nous sous Ponce-Pilate, qu'il a souffert la mort, et qu'il a été enseveli ; qu'il est ressuscité le troisième jour, suivant les Écritures, qu'il est monté au ciel, et qu'il est assis à la droite de son Père ; qu'il viendra encore une fois sur la terre avec gloire pour juger les vivants et les morts, et que son règne n'aura point de fin.

Je crois au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils, qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils, et qui a parlé par les Prophètes. Je crois que l'Eglise est une, sainte, catholique et apostolique ; je confesse qu'il y a un baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

OFFERTOIRE.

Songez au bonheur inconcevable que vous avez de trouver dans ce sacrifice de quoi honorer parfaitement Dieu, le remercier d'une manière qui égale ses dons, effacer entièrement vos péchés, et obtenir, tant pour vous que pour les autres, toutes les grâces dont vous avez besoin ; et mettez à profit tous les précieux moments de cet inestimable bonheur.

Père infiniment saint, Dieu tout-puissant et éternel quelque indigne que je sois de paraître devant vous, j'ose vous présenter cette hostie par les mains du prêtre, avec l'intention qu'a eue Jésus-Christ mon Sauveur lorsqu'il institua ce sacrifice, et qu'il a encore au moment où il s'immole ici pour moi.

Je vous l'offre pour reconnaître votre souverain domaine sur moi et sur toutes les créatures. Je vous l'offre pour l'expiation de mes péchés, et en action de grâces de tous les bienfaits dont vous m'avez comblé.

Je vous l'offre enfin, mon Dieu, cet auguste sacrifice, afin d'obtenir de votre infinie bonté, pour moi, pour mes parents, pour mes bienfaiteurs, mes amis et mes ennemis, ces grâces précieuses du salut qui ne peuvent être accordées à un pécheur qu'en vue des mérites de celui qui est le Juste par excellence, et qui s'est fait victime de propitiation pour tous.

Mais en vous offrant cette adorable Victime, je vous recommande, o mon Dieu, toute l'Eglise catholique, notre saint Père le Pape, notre Evêque, tous les Pas-

ort, et qu'il
ième jour.
iel, et qu'il
ira encore
les vivants
de fin.
rifiant, qui
et glorifié
Prophètes.
ne et apos-
pour la ré-
ction des
fil.

reuver dans
errier d'une
schés, et ob-
grâces dont
moments de

et éternel
ant vous,
s du pré-
Sauveur
e au mo-

erain do-
vous l'of-
action de
s comblé.
sacrifice,
moi, pour
is et mes
peuvent
érites de
s'est fait

je vous
holique.
les Pas-

teurs des âmes, les Princes chrétiens, et tous les peuples qui croient en vous.

Souvenez-vous aussi, Seigneur, des fidèles trépassés, et, en considération des mérites de votre Fils, donnez-leur un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.

N'oubliez pas, mon Dieu, vos ennemis et les miens, ayez pitié de tous les infidèles, des hérétiques et de tous les pécheurs. Comblez de bénédictions ceux qui me persécutent, et pardonnez-moi mes péchés, comme je leur pardonne tout le mal qu'ils me font ou qu'ils voudraient me faire. Ainsi soit-il.

PRÉFACE.

Élevez-vous en esprit dans le ciel jusqu'au pied du trône de la Divinité. Là, pénétré d'une sainte et respectueuse crainte à la vue de cette éclatante majesté, rendez-lui vos hommages, et mêlez vos louanges aux célestes cantiques des Anges et des Chérubins qui l'environnent.

Voici l'heureux moment où le Roi des Anges et des hommes va paraître. Seigneur, remplissez-moi de votre esprit ; que mon cœur, dégagé de la terre, ne pense qu'à vous. Quelle obligation n'ai-je pas de vous bénir et de vous louer en tout temps et en tout lieu, Dieu du ciel et de la terre, Maître infiniment grand, Père tout-puissant et éternel !

Rien n'est plus juste, rien n'est plus avantageux que de nous unir à Jésus-Christ pour vous adorer continuellement. C'est par lui que tous les Esprits bienheureux rendent leurs hommages à votre Majesté ; c'est par lui que toutes les Vertus du ciel, saisies d'une frayeur respectueuse, s'unissent pour vous glorifier. Souffrez, Seigneur, que nous joignons nos faibles louanges à celles de ces saintes intelligences, et que, de concert avec elles, nous disions dans un transport de joie et d'admiration :

SANCTUS.

Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées. Tout l'univers est rempli de sa gloire : que les bienheureux le bénissent dans le ciel. Béni soit celui qui vient sur la terre, Dieu et Seigneur comme celui qui l'envoie !

CANON.

Représentez-vous ici l'autel sur lequel Jésus-Christ va descendre comme le trône de sa miséricorde, où vous avez droit de vous présenter pour y exposer tous vos besoins, pour demander et pour obtenir toutes les grâces. Dieu, qui nous donne son propre Fils, peut-il nous refuser quelque chose ?

Nous vous conjurons, au nom de Jésus-Christ votre Fils et notre Seigneur, ô père infiniment miséricordieux, d'avoir pour agréable et de bénir l'offrande que nous vous présentons, afin qu'il vous plaise de conserver votre sainte Église catholique, avec tous les membres qui la composent, le Pape, nos supérieurs spirituels et temporels, et généralement tous ceux qui font profession de votre sainte foi.

Nous vous recommandons en particulier, Seigneur, ceux pour qui la justice, la reconnaissance et la charité nous obligent de prier, tous ceux qui sont présents à cet adorable sacrifice, et singulièrement *N.^{re}* et *N.^{re}* Et afin, grand Dieu, que nos hommages vous soient plus agréables, nous nous unissons à la glorieuse Marie toujours Vierge, Mère de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, à tous vos Apôtres, à tous les bienheureux Martyrs, et à tous les Saints qui composent avec nous une même Église.

Que n'ai-je en ce moment, ô mon Dieu, les désirs enflammés avec lesquels les saints Patriarches souhaitaient la venue du Messie ! Que n'ai-je leur foi et leur amour ! Venez, Seigneur Jésus, venez, aimable réparateur du monde, venez accomplir un mystère qui est l'abrégé de toutes vos merveilles. Il vient cet Agneau de Dieu ; voici l'adorable Victime par qui tous les péchés du monde sont effacés.

ÉLEVATION.

Voilà votre Dieu, votre Sauveur et votre juge. Soyez quelque temps dans le silence, comme saisi d'admiration à la vue de ce qui se passe sur l'autel. Rappelez toute votre ferveur, et livrez-vous à tous les sentiments que le respect, la confiance et la crainte sont capables d'inspirer.

Verbe incarné, divin Jésus, vrai Dieu et vrai homme, je crois que vous êtes ici présent ; je vous y adore avec humilité ; je vous aime de tout mon cœur : et comme

vous y venez pour l'amour de moi, je me consacre entièrement à vous.

J'adore ce sang précieux que vous avez répandu pour tous les hommes, et j'espère, ô mon Dieu, que vous ne l'aurez pas versé inutilement pour moi. Faites-moi la grâce de m'en appliquer les mérites. Je vous offre le mien, aimable Jésus, en reconnaissance de cette charité infinie que vous avez eue de donner le vôtre pour l'amour de moi.

SUITE DU CANON.

Contemplez affectueusement votre Sauveur sur l'autel. Méditez les mystères qu'il y renouvelle. Unissez le sacrifice de votre cœur à celui de son corps. Offrez-le à Dieu son Père ; suppliez-le d'accepter les prières que ce cher Fils fait pour vous, et priez vous-même pour les autres.

Quelles seraient donc désormais ma malice et mon ingratitude, si, après avoir vu ce que je vois, je consentais à vous offenser ? Non, mon Dieu, je n'oublierai jamais ce que vous me représentez par cette auguste cérémonie : les souffrances de votre Passion, la gloire de votre Résurrection, votre corps tout déchiré, votre sang répandu pour nous, réellement présent à mes yeux sur cet autel.

C'est maintenant, éternelle Majesté, que nous vous offrons de votre grâce véritablement et proprement la Victime pure, sainte et sans tache qu'il vous a plu de nous donner vous-même, et dont toutes les autres n'étaient que la figure. Oui, grand Dieu, nous osons vous le dire, il y a ici plus que tous les sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech, la seule Victime digne de votre autel, notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, l'unique objet de vos éternelles complaisances.

Que tous ceux qui participent ici de la bouche ou du cœur à cette sacrée Victime soient remplis de sa bénédiction.

Que cette bénédiction se répande, ô mon Dieu, sur les âmes des Fidèles qui sont morts dans la paix de l'Eglise, et particulièrement sur l'âme de N.^{re} et de N.^{re} Accordez-leur, Seigneur, en vertu de ce sacrifice, la délivrance entière de leurs peines.

Daignez nous accorder aussi un jour cette grâce à nous-mêmes, Père infiniment bon, et faites-nous entrer

en société avec les saints Apôtres, les saints Martyrs et tous les Saints, afin que nous puissions vous aimer et vous glorifier éternellement avec eux. Ainsi soit-il.

PATER NOSTER.

Nous voici avec Jésus sur un nouveau calvaire. Tenons-nous au pied de sa croix avec une tendre compassion, comme Madeleine ; avec un amour fidèle, comme saint Jean ; avec l'espérance de le voir un jour dans sa gloire, comme les autres disciples. Regardons-le quelquefois de loin, et pleurons nos péchés avec saint Pierre.

Que je suis heureux, ô mon Dieu, de vous avoir pour Père ! Que j'ai de joie de songer que le ciel où vous êtes doit être un jour ma demeure ! Que votre saint nom soit glorifié par toute la terre. Réglez absolument sur tous les cœurs et sur toutes les volontés. Ne refusez pas à vos enfants la nourriture spirituelle et corporelle. Nous pardonnons de bon cœur, pardonnez-nous. Soutenez-nous dans les tentations et dans les maux de cette misérable vie, mais préservez-nous du péché, le plus grand de tous les maux. Ainsi soit-il.

AGNUS DEI.

Dieu, qui est si glorieux dans le ciel, si puissant sur la terre, si terrible dans les enfers, n'est ici qu'un agneau plein de douceur et de bonté. Il y vient pour effacer les péchés du monde, et en particulier les vôtres. Quel motif de confiance ! quel sujet de consolation !

Agneau de Dieu, immolé pour moi, ayez pitié de moi. Victime adorable de mon salut, sauvez-moi. Divin Médiateur, obtenez-moi ma grâce auprès de votre Père, donnez-moi votre paix.

COMMUNION.

Pour communier spirituellement, renouvelez par un acte de foi le sentiment que vous avez de la présence de Jésus-Christ. Formez un acte de contrition. Excitez dans votre cœur un désir ardent de le recevoir avec le Prêtre. Priez-le qu'il agréce ce désir, et qu'il s'unisse à vous en vous communiquant ses grâces.

Qu'il me serait doux, ô mon adorable Sauveur, d'être du nombre de ces heureux chrétiens à qui la pureté de conscience et une tendre piété permettent d'approcher tous les jours de votre sainte Table !

Que l'avantage pour moi, si je pouvais en ce moment

vous posséder dans mon cœur, vous y rendre mes hommages, vous y exposer mes besoins, et participer aux grâces que vous faites à ceux qui vous reçoivent réellement ! Mais puisque j'en suis très-indigne, suppléez, ô mon Dieu, à l'indisposition de mon âme. Pardonnez-moi tous mes péchés ; je les déteste de tout mon cœur, parce qu'ils vous déplaisent. Recevez le désir sincère que j'ai de m'unir à vous. Purifiez-moi d'un seul de vos regards, et mettez-moi en état de vous bien recevoir au plus tôt.

En attendant cet heureux jour, je vous conjure, Seigneur, de me faire participant des fruits que la communion du Prêtre doit produire en tout le peuple fidèle qui est présent à ce sacrifice. Augmentez ma foi par la vertu de ce divin Sacrement ; fortifiez mon espérance ; épurez en moi la charité ; remplissez mon cœur de votre amour, afin qu'il ne respire plus que vous, et qu'il ne vive plus que pour vous. Ainsi soit-il.

DERNIÈRES ORAISONS.

Efforcez-vous de rendre au Sauveur sacrifice pour sacrifice, en devenant la victime de son amour, en immolant toutes les recherches de l'amour-propre, toutes les attentions du respect humain, toutes les répugnances et toutes les inclinations qui ne s'accordent pas avec l'accomplissement de vos devoirs.

Vous venez, ô mon Dieu, de vous immoler pour mon salut, je veux me sacrifier pour votre gloire. Je suis votre victime, ne m'épargnez point. J'accepte de bon cœur toutes les croix qu'il vous plaira de m'envoyer ; je les bénis, je les reçois de votre main, et je les unis à la vôtre.

Je sors purifié de vos saints mystères ; je fuirai avec horreur les moindres taches du péché, surtout de celui où mon penchant m'entraîne avec plus de violence. Je serai fidèle à votre loi, et je suis résolu de tout perdre et de tout souffrir plutôt que de la violer.

BÉNÉDICTION.

Bénissez, ô mon Dieu, ces saintes résolutions, bénissez-nous tous par la main de votre ministre, et que les effets de votre bénédiction demeurent éternellement sur nous. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

DERNIER ÉVANGILE.

Verbe divin, Fils unique du Père, lumière du monde venue du ciel pour nous en montrer le chemin, ne permettez pas que je ressemble à ce peuple infidèle qui a refusé de vous reconnaître pour le Messie. Ne souffrez pas que je tombe dans le même aveuglement que ces malheureux qui ont mieux aimé devenir esclaves de Satan que d'avoir part à la glorieuse adoption d'enfants de Dieu que vous veniez leur procurer.

Verbe fait chair, je vous adore avec le respect le plus profond ; je mets toute ma confiance en vous seul, espérant fermement que, puisque vous êtes mon Dieu, et un Dieu qui s'est fait homme afin de sauver les hommes, vous m'accorderez les grâces nécessaires pour me sanctifier, et vous posséder éternellement dans le ciel. Ainsi soit-il.

Ne sortez point de l'église sans avoir témoigné votre reconnaissance pour toutes les grâces que Dieu vous a faites dans ce sacrifice. Conservez-en précieusement le fruit, et faites qu'on demeure convaincu, en vous voyant, que vous avez profité de la mort et de l'immolation d'un Dieu Sauveur.

PRIÈRE APRÈS LA MESSE.

Seigneur, je vous remercie de la grâce que vous m'avez faite en me permettant aujourd'hui d'assister au sacrifice de la sainte Messe, préférablement à tant d'autres qui n'ont pas eu le même bonheur, et je vous demande pardon de toutes les fautes que j'ai commises par la dissipation et la langueur où je me suis laissé aller en votre présence. Que ce sacrifice, ô mon Dieu, me purifie pour le passé, et me fortifie pour l'avenir.

Je vais présentement avec confiance aux occupations où votre volonté m'appelle. Je me souviendrai toute cette journée de la grâce que vous venez de me faire, et je tâcherai de ne laisser échapper aucune parole, aucune action, de ne former aucun désir ni aucune pensée qui me fasse perdre le fruit de la Messe que je viens d'entendre. C'est ce que je me propose avec le secours de votre grâce. Ainsi soit-il.

AVANT-PROPOS.

NÉCESSITÉ D'UNE RELIGION, ET OBLIGATION DE L'ÉTUDIER.

1^o NÉCESSITÉ D'UNE RELIGION.

L'existence de l'univers et l'ordre qui y règne supposent nécessairement une cause puissante et sage.

Cette cause est *Dieu* ; c'est lui qui a créé toutes choses, et qui règle tout suivant les lois éternelles de sa divine sagesse. Parmi les créatures que nous voyons, l'homme seul est doué d'intelligence et de liberté ; il est seul capable de connaître, de vouloir et d'aimer ; mais Dieu étant la sagesse même, n'a pu donner ces facultés à l'homme qu'affin qu'il les employât à sa gloire.

Ces vérités, que personne ne peut révoquer en doute, prouvent invinciblement la nécessité d'une religion, c'est-à-dire de ce rapport d'obéissance et d'amour de la créature intelligente envers son Créateur. Vainement dirait-on que Dieu est trop grand, trop élevé au-dessus de nous pour s'intéresser à l'honneur que nous lui rendons. Sans doute Dieu n'a pas besoin de nos hommages, mais il est juste, et ainsi il doit vouloir ce qui est conforme à la raison et à l'ordre : or, il est dans l'ordre que la créature honore son créateur et qu'elle lui témoigne son amour et sa reconnaissance.

Est-il au pouvoir d'un père de dispenser ses enfants de l'amour et du respect qu'ils lui doivent ?

Dieu est notre père, nous devons l'aimer ; il est lu-

Uniment bon, nous devons nous attacher à lui ; il est juste et tout-puissant, nous devons le craindre et le respecter. C'est lui qui nous a créés, c'est lui qui nous conserve l'être et la vie ; tous les avantages dont nous jouissons, nous les tenons de sa main libérale, et il nous prépare des biens infiniment plus précieux que ceux qu'il nous a déjà donnés : il veut nous rendre éternellement heureux ; c'est donc avec raison qu'il exige de nous un culte religieux.

Ce culte doit être intérieur, et comprendre toutes les facultés de notre âme ; il doit être extérieur, afin que notre corps puisse concourir en sa manière à l'honneur que l'homme rend à Dieu ; il doit aussi être public, parce que les hommes, étant destinés à vivre en société, doivent se réunir pour bénir et adorer ensemble Celui qui les a tous créés.

Sans un culte fixe et invariable la Religion ne pourrait subsister longtemps parmi les hommes : ils ont besoin de s'édifier mutuellement et de s'exciter les uns les autres à la pratique de leurs devoirs. Aussi, dès l'origine du monde, les hommes se sont-ils réunis pour rendre ensemble leurs hommages au Seigneur ; partout on trouve un culte public rendu à la Divinité. La même lumière qui découvre à l'homme l'existence d'un être de qui il dépend, lui fait aussi connaître l'obligation de l'honorer. Ce culte, alors même qu'il s'est égaré chez les nations infidèles, a toujours eu la même origine, c'est-à-dire, le besoin d'honorer une puissance suprême, un Dieu créateur et conservateur, une Providence qui règle tout. Tant il est vrai que l'homme entend sans cesse une voix intérieure qui crie : *Hommage au Maître de la vie.*

EXERCICES.—1. Que supposent l'existence de l'univers et l'ordre qui y régnent ?—2. Quelle est cette cause ?—3. Quelle est, entre les créatures, celle qui est seule capable de connaître et d'aimer cette première cause ?—4. Pourquoi Dieu a-t-il doué l'homme de ces facultés, et dans quel but ?—5. Que prouvent les vérités que vous

ven
que
ren
dre
per
10.
nou
cult
rieu
être
men
tous

C
les
et v
con
peu
A
crai
tion
ligie
seul
cou
autr
Or
intir
cont
tenc
de l
par
men
sans
term
sais
puis
ce m
te, o

venez d'énoncer ?—6. Qu'entend-on par religion ?—7. Est-ce que la grandeur et l'élévation de Dieu ne le rendent pas indifférent à l'honneur que nous pouvons lui rendre ?—8. Qu'exige l'ordre que Dieu a établi en toutes choses ?—9. Quelles sont les perfections de Dieu à notre égard, et qu'exigent-elles de nous ?—10. Comment nomme-t-on l'ensemble des différents devoirs que nous devons rendre à Dieu ?—11. Quelles sont les conditions du culte que nous devons à Dieu ?—12. Pourquoi doit-il être intérieur ?—13. Pourquoi doit-il être extérieur ?—14. Pourquoi doit-il être public ?—15. Ces différentes sortes de cultes sont-elles absolument nécessaires ?—16. Le culte public a-t-il été en usage chez tous les peuples ?

2° NÉCESSITÉ D'Étudier LA RELIGION.

Croire l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, les récompenses et les châtimens de l'autre monde, et vivre néanmoins comme si l'on était persuadé du contraire, est une inconséquence dont le principe ne peut se trouver que dans l'ignorance ou le libertinage.

Aussi la Religion n'a-t-elle pas d'ennemis plus à craindre que l'aveuglement de l'esprit et la dépravation du cœur. Il y aurait moins d'incrédulés si la Religion était mieux connue, et il n'y en aurait pas un seul si les hommes étaient sans passions. Mais ni la coupable négligence des uns, ni la corruption des autres, ne feront jamais que ce qui est ne soit pas. Or le consentement unanime des peuples, le sens intime de chaque homme, l'univers et tout ce qu'il contient, sont autant de témoins qui attestent l'existence de Dieu. La pensée, la volonté, l'intelligence de l'âme sont autant de preuves de sa spiritualité, et par conséquent de son immortalité. Cela étant, comment expliquer la stupide indifférence de celui qui, sans précaution et sans crainte, ose s'avancer vers le terme fatal qui doit décider de son éternité ? Je ne sais, dit-il, ce que je deviendrai un jour : tout ce que je puis dire, c'est que je mourrai, et qu'en sortant de ce monde, je tomberai ou dans le néant, comme la brute, ou entre les mains de Dieu pour être jugé. Je sais

4
que, s'il y a un Dieu, il doit punir ceux qui, comme moi, ne se mettent nullement en peine de le servir. Tout me dit que ce Dieu existe, mais, parce que cette croyance générerait mes inclinations, je préfère ne rien croire jusqu'à ce que je le voie. Peut-être qu'il ne sera plus temps alors de se repentir; le témoignage de la foi, celui de l'univers et celui de ma propre conscience me l'assurent même; mais n'importe, et, malgré l'évidence, j'espère qu'il n'en sera rien.

Peut-on se rendre compte de l'aveuglement de celui qui se joue ainsi de son sort éternel? Car peut-il croire de bonne foi que le sort de l'homme pervers puisse être le même que celui de l'homme vertueux? Le Dieu de toute justice regardera-t-il du même œil le vice et la vertu, l'impie qui le blasphème et le juste qui l'adore dans un saint tremblement?

De toutes les connaissances, la Religion est donc la plus importante pour l'homme: c'est elle qui le modèle dans la prospérité et le soutient dans l'adversité, lui apprenant que le temps n'est rien, mais que l'éternité est tout; c'est elle qui assure la tranquillité des États, en apprenant à obéir aux puissances établies de Dieu, non-seulement par la crainte du châtement, mais par une obligation de conscience. C'est elle qui forme le prince, élève le magistrat et le maître juste et le serviteur probe, le magistrat intègre et l'ami véritable. Non-seulement elle défend l'usurpation du bien d'autrui, elle en interdit même le désir; elle va plus loin encore, elle veut qu'on partage son pain avec celui qui est dans le besoin; elle condamne non-seulement le meurtre et la vengeance, mais elle ordonne le pardon des injures et l'amour des ennemis; elle veut que nous fassions du bien à ceux qui nous font du mal, et que nous priions pour ceux qui nous persécutent.

"Chose étonnante! dit Montesquieu, frappé de ces

“vérités, la Religion, qui paraît n'être que pour l'autre vie, fait encore le bonheur de l'homme en ce monde.” — “La société sans religion, dit le trop fameux Voltaire, ne serait qu'un repaire de bêtes féroces.”

Concluons donc, et disons que rien n'est plus important pour l'homme que l'étude de la Religion ; elle-même lui en fait une obligation : le premier devoir qu'elle impose est l'étude de ses préceptes ; et si elle demande la croyance de ses mystères, elle veut aussi qu'on reconnaisse les raisons qui en prouvent l'existence. Malheur donc à l'impie qui, blasphémant ce qu'il ignore, ose traiter avec mépris et regarder comme préjugés populaires les vérités les plus certaines et les plus respectables ! vérités que les plus grands génies ont reconnues après les avoir examinées avec soin, et qui, par suite d'une entière conviction, leur ont sacrifié leurs affections les plus tendres.

Jeunes gens qui allez entrer dans le monde, n'oubliez jamais les préceptes de l'Église ; soyez fidèles à vos devoirs ; ne vous laissez entraîner ni par les railleries ni par les exemples de ceux qui ont lâchement abandonné le sentier de la vertu.

Ne lisez que de bons livres, afin de vous instruire de plus en plus des vérités de la Religion ; plus vous serez instruits, plus vous serez fermes dans la foi ; plus vous étudierez la Religion, plus vous y trouverez des caractères de divinité. Ne vous laissez jamais éblouir par les vaines subtilités de l'irréligion ; ne prenez jamais des blasphèmes pour des raisons, ni des plaisanteries pour des preuves. Fuyez les mauvaises compagnies : elles corrompent les bonnes mœurs. Fuyez le vice, et vous conserverez la foi.

Si cependant vous aviez le malheur de vous égarer,

revenez à Celui qui vous tend les bras et qui ne rejette jamais celui qui implore sa clémence : ne sacrifiez pas votre éternité à un vil et méprisable respect humain.

HISTOIRE.—Un de ces Chrétiens qui n'ont du Christianisme que le Baptême, et qui n'avait jamais su son Catéchisme, ou qui l'avait entièrement oublié, voulut (sans doute après une conversion sincère, et dans les sentiments d'une profonde humilité) qu'on gravât sur sa tombe cette épitaphe : " Ci-git l'insensé qui est sorti de ce monde sans presque se demander à lui-même pourquoi il y était venu."

Extrait du Catéchisme de toutes les Églises de France.

EXERCICES.—1. A quoi faut-il attribuer l'inconséquence de ceux qui, persuadés de l'existence de Dieu, vivent néanmoins comme s'ils n'avaient à craindre, après cette vie, ni récompense ni châtiment ?—2. Quels sont les ennemis les plus à craindre pour la Religion ?—3. A quoi aboutiront la coupable négligence des ignorants et la corruption des libertins ?—4. Que prouvent la pensée, la volonté et l'intelligence de l'âme ?—5. Faites comprendre quelle est la stupide indifférence de celui qui ose s'avancer sans précaution vers le terme qui doit décider de son éternité ?—6. Quelle est pour l'homme la plus importante de toutes les connaissances ?—7. Pourquoi ?—8. Citez les paroles de Montesquieu et de Voltaire sur les bienfaits et la nécessité de la Religion.—9. Rapportez les principaux avis que doivent suivre les jeunes gens à leur entrée dans le monde, s'ils veulent conserver leur foi.

qui ne rejette
le sacrifice pas
spect humain.

Christianisme que
e, ou qui l'avait
conversion sin-
qu'on gravât
est sorti de ce
pourquoi il y était

France.

fluence de ceux
moins comme
cense ni châtiment
pour la Reli-
des ignorants
pensée, la vo-
lire quelle est
s. précaution
uelle est pour
ssances ? — 7.
Voltaire sur
rtiez les prin-
entrée dans

TRAITÉ DES DEVOIRS DU CHRÉTIEN ENVERS DIEU

ET DES MOYENS DE POUVOIR BIEN S'EN ACQUITTER.

PREMIÈRE PARTIE. DE LA CONNAISSANCE ET DE L'AMOUR DE DIEU.

TITRE PREMIER. DE LA CONNAISSANCE DE DIEU.

CHAPITRE PREMIER.

DU SYMBOLE DES APÔTRES.

Il était nécessaire que les fidèles eussent une formule de profession de foi courte, simple, facile à retenir, et la même partout : c'est pour cela que les Apôtres, avant de se séparer pour aller prêcher l'Évangile, dressèrent le *Symbole* qui porte leur nom, et que la tradition leur a constamment attribué.

Le mot *symbole* signifie marque ou abrégé. Il se nomme ainsi parce que la profession de foi qu'on fait en le récitant sert à distinguer les Chrétiens de ceux qui ne le sont pas, et parce qu'il contient en abrégé toutes les vérités qu'un Chrétien est obligé de croire pour être sauvé.

Le *Symbole* des Apôtres contient douze articles et se divise en trois parties principales. La première partie

est renfermée dans le premier article, qui concerne Dieu le Père et la création du monde ; la seconde comprend les six articles suivants, et traite du Fils de Dieu, de la Rédemption des hommes et du Jugement général ; et la troisième, composée des cinq derniers articles, expose les vérités de la Foi touchant le Saint-Esprit, l'Eglise, la rémission des péchés, la résurrection générale, les récompenses et les peines réservées aux hommes après leur mort, selon le bien ou le mal qu'ils auront fait.

Réciter le Symbole des Apôtres, c'est produire autant d'Actes de Foi qu'il y a de vérités qui y sont contenues : c'est pour cette raison qu'il est très-utile de le réciter souvent, mais surtout, 1^o en se levant, pour témoigner à Dieu qu'on veut vivre en Chrétien pendant tout le jour ; et 2^o en se couchant, pour se disposer à mourir dans la foi de l'Eglise, si la mort surprenait durant le sommeil.

L'Eglise ordonne à tous les Chrétiens de le savoir par cœur, et les pères et les mères sont indispensablement obligés de le faire apprendre à leurs enfants.

Les paroles du Symbole des Apôtres sont celles-ci :
Je crois en Dieu le Père.....

HISTOIRES. — Un tyran, après avoir épuisé envers les Chrétiens les promesses et les menaces pour les faire renoncer au Christianisme, leur dit ensuite : Que croyez-vous ? Un d'entre eux répondit : Ecoutez : je vais vous faire ma profession de foi ; et il commença à réciter à haute voix et d'un ton ferme : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, Créateur, etc.*

LABAUSSE.

— On entendit souvent des Chrétiens s'écrier, au milieu des plus affreux tourments qu'on leur faisait endurer pour la Foi : *Je crois, je suis Chrétien. Mourir plutôt que d'être infidèle.*

— On prétend qu'il existe dans la bibliothèque impériale de Vienne un manuscrit grec très-ancien, renfermant le *Symbole des Apôtres*, divisé en douze articles, avec le nom de ceux qui les ont composés. Le premier y est attribué à saint Pierre ; le second à saint André ; le troisième à saint Jacques le Majeur ; le quatrième à saint Jean ; le cinquième à saint Thomas ; le sixième à saint Jacques le Mineur ; le septième à saint Philippe ; le huitième à saint Barthélemi ; le neuvième à saint Matthieu ; le dixième à saint

Simon ; le onzième à saint Thaddée ; le douzième à saint Mathias.

TIENOT, *Amusements philologiques.* *

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que le Symbole des Apôtres ? — 2. Quand les Apôtres le composèrent-ils ? — 3. Que signifie le mot Symbole ? — 4. Quel est son usage, ou à quoi sert-il ? — 5. Que contient le Symbole ? — 6. Combien de parties principales contient-il ? — 7. Combien d'articles ? — 8. Que produit-on en récitant le Symbole ? — 9. Quand est-il à propos de le réciter ? — 10. Qu'exige l'Eglise à ce sujet ?

CHAPITRE II.

DE DIEU ET DE LA CRÉATION.

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre.

ARTICLE PREMIER.

Je crois, etc.

Nécessité de la Révélation.

Le plus grand intérêt de l'homme est de connaître la fin pour laquelle il est au monde, et ce qu'il deviendra après sa mort ; mais son esprit étant très-borné, il ne peut concevoir qu'imparfaitement les choses spirituelles : c'est pour cela qu'il doit s'en rapporter à la connaissance que Dieu a bien voulu en donner lui-même par la révélation.

Parmi les vérités que Dieu a révélées aux hommes, les unes sont contenues dans l'Ecriture sainte, et les autres sont parvenues jusqu'à nous par le moyen de la tradition. L'Ecriture sainte se divise en Ancien et en Nouveau Testament. L'Ancien Testament contient tous les Livres saints écrits depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ ; et le Nouveau, ceux qui l'ont été par les Apôtres et par quelques-uns de leurs disciples. Tous ces livres ont été écrits par inspiration divine, et leur authenticité est incontes-

table. On ne peut douter que ces livres n'aient eu pour auteurs ceux à qui on les attribue, qu'ils n'aient été conservés avec une vénération religieuse, et qu'ils ne soient venus jusqu'à nous par une transmission constante et non interrompue. Depuis le séjour dans le désert, le peuple hébreu eut en main les livres de Moïse ; on les lisait tous les jours : les pères en transmettaient la connaissance à leurs enfants, comme leur plus précieux héritage ; l'original en était religieusement conservé dans le tabernacle ; les mots, les lettres même en étaient comptés. Il aurait donc été impossible d'y introduire le moindre changement, sans s'exposer aux réclamations d'une multitude de personnes toutes intéressées par conscience à l'intégrité des faits qu'ils rapportent.

Le Pentateuque, comprenant les cinq premiers livres de la Bible, a toujours été attribué à Moïse par un peuple entier dont la religion, les usages civils, la constitution même sont fondés sur ce livre ; en sorte qu'on ne pourrait nier que Moïse en est l'auteur sans nier l'existence de ce peuple, ce qui serait une absurdité manifeste. Les autres livres de la Bible ont les mêmes caractères d'authenticité : tout y est tellement lié, que les faits rapportés dans ceux qui ont été écrits les derniers supposent nécessairement les événements consignés dans ceux qui ont précédé.

Ceux qui ont écrit ces livres ont prouvé leur mission divine par des prodiges éclatants et par des prophéties qui ont été accomplies à la lettre ; ils étaient donc les envoyés de Dieu. Les miracles qui attestent l'authenticité des Livres saints ont été d'une évidence si palpable, qu'il était impossible d'y être trompé. C'est un royaume entier frappé, à diverses reprises, de dix plaies terribles ; c'est la mer ouverte pour donner passage aux Hébreux, et refermée pour submerger Pharaon avec toute son armée ; c'est un peuple immense nourri pendant quarante ans de la manne qui tombait du ciel, désaltéré par des torrents tirés du sein des rochers, couvert par une nuée contre l'ardeur du soleil, et éclairé par une colonne de feu pendant la nuit ; c'est le Jourdain ouvert au passage du peuple ; c'est le cours du soleil suspendu pour donner le temps d'assurer une

victoire ; c'est une armée entière de cent quatre-vingt-cinq mille hommes frappés de mort durant une nuit, sous les remparts de Jérusalem. Tous ces prodiges, et mille autres de cette nature, dont plusieurs étaient attestés par des fêtes solennelles, établies à dessein d'en perpétuer la mémoire, ne pouvaient être ignorés des plus stupides, ni révoqués en doute par les plus incrédules. Aussi le peuple en est si convaincu, qu'il accepte la loi qu'on lui donne, malgré ses nombreuses exigences et les châtimens terribles qu'elle inflige contre les transgresseurs.

La preuve qui résulte des prophéties n'a pas moins de force : on voit dans les Livres saints une foule d'hommes inspirés qui ne parlent point en doutant, en hésitant, en conjecturant ; mais qui, d'un ton affirmatif, déclarent hautement en public que tels événements arriveront certainement dans le temps, dans le lieu, et avec toutes les circonstances qu'ils marquent. Et quels événements ? Les plus détaillés, les plus importants, les plus intéressants pour la nation, et tout à la fois, les plus éloignés de toute vraisemblance dans le temps où ils ont été prédits : tels sont l'enlèvement des Juifs à Babylone, après la prise et la ruine de Jérusalem, alors florissante ; le terme précis de soixante-dix ans, marqué pour la durée de la captivité ; le retour glorieux de ce peuple dans sa patrie ; Cyrus, son libérateur, désigné et appelé par son nom plus de deux cents ans avant sa naissance ; telle est la succession et l'ordre des quatre grands empires, dont deux sont nommés, celui des Perses et celui des Grecs, quoique ces derniers fussent alors resserrés dans un coin de la terre, et partagés en plusieurs petits États. Comment ces prophètes pouvaient-ils pénétrer ainsi dans l'avenir ? Qui est-ce qui leur découvrait des événements si éloignés, si peu vraisemblables alors, sinon Celui qui est le maître des temps et qui a tout réglé dans ses décrets ? C'est ainsi que les écrivains sacrés ont de tout temps été regardés comme les ministres et les envoyés de Dieu ; c'est ainsi que leurs livres ont mérité d'être révéérés comme des livres divins contenant la parole de Dieu même.

L'autorité des livres du Nouveau Testament est ap-

puyée sur les mêmes fondements, et est également incontestable.

Le Nouveau Testament renferme l'histoire de la vie, des miracles, de la doctrine du Fils de Dieu, écrite par ses disciples, tous auteurs contemporains, qui en rendent un témoignage uniforme, et qui racontent ce qu'ils ont vu de leurs oreilles et vu de leurs yeux. Dès l'origine du Christianisme, ces livres ont été cités et même transcrits par les plus grands hommes, qui avaient vu les Apôtres : jamais les ennemis du Christianisme, tels que *Julien l'Apostat*, *Celse*, *Porphyre*, n'ont élevé le moindre doute sur ce point, quoiqu'ils fussent si près du temps des Apôtres, et par conséquent à portée de connaître la vérité. Les hérétiques, qui avaient le plus grand intérêt à contester l'autorité de ces livres divins, l'ont reconnue hautement ; ils se sont seulement efforcés d'en détourner le sens.

Dans tous les temps l'Eglise a conservé une profonde vénération pour ces livres : elle en faisait une lecture publique dans toutes les assemblées de religion ; elle les a toujours regardés comme l'ouvrage du Saint-Esprit, comme la parole de Dieu. Elle a toujours été persuadée que l'on ne pouvait y ajouter ni en retrancher sans impiété, sans sacrilège. Mais si ces livres sont authentiques et divins, les faits qu'ils contiennent sont donc vrais ; et si ces faits sont vrais, il est vrai de dire que Dieu lui-même a parlé aux hommes.

Regardons donc toute doctrine opposée à ce qu'enseigne l'Ecriture sainte, comme illusion, mensonge et erreur, et opposons la parole de Dieu à la licence audacieuse de l'impie et de l'incrédule. N'oublions jamais que si notre foi doit être raisonnable par l'examen de la réalité des faits sur lesquels elle s'appuie, elle ne saurait être trop humble par la soumission aux vérités révélées et aux explications que l'Eglise en donne.

HISTOIRES. — Plusieurs personnes se rendirent chez un philosophe, et lui dirent : Nous sommes envoyés vers vous pour vous prier de nous dire bien clairement ce que c'est que Dieu. Le philosophe leur dit : J'y penserai ; revenez dans huit jours. Les huit jours étant écoulés, les députés revinrent, et il leur dit : Revenez dans huit jours. Huit jours après, ils reçurent la même réponse. Les députés s'ennuyèrent enfin de n'entendre sortir de la bouche du

est également

soire de la vie,
ieu, écrite par
s, qui en ren-
racontent ce
e leurs yeux.
ont été cités
hommes, qui
is du Chris-
pyre, n'ont
u'ils fussent
quent à por-
qui avaient
de ces livres
seulement

une profon-
ait une lec-
e religion ;
e du Saint-
jours été
en retran-
livres sont
nnent sont
ai de dire

ce qu'en-
nsonge et
ence au-
ains jamais
amen de
elle ne
x vérités
onne.

n philoso-
ous prior
philosophie
uit jours
nez dans
se. Les
ouche du

philosophe que les mêmes paroles ; ils lui demandèrent jusqu'à quel temps il leur dirait de revenir dans huit jours. Il leur dit alors : Je vous ferai la même réponse aussi souvent que vous m'en ferez la même demande ; je sais bien que Dieu est, je sais qu'il existe, mais je ne puis et ne pourrai jamais dire ce qu'il est.

— Qui m'instruira de Dieu, si ce n'est Dieu lui-même ?

— Saint Augustin, dans le temps qui précéda sa conversion, allait à l'église autant que ses occupations le lui permettaient : il ne manquait jamais d'y aller tous les dimanches entendre les discours que saint Ambroise, évêque de Milan, y faisait. " C'étaient, " disait-il, d'excellentes explications de la parole de vérité ; et à " force de les entendre, mon cœur, touché de l'éloquence de ce " saint homme, s'ouvrit à la vérité peu à peu et par degrés. — Il " disait après sa conversion : " Combien le chant des hymnes et des " psaumes qu'on chantait dans votre église, ô mon Dieu, me faisait " répandre de larmes ! "

— Le même saint docteur disait : " Ce qui me touche le plus sur " la terre, c'est d'entendre votre voix dans les divins livres de vo- " tre sainte Écriture, ô mon Dieu ; c'est un plaisir pour moi qui " passe tous les plaisirs... Faites, Seigneur, que je me nourrisse " délicieusement de vos saintes Écritures, puisque ces délices sont " toutes chastes et toutes saintes. Faites encore qu'il ne m'arrive " jamais de me tromper et de tromper les autres, en les prenant en " un mauvais sens. " (*Confess.*, liv. VII. chap. 6.)

— " Quels sont les livres que vous lisez ? " disait le proconsul Saturnin, sous l'empereur Sévère, au confesseur de la foi Spérat. Il répondit : " Les quatre Évangiles de notre Seigneur Jésus-Christ et les Épîtres de l'Apôtre saint Paul. "

EXERCICES. — 1. Quel est le plus grand secret de l'homme ? — 2. Pourquoi l'homme ne peut-il concevoir qu'imparfaitement les choses spirituelles ? — 3. A qui doit-il s'en rapporter à l'égard des choses spirituelles ? — 4. Où sont contenues les vérités que Dieu a révélées aux hommes ? — 5. Comment divise-t-on l'Écriture sainte ? — 6. Que contient l'Ancien Testament ? — 7. Par qui a été écrit le Nouveau Testament ? — 8. Comment tous ces livres ont-ils été écrits et quelle est leur authenticité ? — 9. Comment ceux qui ont écrit les livres de l'Ancien Testament ont-ils prouvé leur mission divine ? — 10. Quelle autre preuve donne une nouvelle force à la divinité des livres saints ? — 11. Sur quoi est appuyée l'autorité des livres du Nouveau Testament ? — 12. Que renferme le Nouveau Testament ? — 13. Quelle est la croyance de l'Église à l'égard

des livres saints ? — 14. Comment devons-nous regarder toute doctrine opposée aux enseignements de l'Écriture sainte ?

ARTICLE II.

Je crois en Dieu.

Existence de Dieu.

Il y a un Dieu : c'est une vérité qui se présente pour ainsi dire d'elle-même à notre esprit ; il ne faut qu'ouvrir les yeux et réfléchir un instant pour l'apercevoir. Tout ce qui est hors de nous et tout ce qui est en nous en est une preuve.

Regardons le ciel : quel magnifique spectacle ! qui est-ce qui a fait cette voûte immense ? qui est-ce qui y a suspendu tous ces globes éclatants : le soleil, qui répand partout la lumière et la chaleur ; la lune et les étoiles, qui brillent au firmament pendant la nuit, et qui recommencent chaque jour leur course majestueuse avec une régularité vraiment admirable ?

Abaissons nos regards sur la terre, et considérons cette multitude innombrable d'animaux dont elle est peuplée ; cette variété infinie d'arbres, de plantes et de fruits dont elle est couverte ; la quantité prodigieuse de poissons que la mer renferme dans son sein : quel peut être l'auteur de tant de merveilles, si ce n'est Dieu ? Attribuer tout cela au hasard, ne serait-ce pas le comble de l'extravagance ? En voyant un beau palais, nous jugeons sans hésiter qu'il y a un habile architecte qui en a tracé le plan, un ouvrier intelligent qui en a opéré l'exécution ; si nous voyons un beau tableau, nous ne doutons pas qu'un excellent peintre n'en ait conçu le dessin et distribué les couleurs ; et si quelqu'un venait nous dire que c'est l'ouvrage du hasard, que les pierres de l'édifice se sont taillées et posées d'elles-mêmes, que les couleurs du tableau sont venues d'elles-mêmes s'arranger sur la toile, se nuancer dans un si bel ordre et former une figure régulière, ne le regarderions-nous pas comme

garder toute doc-
tine ?

un insensé ? Quelle serait donc la folie de celui qui prétendrait que l'univers s'est formé par hasard !

Enfin considérons-nous nous-mêmes ; voyons ce corps composé d'une multitude étonnante de ressorts et d'organes qui sont placés, arrangés avec un ordre admirable ; partout on aperçoit un dessein marqué, et l'on voit que Celui qui a appelé l'homme à l'existence a voulu lui donner une preuve manifeste de sa sagesse infinie. Quel autre, en effet, que Dieu aurait pu faire un si bel ouvrage ?

présente pour
ne faut qu'ou-
r l'apercevoir.
qui est en nous

Mais nous n'avons pas seulement un corps, nous avons aussi une âme. Cette âme n'est point matière ; car la matière n'est point capable de penser ; c'est donc un esprit : cependant l'âme est unie au corps, et cette union est si étroite, que, quand le corps est en bon état, une douce joie se répand dans l'âme, et dès que le corps s'altère, l'âme souffre de son côté. Qui a pu unir ainsi deux substances si différentes, et établir entre elles cette correspondance si admirable, si ce n'est Dieu ?

spectacle ! qui
? qui est-ce
ats : le soleil,
ur ; la lune et
ndant la nuit,
course majes-
pirable ?

Ces sentiments de joie et de douleur que nous éprouvons, sont encore une nouvelle preuve qu'il y a un Dieu ; car il ne dépend pas de nous de les avoir : si nous pouvions nous les procurer ou nous y soustraire, nous serions toujours dans la joie, et jamais nous n'éprouverions la douleur.

considérons
dont elle est
plantes et de
prodigieuse
sein : quel
es, si ce n'est
serait-ce pas
un beau pa-
a un habile
vrier intelli-
s voyons un
un excellent
tribué les cou-
que c'est l'ou-
lifice se sont
couleurs du
anger sur la
t former une
nas comme

Nous avons donc un Maître souverain et tout-puissant, de qui nous dépendons, et qui dispose de nous à son gré. Ce Maître suprême, c'est Dieu. De là ce cri : *Mon Dieu !* qui nous échappe dans une douleur inopinée, dans un danger imprévu : cri indélébile, qui n'est pas l'effet de la réflexion, mais le témoignage d'une âme naturellement chrétienne, selon l'expression de Tertullien.

Il est donc vrai que nous portons au-dedans de nous l'impression de la Divinité tracée en caractères ineffaçables.

Aussi n'y a-t-il jamais eu de peuple si barbare et si sauvage qui n'ait reconnu une divinité. On trouve des nations qui n'ont aucune connaissance des arts et des sciences, mais on n'en trouve aucune qui n'ait point de dieu : plusieurs se sont égarées en substituant des

idoles au vrai Dieu, mais elles ont toutes senti le besoin de reconnaître une divinité.

Ce consentement si universel entre les hommes de tous les pays et de tous les siècles, si différents d'ailleurs de génie et de mœurs, séparés par des intervalles immenses de temps et de lieux, ne peut être l'effet d'une convention arbitraire ; il ne peut venir que d'une lumière qui éclaire tous les hommes, et que Dieu a mise dans notre âme en caractères si visibles, que les plus simples mêmes ne sauraient s'y méconnaître.

Les cieux annoncent la gloire de Dieu, et le firmament publie les merveilles de sa puissance. Quel autre, en effet, a pu dire au soleil : Sortez du néant, et présidez au jour ? Quel autre a pu dire à la lune : Paraissez, et soyez le flambeau de la nuit ? Toutes les créatures nous disent qu'elles ne se sont pas faites elles-mêmes, mais que c'est Dieu qui les a faites. Quel autre que Dieu pourrait faire germer les plantes dans le sein de la terre, et leur donner l'accroissement, régler la succession des jours et des nuits, et fixer l'ordre invariable des saisons ? Tout nous annonce donc l'existence de Dieu.

HISTOIRE. — Un impie, aussi léger dans ses raisonnements que dans sa personne, se présenta un jour chez M. Oudin, savant et pieux ecclésiastique : " Monsieur, lui dit-il brusquement, je suis bien aise de vous apprendre que je suis un *athée*." A ces mots, l'homme de Dieu recule d'horreur ; et, s'armant d'une lunette, qu'il trouve sous sa main, il fixe les yeux sur le jeune fat. " Que faites-vous là, Monsieur ? lui dit celui-ci. — Je regarde cet être étrange qu'on appelle *athée*, et que je n'avais pas encore vu." Déconcerté par cette parole, le jeune impie disparut.

MÉRAULT.

EXERCICES. — 1. Faut-il beaucoup de recherches pour trouver des preuves de l'existence de Dieu ? — 2. Quelles sont les preuves extérieures de l'existence de Dieu ? — 3. Pourrait-on attribuer au hasard la formation de l'univers et de toutes les beautés qu'il contient ? — 4. La formation admirable du corps de l'homme peut-elle être l'effet du hasard ? — 5. Les facultés de l'âme et l'union de celle-ci avec le corps sont-elles aussi une preuve de l'existence de Dieu ? — 6. Que démontre ce cri, *Mon Dieu*, qui nous échappe dans la douleur ou dans un danger imprévu ? — 7. Y a-t-il sur la terre des peuples qui rejettent l'existence de Dieu ? —

s senti le besoin

les hommes de
différents d'ail-
des intervalles
tre l'effet d'une
nir que d'uné
et que Dieu a
isibles, que les
éconnaître.

u, et le firma-
nce. Quel au-
z du néant, et
re à la lune :
it ? Toutes les
ont pas faites
les a faites.
er les plantes
croissement,
uits, et fixer
ous annonce

onnements que
udin, savant et
uement, je suis
" A ces mots,
d'une lunette
ne fat. " Que
garde cet être
s encore vu."

MÉRAULT.

pour trouver
at les preuves
attribuer au
tés qu'il con-
me peut-elle
et l'union de
e l'existence
nous échap-
-7. Y a-t-il
de Dieu ? —

8. Que prouve ce consentement universel par rapport à l'existence de Dieu ?

ARTICLE III.

Je crois en Dieu, etc., etc.

Unité de Dieu.

La foi et la raison, qui nous apprennent qu'il y a un Dieu, nous apprennent aussi qu'il n'y en a qu'un, et qu'il ne peut même y en avoir plusieurs, parce qu'il n'y a qu'un être qui puisse exister par lui-même et ne dépendre d'aucune cause. Et n'est-il pas évident qu'étant souverainement grand, il doit être unique, et que, s'il avait un égal, il ne serait plus l'Être suprême ?

Toutes les perfections de Dieu prouvent aussi son unité : il ne peut y avoir qu'un seul être immense, c'est-à-dire qui remplisse tout, et hors duquel il n'y ait plus rien.

Il ne peut y avoir qu'un seul être infiniment parfait, c'est-à-dire qui possède toutes les perfections, et hors duquel il n'y ait aucune perfection qui ne vienne de lui.

La Majesté divine ne peut avoir d'égale, parce qu'elle renferme en elle-même toute la plénitude de la grandeur.

Il y a sans doute lieu de s'étonner qu'une vérité si claire ait été autrefois ignorée, et que des peuples d'ailleurs très-éclairés aient adoré un grand nombre de divinités. Cette erreur si grossière a été l'effet du péché. Lorsque Dieu créa l'homme, il se manifesta à lui ; dès ce moment l'homme connut clairement qu'il n'y avait qu'un Être suprême, créateur de toutes choses, et de qui toutes choses dépendent. L'homme transmit à sa postérité cette Religion sainte et pure, qui se conserva pendant quelque temps. Les premiers hommes n'avaient donc besoin que du témoignage de leurs pères pour connaître l'existence et l'unité de Dieu.

Cette tradition était d'ailleurs si conforme à la raison, qu'il semblait qu'elle ne pût jamais être oubliée.

ni obscurcie. Mais la religion demandait des sacrifices, et la corruption de la nature prenait chaque jour un nouvel empire: aussi, à mesure qu'on s'éloigna de l'origine des choses, la plupart des hommes brouillèrent les idées qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres, et ils ne voulurent plus adorer que ce qu'ils pouvaient voir: l'idée de Dieu fut confondue avec celle de la créature.

Ainsi l'on adora tous les objets qui décelaient quelque puissance extraordinaire, ou de qui l'on pouvait espérer ou craindre quelque chose.

Les astres furent les premiers objets de cette adoration impie; les grands rois, les conquérants, les hommes savants reçurent bientôt après les honneurs divins.

Un si grand mal fit des progrès étranges: on en vint jusqu'à adorer des bêtes et des reptiles; enfin tout fut Dieu parmi la plupart des peuples, excepté Dieu même.

Au milieu de tant de ténèbres, l'homme adora jusqu'à l'œuvre de ses mains: il crut pouvoir renfermer l'Esprit divin dans une statue, et il oublia si profondément que Dieu l'avait fait, qu'il crût à son tour pouvoir faire un dieu. Chaque peuple eut ses dieux particuliers, dont les uns présidaient au ciel, les autres à la mer et aux fleuves, d'autres aux enfers: on ne s'en tint pas encore là, car bientôt les vices et les passions eurent des autels.

Ce n'étaient pas seulement des peuples grossiers et barbares qui se livraient à cet excès de folie et d'aveuglement; c'étaient les nations les plus policées et les plus éclairées à tout autre égard, telles que les Égyptiens, les Grecs et les Romains. Ces peuples surpassaient tous les autres par leurs lumières et leurs connaissances, mais en matière de religion ils n'étaient pas moins aveugles.

On voyait chez eux de grands orateurs, des poètes célèbres, d'excellents historiens, en un mot des génies rares en tout genre; et cependant ces peuples étaient dans la plus profonde ignorance sur la nature de la Divinité, et, ce que l'on aurait peine à croire si les faits ne le prouvaient, cette erreur sur ce point, quoique

la plus absurde de toutes, ne fut pas seulement la plus universelle, mais encore la plus enracinée et la plus incorrigible. Si parmi eux quelques sages sont parvenus à reconnaître l'unité de Dieu, ils n'ont jamais osé l'enseigner publiquement.

Les hommes ne seraient jamais sortis des ténèbres de l'idolâtrie, si une lumière surnaturelle ne fût venue au secours de la raison, et si Dieu n'eût parlé lui-même à l'homme pour lui apprendre ce qu'il est, et comment il veut être honoré. Nous serions nous-mêmes plongés dans cet aveuglement, si le Seigneur n'avait daigné nous éclairer aussi ; mais, grâce à sa bonté, les premières leçons qu'on nous a données dès notre enfance nous en ont plus appris que n'en ont jamais su les sages du paganisme.

HISTOIRE. — Épicète, à qui l'on demandait ce que c'est que Dieu, répondit : Si je pouvais dire ce qu'est Dieu, Dieu ne serait pas ce qu'il est, et je serais Dieu. — Dieu seul peut dire ce qu'il est.

EXERCICES. — 1. Que nous apprennent la foi et la raison par rapport à Dieu ? — 2. Comment les perfections de Dieu prouvent-elles son unité ? — 3. De quelle expression se sert-on pour dire que Dieu n'a pas d'égal en majesté, en puissance, etc., etc. ? — 4. Qu'est-ce qui a donné lieu à l'idolâtrie, c'est-à-dire, au culte de plusieurs dieux ? — 5. A quels objets les hommes adressèrent-ils d'abord leurs adorations ? — 6. Les peuples ignorants et grossiers se livrèrent-ils seuls à l'idolâtrie ? — 7. A quel usage nous la délivrance d'un pareil aveuglement ?

ARTICLE IV.

Je crois en Dieu, etc., etc.

Perfections de Dieu.

Dieu est si grand, et notre esprit si borné, qu'il nous est impossible de comprendre tout ce qu'il est.

Nous ne le connaissons qu'imparfaitement, par la lumière de la foi et par celle de la raison.

Cependant cette connaissance, tout imparfaite qu'elle est, suffit à l'homme dans cette vie. Bien ne nous

donne une plus grande idée de Dieu que ce qu'il a dit lui-même : " Je suis Celui qui est, " c'est-à-dire l'Être par excellence et le principe de tout ce qui est, et de qui tout dépend. De cette idée de Dieu il résulte qu'il possède toutes les perfections, et qu'il les a au suprême degré.

Dieu est esprit, c'est une pure intelligence ; il n'a ni corps, ni figure, ni couleur.

Dieu ne ressemble à rien de tout ce qui nous environne et qui frappe nos sens. Tout ce que nous voyons, tout ce que nous touchons est matériel, et un être infiniment parfait n'est point matière. Les Anges et nos âmes sont bien des intelligences, mais leurs connaissances sont bornées et imparfaites : celles de Dieu embrassent toutes choses.

Dieu est éternel. Il était avant toutes choses, puisqu'il a tout fait ; il était avant tous les temps ; il n'a point eu de commencement, et il n'aura jamais de fin. Avant la naissance des siècles, Dieu était en lui-même, et rien n'était que lui seul.

Dieu est tout-puissant. Il peut tout, il fait tout ce qu'il veut ; par sa seule parole il a tiré du néant toutes les créatures, et il pourrait encore créer mille autres mondes, s'il le jugeait convenable.

Il appelle, dit le Prophète, les choses qui ne sont pas, comme si elles étaient, et elles obéissent à sa voix. Rien ne lui est donc impossible, rien même ne lui est difficile. Les globes célestes sont suspendus dans l'espace sans autre appui que sa volonté, la mer respecte ses ordres, et ne franchit jamais les limites qu'il lui a prescrites, et toute la nature suit les lois qu'il lui a imposées. Le feu, le vent et les tempêtes obéissent à sa voix ; c'est lui qui couvre le ciel de nuages et y prépare la pluie qui doit arroser la terre ; c'est lui enfin qui chaque année présente à notre admiration la résurrection de la nature entière.

Dieu est indépendant. Principe de tout ce qui est, il ne tient l'être que de lui-même. Source inépuisable de tous les biens, il les distribue à son gré à qui il lui plaît ; souverainement heureux, il n'a besoin de personne, il se suffit à lui-même ; maître absolu de toutes choses, il n'a ni supérieur ni égal. Pour nous, nous

sommes dans une dépendance continuelle et universelle à l'égard de Dieu. C'est lui qui nous conserve et qui nous soutient ; sans lui, nous retomberions à chaque instant dans le néant, d'où il nous a tirés ; sans son secours, nous ne pouvons rien faire.

Dieu est immuable. Ce qu'il est, il l'a toujours été, et il le sera toujours. *Je suis le Seigneur*, dit-il lui-même, *et je ne change point.* L'homme n'est jamais dans un état fixe et permanent ; son corps, sujet aux révolutions des différents âges, passe successivement de la force à la faiblesse, de la santé à la maladie, de la vie à la mort ; sa volonté change, soit par inconstance, soit parce qu'il découvre des raisons d'abandonner ce qu'il recherchait, ou de rechercher ce qu'il négligeait ; mais en Dieu il n'y a ni changement ni même ombre de vicissitude.

Dieu est infini, c'est-à-dire que son essence et ses perfections n'ont point de bornes ; il a toutes les perfections, et en lui chaque perfection est infinie. Sa nature est d'être souverainement parfait. Ainsi, Dieu est non-seulement bon, mais infiniment bon ; il est non-seulement juste, mais infiniment juste ; et ainsi de toutes les autres perfections : comme rien n'a pu en limiter le nombre, rien n'a pu en borner la grandeur.

Dieu est immense, parce qu'il est au ciel, en la terre et en tous lieux. C'est lui qui anime tout, qui soutient tout, qui donne la vie et le mouvement à tout. Il est en toutes choses, ou, pour mieux dire, toutes choses sont en lui ; sa présence s'étend au-delà des bornes de l'univers : il pourrait en créer un autre, et, s'il le créait, ce nouvel univers serait dans l'étendue de son immensité.

Il est donc certain que nous sommes continuellement sous les yeux de Dieu : il entend toutes nos paroles, il voit toutes nos actions ; il est même au fond de notre cœur, il connaît toutes nos pensées et tous nos desirs. Quand nous faisons le mal, c'est en sa présence que nous le faisons. Les ténèbres les plus épaisses ne nous dérobent point à ses regards ; la nuit la plus profonde est à ses yeux comme le jour le plus brillant. La preuve de cette vérité est même gravée

dans notre propre cœur. Et, en effet, d'où viennent ces remords qui nous agitent quand nous avons fait quelque mauvaise action, même en secret, et sans avoir été aperçus de personne ? D'où viennent ces reproches si vifs et si amers que fait alors la conscience ? En vain le pécheur s'efforce de les apaiser, le cri perçant de cette voix intérieure surmonte tout ce qu'on lui oppose ; en vain il fuit son propre cœur, et se hâte de sortir de lui-même pour n'être pas accablé de confusion devant un juge qui lui reproche son crime ; quelque part qu'il aille, il est saisi de crainte et couvert de honte devant ce censeur invisible, toujours attentif à lui représenter la laideur de son crime, pour le porter à le détester.

N'oublions donc jamais que Dieu est toujours avec nous, et que nous ne sommes jamais seuls ; que quelque éloignés que nous soyons de la vue des hommes, dans le lieu le plus retiré, dans la plus profonde solitude, nous avons un témoin invisible qui nous accompagne et qui observe toutes nos actions.

Cette pensée nous éloignera du mal. L'ennemi de notre salut sera faible, ses efforts seront impuissants, tant que nous conserverons la pensée de la présence de Dieu. Et comment oserions-nous commettre le péché sous ses yeux ? Aurions-nous la témérité de faire en sa présence ce que nous ne ferions pas à la vue d'un père, d'un maître ? C'était la leçon que donnait autrefois Tobie à son fils. " Mon fils, lui disait-il, ayez Dieu dans l'esprit tous les jours de votre vie." C'est le conseil que nous donne saint Augustin. " Si quelqu'un veut vous porter au péché, dit ce docteur, répondez-lui : Trouvez-moi un endroit où Dieu ne me voie pas ; mais puisqu'il n'y en a point où Dieu ne soit présent, ne m'en parlez plus, je ne suis pas assez méchant pour l'offenser sous ses yeux." Cette pensée, *Dieu me voit*, nous soutiendra contre les attaques du démon, nous donnera la force de les surmonter, et nous encouragera à remplir nos devoirs avec fidélité.

Dieu gouverne toutes choses, il prend soin de toutes les créatures, et ce soin s'appelle *Providence*. Rien n'arrive dans le monde sans son ordre ou sans sa per-

ne sion. Le bien qui se fait arrive par son ordre; Dieu l'approuve; il le veut, il le commande, il le récompense. Le mal n'arrive point par l'ordre de Dieu; il le défend, il le punit; mais il ne l'empêche pas, parce qu'il ne veut point gêner notre liberté, et parce qu'il est assez puissant pour tirer le bien du mal même. Ne pensons donc pas que Dieu abandonne ses créatures au hasard, après les avoir faites. Puisqu'il a daigné les créer, il n'est pas indigne de lui de les gouverner.

Cette Providence ne veille pas seulement sur les royaumes et les empires; son attention s'étend à toutes les créatures. Il ne tombe pas un passereau sur la terre sans l'ordre de votre Père céleste: tous les cheveux de votre tête sont comptés, dit Notre-Seigneur lui-même. C'est cette Providence qui, tous les ans, couvre la terre de moissons, fait croître les plantes, charge les arbres de fruits, et veille sur tous les besoins de ses créatures avec un soin tout à fait paternel. C'est elle qui nourrit les oiseaux du ciel, les poissons de la mer et les animaux qui sont sur la terre.

Ne nous imaginons pas cependant que cette attention, que ce soin coûte à Dieu, et que son repos inaltérable puisse en être troublé. Tout est également aisé à une puissance et une sagesse infinies. Si un roi ne s'occupe que des grandes affaires sans descendre dans le détail des petites choses qui se passent dans son royaume, c'est qu'un roi, n'ayant qu'une intelligence bornée, ne pourrait s'appliquer aux petites choses sans s'exposer à négliger les grandes; mais la sagesse de Dieu, étant infinie, embrasse tout sans peine et sans efforts.

De ce principe: Il y a une Providence, naissent deux devoirs pour l'homme.

Le premier est de se soumettre sans réserve à la conduite de cette Providence: nous devons l'adorer dans les maux comme dans les biens qui nous arrivent, dans l'adversité comme dans la prospérité, dans la maladie et dans les souffrances comme dans la santé et dans la joie. Nous devons dire alors: Dieu le veut, et il ne le veut que pour mon bien; que son saint nom soit béni! S'il permet quelque fois que

L'homme de bien soit dans la misère, tandis que l'impie est dans l'abondance, c'est qu'il veut éprouver sa vertu pour la récompenser magnifiquement dans l'autre vie ; c'est qu'il sait que cette affliction passagère est un moyen pour assurer son salut éternel.

Le second devoir est de se confier en la Providence, et d'attendre sans inquiétude de la bonté de Dieu tout ce qui nous est nécessaire pour cette vie et pour l'autre. " Considérez les oiseaux du ciel, dit Notre-Seigneur, ils ne sèment ni ne moissonnent, c'est Dieu qui les nourrit : combien ne valez-vous pas mieux qu'eux ! Voyez les lis des campagnes, ils ne travaillent ni ne filent ; cependant le roi Salomon, dans toute sa gloire, n'était pas vêtu comme l'un d'eux. Si Dieu a soin de vêtir ainsi l'herbe des champs, combien prendra-t-il plus soin de vous, qui êtes ses enfants ! " Ce serait l'outrager que de s'inquiéter et de manquer de confiance en sa bonté paternelle. Adorons donc sa Providence, en tout ce qui nous arrive ; notre sort ne pourrait être en de meilleures mains ; jamais un si bon père n'abandonnera des enfants qui se confient en sa paternelle providence.

HISTOIRES. — Nous lisons dans l'Ancien Testament que la jeune Susanne fut sollicitée au crime par deux infâmes vieillards. Cette sainte femme rougit de leur proposition, et, levant les yeux au ciel, elle leur dit : " Je me vois dans l'embarras de toutes parts : si je consens à votre honteuse passion, je n'échapperai pas à la main de Dieu, qui me voit ; il est mon juge, il me fera rendre compte d'une action aussi criminelle. Si, au contraire, je ne consens pas à votre désir, je n'échapperai pas à votre ressentiment, et je vois que vous me ferez bientôt mourir. Mais je crains Dieu, et j'aime mieux souffrir tous les supplices et tomber en vos mains cruelles que d'offenser mon Dieu en sa présence, et de tomber entre les mains de sa justice. " Elle fut sur le point d'être mise à mort par suite des calomnies que firent contre elle ces deux criminels vieillards ; mais Dieu sut défendre l'innocence de sa servante, et ces deux infâmes calomniateurs subirent la peine à laquelle ils avaient fait condamner celle qu'ils n'avaient pu entraîner au crime.

La fermeté de Susanne fut un effet du souvenir de la présence de Dieu, qu'elle conservait dans son esprit.

— Des flâteurs louaient la puissance de Canut, roi d'An-

gleterre. Que fait ce sage prince ? Il s'assied sur le bord de la mer (c'était au moment du flux), et ordonne à l'élément fougueux de le respecter. On pense bien qu'il ne fut pas obéi. Se tournant alors vers ses courtisans : « Voyez, dit-il, quelle est ma puissance ! »

MÉRAULT, *Enseignement de la Religion*, t. I.

— Quelque affliction qui m'arrive, disait David, je n'ai pas même la pensée d'en former la moindre plainte : je n'ai de voix que pour bénir Dieu et chanter ses louanges, sachant que tout vient de lui comme source de tout bien. « Si je suis poursuivi et persécuté par Sath, c'est Dieu qui l'a voulu. Si je suis chassé de mon palais et de ma capitale par Absalon, mon propre fils, c'est Dieu qui l'a voulu. »

— M. de Chantal, ayant été blessé mortellement à la chasse, par l'imprudence d'un ami, fut lui-même son consolateur, en lui disant : « Mon ami, le trait était parti d'en haut avant de partir de ta main. »

Vie de sainte Françoise de Chantal.

— Madame de Sévigné, en parlant de Turenne, dit que « le canon qui tua ce grand homme était chargé de toute éternité. » Cette pensée est aussi vraie qu'énergiquement rendue.

Lettres de madame de Sévigné.

EXERCICES. — 1. Pouvons-nous connaître Dieu parfaitement ? — 2. Comment pouvons-nous connaître Dieu au moins imparfaitement ? — 3. Pourquoi dit-on que Dieu est esprit ? — 4. Pourquoi éternel, tout-puissant, indépendant ? — 5. Qu'entendez-vous par l'immuabilité de Dieu ? — 6. Expliquez ces paroles : *Dieu est infini* ? — 7. Quelle conséquence pratique tire-t-on de l'immensité de Dieu ? — 8. Quelle idée devons-nous avoir de la providence de Dieu ? — 9. Quels deux grands devoirs nous prescrit la providence de Dieu ?

ARTICLE V.

Je crois en Dieu, etc., etc.

Mystère de la sainte Trinité.

Bien que Dieu soit un quant à sa nature, il y a néanmoins en Dieu trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ; et c'est ce qu'on appelle le *Mystère de la très-sainte Trinité*.

C'est Dieu lui-même qui a révélé ce *Mystère* d'une manière sensible, dans le baptême de Jésus-Christ, lorsqu'on entendit la voix du Père qui le reconnut publiquement pour son Fils bien-aimé, et que l'on vit descendre le Saint-Esprit sur lui en forme d'une colombe. Jésus-Christ l'a aussi déclaré manifestement, quand il a ordonné à ses Apôtres de baptiser toutes les nations au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, montrant par là que ces trois personnes sont un seul et même Dieu ; ce qui est confirmé par ces paroles de saint Jean : " Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit ; et ces trois ne sont qu'une même chose."

Ce mystère est le grand objet de notre foi, et il n'y en a point dont notre religion nous rappelle aussi souvent le souvenir. Toutes nos prières commencent et finissent par l'invocation de la sainte Trinité. Le signe de la Croix, qui revient si souvent dans les cérémonies de l'Eglise et dans les actions particulières des Chrétiens, se fait au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Mais s'il ne faut point diviser la nature divine, qui est *une*, il ne faut pas non plus confondre les personnes, qui sont distinctes l'une de l'autre. Le Fils est le même Dieu que le Père, mais il n'est pas la même personne ; le Saint-Esprit est le même Dieu que le Père et le Fils, mais il n'est pas non plus la même personne.

Ces trois personnes ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une seule et même divinité, qu'une seule et même nature ; d'où il suit que ces trois personnes sont égales en toutes choses, et que l'une n'est pas plus grande, ni plus puissante, ni plus ancienne que les deux autres, puisqu'elles ont toutes trois la même grandeur, la même puissance, la même éternité.

Ce mystère, c'est-à-dire cette vérité incompréhensible, est au-dessus de notre raison ; mais elle n'est pas contraire à la raison ; nous ne disons pas : Trois Dieux ne font qu'un seul Dieu, mais trois personnes ne font qu'un seul Dieu. Il ne faut pas non plus se figurer trois personnes en corps et en âme comme nous ; les trois personnes en Dieu sont purement spirituelles.

La première personne de cet adorable mystère est le Père ; la seconde personne est le Fils, qui est engendré du Père de toute éternité ; et la troisième est le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils.

Voilà ce qu'il a plu à Dieu de nous faire connaître du Mystère de la sainte Trinité, mystère sublime auquel l'esprit humain ne peut atteindre ; mais Dieu, qui est la vérité même, et qui ne peut ni se tromper, ni nous tromper, nous l'a révélé : nous devons donc le croire sur l'autorité infaillible de sa parole.

Rien n'est plus raisonnable que de soumettre sa raison à l'autorité de Dieu. Ce n'est pas seulement quand il s'agit de Dieu que notre raison est en défaut ; dans les choses naturelles mêmes, combien n'y en a-t-il pas que nous ne pouvons comprendre, et qui n'en sont pas moins certaines et indubitables !

Pouvons-nous concevoir comment un grain de blé jeté en terre peut en produire une multitude d'autres ? comment d'un tronc aride il peut sortir des feuilles et des fleurs variées à l'infini, des fruits d'un goût exquis et mille autres phénomènes que la nature nous offre chaque jour ? Quand un habile astronome parle à ses élèves de l'immensité des cieux, du nombre des astres, de leur grandeur, de leur distance et de la rapidité de leur mouvement ; quand il leur dit, par exemple, que le soleil est quatorze cent mille fois plus gros que la terre, et qu'il en est éloigné de trente-quatre millions de lieues, ils ne le comprennent pas ; mais, pensant qu'ils ne sont encore que des enfants, ils croient sur la parole d'un homme en qui ils ont confiance. Quand il s'agit de la nature de Dieu, tous les hommes ne sont que comme des enfants. Ils parviendront un jour à la plénitude de l'âge parfait ; alors les ténèbres se dissiperont, et ils verront clairement ce qu'ils ne peuvent maintenant ni pénétrer ni comprendre. Vouloir en cette vie sonder ce mystère, c'est une témérité, dit saint Augustin ; le croire par la lumière de la foi c'est le fruit de la piété ; le contempler dans l'autre vie, c'est la souveraine félicité.

Une image de la Trinité reluit magnifiquement dans notre âme : semblable au Père, elle a l'éternité ;

semblable au Fils, elle a l'intelligence ; semblable au Saint-Esprit, elle a l'amour. Semblable au Père, au Fils et au Saint-Esprit, elle a dans son être, dans son intelligence, dans son amour, une même félicité et une même vie. Or ces trois choses, l'être, l'intelligence et la volonté, ne font qu'une seule substance, une seule âme, comme le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne font qu'un seul et même Dieu. Et, pour compléter la ressemblance, l'intelligence naît de l'être comme le Fils est engendré du Père ; l'amour procède de l'être et de l'intelligence comme le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

HISTOIRE. — Deux aveugles de naissance discourent ensemble : l'un d'eux était ignorant et impie, mais l'autre était instruit et pieux. — **L'AVEUGLE IMPIE.** Je voudrais bien savoir de quoi Dieu s'occupait pendant l'éternité, avant d'avoir créé le monde. — **LE PIEUX AVEUGLE.** Et que s'ensuit-il de ce que je chercherais inutilement de savoir à quoi vous vous occupiez avant que je vous eusse connu ? Dieu s'occupait de lui-même, et il pensait à creuser un enfer pour ceux qui ne croiraient pas en lui ou qui refuseraient de le servir. — **L'AVEUGLE IMPIE.** Comment peut-il y avoir trois personnes en Dieu, dont chacune est Dieu, quoiqu'elles ne soient qu'un seul Dieu ? Cela me surpasse : folie de croire ce qu'on ne comprend pas ! — **LE PIEUX AVEUGLE.** Je crois fermement qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes réellement distinctes, qui sont Dieu, et en cela je n'agis point en insensé, mais en homme sage. — **L'AVEUGLE IMPIE.** Montrez-moi cela, et je vous fais présent de mon bâton, qui est très-solide, et qu'on m'a dit être fort beau. — **LE PIEUX AVEUGLE.** Comment savez-vous que votre bâton est beau ? Un aveugle comprend-il ce que c'est que la beauté ? Nous autres aveugles, nous ne comprenons rien à ce qu'on appelle *couleurs*. Qui pourrait nous faire comprendre ce que c'est, et quelle différence il y a entre le rouge et le jaune, le vert et le bleu ? Est-ce que nous devons nier qu'il y a des couleurs, et qu'il y a une différence entre les couleurs, jusqu'à ce qu'on nous ait fait comprendre ce que c'est ? — **L'AVEUGLE IMPIE.** Non, parce que nous avons tant de raisons de le croire ! tous les hommes qui ne sont pas aveugles le disent. — **LE PIEUX AVEUGLE.** Ce sont des hommes qui nous disent qu'il y a des couleurs, et nous les croyons. C'est un Dieu qui a révélé les mystères, et nous ne le croirions pas ! N'avons-nous pas beaucoup plus de raisons de croire à l'existence de la sainte Trinité et autres mystères qu'à l'existence des couleurs ? La Religion chrétienne, qui enseigne les mystères, est démontrée divine, faites-vous-en instruire. Croyons et vivons jusqu'à la mort chrétiennement ; nous irons au ciel. Dès que nous y serons,

nous cesserons d'être aveugles. Nous y verrons Dieu face à face et tel qu'il est.

EXERCICES.—1. En quoi consiste le mystère de la sainte Trinité ? —2. Par qui et en quelles circonstances nous a été révélé le mystère de la très-sainte Trinité ? —3. Comment devons-nous considérer ce mystère ? —4. Quand rappelons-nous le souvenir de ce dogme fondamental ? —5. Que devons-nous savoir du mystère de la très-sainte Trinité ? —6. Est-il raisonnable de croire ce mystère, quoique nous ne puissions pas le comprendre ? —7. Ne trouvons-nous pas en nous l'image de la très-sainte Trinité ?

ARTICLE VI.

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur
du ciel et de la terre.

De la Création.

Le monde que nous voyons n'a pas toujours été : la preuve de sa nouveauté est sensible ; il en porte des caractères manifestes. En remontant vers l'époque déterminée, d'après les Livres saints, pour la création du monde, on voit que tout commence, les arts, les sciences, les peuples, les empires. Nul monument, nul fait, nulle histoire, ne nous dit que le monde existait auparavant. Le livre qui rapporte à cette date la création du monde est le plus ancien de tous les livres : il est aussi, comme les autres parties de la Bible, le plus authentique et le plus digne de foi. Le premier mot de ce livre est que *Dieu créa au commencement le ciel et la terre*, c'est-à-dire qu'il fit de rien toutes choses. Dieu existait par lui-même, et rien n'existait que lui. Au moment qu'il a voulu, le ciel et la terre sont sortis du néant ; il les a créés par sa seule parole et par sa pure volonté. *Dieu a parlé, dit l'Écriture, et tout a été fait ; il a commandé, et l'univers a été créé.* La voix de Dieu, c'est sa volonté toute-puissante.

Transportons-nous en esprit au moment de la naissance du monde ; de quel étonnement n'aurions-nous pas été frappés, en voyant à chaque parole du Tout-

Puissant paraître une foule de créatures si belles et si parfaites ?

Dieu employa six jours à ce grand ouvrage : il aurait pu le faire en un instant, mais il a bien voulu nous apprendre qu'il est souverainement libre, et qu'il agit sans contrainte et comme il lui plaît.

Le premier jour Dieu créa le ciel et la terre et les eaux. Il dit ensuite : " Que la lumière soit, et la lumière fut." Parole simple, mais pleine de majesté et de pouvoir.

Le second jour il créa le firmament, c'est-à-dire cette voûte immense que nous appelons le ciel. " Que le firmament soit fait, dit le Seigneur, et le firmament fut." Le firmament était alors sans éclat ; le soleil et les astres, qui le rendent maintenant si brillant, n'étaient pas encore : c'était comme un pavillon immense, mais sans ornements.

Le troisième jour Dieu rassembla en un seul lieu les eaux qui étaient répandues partout, et commanda à la terre de produire les plantes et les arbres. A son ordre, une surface aride et stérile devint tout d'un coup un paysage parsemé de riantes prairies, de riches vallons, de collines et de montagnes couronnées de forêts, semé de fleurs et de fruits de toute espèce ; et ce qui est plus merveilleux encore, c'est que chaque plante reçut en même temps la vertu de se reproduire par la graine qu'elle renferme.

Le quatrième jour Dieu créa le soleil, la lune, et orna le firmament de cette multitude d'étoiles qui frappent nos regards et étonnent notre imagination.

Le cinquième jour Dieu créa les poissons et les oiseaux ; il dit : " Que les eaux produisent des animaux vivants qui nagent dans l'eau, et des oiseaux qui volent dans les airs ;" et cette parole remplit la mer d'habitants, et peupla l'air d'un nombre infini d'oiseaux.

Le sixième jour Dieu créa les animaux : " Que la terre produise des animaux vivants, chacun selon son espèce." C'est ainsi que furent créés les innombrables animaux qui habitent la terre, depuis le ciron jusqu'à l'énorme éléphant, depuis l'abeille de nos jardins jusqu'à l'aigle des montagnes, depuis le plus petit ver-

mis
ten
cul
me
dan
aux
pou
cré
ma
Ad

F
tém
ont
hag
po
var
mo
cel
The
mè
la
de
le
dr
fec
d'a
et

2.
l'on
Die
Qu
le
cré

belles et

il au-
voulu
et qu'il

re et les
et la lu-
ajesté et

est-à-dire
el. "Que
mament
soleil et
tant, n'é-
mmense,

seul lieu
mmanda
s. A son
out d'un
de riches
nnées de
pèce; et
chaque
produire

lune, et
bles qui
gination.
s et les
des ani-
oiseaux
mplit la
re infini

'Que la
elon son
nbrables
jusqu'à
dans jus-
etit ver-

misseau jusqu'aux monstrueux serpents qui épouvan-
tent les déserts ; enfin depuis l'imperceptible animal-
cule jusqu'à ces montagnes animées qui agitent les
mers. Quelle admirable variété dans leur figure et
dans leurs inclinations ! Il donna aux uns la force,
aux autres l'industrie, à tous les qualités nécessaires
pour remplir leur destination. Enfin, toutes les autres
créatures étant formées, Dieu voulut leur donner un
maître, et créa le premier des hommes, qu'il nomma
Adam.

HISTOIRE. — On ne peut rien voir de plus ridicule que les sys-
tèmes des anciens philosophes sur l'origine du monde. Les uns
ont cru le monde éternel ; d'autres ont attribué sa formation au
hazard. *Démocrite*, qui se retira dans des tombeaux afin de n'être
point troublé dans ses méditations par les conversations des vi-
vants, attribuait à la rencontre fortuite des atomes la création du
monde, et même la liberté de l'homme. Ce système qui fut aussi
celui d'*Epicure* et de *Lucrèce*, fait honte à l'esprit humain. Suivant
Thalès, l'origine de toutes choses est due à l'eau ; suivant *Anaxi-
mène*, c'est à l'air ; et suivant *Héraclite*, c'est au feu.

Un philosophe a prétendu que l'homme était né de l'écume de
la mer échauffée par les rayons du soleil, et un autre qu'il venait
de l'huitre : l'huitre, en se perfectionnant, est devenue un poisson,
le poisson est devenu un amphibie, l'amphibie est devenu un qua-
drupède, le quadrupède est devenu un singe, et le singe, en se per-
fectionnant, est devenu un homme.

De quels délires l'homme n'est-il donc pas capable, quand il n'a
d'autres lumières que celles de sa raison, et qu'il n'est pas éclairé
et guidé par la foi !

EXERCICES. — 1. De quoi traite le premier article du Symbole ? —
2. Le monde est-il bien ancien ? — 3. Dans quels livres apprend-on
l'origine du monde ? — 4. Ces livres sont-ils dignes de foi (1) ? — 5.
Dieu avait-il besoin d'employer six jours à créer le monde ? — 6.
Que créa Dieu le premier, le deuxième, le troisième, le quatrième,
le cinquième, le sixième jour ? — 7. Comment Dieu couronna-t-il la
création de l'univers ?

(1) Voir le chapitre de la Révélation, p. 9 et suiv.

CHAPITRE III.

DE L'ANGE ET DE L'HOMME.

Les Anges et les hommes sont les créatures les plus parfaites que Dieu ait créées, parce que seules elles sont douées d'intelligence et capables de connaître et d'aimer leur Créateur, et qu'elles sont faites pour être éternellement heureuses en le possédant.

ARTICLE PREMIER.

Des Anges.

Quoiqu'il ne soit pas parlé des Anges dans la création, on croit cependant qu'ils furent créés le premier jour, lorsque Dieu dit : " Que la lumière soit faite. " C'est le sentiment de saint Augustin. Dieu fit les Anges dans le ciel, dit la sainte Écriture, et il en créa une multitude innombrable.

Les Anges sont de purs esprits, c'est-à-dire des intelligences qui ne sont pas destinées, comme nos âmes, à être unies à des corps.

Le nom d'Ange signifie envoyé, et l'Écriture nous donne un grand nombre d'exemples où ces esprits bienheureux ont été députés vers les hommes : l'archange Gabriel fut envoyé à Zacharie et à la très sainte Vierge ; Raphaël à Tobie, etc. Abraham, Jacob, Gédéon, Moïse, et un grand nombre d'autres personnages de l'Ancien Testament ont été aussi favorisés de visions angéliques. On représente les Anges avec des ailes, pour marquer avec quelle promptitude ils exécutent les ordres de Dieu.

Tous les Anges furent créés libres ; tous pouvaient être fidèles et mériter le bonheur pour lequel ils avaient été créés ; mais le premier d'entre eux, *Lucifer*,

ains
avai
et v
prit
un p
sain
est s
sant

A
fer,
tout

D
notr
réco
més
mal
qui
pouv
gilar
nous
mor

Le
en g
dout
ses a

Il
et il

La

Chér
les V
cipar

N
tion
de l'
ceux

No
espr
hond

la b
enfan
Quel
nous

ainsi nommé à cause de l'éclat de lumière que Dieu avait mis en lui, oublia ce qu'il devait à son Créateur, et voulut s'égalier à lui. Un grand nombre de ces esprits célestes suivirent son exemple ; mais cependant un plus grand nombre encore s'unirent à l'Archange saint Michel, qui foudroya les rebelles en disant : *Qui est semblable à Dieu ? Qui est comme lui, grand, puissant, saint, bon et juste ?*

Ainsi ces mauvais Anges furent précipités dans l'enfer, où ils endureront des peines horribles pendant toute l'éternité.

Dieu, pour nous donner occasion de lui prouver notre amour et nous faire mériter une plus grande récompense, permet que ces esprits de ténèbres, nommés aussi démons, nous tentent et nous portent au mal ; mais il nous donne en même temps les grâces qui nous sont nécessaires pour leur résister : nous pouvons prévenir leurs attaques par la prière et la vigilance, et les vaincre par les biens que Jésus-Christ nous a mérités et acquis par ses souffrances et par sa mort.

Les Anges qui demeurèrent fidèles furent confirmés en grâce, et ils entrèrent dans la joie du Seigneur, dont ils seront éternellement inondés en contemplant ses adorables perfections.

Il y a trois hiérarchies de ces esprits bienheureux : et il y a, en chaque hiérarchie, trois ordres différents.

La première hiérarchie comprend les Séraphins, les Chérubins et les Trônes ; la seconde, les Dominations, les Vertus et les Puissances ; et la troisième, les Principautés, les Archanges et les Anges.

Nous savons par les divines Écritures que l'occupation des Anges est de chanter les louanges de Dieu et de l'adorer, de lui présenter nos prières et de protéger ceux qui les invoquent.

Nous devons avoir un grand respect pour tous ces esprits bienheureux, mais nous devons spécialement honorer nos saints Anges gardiens. Nous savons, de la bouche même de Jésus-Christ, que les plus petits enfants ont un de ces esprits célestes qui les garde. Quelle douce consolation pour nous d'être assurés que nous avons toujours auprès de nous un protecteur que

Dieu nous a envoyé du ciel, et qui veille nuit et jour à notre sûreté, pour empêcher que l'Ange des ténèbres ne nous nuise ; que nous avons en lui un ami véritable, également fidèle, sage, éclairé et puissant ; que c'est un guide sûr, toujours plein de zèle pour nous diriger dans le chemin qui mène au ciel ! Pourrions-nous oublier ce que les saints Anges font pour nous ? et ce souvenir n'ouvrira-t-il pas nos cœurs aux sentiments du respect, de la reconnaissance, de la confiance et de l'amour ? ne nous portera-t-il pas à être dociles à leurs inspirations, à les prier souvent et toujours avec ferveur, et à les imiter dans leur fidélité ?

HISTOIRE. — Pendant la captivité, le saint homme Tobie, se croyant près de mourir, et ne voulant pas frustrer son fils d'une somme considérable qu'il avait prêtée à un de ses parents, nommé Gabélus, lui conseilla de chercher un guide fidèle pour le conduire à Ecbatane, où demeurait ce parent. Le jeune Tobie étant sorti, rencontra l'Archange Raphaël sous la figure d'un jeune homme prêt à faire voyage : le saint Archange s'offrit à le conduire et à le ramener sain et sauf. Arrivé près de Ragès, le céleste conducteur dit à Tobie que Dieu lui destinait pour femme Sara, fille de Raguel, son parent. A cette nouvelle, le jeune homme frémit de crainte, se souvenant que sept hommes qui avaient successivement épousé Sara étaient tous morts ; mais l'Ange le rassura en lui disant qu'il ne lui arriverait aucun mal, pourvu qu'il suivit les avis qu'il lui donnerait ; ce qui fut en effet.

Gabélus, appelé aux noces, remit à Tobie l'argent qu'il devait, et, peu de jours après, les deux voyageurs reprirent la route de Ninive.

De retour dans la maison paternelle, le jeune Tobie adora Dieu, selon l'avis de l'Ange ; puis s'approchant de son père, qui était aveugle, il lui frotta les yeux avec le fiel d'un poisson monstrueux qu'il avait pris dans le Tigre durant le voyage, et le saint vieillard recouvra la vue.

L'Ange ayant terminé sa mission, fit connaître qui il était, et dit à Tobie le père : « Le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir et pour délivrer du démon Sara, la femme de votre fils ; car je suis Raphaël, l'un des sept qui sont sans cesse présents devant le Seigneur, et toujours prêts à exécuter ses ordres. Lorsque vous priez avec larmes et que vous ensevelissiez les morts, je présentais vos prières à Dieu, et il les recevait favorablement ; et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que vous fussiez éprouvés. » Il ajouta : « La paix soit avec vous, » et disparut. Les

servi
que r

Ex
que
Ange
le m
— 5.
vais
l'occ
enver

D
ture
de
et à
et l
inte
et c
Dieu
ren
qui

Il
fut
fut
ces
une
enfa

L
cap
natu

Ha
venu
tous
était
faisa
grav

services que le saint Archange rendit à Tobie sont la figure de ce que nos saints Anges gardiens font journellement pour nous.

EXERCICES. — 1. Quelles sont les créatures les plus parfaites que Dieu ait créées, et pourquoi ? — 2. Quand croit-on que les Anges ont été créés ? — 3. Qu'est-ce que les Anges, et que veut dire le mot *ange* ? — 4. Tous les Anges ont-ils été fidèles à Dieu ? — 5. Pourquoi Dieu permet-il que nous soyons tentés par les mauvais anges ? — 6. Comment divise-t-on les Anges ? — 7. Qu'elle est l'occupation des Anges dans le ciel ? — 8. Quels sont nos devoirs envers nos Anges gardiens ?

ARTICLE II.

De l'Homme.

Dieu, voulant distinguer l'homme du reste des créatures visibles, sembla se recueillir en lui-même avant de le créer : *Faisons l'homme*, dit-il, *à notre image et à notre ressemblance*. Il forma son corps de terre, et le rendit vivant et animé en lui donnant une âme intelligente, capable d'aimer, de vouloir et de penser ; et c'est en cela que l'homme est fait à l'image de Dieu, et capable de le posséder éternellement, s'il se rend digne de ce bonheur par la pratique des vertus qui lui sont commandées.

Il fallait au premier homme une compagne : elle fut tirée de lui-même, et reçut le nom d'Eve : ainsi fut institué le mariage. Tous les hommes sont nés de ces premiers parents : ils doivent donc être à jamais une seule et même famille, et s'aimer comme les enfants d'un même père.

L'homme n'est pas seulement corps ; il a une âme capable de penser et d'aimer, une âme qui, de sa nature, est incorruptible et immortelle.

HISTOIRE. — Un empereur romain avait un cerf qu'on était venu à bout d'appivoiser. Il était nourri au palais et y revenait tous les jours, après avoir visité les forêts voisines. Cet animal était cher à l'empereur. Craignant que dans les courses qu'il faisait au dehors, quelqu'un ne le poursuivît et ne le blessât, il fit graver sur un collier d'or, qu'on lui mit, ces paroles : *Ne me*

touches pas, j'appartiens à César. — Nous venons de Dieu, nous appartenons à Dieu, nous sommes à Dieu, nous sommes le bien de Dieu ; il nous a marqués de son sceau ; notre âme et ses facultés, notre corps et les organes de nos sens portent l'empreinte de la Divinité. Ne nous laissons donc pas séduire par les mauvais exemples, entraîner par les passions, et réduire en servitude par l'esprit de malice, qui est notre grand ennemi.

EXERCICES. — 1. Comment Dieu distingua-t-il l'homme du reste des créatures, et comment forma-t-il sa compagne ? — 2. Quelle conséquence faut-il tirer de ce que nous sommes tous issus d'un même père ? — 3. De quoi l'homme est-il composé (1) ?

ARTICLE III.

De la spiritualité et de l'immortalité de l'âme.

Les fidèles de la nouvelle loi ne sont pas les seuls qui fassent profession de croire l'immortalité de notre âme ; les anciens Patriarches, les Prophètes, tous les adorateurs du vrai Dieu l'ont également crue et en ont fait le motif de leur conduite. Les grands génies de l'antiquité, *Platon, Aristote, Cicéron*, et une infinité d'autres, ont, par les lumières de la raison aidée de quelques souvenirs traditionnels, reconnu que la mort n'est pas la fin de tout l'homme, mais qu'il se survit encore à lui-même, après avoir éprouvé cette catastrophe, qui n'est autre chose que la séparation des deux substances, l'âme et le corps, qui constituent sa nature.

Et en effet, nous ne pouvons pas plus douter qu'il y ait en nous deux substances que nous ne pouvons douter de notre propre existence ; car ce qui pense dans nous, ce qui médite, calcule, compare, réfléchit, ce qui est capable d'une si grande variété de connaissances et de sentiments ne peut être matière. Mais le dogme de l'immortalité de l'âme n'est pas seulement fondé sur de simples conjectures, sur quelques vraisemblances : la révélation primitive, la persuasion générale du genre humain, les idées que

(1) Voir la fin de la page 3 et le commencement de la page 4.

Dieu nous a données de sa bonté, de sa puissance, de sa justice, tels sont les fondements d'une vérité aussi consolante pour l'homme de bien qu'effrayante pour l'impie.

Après son péché, l'homme a été condamné à la mort ; son corps doit rentrer dans la poussière, d'où il a été tiré ; mais si son âme devait périr avec son corps, si ce principe de vie émané du Créateur devait être anéanti, la promesse d'un Rédempteur était absurde et sans motif. Aussi le dogme de la vie future ; et par conséquent de l'immortalité de l'âme, est toujours un des articles fondamentaux de la religion primitive ; il fut l'espoir de nos premiers pères, comme il sera le nôtre, si nous observons avec fidélité les préceptes que le Seigneur nous a donnés.

Le dogme de la vie future, et, par suite nécessaire, de l'immortalité de l'âme, a été généralement reçu par tous les peuples de l'univers ; l'idolâtrie, loin de le détruire, lui avait donné une nouvelle force, ou plutôt ce fut même l'abus de cette croyance qui fut une des sources de l'idolâtrie ; l'apothéose des grands hommes et l'usage de leur rendre des honneurs divins après leur mort, ne se seraient jamais établis si l'on avait cru que l'homme meurt tout entier.

En créant un être d'une capacité aussi vaste que celle que possède notre âme, Dieu n'a pu avoir d'autre fin que celle de la rendre heureuse par la possession d'un bien digne d'elle, digne de ses œuvres. Peut-on trouver le bonheur en ce monde ? L'homme le plus vertueux y est-il toujours le plus heureux ? Hélas ! l'expérience de tous les jours ne nous apprend que trop le contraire.

La justice divine est encore une preuve de l'immortalité de l'âme : on voit souvent en ce monde le vice triomphant et la vertu humiliée, l'impie heureux et le juste malheureux. Il est donc nécessaire que l'ordre soit rétabli, que le vice soit puni et la vertu récompensée. Mais comment cet ordre serait-il rétabli, et comment la justice divine exercerait-elle ses droits, si l'âme n'était pas immortelle ?

On dira peut-être que le remords est la punition du

crime : mais que serait le remords sans la foi ? Disons donc hardiment que nier la spiritualité de l'âme, et par conséquent son immortalité, c'est non-seulement donner le démenti à la croyance et au sentiment de tous les peuples, mais encore à la saine raison et au sens commun.

Cette vérité, professée dans tous les temps, et par presque tous les peuples de l'univers, est sans doute terrible pour l'impie ; elle le poursuit partout et lui déchire le cœur, malgré les efforts qu'il fait pour se tranquilliser. Le libre cours qu'il donne à ses passions lui fait redouter l'éternité, parce qu'il n'a rien à attendre qui lui soit avantageux ; il voudrait ne pas croire, mais le remords le poursuit ; il doute, ou plutôt il croit malgré lui. Son incrédulité souvent affectée déceale un cœur coupable. "Quand la pensée de l'avenir visite les incrédules, dit Young, ils rampent, ils tremblent, ils doutent, ils croient..."

Le juste, au contraire, trouve dans cette vérité la force dont il a besoin pour souffrir avec résignation les maux de la vie présente ; elle est de plus son espoir pour l'éternité.

HISTOIRE. — Quelques heures avant sa mort, Bernardin de Saint-Pierre, auteur des *Études de la Nature*, voyant ses enfants tout en pleurs autour de son lit, leur adressa ces touchantes paroles : « Ce n'est qu'une séparation de quelques jours, ne me la rendez pas si douloureuse ; je sens que je quitte la terre, mais non la vie. Adieu, mes bons amis, évitez le mal, faites le bien, vivez chrétiennement ; nous nous reverrons un jour. »

EXERCICES. — 1. Les Chrétiens ont-ils seuls reconnu l'immortalité de l'âme ? — 2. Quels sont les fondements de notre croyance à l'immortalité de l'âme ? — 3. Comment la promesse d'un Rédempteur prouve-t-elle l'immortalité de l'âme ? — 4. Comment le dogme de la vie future a-t-il toujours été regardé ? — 5. Montrez la confirmation de ce dogme et les erreurs de l'idolâtrie. — 6. Comment la justice divine prouve-t-elle l'existence d'une vie future ? — 7. Montrez quels sont les effets de ce dogme, si différents pour le coupable et pour le juste.

ARTICLE IV.

Chute de l'homme.

L'homme, au sortir des mains de son Créateur, était

juste, saint, heureux, et orné de dons excellents : son esprit était éclairé d'une lumière divine, qui lui montrait tout ce qu'il devait connaître. Il n'avait besoin, pour s'instruire, ni de livres ni de maîtres. Sa volonté était droite et sans aucun penchant vers le mal ; rien ne troublait la tranquillité de son âme : il ne souffrait dans son corps ni douleur, ni incommodité, et il ne devait point mourir.

Cependant Dieu devait à sa majesté d'exiger de l'homme le dévouement de son cœur, et des preuves de son amour et de son obéissance : c'est pourquoi, en le plaçant dans le paradis terrestre, il lui défendit de toucher à un fruit particulier, en lui accordant l'usage de tous les autres. Ce commandement, facile à observer, surtout en ce moment où l'homme innocent était naturellement porté au bien, fut accompagné de la plus terrible menace, qui est la peine de mort ; mais, malgré les bienfaits de Dieu et ses menaces, la femme se laissa séduire par le démon, qui avait pris la forme d'un serpent ; et, après avoir mangé du fruit défendu, elle en présenta à Adam, et l'entraîna dans sa désobéissance.

A ce moment, tout fut changé pour eux ; ils perdirent tous les avantages que Dieu leur avait accordés en les créant. D'épaisses ténèbres se répandirent dans leur esprit ; leur volonté se dérégla, leurs passions obscurcirent les lumières de leur raison ; leurs penchants se corrompirent et les portèrent vers le mal. En perdant la justice et en se séparant de Dieu, ils devinrent sujets à la damnation éternelle. Leur corps fut assujéti à la douleur, aux maladies, à la mort.

Ces suites affreuses du péché d'Adam ont passé à toute sa postérité, parce que son péché même a passé à tous les hommes, qui sont nés de lui. En désobéissant à Dieu, il s'est perdu lui-même, et avec lui tout le genre humain, dont il est le père. Nous sommes les héritiers de sa faute et de sa disgrâce, comme nous l'aurions été de son innocence et de son bonheur.

Tous ont péché dans le premier homme, tous ont désobéi en lui ; son péché, étant ainsi devenu le nôtre, fait que nous sommes tous coupables, même avant que de naître. Vérité incompréhensible, mais dont la Reli-

gion ne nous permet pas de douter : c'est le dogme fondamental de la Religion chrétienne ; c'est à ce dogme qu'elle se rapporte tout entière, puisque ce péché, qui est la source de tous les maux, est aussi la première cause du besoin que nous avons d'un Médiateur et d'un Sauveur qui nous réconciliât avec Dieu, qui expiât nos péchés, et qui nous rachetât de la servitude.

C'est un des dogmes qui sont le plus clairement contenus dans la sainte Écriture.

Le saint roi David dit lui-même qu'il a été formé dans l'iniquité, et que sa mère l'a conçu dans le péché.

L'Apôtre saint Paul dit que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché ; et qu'ainsi tous les hommes ont été assujettis à la mort, parce que tous ont péché dans un seul.

Nous naissons tous coupables et enfants de colère : c'est pour cela qu'on appelle ce péché le péché d'origine ou de transmission.

Les philosophes païens eux-mêmes sont parvenus, par le secours de la raison seule, non pas à connaître cette vérité, mais à soupçonner que l'homme naissait coupable de quelque crime. La vue des misères auxquelles il est assujéti dès le berceau les avait conduits jusque-là. En effet, sans la foi du péché originel, l'homme est lui-même un mystère encore plus incompréhensible ; car comment expliquer toutes les contradictions qui se trouvent en lui ? Tant de grandeur et tant de bassesse tout à la fois, tant de lumières et tant de ténèbres, un penchant si vif pour le bonheur et une si profonde misère. Il approuve le bien, et ne le fait pas ; il condamne le mal, et il le commet.

Il n'y a que la foi du péché originel qui puisse expliquer ces difficultés et concilier ces contradictions.

Ce qu'il y a dans l'homme de bonté et de lumière vient de Dieu et de la première institution de la nature : ce sont de beaux restes d'un grand édifice tombé en ruine. L'ignorance et les vices viennent du péché, qui a gâté l'ouvrage de Dieu, et défiguré son image jusqu'à la rendre méconnaissable.

Nous voyons un exemple de cette justice rigoureuse dans la conduite d'un roi qui punit un sujet rebelle en

le
rai
par
qu
ven
dée
me
sain
de
pas
der
aun
cen
ma
péc
mis
ont
ciel
par
teu

H
êtes
et j'
je n
com
frui
don
Dieu
pon
frui
sera
trin
inim
elle
Puis
tu e
mar
il lu
mar
ne p
vail
l'he
qu'e
sien

le dégradant lui et toute sa postérité ; mais les comparaisons tirées des choses humaines sont toujours imparfaites ; les règles de la justice des hommes ne sont qu'une ombre de celles de la justice divine ; elles peuvent aider notre foi, mais elles ne peuvent pas nous découvrir le fond de ce mystère impénétrable.

Dieu avait créé l'homme pour le rendre éternellement heureux avec toute sa postérité. Il était juste et saint quand il sortit de ses mains : il ne tenait qu'à lui de conserver ces précieux avantages et de les faire passer à ses enfants ; il ne fallait pour cela que lui demeurer fidèle. S'il eût persévéré dans la justice, il aurait communiqué le même bonheur à tous ses descendants, et leur aurait assuré une félicité éternelle ; mais sa désobéissance a tout perdu, et les suites de son péché, c'est-à-dire l'ignorance, l'inclination au mal, les misères de la vie, la mort du corps et la perte de l'âme, ont passé jusqu'à nous. Ainsi nous étions exclus du ciel, si Dieu, par une infinie miséricorde, n'avait préparé un remède à nos maux en envoyant un Rédempteur.

HISTOIRE. — Le Seigneur appela Adam et lui dit : « Adam, êtes-vous ? » Adam répondit : « Seigneur, j'ai entendu votre voix, et j'ai craint de me présenter devant vous parce que j'étais nu, et je me suis caché. » Le Seigneur dit : « Qui est-ce qui vous a fait connaître que vous étiez nu, sinon parce que vous avez mangé du fruit défendu ? » Adam répondit : « C'est la femme que vous m'avez donnée pour compagne qui m'en a présenté, et j'en ai mangé. » Dieu dit à la femme : « Pourquoi avez-vous fait cela ? » Elle répondit : « C'est le serpent qui m'a trompée, et j'ai mangé de ce fruit. » Le Seigneur dit au serpent : « Parce que tu as fait cela, tu seras maudit parmi tous les animaux, tu te traîneras sur ta poitrine, tu mangeras la terre toute ta vie ; je mettrai une éternelle inimitié entre la femme et toi, et entre sa postérité et la tienne ; elle t'écrasera la tête, et tu l'endras des embûches à ses pieds. » Puis il dit à la femme : « Je multiplierai tes chagrins et tes maux ; tu enfanteras avec douleur, et tu seras sous la puissance de ton mari, qui dominera sur toi. » Enfin, adressant la parole à Adam, il lui dit : « Parce que, trop docile à la voix de ton épouse, tu as mangé du fruit défendu, la terre sera maudite en tes ouvrages ; tu ne pourras te nourrir de ses productions que par un pénible travail..... La terre produira des ronces et des épines, tu mangeras l'herbe de la terre et ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce qu'enfin tu retournes dans la terre d'où tu es sorti ; car, tu es poussière, et tu retourneras en poussière. »

Gen. III.

EXERCICES. — 1. Dans quel état l'homme fut-il créé ? — 2. A quelle épreuve fut-il soumis ? — 3. Racontez sa chute, et faites-en connaître les suites. — 4. Comment devons-nous considérer le dogme du péché originel ? — 5. Pourquoi ce dogme est-il le fondement de la Religion chrétienne ? — 6. Ce dogme est-il clairement enseigné dans l'Écriture ? — 7. Les païens avaient-ils l'idée de la chute originelle ? — 8. Peut-on, sans la foi à ce mystère, expliquer les contradictions qui se trouvent dans le cœur de l'homme ? — 9. Faites comprendre par un exemple la justice de la transmission du péché originel.

CHAPITRE IV.

DE LA PROMESSE ET DE L'ATTENTE DU MESSIE.

Je crois en Jésus-Christ.

ARTICLE PREMIER.

Promesse d'un Sauveur.

L'homme était perdu sans ressource, si Dieu n'avait eu pitié de lui : il avait offensé une majesté infinie, et par conséquent il était incapable de réparer son péché, puisqu'il ne pouvait offrir une satisfaction égale à l'offense.

Mais par une miséricorde toute gratuite, et dont les effets sont aussi incompréhensibles que ceux de sa justice, Dieu, avant même de prononcer contre Adam l'arrêt de sa condamnation, lui donna l'espoir d'un Médiateur en maudissant le serpent dont le démon s'était servi pour tromper nos premiers parents : " Je mettrai, dit-il au serpent, l'inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne ; elle t'écrasera la tête." D'où nos premiers parents comprirent qu'il naîtrait d'eux un Libérateur qui détruirait la puissance de Satan.

Cette promesse ne fut exécutée qu'au bout de quatre

mill
ce le
et p
avai
cette
père
de I
" pa
" Je
" tou
" qu
dans
éclair
venu
men
la m
douz
posté
quati
" tes
" ter
" Ju
" qu
" qui
dével
Adan
Le
de se
c'est-
ôtée
Tro
lant
l'opp
Espri
Ce
l'entr
près
vela
plus
dans
n'étai
l'atten

mille ans. Dieu se réservait de la développer pendant ce long intervalle, et de la réitérer avec plus de clarté et plus d'étendue. En effet, la promesse que Dieu avait faite à Adam fut confirmée dans la suite par celle qu'il fit à Abraham, destiné à être la tige et le père d'un peuple tout spécialement consacré au culte de Dieu. "Sortez, lui dit le Seigneur, sortez de votre patrie, et venez dans le pays que je vous montrerai. "Je ferai naître de vous un peuple nombreux, et "toutes les nations de la terre seront bénies en CELUI "qui naîtra de vous." La promesse fut renouvelée dans les mêmes termes à Isaac et à Jacob. Ce dernier, éclairé d'une lumière divine, prédit plus clairement la venue du Libérateur promis dès le commencement du monde. Il en désigna le temps, lorsque étant au lit de la mort, et annonçant, par l'Esprit de Dieu, à ses douze enfants assemblés ce qui devait arriver à leur postérité dans la suite des siècles, il adressa à Juda, le quatrième de ses fils, ces paroles remarquables : "Juda, "tes frères te combleront de louanges, et ils se prosterneront devant toi ; le sceptre ne sortira point de "Juda, et il y aura toujours un chef de ta race jusqu'à ce que vienne CELUI qui doit être envoyé, et "qui sera l'attente et le désiré des nations." Ainsi se développe et s'éclaircit la promesse faite d'abord à Adam, puis à Abraham.

Le Sauveur naîtra de la famille de Juda. Le temps de son arrivée est marqué, c'est lorsque le sceptre, c'est-à-dire la prééminence, la principale autorité, sera ôtée à la maison de Juda.

Trois cents ans après la mort de Jacob, Dieu, voulant délivrer son peuple du joug des Egyptiens, qui l'opprimaient, suscita Moïse, qu'il remplit de son Esprit, et lui donna le don des miracles.

Ce saint homme, ayant conduit le peuple jusqu'à l'entrée du pays qu'il devait posséder, et se sentant près de mourir, rassembla les Hébreux, et leur renouvela les promesses de la venue d'un libérateur bien plus puissant que lui, et seul capable de les introduire dans la véritable terre promise, dont celle de Chanaan n'était que la figure. Ainsi Dieu les tenait-il dans l'attente du Messie promis.

Ce prophète plus grand que Moïse, sauveur de son peuple et auteur d'une nouvelle loi, médiateur d'une nouvelle alliance, devant qui Moïse lui-même doit se taire, et qui doit seul être écouté quand il commencera à parler, c'est le Sauveur du monde, dont la doctrine devait un jour éclairer l'univers, et dont Dieu lui-même devait dire : "Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; écoutez-le."

Jusqu'à lui, il ne devait point paraître dans tout Israël un prophète semblable à Moïse, à qui Dieu parlât face à face, et qui donnât une loi à son peuple.

HISTOIRE. — Un jour que Daniel répandait son âme devant le Seigneur, qu'il lui adressait des prières ferventes pour son peuple, l'Ange Gabriel vint par l'ordre de Dieu vers ce prophète, et l'instruisit du temps où le Messie, qu'il appela JUSTICE ÉTERNELLE et le SAINT DES SAINTS, devait, selon les décrets de Dieu, paraître sur la terre, et du temps où ce Christ, promis et attendu depuis si longtemps, serait mis à mort. Il lui dit que Dieu lui accordait cette insigne faveur parce qu'il était un homme de désirs.

Daniel, ix.

EXERCICES. — 1. Que serait devenu l'homme sans la venue du Messie ? — 2. A quelle époque et par quel motif Dieu fit-il la première annonce du Messie ? — 3. Quelle promesse Dieu fit-il plus tard à Abraham ? — 4. Faites connaître la prophétie de Jacob. — 5. Moïse a-t-il annoncé la venue du Messie ?

ARTICLE II.

Développement des Promesses. Conversion future des Gentils.

A l'exception des Juifs, tous les autres peuples étaient plongés dans les ténèbres et dans les désordres de l'idolâtrie. Dieu était profondément oublié, et le démon était adoré partout sous différentes formes. Ce culte impie s'était affermi pendant une longue suite de siècles ; toutes les passions, auxquelles il était si favorable, lui avaient servi d'appui, et il semblait qu'on ne devait jamais revenir d'une erreur aussi an-

ciem
dan
com
hom
U
du M
sa v
dev
anne
tous
vine
siècl
où il
Il
téné
éclai
auss
et d
Dieu
gran
hom
Di
réun
tout
sanc
Sauv
mon
ceux
Mess
Dieu
natio
l'uni
et le
ses n
suspe
ses h
anno
corru
Cett
a été
ment
Isa

cienne, aussi universelle et aussi accréditée. Cependant Dieu avait résolu de détruire l'empire du démon, comme il l'avait promis à Adam, et de rappeler les hommes à la connaissance de la vérité.

Un aussi grand renouvellement devait être l'ouvrage du Messie ; et un des caractères les plus sensibles de sa venue, c'était qu'en éclairant tous les peuples, il devait aussi les convertir ; Dieu n'avait cessé de faire annoncer cet événement si favorable à la Gentilité ; tous les Prophètes l'avaient vu par une lumière divine, et l'avaient prédit en mille manières bien des siècles avant qu'il s'accomplît, et dans les temps mêmes où il paraissait incroyable.

Ils ont tous annoncé que le Messie dissiperait les ténèbres qui couvraient, avant lui, toute la terre ; qu'il éclairerait les Gentils ; qu'il en serait le Libérateur aussi bien que des Juifs, et qu'il ne formerait des uns et des autres qu'un seul peuple, adorateur du vrai Dieu. Ces Prophètes étaient les avant-coureurs que le grand Roi envoyait devant son Fils pour tenir les hommes dans l'attente de son avènement.

Dieu marqua tous les caractères qui devaient se réunir dans la personne du Sauveur. Il fit prédire toutes les circonstances qui accompagneraient sa naissance, sa vie, sa mort et sa résurrection : l'histoire du Sauveur était déjà faite d'avance quand il vint au monde. David, ce saint roi inspiré de Dieu, est un de ceux qui en ont parlé le plus clairement. Il appelle le Messie son Seigneur, et il le reconnaît pour le Fils de Dieu ; il prédit que son règne s'étendra sur toutes les nations et n'aura point d'autres bornes que celles de l'univers. Il annonce ses ignominies, sa mort cruelle et le genre de supplice qu'on lui fera souffrir : il voit ses mains et ses pieds percés, son corps violemment suspendu, sa langue abreuvée de fiel et de vinaigre, ses habits partagés, et sa robe tirée au sort ; mais il annonce en même temps qu'il n'éprouvera point la corruption du tombeau, et qu'il en sortira glorieux. Cette prédiction est d'autant plus remarquable, qu'elle a été faite plus de mille ans avant son accomplissement.

Isaïe a parlé du Messie avec autant de clarté. Il le

voit sortir du sang de Jessé, naître d'une mère vierge ; il l'appelle un enfant admirable, Père du siècle futur, le Prince de la paix : enfin il le nomme EMMANUEL, qui veut dire DIEU AVEC NOUS. Son règne sera éternel, dit encore le même prophète ; toutes les nations se prosterneront devant lui ; à sa parole les boiteux seront redressés, les sourds entendront, les muets parleront, les aveugles verront, les morts ressusciteront.

Mais après avoir parlé de la gloire du Messie, il parle aussi de ses humiliations : il le représente défiguré, méconnu, méprisé, comme le dernier des hommes ; il l'appelle l'homme de douleurs, chargé d'infirmités, parce qu'il a pris sur lui nos iniquités, qu'il expie par ses souffrances. "On lui crachera au visage, dit-il ; il sera traité comme un criminel, mené au supplice avec des méchants, et il se livrera lui-même à la mort, et l'endurera aussi paisiblement qu'un agneau." Le Prophète ajoute que par sa mort il deviendra le chef d'une postérité nombreuse ; et il assure que les Gentils accourront de toutes parts à sa suite, tandis que les Juifs, à la réserve d'un petit nombre, seront rejetés à cause de leur incrédulité. Que peut-on voir de plus détaillé, si ce n'est l'Évangile et l'histoire même du Sauveur ? Cependant cette prédiction a été faite plus de sept cents ans avant la venue de Notre-Seigneur ?

Les autres Prophètes n'ont pas vu moins clairement le mystère du Messie.

L'un prédit que Bethléhem, la plus petite ville de Juda, sera illustrée par sa naissance ; un autre assure qu'il sera vendu par un de ses disciples pour trente pièces d'argent, et il voit jusqu'au champ du potier à l'achat duquel cet argent sera employé. Le même Prophète nous le représente comme un roi, mais un roi pauvre ; une ânesse lui servira de monture à son entrée dans Jérusalem.

Le prophète Aggée publie la gloire du second temple, parce que le Messie, le Désiré des nations, le sanctifiera par sa présence.

Le prophète Daniel détermine l'époque précise de sa venue : pendant que ce prophète est occupé de la captivité de son peuple et des soixante-dix ans qu'elle

devant
Dieu
soixan
cent :
vité l
affran
siste
étern
sema
allian
seron
Proph
sion :
peupl
on ve
lation
Enfi

qu'à l
présen
de Jér
l'Occid
parmi
phétie
dont l
suspec
déclar
respec
de lui
ait co
les au
un tér
d'infid
Pou
vinité
Sauve
Proph
devaie
évène
sur la
d'une
veau :
y mé

devant durer, tout à coup il est élevé par l'esprit de Dieu à des pensées plus hautes ; il prédit qu'après soixante-dix semaines d'années, c'est-à-dire après quatre cent quatre-vingt-dix ans, arrivera la fin d'une captivité bien plus funeste, dont le genre humain sera affranchi par la mort du Christ : délivrance qui consiste dans la rémission des péchés et dans le règne éternel de la justice. Il annonce que dans la dernière semaine le Christ sera mis à mort ; qu'une nouvelle alliance sera confirmée, et que les anciens sacrifices seront abolis. "Après la mort du Christ, ajoute le Prophète, il n'y aura plus qu'horreur et que confusion : la Cité sainte et le Sanctuaire seront détruits ; le peuple qui l'aura méconnu ne sera plus son peuple ; on verra l'abomination dans le Temple, et une désolation qui n'aura point de terme."

Enfin Malachie, le dernier des Prophètes, prédit qu'à la place des sacrifices anciens une offrande pure sera présentée au Seigneur, non plus seulement dans le temple de Jérusalem, mais en tous lieux, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident ; non plus par les Juifs, mais par les Gentils, parmi lesquels le nom de Dieu sera grand. Ces prophéties sont toutes contenues dans les Livres saints, dont l'authenticité est attestée par le témoignage non suspect de tout un peuple : c'est le peuple juif, ennemi déclaré des Chrétiens, qui ne peut s'empêcher de les respecter, quoiqu'il y trouve sa condamnation. C'est de lui que nous les avons reçus ; et il semble que Dieu ait conservé ce peuple au milieu de la ruine de tous les autres pour le forcer de rendre à ces saints Livres un témoignage éclatant, et au-dessus de tout soupçon d'infidélité et d'altération.

Pour convaincre l'esprit le plus incrédule sur la divinité de Jésus-Christ, et lui prouver que ce divin Sauveur est véritablement le Messie promis par les Prophètes, il n'y a plus qu'à comparer les traits qui devaient caractériser le *Désir des Nations* avec les événements qui ont eu lieu à la venue de Jésus-Christ sur la terre, rapprocher les prédictions des faits, tenir d'une main l'Ancien Testament, et de l'autre le Nouveau : le tableau sera si exact, qu'il sera impossible de s'y méprendre. D'abord il est constant qu'à l'époque

de la naissance de Jésus-Christ l'attente du Messie était généralement répandue, non-seulement dans la Judée, mais encore dans tout l'Orient. C'est un fait attesté par les auteurs **païens eux-mêmes**. "C'était, dit Suétone, une **opinion ancienne** et constante dans tout l'Orient, qu'en ce temps-là des conquérants sortis de la Judée seraient les maîtres du monde." Tacite rapporte la même chose. "Plusieurs, dit cet historien, étaient persuadés qu'en ce temps-là des hommes sortis de la Judée seraient les maîtres du monde." Cette attente générale était fondée sur la célèbre prophétie de Jacob, qui avait prédit que le Messie viendrait quand les Juifs cesseraient d'être gouvernés par des chefs de la race de Juda ; et sur celle de Daniel, qui avait fixé l'époque de la venue du Messie au terme de quatre cent quatre-vingt-dix ans. Les Juifs charnels et les païens prenaient les expressions à la lettre, et confondaient l'empire spirituel du Messie avec la domination d'un conquérant ; mais la prophétie n'est pas moins réelle, et les faits attestent que les Apôtres, sortis de la Judée, ont soumis les nations à la loi de Jésus-Christ.

L'Évangile nous marque l'accomplissement littéral de toutes les prophéties qui devaient caractériser la venue du Messie : il est né à Bethléhem, il a donné une nouvelle Loi, il a fait les miracles les plus éclatants, il a sanctifié le Temple par sa présence, il est mort dans les douleurs et les ignominies de la Croix, il est ressuscité le troisième jour, etc.

HISTOIRE. — La connaissance du vrai Dieu se conservait dans le royaume d'Éthiopie ; Candace, qui en était reine du temps des Apôtres, envoya un de ses officiers pour offrir ses présents dans le temple de Jérusalem et y adorer le Seigneur. Ce sage ministre, ayant accompli son message, s'en retournait lisant le prophète Isaïe, lorsque le Seigneur ordonna à saint Philippe, diacre, de courir après lui. L'officier lisait cet endroit du Prophète : *Il a été mené comme une brebis à la boucherie.* "Comprenez-vous ce que vous lisez ?" lui dit l'homme de Dieu. — "Et comment le comprendrais-je si personne ne me l'explique ?", lui répondit l'officier. Et ayant engagé Philippe à monter sur son char, il le pria de lui dire si le Prophète parlait de lui-même ou d'un autre. Philippe prit de là occasion de lui annoncer Jésus-Christ et la nécessité du baptême. L'officier crut à la parole du Seigneur, et le char étant

par
dem
lui
sou
le c
un
Phi
qui
ven
con
l'Ap

R
de
séra
Dieu
cons
ann
5. I
préd
l'épo
de l
ties
l'acc
conv

DE

A é

L
éter
pren

parvenu à un endroit où il y avait de l'eau, il le fit arrêter et demanda ce qui pourrait empêcher qu'il ne fût baptisé. Philippe lui ayant répondu que rien ne l'en empêcherait, s'il croyait de tout son cœur, l'officier fit sa profession de foi en ces termes : *Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu.* Alors ils descendirent dans l'eau, et Philippe le baptisa. Lorsqu'il fut baptisé, Philippe disparut, et l'officier continua son chemin, admirant ce qui lui était arrivé, et glorifiant le Seigneur pour la grâce qu'il venait de recevoir. On présume avec raison, que cet officier fit connaître Jésus-Christ à ceux de sa nation, et qu'il en devint ainsi l'Apôtre.

Actes des Apôtres, chap. viii.

EXERCICES.—1. Dans quel état étaient les peuples avant la venue de Jésus-Christ?—2. Dieu avait-il annoncé que les Gentils seraient appelés à la connaissance du Messie?—3. Dites par qui Dieu fait prédire cet événement, et rapportez les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ prédites par David.—4. Qu'a annoncé Isaïe sur la grandeur et les abaissements du Messie?—5. Indiquez quelques autres circonstances relatives au Messie prédites par les Prophètes?—6. Qu'a prédit Daniel touchant l'époque de la venue du Messie?—7. Quelle a été la prophétie de Malachie?—8. Pouvons-nous croire à l'authenticité des prophéties?—9. Quel effet doit produire sur l'esprit le plus incrédule l'accomplissement des prophéties?—10. Que faut-il faire pour se convaincre que les prophéties se sont accomplies?

CHAPITRE V.

DE L'INCARNATION, DE LA NAISSANCE ET DE LA VIE DE
NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

A été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.

ARTICLE PREMIER.

Mystère de l'Incarnation.

Le Fils unique de Dieu, le Verbe, qui est de toute éternité dans le sein de son Père, s'est abaissé jusqu'à prendre un corps et une âme semblables aux nôtres

Ce n'est pas le Père qui s'est fait homme; ce n'est pas non plus le Saint-Esprit; c'est le Fils, la seconde personne de la très-sainte Trinité.

La manière dont ce mystère a été accompli ne peut ni être conçue par l'esprit humain, ni s'exprimer par les paroles; mais voici ce que l'Évangile nous apprend. Lorsque le temps arrêté dans les conseils divins fut arrivé, un Ange se présenta devant la très-sainte Vierge; il la salua pleine de grâces, lui annonça qu'elle serait mère sans cesser d'être vierge, et que Celui qui naîtrait en elle serait le Fils du Très-Haut et l'ouvrage du Saint-Esprit. La très-sainte Vierge crut à la parole de l'envoyé céleste, et elle y donna son consentement. Dans ce moment le mystère de l'Incarnation s'accomplit; le Saint-Esprit forma en elle le corps de Jésus-Christ; il y unit une âme: et en même temps se fit cette union indissoluble de la nature divine avec la nature humaine en la personne du Fils de Dieu. Ainsi le Fils unique de Dieu devint homme sans cesser d'être Dieu.

D'où il suit que la très-sainte Vierge est véritablement Mère de Dieu, ayant conçu et enfanté un Homme-Dieu.

Marie devenant mère n'a pas cessé d'être vierge, Jésus-Christ, son Fils, ayant été conçu par l'opération du Saint-Esprit.

Ainsi Jésus-Christ, comme homme, n'a pas de père, et Dieu n'a voulu que saint Joseph fût l'époux de Marie qu'affin de cacher ce mystère sous le voile d'un chaste mariage; mais comme Dieu, Jésus-Christ a un Père, qui l'a engendré de toute éternité, et auquel il est égal.

Il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule personne, mais il y a deux natures distinctes: la nature divine, par laquelle il est Dieu comme son Père, et la nature humaine, par laquelle il est homme comme nous, possédant toutes les qualités propres à notre nature.

Quoique ce mystère surpasse infiniment la portée de l'esprit humain, nous devons cependant le croire fermement, parce que Dieu, qui est la vérité souveraine, l'a révélé. D'ailleurs il n'est nullement contraire

à l'im-
En-
et
con-
ren-
esp-
et
nat-
me-
eng-
dan-
ron-
péc-
son-
s'es-
a e-
et i-
seu-
le v-
nou-
M-
ait
d'êt-
la n-
se-
l'hu-
sou-
infl-
été
et c-
gen-

En-
dans
soin,
natur-
occur-
autr-
dit-il,
dans
sonne
place

à la raison ; et nous en avons en nous-mêmes une image qui, quoique imparfaite, peut aider notre foi. En effet, notre âme, qui est d'une nature spirituelle et incorruptible, est unie à un corps matériel et corruptible, et l'union de ces deux substances si différentes ne fait qu'un seul homme, qui est tout à la fois esprit et corps, incorruptible et corruptible, intelligent et matériel. De même, la divinité du Verbe et la nature de l'homme, unies sans être confondues, forment un seul Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, engendré du Père dans l'éternité, et né d'une Vierge dans le temps, tout-puissant comme Dieu, et environné de faiblesse comme homme ; car, excepté le péché et les suites inséparables du péché, telles que sont l'ignorance et la concupiscence, Notre-Seigneur s'est assujéti à toutes nos misères. Il a eu faim, il a eu soif, il a été sujet à la fatigue, au sommeil et à toutes les infirmités de notre nature, avec cette seule différence qu'il ne souffrait que parce qu'il le voulait, au lieu que nous les éprouvons malgré nous.

Mais gardons-nous de croire que la nature divine ait été altérée dans l'Incarnation : Dieu, sans cesser d'être tout ce qu'il est par lui-même, a daigné s'unir à la nature humaine ; il n'a rien perdu par cette union : ses abaissements et ses souffrances ne tombent que sur l'humanité : c'est comme homme que Jésus-Christ a souffert, et c'est comme Dieu qu'il a donné un prix infini à ses souffrances ; c'est comme homme qu'il a été petit enfant, pour être le modèle de tous les âges ; et c'est comme Dieu-Homme qu'il a été le Sauveur du genre humain.

HISTOIRE. — Un hérétique, sectateur d'Eutychès, s'étant trouvé dans une société où était un enfant qui avait été instruit avec soin, voulut faire dire à cet enfant qu'il n'y avait qu'une seule nature en Jésus-Christ. Pour l'en convaincre, il prit deux morceaux de fer, il les fit rougir au feu, et les joignit ensuite l'un à l'autre pour n'en faire qu'un seul morceau. « C'est ainsi, lui dit-il, que la nature divine et la nature humaine, unies ensemble dans Jésus-Christ, ne font plus qu'une seule nature dans sa personne. — Mais, répondit l'enfant, mettez un petit lingot d'or à la place de ce petit morceau de fer, faites-les rougir tous deux, et n'ar-

faites qu'un seul morceau. Je vous le demande alors, ce morceau sera-t-il tout or ou tout fer ? chaque morceau ne restera-t-il pas ce qu'il était auparavant ? c'est-à-dire, l'un ne sera-t-il pas toujours un lingot d'or, et l'autre un morceau de fer, quoiqu'ils soient unis ensemble. Oui, sans doute, vous n'en pouvez disconvenir. Voilà donc deux morceaux, l'un d'or, l'autre de fer, qui, tout distingués qu'ils sont l'un de l'autre, ne feront plus cependant qu'un morceau. C'est ainsi, conclut l'enfant, que la nature divine et la nature humaine, quoique distinguées l'une de l'autre, ne font néanmoins qu'une seule personne en Jésus-Christ.

Lettres édifiantes, Mission du Levant.

EXERCICES. — 1. Par quel mystère Dieu a-t-il exécuté la promesse faite à Adam après sa chute ? — 2. Quelle est des trois personnes divines celle qui s'est incarnée ? — 3. Qu'est-ce que l'Evangile nous apprend sur la manière dont s'est accompli le mystère de l'Incarnation ? — 4. Combien y a-t-il de natures en Jésus-Christ ? — 5. N'avons-nous pas en nous-mêmes une image du mystère de l'Incarnation ? — 6. La nature divine est-elle altérée dans ce mystère ?

ARTICLE II.

Suite du Mystère de l'Incarnation.

Le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous racheter de l'esclavage du péché et des peines de l'enfer, et pour nous mériter la vie éternelle, à laquelle nous n'avions plus droit, tant à cause de nos propres prévarications qu'à cause du péché originel. Nous avons offensé un Dieu d'une majesté infinie, et sa justice ne pouvait être satisfaite que par une réparation proportionnée à l'injure que le péché lui avait faite. L'homme ne pouvait donc pas par lui-même offrir à Dieu cette satisfaction suffisante, ni mériter le pardon. Il n'y avait que le Fils de Dieu fait homme, vrai Dieu et vrai homme, qui pût offrir cette satisfaction en souffrant comme homme, et en donnant comme Dieu un prix infini à ses souffrances. Par ce mystère admirable de la sagesse divine, le péché est puni, et le pécheur est sauvé : ainsi en Jésus-Christ la justice et la miséricorde se concilient ; l'injure faite à

Dieu
com
J
un
nité
com
la
fran
par
pré
péc
cett
der
suj
sati
pou
de l
hér
son
des
cou
cét
le s
com
fact
offe
le m
au
l'ho
de s
ceur
ame
son
san
s'es
nati
tou

H
paie
excit
Dieu

Dieu est abondamment réparée, et Dieu est honoré comme il doit l'être.

Jésus-Christ s'est donc rendu notre médiateur. C'est un médiateur parfait, qui tient à Dieu par sa divinité, et à nous par son humanité ; qui peut souffrir comme nous, parce qu'il a une nature semblable à la nôtre, et nous réconcilier avec Dieu par ses souffrances, étant Dieu lui-même : médiateur qui, par sa parfaite sainteté, est infiniment agréable à Celui auprès de qui il s'est entremis pour la réconciliation des pécheurs. Une comparaison fera encore mieux sentir cette vérité : qu'un roi ait été insulté, outragé par le dernier de ses sujets ; ni le coupable, ni aucun autre sujet du roi ne peut offrir à la majesté royale une satisfaction égale à l'offense ; tout ce que le coupable pourrait faire serait toujours beaucoup au-dessous de la grièveté de l'injure ; mais si le fils du roi même, héritier présomptif de sa couronne, et déjà assis sur son trône, touché de compassion pour ce malheureux, descend du trône, quitte ses ornements royaux, se couvre la tête de cendre et le corps d'un sac, et qu'en cet état, prosterné devant son père, il s'offre à subir le supplice dû au coupable pour obtenir sa grâce, on conçoit qu'une si profonde humiliation est une satisfaction proportionnée à la grandeur de la personne offensée, que l'injure est pleinement réparée, et que le roi, sans blesser la justice, peut faire miséricorde au criminel. Eh bien ! c'est l'image de la grâce que l'homme pécheur a reçue de Dieu par l'Incarnation de son Fils. Que Dieu est admirable dans toutes ses œuvres, et surtout dans ce grand ouvrage de son amour ! Quel bienfait que celui de nous avoir donné son Fils unique pour nous sauver ! Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à ce Sauveur généreux qui s'est dépouillé de sa gloire pour se revêtir de notre nature, s'assujettir à nos infirmités, paraître et être en tout semblable à nous !

HISTOIRE. — Nestorius, patriarche de Constantinople, loin d'apaiser le grand scandale qu'un prêtre nommé Athanasie avait excité en prêchant qu'on ne devait point appeler Marie *Mère de Dieu*, loua publiquement le prédicateur, et soutint qu'il y avait

deux personnes en Jésus-Christ aussi bien que deux personnes, que la sainte Vierge ne devait point être appelée *Mère de Dieu*, mais seulement mère de Jésus-Christ. Saint Cyrille d'Alexandrie combattit et rebatta ces erreurs. Le pape saint Célestin les condamna dans un concile qui tint à Rome en 430. Ce fut l'année suivante qu'un assemblement contre Nestorius, le concile général d'Ephèse. Ce fameux hérésiarque qui était en horreur à tout le peuple à cause de son impiété, fut condamné et déposé de son patriarcat. Les Pères du concile lui firent signer la sentence de son excommunication, qui était conçue en ces termes : Le saint concile, assemble par la grâce de Dieu en la ville d'Ephèse, à Nicomède, nouveau Judas.—Sache que, pour ta doctrine impie, pour ta doctrine fautive, et pour ton obstination à la soutenir, tu as été déposé de tout grade, de toute dignité ecclésiastique, par ce saint concile, et selon les lois et règles de l'Eglise. Nestorius fut envoyé en exil dans l'Afrique par l'Empereur Théodose le Jeune. Il se forma sur la langue de cet hérésiarque un ulcère affreux, où se mirent bientôt des vers, qui la lui rongèrent jusqu'à la racine. Après avoir erré de tous côtés, il mourut dans une grande misère, dans de vives douleurs et dans l'impénitence.

MÉRAULT.

Exercices.—1. Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme ? —2. Montrez que Jésus-Christ seul pouvait réparer l'injure faite à Dieu par le péché.—3. Faites comprendre cette vérité par une comparaison.

ARTICLE III.

Auguste César ayant ordonné un dénombrement de tous les habitants de l'empire, Joseph et Marie se rendirent de Nazareth à Bethléhem, d'où leur famille était originaire. C'est là que, dès la création 4004, le Fils de Dieu vint au monde, au milieu de la nuit et dans une pauvre étable, le secret de Joseph ne lui ayant pas permis de trouver place dans les écuries. Sa naissance fut bientôt annoncée par des anges à des bergers qui se tenaient tour à tour sur leurs troupeaux. Gloire à vous, disaient ces esprits célestes en annonçant cette heureuse nouvelle, gloire

à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

Huit jours après sa naissance il fut circoncis, et ce même jour la très-sainte Vierge et saint Joseph, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de Dieu par un Ange, lui donnèrent le nom de Jésus, qui signifie Sauveur, parce qu'il était venu pour sauver tous les hommes, et les délivrer du péché et de l'enfer.

On a ajouté au nom de Jésus celui de Christ, qui signifie oint ou sacré, non pas qu'il ait été sacré d'une manière sensible, mais à cause de son union hypostatique avec la nature divine.

Nous nommons aussi Jésus-Christ Notre-Seigneur, parce qu'il a un droit particulier sur tous les Chrétiens, qu'il a rachetés par le prix de son sang.

Peu de jours après que Jésus eut été circoncis, il fut reconnu pour Dieu et pour roi par trois Mages, qui, conduits par une étoile, vinrent de l'Orient pour l'adorer. Arrivés à Jérusalem et ne voyant plus d'étoile, ils demandèrent en quel lieu était né le roi des Juifs ; les docteurs de la loi, interrogés par Hérode, roi de la Judée, répondirent que le Messie devait naître à Bethléhem. Hérode, alarmé, et méditant déjà la mort de ce Dieu enfant, engagea les Mages à lui donner avis du lieu où ils le trouveraient, feignant de vouloir l'adorer. Les Mages, continuant leur course, trouvèrent l'enfant, et lui offrirent de l'or, de l'encens et de la myrrhe ; mais avertis par un ange qu'Hérode voulait faire mourir l'enfant, ils s'en retournèrent par un autre chemin.

Quarante jours après la naissance de Jésus, la très-sainte Vierge et saint Joseph le portèrent au Temple pour le présenter à Dieu, selon qu'il était ordonné par la loi des Juifs, parce qu'il était un premier-né. La sainte Vierge accomplit en même temps la loi de la purification, et offrit, suivant cette loi, deux tourterelles ; c'étaient les présents que les pauvres offraient en pareille occasion : quel exemple d'humilité et de fidélité à la loi !

Hérode, voyant que les Mages ne revenaient pas, conçut le dessein de faire mourir tous les enfants au-dessous de deux ans qu'il pourrait trouver à Bethléhem

et aux environs, afin d'envelopper le Sauveur dans ce massacre ; mais saint Joseph, averti de tout par un Ange, s'était enfui en Egypte avec Jésus et Marie, où il demeura jusque après la mort de ce prince barbare. Alors il revint en Judée, et alla demeurer à Nazareth en Galilée.

L'Évangile nous apprend qu'à l'âge de douze ans Jésus-Christ fut mené à Jérusalem pour célébrer la fête de Pâque, selon la coutume des Juifs, et qu'il demeura dans le Temple sans que ses parents s'en aperçussent ; voyant ensuite qu'il n'était pas avec eux, ils le cherchèrent pendant tout le jour, mais inutilement, ce qui fut cause qu'ils retournèrent à Jérusalem, où ils le trouvèrent dans le Temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et leur proposant des questions d'une manière si étonnante, que tous ceux qui l'entendaient étaient surpris de sa sagesse et de ses réponses.

A l'âge de trente ans, Jésus-Christ fut baptisé au fleuve du Jourdain par saint Jean-Baptiste ; en même temps le Saint-Esprit descendit sur lui sous la forme d'une colombe, et le Père éternel déclara du haut des cieux que Jésus-Christ était son Fils bien-aimé.

Aussitôt après, le Saint-Esprit conduisit Jésus au désert, où il jeûna pendant quarante jours, sans boire ni manger. C'est sur ce modèle que l'Eglise a établi le jeûne du Carême.

Jésus-Christ permit ensuite au démon de le tenter, pour nous apprendre à ne pas craindre les tentations, et pour nous enseigner la manière d'y résister et nous en mériter la grâce.

HISTOIRE. — Une mère aussi pieuse qu'éclairée dans la Foi, recommandait à ses enfants de ne passer aucun jour sans demander à Jésus enfant sa bénédiction. « Aussitôt que vous avez fait votre prière du matin et du soir, leur disait-elle, imaginez-vous que la très-sainte Vierge paraît devant vous portant le saint enfant Jésus dans ses bras ; inclinez-vous avec respect, et dites avec ferveur : O Marie, daignez étendre sur moi la main de votre divin Fils, afin que, béni par lui, j'évite le mal qui lui déplaît, et que je fasse le bien qui lui est agréable ; que je l'imité dans son obéissance et ses autres vertus, et qu'enfin je me rende digne de le posséder avec vous dans le ciel ! »

ir dans ce
ut par un
Marie, où
e barbare.
Nazareth

douze ans
élébrer la
, et qu'il
rents s'en
avec eux,
s inutile-
érusalem,
u milieu
des ques-
ceux qui
et de ses

aptisé au
en même
la forme
haut des
né.

Jésus au
ans boire
a établi

é tenter,
ntations.
et nous

ns la Foi,
ns deman-
avez fait
-vous que
nt enfant
lites avec
otre divin
, et que le
on obéi-
gne de le

EXERCICES. — 1. Rapportez, d'après l'Evangile, les principales circonstances de la naissance de Jésus-Christ. — 2. Expliquez le nom de Jésus et celui de Causar. — 3. Pourquoi appelons-nous Jésus-Christ Notre-Seigneur? — 4. Racontez l'adoration des Mages — 5. Que firent la très-sainte Vierge et saint Joseph quarante jours après la naissance de Jésus-Christ? — 6. Comment Jésus-Christ échappa-t-il au massacre ordonné par Hérode? — 7. Quelles sont les principales circonstances de la vie de Notre-Seigneur que l'Evangile nous fait connaître, jusqu'à l'époque de sa prédication?

ARTICLE IV.

Doctrine de Jésus-Christ.

Jésus-Christ étant sorti du désert commença à prêcher la Loi nouvelle qu'il venait apporter aux hommes. Parmi le grand nombre de disciples qui le suivaient, il en choisit douze, qu'il nomma Apôtres, c'est-à-dire envoyés, parce qu'il devait les employer à la conversion de toutes les nations. Ces douze Apôtres furent Pierre et André son frère, Jacques et Jean, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Thomas fils d'Alphée, Jude son frère, Simon le Chananéen, et Judas Iscariote.

La Loi que Jésus-Christ est venu apporter au monde est vraiment ravissante : elle forme un corps de doctrine si parfait, qu'on ne peut rien y ajouter ni en rien retrancher. Elle montre à l'homme tous ses devoirs envers Dieu, envers son prochain et envers lui-même ; elle convient aux hommes considérés en corps, et à chacun d'eux en particulier, dans toutes les situations où il peut se trouver : elle est propre à tous les peuples et à tous les temps. Lorsqu'on examine cette morale de près, on est forcé de convenir que Celui qui en est l'auteur a dû avoir la connaissance la plus profonde de tout l'homme, de son esprit, de son cœur, de ses passions, de ses faiblesses, de tous ses maux, et des remèdes qu'il y fallait appliquer, aussi bien que de sa véritable fin et des moyens qu'il doit employer pour y parvenir.

Il est évident que si les hommes se conformaient à cette morale, ils seraient aussi bons et aussi heureux qu'on peut l'être en ce monde : et en effet, qu'on se

un peuple de vrais Chrétiens, c'est-à-dire d'hommes qui aiment Dieu comme leur père, qui s'entraiment comme des frères, et qui n'aient tous qu'un cœur et qu'une âme, qui tendent tous à la même fin, qui marchent tous vers le même terme, le ciel; aucun d'eux ne faisant jamais céder le bon droit à la passion, l'intérêt général à l'intérêt personnel; mais chacun faisant au contraire son bonheur de celui de ses semblables, prenant part à leurs peines et les aidant à les supporter: un tel peuple sera certainement un grand spectacle dans l'univers! Et tel serait cependant un État composé de véritables Chrétiens: la paix, qui est le plus doux fruit de la charité, régnerait au milieu de ce peuple, jamais le cri de la discorde ne s'y ferait entendre, parce qu'il n'y aurait jamais ni injustices, ni violences, ni jalousies, ni rivalités. Là on ne trouverait pas de vrais malheureux, parce qu'on n'y verrait point de méchants. Les biens seraient des biens purs, et les maux ne seraient plus des maux, parce que la charité rendrait communs tous les biens et tous les maux. Quelle tranquillité dans les événements divers! quelle résignation dans les pertes!... La vieillesse, l'infirmité, la maladie seraient consolées par l'assurance d'un avenir plus heureux, et la mort même ne serait regardée que comme le passage d'un bonheur temporaire à un autre qui doit être éternel.

Oui, tels seraient les fruits que produirait la morale de Jésus-Christ mise en pratique. "L'univers ne serait peuplé que d'amis, et le monde entier deviendrait un paradis terrestre."

Citons seulement quelques-uns de ces enseignements divins:

"Ne craignez pas, dit le Sauveur, ceux qui ne peuvent tuer que le corps: mais craignez Celui qui peut précipiter l'âme et le corps dans l'enfer."

"Aimez Dieu de tout votre cœur, et souvenez-vous que nul ne peut servir deux maîtres. Ne rougissez pas de moi devant les hommes, et je vous reconnaitrai devant mon Père céleste. Gardez-vous de faire vos actions pour être vus des hommes. Si votre œil, votre main, votre pied vous sont un sujet de scandale, arrachez-les, coupez-les et les jetez loin de vous. Les re-

et
co
au
re
en
ch
ne
pa
fr
pe
vo
un
cie

do
cr
co

R
pris
: Ap
mier
s
et de t

R
Que
— 3.
doct
obse
des p

J
seul
qui,
venu

gards, les désirs, les paroles inutiles même sont condamnés. Ne vous mettez pas en peine d'où vous aurez de quoi manger et de quoi vous vêtir ; considérez les oiseaux du ciel, votre Père les nourrit, dit-il encore ; voyez aussi comme il pare les herbes des champs. Faites du bien à tous, aimez même vos ennemis ; pardonnez, et l'on vous pardonnera ; ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés. Un verre d'eau froide donné en mon nom ne restera pas sans récompense. Si vous avez des peines, réjouissez-vous ; si vous souffrez pour la justice, soyez ravis de joie, car une grande récompense vous est réservée dans le ciel."

Quelle sublimité, quelle sainteté dans cette morale ! Les mystères que la Religion enseigne sont sans doute au-dessus de notre portée, mais les motifs de crédulité qu'elle donne sont plus que suffisants pour contenter tout esprit raisonnable.

HISTOIRE. — Diderot, faisant réciter l'Évangile à sa fille, fut surpris par un de ses amis, qui lui en témoigna son étonnement : « Après tout, lui répond ce philosophe, que puis-je lui enseigner de mieux ? » Le fameux Baron, si ennemi de la vraie piété, voulut aussi que sa fille fut élevée dans les principes de la Foi. Et combien d'autres qui auraient admiré la sublimité de l'Évangile, cru et adoré ses mystères, si l'Évangile n'avait pas commandé la fuite de tout mal et la pratique de toutes les vertus !

EXERCICES. — 1. Que fit Jésus-Christ au sortir du désert ? — 2. Que veut dire le mot *Apôtre*, et quel est le nom des douze Apôtres ? — 3. Quels sont les principaux caractères de la perfection de la doctrine de Jésus-Christ ? — 4. Que seraient les hommes s'ils observaient fidèlement la loi évangélique ? — 5. Citez quelques-uns des préceptes de l'Évangile.

ARTICLE V.

Vie de Jésus-Christ, ses miracles.

Jésus-Christ a prouvé la divinité de sa mission non-seulement par l'accomplissement exact des prophéties qui, pendant quatre mille ans, avaient annoncé sa venue, mais encore par un grand nombre de prodiges

qu'il a opérés en son propre nom. Si la prophétie est une preuve de l'intervention divine, le miracle n'en est pas une moindre lorsqu'il est incontestable.

Si nous voyions un homme commander à la nature, par exemple, marcher sur les eaux, rendre la vue à un aveugle, ressusciter un mort, nous ne douterions pas que cet homme ne fût un envoyé de Dieu. Nous sentons que de telles œuvres sont au-dessus des forces humaines, et qu'il n'y a que Dieu qui puisse interrompre le cours ordinaire des lois de la nature. C'est ainsi que Notre-Seigneur a prouvé sa mission. Il a fait un grand nombre de miracles, ainsi que l'Évangile le rapporte ; il a ressuscité les morts ; il a calmé la tempête en menaçant les vents et la mer ; deux fois il a multiplié les pains dans le désert, pour nourrir une grande multitude de peuple qui le suivait ; il a changé l'eau en vin ; il a rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, le mouvement aux paralytiques ; il guérissait en un moment les maladies les plus invétérées, souvent d'une seule parole, quelquefois sans voir les malades ni les approcher.

Remarquons que tous les miracles de Notre-Seigneur étaient utiles aux hommes ; c'étaient autant des traits de sa bonté que des effets de sa puissance. Il ne les faisait point par ostentation. En vain les Phariséens lui demandèrent-ils quelque signe dans le ciel ; en vain Hérode désira-t-il de voir quelque prodige : jamais il n'en fit aucun pour satisfaire la curiosité ; mais il ne refusa de guérir aucun des malades qui implorèrent son secours.

Et la réalité de ses miracles est incontestable ; il ne les a point faits dans des lieux cachés, mais au milieu des rues et des places publiques, dans le Temple et à la vue d'un peuple entier. La résurrection de Lazare se fit à Béthanie, qui n'est pas éloigné de Jérusalem, devant une multitude de témoins ; la guérison du paralytique de trente-huit ans, celle de l'aveugle-né ont été opérées au milieu de Jérusalem. Ce dernier miracle fit beaucoup de bruit : les chefs de la synagogue en étant alarmés, interrogèrent l'aveugle et ses parents ; mais ces recherches ne servirent qu'à confirmer la vérité du miracle et à lui donner plus d'éclat. Si

Notre-Seigneur en a fait quelques-uns dans le désert, c'était en présence de plusieurs milliers de personnes. Il a fait la plupart de ses miracles sous les yeux des Pharisiens et des docteurs de la loi, ses ennemis les plus déclarés et les plus disposés à les révoquer en doute ; mais, confondus par l'évidence de ces mêmes miracles, ils n'ont pu les nier, et ont même été obligés de les avouer formellement. Que faisons-nous ? disaient-ils, cet homme fait beaucoup de miracles ; si nous le laissons continuer, tout le monde croira en lui.

Concluons donc, et disons hardiment que les miracles de Jésus-Christ étaient assez multipliés et assez éclatants pour prouver qu'il était l'Envoyé, le Fils de Dieu ; aucun des anciens Prophètes n'en avait fait de semblables. Aussi, le peuple, plein d'admiration, le reconnut-il pour le Messie. "Voici, disait-il, voici véritablement le Prophète qui doit venir dans le monde. Un grand Prophète s'est élevé parmi nous, Dieu a visité son peuple."

Notre-Seigneur, non-seulement a fait un grand nombre de miracles, mais il a donné à ses disciples le pouvoir d'en faire. Il leur dit : "Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons." Et les Apôtres ont opéré ces merveilles dans le cours de leurs prédications. Par là ils ont montré qu'ils parlaient au nom de l'Auteur de la nature, et nous voyons le grand effet que ces merveilles ont produit. C'est par ce moyen qu'ils ont converti le monde entier. L'univers devenu chrétien est une preuve toujours subsistante des miracles que les Apôtres ont faits. Ainsi la Religion ne saurait être établie sur de plus solides fondements ; ses preuves, qui consistent dans les prophéties et les miracles, sont en même temps à la portée des esprits les plus simples, et néanmoins capables de convaincre les plus éclairés. Dieu a suscité une foule d'hommes inspirés qui, plusieurs siècles auparavant, ont prédit avec une entière exactitude des événements qu'il était impossible de prévoir. A cette première preuve se joint celle des miracles les plus incontestables, opérés à la vue de toute la Judée, multipliés en une infinité de manières et répétés dans toutes les parties de la terre.

Que peut-on souhaiter de plus fort pour opérer une pleine conviction et une croyance inébranlable ?

HISTOIRE. — Un jeune homme se trouvant dans une société où l'on déclamaient contre les miracles, crut devoir prendre la parole et défendre sa foi. Il cita d'abord Celse, Julien, Porphyre, témoins non suspects, qui conviennent tous que Jésus-Christ a étonné la terre par ses miracles. Il cita ensuite l'aveu de Jean-Jacques Rousseau, puis celui de Voltaire. Mais quelle fut sa surprise de trouver ces hommes plus incrédules que Rousseau, leur maître, plus obstinés qu'un apostat à ne pas croire aux miracles !

Reprenant la conversation, il continua ainsi : « Il paraît que vous êtes absolument décidés à ne pas céder à l'autorité de vos maîtres, et que, selon vous, Julien et autres étaient trop croyants. Je ne vous demande donc plus qu'une chose, et vous me l'accorderez facilement : assurez-moi au moins qu'il est bien facile de croire nos dogmes, et plus encore, sans doute, de mettre en pratique nos leçons de morale. » Ce ne fut qu'un cri : *difficile, dites impossible.* Le jeune homme reprit : « Mais si nos mystères sont si incroyables, s'il est impossible de les croire, comment donc ont-ils été crus par toute la terre ? Comment l'Évangile a-t-il eu des disciples dans toutes les conditions et jusque dans les palais des rois, lorsque le baptême était un engagement au martyre ? » Ce discours les couvrit de confusion, et ils ne purent lui répondre.

MÉNAGE, Apologistes involontaires.

EXERCICES. — 1. Jésus-Christ n'a-t-il prouvé sa divinité que par l'accomplissement des prophéties qui l'avaient annoncées ? — 2. Quels sont les principaux miracles qu'il a accomplis ? — 3. Peut-on contester la réalité des miracles de Jésus-Christ ? — 4. Que disait le peuple juif à la vue des nombreux miracles accomplis par Jésus-Christ ? — 5. Jésus-Christ a-t-il donné à ses Apôtres le pouvoir de faire des miracles ? — 6. La Religion chrétienne est-elle appuyée sur des fondements solides ?

ARTICLE VI.

Vertus de Notre-Seigneur.

Jésus-Christ a pratiqué lui-même, dans le plus haut degré de perfection, la loi qu'il nous a enseignée, et toute sa vie n'a été qu'une fidèle expression de sa doctrine. Plus on médite ses actions, plus on admire la sainteté éminente qui éclate dans toute sa conduite. Il a voulu passer par l'état de l'enfance, pour

don
âge
sain
Qua
suit
et,
dan
dan
jusc
min
les
ains
bris
fum
plus
ne
lui
qu'i
péch
disa
lade
peti
jette
livre
reto
béné
disc
" ce
" ap
qui
ceur
péch
à qu
hypo
Jé
tout
ou il
on l
les s
des
il n'a
même

donner l'exemple des vertus qui conviennent à cet âge. Son obéissance envers saint Joseph et la très-sainte Vierge renferme toutes les vertus d'un enfant. Quand un enfant est soumis et docile, il écoute, il suit en tout les avis de ceux qui ont autorité sur lui, et, par cette conduite, quels progrès ne fait-il pas dans la science et dans la vertu ! Jésus-Christ est resté dans l'exercice de ces vertus paisibles et obscures, jusqu'à l'âge de trente ans, où il a commencé son ministère public ; alors on vit briller en lui les vertus les plus sublimes. Sa douceur a été admirable, et, ainsi qu'il était écrit de lui, il n'a pas achevé de briser le roseau cassé, ni d'éteindre la mèche qui fumait encore. Jamais il n'a rebuté personne ; les plus grands pécheurs, il les recevait avec bonté ; il ne faisait pas difficulté de manger avec eux ; si on lui reprochait cette condescendance, il répondait qu'il n'était pas venu chercher les justes, mais les pécheurs. "Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, disait-il, qui ont besoin de médecin, ce sont les malades." Il s'est peint lui-même sous l'image d'un bon père qui accourt au-devant d'un enfant ingrat, qui se jette à son cou, qui l'arrose de ses larmes, et qui se livre aux transports de la joie que lui inspire son retour. Il embrassait avec bonté les enfants, il les bénissait en leur imposant les mains, et il disait à ses disciples : "Laissez-les venir à moi, c'est à eux et à ceux qui leur ressemblent que le royaume de Dieu appartient." Partout c'est un caractère de bonté qui charme et inspire la confiance ; mais cette douceur ne l'empêchait pas de reprendre avec force les pécheurs endurcis, et principalement les Pharisiens, à qui il reprochait hautement leur orgueil et leur hypocrisie.

Jésus-Christ a montré une patience invincible dans toutes sortes de maux ; en le suivant depuis l'étable où il est né, jusqu'au Calvaire où il est mort, partout on le trouve dans la douleur, dans les travaux, dans les souffrances ; il a enduré la faim, la soif, la fatigue des voyages, toutes les incommodités de la pauvreté ; il n'a rien voulu posséder sur la terre ; il n'avait pas même une pierre pour reposer sa tête ; il subsistait de

ce que lui fournissaient volontairement ceux à qui il annonçait la parole de Dieu ; il supportait sans se plaindre les embarras de la foule qui le pressait, les importunités des malades dont il était continuellement accablé. On lui disait des injures, on l'outrageait, et jamais il ne s'est vengé.

C'est surtout dans les différentes circonstances de sa Passion qu'il a fait voir une patience vraiment divine, malgré les douleurs extrêmes qu'il a endurées ; il n'est sorti de sa bouche aucune plainte, aucun reproche, aucune menace : attaché à la croix, il pria pour ses bourreaux.

Toute la vie de Jésus-Christ a été un exercice continu de l'humilité la plus profonde. Aussi a-t-il dit : " Apprenez de moi à être doux et humble de cœur." Il a voulu naître d'une mère pauvre ; il a passé trente années dans l'obscurité, et quand il s'est fait connaître, il a toujours fui la grandeur et la pompe du monde. Jamais il n'a cherché sa propre gloire ; il défendait de publier ses miracles. En lui, le détachement des richesses allait jusqu'à aimer la pauvreté ; le mépris des honneurs, jusqu'à rechercher des humiliations ; et la connaissance qu'il avait de la vanité des plaisirs lui faisait préférer les croix et les souffrances.

C'est donc avec raison qu'il reprochait aux Juifs de ne pas se rendre aux vérités qu'il leur annonçait ; car une sainteté si parfaite prouvait certainement qu'il était l'Envoyé de Dieu.

HISTOIRE. — Un saint homme avait coutume de dire à ceux qui le consultaient sur l'affaire de leur salut : « Ayez sans cesse le Sauveur en vue dans vos différentes actions, et elles acquerront un sublime degré de perfection, et toutes les difficultés que vous rencontrerez s'aplaniront ; en vous éveillant ; considérez avec quelle ferveur sa sainte humanité rendait ses devoirs à la majesté divine ; voyez avec quelles dispositions il se livrait au travail de la profession, qu'il avait embrassée, pour nous apprendre à le sanctifier ; comme il conversait avec le prochain, comme il prenait ses repas, quelles étaient les privations auxquelles il se condamnait pour l'amour de nous. Si vous êtes pauvres, souvenez-vous qu'il n'avait pas même une pierre pour reposer sa tête ; si vous souffrez, regardez ses plaies ; si vos ennemis vous persécutent, pensez à la haine des Pharisiens ; si vos amis vous abandonnent, considérez

qu'
de t
mod
sera

E
qué
dan
la d
pen
ité

Jésu

L

pur
d'ad
pau
env
mor

L

ner
près
disc
avec
l'agr
un
pied
prit.
char
étai
ains
disc

qui a été vendu par Judas, renié par saint Pierre, et abandonné de tous ses disciples : en un mot, ne perdez pas de vue ce divin modèle en quelque situation que vous vous trouviez, et votre vie sera vraiment angélique.

EXERCICES. — 1. Quelles sont les vertus que Jésus-Christ a pratiquées dans sa vie cachée ? — 2. Quelles vertus a-t-il fait briller dans sa vie publique ? — 3. Comment le divin Maître a-t-il pratiqué la douceur ? — 4. Quels exemples de pratique nous a-t-il donnés pendant sa Passion ? — 5. Comment nous a-t-il enseigné l'humilité ?

CHAPITRE VI

DU MYSTÈRE DE LA RÉDEMPTION.

ARTICLE PREMIER.

Jésus-Christ a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié.

La sainteté divine qui brillait en Jésus-Christ, la pureté de sa doctrine, l'éclat de ses miracles, au lieu d'adoucir et de gagner les Pharisiens et les principaux d'entre les Juifs, ne firent qu'allumer leur envie et leur inspirer le cruel dessein de le mettre à mort.

Le moment auquel Jésus-Christ devait s'abandonner à la haine des Juifs et opérer notre salut étant près d'arriver, ce divin Sauveur envoya deux de ses disciples préparer la Pâque, et le soir il se rendit avec les autres dans le lieu désigné. Ayant mangé l'agneau pascal selon la Loi, il se leva de table, mit un linge autour de lui, et il commença à laver les pieds à ses disciples ; s'étant ensuite remis à table, il prit du pain, le bénit, et ayant rendu grâces, il le changea en son corps : il prit ensuite la coupe où était le vin, et il le changea en son sang. Il institua ainsi le sacrement de l'Eucharistie, et ordonna à ses disciples de renouveler ce qu'il venait de faire, et de

perpétuer ainsi, jusqu'à la fin du monde, le souvenir de sa mort. Après cette action mémorable, Jésus-Christ fit un long discours à ses Apôtres, leur témoigna la grandeur de son amour, leur annonça leur fuite prochaine, et leur promit de se montrer à eux après sa résurrection.

Il sortit ensuite du cénacle, et se rendit au jardin des Oliviers, où étant arrivé, il s'éloigna de ses disciples pour prier. Considérant alors l'énormité du péché, la grandeur des souffrances qu'il allait endurer, et l'abus que les hommes feraient de ses mérites, il fut saisi d'une tristesse mortelle, et la douleur qu'il en ressentit lui causa une abondante sueur de sang. Revenu à ses disciples et les ayant trouvés endormis, il retourna au lieu de sa prière, et, prosterné le visage en terre, il disait : " Mon Père, éloignez de moi ce calice, si cela est possible ; néanmoins que ma volonté ne se fasse pas, mais la vôtre." Alors un ange lui apparut pour le fortifier.

Aussitôt que Jésus eut achevé sa prière, Judas, qui, sur la fin du souper, s'était séparé des autres Apôtres, parut à la tête d'une troupe de gens armés d'épées et de bâtons, pour se saisir de lui. Ce traître alla droit à Jésus, et le baisa, selon le signal dont il était convenu avec ceux qu'il conduisait. Jésus eut assez de honte pour lui donner le nom d'*ami*, et se contenta de lui représenter le crime dont il s'était rendu coupable en le trahissant ainsi. Il demanda ensuite aux gens qui accompagnaient Judas qui ils cherchaient ; ils répondirent que c'était Jésus de Nazareth ; alors il leur dit : " C'est moi." A ces mots ils tombèrent tous par terre à la renverse. Cette chute, aussi extraordinaire qu'imprévue, aurait dû les faire rentrer en eux-mêmes, et leur faire reconnaître la puissance de Jésus-Christ ; mais leurs cœurs étaient si endurcis, qu'aussitôt qu'il leur fut permis de se relever, ils se saisirent de lui et le lièrent pour l'emmener à Jérusalem : en même temps tous ses disciples l'abandonnèrent et s'enfuirent.

Les Juifs menèrent Jésus premièrement chez Anne, beau-père de Caïphe, qui était grand prêtre cette année-là, et ensuite chez Caïphe, qui l'interrogea tou-

ch
" J
" r
" j
flet
L
vai
che
pou
réu
con
l'oh
Fil
qu'
du
siè
phé
mén
des
Alo
et,
cou
" P
bea
P
lui
l'ay
tife
il é
sout
teur
Pier
fut a
ce q
déh
au p
tout
péni
Le
anci
moy
Pilat

chant ses disciples et sa doctrine ; et Jésus lui répondit :
 “ Je n'ai point parlé en secret : interrogez ceux qui
 “ m'ont entendu, ils rendront témoignage de ce que
 “ j'ai dit.” Alors un des sergents lui donna un souff-
 flet, et Jésus le souffrit avec une patience toute divine.

Les princes des prêtres, sachant bien qu'ils ne pou-
 vaient accuser Jésus d'aucun crime qui fût véritable,
 cherchèrent de faux témoins, afin d'avoir un prétexte
 pour le condamner à mort ; mais ce dessein ne leur
 réussit point, parce que les témoignages n'étaient pas
 conformes l'un à l'autre ; ce qui fit que le grand prêtre
 l'obligea, même par serment, de dire s'il était le Christ
 Fils de Dieu : Jésus-Christ lui répondit qu'il l'était, et
 qu'il le verrait un jour assis à la droite de la puissance
 du Père. Le pontife l'ayant entendu, se leva de son
 siège, et déchirant sa robe, dit que Jésus avait blas-
 phémé, qu'il n'était plus besoin de témoins, et qu'il
 méritait la mort ; ce qui fut confirmé par les princes
 des prêtres et par les scribes qui étaient présents.
 Alors ceux qui tenaient Jésus lui crachèrent au visage,
 et, lui ayant bandé les yeux, les uns lui donnaient des
 coups de poing, et les autres des soufflets, en disant :
 “ Prophétise, Christ, qui t'a frappé.” Et ils proféraient
 beaucoup d'autres blasphèmes contre lui.

Pendant que Jésus souffrait tous ces outrages, Pierre
 lui causa une peine bien plus sensible : ce disciple
 l'ayant suivi de loin, était entré à sa suite chez le pon-
 tife, où une servante, l'abordant, lui dit que sans doute
 il était disciple de Jésus ; ce que Pierre nia. D'autres
 soutenant la même chose, il le nia encore ; un servi-
 teur du pontife ayant ajouté qu'il l'avait vu au jardin,
 Pierre, saisi de crainte, jura que cela n'était pas. Ce
 fut alors que Jésus l'ayant regardé, le fit souvenir de
 ce qu'il lui avait dit, qu'il le renierait, et Pierre sortit
 dehors et pleura amèrement. Cependant Jésus, resté
 au pouvoir de ses ennemis, eut à souffrir pendant
 toute la nuit les injures et les traitements les plus
 pénibles.

Le matin étant venu, les princes des prêtres et les
 anciens du peuple tinrent conseil pour trouver le
 moyen de le faire mourir ; ils le menèrent à Ponce-
 Pilate, gouverneur de la Judée, lui disant que c'était

un homme qui pervertissait leur nation, défendant de payer le tribut à César, et se disant le Roi Messie. Pilate ayant interrogé Jésus-Christ, et ne le trouvant coupable d'aucun crime, dit aux Juifs de le prendre eux-mêmes et de le juger selon leur loi; mais les princes des prêtres lui répondirent qu'il ne leur était pas permis de faire mourir personne, et, redoublant leurs instances, ils dirent que Jésus soulevait le peuple par une doctrine qu'il avait publiée depuis la Galilée jusqu'à Jérusalem.

Pilate ayant appris que Jésus était Galiléen, et, à ce titre, soumis à la juridiction d'Hérode, roi de cette contrée, et étant d'ailleurs bien aise de se débarrasser de cette affaire, l'envoya à ce prince, qui était alors à Jérusalem. Hérode ayant interrogé Jésus sur les chefs d'accusation que les princes des prêtres et les scribes qui étaient présents lui imputaient, et n'en pouvant tirer aucune réponse, le méprisa; et l'ayant fait revêtir, par moquerie, d'une robe blanche, il le renvoya à Pilate.

Pilate, qui avait beaucoup plus de droiture que les principaux d'entre les Juifs, avait désiré délivrer Jésus, parce qu'il voyait bien que c'était par envie que les princes des prêtres le lui avaient livré; mais, ne voulant pas déplaire aux Juifs, il essaya de les adoucir. Ayant donc appelé ceux qui accusaient Jésus, il leur dit que si Hérode ni lui ne l'avaient trouvé coupable d'aucun des crimes dont ils l'accusaient; que néanmoins, pour les contenter, il allait le faire châtier, et ensuite le renvoyer. Mais les Juifs ne se contentant pas de cette proposition, il fut obligé de chercher un autre moyen de délivrer Jésus. Il crut l'avoir trouvé dans la coutume qu'avait le gouverneur romain d'accorder, au jour solennel de Pâques, et à la demande du peuple, la liberté d'un prisonnier, quel qu'il fût. Comme il y avait alors en prison un insigne voleur nommé Barabbas, Pilate demanda à ceux qui étaient présents lequel des deux, ou de Jésus ou de Barabbas, ils souhaitaient qu'il leur délivrât, croyant qu'ils seraient bien éloignés de demander un séditionnaire et un homicide préférablement à Jésus, en qui on ne trouvait point de crime. Mais les princes des prêtres leur

épendant de
Roi Messie.
le trouvant
de prendre
i; mais les
e leur était
redoublant
ait le peu-
depuis la

en, et, à ce
vi de cette
ébarrasser
ait alors à
s sur les
res et les
t, et n'en
et l'ayant
ache, il le

re que les
rer Jésus,
e que les
s, ne vou-
s adoucir.
s, il leur
coupable
ue néan-
hâtier, et
ontenant
rcher un
ir trouvé
ain d'ac-
demande
qu'il fût.
e-voleur
i étaient
arabbas,
qu'ils se-
x et un
ne trou-
res leur

persuadèrent de demander Barabbas, ce qui fit qu'ils crièrent tous ensemble : *Que Jésus soit crucifié*, et qu'on nous délivre Barabbas !

Pilate, voyant que toutes les propositions qu'il avait faites aux princes des prêtres et au peuple ne lui réussissaient pas, et ne trouvant plus moyen de délivrer Jésus, prit la résolution de le faire flageller cruellement, afin de les exciter à la compassion, en le leur montrant tout couvert de sang.

Il l'abandonna donc à la fureur des soldats, qui, l'ayant déchiré de coups, le revêtirent d'une robe de pourpre, lui mirent sur la tête une couronne d'épines et un roseau à la main ; puis, fléchissant le genou, ils se moquaient de lui en disant : *Nous te salueons, roi des Juifs*. Ils lui crachaient aussi au visage, et, prenant son roseau, ils lui en donnaient des coups sur la tête.

Pilate, voyant Jésus en ce pitoyable état, le mena hors du prétoire ; et, s'étant assis sur son tribunal, il dit aux Juifs : *Voilà l'homme*, ajoutant que, quoiqu'il l'eût fait ainsi maltraiter, il ne trouvait point de crime en lui. Mais les princes des prêtres et leurs officiers l'ayant vu, crièrent : *Crucifiez-le ! crucifiez-le !* Pilate leur dit encore : *Voilà votre roi !* mais ils répondirent qu'ils n'avaient point d'autre roi que César, et que selon leur loi Jésus devait mourir, parce qu'il s'était dit *Fils de Dieu*. Pilate, encore plus effrayé de ces dernières paroles, cherchait quelque autre expédient pour sauver Jésus : mais les Juifs ne pouvant plus souffrir de délai, criaient hautement que s'il le délivrait il se déclarait ennemi de César. Cette parole acheva d'intimider Pilate, qui s'étant fait apporter de l'eau, se lava les mains en disant qu'il était innocent du sang de ce juste. Les Juifs voulant le rassurer, répondirent : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !* Alors le faible gouverneur abandonna Jésus à la fureur de ses implacables ennemis, qui, l'ayant dépouillé de sa robe de pourpre, lui remirent ses habits, le chargèrent de sa croix et l'emmenèrent pour le crucifier. Épuisé de fatigues et de souffrances, le Sauveur succomba plusieurs fois sous le poids de cet énorme fardeau ; ce qui fit que les soldats, rencontrant

un homme appelé Simon, qui revenait des champs, l'obligèrent à porter la croix. On ignore le motif d'une telle conduite, mais il est probable que ce fut plutôt par la crainte de le voir mourir en chemin et de ne pouvoir le crucifier, que par quelque sentiment de compassion qu'ils en agirent ainsi.

Ce fut en un lieu nommé Calvaire et proche de Jérusalem que Jésus-Christ fut crucifié. On mit pour inscription au haut de la croix : *Jésus Nazaréen, Roi des Juifs.*

Les passants le blasphémaient en branlant la tête et en lui disant : "Toi qui détruis le temple de Dieu, et qui le rebâtis en trois jours, salue-toi toi-même ;" et : "Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix." Les princes des prêtres, les scribes et les anciens, se moquant aussi de lui, disaient : "Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même." Deux voleurs qui avaient été crucifiés avec Jésus-Christ, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche, lui faisaient les mêmes reproches : l'un d'eux cependant se convertit, et pria Jésus de se souvenir de lui lorsqu'il serait dans son royaume ; ce qui fit que Jésus l'assura que dès le même jour il jouirait avec lui de la gloire du paradis. Jésus pria ensuite son Père de pardonner à ceux qui le faisaient mourir ; puis s'adressant à sa sainte Mère, qu'il vit au pied de la croix, il lui dit, en lui montrant saint Jean : *Femme, voilà votre fils ;* et à saint Jean : *Voilà votre mère.* Il dit ensuite : *J'ai soif !* et on lui présenta du vinaigre. C'est ainsi que le Prophète avait annoncé qu'il serait traité pour l'amour de nous, et qu'il guérirait nos plaies par ses meurtrissures.

HISTOIRE. — Une jeune personne, voulant embrasser la vie religieuse, alla voir la supérieure d'un couvent pour lui faire part de ses dispositions. Celle-ci, voulant mettre la constance de la postulante à quelque épreuve, la mena à la chapelle, et lui fit connaître le temps qu'elle aurait à employer à la prière, non-seulement durant le jour, mais durant une partie de la nuit ; elle la mena ensuite au dortoir, et lui fit remarquer l'incommodité et la dureté du lit où elle aurait à prendre un peu de repos que la règle permettait ; elle lui fit aussi parcourir les différents endroits de la maison où la nature avait à souffrir ; elle la conduisit donc au réfectoire, où elle n'aurait qu'une nourriture mal appâtée ; au chapitre, où le moindre faute serait rigoureusement punie, etc., etc., et lui demanda

ensuite si elle persistait dans sa résolution. Quel fut son étonnement lorsque la néophyte lui répondit avec autant de candeur que de fermeté : « Ma mère, je conçois que la nature doit avoir beaucoup à souffrir ici ; mais une chose me console : c'est que partout où vous m'avez conduit, j'y ai vu un crucifix ! et peut-on trouver quelque chose de difficile lorsqu'on a un tel spectacle sous les yeux ? »

EXERCICES. — 1. Dites en peu de mots ce que Jésus-Christ a souffert. — 2. Comment Jésus-Christ institua-t-il le sacrement de l'Eucharistie ? — 3. Exposez les principales circonstances de l'agonie de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers. — 4. Par qui et comment Jésus-Christ fut-il livré aux princes des prêtres ? — 5. Comment Jésus-Christ fut-il traité chez Anne et chez Caïphe ? — 6. Que firent les Juifs afin d'avoir un prétexte pour condamner Jésus-Christ ? — 7. Saint Pierre resta-t-il fidèle à son maître ? — 8. Pourquoi Jésus-Christ fut-il conduit chez Pilate ? — 9. Comment Jésus-Christ fut-il traité par Hérode ? — 10. Que fit Pilate pour délivrer Jésus ? — 11. Rapportez la flagellation de Notre-Seigneur. — 12. Comment les Juifs traitèrent-ils Jésus après que Pilate le leur eut abandonné ? — 13. Racontez la mort de Notre-Seigneur.

ARTICLE II.

Est mort, a été enseveli.

Depuis trois heures, Jésus-Christ souffrait sur la croix d'extrêmes douleurs, lorsqu'il s'écria d'une voix forte : « Mon Dieu ! je remets mon esprit entre vos mains ; » puis, baissant la tête comme pour donner permission à la mort de le frapper, il expira.

Des prodiges extraordinaires eurent lieu durant que Jésus-Christ était en croix : la terre trembla, les rochers se fendirent, plusieurs sépulcres s'ouvrirent et des morts ressuscitèrent ; le voile du Temple se déchira ; le soleil s'obscurcit, et il offrit l'aspect d'une éclipse totale, quoique ce fût en pleine lune : ce qui fit dire à Denis Aréopagite que le Dieu de la nature souffrait, ou que le monde allait finir.

Ces prodiges furent inutiles à la conversion des Juifs : quelques-uns seulement, à l'imitation du centurion romain, se frappaient la poitrine en disant : « Cet homme était vraiment le Fils de Dieu. »

Cependant les Juifs ne voulant pas que les corps

restassent sur la croix le jour du sabbat, prièrent Pilate de leur faire rompre les jambes et de les en faire descendre.

Le gouverneur envoya donc des soldats qui rompirent les jambes aux larrons ; et voyant que Jésus était mort, ils lui percèrent le côté avec une lance. Ainsi le Prophète l'avait annoncé : " Vous ne briserez aucun de ses os ; " et ailleurs : " Ils verront celui qu'ils ont percé. "

Cependant, Joseph l'Arimathie, voulant ensevelir le corps de Jésus-Christ, demanda à Pilate la permission de le descendre de la croix ; et Nicodème s'étant joint à lui, ils l'embaumèrent avec des parfums précieux, le mirent dans un sépulcre neuf, taillé dans le roc, et en fermèrent l'entrée avec une grosse pierre en présence des saintes femmes qui les avaient accompagnés.

Par ces mots : *Jésus est mort*, on doit entendre que son âme a été séparée de son corps ; mais il faut bien remarquer que sa divinité n'a été séparée ni de l'âme ni du corps : elle est toujours demeurée unie à l'un et à l'autre.

Jésus-Christ s'est soumis à la mort, et par sa mort il a sanctifié la nôtre. Il nous a mérité la grâce de faire de cette peine du péché un sacrifice volontaire et très-agréable à Dieu. Il s'est soumis à l'humiliation de la sépulture, pour ôter à cet état ce qu'il a de triste pour la nature, et afin de nous remplir de l'espérance consolante de la résurrection future de notre corps.

La vue de notre chef renfermé dans le tombeau d'où il doit sortir plein de vie, nous assure l'accomplissement de ce que l'Apôtre nous promet pour nous-mêmes, en ces termes : " Le corps, comme une semence, est mis en terre dans un état de corruption, et il ressuscitera incorruptible ; il est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera glorieux ; il est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme un corps spirituel. "

HISTOIRE. — « D'où vient que vous ne vous fâchez jamais, et que vous ne paraissiez jamais ému, quoi qu'on puisse vous dire, et quelque chose qu'on vous fasse ? », disait à saint Elzéar, comte

prièrent
le. les en

ni rompi-
ésus était
e. Ainsi
ez aucun
qu'ils ont

sevelir le
rmission
e s'étant
ums pré-
dans le
pierre en
t accom-

ndre que
aut bien
de l'âme
à l'un et

la mort il
de faire
e et très-
on de la
ste pour
nce con-
os.

eau d'où
implisse-
r nous-
me une
ruption,
en terre
mis en
comme

is, et que
s dire, et
ar, comte

d'Arian en Provence, sa vertueuse épouse. Il lui fit cette réponse : « Comment pourrais-je me fâcher contre quelqu'un et former des plaintes, lorsque je pense à mon Seigneur Jésus-Christ, mon Sauveur a été rassasié de douleurs et de tourments, il a enduré pour mon salut les plus cruelles de ses souffrances et de la charité admirable qui a été en lui, et qui l'ont fait souffrir et mourir, me couvre de sa sainte miséricorde, sachant que je ne souffre rien pour lui. »

SURIOUS.

EXERCICES. — 1. Quels prodiges s'opèrent à la mort de Jésus-Christ? — 2. Comment Jésus-Christ fut-il enseveli? — 3. Que faut-il entendre par ces mots, *Jésus est mort*? — 4. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu mourir et être enseveli? — 5. Quelles espérances doivent nous inspirer la mort et la résurrection de Jésus-Christ?

CHAPITRE VII.

SUITE DE LA MORT DE JÉSUS-CHRIST; SA RÉSURRECTION.

Est descendu aux enfers, le troisieme jour est
ressuscité des morts.

ARTICLE PREMIER.

Est descendu aux enfers.

Jésus-Christ étant mort, son âme descendit aux limbes, c'est-à-dire dans le lieu où reposaient les âmes des patriarches et des saints qui étaient morts depuis le commencement du monde. Ces âmes saintes aimaient et glorifiaient Dieu dans l'attente du divin Libérateur; mais elles n'étaient point admises dans le ciel, parce que l'entrée en avait été fermée par le péché de nos premiers parents, et qu'elle ne devait leur être ouverte que par la mort et la résurrection de Jésus-Christ. A la présence de l'âme sainte de Jésus-Christ, unie à sa divinité, les âmes justes commencèrent à jouir du bonheur qu'elles désiraient avec tant d'ardeur; cependant elles ne monterent dans le ciel que le jour de l'Ascension, parce qu'il était convenable que Celui qui par sa mort en a ouvert les portes, y entrât le



P.

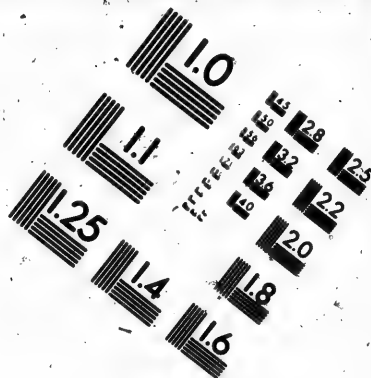
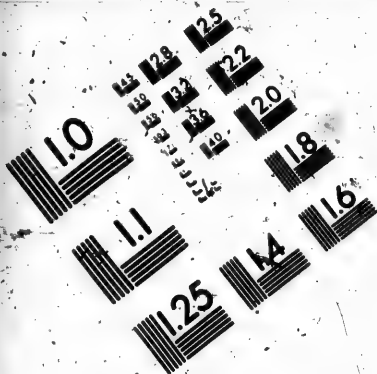
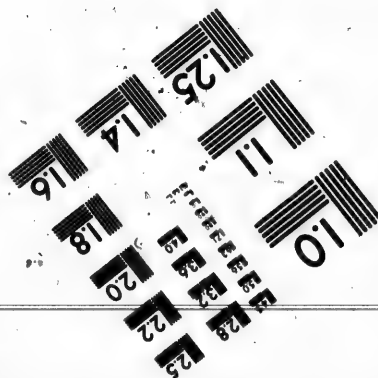
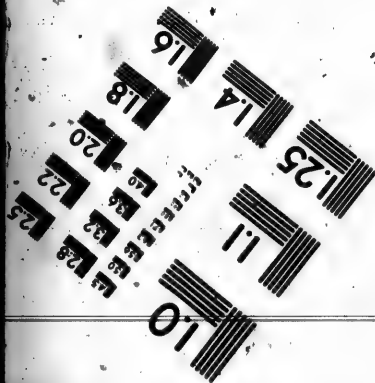
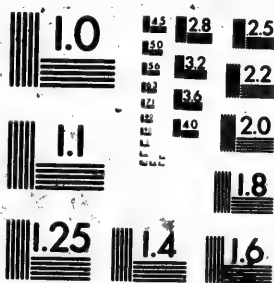


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

25
22
20
18

10

premier ; ce fut donc en ce jour qu'elles y entrèrent avec lui, pour honorer son triomphe, et y jouir à jamais du fruit de leurs travaux.

HISTOIRE. — Lorsque vous vous préparez à la sainte communion, disait à ses disciples un saint personnage, tâchez d'entrer dans les dispositions des saintes âmes qui, depuis quatre mille ans, attendaient dans les limbes la venue du Rédempteur. Qui pourrait exprimer la joie qu'elles ressentirent lorsque pour la première fois elles virent l'âme et la divinité de cet auguste Libérateur ! Avec quels transports se prosternèrent-elles pour lui rendre leurs hommages et le remercier de la satisfaction qu'il venait d'offrir pour elles, et de la grâce qu'il leur accordait en se communiquant ainsi à elles ! Elles ne furent plus occupées que de lui. Renoncez de même à toute autre affection, et attachez-vous uniquement à lui pour le temps et pour l'éternité.

EXERCICES. — 1. Qu'entendez-vous par les limbes ? — 2. Quel était l'état des âmes qui y reposaient ? — 3. Quand entrèrent-elles dans le ciel ?

ARTICLE II.

Le troisième jour est ressuscité des morts.

Le matin du jour du Sabbat (samedi), les Juifs allèrent trouver Pilate, et, lui rapportant ce que Jésus-Christ avait dit de sa résurrection, ils le prièrent de faire garder le sépulcre, de peur que les disciples n'enlevassent le corps de leur maître, et ne publiassent ensuite qu'il était ressuscité : Pilate leur permit de s'assurer du sépulcre : *Vous avez des gardes*, leur dit-il, *allez, faites-le garder comme vous l'entendrez.*

Les princes des prêtres ayant donc fait visiter le corps de Jésus-Christ et fait sceller la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre, y mirent leurs gardes. Ainsi la Providence disposait-elle les choses pour rendre la mort et la résurrection de Jésus-Christ plus assurées et plus authentiques, par les précautions mêmes que prirent ses ennemis pour empêcher toute tromperie. Si le corps de Jésus-Christ n'avait pas été visité dans le tombeau plus de vingt-quatre heures après y avoir été déposé, les Juifs auraient pu dire qu'il n'était pas mort ; s'ils n'y avaient pas

y entrèrent
y jouir à

sainte commu-
chez d'entrer
tre mille ans,
mpteur. Qui
e pour la pre-
guste Libéra-
pour lui ren-
n qu'il venait
n se commu-
s que de lui.
nez-vous uni-

? — 2. Quel
entrèrent-elles

orts.

Juifs allé-
ue Jésus-
ièrent de
disciples
e publias-
e permit
rdes, leur
trez.

visiter le
erre qui
s gardes.
ses pour
us-Christ
précau-
mpêcher
t n'avait
gt quatre
auraient
ient pas

mis leurs propres gardes, ils auraient pu accuser les Apôtres d'avoir gagné les soldats romains pour enlever le corps du Sauveur.

Cependant, le premier jour de la semaine, Jésus-Christ étant ressuscité, c'est-à-dire, ayant réuni son âme à son corps, sortit glorieux du sépulcre; un Ange descendit du ciel, renversa la pierre qui fermait le sépulcre et s'assit dessus. Les gardes en furent tellement épouvantés, qu'ils devinrent comme morts. Ils allèrent ensuite annoncer cette nouvelle aux princes des prêtres, qui leur promirent de grosses sommes d'argent afin de les engager à publier que, pendant leur sommeil, les disciples du Sauveur avaient enlevé son corps, leur promettant de les tirer d'affaire si le gouverneur entreprenait de les inquiéter. Cependant Marie-Madeleine, qui ignorait ce qui s'était passé, et ne sachant pas même que le sépulcre avait été gardé, partit de Jérusalem avec plusieurs autres saintes femmes pour aller embaumer le corps de leur maître. Arrivées au jardin, elles virent le sépulcre ouvert, et aussitôt Marie-Madeleine courut en avertir les Apôtres. Saint Pierre et saint Jean y coururent, et n'y trouvant que les linges dont on s'était servi pour ensevelir le corps, ils s'en retournèrent, admirant ce qui était arrivé, mais ne croyant pas encore que Jésus-Christ fût ressuscité.

Madeleine, revenue seule au sépulcre, vit d'abord un Ange qui l'assura que Jésus-Christ était ressuscité, et peu après elle vit le Seigneur lui-même, qui lui ordonna d'aller en avertir les disciples; et, pendant qu'elle y allait, Jésus-Christ se fit voir aux autres saintes femmes restées en arrière dans le jardin. Le même jour il se fit voir à deux disciples qui allaient à Emmaüs; ceux-ci s'étant empressés de retourner sur leurs pas pour avertir les Apôtres de ce qui leur était arrivé, les trouvèrent réunis dans le Cénacle, conférant sur la résurrection de Jésus-Christ, et assurant qu'il avait apparu à saint Pierre. Aussitôt Jésus-Christ se présenta à eux, leur parla longtemps, et leur reprocha l'incrédulité qu'ils avaient témoignée en refusant de croire ceux qui les avaient assurés de sa résurrection. Thomas, qui n'était pas avec eux, refusa de

les croire ; mais, huit jours après, Jésus-Christ leur apparut de nouveau, et, s'adressant à Thomas, lui dit de s'approcher de lui et de mettre sa main dans la plaie de son côté et les doigts dans les trous de ses mains. Le disciple convaincu s'écria : " Vous êtes mon seigneur et mon Dieu ! " C'est ainsi que pendant quarante jours Jésus-Christ apparut à ses Apôtres et à ses disciples réunis plusieurs fois en grand nombre, leur parla, mangea avec eux, leur rappela ce qu'il leur avait appris avant sa mort, les instruisit sur l'établissement de son Église, fit des miracles en leur présence, et les convainquit ainsi de la vérité de sa résurrection.

HISTOIRE. — Jonas est une figure des plus sensibles de la résurrection du Sauveur. Ce prophète reçoit l'ordre d'aller prêcher la pénitence aux Ninivites ; mais, craignant que ces peuples barbares ne le fissent mourir, il s'embarqua pour Tarse. Le Seigneur, indigné de cette désobéissance, permet qu'une furieuse tempête s'élève sur la mer. Les matelots, effrayés et croyant apercevoir quelque chose de surnaturel dans cet accident, jugent que le Ciel poursuit quelque coupable ; ils jettent le sort, et il tombe sur Jonas. Reconnaissant son tort, il consent à être jeté dans la mer, et il exhorte lui-même les matelots à le sacrifier pour sauver l'équipage. Ils y consentent à regret, et aussitôt la tempête s'apaise ; mais le Seigneur, qui voulait tout à la fois conserver le prophète et figurer le mystère de la résurrection du Sauveur, permit qu'un monstre marin le vomit dans son sein. Au bout de trois jours il le vomit sur le sable sans lui avoir fait aucun mal. Alors ce prophète, instruit par sa propre expérience, accomplit sa mission et convertit Ninive. Jésus-Christ lui-même nous assure que Jonas, dans la baleine, fut la figure de son corps mis en terre et ressuscité le troisième jour. David avait aussi annoncé ce mystère en disant, au nom du Messie : " Vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption du tombeau. "

EXERCICES. — 1. Quelles précautions les Juifs prirent-ils pour empêcher les disciples d'enlever le corps de Jésus-Christ ? — 2. Comment Jésus-Christ ressuscita-t-il ? — 3. Que trouvèrent Madeleine et les saintes femmes dans le sépulcre ? — 4. A qui Jésus-Christ apparut-il ? — 5. Que fit Jésus-Christ pendant les quarante jours qu'il passa sur la terre après sa résurrection ?

La
cipal
voul
cette
qu'il
ou u
témo
myst
Ils
que
Jésu
tetre
qu'il
sieur
tion
men
tand
sent
posit
opin
palp
jour
ce q
l'on
man
série
une
qui
espa
disc
de l
O
vou
rect
mili
de J
mor

ARTICLE III.

Preuves de la Résurrection de N.-S. Jésus-Christ.

La résurrection de N.-S. Jésus-Christ étant le principal fondement de notre sainte Religion. Dieu a voulu que ce fondement fût inébranlable. Aussi cette vérité a-t-elle le plus grand degré de certitude qu'il soit possible de désirer. La mauvaise foi seule, ou un aveuglement volontaire, pourrait résister au témoignage des Apôtres, qui, en prêchant ce grand mystère, n'ont pu ni se tromper, ni nous tromper.

Ils n'ont pu être trompés ; autrement il faudrait dire que tous les disciples ensemble se sont imaginé voir Jésus-Christ, l'entendre, le toucher, manger et s'entretenir avec lui, et cela pendant quarante jours ; qu'ils se sont imaginé apprendre de sa bouche plusieurs choses nouvelles et importantes sur la prédication de l'Évangile, sur l'établissement et le gouvernement des églises, sur l'administration des sacrements, tandis qu'ils ne voyaient et n'entendaient rien. On sent quelle absurdité il y aurait dans une telle supposition. On peut, à la vérité, se tromper sur une opinion ; mais se tromper sur un fait sensible et palpable ; mais s'imaginer voir pendant quarante jours ce que l'on ne voit pas, s'imaginer entendre ce que l'on n'entend pas, toucher un homme que l'on ne touche pas, manger avec lui quand on n'y mange pas, c'est ce que l'on ne saurait supposer sérieusement, surtout lorsque ce n'est pas seulement une personne, mais plus de cinq cents personnes qui seraient dans cette illusion pendant un si long espace de temps. Il est donc impossible que les disciples de Jésus-Christ aient été trompés sur le fait de la résurrection.

On ne peut pas non plus supposer qu'ils aient voulu nous tromper ; qu'ils aient publié cette résurrection sans en être eux-mêmes persuadés. C'est au milieu de Jérusalem qu'ils annoncent la résurrection de Jésus-Christ ; c'est le cinquantième jour après sa mort, dans un temps où il eût été facile de les cor-

vaincre de faux, c'est devant le Conseil suprême de la nation, devant les princes des prêtres, qui par là se trouvaient coupables du crime le plus énorme, d'un déicide, qu'ils le publiaient hardiment. S'ils n'eussent pas cru que Jésus-Christ était véritablement ressuscité, se seraient-ils ainsi exposés au grand jour ? auraient-ils ainsi méprisé les menaces des chefs de la nation, que cette résurrection rendait furieux, et les recherches qu'on aurait pu faire contre eux, et qu'on n'a jamais faites ? Saint Pierre a été chargé de chaînes jusqu'à quatre fois : lui qui avait tremblé à la voix d'une servante, aurait-il eu le courage de prêcher Jésus-Christ ressuscité dans l'assemblée la plus imposante de la nation, s'il n'avait été persuadé de cette résurrection ? Loin qu'on les ait convaincus de faux, à la première prédication de saint Pierre trois mille personnes se convertirent, et cinq mille à la seconde.

Les témoins oculaires de la résurrection étaient au nombre de plus de cinq cents, et parmi ces cinq cents témoins, aucun ne s'est jamais démenti : tous, depuis le premier jusqu'au dernier, ont persisté dans leur témoignage jusqu'à la fin, sans que ni la crainte des supplices, ni la vue de la mort, aient jamais pu les faire changer. Presque tous ont souffert la mort, et une mort cruelle, pour attester la vérité de ce fait. "Ce que nous annonçons, disaient-ils, nous l'avons vu de nos yeux, nous l'avons entendu de nos oreilles, nous l'avons touché de nos mains."

Ce n'est pas tout : les Apôtres, pour confirmer la vérité de leur témoignage, ont fait les miracles les plus éclatants. Saint Pierre guérit en un instant un homme de quarante ans, perclus de l'usage de ses membres depuis sa naissance, connu de toute la ville ; et c'est au nom de Jésus-Christ ressuscité qu'il fait ce miracle dans le Temple, à la vue d'une foule de témoins. On étend dans les rues, par où il doit passer, des malades de toute espèce, et l'ombre seule de l'Apôtre leur rend à tous la santé.

Cette vérité de la résurrection de Jésus-Christ jette sur la Religion une lumière aussi éclatante que celle du soleil sur le monde. Puisque Jésus-Christ

suprême de
s, qui par là
énorme, d'un
S'ils n'eus-
éritablement
grand jour ?
les chefs de
et furieux, et
contre eux, et
été chargé
avait tremblé
le courage
assemblée la
été persuadé
t convaincus
saint Pierre
ing mille à

est ressuscité, il est vraiment le Fils de Dieu, comme il l'a dit ; son enseignement est en tous points vérifiable : la Religion qu'il a établie est inconstablement divine.

HISTOIRE. — Mes frères, dit saint Augustin, la résurrection de Jésus-Christ est si certaine, que nous pourrions en prendre à témoin les soldats chargés de garder son corps ; mais l'avarice qui avait corrompu un perfide disciple fut aussi employée pour pervertir les premiers témoins de la résurrection. « Nous vous paierons bien, leur dirent les Juifs, si vous dites que, pendant que vous dormiez, ses disciples sont venus et l'ont enlevé. » En vérité ils se sont bien trompés dans leurs recherches. Qu'avez-vous dit ? finesse malheureuse ! Est-il possible que vous vous précipitiez avec tant d'aveuglement dans les abîmes d'une malice détestable ! Assurez, disaient les Juifs aux soldats, assurez que, pendant que vous donniez, ses disciples l'ont enlevé. Misérables, il faut que vous soyez bien endormis vous-mêmes pour nous produire ainsi des témoins endormis !

étaient au
s cinq cents
ous, depuis
dans leur
la crainte
t jamais pu
ert la mort,
é de ce fait.
s l'avons vu
nos oreilles,

EXERCICES. — 1. Comment devons-nous regarder la résurrection de Jésus-Christ ? — 2. Les preuves de la résurrection sont-elles convaincantes ? — 3. Les Apôtres n'ont-ils pas pu se tromper en disant que Jésus-Christ est ressuscité ? — 4. Peut-on supposer que les Apôtres aient voulu nous tromper, en prêchant la résurrection ? — 5. Quels miracles firent les Apôtres pour confirmer leur témoignage ? — 6. N'y a-t-il que les Apôtres qui aient été témoins de la résurrection de Jésus-Christ ? — 7. Que prouve la vérité incontestable de la résurrection ?

CHAPITRE VIII.

ASCENSION DE JÉSUS-CHRIST.

Jésus-Christ est monté au ciel ; il est assis à la droite de Dieu.

onfirmer la
miracles les
instant un
age de ses
ute la ville ;
qu'il fait ce
e foule de
doit passer,
oule de l'A-

Quarante jours après sa résurrection, Jésus-Christ rassembla ses Disciples sur la montagne des Oliviers, et là, ayant levé les mains, il les bénit, et se sépara d'eux. Ils le virent s'élever, jusqu'à ce qu'une nuée le dérobat à leurs yeux ; alors deux Anges leur apparurent, et leur apprirent que le Seigneur descendrait un jour du ciel de la même manière qu'il venait d'y

Christ jette
atante que
ésus-Christ

monter. On dit que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son Père, par une image sensible empruntée des choses humaines, pour faire concevoir que l'humanité sainte de Jésus-Christ est élevée dans le ciel au plus haut degré de gloire et de puissance, et qu'elle s'y repose après ses travaux comme sur le trône éternel de son empire. Quand un roi associe son fils à la royauté, il le fait asseoir sur le trône à côté de lui, pour marquer qu'il veut qu'on le regarde comme son égal, et que tous les ordres de l'État lui rendent le respect et l'obéissance comme à lui-même.

Or l'Écriture représente Dieu assis sur son trône, comme Roi du ciel et de la terre : ainsi, quand on dit que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son Père, on doit entendre qu'étant, comme Dieu, égal à son Père, il est, comme homme, par la grandeur de sa gloire et de sa puissance, au-dessus de toutes les créatures, parce que son humanité sainte a le glorieux avantage d'être unie à la personne du Verbe.

Le Fils de Dieu, au sein de sa gloire, s'occupe de nous, il est attentif à tous nos besoins ; il exerce l'office de médiateur et présente à son Père les cicatrices des plaies qu'il a reçues dans sa Passion, pour implorer sa miséricorde en faveur des hommes. Il y est notre avocat et notre défenseur ; la voix de son sang sera toujours plus puissante pour nous obtenir miséricorde, si nous travaillons à nous appliquer ses mérites, que celle de nos crimes pour attirer sur nous les châtimens de la justice divine.

Jésus-Christ est dans le ciel comme notre Roi et notre Seigneur ; il a sur nous un souverain empire, non-seulement parce qu'il nous a créés et qu'il nous conserve, mais encore parce qu'il nous a rachetés. Nous sommes donc à Jésus-Christ comme son héritage, sa conquête et le prix de son sang.

Jésus-Christ dans le ciel est notre pontife ; il a exercé la fonction de pontife sur la croix en s'offrant lui-même à son Père comme une victime de propitiation pour nos péchés : il l'exerce encore dans le ciel, où, étant assis à sa droite, il se présente pour nous devant lui : et comme il possède un sacerdoce

éternel, il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise. Ayant donc pour pontife Jésus, Fils de Dieu, qui est monté au plus haut des cieux, présentons-nous avec confiance devant son trône, afin d'y recevoir miséricorde et d'y trouver le secours de sa grâce dans tous nos besoins ; car le pontife que nous avons n'est pas tel, qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses, puisqu'il a voulu être éprouvé, comme nous, par toutes sortes de maux, quoiqu'il fût sans péché.

Enfin, Jésus-Christ dans le ciel est notre chef, c'est-à-dire qu'il est à la tête d'un corps dont nous sommes les membres. Ce corps, c'est l'Eglise, et Jésus-Christ est à son Eglise ce que la tête est au corps : il lui communique la vie et il l'anime de son esprit ; toute grâce, toute bonne pensée, tout saint désir, toute bonne œuvre, toute vertu découle de cette plénitude, qui est en Jésus-Christ notre chef.

HISTOIRE. — Un gentilhomme, qui était un fervent chrétien, fit le voyage de la Terre-Sainte d'une manière très-édifiante. Après s'être confessé et avoir reçu avec dévotion le sacrement du corps de Jésus-Christ, il se rendit d'abord à Nazareth, où s'est opéré le grand mystère de l'Incarnation : il alla ensuite successivement à Bethléhem, où le Seigneur prit naissance ; sur le rivage du Jourdain, où Jésus fut baptisé par saint Jean ; dans le désert, où Jésus demeura quarante jours en retraite ; sur le Thabor, où il se transfigura ; à Jérusalem, dans le cénacle, où il institua l'admirable Eucharistie ; dans le jardin des Oliviers, dans le prétoire et sur le Calvaire, qui furent les théâtres de ses ignominies et de ses souffrances ; à l'endroit où son corps fut enseveli et où il ressuscita ; enfin sur le haut du mont des Oliviers, d'où, après avoir béni ses Apôtres, il monta au ciel en triomphe. Dans les différentes stations que ce chrétien plein de foi fit pour honorer les différents mystères du Sauveur, son cœur était brûlant d'amour ; ce fut l'amour qui lui mit dans la bouche cette prière : « O Jésus, Jésus, mon très-aimable Sauveur, où vous chercherais-je maintenant sur la terre, puisque vous l'avez quittée ? Permettez-moi de vous suivre, attirez-moi au ciel où vous êtes. » A peine eut-il prononcé cette prière, qu'elle fut exaucée. Il expira. Il mourut d'amour pour son Sauveur !

LASAUSSÉ.

EXERCICES. — 1. Comment nomme-t-on le mystère par lequel Jésus-Christ a cessé d'être visiblement sur la terre ? — 2. Quand et

comment Jésus-Christ monta-t-il au ciel ? — 3. Que signifient ces paroles, *est assis à la droite de Dieu* ? — 4. Que fait Jésus-Christ dans le ciel, et quelles fonctions y exerce-t-il ? — 5. Quels droits Jésus-Christ a-t-il sur nous comme Roi et comme Seigneur ? — 6. Comment Jésus-Christ est-il notre Pontife dans le ciel ? — 7. Qu'est Jésus-Christ, dans le ciel, pour l'Eglise ?

CHAPITRE IX.

DE LA MORT ET DU JUGEMENT.

Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts.

ARTICLE PREMIER.

De la Mort.

Vous mourrez, telle est la sentence qui fut prononcée contre Adam après son péché, et que nous voyons se réaliser tous les jours. Il n'est rien de plus certain que la mort, et rien de plus incertain que le temps de notre mort. Nous mourrons tous, c'est-à-dire nous quitterons cette terre que nous habitons, et nous entrerons pour toujours dans l'éternité. A la mort nous quitterons tout : parents, amis, richesses, honneurs, emplois, sans exception et sans retour. A la mort tout nous quittera aussi, excepté nos œuvres bonnes ou mauvaises.

Si la seule pensée de la mort est insupportable aux amateurs du monde, aux voluptueux, en un mot aux pécheurs, combien terrible doit en être le coup ! O moment effroyable, qui leur découvre le vide des choses d'ici-bas qu'ils ont trop aimées, et l'importance de la vertu, qu'ils n'ont peut-être connue que pour la mépriser !

Rien de plus incertain que le temps et les circonstances de la mort : mourrons-nous d'une maladie lente, ou subitement ? Aurons-nous le temps de nous préparer, ou serons-nous surpris ? Mourrons-

ne signifient ces
ait Jésus-Christ
5. Quels droits
Seigneur ? — 6.
el ? — 7. Qu'est

les morts.

ui fut pro-
t que nous
rien de plus
certain que le
, c'est-à-dire
ons, et nous
A la mort
esses, hon-
tour. A la
nos œuvres

portable aux
in mot aux
e coup ! O
e vide des
importance
que pour la

les circon-
ne maladie
temps de
Mourrons-

nous dans peu de jours, dans un moment, ou parviendrons-nous à une grande vieillesse ? Mourrons-nous dans la grâce ou dans le péché ? Personne ne peut le dire : ce qui est certain, c'est que nous mourrons, et que probablement nous mourrons comme nous aurons vécu ; c'est que l'on ne recueille que ce que l'on a semé ; c'est que la mort est l'écho de la vie. Ce qui est certain encore, c'est que la destinée du mourant est immuable ; que la mort décide de tout ; que si l'on meurt en état de grâce, on est heureux éternellement ; et que si l'on meurt en péché mortel, on est malheureux pour toujours.

Puisque la mort est inévitable et qu'elle doit décider de notre sort éternel, nous devons nous y préparer et profiter du temps qui nous reste. Il s'agit ici de notre plus grand intérêt, ou plutôt de notre unique intérêt ; car, dit Jésus-Christ, que servirait à l'homme de gagner tout le monde s'il perdait son âme ? Et, en effet, serait-on bien consolé dans les brasiers éternels par le souvenir qu'on a été grand, riche, puissant, ou que l'on a fait fortune en ce monde ? Ah ! on concevra bien alors que l'on a été dans l'erreur, et qu'il n'y avait pas d'autre fortune que la vertu. "J'ai possédé le plus grand empire de l'univers, disait Septime-Sévère en mourant ; j'ai été tout ce que peut être un mortel, et il ne m'en reste rien qui puisse me servir dans l'état où je suis." Un héraut portant le drapeau destiné à ensevelir Saladin criait, par ordre de ce prince : *Voilà tout ce que le grand Saladin emportera de tous les empires qu'il a conquis !*

Les petites affaires s'expédient sans beaucoup d'application, mais les grandes demandent beaucoup de soin et d'étude. Comme c'est la marque d'un esprit faible de s'occuper beaucoup d'une bagatelle, aussi est-ce le propre d'un esprit bien fait de penser beaucoup à ce qui est important. Il faut proportionner les soins aux affaires, quelle plus grande affaire que de bien mourir ? Est-ce trop de la vie pour se préparer à la mort ? Est-ce trop de quelques années pour se préparer à l'éternité ?

Un homme condamné à mort estime-t-il beaucoup les biens et les honneurs de ce monde ? Telles doi-

vent être nos dispositions : la mort nous poursuit, et infailliblement elle nous frappera, peut-être au moment où nous y penserons le moins. Préparons-nous donc chaque jour, puisque chaque jour peut être le terme de notre vie. Ne nous y trompons pas, ne nous faisons pas illusion sur un point aussi important ; n'attendons pas le dernier moment : peut-être ne serait-il plus temps. Celui, dit Saint Augustin, qui a promis le pardon au pécheur qui se convertira, ne lui a pas promis le lendemain pour se convertir. C'est donc une témérité, c'est même un crime d'attendre à une dernière maladie pour se préparer à la mort. Quoi ! dans ce moment où l'on n'est pas même capable de s'occuper des affaires les plus ordinaires, on penserait pouvoir accomplir l'œuvre la plus difficile, la plus importante, celle qui demande les plus grands soins ! Comment recevoir les Sacraments avec fruit lorsqu'on sait à peine ce que l'on fait ? Comment débrouiller une conscience pleine d'iniquités lorsque toutes les facultés de l'âme sont absorbées par les douleurs et les horreurs de la mort ? Comment prouver à Dieu qu'on déteste le péché, l'ayant aimé, et s'y étant livré aussi longtemps qu'on a pu se procurer sa jouissance ? Ce n'est plus alors le pécheur qui quitte le péché, c'est le péché au contraire qui quitte le pécheur. Pour l'ordinaire, Dieu laisse mourir en impénitents ceux qui ont vécu dans l'impénitence. Quand il en arrive autrement, c'est un miracle : Dieu peut faire ce miracle, mais c'est une funeste et damnable présomption que de l'attendre en vivant mal.

HISTOIRE. — Un jeune officier français forcé de quitter sa patrie se retira en Espagne, et, touché de la grâce, il résolut de consacrer le reste de sa vie à se préparer à la mort. Plein de cette pensée, il se présenta à une maison religieuse qui faisait profession de mener une vie très-austère, et obtint, à force d'instances, d'y être admis. Pendant son noviciat il écrivit à sa sœur en ces termes : « Il n'y a pas de mendiant en Espagne qui soit plus mal nourri que nous, et qui ne soit mieux en tout ce qui regarde les besoins du corps. Cependant aucun d'entre nous ne voudrait changer son sort contre un empire, sachant bien que la mort ne tardera pas à confondre les empereurs avec le dernier de

oursuit, et
re au mo-
arons-nous
ent être le
us pas, ne
ussi impor-
peut-être
gustin, qui
vertira, ne
convertir.
me d'atten-
parer à la
pas même
ordinaires,
plus diffi-
le les plus
sacrements
l'on fait ?
eine d'ini-
sont absor-
la mort ?
le péché,
mps qu'on
plus alors
hé au con-
naire, Dieu
vécu dans
ment, c'est
is c'est une
attendre en

leurs sujets ! Chacun s'en va n'emportant que ses œuvres ; alors on est bien aise d'avoir semé au milieu des larmes : le mal est passé, et la joie succède pour l'éternité. Cinq mois après sa profession, ce religieux fut attaqué d'une hydropisie qui au bout de quatre mois de souffrances le conduisit au tombeau. Couché sur la cendre et la paille, il prenait la main du père abbé avec une expression de reconnaissance qui attendrissait toute la communauté. Que mon bonheur est grand ! disait-il : vous m'avez ouvert les portes du ciel en m'ouvrant celles de cette maison ! Oh ! que je suis heureux de m'être préparé à la mort ! qu'il est doux de mourir quand on espère fermement passer de la terre au ciel ! Oh ! que bienheureux sont ceux qui comprennent bien ces paroles : *Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme !*

— Que pourrait regretter le juste à la mort ? Les biens de la terre ? son cœur en a toujours été détaché. Ses parents, ses amis ? mais il sait qu'il ne les quitte point pour toujours. *Nous nous reverrons*, disait à ses parents désolés une jeune demoiselle de Lyon depuis longtemps en proie aux plus cruelles douleurs, *nous nous reverrons*. Elle mourut en prononçant ces paroles. On lui a élevé un superbe mausolée où elle est représentée assise et écrivant sur une colonne ces mots : *Nous nous reverrons*.

— Un enfant n'ayant que peu d'instants à vivre, et voyant couler les larmes de sa mère, lui dit : « Ne m'aviez-vous pas appris que pour voir Dieu il fallait mourir ? » et il avait à peine sept ans !...

EXERCICES. — 1. Par quoi se termine l'existence de tous les hommes ici-bas ? — 2. Quelles conséquences pratiques faut-il tirer de la certitude de la mort, de l'incertitude du moment et de la manière ? — 3. Montrez combien on est téméraire de différer de se préparer à la mort.

ARTICLE II.

Du Jugement.

« Il est arrêté, dit saint Paul, que tout homme mourra, et qu'après sa mort il sera jugé. »

L'immortalité de l'âme suppose nécessairement un jugement qui décide de son éternité, car le juste et l'impie ne peuvent obtenir le même sort. La foi nous apprend même qu'il y aura deux sortes de jugements,

le particulier et le général. Le jugement particulier est celui que chaque homme subit immédiatement après sa mort, sur le mal qu'il a fait et le bien qu'il a omis de faire. Par ce jugement son sort sera fixé pour l'éternité. Aussitôt après ce jugement particulier, les âmes qui, quoiqu'en la grâce de Dieu, ont encore à satisfaire à sa justice pour des fautes légères, ou à raison des péchés graves pardonnés dont elles n'ont pas fait une pénitence suffisante, vont en purgatoire pour achever de se purifier avant d'entrer en paradis ; celles qui sont exemptes de toute souillure sont immédiatement introduites dans la gloire ; mais celles qui sont coupables de quelque péché mortel sont précipitées en enfer, en attendant la résurrection générale qui aura lieu à la fin du monde.

C'est alors que se fera le jugement général, où sera confirmée et manifestée la sentence déjà prononcée dans le jugement particulier. Le jugement général sera précédé de signes effrayants. Notre-Seigneur lui-même nous en a tracé la peinture dans l'Évangile. Il y aura des guerres, des famines, des pestes et des tremblements de terre ; le soleil et la lune seront obscurcis ; les étoiles sembleront tomber du ciel ; la mer fera un bruit épouvantable par l'agitation de ses flots, et les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver à l'univers. Alors, en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, tous les morts ressusciteront. Le signe du Fils de l'homme, c'est-à-dire une croix lumineuse, brillera dans les airs, et Jésus-Christ descendra visiblement du ciel, avec une grande puissance et une grande majesté, pour rendre à chacun selon ses œuvres. Il sera accompagné de ses Anges, qui sépareront les bons d'avec les méchants. Que cette séparation sera terrible, et que le sort des uns et des autres sera différent ! Les justes seront placés à la droite du souverain Juge, les méchants à sa gauche. Alors toutes les consciences seront manifestées aux yeux de l'univers, ce qu'il y a maintenant de plus caché et de plus secret sera connu et exposé à la lumière.

Le juste, qu'on avait méprisé sur la terre, paraîtra orné des bonnes œuvres qu'il avait cachées avec soin ;

et le pécheur sera couvert de honte à la vue des crimes qu'il avait dérobés à la connaissance des hommes. Alors le vice paraîtra tel qu'il est, avec la difformité et l'infamie qui lui appartiennent. Quelle joie ne sentira pas alors un jeune homme vertueux qui aura méprisé les discours des méchants et résisté à la contagion de leurs mauvais exemples ! Qu'il sera bien dédommagé des combats qu'il aura eus à soutenir, des railleries dont il aura été l'objet ! Mais quel désespoir dans le cœur d'un jeune libertin en voyant exposés au grand jour, à la face du ciel et de la terre, les crimes qu'il avait commis dans les ténèbres, en voyant celui qu'il avait tourné en ridicule placé au nombre des Saints et parmi les enfants de Dieu ! Quelle horreur n'aura-t-il pas pour le vice, qui lui paraît maintenant si doux et si séduisant !

Ce n'est encore là que l'appareil et le prélude du jugement : quelle impression fera donc sur nos esprits la sentence même du souverain Juge ! Tous les hommes étant dans un profond silence, le Fils de Dieu dira à ceux qui seront à sa droite ces consolantes paroles : "Venez, vous qui êtes les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde." Il adressera ensuite aux réprouvés cette sentence foudroyante : "Retirez-vous de moi, maudits ! allez au feu éternel." Aussitôt que l'arrêt aura été prononcé, les justes iront régner avec Dieu pendant toute l'éternité ; et les méchants seront précipités dans l'enfer pour y brûler éternellement, sans pouvoir jamais réparer une si grande perte, qu'ils auront faite par leur faute.

Prévenons ce jugement terrible ; profitons de l'avis que Notre Seigneur nous donne dans l'Évangile : "Prenez garde à vous, dit-il, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent, et que ce jour ne vienne tout d'un coup vous surprendre ; car il enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent sur la surface de la terre. Veillez donc, et priez en tout temps, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront, et de paraître avec confiance devant le Fils de l'homme."

HISTOIRE. — Un libertin a donné à tous les vices avait eu, dès sa

tendre jeunesse, des principes religieux. Une mère vertueuse n'avait en négligé pour les enraciner dans son cœur. Grâce à l'éducation très-chrétienne qu'il avait reçue, quoiqu'il eût perdu les mœurs, il n'avait pas encore perdu la foi. Une nuit qui suivait un jour où il avait donné dans de grands excès, il eut un songe : pendant son sommeil il se vit transporté au tribunal de Dieu. On ne peut concevoir quels furent sa confusion, sa crainte et son effroi. A son réveil il avait une fièvre ardente ; il était tout en sueur et hors de lui-même. « Laissez-moi seul, disait-il, fondant en larmes, à ceux qui eurent les premiers occasion de le voir en cet état ; laissez-moi seul. J'ai vu mon Juge ! pardon, ô mon Dieu ! Ses compagnons de débauche apprirent que leur ami était malade, qu'il se désolait ; ils vinrent le voir pour le consoler. « Retirez-vous, leur dit-il, vous n'êtes plus mes amis ! je ne vous verrai plus ; j'ai vu mon Juge. Quelle majesté et quelle sévérité éclataient sur son visage ! Oh ! que d'accusations, que d'interrogations auxquelles je n'ai pu répondre ! Tous mes péchés sont écrits, je les ai lus. Ah ! quel nombre ! j'en connais l'énormité. Que de démons n'attendaient que le signal pour m'enlever ! Je frémis, et je frémirai longtemps. Faux amis, retirez-vous pour toujours. Que je m'estimerai heureux si je puis apaiser par la plus rigoureuse pénitence mon terrible Juge ! Je m'y dévoue. Hélas ! je paraîtrai bientôt réellement à son redoutable tribunal ; ce sera peut-être aujourd'hui. Pardon, ô mon Dieu ! je ne cesserai point de vous dire : Pardonnez-moi, faites-moi miséricorde : ne me perdez pas, ayez pitié de moi. »

EXERCICES. — 1. Que nous apprend la foi à l'égard du jugement ? — 2. Qu'est-ce que le jugement particulier ? — 3. Quels seront les signes précurseurs du jugement général ? — 4. Comment se fera le jugement général ? — 5. Quelle différence remarquera-t-on entre les hommes au moment de subir le jugement général ? — 6. Par quelles paroles Jésus-Christ nous presse-t-il de nous préparer au jugement général ?

CHAPITRE X.

DU SAINT-ESPRIT.

Je crois au Saint-Esprit.

Il ne suffit pas de croire au Père tout-puissant, qui nous a créés, en Jésus-Christ, son Fils unique, qui

vertueuse

Grâce à
eût perdu
ui suivait
an songe :
Dieu. On
te et son
t tout en
ndant en
oir en cet
on Dieu b
t malade,
irez-vous,
plus ; j'ai
t sur son
uelles je
lus. Ah !
s n'atten-
irai long-
estimerai
ence mon
tôt réelle-
ourd'hui.
ardonnez-
de moi.

gement ?
eront les
se fera le
entre les
ar quelles
jugement

nous a rachetés, si nous ne croyons en même temps
au Saint-Esprit, qui nous sanctifie.

Nous devons donc croire d'une ferme foi qu'en Dieu
il y a une troisième personne, qui est le Saint-Esprit :
cette troisième personne procède du Père et du Fils ;
elle a la même nature et la même divinité que les
deux autres personnes ; ainsi le Saint-Esprit est égal
au Père et au Fils ; il est également éternel, tout-
puissant, infini ; il a les mêmes perfections : en un
mot, il est un même Dieu avec le Père et le Fils.
C'est en son nom, comme au nom du Père et du Fils,
que nous avons été baptisés. Comme il est le même
Dieu que le Père et le Fils, nous lui devons les mêmes
adorations et les mêmes hommages. De là vient que
le Saint-Esprit est adoré et glorifié conjointement avec
le Père et le Fils, et que nous terminons toutes nos
prières par ces mots : Gloire soit au Père, au Fils, et
au Saint-Esprit !

Cet Esprit saint descendit sur les Apôtres le jour de
la Pentecôte en forme de langues de feu. Il les remplit
de courage et de force pour prêcher l'Évangile et en
sceller la vérité par l'effusion de leur sang. Il leur
communiqua aussi le don des langues et les grâces
nécessaires pour l'établissement de l'Église et la con-
version des peuples.

On attribue particulièrement au Saint-Esprit la sanc-
tification des hommes, parce que c'est un Esprit d'a-
mour, et que c'est lui qui répand dans nos âmes cette
charité qui les sanctifie. C'est donc le Saint-Esprit qui
nous communique la grâce, qui est la vie de notre
âme, comme l'âme est la vie du corps ; l'âme n'a de
vie qu'autant qu'elle est unie à l'Esprit saint, qu'autant
que la grâce habite en elle et qu'elle l'anime : notre
âme n'a de mouvement vers Dieu que par le Saint-
Esprit, et elle ne peut rien faire dans l'ordre du salut
que par son inspiration et son impulsion.

Le Saint-Esprit est appelé dans l'Écriture l'Esprit de
vérité, c'est-à-dire qu'il est la source de toute vérité et
le maître qui l'enseigne. C'est lui qui en un moment
remplit les Apôtres de lumières, et leur communiqua
les connaissances les plus sublimes. C'est lui qui a
parlé par les Prophètes et les Évangélistes. C'est lui

ant, qui
ne, qui

qui nous instruit encore, et qui dissipe par sa lumière les ténèbres de notre ignorance; il nous montre la voie du ciel, et nous donne la force d'y marcher. Votre Esprit, dit le Prophète, me conduira dans une voie droite dont le terme est le salut. Le Saint-Esprit nous parle intérieurement pour nous détourner du mal et pour nous inspirer le bien que nous devons faire. C'est donc au Saint-Esprit que nous résistons quand nous rejetons les pensées qui nous détournent du mal et nous portent vers le bien.

HISTOIRE.— Simon le Magicien s'adonna de bonne heure à la magie. Ses enchantements et ses prestiges firent que le peuple qui le suivait l'appelait la grande Vertu de Dieu. Mais lorsque saint Pierre et saint Jean se furent rendus à Samarie pour imposer les mains aux nouveaux baptisés que saint Philippe, un des sept diacres, avait convertis par ses prédications soutenues de beaucoup de miracles, il crut en Jésus-Christ, et il reçut le baptême. Cependant, témoin des prodiges qui s'opéraient sur ceux qui avaient reçu le Saint-Esprit, il osa aspirer au pouvoir d'imposer les mains, et de tourner à sa propre gloire les miracles qu'il espérait opérer comme les Apôtres. Dans cette pensée, il leur présenta de l'argent et leur dit : « Donnez-moi le pouvoir que vous avez, afin que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit. » Mais Pierre lui dit : « Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent ; fais pénitence. » Bien loin de faire pénitence, Simon donna de nouveau dans la magie, s'abandonna à toutes sortes de dérèglements, et devint l'ennemi secret des Apôtres. Après avoir infecté Samarie de ses erreurs les plus extravagantes, il vint à Rome ; et voulant persuader qu'il était Dieu à l'empereur Néron, qui le protégeait, il promit de s'élever au ciel à la vue de tout le monde. Tout le monde s'assembla pour être témoin d'un tel spectacle ; et en effet Simon s'éleva, ou plutôt il fut enlevé assez haut par le démon ; mais Pierre se mit en prière, et sa prière fut écoutée de Dieu. L'action du malin esprit cessa ; le magicien tombe, et son corps fut brisé par sa chute. Il mourut à l'instant même. C'est de ce Simon qu'est dérivé le nom de *simonie*, c'est-à-dire le péché détestable que commettent ceux qui achètent ou vendent les dons et les grâces du Saint-Esprit.

LAROUSSE.

EXERCICES.—1. Qu'est-ce que le Saint-Esprit?—2. Quels effets produisit la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres?—3. Pour quoi attribue-t-on au Saint-Esprit la sanctification des hommes?—4. Pourquoi le Saint-Esprit est-il appelé l'Esprit de vérité?

CHAPITRE XI.

DE L'ÉGLISE.

Je crois la sainte Église catholique.

ARTICLE PREMIER.

Établissement de l'Église.

Il y a toujours eu une Église, même dès le commencement du monde, c'est-à-dire que, même avant la venue de Notre-Seigneur, il y a eu des hommes qui, faisant profession de croire en Dieu, de l'adorer et de le servir, attendaient le Messie, et espéraient le salut par ses mérites, selon l'oracle des Prophètes. Cependant les adorateurs du vrai Dieu ne formèrent pas toujours une société unie par les liens extérieurs et visibles : avant Jésus-Christ, les Juifs seuls, en qualité de peuple choisi, avaient une loi et des exercices communs. Mais Jésus-Christ, venant, en ce monde pour sauver tous les hommes, leur a donné de nouveaux moyens de salut ; il a voulu les réunir et n'en faire qu'un seul corps, leur donnant à tous une loi nouvelle, qui est la Loi de grâce.

Les Apôtres ayant reçu le Saint-Esprit sortirent de la maison où ils s'étaient tenus renfermés, et annoncèrent la résurrection de Jésus-Christ au milieu de la ville de Jérusalem. Trois mille Juifs se convertirent à la première prédication de saint Pierre, et cinq mille à la seconde. Le nombre des Fidèles augmenta tous les jours, et ces hommes, régénérés par le Baptême et renouvelés par le Saint-Esprit, donnèrent au monde le spectacle de la vertu la plus pure et la plus parfaite. Les Apôtres prêchèrent ensuite la parole de Dieu avec le même succès dans toute la Judée, la Galilée et la Samarie ; de là ils passèrent dans la

Syrie et dans les provinces de l'Asie Mineure, dans la Macédoine, dans la Grèce et presque par tout le monde, annonçant l'Évangile, c'est-à-dire la bonne nouvelle de la rédemption des hommes par Jésus-Christ.

Cependant les Juifs résistaient opiniâtrément à l'Évangile, et persécutaient avec fureur les disciples de Jésus-Christ. D'un autre côté, les païens s'opposèrent de toutes leurs forces à son établissement. Tout ce qu'il y avait de grand et de puissant parmi eux se déclara d'abord ennemi de cette religion ; mais, malgré la fureur des Juifs, l'opposition des grands et la corruption générale des peuples, attachés depuis longtemps à une religion toute sensuelle, les Apôtres établirent l'Église de Jésus-Christ dans toutes les contrées de l'univers. Ceux qu'ils choisirent pour leur succéder dans le ministère apostolique imitèrent leur zèle, et transmirent pareillement à leurs successeurs le dépôt de la foi, qui est ainsi parvenu d'âge en âge, dans toute sa pureté, jusqu'à nous.

Pour se former une idée de ce que l'établissement du Christianisme a eu de prodigieux, il faut se représenter douze hommes de la plus basse classe du peuple, sans bien, sans sciences, sans appui, à qui leur maître ne promet dans ce monde que des persécutions, des tourments et la mort : voilà ce qu'étaient les Apôtres. Peut-on s'imaginer que douze hommes de ce caractère, s'ils n'eussent été animés de l'esprit de Dieu, eussent osé entreprendre de changer la face de l'univers, de convertir tous les peuples, Grecs et Romains, Juifs et païens, et cela en leur proposant à tous les mystères les plus incompréhensibles et la morale la plus sévère ?

Cependant ces douze hommes, ainsi dénués de tout secours humain, n'ayant d'autres armes que la croix, d'autres moyens que la parole, ni d'autre défense qu'une patience à toute épreuve, n'ont pas seulement osé former un dessein si extraordinaire, mais l'ont exécuté ; ils ont prêché une doctrine qui captive l'esprit et qui gêne le cœur : ils l'ont prêchée au milieu de l'empire romain, dans les plus grandes villes, dans les villes les plus riches, les plus savantes, les plus voluptueuses : à Antioche, à Alexandrie, à Ephèse, à Co-

rin
cor
po
po
son
éta
gr
sag
et
C
pér
un
lib
pre
pas
s'ex
c'es
ce c
Tou
doi
des
de c
san
Dié
ava
n'es
qui
mal
vern
mê

H
Amb
parl
VI
à Ro
s'y é
tous
tout
roma
d'écl
dans
gran

rinthe, à Athènes, à Rome enfin. Tout s'est soulevé contre cette nouvelle doctrine, tout a été mis en œuvre pour étouffer le Christianisme dans son berceau et pour en arrêter les progrès : perte de biens, exils, prisons, supplices ; et cependant le Christianisme s'est établi partout par la seule voie de la persuasion, malgré tout ce qu'ont pu lui opposer les puissances, la sagesse humaine, les passions, l'intérêt, la politique et la violence la plus outrée.

Quitter une religion qui ordonne des pratiques pénibles, qui proscriit tous les vices, pour en embrasser une favorable aux sens, et qui permet de donner un libre cours aux passions, c'est une chose facile à comprendre ; mais abandonner une religion favorable aux passions pour embrasser la Croix et la pénitence, s'exposer même à la perte de ses biens et de sa vie, c'est ce que la persuasion seule peut opérer, et c'est ce qui est arrivé dans l'établissement du Christianisme. Tout cela considéré, peut-on s'empêcher de dire : *Le doigt de Dieu est là ?* Car enfin, ou les Apôtres ont fait des miracles pour convaincre les peuples de la vérité de ce qu'ils leur annonçaient, ou ils les ont convaincus sans miracles ; s'ils ont fait des miracles, c'était donc Dieu lui-même qui présidait à cette œuvre ; s'ils avaient persuadé le monde sans miracles, la preuve n'en serait que plus forte. Il n'y a qu'une vertu divine qui ait pu opérer cette persuasion dans tous les esprits, malgré tous les obstacles qui s'y opposaient. La conversion du monde opérée sans miracles serait elle-même le plus grand des miracles.

HISTOIRE.—Saint Simplicien, qui avait servi de père à saint Ambroise, eut la même tendresse pour Victorin, dont nous allons parler.

Victorin, très-célèbre orateur, avait été professeur de rhétorique à Rome ; il avait passé sa vie dans l'étude des arts libéraux, et s'y était rendu très-habile ; il avait lu, examiné et éclairci presque tous les écrits des anciens philosophes ; il avait été le maître de tout ce qu'il y avait de plus considérable parmi les sénateurs romains ; enfin il avait exercé sa profession avec tant de succès et d'éclat, qu'il avait mérité et obtenu une statue, qui lui fut dressée dans la place publique de Rome, ce qui passait pour un des plus grands honneurs où un homme pût parvenir. Il était cependant

encore païen et adorateur des idoles ; et non-seulement il les avait adorées lui-même, mais encore il avait employé son éloquence à engager les autres à les adorer.

Quelle grâce ne fallait-il pas pour toucher et convertir ce cœur ! Voici le moyen dont Dieu se servit. Victorin lisait les saintes Écritures, et ce fut après s'être appliqué avec soin à cette lecture et à celle des autres livres de la religion chrétienne qu'il dit en particulier à saint Simplicien : « Je vous apprendrai une nouvelle qui vous intéressera : c'est que je suis chrétien. — Je n'en crois rien, dit saint Simplicien, et je ne vous croirai chrétien que lorsque je vous verrai dans l'église où se tiennent les assemblées des Fidèles. — Eh quoi ! lui dit Victorin, est-ce par une enceinte de murailles que l'on est chrétien ? Toutes les fois qu'il protestait qu'il était chrétien, Simplicien lui disait la même chose, et Victorin s'en retirait toujours par le même trait de raillerie.

Ce qui le retenait, c'est qu'il craignait d'irriter ses amis idolâtres, dont il croyait que la haine l'écraserait si elle venait à tomber sur lui. Mais enfin le courage et la générosité lui étant venus à force de lire et d'ouvrir son cœur à ce qu'il lisait, il comprit que ce serait un crime énorme de rongir des mystères de Jésus-Christ, et de ne pas rougir des superstitions païennes et sacrilèges. Un jour donc qu'il se sentit plus déterminé, il vint tout d'un coup dire à Simplicien, dans le temps que ce saint homme s'y attendait le moins : « Allons à l'église, je suis résolu non-seulement d'être, mais de paraître chrétien. » Simplicien, transporté de joie, l'y mena sur-le-champ, et le fit inscrire sur le catalogue de ceux qui demandaient le Baptême. Toute la ville de Rome fut dans l'étonnement et l'admiration ; la joie s'en répandit dans toute l'Eglise à cause de la célébrité et de la réputation de ce grand homme.

Enfin arriva l'heureux jour destiné à la profession de foi qu'on faisait avant le Baptême. La coutume de l'Eglise de Rome était de la faire en des termes qu'on apprenait par cœur, et qu'on prononçait à haute voix en présence de tous les Fidèles. Les prêtres, par déférence, offrirent à Victorin de la lui faire prononcer en particulier, ce qu'on n'accordait d'ordinaire qu'aux personnes timides ; mais Victorin voulut professer hautement, et en présence de tout le peuple, la doctrine céleste qui devait le conduire au salut. Dès qu'il parut à la tribune où il était monté, un soudain transport de joie fit retentir son nom dans la bouche de tout le monde ; et quoique chacun modérât sa joie par respect pour la sainteté de l'action et du lieu, un secret murmure faisait entendre de toutes parts ces paroles : *C'est Victorin ! C'est Victorin !* Tout le monde se tut bientôt pour l'entendre, et lui, plein d'une sainte hardiesse, prononça à haute et distincte voix les vérités qui sont l'objet de notre foi. Il n'y eut personne dans l'assemblée qui n'eût souhaité l'enlever et le mettre dans son cœur ; chacun l'y mettait en effet par la joie qu'on avait de le voir chrétien. Cette conversion éclatante eut de grandes suites, et quand saint Augustin l'eut entendu raconter à Simplicien, il avoua qu'il s'était senti touché

d'un
ens
ava
sais

A
elle
2
rés
3
pina

E
Que
— 3 —
Don
Chri
hum
était

L
fini
con
gue
dix
rom
tien
sou
tém
tout
éter
piec
apre
cet

il les avait
loquace à

ce cœur !
les saintes
ette lecture
qu'il dit en
e nouvelle
n'en crois
ue lorsque
ublées des
nceinte de
protestait
Victorin

idolâtres,
omber sur
us à force
it que ce
Christ, et
ges. Un
l'un co ip
s'y atten-
seulement
porté de
atalogue
de Rome
ndit dans
on de ce

foi qu'on
me était
u'on pro-
prêtres,
nncer en
ersonnes
présence
uire au
soudain
e tout le
pour la
entendre
/ Tout
e sainte
ui sont
ui n'ont
mettait
version
in l'eut
touché

d'un grand désir de suivre l'exemple de Victorin ; ce qu'il exécuta ensuite entre les mains de saint Ambroise, à qui saint Simplicien avait servi de père lors de son baptême. (*Tiré des Confessions de saint Augustin*, liv. viii.)

Apprenons, 1^o à ne pas différer de répondre à la grâce quand elle nous appelle, de peur qu'elle ne se retire de nous ;

2^o A réparer, par quelque acte héroïque, les infidélités et les résistances opposées à la grâce ;

3^o A lui être d'autant plus fidèles, que nous lui aurons résisté plus longtemps.

EXERCICES.—1. Y a-t-il eu une Église avant Jésus-Christ ?—2. Quels furent les résultats des premières prédications des Apôtres ?—3. Quels obstacles rencontra la prédication de l'Évangile ?—4. Donnez une idée de ce qu'a de prodigieux l'établissement du Christianisme.—5. Le Christianisme s'est-il établi par des moyens humains ?—6. Les obstacles qui s'opposaient à cet établissement étaient-ils bien forts ?

ARTICLE II.

Suite de l'établissement de l'Église chrétienne.

Constance des Martyrs.

La persécution contre l'Église de Jésus-Christ ne finit pas avec la vie des Apôtres ; toutes les puissances continuèrent pendant trois cents ans à lui faire la guerre. On compte, pendant cet intervalle de temps, dix persécutions suscitées par les édits des empereurs romains, durant lesquelles plusieurs millions de Chrétiens de toute condition, de tout sexe et de tout âge, souffrirent les tourments et la mort pour rendre témoignage à Jésus-Christ. On inventa, pour les tourmenter, les supplices les plus effrayants : on les étendait sur un chevalet avec des cordes attachées aux pieds et aux mains ; on les suspendait par les mains, après leur avoir attaché des poids aux pieds, et en cet état on les battait de verges ou de fouets garnis

de pointes de fer jusqu'à découvrir les os et les entrailles. Quand ils n'expiraient pas dans ces tourments, on jetait du sel et du vinaigre sur leurs plaies, afin de les rendre plus sensibles ; d'autres fois on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se fermer. Les prisons devenaient pour les Chrétiens une nouvelle sorte de supplice : les plus infectes leur étaient réservées ; on les y jetait tout nus et tout déchirés de coups, ayant les entraves aux pieds, et obligés de se coucher sur les verres cassés dont on avait la barbarie de parsemer les cachots dans lesquels on les enfermait. Quelquefois on les laissait mourir de faim, et si on les nourrissait, c'était afin de les pouvoir tourmenter de nouveau. On défendait ordinairement de les laisser parler à personne, parce qu'on savait qu'en cet état ils convertissaient beaucoup d'infidèles, même les geôliers et les soldats qui les gardaient. Le supplice qui terminait toutes ces tortures était d'avoir la tête tranchée, d'être brûlé vif, d'être précipité dans la mer du haut des rochers, ou d'être dévoré par les bêtes. Les Martyrs demeuraient cependant fermes et inébranlables au milieu des plus longues et des plus vives douleurs ; les tourments mêmes paraissaient augmenter leur courage.

Ce n'était pas seulement des hommes qui montraient une constance si admirable, c'étaient des femmes délicates, de jeunes enfants : tant était puissante la grâce de Jésus-Christ, qui les fortifiait intérieurement.

L'histoire ecclésiastique rapporte des exemples de courage qui sont non-seulement au-dessus des forces humaines, mais encore au-dessus de toute admiration. On ne peut lire sans étonnement ce qu'on souffert les Martyrs de Lyon et de Vienne, sous l'empereur Marc-Aurèle ; ce que rapporte l'historien Eusèbe des Martyrs de la Palestine, et Sozomène des Martyrs de Perse ; ce qu'on trouve dans les actes originaux des Martyrs d'Afrique, etc. Tous ces généreux athlètes ont souffert avec une patience invincible des tourments dont le récit seul fait frémir : quelques-uns même les souffraient avec joie, ils allaient d'eux-mêmes au supplice, ils craignaient qu'on les épargnât. Saint Laurent,

été
de t
n'av
Que
tes
cou
et l
sup
vail
divi
que
une
ter,
con
Die
tous
n'on
étai
des
enfa
aprè
Jésu
gran
des

Hi
sous
était
Les
dans
comm
blée
à mo
frém
avait
tion.
y alle
qu'ils
Jésu
renco
Chrét
enfant
vite ?
Cath

étendu sur un brasier allumé, disait à ses bourreaux de tourner son corps de l'autre côté, parce que le feu n'avait plus de prise sur celui qui était déjà brûlé. Quel langage au milieu des douleurs les plus cuisantes ! D'où venait à ces héros du Christianisme ce courage invincible qui leur faisait braver les tourments et la mort ? Qui est-ce qui leur donnait cette force supérieure à tout ce que la cruauté des tyrans pouvait inventer ? Il fallait sans doute qu'une vertu divine soutint leur faiblesse naturelle. La religion que les Martyrs ont cimentée de leur sang, est donc une religion divine. Jamais elle n'aurait pu subsister, si une main toute-puissante ne l'eût soutenue contre des attaques si violentes et si multipliées ; mais Dieu la fit triompher de la fureur de ses ennemis ; tous leurs efforts, qui auraient dû causer sa ruine, n'ont servi qu'à l'affermir : plus les persécutions étaient cruelles, plus la foi faisait de progrès ; le sang des Martyrs était comme une semence féconde qui enfantait de nouveaux Chrétiens, et le monde entier, après avoir persécuté avec fureur les disciples de Jésus-Christ, a été obligé de s'écrier : "Qu'il est grand, le Dieu des Chrétiens !" et il a embrassé la foi des Martyrs !

HISTOIRE.—L'empereur Valens, qui était arien, fit défendre, sous peine de mort, aux Catholiques de la ville d'Edesse, où il était alors, de faire publiquement aucun exercice de leur religion. Les Catholiques, loin de cesser, continuèrent leurs assemblées dans le lieu destiné à cette fin. L'empereur en fut informé ; il commanda au préfet de se rendre le lendemain au lieu de l'assemblée avec un grand nombre de soldats, et de faire mettre aussitôt à mort tous ceux qui y seraient. Le préfet, qui n'était pas cruel, frémît ; il fit savoir secrètement aux Catholiques l'ordre qu'il avait reçu, et qu'il ne pourrait s'empêcher de mettre à exécution. Cet avertissement, loin de les détourner, les porta tous à y aller dès le matin. Ils se réjouissaient de l'occasion favorable qu'ils auraient de donner leur vie pour la foi en la divinité de Jésus-Christ. Le préfet se mit en chemin escorté de soldats. Il rencontra dans une des rues qui conduisaient à l'endroit où les Chrétiens s'assemblaient, une jeune femme qui traînait son petit enfant par la main ; il lui adressa la parole. « Où allez-vous si vite ? lui dit-il. — Je vais, lui répondit-elle, où vont les autres Catholiques. — Arrêtez-vous, lui répliqua le préfet : ignorez-vous

que l'empereur a commandé de mettre à mort tous ceux qui seraient à l'assemblée ? — Je le sais, lui dit-elle, et c'est pour cela que je me hâte d'arriver avec mon enfant, l'unique que Dieu m'a donné, afin d'avoir, lui et moi, le bonheur de mourir pour la foi de Jésus-Christ. Le préfet, admirant sa constance, s'en retourna. Arrivé vers l'empereur, il lui rapporta ce qu'il avait fait, et ce que lui avait dit cette femme. Valens, tout confus, ne pouvant s'empêcher d'admirer lui-même le courage des Catholiques, ne différa pas de quitter cette ville, et la paix fut rendue aux disciples du Sauveur.

Histoire ecclésiastique.

EXERCICES. — 1. Les persécutions suscitées à l'Eglise finirent-elles à la mort des Apôtres ? — 2. Combien de temps durèrent ces persécutions, et quel en fut le nombre ? — 3. Quels tourments les Chrétiens eurent-ils à subir alors ? — 4. Quelle était la conduite des Martyrs au milieu des plus cruelles tortures ? — 5. Les hommes seuls faisaient-ils éclater une admirable constance ? — 6. Où les Martyrs puisaient-ils leur force ? — 7. Que prouvent la constance et la fermeté des Martyrs par rapport à notre sainte religion ?

ARTICLE III.

Caractères de l'Eglise.

L'Eglise est la société des fidèles réunis en un seul et même corps, gouvernés par les pasteurs légitimes, dont Jésus-Christ est le chef invisible, et le Pape, successeur de saint Pierre, le chef visible. Mais comme plusieurs sociétés prennent et usurpent le nom d'Eglise, il est nécessaire de faire connaître les marques qui distinguent la vraie Eglise de celles qui n'en ont que le nom.

Il y a quatre marques qui font connaître la vraie Eglise, savoir : sa pureté, sa sainteté, sa catholicité et son apostolicité.

1^o L'Eglise est une, parce qu'il n'y a qu'une seule Eglise dans le sein de laquelle on puisse être sauvé, et parce que tous les membres qui la composent professent une même foi, participent aux mêmes Sacraments, sont animés d'un même esprit, s'entraiment d'une même charité, aspirent à une même fin, et obéissent aux mêmes pasteurs.

2° L'Eglise est sainte, parce que sa doctrine est sainte, que ses Sacraments sont saints, qu'il n'y a de saints que dans sa société, et que Jésus-Christ, son chef invisible, est l'auteur de toute sainteté.

3° L'Eglise est catholique ou universelle, c'est-à-dire qu'elle n'est bornée ni par les temps ni par les lieux ; elle embrasse tous les temps, car l'Eglise a toujours subsisté sans aucune interruption, et elle subsistera jusqu'à la consommation des siècles, selon la promesse de son divin Auteur. Au contraire, les autres sociétés portent toutes, pour ainsi dire, sur le front, le caractère de leur nouveauté ; on connaît la date de leur naissance, preuve certaine qu'elles ne sont pas la véritable Eglise de Jésus-Christ. L'Eglise embrasse tous les lieux ; les fidèles qui la composent sont répandus dans toutes les régions de la terre, au lieu que chacune des autres sociétés est renfermée dans un certain pays. L'Eglise est beaucoup plus étendue qu'aucune des autres sociétés qui se disent chrétiennes ; aussi est-elle en possession de porter partout le nom de *catholique* ; ses ennemis mêmes la désignent par ce nom.

4° L'Eglise est apostolique, c'est-à-dire qu'elle a été fondée par les Apôtres, et qu'elle a toujours été gouvernée par les successeurs des Apôtres. Les autres sociétés, en se séparant de la véritable Eglise, ont perdu cette succession. Chaque fidèle peut donc connaître aisément s'il est de la vraie Eglise en examinant s'il est uni au Pape par l'intermédiaire de son pasteur et de son évêque.

La véritable Eglise est visible et à la portée de tous les regards ; il ne faut qu'ouvrir les yeux pour la découvrir : on aperçoit partout une société qui professe une même foi, qui croit les mêmes mystères, qui reçoit les mêmes Sacraments, qui reconnaît l'origine divine de l'autorité de ses ministres.

On appelle aussi la vraie Eglise *Eglise romaine*, parce que le Pape, successeur de saint Pierre et évêque de Rome, en est le chef visible.

HISTOIRE. — Saint Irénée, évêque de Lyon, qui avait été disciple de saint Polycarpe, disait à Florin, qui semait des dogmes erronés, contraires à ceux de l'Eglise catholique : Votre doctrine n'est pas



celle des évêques qui ont été avant vous. Il me semble entendre le bienheureux Polycarpe nous raconter les entretiens qu'il avait eus avec Jean et les autres qui avaient vu le Seigneur, et nous faire le récit de ce qu'ils avaient appris de sa doctrine et de ses miracles. Je puis assurer devant Dieu que si ce saint évêque eût entendu la doctrine que vous enseignez, il se serait bouché les oreilles, et se serait écrié selon sa coutume : *Bon Dieu ! ne m'avez-vous réservé jusqu'à ce temps que pour entendre de telles choses ?* Et à l'heure même il aurait pris la fuite.

LABAUSSE.

EXERCICES. — 1. Qu'entend-on par l'Eglise ? — 2. Combien y a-t-il de marques de la véritable Eglise, et pourquoi est-il nécessaire de les connaître ? — 3. Qu'entendez-vous quand vous dites que l'Eglise est *une, sainte, catholique, apostolique* ? — 4. La véritable Eglise est-elle facile à distinguer ? — 5. Pourquoi l'appelle-t-on l'Eglise romaine ?

ARTICLE IV.

De l'autorité de l'Eglise.

Jésus-Christ a donné aux pasteurs de l'Eglise le pouvoir d'instruire et de gouverner les fidèles dans l'ordre du salut. "Allez, dit-il à ses Apôtres, instruisez les nations, leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées, et voilà que je suis tous les jours avec vous jusqu'à la consommation des siècles." En vertu de cette promesse, l'Eglise est infaillible dans son enseignement quant à la foi et quant aux mœurs, de quelque manière qu'elle prononce, soit assemblée en concile, soit dispersée, ayant avec elle Jésus-Christ, la vérité même ; étant toujours éclairée et dirigée par son Esprit, qui est l'Esprit de vérité, jamais elle n'enseignera l'erreur. Aussi l'apôtre saint Paul l'appelle-t-il la colonne et l'appui inébranlable de la vérité.

Ainsi le corps des pasteurs ne peut jamais se tromper dans ce qui intéresse la foi et les mœurs ; les jugements qu'il prononce, soit pour proposer aux fidèles les vérités de la foi, soit pour condamner les erreurs qui la combattent, sont des jugements infaillibles auxquels tout fidèle doit se soumettre. L'Eglise est la chaire de la

le entendre
qu'il avait
ur, et nous
e et de ses
évêque eût
ouché les
ne m'avez-
es choses ?

AUSSE.

bien y a-t-
nécessaire
dites qu'à
véritable
et-on l'E-

glise le
es dans
struisez
utes les
que je
somma-
l'Eglise
la foi et
lle pro-
, ayant
oujours
esprit de
l'apôtre
nébran-

romper
ements
vérités
a com-
ls tout
e de la

vérité : elle parle aux hommes au nom de Dieu, par l'autorité et avec l'assistance de Dieu ; et quand nous soumettons notre esprit à l'enseignement et aux décisions de l'Eglise, c'est à Dieu même que nous rendons l'hommage de notre foi. " Qui vous écoute m'écoute, " a dit Notre-Seigneur à ses Apôtres, et qui vous " méprise me méprise : si quelqu'un n'écoute pas " l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publi- " cain. " La voix des pasteurs est donc la voix de Dieu même. Aussi les Apôtres, instruits du privilège qu'ils avaient reçu de Jésus-Christ, mirent-ils à la tête du premier jugement qu'ils prononcèrent ces paroles remarquables : " Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, " pour nous faire comprendre que le jugement de l'Eglise est le jugement de Dieu même.

En effet, il était nécessaire que Jésus-Christ donnât à son Eglise cette autorité infailible. S'il n'y avait point de tribunal pour décider souverainement les questions qui s'élèvent sur ce que l'on doit croire, chaque fidèle pourrait s'égarer dans ses propres pensées, et il n'y aurait plus d'uniformité dans la croyance. Si ce tribunal n'était pas infailible, on pourrait douter de la vérité de ses décisions, et les fidèles demeureraient incertains et flottants, exposés à être emportés à tout vent de doctrine. Il était donc de la sagesse de Jésus-Christ d'assurer à son Eglise le privilège d'être préservée de toute erreur dans son enseignement.

Jésus-Christ a donné à l'Eglise le pouvoir de faire des lois par ces paroles : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel.* L'Eglise peut porter toutes les lois qu'elle croit nécessaires ou utiles à ses enfants. Les lois portées par le souverain Pontife ou par les conciles généraux sont obligatoires pour tous les fidèles ; celles qui sont établies par un concile provincial ou par un évêque ne sont d'obligation que pour la province ou le diocèse pour lesquels elles ont été faites. Toute désobéissance à ces lois générales ou particulières est péché, et peut exclure du royaume des cieux, car désobéir à l'Eglise c'est désobéir à Dieu.

L'Eglise a en outre le pouvoir de punir par des

peines spirituelles les esprits indociles et rebelles à ses lois. Ce pouvoir est renfermé dans les paroles précitées de Notre-Seigneur : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel.*

Elle exerce ce pouvoir par les censures. On appelle *censure* une peine spirituelle et médicinale portée au for extérieur par la puissance ecclésiastique, et qui prive un chrétien pécheur et rebelle de quelques biens qui sont au pouvoir de l'Eglise. La principale censure et la plus forte peine ecclésiastique est l'excommunication.

Enfin l'Eglise a le pouvoir de remettre les péchés, d'après ces paroles de Jésus-Christ : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.* Ce pouvoir est si étendu, qu'il n'y a pas de péché, quelque énorme qu'il soit, qui ne puisse être remis par l'Eglise. Il réside dans tous les prêtres légitimement ordonnés ; mais ils ne peuvent l'exercer valablement qu'avec l'approbation de l'évêque et dans les limites déterminées par lui.

HISTOIRE.—Durant le schisme d'Antioche, saint Jérôme fut inquiété dans son désert. On lui demandait avec qui il était en communion, avec Vital, ou Méléce, ou Paulin, qui tous trois divisaient le troupeau. Dans le doute, il écrivit au pape saint Damase en ces termes : « Ne suivant d'autre chef que Jésus-Christ, je suis attaché à la communion de Votre Sainteté, c'est-à-dire de la chaire de saint Pierre. Je sais que l'Eglise a été bâtie sur cette pierre. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est profane ; quiconque n'est pas dans l'arche de Noé, périt dans le déluge ; quiconque n'amasse pas avec vous dissipe ; ainsi je vous prie de me marquer avec qui je dois communiquer. » Le souverain pontife eut égard à la prière de saint Jérôme, et en conséquence des instructions reçues de Rome, cet illustre docteur adopta la communion de Paulin, qui l'ordonna prêtre. — Se soumettre humblement aux décisions de l'Eglise, c'est le seul moyen de ne pas errer dans la foi.

SAINT JÉRÔME, *Lettre 57.*

EXERCICES.—1. Quel pouvoir Jésus-Christ a-t-il donné à l'Eglise ?—2. Sur quelles paroles s'appuie l'infailibilité de l'Eglise ?—3. Pourquoi devons-nous croire tout ce que l'Eglise nous enseigne ?—4. Etais-il nécessaire que Jésus-Christ donnât à son Eglise une autorité infailible ?—5. L'Eglise a-t-elle reçu le droit de faire des lois ?—6. Comment punit-elle les infracteurs de ses lois ?—

1. Quelle est la plus forte peine ecclésiastique?—3. Sur quelles paroles est fondé le pouvoir qu'a l'Eglise de remettre les péchés?

ARTICLE V.

Hors de l'Eglise point de salut.

Cette vérité a, peut-être plus que toute autre, excité, surtout dans ces derniers temps, les outrageantes clameurs des ennemis de notre sainte Religion. Rien cependant n'est plus facile à démontrer et à comprendre que ce point capital.

L'Eglise catholique possédant seule la vérité, doit nécessairement professer cette doctrine.

La vérité est une, et l'Eglise la possède essentiellement. Donc, en dehors d'elle c'est l'erreur, comme en dehors de la lumière ce sont les ténèbres. Mais le salut ne peut être que là où se trouve la vérité.

En effet, s'il est évident qu'il faut une religion à l'homme raisonnable, il ne l'est pas moins qu'il ne peut y en avoir qu'une qui soit la véritable. Celle que Dieu a donnée est la seule qu'il puisse agréer.

Dès lors que notre sainte religion est prouvée divine, en dehors d'elle il ne peut y avoir de salut; et les clameurs contre l'intolérance de ce dogme sont aussi absurdes que le serait la prétention de concilier les ténèbres avec la lumière, le oui avec le non, le vice avec la vertu.

Bien plus, toute religion qui prétendrait concilier des enseignements qui se combattent, prouverait par là même qu'elle ne possède pas la vérité.

Mais il ne faut pas croire que ce dogme soit un arrêt de damnation pour tous ceux qui ne paraissent pas appartenir au corps de l'Eglise. Car, pour quiconque cherche la vérité sincèrement, si d'ailleurs il ne met pas d'obstacles aux grâces divines, on peut être certain que la vraie lumière lui apparaîtra, et que les miséricordes de Dieu l'introduiront dans la voie du salut.

Et d'ailleurs, par la disposition formelle et constante de croire toutes les vérités que Dieu a révélées, même quand involontairement on les ignore, on peut appartenir invisiblement, mais réellement à l'Eglise.

HISTOIRES. — Avant d'épouser Charles d'Autriche, qui fut depuis empereur sous le nom de Charles VI, la princesse Elisabeth-Christine de Wolfenbuttel crut devoir, pour la tranquillité de sa conscience, consulter les luthériens mêmes dont elle avait jusqu'alors professé la foi. Les docteurs protestants, assemblés à Helmstadt, répondirent que les Catholiques ne sont point dans l'erreur pour le fond de la doctrine, et qu'on peut se sauver dans leur religion. — Dès que cela est ainsi, dit la princesse en apprenant cette décision, il n'y a plus lieu d'hésiter, et dès demain j'embrasse la foi de l'Eglise romaine, car le parti le plus sûr dans une matière si importante est toujours le plus sage. Le père de la princesse tint le même langage, et s'attacha comme elle à la religion catholique.

DE TREVERN, Discussion amicale.

— Henri IV, sollicité par ses amis d'embrasser la religion catholique, demanda aux évêques si l'on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine; ceux-ci lui répondirent qu'assurément on pouvait s'y sauver, et, de plus, qu'on ne pouvait pas se sauver hors de son sein. Le prince s'étant ensuite adressé aux ministres protestants, leur demanda s'il était possible de trouver le salut dans leur réforme ainsi que dans l'Eglise romaine. Les ministres lui ayant affirmé qu'on pouvait se sauver dans l'une comme dans l'autre, le roi leur répondit : Les évêques disent que hors de l'Eglise romaine il n'y a point de salut; vous autres vous avouez que l'on peut s'y sauver: dans ce cas je vous déclare que je me fais catholique. Dans une affaire aussi importante, le parti le plus sûr est toujours le meilleur.

Puisque de l'aveu des protestants on peut se sauver dans la religion catholique, embrasser cette religion n'était pas seulement prendre le parti le plus sûr, c'était évidemment embrasser la vérité; car la vérité est une, et le salut ne peut être que là où se trouve la vérité.

EXERCICES. — 1. Pourquoi dit-on: Hors de l'Eglise point de salut? — 2. Que doit-on penser des clameurs de ceux qui se révoltent contre cette doctrine? — 3. Tous ceux qui ne paraissent pas appartenir à l'Eglise sont-ils pour jamais condamnés à la damnation?

ARTICLE VI.

La Communion des saints.

Tous les fidèles qui composent l'Eglise catholique sont unis ensemble et ne forment qu'un seul corps,

dont Jésus-Christ est le chef. L'union étroite de tous les membres de ce corps établit entre eux une communauté de biens spirituels, et c'est ce qu'on entend par la *Communio des saints*.

On nomme les fidèles *saints*, parce qu'ils ont été sanctifiés par le baptême, et qu'ils sont tous appelés à la sainteté. Les biens spirituels, qui sont communs entre les fidèles, sont les grâces infinies que Notre-Seigneur nous a méritées par ses souffrances, les mérites de la très-sainte Vierge et des Saints, les Sacraments, les prières et toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Eglise. De tous ces biens spirituels il se forme un trésor qui appartient à toute l'Eglise; et chaque fidèle y a sa part selon la disposition où il se trouve.

Cette communauté de biens spirituels est une suite de l'unité de l'Eglise. Tous les membres d'une famille travaillent pour son profit, et ont tous part à ses avantages. Il en est de même de l'Eglise, dont tous les membres ne composent qu'une même famille et qu'un même corps. Saint Paul compare l'Eglise au corps humain; en effet, rien n'est plus propre à nous faire comprendre ce que c'est que la *Communio des saints*; le corps a plusieurs membres, et chaque membre a sa fonction particulière; mais tous ces membres ensemble ne font qu'un seul corps. Ils ont tous un même chef, une même âme, une même vie. Les fonctions de chaque membre, leurs avantages sont pour le bien de tout le corps; tous concourent à la même fin, qui est la conservation du corps; les yeux voient, les oreilles entendent, les mains agissent, les pieds marchent pour tout le corps: en un mot, tous les membres conspirent au bien les uns des autres, et se donnent, dans le besoin, tous les secours possibles. De même, dans l'Eglise, tous les fidèles, vivant du même esprit, sous un même chef, sont unis entre eux dans les différentes actions. Chacun des fidèles prie, travaille, mérite pour tout le corps, et il reçoit en même temps le prix des travaux, des vertus et des prières de toute l'Eglise. Mais pour profiter de ces avantages il faut être membre de l'Eglise; ceux qui sont séparés d'elle par l'hérésie, par le schisme, par l'apostasie, ou ceux qu'elle a

i fut depuis
Elisabeth
illité de sa
avait jus-
sserables à
point dans
auvr dans
en appre-
es demain
s sûr dans
père de la
e à la reli-

nicah.

ion catho-
ns l'Eglise
ouvait s'y
ers de son
protestants,
dans leur
lui ayant
l'autre, le
e romaine
a peut s'y
atholique.
t toujours

r dans la
seulement
la vérité;
trouve la

point de
ui se ré-
araissent
nés à la

olique
corps,

retranchés de son sein par l'excommunication n'ont aucune part aux avantages spirituels qui se trouvent dans la Communion des saints.

Pour jouir pleinement de tous ces biens, il faut même être un membre vivant de l'Eglise, c'est-à-dire être en état de grâce. Les pécheurs, en qui l'Esprit saint n'habite point par la grâce, sont à la vérité membres de l'Eglise, mais ce sont des membres morts ; or comment des membres morts pourraient-ils prétendre aux mêmes avantages que les membres vivants ? Un bras mort, quoiqu'il reste uni au corps humain, ne peut recevoir la nourriture, l'accroissement, le mouvement et l'action. Cependant, les pécheurs ne laissent pas de tirer beaucoup d'utilité de l'union qu'ils ont avec le reste du corps : c'est un grand avantage d'être de cette société, dans laquelle seule se trouvent la vérité, la charité, la justice, le salut et les moyens qui y conduisent. Un pécheur est mort ; mais tant qu'il demeure uni au corps, il peut revivre par les prières de l'Eglise, qui ne cesse de demander pour lui le retour à la vie par une sincère pénitence.

Les fidèles qui forment l'Eglise se divisent en trois branches : l'Eglise *militante*, composée de ceux qui combattent encore sur la terre contre les ennemis du salut ; l'Eglise *trionphante*, composée de tous les bienheureux qui sont dans le ciel ; et l'Eglise *souffrante*, composée des âmes qui achèvent d'expier leur fautes avant d'entrer en paradis.

Ainsi les fidèles qui sont sur la terre ne sont pas seulement unis entre eux, ils le sont aussi avec les Saints qui triomphent dans le ciel, et avec les âmes qui sont dans le purgatoire. Nous nous réjouissons du bonheur des Saints, nous en bénissons Dieu, nous les prions d'intercéder pour nous ; les Saints, de leur côté, nous aiment comme leurs frères, et ils nous aident par leurs prières auprès de Dieu. Nous adressons nos prières à Dieu pour les âmes du purgatoire ; nous faisons des aumônes et d'autres bonnes œuvres pour qu'il les soulage dans leurs souffrances et qu'il en abrège la durée par sa miséricorde.

HISTOIRE. — Saint Fructueux, évêque dans le troisième siècle,

ne cessait point de prier pour toute l'Eglise. Lorsqu'il était près de souffrir le martyre, ayant été condamné à être brûlé vif pour la foi, un chrétien lui prit la main et lui dit : « Je vous supplie de vous souvenir de moi devant Dieu. » Le saint Martyre lui répondit : « Je dois avoir dans l'esprit toute l'Eglise catholique, étendue depuis l'orient jusqu'à l'occident. »

Saint Polycarpe priaît jour et nuit pour l'Eglise catholique répandue par toute la terre.

LASAUSSE.

EXERCICES.—1. Qu'entend-on par la Communion des saints?—2. Pourquoi les fidèles sont-ils appelés saints?—3. Quels sont les biens qui sont communs à tous les fidèles?—4. Sur quoi est fondée cette communauté de biens spirituels?—5. Que faut-il faire pour entrer en communication de ces biens?—6. Les pécheurs ne retirent-ils aucun avantage de leur union au corps de l'Eglise?—7. Comment se divise l'Eglise?—8. Comment les saints, les âmes du purgatoire, les fidèles sont-ils en communication?

CHAPITRE XII.

DE LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

Je crois la rémission des péchés.

Ce n'est que dans l'Eglise catholique que l'on trouve la rémission des péchés. Dieu n'accorde cette grâce qu'à ceux qui deviennent ses enfants. C'est par le baptême que les Chrétiens reçoivent d'abord la rémission du péché originel ; mais comme il n'arrive que trop souvent que l'on perd l'innocence baptismale, Jésus-Christ a établi un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême ; c'est le sacrement de Pénitence. Dieu est toujours disposé à nous pardonner, pourvu que nous recevions ce sacrement avec un regret sincère de nos fautes. Il n'y a point de péché qui ne puisse être effacé par ce moyen. Quand nous aurions commis les plus grands crimes, quand le nombre en surpasserait celui des cheveux de notre tête, nous pouvons en obtenir la rémission par le

sacrement de Pénitence. Ce n'est pas à cause de nos propres mérites que le pardon nous est accordé, mais par ceux de Jésus-Christ notre Sauveur.

La promesse que Dieu a faite de remettre nos péchés est un pur effet de sa miséricorde ; et cette promesse est l'unique ressource des pécheurs et le motif de leur confiance.

Il n'y a que Dieu seul qui puisse remettre les péchés ; ainsi, quand les prêtres prononcent la sentence de l'absolution, c'est Dieu seul qui efface les péchés par leur ministère.

Nous ne pouvons douter que Jésus-Christ n'ait accordé à son Église le pouvoir de remettre les péchés : *Recevez le Saint-Esprit*, dit-il à ses Apôtres ; *les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.*

Nous sentirions tout le prix de cette faveur, si nous pouvions comprendre quel serait le malheur d'une personne qui, après avoir offensé Dieu, ne pourrait plus rentrer en grâce, qui serait obligée de porter le poids de ses iniquités, et se verrait sans cesse entraînée par le temps vers le terme fatal de sa réprobation.

Mais il faut cependant bien prendre garde d'abuser de la miséricorde de Dieu, et d'en prendre occasion de pécher plus librement. Quoi ! nous l'offenserions parce qu'il est toujours disposé à nous pardonner ! Nous serions méchants parce qu'il est infiniment bon ! Ne nous y trompons pas, cet abus de la miséricorde de Dieu est le crime qui l'irrite le plus, et Dieu, qui pardonne toujours à ceux qui s'approchent comme il faut du sacrement de la réconciliation, pourrait ne pas nous laisser le temps d'y recourir. Combien de gens que la mort a surpris dans le péché ! Qui nous a dit que nous ne serons pas surpris comme eux ?

EXERCICES. — 1. Quelle est la seule Église où l'on trouve la remission des péchés ? — 2. Par quels moyens les péchés sont-ils remis ? — 3. Le Baptême et la Pénitence peuvent-ils remettre tous les péchés ? — 4. Quand Jésus-Christ a-t-il donné le pouvoir de remettre les péchés ? — 5. Comment devons-nous regarder le sacrement de Pénitence ? — 6. Quels sentiments doit nous inspirer un si grand bienfait ?

CHAPITRE XIII.

DE LA RÉSURRECTION DES CORPS.

Je crois la résurrection de la chair.

C'est un article de notre foi que nos corps ressusciteront un jour. Tous les hommes mourront, et ils ressusciteront avec les mêmes corps qu'ils auront eus pendant qu'ils vivaient. Ces corps, mis en terre, éprouveront la corruption, et seront réduits en cendres; mais quelques changements qu'ils aient éprouvés, leurs cendres se réuniront un jour et seront ranimées par le souffle de Dieu. La vie n'est qu'un songe, la mort un sommeil; mais la résurrection sera le commencement d'une vie sans fin.

Il n'y a point de vérité qui soit plus clairement établie dans les divines Écritures, ni plus fortement appuyée de la foi constante de tous les siècles, que celle-là. Cette vérité a été connue dans tous les temps. "Je sais, dit le saint homme Job, que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de la terre au dernier jour, que je serai encore revêtu de ma peau, que je verrai mon Dieu dans ma chair, que je le verrai moi-même, et non un autre, que je le contemplerai de mes propres yeux." Mais c'est principalement dans la Loi nouvelle que cette vérité brille dans tout son jour. "Le temps viendra, dit Jésus-Christ, que tous ceux qui sont dans le tombeau entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui auront fait de bonnes œuvres ressusciteront pour vivre; mais ceux qui en auront fait de mauvaises ressusciteront pour être condamnés." En un moment, dit saint Paul, en un clin d'œil, au son de la trompette, les morts ressusciteront pour ne plus mourir.

Cette résurrection sera générale: tous, grands et petits, justes et pécheurs; ceux qui ont vécu avant nous depuis le commencement du monde, ceux qui sont maintenant sur la terre, ceux qui viendront après

nous ; tous mourront, et ressusciteront au dernier jour avec les mêmes corps qu'ils avaient avant leur mort.

C'est Dieu qui opérera cette merveille par sa toute-puissance. Comme il a tiré toutes choses du néant par sa seule volonté, de même il rassemblera facilement nos membres épars, et les réunira à nos âmes. Il n'est pas plus difficile au Tout-Puissant de faire revivre nos corps qu'il ne l'a été pour lui de les créer.

Nous avons sous les yeux chaque année, une image de cette résurrection. Les arbres ne sont-ils pas comme morts pendant l'hiver, et ne paraissent-ils pas ressusciter au printemps ? Les graines et les autres semences que l'on jette en terre s'y corrompent, et y meurent en quelque manière, pour en sortir ensuite plus belles qu'elles n'y ont été mises ; il en est de même de notre corps : c'est une espèce de semence que l'on met en terre, et qui en sortira pleine de vie.

Les corps des justes ne seront plus alors grossiers, pesants et corruptibles, comme ils le sont maintenant ; ils seront brillants comme le soleil, exempts de toutes sortes de douleurs et d'incommodités, pleins de force et d'agilité, tel qu'était le corps de Notre-Seigneur après sa résurrection ; les justes, qui sont ses enfants, sanctifiés par sa grâce, unis et incorporés avec lui par la foi, ressusciteront comme lui ; Jésus-Christ transformera leurs corps vils et abjects, et les rendra conformes à son corps glorieux et impassible. Le corps, qui a eu part au bien que l'âme a fait pendant qu'elle lui a été unie, doit participer aussi à son bonheur.

Les méchants ressusciteront à la vérité, mais leurs corps n'auront pas les qualités glorieuses ; ils ressusciteront, mais ce ne sera que pour être livrés à des misères éternelles dans leur durée, inconcevables dans leur grandeur.

“ Toute la multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre, dit un Prophète, se réveillera, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre et une ignominie qui ne finiront jamais.”

au dernier
avant leur

ar sa toute-
du néant
lera facile-
nos âmes.
nt de faire
lui de les

nnée, une
ne sont-ils
raissent-ils
nes et les
y corrom-
ir en sortir
ises ; il en
espèce de
tira pleine

grossiers,
maintenant ;
de toutes
s de force
e-Seigneur
es enfants,
ec lui par
rist trans-
es rendra
sible. Le
it pendant
à son bon-

mais leurs
ils ressus-
rés à des
ncevables

ut dans la
éveillera,
s pour un
jamais."

Quel spectacle s'offrira alors à nos yeux ! quels sentiments s'élèveront dans notre cœur, lorsque nous entendrons le son de la trompette, lorsque cette voix terrible retentira de toutes parts : "Levez-vous, morts ! venez comparaître au tribunal du Seigneur !" lorsque nous verrons réparaître tous les hommes, et qu'il n'y aura plus entre eux d'autre distinction que celle que leur imprimeront leurs œuvres ! Saint Jérôme, dans le désert, croyait entendre continuellement retentir la dernière trompette, et son âme en était effrayée. Nous avons bien plus sujet de craindre que lui : comment pouvons-nous être tranquilles ? Si la résurrection future de nos corps est un objet d'espérance et de consolation pour les justes, elle est un objet de terreur et d'effroi pour les pécheurs.

HISTOIRE. — Sous le règne d'Antiochus, les sept jeunes frères Machabées et leur mère souffrirent généreusement les plus cruels supplices plutôt que de violer la Loi du Seigneur, parce qu'ils espéraient dans la résurrection. Le premier eut la langue coupée ; on lui arracha la peau de la tête..... et comme il respirait encore, il fut mis dans une chaudière sur un grand feu. Le second, étant sur le point de rendre le dernier soupir, dit au roi : « Vous nous faites perdre la vie présente ; mais le Roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle. » Le troisième dit avec confiance : « J'ai reçu ces membres du Ciel, mais je les méprise maintenant pour la défense des lois de Dieu, parce que j'espère qu'il me les rendra un jour. » Le quatrième parla en ces termes : « Il nous est plus avantageux d'être tués en obéissant à Dieu que de conserver notre vie en lui désobéissant ; nous espérons qu'à la résurrection Dieu nous rendra glorieux ces corps que nous avons reçus de lui. » Les autres ne montrèrent pas moins de courage et d'intépidité. Cependant le plus jeune restait encore : Antiochus tâcha de l'ébranler par des caresses et par l'espoir des récompenses ; il le remit à sa mère, afin qu'elle lui persuadât de sacrifier aux idoles. Cette généreuse mère dit à son fils : « Regardez le ciel : levez les yeux vers Dieu, qui a créé toutes choses, et vous ne craindrez pas les tourments, mais vous partagerez la mort de vos frères. » Antiochus, irrité, exerça toute sa rage sur ce jeune enfant, et fit périr la mère par les mêmes supplices.

EXERCICES. — 1. Les corps ressusciteront-ils ? — 2. Sur quelles paroles de l'Écriture s'appuie le dogme de la résurrection ? — 3. Comment s'opérera la résurrection des corps ? — 4. Trouvons-nous dans la nature quelques images de la résurrection ? — 5. En quel état ressusciteront les justes et les pécheurs ? — 6. Quel effet doit produire sur nous la pensée de la résurrection ?

CHAPITRE XIV.

DE NOTRE FIN DERNIÈRE.

Je crois la vie éternelle.

Notre âme, immortelle de sa nature, sortant de son corps, passe de cette vie dans une autre, de ce monde visible dans un monde invisible. Les païens eux-mêmes croyaient à une vie future, dans laquelle on sera récompensé ou puni selon ses œuvres. L'attente d'une vie future est donc le dogme du genre humain et la foi de la nature.

Il y a donc une autre vie après celle-ci, et cette vie ne finira jamais. Nous y serons éternellement heureux ou malheureux, selon que nous serons justes ou injustes aux yeux de Dieu au moment de notre mort. Mais comme, au sortir de cette vie, l'âme peut emporter des souillures qui, sans la rendre digne de l'enfer, l'excluent cependant du ciel tant qu'elle n'en sera pas purifiée, il s'ensuit qu'outre le paradis préparé aux justes et l'enfer destiné à punir les méchants, il y a un lieu nommé purgatoire, établi temporairement pour purifier les âmes coupables, en mourant, de quelques péchés véniels, ou qui n'ont pas satisfait à la justice divine pour la peine qui reste due ordinairement après que le péché mortel est remis par le sacrement de Pénitence.

HISTOIRE. — Saint Bernard quittant la maison paternelle pour aller s'ensevelir avec ses frères dans la solitude, ils rencontrèrent le jeune Nivard leur frère, et ils lui dirent : « Désormais l'héritage te regarde ; nous allons en religion. — C'est-à-dire, reprit l'enfant avec vivacité, que le ciel sera pour vous, et la terre pour moi : l'assurément le partage n'est pas égal ; » et bientôt après il les suivit.

GODESCARD, *Vie de saint Bernard.*

EXERCICES. — 1. Y a-t-il une vie qui succédera à la vie présente, et ce dogme n'a-t-il été connu que des Chrétiens ? — 2. Quel sera le sort des justes et des pécheurs dans la vie future ?

ARTICLE PREMIER.

Du Purgatoire.

Pour entrer dans le ciel immédiatement après la mort, il faut que l'âme ait conservé son innocence baptismale, ou qu'elle l'ait entièrement réparée par la pénitence. car rien d'impur n'entrera dans le ciel. Cependant, la faiblesse humaine étant si grande, il est bien difficile de se conserver tellement pur de la contagion du siècle, qu'on n'ait pas à se reprocher au moment de la mort au moins quelques fautes légères : de là la nécessité d'un lieu d'expiation pour ces fautes légères, ainsi que pour suppléer la pénitence qu'on aurait dû faire pour certains péchés quoique remis, quant à la peine éternelle, par le sacrement de Pénitence.

Dès la Loi ancienne, cette vérité était parfaitement connue ; les hommes instruits de la religion savaient que les âmes étaient purifiées de leurs fautes légères par des peines temporaires avant que d'entrer dans les limbes, lieu de repos où les justes attendaient la venue de Jésus-Christ, qui devait les introduire dans le ciel. Le courageux Judas Machabée envoya une somme d'argent à Jérusalem afin qu'on offrit au Seigneur des prières et des sacrifices pour ceux qui étaient morts en combattant, " parce que, dit-il, c'est " une chose salutaire de prier pour les morts, afin " qu'ils soient délivrés de leurs péchés." Mais cette vérité a été mise dans son plus grand jour par les décisions de l'Eglise, fondées sur les paroles de Jésus-Christ même, qui fait la distinction entre les péchés qui peuvent ou ne peuvent pas être remis en ce monde ou en l'autre.

Quoique l'Eglise n'ait rien décidé sur la grandeur des peines du purgatoire, il est certain qu'elles sont proportionnées à la gravité des péchés qui restent à expier ; il est certain aussi qu'elles sont très-grandes :

plusieurs Pères de l'Église assurent même qu'elles ne diffèrent de celles de l'enfer que par le terme de leur durée et par la patience avec laquelle les âmes les souffrent.

“ Nous pouvons et nous devons soulager les âmes du purgatoire. Ce sont des prédestinés, des amis de Jésus-Christ, destinés à régner un jour avec lui, et qui sauront bien nous dédommager au centuple des sacrifices que nous aurons faits pour les soulager ou pour abrégér leurs peines. Ce sont peut-être nos proches, nos parents, nos amis, nos bienfaiteurs, qui du fond de leurs cachots nous disent d'une voix lamentable : “ Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, “ vous au moins qui êtes mes amis ! ” Mon cher enfant, s'écrient ce père, cette mère, du milieu des flammes où ils sont ensevelis, nous souffrons des peines incompréhensibles dans ce lieu de douleurs ; ayez pitié de ceux à qui vous avez de si grandes obligations, à qui vous devez la vie et les biens que vous possédez ; laissez-vous attendrir par nos gémissements et soulagez-nous dans nos peines ; vous le pouvez si facilement ! l'assistance à la sainte Messe, une aumône, une prière, le sacrifice de quelques plaisirs que vous offrirez à notre intention, la plus mince privation, etc., peuvent nous délivrer des tourments que nous endurons et nous procurer la gloire du ciel ! Ah ! serez-vous insensible à nos maux, et nous oublierez-vous au jour de notre nécessité ? Oserez-vous vous livrer à la joie tandis que nous sommes plongés dans des feux dévorants ?

Eh quoi ! dans le purgatoire ce sont toujours nos frères en Jésus-Christ qui souffrent de cruels tourments : comment donc pourrions-nous les abandonner ? Ces âmes ne peuvent satisfaire à la justice de Dieu qu'en payant à la dernière rigueur ; ce sont des prisonniers retenus pour dettes en ces lieux de supplices ; mais nous pouvons les délivrer en satisfaisant pour elles par la prière, le jeûne, l'aumône, les indulgences et les communions, particulièrement par la sainte Messe dite ou entendue en leur intention.

La charité nous fait un devoir de soulager ces

qu'elles ne
me de leur
es âmes les

er les âmes
les amis de
avec lui, et
entuple des
soulager ou
ut-être nos
aiteurs, qui
d'une voix
tié de moi,

Mon cher
milieu des
ffrons des
douleurs ;
andes obli-
s que vous
nissemens
pouvez si
e aumône,
s que vous
ration, etc.,
nous endu-
Ah ! serez-
ez-vous au
livrer à la
s. des feux

ujours nos
uels tour-
abandon-
justice de
e sont des
de suppli-
atisfaisant
mône, les
hièrement
eur inten-

ulager ces

saintes âmes, nous ordonnant de faire à autrui ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes.

Notre intérêt propre nous impose la même obligation : les âmes justes que nous aurons soulagées s'intéresseront pour nous dans le ciel avec autant d'ardeur que d'efficacité ; elles deviendront des protecteurs puissants que nous nous serons acquis pour ce monde et pour l'autre.

La justice même nous fait un devoir de soulager les âmes du purgatoire ; c'est peut-être à cause de nous que plusieurs y souffrent, soit pour nous avoir trop aimés en flattant nos passions, soit pour avoir offensé Dieu à notre occasion.

HISTOIRE.—Sainte Perpétue, sainte Félicité et d'autres servantes de Jésus-christ, ayant été arrêtées pour la foi, furent enfermées dans une étroite prison, où Perpétue eut différentes visions. Dans la première le Seigneur lui fit connaître qu'elles souffriraient toutes le martyre ; dans la seconde elle vit un de ses frères, mort depuis quelque temps. Il lui paraissait que cet enfant souffrait d'horribles douleurs ; qu'il était surtout tourmenté d'une soif dévorante, sans qu'il lui fût possible d'approcher sa bouche du bord d'un bassin plein d'eau, malgré les efforts réitérés qu'il faisait pour se procurer ce soulagement. La sainte, ayant reconnu par cette vision que son frère était dans le purgatoire, se mit en prière ainsi que ses compagnes. Quelques jours après elle revit son frère, le corps bien net, bien vêtu, et se rafraîchissant au milieu de la plaine où était le bassin. C'est ainsi que le Seigneur voulut faire connaître l'efficacité des prières que l'on fait pour le soulagement des défunts.

Hist. ecclésiastique.

EXERCICES.—1. Toutes les âmes des justes entrent-elles dans le ciel aussitôt après leur séparation du corps ?—2. Sur quoi est fondée la nécessité du purgatoire ?—3. Sous la loi mosaïque savait-on que les âmes devaient être purifiées de leurs légères souillures par des peines temporelles ?—4. Que savons-nous sur la nature des peines du purgatoire ?—5. Quels motifs doivent nous porter à soulager les âmes du purgatoire ?—6. Par quels moyens peut-on les soulager ?—7. Quels avantages nous procure la dévotion aux âmes du purgatoire ?

ARTICLE II.

Du Paradis.

Le paradis est le séjour de la magnificence et de la gloire de Dieu, c'est la demeure qu'il a préparée à ses

Anges et aux hommes qui auront vécu dans sa crainte et seront morts dans son amour. Mais pour nous faire comprendre quels sont les biens immenses, quelles sont les joies ineffables du paradis, il faudrait qu'une de ces âmes bienheureuses descendît du ciel, et nous en racontât les merveilles. "Non, dit saint Paul, l'œil de l'homme ne saurait voir, l'oreille ne saurait entendre, le cœur ne goûtera jamais en ce monde le bonheur que Dieu a préparé à ses élus "dans sa gloire." Imaginons-nous, si nous le pouvons, quelle sera la joie d'une âme qui entrera un jour dans le ciel ! O le doux moment que celui qui, terminant les misères de cette vie, commencera le bonheur de son éternité ! quelles délices, quel contentement, quels transports, quand elle verra enfin son Dieu, quand elle se verra à jamais assurée de son sort !

Quelle joie pour un captif quand il vient à recouvrer sa liberté, et à sortir de son triste esclavage ! Quelle joie pour un prisonnier longtemps enfermé dans les horreurs d'un sombre cachot, quand il revoit enfin la lumière ! quelle joie pour un homme qui a fait un long trajet sur une mer orageuse, à travers les tempêtes et les écueils, où il a été mille fois en danger de périr, quand il arrive enfin heureusement au port ? Faible image, image bien imparfaite de la joie, de la consolation, du bonheur d'une âme qui, après la captivité, le triste exil, les longues souffrances de cette vallée de larmes, entre enfin dans l'heureux port du salut, dans la région des vivants, pour vivre à jamais, dans le sein des élus, de la vie de Dieu même, l'auteur de son être, le terme de ses desirs, le centre de son repos, sans craindre de le perdre jamais, assurée de le posséder toujours, heureuse du même bonheur que lui !

Mais ce n'est pas assez de connaître le bonheur du ciel, il faut encore s'efforcer de le mériter par la pratique des bonnes œuvres. "La porte en est étroite, dit Jésus-Christ ; faisons nos efforts pour y entrer." Quelque grands que doivent être ces efforts, ils sont peu de chose pour un si grand bien.

Quoi ! nous n'aurions pas le courage de nous faire un peu de violence, de nous priver de quelques

satisfactions, de vaincre le respect humain pour mériter un si grand bonheur ! Où est donc notre foi ? où est notre raison ? On fait tous les jours le sacrifice de son repos, de sa santé pour une fumée d'honneur ; on travaille toute sa vie pour un peu d'argent que l'on sait être obligé de laisser en mourant ; et pour le ciel, qu'on doit toujours posséder, on ne ferait rien ! "Ce ne serait pas trop, dit saint Augustin, d'une éternité de travaux pour s'assurer une éternité de bonheur, et nous ne pouvons lui accorder un moment !" Un peu de prière, matin et soir, nous effraie ; la confession nous épouvante ; la sanctification du dimanche est sacrifiée au respect humain ; l'abstinence du vendredi et du samedi, à la sensualité ; nos devoirs, à l'amour du plaisir : et nous prétendrions être associés aux Martyrs, à ces hommes de vertu, à ces héros de la Religion ! Le ciel est une récompense, il faut donc travailler pour la gagner ; c'est une couronne, il faut combattre pour l'obtenir ; c'est une conquête, il faut se faire violence pour la mériter ; ceux qui savent se vaincre sont les héros qui l'emportent. Le ciel est le séjour de la sainteté ; les portes n'en sont ouvertes qu'à l'innocence ou à la pénitence. Si nous ne nous occupons que des vanités, des biens et des plaisirs de cette vie, nous ne sommes ni innocents, ni pénitents, nous sommes par conséquent indignes d'entrer dans le ciel. Ah ! combien il est consolant pour un chrétien vertueux de savoir que tout ce qu'il fait pour Dieu sera abondamment récompensé, qu'un verre d'eau froide donné en son nom, qu'un soupir de son cœur ne sera pas perdu devant ce bon Maître ! Avec quelle constance ne supporte-t-il pas les épreuves de cette vie ! Les pertes, les disgrâces, qui souvent font le désespoir de l'impie, deviennent pour le juste un sujet de mérite, par la résignation avec laquelle il les reçoit, et l'espoir d'en être dédommagé dans le ciel, qu'il regarde comme sa vraie demeure. C'est là que chaque jour il envoie le trésor de ses bonnes œuvres ; c'est pour le ciel qu'il travaille, c'est pour le ciel qu'il embellit son âme.

Si nous connaissions les grands biens que l'on possède dans le ciel, et combien une âme peut y glo-

riser le Seigneur, non-seulement nous travaillerions avec ardeur à notre salut, mais nous nous efforcions encore de procurer aux autres le même avantage, et spécialement à nos parents, à nos amis; ce serait là le vrai moyen de leur témoigner notre amour. On ne peut rien faire de plus avantageux au prochain et de plus glorieux à Dieu. "Celui, dit saint Chrysostome, qui macère son corps par les austérités a moins de mérite que celui qui gagne une âme à Dieu; c'est quelque chose de plus grand de sauver ses frères que de faire des miracles." C'est ce zèle du salut des âmes qui a porté tant d'hommes apostoliques à quitter leur pays, leurs parents, leurs amis, pour courir, aux dépens de leur vie, au delà des mers, afin d'y convertir quelques païens, y baptiser quelques enfants en danger de mort. "Celui, dit saint Jacques, qui gagnera son frère à Dieu, sauvera son âme et couvrira la multitude de ses fautes."

HISTOIRE. — M. Boursoul exerça à Rennes pendant plus de quarante ans les fonctions du saint ministère; il soutint sans interruption, sans relâche, jusqu'à la fin de sa carrière, les fatigues de la chaire et les fonctions pénibles du tribunal de la Pénitence. Il voulait, disait-il, mourir les armes à la main. « Ah! si j'étais digne d'obtenir cette faveur de mon Dieu! Je lui demande chaque jour de terminer ma vie, soit en annonçant son Évangile dans la chaire de vérité, soit en exerçant dans le tribunal sacré les droits de sa justice et de sa miséricorde. »

Une prière dictée par les motifs héroïques d'une ardente charité méritait d'être exaucée. Le lundi de Pâques, 4 avril 1774, M. Boursoul dit la messe à cinq heures, et se rendit ensuite au tribunal de la Pénitence. Vers les deux heures de l'après-midi, il se fit porter à Toussaint, paroisse de Rennes, où malgré son grand âge et ses infirmités, il prêchait le carême cette année-là; et à trois heures il monta en chaire pour y prêcher son sermon sur la gloire et le bonheur des saints. Il eut dans son débit la vigueur et l'impétuosité de la jeunesse; sa voix avait un éclat extraordinaire; ses mouvements étaient si rapides, son geste si véhément, qu'il désignait ce qu'il allait dire avant de l'avoir prononcé. Vers la fin du premier point, après la description la plus vive et la plus touchante des beautés du paradis et de la joie des bienheureux dans le ciel, il fit un nouvel effort, et s'écria : « Non, mes frères, jamais ! ne sera donné aux faibles yeux de l'homme de soutenir ici-bas l'éclat de la majesté divine; » ensuite baissant la voix : « Ce sera dans le ciel que nous le verrons face à face et sans voile. » Ces mots furent prononcés d'une voix sonore et d'un ton pénétrant; il

les répéta en latin : *Videbitis eum sicuti est.* Et en finissant ces dernières paroles, courbé sur le bord de la chaire, il expira. Ses yeux étaient fixés vers le ciel, et demeurèrent constamment dans cette position. L'Eglise était remplie d'une affluence de peuple extraordinaire, et la consternation fut prompte et générale : les uns poussaient des cris, les autres répandaient des larmes ; ceux-ci tombaient en défaillance, ceux-là disaient tout haut : « C'est un saint ; il est mort en parlant du bonheur du ciel. » On entendit la voix d'un enfant qui proféra ces paroles : « Il parlait du paradis, et il y va. »

CARRON, *Vie de Boursoult.*

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que le paradis ? — 2. Pouvons-nous comprendre le bonheur qui nous y est réservé ? — 3. Que faut-il faire pour le mériter ? — 4. Quels sentiments doit nous inspirer la pensée du ciel ? — 5. Devons-nous ne travailler qu'à nous sauver seuls ?

ARTICLE III.

De l'Enfer.

Il y a un enfer, c'est-à-dire un lieu de tourments où les méchants seront éternellement punis avec les démons. Cette vérité, comme toutes les autres de notre croyance, a été révélée de Dieu ; Jésus-Christ parle, dans l'Evangile, d'une fournaise de feu, d'un lieu de supplices où il n'y aura que pleurs et grincements de dents. Ceux qui doutent s'il y a un enfer, et qui, sous ce prétexte, suivent leurs penchans déréglés, sont aveuglés ou corrompus ; ils risquent une éternité de supplices pour un plaisir d'un moment.

On souffre deux peines dans l'enfer, la peine du *dam* et celle du *sens*. La peine du *dam* consiste dans la privation de la vue et de la présence de Dieu. La peine du *sens* consiste à souffrir les tourments les plus violents sans le moindre adoucissement. L'Ecriture sainte nous représente ces tourments dans les termes les plus énergiques. « Le feu dévorera les réprouvés, dit l'Esprit saint ; le ver qui les rongera ne mourra pas, et le feu qui les dévorera ne s'étein-

"dita pas." Ce feu, devenu comme raisonnable, selon l'expression de saint Augustin, s'attachera aux sens corporels qui auront servi d'instrument au péché, ainsi qu'aux facultés intellectuelles, pour les dévorer sans cependant les détruire.

Tous les damnés sont privés de la présence de Dieu, et ils souffrent des tourments épouvantables, et toujours proportionnés au nombre et à la gravité de leurs crimes.

Il est donc de foi que les réprouvés souffriront à jamais, en corps et en âme, les supplices les plus cruels, dans un entier désespoir et sans aucune consolation.

Les peines de l'enfer seront éternelles ; c'est un article de foi fondé sur l'Écriture même. Isaïe nous dit que le ver rongeur des damnés ne mourra point, et que le feu qui les brûle ne s'éteindra jamais. " Les réprouvés, est-il dit dans saint Matthieu, iront à un supplice qui ne finira point. "

Mais, dira-t-on, Dieu est trop miséricordieux pour punir éternellement un seul péché mortel qui ne dure quelquefois qu'un instant. On répond que la miséricorde de Dieu n'est pas contraire à sa justice, et que sa justice exige qu'il punisse éternellement le péché d'un homme qui meurt impénitent ; car, 1^o le péché de cet homme est en quelque sorte éternel selon sa disposition présente, puisqu'il veut mourir dans le péché, ce qui mérite par conséquent une peine éternelle ; 2^o le péché mortel combat et détruit, autant qu'il en est capable, un bien éternel et infini ; il doit donc être puni d'un supplice éternel et infini, au moins dans sa durée, puisque l'homme étant fini n'est pas capable d'un supplice infini dans sa nature ; la justice humaine punit quelquefois un seul péché passager d'une peine éternelle de sa façon, telle que l'exil perpétuel, de sorte que si l'exilé vivait toujours, il serait toujours banni de sa patrie. Eh ! pourquoi la justice divine ne pourrait-elle pas bannir éternellement de la patrie céleste un pécheur impénitent qui s'en exclut lui-même en mourant volontairement dans l'impénitence finale ?

Jeunes gens, ne vous abusez donc pas, mais prenez

dès ce moment la ferme résolution d'éviter le péché qui vous mènerait infailliblement à la réprobation : ne vous exposez pas à un tel malheur ; sacrifiez plutôt tous les intérêts humains ! Si vous sauvez votre âme, tout est gagné pour vous ; si vous veniez à la perdre, tout serait perdu pour vous, eussiez-vous gagné l'univers entier !

HISTOIRES. — Quelques jeunes libertins se trouvant avec un religieux d'un ordre très-austère, se mirent à le plaisanter sur son genre de vie, et finirent par lui dire : « Ah ! mon Père, vous serez bien attrapé s'il n'y a point de Paradis. — Vous le serez bien plus, leur répond le religieux, s'il y a un enfer, comme la religion nous l'apprend, et comme il n'y a pas lieu d'en douter. »

— L'Évangile rapporte que le mauvais riche étant dans l'enfer et voyant Abraham dans le sein de la Divinité, lui adressa ces paroles : « Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez Lazare, afin qu'il trempe dans l'eau le bout de son doigt pour me rafraîchir la langue ; car je souffre dans ce feu des douleurs cruelles et insupportables ! — Mon fils, lui dit Abraham, souvenez-vous que vous avez été comblé de biens pendant votre vie, et que Lazare, au contraire, n'a eu que du mal : maintenant il est dans la joie, et vous, vous souffrez. »

EXERCICES. — 1. Y a-t-il un enfer ? — 2. Quelles peines y souffre-t-on ? — 3. Les peines des damnés seront-elles éternelles ? — 4. Que répondre à ceux qui disent : *Dieu est trop bon pour qu'il y ait un enfer éternel* ? — 5. Quel effet doit produire sur nous la pensée de l'enfer ?

CHAPITRE XV.

DE LA PROFESSION DU CHRISTIANISME ET DU SIGNE DE LA CROIX.

Faire profession de notre foi est un de nos devoirs les plus essentiels, car Jésus-Christ refusera de reconnaître pour disciples ceux qui auront eu honte de lui appartenir et de se déclarer hautement pour lui.

Un des moyens de faire connaître que nous sommes chrétiens et que nous nous en faisons honneur, c'est

— 422 —

de former religieusement sur nous l'auguste signe de la Croix.

Il y a une manière de faire le signe de la Croix qui consiste à former avec le pouce une croix sur son front, sur sa bouche et sur son cœur; c'est ainsi que le prêtre le fait pendant la sainte Messe lorsqu'il commence les Évangiles; et les pieux fidèles ont la pratique de l'imiter.

On imprime alors le signe de la Croix sur le front pour annoncer qu'on ne rougit pas d'être chrétien et d'en faire les œuvres; on l'imprime sur la bouche pour faire connaître qu'on est prêt à professer qu'on croit en Dieu et en Jésus-Christ; on l'imprime sur le cœur pour marquer qu'on veut aimer la croix de Jésus-Christ, et croire sans hésiter ce que l'on professe de bouche.

La manière ordinaire de faire le signe de la Croix, c'est de porter la main droite au front, et de là à l'estomac, puis à l'épaule gauche, et ensuite à la droite, en disant : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

En faisant le signe de la Croix nous professons l'unité de Dieu par ces mots *au nom*, du singulier, la trinité des personnes en les nommant, le mystère de l'Incarnation et celui de la Rédemption en formant la figure de la croix sur laquelle le Fils de Dieu fait homme est mort; on peut y voir aussi le mystère de la grâce, en ce que l'on porte la main de la gauche, figure du péché, à la droite; figure de la grâce que Jésus-Christ nous a méritée.

Ces paroles, *au nom du Père*, etc., signifient encore : Je vais faire cette action par ordre de la très-sainte Trinité; je veux lui obéir fidèlement et faire sa volonté. Je vais faire cette action pour honorer la très-sainte Trinité; je veux lui rendre tout l'hommage dont je suis capable. Je vais faire cette action avec le secours de la très-sainte Trinité; je reconnais que je ne puis rien sans la force que le Père communique, sans la grâce que Jésus-Christ m'a méritée, sans la lumière dont l'Esprit saint est le principe.

Nous ne devons pas manquer de faire le signe de la Croix au moins le matin et le soir, avant et après les

repa
prin
et su
Nou
lors
ou à
prés

Hu
Croix
d'usa
il la f
Chris
sur la
vous
père e
votre
vous
Jésus-

Exe
2. Qu
sion ?
sur le
profess
pensée
levon

repas, au commencement de nos prières et de nos principales actions : c'est un moyen d'attirer sur nous et sur ce que nous faisons les bénédictions de Dieu. Nous devons aussi le faire au moins sur notre cœur, lorsque nous nous trouvons exposés à quelque danger ou à quelque tentation, afin d'en être délivrés et d'être préservés d'offenser Dieu.

HISTOIRE.— Une personne avait rougi de faire le signe de la Croix en présence d'un étranger avant une action où il est d'usage de le faire. Quelqu'un qui était plein de zèle s'en aperçut ; il la fit rougir de sa lâcheté et de son peu d'amour pour Jésus-Christ : "Quoi ! lui dit-il, Jésus-Christ n'a pas rougi de mourir sur la croix pour vous racheter, et vous rougissez de former sur vous l'auguste signe de votre rédemption !" Il ajouta : "J'espère qu'à l'avenir, vous vous ferez une gloire d'appartenir à votre adorable Maître. Que le Père, le Fils, et le Saint-Esprit vous bénissent par la passion et la mort de notre Seigneur Jésus-Christ."

LASAUSSÉ.

EXERCICES.— 1. Devons-nous faire profession de notre foi ? 2. Quelle est la manière la plus courte de faire cette profession ?—3. Pourquoi à la sainte Messe fait-on le signe de la Croix sur le front, sur la bouche, sur le cœur ?—4. Quels mystères professons-nous en faisant le signe de la Croix ?—5. Quelles pensées doit nous inspirer le signe de la Croix ?—6. Quand devons-nous faire le signe de la Croix ?

TITRE SECOND.

DE L'AMOUR DE DIEU.

AVANT-PROPOS.

L'amour de Dieu renferme l'amour du prochain. L'amour de Dieu et du prochain, c'est la charité. La charité se prouve par les œuvres. «Celui qui m'aime, dit Jésus-Christ, garde mes commandements.»

CHAPITRE PREMIER.

DES COMMANDEMENTS EN GÉNÉRAL.

Dieu, dès le commencement du monde, avait gravé sa Loi dans le cœur de l'homme ; mais, comme l'impression s'en effaçait de jour en jour, il voulut la promulguer solennellement en présence des Hébreux, qu'il avait choisis pour être son peuple particulier. Pour cet effet, cinquante jours après leur sortie d'Égypte, il appela, au sommet de la montagne de Sinai, Moïse, qu'il avait établi leur chef, et lui manifesta son dessein de contracter avec son peuple une alliance éternelle.

Moïse, ayant donc assemblé les principaux de la nation, leur annonça les ordres du Seigneur, et leur commanda de les communiquer au peuple. Le peuple, connaissant la volonté du Seigneur, répondit avec acclamation : « Nous ferons ce que le Seigneur nous ordonnera. » Trois jours après, la montagne fu-

couverte d'un nuage épais ; on entendit le tonnerre, on vit briller les éclairs, et un bruit éclatant, semblable à celui d'une multitude de trompettes, retentissait de toutes parts. Le peuple effrayé s'enfuyait sous les tentes ; mais Moïse l'obligea d'avancer jusqu'aux limites qu'il avait fixées, de la part de Dieu, au pied de la montagne. Alors, du milieu de cet appareil terrible, la voix de Dieu se fit entendre, et prononça distinctement les dix commandements.

DÉCALOGUE.

I. Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude.

Tu n'auras point de dieux étrangers devant ma face.

Tu ne te feras point d'image taillée ni aucune figure pour les adorer et les servir : car je suis le Seigneur ton Dieu, Dieu jaloux, punissant l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et faisant miséricorde dans la suite de mille générations à ceux qui m'aiment et gardent mes commandements.

II. Tu ne prendras point en vain le nom de ton Dieu ; car celui qui prendra son nom en vain ne sera pas impuni.

III. Observe le jour du sabbat pour le sanctifier, ainsi que le Seigneur ton Dieu te l'a commandé.

Tu travailleras pendant six jours, et tu feras pendant ce temps toutes tes œuvres.

Le septième est le jour du sabbat, c'est-à-dire le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune œuvre en ce jour, toi, ton fils ni ta fille, ton serviteur ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni ton troupeau, ni l'étranger qui est chez toi, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi.

IV. Honore ton père et ta mère, comme le Seigneur te l'a commandé, afin que tu vives longtemps, et que tu sois heureux sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera.

V. Tu ne tueras point.

VI. Tu ne seras point adultère.

VII. Tu ne déroberas point.

VIII. Tu ne rendras point de faux témoignage contre ton prochain.

IX. Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain.

X. Tu ne convoiteras point sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de tout ce qui lui appartient.

Ces dix Commandements furent ensuite écrits sur deux tables de pierre. C'est ainsi que le Seigneur, ayant fait connaître ce qu'il est et le droit qu'il a de nous commander, manifesta ses volontés, et en ordonna l'observation.

C'est à nous, comme aux Israélites, que cette loi est adressée ; c'est la loi naturelle, c'est la loi de toutes les sociétés ; ce sont les devoirs de tous les hommes et la règle rigoureuse qui, appliquée à leurs œuvres, fixera leur sort éternel.

Les trois premiers préceptes du Décalogue nous prescrivent nos devoirs envers Dieu, et les sept autres, nos devoirs envers notre prochain : ainsi l'amour de Dieu et du prochain est l'abrégé de la Loi.

HISTOIRE. — Un vénérable vieillard, se voyant environné d'enfants qui se pressaient autour de lui, leur dit ces mémorables paroles, qu'ils n'oublièrent jamais : Mes petits enfants, en voyant avec quelle exactitude les souverains font observer leurs ordonnances, nous devons penser que Dieu ne permettra pas qu'on viole impunément ses Commandements ; aussi j'ai toujours remarqué, 1° que ceux qui ne craignent pas Dieu sont presque toujours malheureux ; 2° que le travail du dimanche n'a jamais enrichi ; 3° que le bien mal acquis n'a jamais profité ; 4° que l'aumône n'a jamais appauvri ; 5° que la prière du matin et du soir n'a jamais retardé les travaux ; 6° et qu'un enfant rebelle et libertin n'a jamais été heureux.

Petit Souvenir.

EXERCICES. — 1. Pourquoi Dieu voulut-il promulguer solennellement sa loi ? — 2. Où et comment le Décalogue fut-il promulgué ? — 3. Quels sont les dix Commandements qui furent donnés aux Juifs ? — 4. N'étaient-ils faits que pour les Juifs ? — 5. Comment peut-on diviser les Commandements ?

témoignage

de ton pro-

i son champ,
cœur, ni son

te écrits sur
e Seigneur,
it qu'il a de
s, et en or-

cette loi est
oi de toutes
es hommes
urs œuvres,

logue nous
sept autres,
l'amour de

vironné d'en-
s mémorables
nts, en voyant
leur ordon-
tra pas qu'on
oujours remar-
esque toujours
ais enrichi ; 3°
l'aumône n'a
oir n'a jamais
libertin n'a

Souvenir.

er scientifique
promulgué ?
t donnés aux
-5. Comment

CHAPITRE II.

DU PREMIER COMMANDEMENT DE DIEU.

Je suis le Seigneur, etc.

Un seul Dieu tu adoreras,
Et aimeras parfaitement.

Ce premier commandement nous ordonne : 1° de croire en Dieu ; 2° d'espérer en lui ; 3° de l'aimer de tout notre cœur ; 4° de n'adorer que lui seul.

ARTICLE PREMIER.

De la Foi.

La Foi est une vertu surnaturelle par laquelle nous croyons toutes les vérités que l'Eglise enseigne, parce que Dieu, qui ne peut ni se tromper ni tromper personne, les a révélées. C'est la première des trois vertus théologiques.

Les vérités que nous devons croire sont contenues dans l'Ecriture sainte et dans la tradition. On appelle l'Ecriture sainte les livres sacrés qui ont été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit : ce sont l'Ancien et le Nouveau Testament. Par la Tradition on entend la parole de Dieu non écrite dans les livres saints, et transmise de génération en génération jusqu'à nous. C'est à l'Eglise que le dépôt de l'Ecriture et de la Tradition a été confié ; c'est elle qui en fixe le véritable sens et qui le propose aux fidèles par un jugement infaillible et avec une souveraine autorité. Dieu lui a donné ce pouvoir ; il lui a promis de la préserver de toute erreur et de l'assister dans son enseignement jusqu'à la fin du monde. Nous devons donc croire.

tout ce que l'Eglise nous enseigne, et il n'y a point de salut à espérer pour celui qui n'a point la foi. "Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé, dit Jésus-Christ; et celui qui ne croira point sera condamné."

La Foi est donc d'une nécessité indispensable pour être justifié et pour être sauvé. La Foi honore Dieu, et lui rend hommage comme à la souveraine Vérité; elle est, comme parle saint Paul, un sacrifice et une offrande que nous lui faisons, en soumettant notre esprit à sa parole infaillible, et en faisant taire nos difficultés, nos préjugés et nos répugnances, pour croire, sans aucune ombre de doute, sur l'autorité de cette divine parole, ce que nos sens n'aperçoivent pas et ce que notre esprit ne peut comprendre.

Nous devons souvent faire des Actes de Foi sur les vérités de notre sainte Religion, afin de témoigner à Dieu notre soumission aux vérités qu'il a révélées.

Cette soumission, que nous devons à la parole de Dieu et à l'enseignement de l'Eglise, est d'autant plus raisonnable, que tous les jours nous croyons, sur le témoignage des hommes, des choses que nous n'avons jamais vues, et d'autres que nous ne comprenons pas, quoiqu'elles frappent nos sens.

Le témoignage de Dieu, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper, ne mérite-t-il pas plus de créance que celui d'un homme, et que l'attestation de nos sens et de notre esprit, dont les facultés sont très-bornées?

Rien n'est donc plus raisonnable que de croire, sur la parole de Dieu, des choses même que l'on ne comprend pas. On croit alors, non parce que l'on conçoit, mais parce que Dieu l'a dit.

La Foi est fondée sur la parole de Dieu, et non pas sur nos propres lumières. Nous ne pouvons connaître les mystères que par la révélation; Dieu les a révélés: de plus, il a établi une autorité infaillible pour nous les proposer. Comme il appelle tous les hommes à la connaissance de la vérité, il leur a fourni un moyen qui est à la portée de tous. Pour être chrétien, il ne faut que de la docilité, et cette docilité n'est pas une crédulité aveugle et stupide, mais une soumission éclairée et appuyée sur les motifs les plus forts et les

plus
Des
preu
Reli
Jé
leur
mira
les J
nom
ne fa
mais
me c
donc
rejet
ce se
dépla
Il
ensei
la Fo
Ce
ment
l'on
témé
car q
la Fo
extéri
le sen
souffr
de di
pêche
vérité
C'est
viven
et qu'
ils ne

Hier
se trou
d'impié
contre
sistiqu
jour; a

y a point de
foi. "Celui
e, dit Jésus-
condamné."

nsable pour
onore Dieu,
aine Vérité ;
rifice et une
ettant notre
nt taire nos
ances, pour
l'autorité de
çoivent pas

e Foi sur les
témoigner à
révélées.

a parole de
l'autant plus
yons, sur le
ous n'avons
prenons pas,

se tromper
de créance
tion de nos
s sont très-

e croire, sur
l'on ne com-
l'on conçoit,

, et non pas
ns connaître
es a révélés :

e pour nous
hommes à la
un moyen
rétien, il ne
est pas une
soumission
s forts et las

plus capables de déterminer un homme raisonnable. Des faits publics, des miracles éclatants sont des preuves incontestables qui établissent la vérité de la Religion.

Jésus-Christ a exigé des hommes le témoignage de leur foi, mais auparavant il a confirmé leur foi par des miracles. C'est à cette preuve qu'il rappelait lui-même les Juifs ; il leur disait : "Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi ; si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas ; mais si je les fais, quand même vous ne voudriez pas me croire, croyez à mes œuvres." Les miracles sont donc la voix de Dieu, et l'on ne peut sans impiété rejeter une doctrine confirmée par des miracles ; car ce serait une absurdité impie de dire que Dieu a déployé sa toute-puissance pour autoriser une fausseté.

Il faut donc croire toutes les vérités que l'Eglise enseigne ; en rejeter un seul article serait avoir perdu la Foi.

C'est pécher contre la Foi que de douter volontairement de quelqu'une des vérités qu'elle enseigne, et l'on s'expose à tomber dans ce péché quand on a la témérité de lire les livres des hérétiques et des impies ; car *quiconque aime le danger y périra*. On pèche contre la Foi quand, par la crainte des hommes, on la renonce extérieurement et de bouche, quoique l'on en conserve le sentiment dans le cœur ; les Martyrs ont mieux aimé souffrir toutes sortes de tourments et la mort même que de dissimuler leur foi devant les tyrans. Enfin c'est pécher contre la Foi que de négliger de s'instruire des vérités dont la connaissance est nécessaire au salut. C'est par cette négligence que beaucoup de Chrétiens vivent dans l'ignorance de ce qu'ils devraient savoir, et qu'ils commettent un grand nombre de fautes dont ils ne s'aperçoivent même pas.

HISTOIRE. — Dans une société où, par un effet de la Providence, se trouvait un ecclésiastique, plusieurs jeunes gens jouaient le rôle d'impies et débitaient avec emphase des tirades de J.-J. Rousseau contre la divinité du Christianisme. « Messieurs, leur dit l'ecclésiastique, vous ne croyez pas maintenant, mais vous croirez un jour ; si ce n'est point dans le temps, ce sera dans l'éternité. Vous

croirez alors comme les démons; ils croient, et ils sont dans les tourments.

MÉRAULT.

EXERCICES. — 1. Qu'ordonne le premier Commandement? — 2. Qu'est-ce que la Foi? — 3. Où sont contenues les vérités que nous devons croire? — 4. Dites si la Foi est nécessaire et comment elle honore Dieu. — 5. Quelles sont les vérités que nous sommes tenus de croire? — 6. La soumission à la parole de Dieu et à l'enseignement de l'Eglise est-elle raisonnable? — 7. Comment pèche-t-on contre la Foi?

ARTICLE II.

De l'Espérance.

L'Espérance est une vertu surnaturelle par laquelle nous attendons avec une ferme confiance de la bonté de Dieu les biens qu'il nous a promis. C'est la seconde des vertus théologiques.

Qu'ils sont grands, les biens que Dieu nous a promis ! qu'ils sont précieux ! Ce n'est rien moins que la possession éternelle de Dieu même. Ce bonheur est infiniment au-dessus de nous et de nos efforts : aussi est-ce par sa pure miséricorde qu'il nous en a fait la promesse. Nous ne sommes pas capables par nous-mêmes de mériter un tel bonheur ; mais Dieu, qui nous aime malgré notre misère et notre indignité, nous promet toutes les grâces nécessaires pour y parvenir : *il nous a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.*

La vue de nos misères ne doit point nous empêcher d'espérer en Dieu et d'attendre la possession des biens qu'il nous a promis : sa toute-puissance, à laquelle rien n'est impossible ; sa miséricorde, qui est infinie ; les mérites de Jésus-Christ, qui sont inépuisables ; la vertu de sa grâce, ses promesses, le commandement qu'il nous a fait d'espérer en lui, tels sont les fondements de l'espérance chrétienne. Après de telles assurances, nous lui ferions injure de ne pas espérer. Comme Dieu veut être cru quand il parle, il veut aussi qu'on se confie en lui quand il promet : ainsi notre confiance doit être absolue et constante.

Non, l'espérance chrétienne n'est point incertaine

ils sont dans les

MÉRAULT.

mandement ? — 2.
vérités que nous
et comment elle
nous sommes tenus
et à l'enseigne-
ment pèche-t-on

par laquelle
de la bonté
est la seconde

nous a pro-
moins que la
bonheur est
efforts : aussi
s en a fait la
es par nous-
is Dieu, qui
re indignité,
pour y par-
que quiconque
vie éternelle.
us empêcher
on des biens
laquelle rien
infinie ; les
des ; la vertu
ement qu'il
fondements
assurances
er. Comme
aussi qu'on
re confiance

incertaine

et chancelante ; c'est une confiance ferme, parce qu'elle est appuyée sur un fondement inébranlable. Saint Paul la compare à une ancre ferme et assurée qui retient un vaisseau au milieu des flots et de la tempête. Cette espérance n'est jamais confondue quand elle est humble, sincère et persévérante, car Dieu ne peut manquer à sa promesse. Le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront point. Nous sommes donc assurés que si nous ne manquons pas de confiance en Dieu, et si d'ailleurs nous ne mettons pas d'obstacle, il nous accordera tout ce qu'il nous a promis.

L'Espérance chrétienne est combattue par deux vices opposés : le désespoir d'un côté, et la présomption de l'autre.

On pèche contre l'Espérance lorsque l'on désespère de son salut : tel a été le péché de Caïn, qui, après avoir tué son frère, dit : " Mon iniquité est trop grande pour en obtenir le pardon." Le désespoir est le péché le plus horrible aux yeux de Dieu, parce qu'il outrage dans sa bonté, celle de toutes les perfections qu'il aime le plus à manifester aux hommes, et à laquelle il désire le plus que nous rendions hommage par une confiance sans bornes.

" Une mère peut abandonner son enfant ; mais moi je n'abandonnerai jamais celui qui espère en moi, dit le Seigneur. Quand vos crimes seraient rouges comme l'écarlate, et votre âme noire comme le charbon, je ne vous rejeterai pas dès que vous reviendrez à moi avec douleur et confiance. Il n'y a point de péché que Notre-Seigneur n'ait expié par sa mort, et dont il ne nous ait mérité le pardon. Il nous crie du haut de sa croix que tout son sang est pour nous. Ce père plein de bonté ne demande que le retour de son enfant ; notre repentir réveillera toute sa tendresse ; mais, de notre côté, n'abusons pas de sa patience et de sa bonté pour l'offenser avec plus de liberté et pour persévérer dans le désordre.

Car on pèche aussi contre l'Espérance lorsque, présumant de la miséricorde de Dieu ou de ses propres forces, on diffère sa conversion : tel est le péché de ceux qui, se formant une fausse idée de la miséri-

corde de Dieu, croient qu'ils se sauveront sans cesser de l'offenser, ou qui, comptant sur une longue vie, se persuadent qu'il suffira de penser à son salut quand le temps de la jeunesse sera passé. Gardons-nous de dire : *La miséricorde de Dieu est grande ; il me pardonnera malgré la multitude de mes péchés*. Combien de gens ont été trompés par cette fausse confiance ! Ils ont compté sur un avenir, et il ne devait pas y avoir d'avenir pour eux. Evitons cette illusion ; ne différons point à nous donner à Dieu ; nous ne savons quelle sera la durée de notre vie. La mort ne peut-elle pas nous surprendre à tout moment ? Il est vrai que le bon larron s'est converti en mourant, mais c'est un miracle opéré à la mort de Jésus-Christ, et malheur à celui qui ferait dépendre son salut d'un pareil miracle !

On pèche encore contre l'Espérance quand on manque de soumission à la conduite de la Providence dans les choses de ce monde. Et comment peut-on ainsi manquer de confiance à l'égard d'un si bon père, qui nous assure que les cheveux de notre tête sont tous comptés, et qu'il n'en tombera pas un sans sa permission ?

Tout ce qui nous arrive en ce monde est pour notre plus grand bien, et peut nous mériter un bonheur éternel : comprenons bien que la santé, les richesses et les autres avantages de ce monde peuvent être nuisibles à notre salut, et qu'il est bon d'en souffrir la privation lorsque Dieu le veut ; soyons persuadés que rien n'est encore perdu pour nous tant qu'il nous est permis d'espérer le ciel.

Pour augmenter en nous l'Espérance, nous devons en faire souvent des Actes, surtout lorsque nous nous trouvons exposés à quelque épreuve.

HISTOIRE. — Dieu permit que saint François de Sales éprouvât une tentation bien pénible. Comme il achevait ses études à Paris, n'ayant alors que seize ans, l'ennemi du salut jeta dans son imagination qu'il était du nombre des réprouvés. Cette tentation fit une telle impression sur son âme, qu'il en perdait le repos, et ne pouvait ni boire ni manger ; il desséchait à vue d'œil et tombait en langueur. Son précepteur, qui le voyait dépérir tous les jours, ne pouvant prendre goût ni plaisir à rien, ayant un teint pâle,

ent sans cesser
longue vie,
on salut quand
Gardons-nous
grande; il me
Chés. Combien
sse confiance !
devait pas y
e illusion ; ne
ous ne savons
mort ne peut-
? Il est vrai
ant, mais c'est
Christ, et mal-
t d'un pareil

and on man-
a Providence
ment peut-on
n si bon père,
otre tête sont
un sans sa

st pour notre
un bonheur
les richesses
ent être nui-
a souffrir la
rsuadés que
il nous est

nous devons
e nous nous

Sales éprouvât
ses études à
jeta dans son
ette tentation
ait le repos, et
ceil et tombait
tous les jours,
un teint pâle,

jaune, lui demandait souvent le sujet de sa mélancolie : mais le démon qui l'avait rempli de cette illusion était de ceux qu'on appelle muets, à raison du silence qu'ils font garder à ceux qu'ils affligent.

Il se vit en même temps privé de toute la suavité du divin amour. Les douceurs et le calme qu'il avait goûtés avec tant de contentement avant cet orage, lui revenaient à la mémoire et redoublaient sa peine. « C'est donc en vain, se disait-il à lui-même, que la bienheureuse Espérance me nourrissait de l'attente d'être enivré de l'abondance des douceurs de la maison de Dieu, et noyé dans le torrent de ses plaisirs. O aimables tabernacles de la maison de Dieu, je ne vous verrai donc jamais ! »

Il demeura un mois entier dans ces angoisses et ces amertumes de cœur, qu'il pouvait comparer aux douleurs de la mort et à tout ce qu'on peut endurer de plus cruel en ce monde. Il passait les jours dans des gémissements douloureux, et les nuits, il arrosait son lit de ses larmes. Enfin étant entré par une inspiration divine dans l'église de Saint-Etienne-des-Grès pour invoquer la grâce de Dieu sur sa misère, et s'étant mis à genoux devant une image de la sainte Vierge, il pria cette Mère de miséricorde d'être son avocate auprès de Dieu, et de lui obtenir de sa bonté que, « s'il était assez malheureux pour être destiné à le haïr pendant l'éternité, il pût au moins l'aimer de tout son cœur pendant la vie. »

Une prière si éloignée des sentiments d'un réprouvé fut aussitôt exaucée : les ténèbres qui étaient répandues sur son esprit se dissipèrent, et il demeura rempli de consolation et de joie.

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que l'Espérance ? — 2. Quels sont les biens que Dieu nous a promis ? — 3. Sur quoi est fondée notre Espérance ? — 4. Quels doivent en être les caractères ? — 5. Montrez combien le désespoir est coupable aux yeux de Dieu. — 6. Comment pêche-t-on par présomption ? — 7. Ne pêche-t-on pas encore contre l'Espérance, en manquant de soumission à la conduite de la Providence ? — 8. Doit-on faire des actes d'Espérance, et dans quelles circonstances ?

ARTICLE III.

De la Charité.

La Charité est une vertu surnaturelle par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, parce qu'il est infiniment bon et infiniment aimable, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. « Voilà le premier et le plus grand Commandement, »

dit Jésus-Christ. La Charité est la troisième des vertus théologiques.

Était-il nécessaire que Dieu nous commandât de l'aimer ? N'est-il pas de lui-même souverainement aimable ? Ses perfections infinies, sa bonté pour nous, les bienfaits dont il nous comble, les avantages que l'on trouve à s'attacher à lui, tout ne nous engage-t-il pas à l'aimer ? Il nous a créés, il nous conserve, il nous nourrit : il a formé le ciel et la terre et toutes les créatures pour notre usage : tout cela ne nous crie-t-il pas que nous devons l'aimer ? Dieu a fait encore beaucoup plus pour nous dans l'ordre du salut : il nous a donné son propre Fils : il l'a sacrifié pour nous racheter, il nous a admis au nombre de ses enfants ; chaque jour, à chaque instant, il nous soutient par sa grâce ; il nous destine après cette vie une félicité éternelle dans le séjour de la gloire : comment, après cela, pourrions-nous lui refuser notre cœur ? Quoi donc ! faut-il prouver à un enfant bien né qu'il doit aimer son père ? Ce sentiment n'est-il pas naturel à l'homme ? Le cœur ne s'y porte-t-il pas de lui-même ? Un enfant n'éprouve-t-il pas cet attendrissement au souvenir d'un père ? Et Dieu n'est-il pas notre père ? Est-il quelqu'un à qui ce nom convienne mieux qu'à lui ? y en eut-il jamais un meilleur ? Ajoutons à tous ces motifs les douceurs que l'on goûte dans l'exercice de ce saint amour. Oh ! quelle joie pure, quelle douce consolation ne répand-il pas dans un cœur qui en est embrasé ! Non, tous les plaisirs que le monde nous offre n'ont rien de comparable à cette paix délicieuse que Dieu met dans une âme qui l'aime. Attachons-nous donc à Dieu ; hâtons-nous de lui donner notre cœur avant que le péché le rende indigne de lui être offert. Nous ne pouvons être heureux qu'en l'aimant ; et plus nous l'aimerons, plus nous serons heureux.

Oui, Dieu seul peut faire notre bonheur : un homme à qui Dieu manque est malheureux, même dans le sein des richesses, de la gloire et des plaisirs ; il désire toujours quelque chose, il n'est pas content. Mais celui qui aime Dieu trouve dans ce saint amour des consolations qui lui tiennent lieu de tout le reste,

Ses désirs sont satisfaits, son cœur est tranquille, et rien ne peut troubler le calme de son âme : dans l'indigence même il est riche ; dans l'humiliation il est grand ; dans les souffrances il est comblé de joie. C'est donc de tout notre cœur que nous devons aimer Dieu ; il est notre premier principe et notre dernière fin. Ce grand Maître veut posséder notre cœur tout entier : il faut donc le préférer à toutes les créatures, être disposé à perdre tout plutôt que sa grâce, enfin n'aimer rien que par rapport à lui.

C'est pécher contre ce Commandement que de mettre son souverain bien dans un autre objet que Dieu, comme les ambitieux dans les honneurs, les avarés dans les richesses, les voluptueux dans les plaisirs des sens.

L'amour de Dieu doit être agissant. " Si quelqu'un m'aime, dit Notre-Seigneur, il gardera mes Commandements." En effet, l'on cherche à plaire à celui qu'on aime, et le moyen de lui plaire, c'est de faire sa volonté, d'accomplir fidèlement tout ce qu'il exige, et de faire souvent des actes qui prouvent la sincérité de cet amour. On doit donc prouver son amour par les œuvres, car l'amour de Dieu ne peut être oisif, c'est un feu qui agit toujours ; s'il cesse d'embraser le cœur, c'est une preuve qu'il est éteint.

Mais Celui qui a dit : " Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces," a tout de suite ajouté : " Et vous aimerez votre prochain comme vous-même."

L'amour du prochain doit aussi se prouver par les œuvres.

Il n'y a rien que Jésus-Christ nous ait recommandé plus fortement que cet amour du prochain. " Le commandement que je vous fais, nous dit-il, c'est de vous aimer les uns les autres." Aussi, dans les beaux jours du Christianisme naissant, vit-on régner parmi les fidèles l'union la plus intime et la charité la plus tendre ; ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme. " Voyez, disaient les païens eux-mêmes, comme ils s'aiment les uns les autres ! "

On peut réquie tous nos devoirs envers le prochain à celui de la charité; et, en effet, si on aime véritablement le prochain, on sera bien éloigné de faire à son égard rien de ce qui est défendu : on ne lui dira point d'injures; on ne commettra point de violences contre lui; on ne lui fera point de tort, on ne le trompera point; on lui rendra même toutes sortes de bons offices.

Mais ne croyons pas que par ce mot de prochain l'on entende seulement ceux avec qui nous avons quelque liaison de parenté ou d'amitié. "Si vous n'aimez, dit Notre-Seigneur, que ceux qui vous aiment, que faites-vous en cela de plus que les Païens?" Par le prochain il faut donc entendre tous les hommes, parce qu'ils ont tous le même Créateur et la même origine, parce qu'ils ne composent tous qu'une même famille, dont Dieu est le père; parce qu'ils ont tous été créés pour la même fin, qui est la félicité éternelle, et qu'ils ont tous été rachetés au même prix, c'est-à-dire par le sang de Jésus-Christ, qui est mort pour tous les hommes. Cet amour doit s'étendre à nos ennemis mêmes; le précepte de Jésus-Christ est formel : "Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient; rendez le bien pour le mal, afin que vous ressembliez à votre Père céleste, qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants." Gardons-nous de dire que c'est assez de ne point vouloir de mal à ceux qui nous haïssent; mais que de les aimer, de les prévenir, de leur rendre service, cela est impossible. Non, cela n'est pas impossible avec la grâce, et Dieu la donne, cette grâce, à ceux qui la lui demandent. Dieu nous le commande, et il ne commande rien d'impossible; mais il veut que nous fassions tout ce que nous pouvons, avec les forces qu'il a mises en nous, et que nous demandions ce que nous ne pouvons pas encore.

On fait connaître qu'on aime son prochain en exerçant envers lui les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles.

Les œuvres spirituelles de miséricorde sont de

rame
les i
besoi
offen
pour

Le
à ceu
ont l
lades
sevel

His
modè
destin
une g
char
dérè
vive
ress
qui
de l
ou
glai
de v
la v
sépa
que
ana

indig
se v
ve v
Grah
Paul
malt

Es
paro
— 3
avoi
de l
est l
paro
proc
Qu'e

ramener à la vertu ceux qui s'en écartent, d'enseigner les ignorants, de donner conseil à ceux qui en ont besoin, de consoler les affligés, de pardonner les offenses, de souffrir patiemment les injures, de prier pour les vivants et pour les morts.

Les œuvres corporelles sont de donner la nourriture à ceux qui en manquent, des vêtements à ceux qui en ont besoin, de racheter les captifs, de visiter les malades et les prisonniers, de loger les étrangers et d'ensevelir les morts.

HISTOIRES. — L'apôtre saint Paul peut être proposé comme un modèle excellent d'un parfait amour pour Jésus-Christ, qui, l'ayant destiné à un grand ouvrage et à beaucoup souffrir, lui avait donné une grande âme, un grand courage et une grande charité. « La charité de Jésus-Christ nous presse, dit-il dans ses Epîtres, considérant qu'il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour Celui qui est mort et est ressuscité pour eux. Je vis, dit-il encore, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. Qui donc nous séparera de l'amour de Jésus-Christ ? Sera-ce l'affliction, ou les angoisses, ou la faim, ou la nudité, ou les périls, ou la persécution, ou le glaive ? Parmi tous ces maux nous demeurons victorieux à cause de Celui qui nous a aimés ; car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les puissances, ni aucune créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur. Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème ! »

— Saint Paulin, de riche devenu pauvre pour avoir soulagé les indigents qui avaient eu recours à lui, n'ayant plus rien à donner, se vendit lui-même pour rendre la liberté au fils d'une pauvre veuve qui n'implora pas en vain sa charité. Saint Grégoire le Grand, qui rapporte ce trait dans ses Dialogues, ajoute que saint Paulin travailla comme esclave dans un jardin jusqu'à ce que son maître, ayant découvert son mérite, le mit en liberté et le renvoya.

GODESCARD, tome V, page 445.

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que la Charité ? — 2. Par quelles paroles Jésus-Christ nous montre-t-il l'importance de la Charité ? — 3. Quels sont les principaux motifs de l'amour que nous devons avoir pour Dieu ? — 4. Montrez que Dieu seul peut faire le bonheur de l'homme. — 5. Comment devons-nous aimer Dieu ? — 6. Quelle est la meilleure preuve que nous aimons Dieu ? — 7. Sur quelles paroles de l'Ecriture est fondé le devoir que nous avons d'aimer le prochain ? — 8. Quels sont nos devoirs envers le prochain ? — 9. Qu'entend-on par le prochain ? — 10. Devons-nous aimer nos enne-

mis ? Est-ce possible ? — 11. Quelles sont les œuvres spirituelles de miséricorde ? — 12. Quelles sont les œuvres corporelles de miséricorde ?

ARTICLE IV.

De l'Adoration.

Le premier Commandement nous ordonne en termes formels d'adorer Dieu, c'est-à-dire de lui rendre le culte et l'hommage qui lui sont dus, comme au souverain Seigneur de toutes choses.

On distingue trois sortes de cultes : celui de *latrie*, qui est dû à Dieu ; celui d'*hyperdulie*, qui est dû à la très-sainte Vierge, celui de *dulie*, que nous devons aux Saints.

L'adoration, due à Dieu seul, est un profond abaissement de l'âme devant la Majesté suprême, devant Celui qui d'un seul mot a créé le ciel et la terre, qui d'un regard fait fondre les nations comme la cire ; sous les pas duquel les collines se courbent avec respect ; devant ce Dieu qui envoie les foudres et les tempêtes pour être les ministres de sa colère, et qui les enchaîne quand il lui plaît d'exercer sa miséricorde. A la vue de la grandeur de Dieu, l'âme qui adore s'humilie, se confond et s'anéantit en sa présence ; elle fait l'humble aveu de sa dépendance et de sa servitude ; elle loue et glorifie le saint nom de Dieu ; elle lui rend grâces des biens qu'elle a reçus de lui ; elle lui demande humblement tous ceux qui lui manquent, et qu'elle n'attend que de sa seule bonté : elle s'offre elle-même et se consacre à lui sans réserve pour accomplir en tout sa sainte volonté.

Ces sentiments intérieurs se manifestent au dehors par des actions, qui y répondent, comme des génuflexions, des prières, l'offrande de ses actions, et surtout par le Sacrifice de la Messe, qui est de tous les actes d'adoration le plus excellent et le plus auguste.

Nous devons rendre à Dieu tous les jours, principalement le matin et le soir, le tribut de louanges et d'adoration qu'il exige de nous. C'est par cet exercice de religion qu'il faut commencer et finir la journée. Ne manquons jamais de remplir un devoir

si im
sée, c
ver
qui m
que
pieds
reme
servi
besoi
Av
qui
enfan
A
Dieu
Hum
nous
et r
Mais
et l
que
rieu
du c
ne
ce
" Ce
" de
L
à la
les
cult
hon
ami
de
avo
den
le r
fran
rel
con
res
sui
au

si important et si essentiel ; que notre première pensée, que le premier mouvement de notre cœur s'élève vers Celui qui nous a créés, qui nous conserve et qui nous comble chaque jour de nouveaux bienfaits ; que notre première action soit de nous prosterner aux pieds de la souveraine Majesté, de l'adorer, de la remercier de ses bienfaits, de nous consacrer à son service, et de lui demander les grâces dont nous avons besoin.

Avant et après chaque repas, adorons ce père tendre qui ouvre sa main bienfaisante, et qui remplit ses enfants de bénédictions.

A la fin de la journée nous devons renouveler à Dieu l'hommage que nous lui avons rendu le matin. Humilions-nous alors en sa présence des fautes que nous avons commises ; demandons-lui en pardon, et remercions-le des grâces qu'il nous a accordées. Mais souvenons-nous que les formules de prières et les autres pratiques sensibles de piété ne sont que le corps de la Religion : c'est le sentiment intérieur d'adoration qui en est l'âme. Sans cette disposition du cœur, les paroles et toutes les actions extérieures ne sauraient plaire à Dieu ; elles nous attireraient ce reproche qu'il faisait autrefois au peuple juif : " Ce peuple m'honore des lèvres, et son cœur est loin de moi."

L'adoration n'appartient qu'à Dieu. Nous honorons à la vérité les Saints, nous les révérons ; mais nous ne les adorons point. Nous ne leur rendons point de culte suprême, qui n'est dû qu'à Dieu ; nous les honorons seulement comme ses serviteurs et ses amis. Il est bon et utile de les invoquer pour obtenir de Dieu, par leur intercession, les grâces dont nous avons besoin ; mais c'est à Dieu seul que nous les demandons, au nom de J'sus-Christ, leur Sauveur et le nôtre, qui seul nous les a méritées par ses souffrances et par sa mort. Nous honorons aussi leurs reliques, parce que ce sont les précieux restes d'un corps qui a été le temple du Saint-Esprit et qui doit ressusciter glorieux ; en cela nous ne faisons que suivre l'usage de tous les siècles. Nous honorons aussi leurs images ; mais cet honneur se rapporte à

l'objet qu'elles représentent : nous ne reconnaissons point en elles d'autre vertu que celle de nous rappeler le souvenir de ceux dont elles portent la ressemblance. Ainsi, en nous mettant à genoux devant l'image de Jésus-Christ, devant celle de la très-sainte Vierge ou de quelque autre Saint, ce n'est pas l'image, c'est Jésus-Christ que nous adorons ; ce n'est pas l'image que nous honorons, c'est celui ou celle dont elle nous rappelle le souvenir et les vertus.

L'usage des images est très-utile, elles nous rappellent les exemples des Saints, leurs combats, leurs victoires et la gloire dont ils jouissent dans le ciel.

On pèche contre l'adoration due à Dieu par *idolâtrie*, par *superstition*, par *irrévérence*.

On pèche par *idolâtrie*, en rendant à des créatures le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, comme les Païens, qui rendaient à des hommes, à des figures, à des animaux, aux astres, aux légumes de leurs jardins, aux vices même, des hommages divins. Si cette idolâtrie grossière n'existe plus aujourd'hui, l'irrégion, l'impiété en ont pris la place. Il y a des insensés qui disent. Il n'y a point de Dieu, et n'en adorent point ; ou plutôt, comme dit l'Apôtre : " Ils se font " d'autres divinités ; leur orgueil, l'amour des richesses " et des plaisirs, l'impureté, la gourmandise, etc., " deviennent leurs dieux." Il y a une autre sorte d'idolâtrie abominable aux yeux de Dieu : elle consiste à prodiguer un sacrilège encens à ces idoles de chair qui tiennent dans un cœur dépravé la place de la Divinité.

On pèche par *superstition* en se servant, dans le culte divin, de certaines pratiques que l'Eglise n'autorise point, ou en mettant sa confiance en des paroles ou en des actions qu'elle désapprouve, et par lesquelles on prétend obtenir des effets particuliers, la connaissance de l'avenir, des choses cachées, etc. ; toutes ces choses ne sont propres qu'à attirer la malédiction de Dieu sur ceux qui s'en servent.

On pèche par *irrévérence* en profanant les églises, les reliques des Saints, leurs images, l'eau bénite et autres choses saintes, et plus encore par le sacrilège que l'on commet en recevant les Sacraments sans les

dispos
voles
person

Hist
et prot
de diss
de son
divinit
ses bo
leur in
été don
sancé,
lâcheté
confide
était se
" jui s
" à tou
" disgr
" à leu
le prin
qui, s'
dans
vaincre
qui ét
et inco

— I
violenc
appel
ironie
l'honn
l'honn
pierre
les Sa
sente
l'emp
s'il se
du pe
tit al
aux
vous
rois ?

Ex
Dieu

dispositions nécessaires. C'est encore un sacrilège de voler une chose sainte dans l'église, ou de frapper une personne consacrée à Dieu, etc.

HISTOIRES. — Constance Chlore, prince sage et humain, estimait et protégeait le Christianisme. Il usa cependant quelque temps de dissimulation, et déclara publiquement que tous les Chrétiens de son palais étaient à offrir des sacrifices à Jupiter et aux autres divinités du pays, s'ils voulaient conserver leurs charges et ses bonnes grâces. On en trouva qui, préférant leur fortune à leur intérêt éternel, consentirent d'obéir à cet ordre, qui n'avait été donné que pour les éprouver : mais, pour prix de leur obéissance, ils n'obturent que le mépris du prince, qui, indigné de leur lâcheté, les éloigna pour toujours de sa personne. Un de ses confidentiels lui ayant demandé la raison de cette conduite, dont il était fort étonné, Constance lui fit cette sage réponse : « Les hommes qui sacrifient leur religion à leur intérêt sont capables de manquer à tous les devoirs ; et je ne pouvais espérer que ceux dont la disgrâce vous a surpris me fussent plus fidèles qu'ils ne l'ont été à leur Dieu. » Peu content d'avoir puni et humilié les apostats, le prince crut devoir encore récompenser avec éclat les Chrétiens qui, s'élevant au-dessus des vues temporelles, avaient persévéré dans la profession ouverte du Christianisme ; et, pour bien convaincre ses courtisans qu'il ne comptait que sur la fidélité de ceux qui étaient fidèles à leur religion, il confia à ces Chrétiens généreux et incorruptibles la garde de sa personne et de ses États.

— L'Empereur Constantin Copronyme excita une persécution violente contre les fidèles, pour le culte des saintes images. Il fit appeler un saint solitaire, nommé Etienne, et lui demanda avec ironie s'il persistait dans son idolâtrie. Car c'est ainsi qu'il traitait l'honneur que les Catholiques rendent aux images : « Quel est l'homme assez peu instruit, lui répondit le Saint, pour adorer des pierres, l'or et l'argent, parce qu'ils représentent Jésus-Christ ou les Saints ? Notre culte se rapporte à celui que ces objets représentent. Et, tirant de son sein une pièce de monnaie où était l'empreinte de l'empereur, il demanda à ceux qui étaient présents s'il serait puni en jetant à terre et foulant aux pieds cette image du prince : on lui répondit que oui. « O hommes aveugles ! répartit alors saint Etienne, vous puniriez de mort celui qui foulerait aux pieds l'image d'un roi de la terre, d'un homme mortel, et vous osez fouler aux pieds l'image de Jésus-Christ, le Roi des rois !... »

Hist. ecclésiastique.

EXERCICES. — 1. Avons-nous d'autres devoirs à remplir envers Dieu que ceux que prescrivent les vertus théologiques ? — 2. Qu'est-

ce qu'on adore Dieu. 3. Combien y a-t-il de sortes de cultes ? — 4. Quels sentiments a-t-il pous inspirer la suprême majesté de Dieu ? — 5. Comment les sentiments intérieurs se manifestent-ils au dehors ? — 6. Quand devons-nous principalement adorer Dieu ? — 7. Adore-t-on les saints ? — 8. A qui se rapportent les honneurs que nous rendons aux saints, aux images de la très-sainte Vierge et des saints ? — 9. Quelle est l'utilité des images ? — 10. Comment pèche-t-on contre l'adoration due à Dieu ? — 11. Quand tombe-t-on dans l'idolâtrie ? — 12. Qu'est-ce que la superstition ? — 13. Comment pèche-t-on par irrévérence ?

ARTICLE V.

Respect dû aux églises.

L'église est la maison de Dieu ; il la remplit de sa gloire et de sa présence ; c'est le lieu où il réside d'une manière particulière, et qui est spécialement consacré à son culte : c'est là que les fidèles s'assemblent pour prier, pour chanter ses louanges et pour célébrer les saints Mystères ; c'est là que Jésus-Christ habite corporellement, et qu'il s'offre à son Père pour nous. En faut-il davantage pour nous inspirer le respect le plus profond et l'attention la plus religieuse ? Ne devrait-on pas, en entrant dans ce lieu, être saisi de crainte, et s'écrier avec un ancien Patriarche : "Que ce lieu est terrible ! c'est véritablement la maison de Dieu, c'est la porte du ciel." Oui, les temples sont un nouveau ciel où Dieu habite avec les hommes. Celui qui réside dans ce tabernacle auguste n'est-il pas le même Dieu que les bienheureux adorent dans le ciel ? Nous devrions donc, comme eux, être anéantis d'esprit et de cœur devant la Majesté divine : elle est voilée dans nos temples, j'en conviens ; mais en est-elle moins digne de nos profondes adorations ? Comment donc ose-t-on entrer dans les églises sans respect ? comment ose-t-on s'y tenir sans recueillement, sans modestie, quelquefois même avec la dissipation la plus scandaleuse ?

Tout dans ce saint lieu nous parle des bienfaits de Dieu : ces fonts sacrés, où avec la vie de la grâce nous avons reçu le droit inestimable à l'héritage céleste ; ces tribunaux de réconciliation, où nous avons été si

souvent purifiés de nos péchés et guéris de nos blessures ; cette croix où Jésus-Christ notre Sauveur est mort pour nous ; cet autel, enfin, où il s'immole chaque jour pour nous appliquer le fruit de ses souffrances : c'est là aussi que nous avons participé à la Table du Seigneur, et reçu l'onction du Saint-Esprit dans la Confirmation. Des objets si touchants ne devraient-ils pas remplir notre esprit de saintes pensées et notre cœur de pieux sentiments, et nous rendre agréable le séjour de ce saint lieu ? Comment arrive-t-il donc qu'on n'y aille qu'avec répugnance, qu'on n'y reste qu'avec dégoût, qu'on n'y soit occupé que de pensées vaines, pour ne pas dire criminelles ? Tant de monuments de la bonté de notre Dieu ne disent-ils donc rien à notre cœur ? Quel outrage de ne répondre à tant d'amour que par une coupable indifférence !

HISTOIRE. — Les Turcs ont un tel respect pour leurs mosquées, qu'ils ne passent jamais devant sans en donner quelque marque extérieure : un cavalier qui ne descendrait pas de cheval en passant devant serait rigoureusement puni ; ils n'y entrent que nu-pieds, les mains jointes et dans un profond recueillement. Ils y sont si attentifs et si modestes, qu'ils semblent être plutôt des religieux que des barbares ; ils donnent plusieurs fois du front en terre pour s'humilier en la présence de Dieu. Pendant tout le temps qu'ils sont en prière, vous n'en verrez pas un seul qui ose tourner la tête.

C'est un crime de dire un mot à un autre, aussi est-ce une chose inouïe de voir deux Turcs parler ensemble pendant le temps de l'Oraison. Quelque chose que l'on dise à un Turc lorsqu'il est en prière, il ne répond pas : on le maltraiterait, qu'il ne regarderait pas qui l'a frappé. Ah ! que ces infidèles donneront un jour de confusion aux Chrétiens qui font leurs prières avec si peu d'attention et avec tant d'immodestie !

Quelle leçon pour des Chrétiens instruits de leur religion !

Des Voyages.

EXERCICES. — 1. Quels sont les motifs qui doivent nous inspirer un profond respect pour les églises ? — 2. Quels sentiments devons-nous éprouver en entrant dans le lieu saint ? — 3. Que doivent nous inspirer la vue de la table sainte, de l'autel, des fonts baptismaux, de la chaire, etc. ?

CHAPITRE III.

DU SECOND COMMANDEMENT DE DIEU.

Tu ne prendras point en vain...

Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.

Le second Commandement nous défend tout jurement ou serment injurieux à Dieu et aux Saints.

C'est comme si le Seigneur nous disait : Révérez mon saint nom ; je vous défends de le profaner en l'employant pour autoriser le mensonge, l'injustice, et même la vérité sans aucune raison suffisante.

Jurer, c'est prendre Dieu ou quelque Saint à témoin de ce que l'on dit ou de ce que l'on promet.

Le jurement ou serment est un acte de religion ou un péché, selon les circonstances et les dispositions qui l'accompagnent.

Pour que le jurement ou serment soit un acte de religion, il faut qu'il soit fait avec *vérité, justice et jugement*.

Par défaut de vérité le jurement est faux, c'est un parjure ; par défaut de justice, le jurement est injuste ; et par défaut de jugement, c'est à-dire quand il est fait par légèreté, sans raison suffisante, il est indiscret.

Le serment indiscret, quoique fait pour assurer une chose vraie et juste, est un péché : il peut devenir considérable, suivant les circonstances et à cause du scandale qu'il peut occasionner. On ne doit faire de serment que pour une cause grave, et jamais par passion.

Les serments injustes, les serments faux ou parjures, sont des péchés plus ou moins grands, selon la malice qu'on y apporte et le scandale dont ils sont la cause.

Il y a un serment qu'on appelle *promissoire* : c'est

celui qu'on emploie pour rendre plus certaine l'exécution de ce que l'on promet.

Celui qui promet une chose avec serment, sans avoir l'intention de faire ce qu'il promet, pèche très-grièvement et se rend coupable de parjure.

Quant à l'exécution de ce qu'on a promis avec serment, il y a trois circonstances où le serment n'oblige pas ; c'est : 1^o lorsque la chose est mauvaise et défendue, car Dieu ne peut exiger l'exécution de ce qui est un péché ; 2^o lorsque la chose qui était possible lorsqu'on a juré est devenue impossible par divers événements ; 3^o enfin quand la promesse avec serment n'a pas été libre, qu'elle a été arrachée par la violence. Mais dans ces sortes d'occasions il est nécessaire de recourir à l'autorité ecclésiastique, de peur de s'égarer en se faisant juré dans sa propre cause. Si la chose promise avec serment est licite et possible, on doit l'exécuter : le défaut d'exécution alors est un péché énorme.

Le serment hors le cas de nécessité est très-souvent criminel, toujours inutile et même dangereux. On s'expose à en contracter l'habitude, et ensuite à se parjurer.

Il y a trois espèces de paroles qui ont rapport au jurement : le blasphème, les imprécations et les *jurements déguisés*.

Le blasphème est une parole ou un discours injurieux à Dieu, à ses Saints ou à la Religion.

C'est blasphémer contre Dieu que de lui attribuer des défauts, ou ce qui ne peut lui convenir, comme font ceux qui taxent sa conduite de partialité, d'injustice, etc.

C'est blasphémer contre Dieu que de lui dénier ce qui lui appartient, comme serait de prétendre que Dieu dédaigne le soin de ses créatures, qu'il ne s'occupe pas des événements de ce monde, etc.

C'est blasphémer contre Dieu que de parler avec mépris de ses divins attributs, de ses perfections, etc.

C'est blasphémer horriblement que de prononcer contre Dieu des expressions injurieuses ou grossières, quand même ce ne serait que par suite d'une mauvaise

habitude, et à plus forte raison si elles sont accompagnées de la colère, de l'emportement, du mépris.

C'est blasphémer contre Dieu que de joindre à son nom adorable certains termes qui le déshonorent. Le mot *sacré*, dans la bouche de ceux qui se livrent à ces exécérations, fait frémir les pieux fideles.

C'est blasphémer contre les Saints que de s'en moquer, de leur attribuer des défauts, de blâmer le culte que l'Eglise leur rend, etc. etc.

C'est blasphémer contre la Religion que de la tourner en dérision, de blâmer ses pratiques, de parler mal des saintes Ecritures, etc. etc.

Il est encore des blasphèmes de l'esprit et du cœur : ce sont les pensées, les desirs contraires aux perfections divines ou aux choses qui concernent la Religion ; tel est le blasphème de l'impie qui a dit dans son cœur : *Il n'y a pas de Dieu*. Pêché horrible ; péché exécrationnable, digne des châtimens les plus terribles.

On ne lapide plus aujourd'hui les blasphémateurs, on ne leur perce plus la langue ; mais qu'ils ne triomphent pas, le temps du châtimement viendra bientôt, et alors ils recevront, ces audacieux, la peine due à de tels crimes.

Les imprécations sont des paroles par lesquelles on souhaite du mal aux autres ou à soi même, comme la mort, la damnation, etc. etc., soit en promettant, soit en niant, ou en assurant quelque chose.

Les juremens déguisés sont de deux espèces : 1^o Les uns sont les juremens mêmes avec quelques changemens dans les termes ; 2^o d'autres, les juremens déguisés sous des paroles qui, n'énonçant pas précisément le jurement, s'y rapportent pourtant en quelque manière, comme ces expressions : "En conscience, comme je suis devant Dieu, etc."

Des Chrétiens ne doivent point s'exprimer ainsi, encore moins se permettre habituellement ces mots.

Par le jurement ou serment nous assurons ou promettons quelque chose aux hommes, en interposant le nom de Dieu ; mais il arrive que des personnes promettent à Dieu lui-même des choses qui lui sont agréables. Cette promesse qu'on lui fait est ce qu'on appelle un vœu.

Le
Dieu
Un
vœu
sous

L'o
tomb
le ten
L'E
qu'on
place
que

His
maltr
touch
classe
nom
lieu
Mon
père,
de ce
phém
terale

Ex
Que
Qu'e
soire
Cem
nées
cas
et d
y a
vœu
vœu
pou

Le vœu est la promesse d'un plus grand bien, fait à Dieu librement, avec intention de s'obliger.

Un vœu est plus qu'une simple résolution. Par le vœu on s'oblige envers Dieu à faire la chose promise, sous peine de péché.

L'obligation d'exécuter ce qu'on a promis à Dieu tombe sur toutes les circonstances promises, le lieu, le temps, etc.

* L'Eglise peut dispenser de l'obligation d'exécuter ce qu'on a promis à Dieu par vœu, parce qu'elle tient sa place et qu'elle parle en son nom ; mais elle ne le fait que pour des raisons légitimes.

HISTOIRE. — Un enfant élevé avec beaucoup de soin par des maîtres vertueux donna, il y a quelques années, une preuve bien touchante de sa foi. Il rentrait peut-être un peu tard après la classe, et son père en colère l'en reprit vivement en jurant le saint nom de Dieu. Ce pauvre enfant, tout déconcerté d'avoir donné lieu à ces blasphèmes se jette à genoux et lui dit en pleurant : « Mon papa, je vous en prie, frappez-moi, mais ne jurez pas. » Le père, interdit, voyant l'horreur que témoignait cet intéressant enfant de ces abominables propos, profita de la leçon, et n'osa plus blasphémer. Ah ! que de fautes, s'ils le voulaient, des enfants chrétiens feraient éviter à leurs parents !

Essai sur le Blasphème.

EXERCICES. 1. Que nous défend le second commandement ? — 2. Que faut-il pour que le serment soit un acte de religion ? — 3. Qu'est-ce que le parjure, le jugement indiscret, le serment *promissoire* ? — 4. En quels cas le serment n'est-il pas obligatoire ? — 5. Comment doit-on considérer des serments faits hors le cas de nécessité ? — 6. Dites ce que c'est que le blasphème, et dans quels cas on le commet ? — 7. Qu'entend-on par les blasphèmes d'esprit et de cœur ? — 8. Qu'est-ce que les *imprécations* ? — 9. Combien y a-t-il d'espèces de jurements déguisés ? — 10. Qu'est-ce qu'un vœu ? — 11. Quelle différence y a-t-il entre une résolution et un vœu ? — 12. A quoi oblige un vœu ? — 13. A qui est réservé le pouvoir de dispenser des vœux ?

CHAPITRE IV.

DU TROISIÈME COMMANDEMENT.

Observe le jour, etc.

Les dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.

Tous les jours appartiennent au Seigneur ; il n'y en a aucun que nous ne devons rapporter à sa gloire ; mais comme les besoins de la vie nous empêchent de vaquer continuellement à des exercices de la Religion, Dieu s'est réservé spécialement un jour de chaque semaine, qu'il nous ordonne d'employer à l'adorer et à le servir. Ce précepte est aussi ancien que le monde : Dieu, aussitôt après avoir créé l'univers, consacra ce jour, afin que les hommes célébrassent la mémoire de la création et du repos mystérieux où il entra après avoir consommé ce grand ouvrage. Ce jour du repos de Dieu était, dans l'ancienne Loi, le septième jour, et on l'appelait Sabbath, qui signifie repos ; mais dans la nouvelle Loi c'est le premier jour de la semaine, qu'on appelle Dimanche, ou le jour du Seigneur. Il a été substitué au samedi dès le temps des Apôtres, et par inspiration divine, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, parce que c'est le jour auquel Notre Seigneur, après les travaux de sa vie mortelle, est entré dans son repos éternel. Ce jour est destiné à honorer le Dieu vainqueur de la mort, par qui nous avons été rachetés.

“ Vous travaillez pendant six jours, dit le Seigneur ; mais le septième jour est le repos du Seigneur votre Dieu : vous ne travaillerez point en ce jour, ni vous, ni votre fils, ni votre serviteur, ni l'étranger qui sera avec vous dans l'enceinte de vos murs.” Les Juifs observaient si rigoureuse-

men
étai
mai
elle
ou
libé
mai
serv
livr
ce
Die
dan
sité
néce
la v
L
d'ac
une
Ce s
livr
perm
les
tout
cons
viles
de d
den
touj
un j
degr
che
gran
C
et c
aut
pié
préc
trav
tour
don
ce j

ment le Sabbat, qu'ils préparaient la veille ce qui était nécessaire même pour la nourriture du lendemain. La loi de l'Évangile est moins rigoureuse ; elle permet les travaux que demande la charité ou la nécessité, ainsi que les œuvres qu'on nomme libérales, comme la lecture, l'écriture, le dessin, etc. ; mais il n'est pas permis de s'occuper à des œuvres serviles, c'est-à-dire à tout travail auquel on se livre ordinairement pour gagner sa vie, ni à tout ce qui serait capable de détourner du service de Dieu. C'est donc un grand mal de s'occuper, pendant ce jour, de travaux mercenaires sans nécessité rigoureuse, imposée par le service divin, la nécessité publique ou les besoins indispensables de la vie.

Les ouvriers qui travaillent en ce jour, sous prétexte d'achever un ouvrage, ou par la crainte de perdre une pratique, ne sont pas pour cela exempts de péché. Ce serait aussi profaner le saint Dimanche que de se livrer en ce jour à une dissipation profane, de se permettre des divertissements criminels, comme sont les bals, les spectacles. Ces actions défendues en tout temps le sont bien davantage dans les jours consacrés au Seigneur. De toutes les œuvres serviles, en est-il de plus contraires à la sanctification de ces jours que les œuvres du péché, qui nous rendent les esclaves du démon ? Le péché, qui est toujours un grand mal, même quand on le commet un jour ordinaire, ne paraît-il pas avoir un nouveau degré d'énormité lorsqu'il est commis le Dimanche ? Une telle conduite n'annonce-t-elle pas un grand oubli de Dieu, un mépris plus marqué de sa sainte Loi ?

Ce n'est point assez de s'abstenir des œuvres serviles et criminelles, il faut encore employer le Dimanche au service de Dieu, en s'appliquant à des œuvres de piété et de religion ; c'est là l'essentiel et la fin du précepte. Si Dieu nous commande d'interrompre les travaux ordinaires, c'est afin que rien ne nous détourne de l'application à son service. Dieu serait-il donc honoré par un repos d'oisiveté ? sanctifierait-on ce jour en le passant au jeu, à la table, aux visites ?

Non, sans doute : ce qui sanctifie véritablement le jour que le Seigneur s'est réservé, c'est l'assistance aux offices divins, aux instructions publiques ; ce sont de saintes lectures, et généralement toutes les bonnes œuvres qui ont pour objet le culte de Dieu, notre sanctification et le soulagement du prochain. Il est vrai que Dieu ne nous défend pas un soulagement honnête et modéré. Ce délassement nous est nécessaire, et nous pouvons nous l'accorder, mais ce ne doit jamais être au préjudice de la piété, et le temps de nous récréer ne doit pas être pris sur celui qui est destiné à la prière, au chant des louanges de Dieu et à notre instruction.

HISTOIRES. — Il y avait peine de mort, dans l'Ancien Testament, contre les profanateurs du Sabbat ; car non-seulement Dieu ordonna de lapider un homme qui avait été trouvé ramassant du bois dans le désert le jour du Sabbat, mais encore il dit à Moïse : « Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Observez mon Sabbat, parce qu'il doit vous être saint : celui qui le violera sera puni de mort ; si quelqu'un travaille au jour du Sabbat, il sera retranché du milieu du peuple. On travaillera les six autres jours ; mais le septième est le Sabbat et le repos consacré au Seigneur ; qui conque fera quelque ouvrage au jour du Sabbat doit être puni de mort. »

Exode, xxxi.

— Un jour de Dimanche, le père C... étant dans une des îles Mariannes, passait le long du rivage de la mer pour aller visiter un malade ; il trouva quelques Indiens baptisés qui travaillaient à des barques. Il leur demanda s'il n'y avait pas d'autres jours dans la semaine où ils pussent vaquer à ce travail, et quelle raison pouvait les porter à transgresser ainsi le précepte divin qui leur ordonne de sanctifier le jour du Seigneur en s'abstenant de toute œuvre servile et en l'employant aux saints exercices de la piété chrétienne. Ils répondirent d'un ton brutal que telle était leur volonté. Le Père poursuivit son chemin ; mais peu d'heures après, lorsqu'au retour de chez son malade il passa par le même endroit, il trouva réduites en cendre et les barques et la grange où on les fabriquait ; les Indiens qui avaient été si peu dociles à ses remontrances, couverts de confusion, donnaient des marques du plus vif repentir de leur faute.

Lettres évangéliques.

EXERCICES. — 1. Quel est le jour de la semaine que Dieu s'est spécialement réservé, et pourquoi s'en est-il réservé un ? — 2. Ce

préc
sub
Sabb
Ne r
à de
de s

I
les
sup
des
à to
ma

I
plin
res
leur

I
c'es
doc
tou
à c
mè
enf
tain
en
rét
l'an
du
" d
" n

précepte est-il bien ancien ? — 3. Pourquoi le Dimanche a-t-il été substitué au Sabbat ? — 4. Comment les Juifs observaient-ils le Sabbat ? — 5. Comment devons-nous observer le Dimanche ? — 6. Ne manque-t-on à la sanctification du Dimanche qu'en se livrant à des œuvres serviles ? — 7. Suffit-il, pour sanctifier le Dimanche, de s'abstenir du travail et du péché ?

CHAPITRE V.

DU QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Honore ton père et ta mère, etc.

Tes père et mère honoreras,
Afin de vivre longuement.

Dieu, par son quatrième commandement, prescrit les devoirs des inférieurs envers les supérieurs, et des supérieurs envers les inférieurs ; car ce qui est dit des père et mère s'applique dans une certaine mesure à tous ceux qui ont quelque autorité ou droit de commandement.

Les enfants ont quatre devoirs principaux à remplir envers leurs père et mère : ils doivent les respecter, les aimer, leur obéir, et les secourir dans leurs besoins.

Le premier devoir des enfants envers leurs parents, c'est le respect. Ce respect consiste à recevoir avec docilité leurs avis et leurs corrections, à leur parler toujours avec soumission, à craindre de leur déplaire, à cacher et à excuser leurs défauts. Un père et une mère sont les images de Dieu à l'égard de leurs enfants, ils en tiennent la place ; ils sont les dépositaires de son autorité : leur manquer de respect, c'est en manquer à Dieu même ; l'injure qu'on leur fait retombe sur Celui qu'ils représentent ; aussi, dans l'ancienne Loi, Dieu avait-il ordonné qu'on le punit du dernier supplice. " Si quelqu'un, dit-il, outrage de paroles son père ou sa mère, qu'il soit mis à mort."

Le second devoir des enfants, c'est d'aimer leurs parents. Il est nécessaire de prouver cette obligation, et ne suffit-il pas de rappeler à un enfant bien né tout ce que ses parents ont fait et tout ce qu'ils font encore pour lui ? Ils lui ont donné la vie ; dès qu'il a été au monde ils ont pris soin de lui, et dans ce premier âge, qui demandait une attention continuelle, ils n'ont été, pour ainsi dire, occupés que de lui : ils ont veillé sur son enfance, et quelque rebutants qu'aient été les soins qui lui étaient alors nécessaires, ils s'y sont prêtés avec joie. Que de peines ne se donnent pas un père et une mère ! à quels travaux ne se livrent-ils pas pour procurer à un enfant un sort heureux ! Un enfant qui n'aimerait pas son père et sa mère ne serait pas un Chrétien, ne serait pas même un homme ; ce serait un monstre.

Le troisième devoir d'un enfant envers ses parents est l'obéissance. "Enfants, dit l'Apôtre saint Paul, obéissez à vos parents, car cela est juste devant le Seigneur." C'est à cette marque que l'on reconnaît si vous les respectez et si vous les aimez sincèrement : un enfant qui désobéit à son père ou à sa mère, ou qui ne leur obéit qu'à regret, n'a pour eux ni le respect ni l'amour qu'il leur doit.

Enfin le quatrième devoir des enfants à l'égard de leurs parents, c'est de les secourir dans leurs besoins, par exemple, dans leurs maladies, dans la vieillesse, dans la pauvreté ; en toutes ces occasions un enfant est obligé de les aider autant qu'il est en son pouvoir. Pour sentir cette obligation, il suffit d'avoir un cœur. On doit se trouver heureux de rendre à son père et à sa mère une partie de ce qu'on a reçu d'eux ; manquer à ce devoir serait une monstrueuse ingratitude, il faudrait avoir étouffé tous les sentiments de la nature : aussi l'Écriture s'explique-t-elle avec force contre ceux qui se rendent coupables de ce crime. "Combien est infâme celui qui abandonne son père, et combien est maudit de Dieu celui qui aigrit l'esprit de sa mère en refusant de prendre soin d'elle !" Mais si un enfant doit secourir ses parents dans leurs besoins temporels, à plus forte raison doit-il leur procurer les secours spirituels dont ils ont

besoin, surtout dans leur vieillesse et dans leur dernière maladie. Plusieurs parents seront redevables de leur bonheur éternel au soin que leurs enfants auront eu de leur faire recevoir les Sacrements avant leur mort.

Les enfants doivent encore exécuter fidèlement les dernières volontés de leurs parents, prier et faire prier pour eux après leur mort.

Les pères et les mères doivent quatre choses à leurs enfants : la nourriture, l'instruction, la correction et le bon exemple.

Ils doivent les nourrir, les vêtir, les élever selon leur condition.

Il est aussi de leur devoir de leur apprendre, ou par eux-mêmes, ou par d'autres, les principaux Mystères de la foi, les Commandements de Dieu et de l'Eglise, et les prières qu'ils doivent réciter tous les jours ; et en ce qui concerne le choix d'un état de vie, ils doivent les aider de leurs conseils sans jamais les contraindre, et leur laissant une pleine liberté pour répondre à leur vocation.

Ils sont obligés de veiller constamment sur leur conduite, et, au besoin, de les corriger, c'est-à-dire de les reprendre lorsqu'ils tombent dans quelque faute ; mais il faut que ce soit avec douceur et charité, et non pas avec colère et passion.

Les pères et les mères doivent beaucoup veiller sur eux-mêmes, pour donner toujours bon exemple à leurs enfants, et ne jamais faire aucun mal de leur présence : qu'ils soient bien convaincus que plusieurs seront damnés pour avoir été la cause des péchés de leurs enfants, pour ne les avoir pas élevés chrétiennement, ou leur avoir donné mauvais exemple.

Ce même Commandement ordonne aussi à tout fidèle la soumission aux supérieurs ecclésiastiques. Le Pape est le vicaire de Jésus-Christ, l'évêque diocésain est le successeur des Apôtres, un curé est le père spirituel de ses paroissiens, un confesseur est l'ange visible pour conduire au ciel ceux qui lui donnent leur confiance ; tout prêtre catholique est le ministre de Jésus-Christ pour l'administration des Sacrements et la rémission des péchés. Il faut donc leur tempé-

gner en toute rencontre l'amour, le respect et l'obéissance que méritent le caractère dont ils sont revêtus et les fonctions qu'ils sont chargés d'exercer de la part de Dieu. C'est à tous les ministres de son Église que Jésus-Christ disait : " Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise."

C'est encore à ce Commandement que se rapporte ce que saint Paul écrivait aux Romains : " Que tous, disait-il, soient soumis aux puissances supérieures ; car il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu. Le prince est le ministre de Dieu pour le bien ; il est donc nécessaire de nous soumettre à lui, non par la crainte du châtement, mais par le devoir de la conscience. Rendez donc le tribut à qui vous devez le tribut, le respect à qui vous devez le respect."

Il y a une obligation étroite d'obéir aux lois de ceux qui ont la puissance, en tout ce qui n'est pas contraire aux préceptes divins.

Telle était la doctrine des Apôtres et la conduite des premiers fidèles, quoiqu'ils vécussent sous des princes barbares et idolâtres qui faisaient mourir inhumainement une multitude de Martyrs.

Les souverains sont des hommes, ils peuvent avoir des défauts ; il faut les excuser, et observer encore plus à leur égard qu'envers les autres hommes les lois de l'Évangile sur la charité.

Vouloir sonder toutes leurs intentions, incriminer toutes leurs actions, c'est une témérité, une usurpation sur les droits de Dieu, dont ils tiennent la place.

Le prince des Apôtres ordonne aux fidèles d'être soumis non-seulement aux souverains, mais encore à ceux qui sont chargés de l'autorité, aux magistrats, qui sont leurs représentants.

Les maîtres qui sont chargés d'élever les enfants tiennent auprès d'eux le premier rang, après leurs pères et mères. Leur fonction est d'enseigner à leurs élèves la religion et les sciences humaines, de veiller sur leur conduite, de former leurs cœurs et leurs sentiments. Ils sont obligés d'avoir pour leurs disciples un cœur de père, et d'en remplir les devoirs.

Les disciples, de leur côté, doivent à leurs maîtres le

respec
maître
forme
il sac
de se
l'ennu
droits
fait p
des a
leur
les pa
les a
préci
repris
point
les re
s'il le
leur
rité,
qu'il
On
ont é
tion,
sont
gés,
ignom
inter
c'étai
d'eux
l'aut
pouv
tout
leur
ils p
indie
ils s
deve
en u
ont
Journ
tout
instr

respect, l'amour, la docilité et la reconnaissance. Un maître consacre son temps, ses veilles, sa santé, pour former ses élèves aux sciences, aux arts et à la vertu ; il sacrifie pour eux sa liberté, se réduit à une espèce de servitude ; il supporte avec patience le dégoût, l'ennui de répéter sans cesse les mêmes choses. Quels droits n'acquiert-il pas sur leurs cœurs, tandis qu'il fait pour eux tant de sacrifices et qu'il leur procure des avantages si estimables ! Les avis qu'il leur donne leur sont nécessaires pour éviter les dangers auxquels les passions les exposent ; c'est un frein salutaire qui les arrête et qui les empêche de tomber dans les précipices ouverts de tous côtés sous leurs pas. Les réprimandes qu'il leur fait quelquefois ne doivent point affaiblir leur amour, s'ils sont raisonnables. Il les reprend, mais c'est par zèle pour leur avancement ; s'il les aimait moins, il ne prendrait pas tant à cœur leur éducation. Ce n'est qu'à regret qu'il use de sévérité, et sa tendresse souffre toujours des reproches qu'il est obligé de leur faire.

On voit quelquefois dans le monde des hommes qui ont été gratifiés de tous les soins d'une bonne éducation, et qui n'en ont retiré presque aucun profit ; ils sont incapables des emplois dont ils se trouvent chargés, et ils y commettent une infinité de fautes par leur ignorance. Voulez-vous savoir d'où vient ce désordre, interrogez ceux qui les ont connus dans leur jeunesse : c'étaient, vous diront-ils, des esprits rebelles, pleins d'eux-mêmes et déterminés à ne jamais plier sous l'autorité ; ils n'écoutaient les avis de personne, ils ne pouvaient souffrir aucune réprimande ; ils se croyaient tout permis à l'égard de leurs maîtres, ils relevaient leurs moindres défauts ; ils ne leur pardonnaient rien, ils prenaient un plaisir malin à parler mal d'eux et à indisposer les autres contre eux. Qu'est-il arrivé ? ils sont restés ignorants et pleins de défauts, et sont devenus des hommes au moins inutiles et méprisés ; en un mot, ils sont de mauvais citoyens, parce qu'ils ont été dans leur jeunesse des disciples indociles. Jeunes gens, vous ne sentez peut-être pas maintenant toutes les obligations que vous avez à ceux qui vous instruisent, ni l'importance du service qu'ils vous

rendent ; mais un jour vous connaîtrez le prix d'une bonne éducation, et vous comprendrez combien vous leur êtes redevables. Le bienfait de l'éducation ne saurait s'apprécier ; on n'en est pas quitte envers ceux dé qui on l'a reçue en leur payant un modique honoraire. Les avantages que l'on en retire durent autant que la vie : la reconnaissance d'un disciple ne doit point avoir d'autres bornes.

HISTOIRES. — M. Delleglaie était transporté d'un cachot de Lyon à Paris. Sa fille n'e l'avait pas quitté. Elle demanda au conducteur d'être admise dans la même voiture ; elle ne put l'obtenir. Mais l'amour filial connaît-il des bornes ? Quoi qu'elle fût d'une constitution très-faible, elle fit le chemin à pied, et suivit, pendant plus de cent lieues, le chariot dans lequel son père était traîné. Elle ne s'en éloignait que pour aller dans chaque ville lui préparer des aliments, et le soir mendier une couverture qui facilitât son sommeil dans les différents cachots qui l'attendaient.

Elle ne cessa pas un moment de l'accompagner et de veiller à tous ses besoins, jusqu'à ce que son père fût arrivé à Paris, et que l'on défendit à sa fille de lui donner des soins. Habitée à fuir les botirreaux, elle ne désespéra pas de désarmer les persécuteurs, et après trois mois de sollicitations et de prières elle obtint la liberté de l'auteur de ses jours.

L'abbé CARRON, de l'Éducation.

— Un père avait un malheureux fils qui l'injurait et l'outrageait souvent. Ce père avait eu aussi le malheur de manquer lui-même au respect qu'il aurait dû avoir pour son père ; mais il gémissait tous les jours sur ce péché, et, toutes les fois qu'il recevait de son fils quelque outrage, il offrait à Dieu la peine qu'il ressentait, le suppliant de lui accorder le pardon de l'injure qu'il avait faite à son père. Un jour que son indigne fils l'avait jeté à terre et le foulait aux pieds, il s'écria : « Vous vous vengez, mon père, vous vous vengez ; je le mérite bien. Seigneur, faites-moi miséricorde, vous vengez ; je le mérite bien. »

LASAUSSÈ.

EXERCICES. — 1. A quoi nous oblige le quatrième commandement ? — 2. Quelles personnes sont comprises sous le nom de père et de mère ? — 3. Quels sont les quatre principaux devoirs des enfants envers leurs parents ? — 4. Quel est le respect que les enfants doivent avoir pour leurs parents ? — 5. Quels sont les motifs qui font aux enfants un devoir d'aimer leurs parents ? — 6. Quel est le troisième devoir des enfants envers leurs parents ? — 7. Comment les enfants doivent-ils servir leurs parents ? — 8. Ne doit-on secourir ses parents que dans l'ordre temporel ? — 9. Quels sont les devoirs des parents envers leurs enfants, quant au corps, à l'esprit

et à l'âme
est le
de l'Éc
tempor
tempor
discipl
maître
profite
les élève

Dieu
rité p
même
pouv
vie de
ôter,
plus
un ho
de pl
cide m
mais
ce cri
qui le
La
cide,
chain
Chris
voul
tout
Toute

à l'âme ? — 10. A qui devons-nous obéir dans l'Eglise, et quel est le fondement de notre obéissance ? — 11. Sur quelles paroles de l'Ecriture est fondée l'obéissance que nous devons à la puissance temporelle ? — 12. En quoi doit-on obéir à ceux qui ont la puissance temporelle ? — 13. Quels sont les devoirs des maîtres envers leurs disciples ? — 14. Quels sont les devoirs des disciples envers leurs maîtres ? — 15. Quelles sont les funestes suites de la négligence à profiter de l'éducation que l'on reçoit ? — 16. Quelle reconnaissance les élèves doivent-ils avoir pour leurs maîtres ?

CHAPITRE VI.

DU CINQUIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne tueras point.

Homicide point ne seras.
De fait ni volontairement.

Dieu défend, par ce Commandement, d'ôter, d'autorité privée, la vie à son prochain, et de se l'ôter à soi-même. Ce crime est un attentat sur le souverain pouvoir de Dieu, qui seul est le maître absolu de la vie des hommes, et à qui seul il appartient de la leur ôter, comme lui seul a pu la leur donner. C'est la plus grande injustice que l'on puisse commettre contre un homme, à qui l'on ravit ce qu'il a de plus cher et de plus précieux au monde. On est coupable d'homicide non-seulement quand on l'exécute par soi-même, mais encore quand on y contribue, soit en commandant ce crime, soit en le conseillant, soit en aidant à celui qui le commet.

La loi de Dieu ne se borne pas à défendre l'homicide, elle défend encore la colère, le mépris du prochain, les injures, les mauvais traitements. C'est Jésus-Christ lui-même qui donne cette étendue au précepte, voulant que nous étouffions dans notre cœur même tout mouvement de colère et tout désir de vengeance. Toutes ces choses sont comme des semences d'homi-

cide, et saint Jean déclare homicide tout homme qui hait son frère.

Que doit-on penser de ceux qui proposent ou qui acceptent un duel, sinon qu'ils sont très-coupables aux yeux de Dieu ? Quelle fureur de tremper ses mains dans le sang de son frère pour la plus légère insulte, pour un mot, pour une petite raillerie, et de sacrifier à un faux point d'honneur son salut éternel et celui de son prochain ! Les Grecs et les Romains, tout païens qu'ils étaient, n'ont jamais connu cet usage barbare. Ils étaient passionnés pour la gloire, mais ils la faisaient consister à répandre leur sang pour la patrie et à tirer l'épée contre les ennemis de l'État, et non pas contre leurs concitoyens. Le duel est donc un crime aussi contraire à l'humanité qu'au Christianisme, aussi opposé à la raison qu'à la religion.

Ce n'est pas un moindre crime de s'ôter la vie à soi-même. La vie est un dépôt que Dieu nous a confié, et qu'il nous ordonne de conserver jusqu'à ce qu'il nous le redemande : en disposer sans son ordre et malgré sa défense, c'est usurper les droits de Celui qui en est le seul arbitre. Ce crime est d'autant plus horrible, qu'il est sans remède, puisque l'on n'a plus le temps d'en faire pénitence, et que l'on se précipite sans retour dans la damnation éternelle. Quelle folie d'éviter un chagrin passager en se jetant tête baissée dans les supplices affreux de l'enfer pour toute éternité !

Dieu ne s'est pas contenté de nous défendre d'ôter la vie du corps, il défend encore tout ce qui peut nuire à l'âme, et spécialement le scandale, qui ôte la vie spirituelle au prochain. Le scandale consiste à porter les autres au péché, ou à les détourner de la vertu. C'est une seconde espèce d'homicide, dont les sens ne sont point frappés, mais qui n'est pas moins réel aux yeux de la foi, ni moins criminel devant Dieu. Aussi Jésus-Christ fait-il les plus terribles menaces à ceux qui sont pour leurs frères un sujet de scandale et une occasion de chute. "Malheur, dit-il, à ceux par qui le scandale arrive ! Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il lui serait plus avantageux qu'il se jette par la tête dans la mer." Jugeons

de l'è
Chris
Cor
naitre
lui ré
pose
"La
est q
adopt
par l
Dieu,
rendr
Réde
sauve
rache
loi o
rend
malh
une f
Un
docile
prière
comp
de se
gloir
un n
en o
succ
sures
il tie
donn
empl
rait ;
par s
l'escl
vices
était
périn
et le
étern
est-il
reux

de l'énormité de ce péché par l'horreur que Jésus-Christ veut nous en inspirer.

Considérons les effets du scandale, et nous reconnaitrons la justice des châtimens terribles que Dieu lui réserve. Que fait le pécheur scandaleux ? Il s'oppose à la volonté que Dieu a de sauver les hommes. "La volonté de votre Père céleste, dit Jésus-Christ, est qu'aucun de ces petits ne périsse." Il les a tous adoptés pour ses enfans, il veut les sauver tous ; mais par le scandale on met obstacle à cette volonté de Dieu, puisque l'on fait périr ceux que Dieu voulait rendre heureux. Le pécheur scandaleux anéantit la Rédemption. Jésus-Christ est venu sur la terre pour sauver les âmes ; il a répandu son sang pour les racheter ; par le scandale on lui ravit ces âmes, qui lui ont coûté si cher ; on lui enlève sa conquête, on rend inutile le prix de son sang, et on expose à un malheur infini ceux à qui Jésus-Christ avait mérité une félicité éternelle.

Un jeune homme avait des inclinations vertueuses : docile à ses parents et à ses maîtres, recueilli dans la prière, appliqué à tous ses devoirs, il était l'objet des complaisances de son Dieu. Mais il a eu le malheur de se trouver dans la société d'un libertin qui se fait gloire de n'avoir point de piété, qui donne à la vertu un nom odieux et ridicule, qui se moque de ceux qui en ont. Le jeune homme ébranlé par ses discours, succombe à la crainte de ses dérisions et de ses censures, il rougit de la vertu. Le libertin va plus loin, il tient en sa présence des propos licencieux, il lui donne de mauvais conseils, il les appuie par ses exemples. Le jeune homme apprend le mal qu'il ignorait ; il reçoit les plus funestes impressions, et finit par se livrer aux mêmes désordres. Le voilà devenu l'esclave des mêmes passions, assujéti aux mêmes vices. Dieu voulait sauver cette âme, Jésus-Christ était mort pour elle ; le pécheur scandaleux la fait périr. Cette âme devait jouir éternellement de Dieu, et le pécheur scandaleux l'entraîne dans un malheur éternel. A quels châtimens ne doit-il pas s'attendre ? est-il un supplice trop rigoureux pour lui ? Malheureux ! vous auriez horreur de tremper vos mains dans

le sang de votre frère, cependant le mal que vous lui faites est infiniment plus horrible. Vous seriez moins cruel à son égard si vous lui enfoncez un poignard dans le sein, et si vous lui arrachiez la vie du corps. Cette âme, que vous avez séduite, criera éternellement vengeance contre vous, et ses cris seront entendus du souverain Juge. Malheur donc à celui qui apprend à la jeunesse le mal qu'elle ignore ! malheur à celui qui séduit l'innocence par les exemples ou par les discours ! malheur à celui qui détourne les autres de la vertu et de la piété par des railleries insensées ! malheur à celui qui communique des livres pernicieux contre la Religion ou contre les mœurs ! enfin malheur à celui qui cause du scandale, de quelque manière que ce soit ! il est coupable de tous les péchés dont il est la cause, et il sera puni de tout le mal qui se fera, même après sa mort, à l'occasion du scandale qu'il aura donné volontairement.

HISTOIRES. — Adonibéséch ayant été vaincu par les Israélites, ils lui coupèrent les extrémités des pieds et des mains. Alors ce roi barbare se rappelant les cruautés qu'il avait exercées, dit : « Soixante-dix rois à qui j'avais fait couper les extrémités des pieds et des mains mangeaient sous ma table les restes que je leur jetais : le Seigneur me rend ce que je leur ai fait souffrir. »

Juges, 1.

— Il y a quelques années, un jeune homme nommé Gustave, ayant à peine atteint sa seizième année, fut trouvé mort dans sa chambre ; il s'était asphyxié. Le malheureux enfant était dégoûté de l'existence, et il l'avait à peine essayée. Qui le porta à ce trait de folie, à ce crime ? L'incrédulité ; dès quinze ans il était esprit fort. Son père avait dit : « Quand mon fils sera sorti de l'enfance, je le laisserai choisir sa religion et son Dieu. » Le moment du choix arriva, et le malheureux choisit la mort !... O malheureux fils ! ô malheureux père !

— Un écuyer possédait à un haut degré toutes les vertus qu'on peut souhaiter dans un jeune homme ; mais, par un malheur trop ordinaire à une personne de son âge, il tomba dans la compagnie d'un scélérat, qui, livré aux plus honteuses passions, alluma dans ce jeune cœur le feu criminel dont le sien était dévoré ; dès lors on ne vit plus en lui qu'un libertin affreux. Ses amis, désolés, le conjurèrent en vain de rentrer dans la bonne voie qu'il avait quittée : tout fut inutile. Dieu parla à son tour. Cet infortuné se réveilla une nuit, poussant des cris horribles ; on accourt, on veut

le calmer
moribond
lamentable
C'est en
ouvert
expire d

EXERCICE
2. La loi
il un gr
contraire
combien
cinquiem
— 7. Mo
sont les

Par l
les cho
lesquel
péchés
idolâtr
pureté
dans le

Il es
on de f
et la p
nable c
des ch
de lire
conseil

le calmer, on appelle un prêtre, qui l'exhorte à revenir à Dieu. Le moribond jette sur lui des yeux égarés, et prononce d'une voix lamentable ces lugubres paroles : « Malheur à celui qui m'a séduit... C'est en vain que j'invoquerais le secours de Dieu : je vois l'enfer ouvert pour me recevoir. » Alors, se retournant de l'autre côté, il expire dans le désespoir le plus effrayant.

COLLET, *Écolier vertueux.*

EXERCICES. — 1. Que défend le cinquième commandement ? — 2. La loi de Dieu ne défend-elle que l'homicide ? — 3. Le duel est-il un grand crime ? — 4. Montrez que le duel n'est pas moins contraire à l'humanité qu'au christianisme. — 5. Faites comprendre combien se rend coupable celui qui attente à ses jours. — 6. Le cinquième commandement ne défend-il que d'ôter la vie du corps ? — 7. Montrez combien le scandaleux est coupable. — 8. Quelles sont les funestes suites du scandale ?

CHAPITRE VII.

DU SIXIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne seras point adultère.

Luxurieux point ne seras,
De corps ni de consentement.

Par le sixième Commandement, Dieu défend toutes les choses contraires à la pureté de l'âme et du corps, lesquelles sont regardées dans l'Écriture comme des péchés abominables : et saint Paul, comparant aux idolâtres ceux qui se rendent coupables du vice d'impureté, dit qu'ils n'entreront ni les uns ni les autres dans le royaume des cieux.

Il est donc défendu, par ce Commandement, de dire ou de faire quoi que ce soit contre l'honnêteté publique et la pureté : ainsi, c'est de soi-même un péché abominable devant Dieu de proférer des paroles et de chanter des chansons lascives, ou de les entendre volontiers ; de lire des livres, d'écrire des lettres ou de donner des conseils capables d'exciter à l'impureté ; d'arrêter ses

regards sur des tableaux ou des statues peu modestes ; d'être indiscret dans les regards, ou autres actions sur soi-même et sur autrui, pour se contenter et satisfaire des penchans déréglés. Il n'y a point de vice qui soit plus contraire à la sainteté de Dieu, et qu'il punisse plus sévèrement, que l'impureté. Il a fait souvent éclater sa vengeance, dès cette vie même, sur ceux qui le commettaient ; nous en voyons des exemples terribles dans l'Ecriture. Ce péché sera puni même dans les infidèles qui ne connaissent pas Dieu, parce qu'il est contraire à la raison qui les éclaire, parce qu'en s'y abandonnant l'homme se dégrade lui-même, et qu'étant par sa nature au-dessus de la bête, il se met au même rang, et se confond avec elle ; mais il est beaucoup plus énorme encore dans les Chrétiens, dans ceux qui ont été régénérés en Jésus-Christ, parce que rien n'est plus contraire à leur vocation, parce qu'il fait injure au Saint-Esprit, dont il profane le temple, et à Jésus-Christ, dont il souille les membres. Quel crime que de profaner le temple de Dieu ! quel sacrilège que de déshonorer les membres de Jésus-Christ ! Cette idée doit nous faire horreur ; mais nous nous affermirons dans cette disposition si nous considérons les suites funestes de ce péché. Il ruine la santé, il renverse la fortune, il déshonore les familles, il couvre d'infamie ceux qui le commettent. Un libertin, devenu l'opprobre de sa famille et la fable de toute une ville, périt misérablement à la fleur de son âge, ou bien il traîne une vie languissante dans l'ignominie, dans la douleur et le désespoir.

Les suites de ce péché sont encore plus funestes à l'égard de l'âme ; il éteint les lumières de l'esprit, et le rend incapable de toute application sérieuse. Un jeune homme livré à ce vice honteux ne peut penser à rien de solide : sa passion le suit partout et l'occupe tout entier ; toute espèce de travail l'ennuie, le lasse et l'impatient. Le cœur est encore plus malade que l'esprit, il a un dégoût presque insurmontable pour la prière et pour tous les exercices de piété ; c'est cet homme animal dont parle saint Paul, qui ne conçoit rien aux choses de Dieu ; la vue même des gens de bien lui fait peine, parce que leur conduite est comme

une
" fa
" ne
" so
cisse
tène
cher
Die
mal
sac
l'on
ce n
aveu
donn
soi-m
car l
Pour
tran
ter d
rien
dans
couv
selon
" la
" pag
de là
Ne
abôm
nes q
y pè
ordin
1° I
abru
ôte t
vers l
2° I
pour
de sc
déjà
3° I
à des
de tou

une censure secrète de ses désordres. "Celui qui fait le mal, dit Jésus-Christ, hait la lumière ; il ne s'en approche pas, de peur que ses œuvres ne soient condamnées." Il tombe bientôt dans l'endurcissement. Il n'y a point de vice qui répande des ténèbres plus épaisses dans l'âme ; les intérêts les plus chers ne touchent plus, les promesses, les menaces de Dieu sont également méprisées ; un bonheur, un malheur éternel ne font plus d'impression ; tout est sacrifié, tout est compté pour rien. On oublie ce que l'on doit aux autres et ce que l'on se doit à soi-même ; ce n'est plus la raison qui guide, c'est un penchant aveugle et impétueux qui emporte ; et tandis qu'on se donne en spectacle au public, seul on ne se voit pas soi-même. On en vient même jusqu'à perdre la foi ; car la religion ne peut s'allier avec une vie dissolue. Pour étouffer les remords de la conscience et vivre tranquillement dans le crime, on commence par douter des vérités les plus certaines, et l'on finit par ne rien croire. De là l'impénitence finale ; on meurt dans le péché, et l'on paraît au tribunal de Dieu tout couvert des crimes dont la vie entière a été souillée, selon cette maxime de l'Écriture : "Les désordres de la jeunesse pénétreront jusque dans ses os, l'accompagneront dans la poussière même du tombeau," et de là dans l'enfer.

Nous sommes obligés non-seulement d'éviter cet abominable péché, mais encore les occasions prochaines qui nous y portent, car *celui qui s'expose au danger, y périra*, dit l'Esprit saint. Les occasions les plus ordinaires qui portent à l'impureté sont :

1^o L'excès dans le boire et le manger, parce qu'il abrutit l'âme, la rend tout animale et sensuelle, lui ôte tout sentiment de Dieu, et la tient comme courbée vers la terre.

2^o Le luxe et l'immodestie des habits, qui, devenant pour soi-même et pour les autres un sujet de chute et de scandale, sont l'indice de la chasteté mourante ou déjà morte dans une âme.

3^o L'oisiveté, car vivre sans rien faire, c'est s'exposer à des tentations continuelles, la paresse étant la mère de tous les vices.

4° Les mauvaises compagnies, car rien n'est plus dangereux que la société des libertins, qui ont perdu la crainte de Dieu et le sentiment naturel de la pudeur, et qui portent les autres à commettre le mal, soit par leurs discours, soit par leurs exemples. Le Saint-Esprit nous avertit souvent dans l'Écriture de fuir les méchants et de rompre tout commerce avec eux. " Si les méchants veulent vous attirer à eux, " nous dit-il à tous, ne les écoutez pas ; s'ils vous " disent : Venez à nous, prenez bien garde de les " suivre ; si vous les fréquentez, vous deviendrez " bientôt aussi méchants qu'eux." Instruits par la Vérité même que le vice est une maladie contagieuse, que les méchants répandent cette contagion sur ceux qui les approchent, qu'en les fréquentant on s'accoutume à penser, à parler et à agir comme eux, nous serions grandement coupables si nous nous exposions au danger de leur ressembler. Voudrions-nous vivre avec des pestiférés ? Non, non, sans doute ; nous appréhenderions d'être bientôt attaqués de leur maladie. Les mauvaises compagnies sont la peste de l'âme. Comme ceux dont les entrailles sont gâtées communiquent par leur haleine la corruption de leur corps, de même les méchants communiquent par leurs entretiens la corruption qu'ils portent au fond de leur cœur ; car de quoi s'entretient-on dans la société des jeunes gens livrés à leurs passions ? Quel est le sujet ordinaire de leur conversation quand ils se trouvent en liberté ? Hélas ! on y parle de tout ce qui peut flatter les passions ; tout ce que l'on a vu, tout ce qu'on a entendu de scandaleux, on le raconte avec complaisance : on s'y permet quelquefois les propos les plus licencieux ; on va même jusqu'à se glorifier de ses désordres, jusqu'à s'en attribuer que l'on n'a pas commis. La pudeur y est tournée en ridicule, la piété y devient un objet de mépris et de dérision. A quel danger n'est pas exposé alors un jeune homme encore vertueux, s'il ne prend aussitôt la fuite et s'il ne se sépare d'une compagnie aussi pernicieuse ! Le venin du péché entre dans son cœur : d'abord une mauvaise honte le retient, il n'a pas le courage de reprendre ceux qui offensent Dieu, et de s'opposer au mal qu'ils

fon
ne
ave
aux
anc
5
pri
mil
le c
qu'
de
les
ma
si c
gue
ture
des
cra
une
ceu
ne
leu
me
ser
déb
dan
on
se
chu
pre
du
ne
O y
pâs
cieu
tera
ne J
tati
que
et d
avan
pas

font; il craint de leur déplaire ou d'en être raillé s'il ne fait pas comme eux; peu à peu il se familiarise avec ce qui lui faisait horreur auparavant; il se livre aux mêmes désordres, et il finit par rougir de son ancienne modestie.

5° La lecture des mauvais livres. Elle remplit l'esprit de mille pensées dangereuses, et l'imagination de mille fantômes indécents; de là le poison passe dans le cœur, et y porte le ravage et la mort. Il ne faut qu'un mauvais livre pour corrompre une multitude de jeunes gens. Ce livre pernicieux passe dans toutes les mains; la contagion se répand, et elle infecte une maison entière. L'effet est bien plus funeste encore si c'est un de ces ouvrages abominables où à des intrigues passionnées, à des anecdotes lascives, à des peintures obscènes, se trouvent joints des maximes impies, des principes d'irréligion capables de détruire la crainte de Dieu et d'ébranler la foi. Cette barrière une fois rompue, à quels excès ne se porteront pas ceux qui auront avalé le poison? dans quels désordres ne tomberont-ils pas? et qui pourra les retenir dans leur chute? La foi est la meilleure sauvegarde des mœurs; c'est la plus forte digue que l'on puisse opposer aux passions; si on lève cette digue, le torrent se débordera et ravagera tout. La foi, tant qu'elle reste dans le cœur, est un principe de retour à la vertu; si on fait le mal, du moins on se condamne soi-même, on se le reproche; mais quel moyen de se relever de ses chutes si on a perdu la foi? Le mal n'est-il pas alors presque sans remède? Ne devrait-on pas désespérer du salut de celui qui est tombé dans un tel état, si on ne savait que la miséricorde divine est sans bornes? O vous donc, jeunes enfants, que cette contagion n'a pas encore gagnés, ne lisez jamais des livres pernicieux; rejetez avec horreur ceux que l'on vous présenterait. S'il vous en tombe quelqu'un entre les mains, ne le regardez même pas, vous succomberiez à la tentation de le lire. (Et ne dites pas que vous ne lisez que dans la vue de vous instruire, d'orner votre esprit et de former votre style. Vous pouvez puiser ces avantages dans les meilleures sources: on ne manque pas d'ouvrages excellents en tout genre, qu'on peut

lire sans aucun danger pour les mœurs ; consultez un homme instruit, il vous en indiquera plus que vous ne pourriez en lire dans le cours d'une longue vie, qui réunissent aux grâces du style l'utilité des connaissances. Et d'ailleurs tous les avantages du monde ne méritent pas d'être achetés au prix de votre innocence. Si vous donnez la préférence à ceux qui peuvent vous corrompre, ce sera donc la passion qui présidera à votre choix.

6° Les spectacles. C'est sur les théâtres que le démon de l'impureté étale ses pompes avec tant d'appareil et d'attraits, que la vertu la plus solide ne saurait s'y soutenir. Là, tout respire la volupté : les décorations, les chants efféminés, les jeux, les parures, tout y est piège ; rien n'est plus contraire à l'esprit du christianisme, qui est un esprit de pureté, de modestie, de prière et de pénitence.

Il ne faut pas attendre, pour éviter toutes ces occasions, qu'on aille se confesser ou qu'on y ait été obligé par le confesseur ; il est très à propos de les quitter avant que de se présenter au tribunal de la pénitence ; c'est le meilleur moyen de s'assurer qu'on veut véritablement ne plus commettre ce péché. Il faut aussi prendre garde à ne pas céler ni déguiser en aucune manière ces sortes de péchés dans la confession ; car ce serait faire des confessions nulles et même sacrilèges, et mériter la damnation.

Ceux qui veulent se corriger de ce péché doivent se confesser souvent, à un même confesseur, pieux et éclairé, éviter les occasions qui y portent, avoir une dévotion particulière envers la très-sainte Vierge et lui faire tous les jours quelque prière à cette intention.

HISTOIRES. — Tous les hommes, sans distinction d'âge ni de sexe, ensevelis dans les eaux du déluge, à l'exception du juste Noé et de sa famille, parce que toute chair avait corrompu ses voies, dit l'Écriture ; cinq villes infâmes inondées d'une pluie de feu et réduites en cendres avec leurs habitants ; vingt-quatre mille Israélites mis à mort en un seul jour pour leurs impudicités ; et Dieu, par ses éloges et ses récompenses, se déclarant l'approuvateur et l'auteur de ces épouvantables châtimens, ne sont-ce pas là des preuves évidentes que le Seigneur a en horreur le vice impur, et

que
plus

vais
moins
comm
ce qu
C'étai
entre
est fu
vous
de la
votre

Ex
Pouro
un si
les su
qui on
sont l
combl
compr
de les
ils son
gers ?
présen
pureté

Die
ment.
notre
distrib
l'ordre
aux a

que bien souvent la vie par les châtimens les plus terribles ?

— Pères et mères, si vous voyez un mauvais livre entre les mains de vos élèves, ayez au moins le zèle de Diderot : ne vous demandez pas, comme il le fit lui-même, arrachez avec indignation, des mains de ce qui vous est cher, le livre où la religion ne serait pas respectée. C'était son propre ouvrage que l'incrédule ne put souffrir un instant entre les mains de sa fille. On eût pu lui dire : Si votre doctrine est funeste, comme vous paraissez l'avouer, pourquoi la répandez-vous dans le public ? pourquoi faire circuler dans la grande famille de la société, des poisons que vous jugez si dangereux pour la vôtre ?

MÉRAULT, les Apologistes.

EXERCICES. — 1. Que défend le sixième commandement ? — 2. Pourquoi le péché condamné par le sixième commandement est-il un si grand crime, surtout dans un Chrétien ? — 3. Quelles en sont les suites ? — 4. Quels ravages exerce-t-il aussi dans l'âme de ceux qui ont le malheur de le commettre habituellement ? — 5. Quelles sont les occasions ordinaires de ce péché ? — 6. Faites connaître combien sont funestes les mauvaises compagnies. — 7. Faites comprendre le danger des mauvais livres. — 8. N'est-il pas permis de les lire à cause de l'intérêt qu'ils offrent, et du talent avec lequel ils sont écrits ? — 9. Les spectacles offrent-ils de bien grands dangers ? — 10. Quels sont les principaux moyens à prendre pour se préserver d'un vice aussi honteux et pour conserver la sainte pureté ?

CHAPITRE VIII.

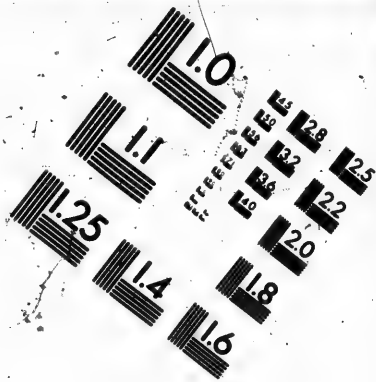
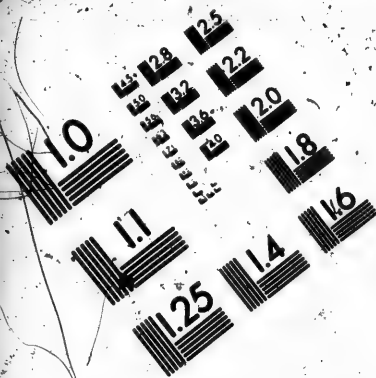
DU SEPTIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne déroberas point.

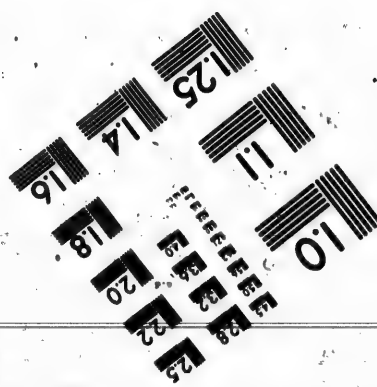
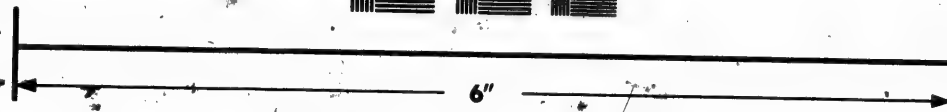
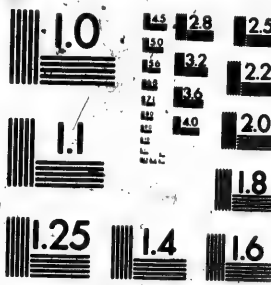
Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras à ton esclent.

Dieu nous défend, par son septième Commandement, de prendre ou de retenir injustement le bien de notre prochain. Maître de tous les biens, Dieu les distribue comme il lui plaît, et veut qu'on respecte l'ordre que sa providence a établi, défendant d'ôter aux autres ce qu'il leur a donné. Cette loi est écrite





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

24
22
20
18
16
14
12
10
8
6
4
2

10
01

dans notre cœur ; consultons-le, et nous y lirons qu'il ne faut point faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse. Si l'on nous enlevait ce qui nous appartient, nous crierions à l'injustice ; c'en serait une en effet ; mais un autre a le même droit que nous de se plaindre, quand on n'observe point la justice à son égard. Sans la justice la société ne saurait subsister ; il est donc défendu de faire tort à son prochain dans ses biens, en quelque manière que ce soit.

“ Les ravisseurs du bien d'autrui, dit saint Paul, ne seront point héritiers du royaume de Dieu ” C'est une injustice de prendre le bien d'autrui par surprise, par violence ou par fraude, c'est-à-dire en trompant son prochain soit par rapport au poids, soit par rapport à la qualité ou à la quantité de la marchandise qu'on lui vend.

Il n'est pas non plus permis aux enfants de rien prendre à leurs parents ; c'est un véritable vol, contre lequel le Saint-Esprit s'élève avec force dans l'Écriture. Il déclare que “ celui qui dérobe à son père ou à sa mère, et qui dit que ce n'est pas un péché, a part au crime des homicides. ” Comment cela ? C'est qu'un jeune libertin qui vole ses parents pour satisfaire ses passions semble vouloir s'emparer de leur succession et jouir de leur bien avant leur mort, qui tarde trop à son gré ; ce qui suppose un cœur barbare et qui s'est dépouillé de tous les sentiments de la nature.

C'est encore une injustice que de retenir le bien d'autrui en ne payant pas ce que l'on doit, comme les gages aux serviteurs ou le salaire aux ouvriers. “ Lorsque quelqu'un aura travaillé pour vous, disait Tobie à son fils, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû ; et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous. ” C'est une injustice de ne pas rendre ce qui nous a été confié, de s'approprier les choses que l'on a trouvées, de prêter à usage, c'est-à-dire en recevant plus qu'on n'a prêté. C'est encore une injustice de causer quelque dommage au prochain, comme de détruire ou de gâter ce qui lui appartient, soit qu'on fasse le mal par

soi-n
faire
Qu
quan
pas
l'aut
et r
répa
salut
avec
tout
cère
pouv
de la
Ce
chac
c'est
assis
pas
si qu
son
ne p
au
la p
On
aux
a plu
Qu
distr
on p
plus
dans
au
bons
nant
oblig
d'ins
leur
sa
ture
au
tra l

soi-même, soit que l'on conseille aux autres de le faire.

Quand on a pris quelque chose au prochain, ou quand on lui a causé quelque préjudice, il ne suffit pas de s'en repentir, d'en demander pardon à Dieu ; il faut encore restituer au prochain ce qu'on lui a pris, et réparer le dommage qu'on lui a causé : sans cette réparation il n'y a point de pardon à espérer, point de salut à attendre ; car on ne peut entrer dans le ciel avec le bien d'autrui. Lorsqu'on ne peut restituer tout de suite, il faut au moins avoir une volonté sincère de s'acquitter de cette obligation aussitôt qu'on le pourra, et faire tous ses efforts pour se mettre en état de le remplir.

Ce commandement oblige aussi de faire l'aumône, chacun selon ses moyens et les besoins des pauvres ; c'est le Sage qui nous en assure lorsqu'il dit qu'on doit assister le pauvre à cause du Commandement, et ne le pas abandonner dans sa pauvreté. Saint Jean dit que si quelqu'un a des biens dans ce monde, et que, voyant son frère en nécessité, il lui ferme son cœur, la charité ne peut demeurer en lui ; et Jésus-Christ condamnera au feu éternel ceux qui auront refusé de l'assister dans la personne des pauvres.

On est obligé, dit saint Thomas, de faire l'aumône aux pauvres lorsqu'ils sont dans la nécessité, et qu'on a plus que le nécessaire, selon son état et sa condition.

Quoique l'aumône se prenne directement pour la distribution qu'on fait aux pauvres de biens temporels, on peut dire cependant qu'il y en a une autre bien plus méritoire : elle consiste à soulager le prochain dans ses misères et ses besoins spirituels en contribuant au salut des âmes, soit par de bons exemples et de bons conseils, soit en leur procurant ou en leur donnant l'instruction. C'est à quoi sont principalement obligés les pasteurs et tous ceux qui sont chargés d'instruire les autres et de travailler à leur salut et à leur sanctification.

Sauver la vie à un pauvre qui manque de nourriture, est sans doute un grand bien ; mais contribuer au salut d'une âme est une œuvre dont on ne connaît le prix que dans l'autre monde.

“Celui, dit saint Jacques, qui gagnera son frère, sauvera son âme et couvrira la multitude de ses péchés.” “Celui qui en instruira plusieurs, dit le prophète, Daniel, brillera comme les astres du firmament.”

HISTOIRES. — Un barbier chinois, qui était chrétien, trouva dans une rue de Pékin une bourse où il y avait vingt pièces d'or. Il regarde autour de lui pour voir si personne ne la réclame, et jugeant qu'elle pouvait appartenir à un cavalier qui marchait à quelques pas devant lui, il court, l'appelle et le joint. « N'avez-vous rien perdu, Monsieur ? » lui dit-il. Ce cavalier fouille dans sa poche, et n'y trouve plus de bourse. « J'ai perdu, répondit-il, tout interdit, vingt pièces d'or dans une bourse. — N'en soyez point en peine, répliqua le barbier : la voici ; rien n'y manque. » Le cavalier la prend, et, revenu de sa peur, il admire une si belle action dans un homme d'une condition obscure. « Mais qui êtes-vous donc ? demande-t-il ; comment vous appelez-vous ? d'où êtes-vous ? — Il importe peu, reprend le barbier, que vous sachiez qui je suis ; il suffit de vous dire que je suis chrétien et un de ceux qui font profession de la sainte Loi. Elle défend non-seulement de dérober le bien d'autrui, mais même de retenir ce que l'on trouve par hasard, quand on peut savoir à qui il appartient. » Le cavalier fut si touché de la pureté de cette morale, qu'il alla sur-le-champ à l'église des chrétiens pour se faire instruire des mystères de la Religion.

Lettres édifiantes.

— Un fameux usurier, se voyant près de mourir, fit appeler un confesseur. Celui-ci, ayant trouvé que tout son bien était acquis par la voie injuste de l'usure, lui dit qu'il fallait absolument restituer. « Mais que deviendront mes enfants ? dit le malade. — Le salut de votre âme, dit le confesseur, doit vous être plus cher que la fortune de votre famille. — Je ne puis me résoudre à ce que vous exigez, reprit le moribond, et j'en courrai les risques. » Il se tourne vers la muraille de son lit et meurt. Quelle mort ! combien elle doit faire trembler ceux qui ne doivent les biens qu'ils possèdent qu'à la fraude et à l'injustice !

Explications du Catéchisme de l'Empire.

EXERCICES. — 1. Que nous défend le septième commandement ? — 2. Sur quoi est fondé le respect du bien d'autrui ? — 3. En combien de manières prend-on le bien d'autrui ? — 4. Est-il permis aux enfants de prendre quelque chose à leurs parents ? — 5. Peut-on retenir le salaire des ouvriers, des serviteurs ? — 6. A quoi est-on obligé quand on a fait tort à son prochain ? — 7. A quoi sommes-nous encore obligés par ce commandement ? — 8. Ne devons-nous assister le prochain que de nos biens temporels ? — 9. Quelle sera la récompense de ceux qui contribuent au salut des autres ?

CHAPITRE IX.

DU HUITIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne porteras point de faux témoignage contre le prochain.

Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.

Dieu défend, par le huitième Commandement, le faux témoignage en justice, le mensonge, et toute parole qui peut faire tort au prochain.

Dieu est la vérité même ; tout ce qui blesse la vérité l'offense : voilà le fondement de la défense qu'il nous fait si souvent dans l'Écriture de parler contre la vérité. Ce vice est en effet très-opposé à la société que Dieu a établie entre les hommes. Pourquoi la parole leur a-t-elle été donnée ? N'est-ce pas afin qu'ils se communiquent mutuellement leurs pensées ? C'est donc abuser du don de la parole que de s'en servir pour exprimer le contraire de ce que l'on pense. Ce principe est si évident, que les païens mêmes l'ont fort bien compris, et quelques-uns d'entre eux l'ont pratiqué avec exactitude. Le mensonge est si odieux, qu'il n'est pas même permis de s'en servir par forme de jeu et d'amusement, non plus que sous le prétexte de sa propre utilité ou de celle de son prochain.

Mais c'est un mal bien plus grand quand il nuit au prochain, quand il tend à le diffamer, par exemple quand on lui attribue un vice qu'il n'a point, ou une faute qu'il n'a pas commise : c'est ce qu'on appelle calomnie. Ce crime renferme une méchanceté et une noirceur qui révoltent toute âme honnête. "La langue du calomniateur, selon l'expression de l'Écriture, est une épée à deux tranchants qui fait des blessures mortelles." Ce n'est pas seulement la fortune du prochain qu'il attaque : c'est son honneur, sa réputation.

tion qu'il veut lui ravir injustement, c'est-à-dire un bien plus précieux que l'or, et dont la perte nous est infiniment plus sensible.

Mais ce qui met le comble à l'énormité de la calomnie, c'est lorsqu'elle est portée devant le juge et confirmée par la religion du serment, qui consiste à déposer en justice contre la vérité. Le faux témoin, outre l'injustice atroce qu'il commet envers l'innocent qu'il veut perdre, se rend coupable d'une impiété horrible envers Dieu, dont il profane le nom redoutable en le faisant servir à appuyer le mensonge et l'iniquité.

Ceux qui ont fait tort au prochain par de faux rapports doivent réparer l'injustice qu'ils ont commise et toutes les suites qu'elle a entraînées ; il faut qu'ils rétablissent l'honneur qu'ils ont ravi, ce qui ne peut guère se faire que par l'aveu public de leur imposture : mais il est juste qu'ils sacrifient leur propre réputation pour rétablir celle qu'ils ont injustement flétrie.

Ce Commandement défend aussi de médire de son prochain, c'est-à-dire de faire connaître le mal qu'il a fait. Tant que la faute qu'il a commise reste cachée, il conserve sa réputation : publier cette faute, c'est la lui ravir injustement. Voudrions-nous qu'on fit connaître nos défauts cachés ? Non, certainement ; nous devons donc taire ceux de nos frères. Aussi la médisance est-elle mise, dans l'Écriture sainte, au nombre des crimes qui excluent du bonheur éternel. Semblable au feu porté par le vent, la médisance passe de bouche en bouche, embrase tout, et noircit du moins ce qu'elle ne peut consumer ; c'est un mal inquiet qui trouble la société, jette la dissension dans les familles, remplit tout de désordre et de confusion : elle est une source empoisonnée de haines et de vengeances, et par conséquent un assemblage de crimes et d'iniquités. Le médisant est coupable de tous les péchés dont il a été l'occasion ; il a péché dans tous ceux qui ont répété cette médisance après lui ; il a péché dans ceux mêmes qui l'ont écoutée, car il est défendu non-seulement de parler mal du prochain, mais encore d'écouter le mal qu'on en dit. Si personne n'écoutait la médisance, il n'y aurait point de médisants. La complaisance avec

laque
enhan

De
funes
à rap
dit ou
toujo
haine
des in
ce qu
de s'e
de ce
l'Écri
" Seig
" sep
" dis

Il e
proch
nuire
décla
mal
cela
rel et
de l'e
autre
son
il vit

Qu
mém
funes
est p
à qu
peut
la pl
tion
pas
n'est
s'en
ce qu
mal,
que
mau

laquelle on écoute les médisants les autorise et les enhardit, et par là on se rend complice de leur péché.

De toutes les médisances, la plus noire et la plus funeste quelquefois dans ses suites est celle qui consiste à rapporter en secret à un homme ce qu'un autre a dit ou fait contre lui : ces rapports produisent presque toujours dans le cœur de celui à qui on les fait des haines, des désirs de vengeance, qui se terminent par des inimitiés irréconciliables. L'accusé, qui ne sait pas ce qu'on dit de lui, n'a aucun moyen de se justifier, ou de s'expliquer, ou de faire satisfaction. Le caractère de celui qui fait ces rapports secrets est tracé dans l'Écriture en ces termes : " Il y a six choses que le Seigneur hait, et son cœur déteste la septième ; cette septième chose est le crime de celui qui sème la discorde entre ses frères."

Il est cependant permis de découvrir les défauts du prochain lorsqu'ils sont contagieux et qu'ils peuvent nuire aux autres. Mais alors même il ne faut les déclarer qu'aux personnes qui peuvent remédier au mal et en détourner les autres ; loin de blesser en cela la charité, c'est en remplir le devoir le plus naturel et le plus pressant : c'est aimer son prochain que de l'empêcher de se perdre lui-même et de perdre les autres ; c'est l'aimer que de préférer à sa réputation son salut éternel et celui des personnes avec qui il vit.

Quoique la médisance soit moins criminelle en elle-même que la calomnie, cependant elle est souvent plus funeste dans ses suites : le tort qu'elle fait au prochain est presque irréparable. En effet, quand on a imputé à quelqu'un une faute qu'il n'a point commise, l'on peut et l'on doit se rétracter ; par ce désaveu on guérit la plaie qu'on lui avait faite, et l'on rétablit sa réputation : mais quand le mal qu'on a dit est vrai, on ne peut pas se rétracter ; ce serait dire un mensonge, ce qui n'est pas permis. Ainsi, quand même on viendrait à s'en repentir, il n'est presque pas possible de lui rendre ce qu'on lui a fait perdre ; il faut néanmoins réparer le mal, autant qu'on le peut, en disant de lui tout le bien que l'on connaît, pour effacer ou du moins affaiblir les mauvaises impressions que la médisance a causées.

Dieu nous défend par le huitième Commandement non-seulement de parler mal de notre prochain, mais encore d'en avoir mauvaise opinion sans de justes raisons. Il n'est donc pas permis de juger son prochain sur de faibles indices, sur des apparences équivoques; croire sans preuve qu'il a fait une faute, c'est une injuste témérité, puisque par là on s'expose à condamner un innocent. Il a droit à notre estime tant qu'il n'est pas convaincu; la lui retirer sans une raison suffisante, c'est lui faire tort.

Le jugement téméraire est donc contraire à la justice, il ne l'est pas moins à la charité. Cette vertu, qui nous est si fort recommandée dans l'Evangile, nous porte à penser avantageusement de nos frères, à interpréter favorablement leurs actions, à excuser tout ce qui n'est pas manifestement mauvais. "La charité, dit saint Paul, ne pense point le mal;" elle ne voit le crime que lorsqu'il est évident, elle ne le croit que lorsqu'il est prouvé. En effet, quand on aime quelqu'un, on est bien plus disposé à le croire innocent que coupable. Voudrions-nous que, sans des raisons suffisantes, on nous jugeât coupables d'une mauvaise action ou sujets à quelque défaut? Non, sans doute: ne faisons donc pas aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit.

Ce serait un jugement plus téméraire encore, et beaucoup plus criminel, d'attribuer de mauvaises intentions à des actions bonnes et louables par elles-mêmes, et de supposer des motifs vicieux dans ceux dont la conduite extérieure est régulière et édifiante. Rien cependant n'est plus ordinaire que de voir la malignité répandre son poison sur des actions vertueuses. Ce fond de malignité, qui voit le vice à travers les apparences de la vertu, ne peut donc partir que d'une âme noire et corrompue. Les gens de bien jugent des autres d'après eux-mêmes; comme ils sont droits et sincères, ils se persuadent aisément que les autres le sont aussi; ils sont édifiés d'un extérieur qui convient à la vertu, et il ne leur vient pas dans l'esprit que ces dehors puissent cacher le vice. Occupés de leurs propres défauts, dont ils doivent rendre compte, ils ne font point attention à ceux des autres; et, par

cette
prép
tribu
nous
les a

His
charit
mour
était c
pare
chez
savoir
Je se
quan
On le
évêqu
trait r
ou de

— 8
ordina
deux

Et un
des dé
disant
ou qu'
fermet

Exe
comme
est si
est-elle
l'énorm
fait du
médica
— 8. C

cette conduite charitable envers le prochain, ils se préparent à eux-mêmes un jugement favorable au tribunal de Dieu, car Jésus-Christ nous a promis de nous juger de la même manière que nous aurons jugé les autres.

HISTOIRES. — L'évêque Firmus, dit saint Augustin, cachait par charité dans sa maison un homme qu'on cherchait pour le faire mourir. Les officiers de l'empereur demandèrent à cet évêque où était cet homme. « Je ne puis pas vous répondre, leur dit Firmus, parce que je ne puis ni mentir, ni découvrir celui que vous cherchez. » On fit souffrir au saint évêque de cruels tourments pour savoir de lui où était cet homme ; on le menaça même de la mort. « Je sais souffrir et mourir, leur dit-il, mais je ne sais point parler quand il s'agit de parler contre la vérité ou contre le prochain. » On le présenta à l'empereur, qui, ayant admiré la vertu de ce saint évêque, le renvoya, et fit grâce à celui qu'il cachait chez lui. Ce trait nous fait voir qu'il vaut mieux souffrir la mort que de mentir ou de blesser la charité envers le prochain.

Rapporté par S. AUGUSTIN.

— Saint Augustin, pour empêcher la médiance, qui est trop ordinaire dans les repas, avait fait écrire dans le lieu où il mangeait deux vers latins dont voici le sens :

Loin d'ici, médisans,
Dont la langue coupable
Déchire l'honneur des absents !
On ne permet à cette table
Que des entretiens innocents :

Et un jour que quelques-uns de ses amis commençaient à parler des défauts de leur prochain, le saint les en reprit aussitôt en leur disant que, s'ils ne cessaient, il fallait ou qu'il fit effacer ces vers, ou qu'il se levât de table. — C'est ainsi que nous devons user de fermeté pour empêcher la médiance autant que nous le pouvons.

Vie de S. Augustin, par POSSIDIUS.

EXERCICES. — 1. Quels sont les péchés défendus par le huitième commandement ? — 2. Faites comprendre pourquoi le mensonge est si opposé à Dieu et si odieux aux hommes. — 3. La calomnie est-elle bien coupable ? — 4. Qu'est-ce qui porte à son comble l'énormité de la calomnie ? — 5. A quoi est-on obligé quand on a fait du tort à la réputation du prochain ? — 6. Qu'est-ce que la médiance ? — 7. Montrez combien la médiance est répréhensible. — 8. Quelles en sont les suites ? — 9. De toutes les médiances,

quelles sont les plus funestes ? — 10. Quand est-il permis de découvrir les défauts du prochain ? — 11. Montrez que la médisance est parfois plus nuisible que la calomnie. — 12. Le huitième commandement ne défend-il que les paroles contre le prochain ? — 13. Faites comprendre que le jugement téméraire est contraire à la justice et à la charité. — 14. Interpréter le bien en mal, juger témérairement, est-il un défaut bien rare ? — 15. Que doit-on penser de ceux qui voient si facilement les défauts d'autrui ?

CHAPITRE X.

DU NEUVIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain

L'œuvre de chair ne désireras,
Qu'en mariage seulement.

Dieu après avoir défendu, par le sixième Commandement, toutes les actions extérieures de l'impureté, en défend, par le neuvième, tous les désirs et toutes les pensées. Ne croyons pas qu'il suffise, pour accomplir la Loi de Dieu sous ce rapport, de s'abstenir des actions criminelles. Non, cela ne suffit pas : le désir seul est un crime. Dieu, qui sonde les cœurs et les reins, ne se contente pas d'une pureté extérieure, il veut que notre cœur soit pur ; il ne permet pas de désirer ce qu'il défend de faire. La pensée même du mal nous rend coupables à ses yeux quand elle est délibérée et consentie, c'est-à-dire quand on s'y arrête avec réflexion et qu'on prend plaisir à s'en occuper. "Les mauvaises pensées, dit l'Écriture, séparent de Dieu." Elles donnent donc la mort à notre âme, si l'on n'a pas soin d'en détourner son esprit, et de les rejeter aussitôt qu'on s'en aperçoit.

Ainsi la loi de Dieu va jusqu'à la racine du mal : elle l'étouffe dans son principe. L'expérience prouve qu'on n'en vient pas tout d'un coup à des actions criminelles ; ce n'est que par degrés qu'on s'y abandonne. Le mal commence par une pensée que l'on écoute, à laquelle on s'arrête volontairement ; de là

pen
exté
" so
" h
pen
son

L
don
mau
pou
mau
sent
mai
de r
elle
vie

L
elle
que
occa
elle
notr
nou
rem
à qu
le d
sero
rien
effra
Atta
nou
tent
nuir
fidé

Ho
horre
arriv
libre
les
venir
nous

pensée naît le désir, et du désir on passe aux effets extérieurs. "C'est du cœur, dit Jésus-Christ, que "sortent les mauvaises pensées, les fornications, les "homicides." Ce divin Maître met les mauvaises pensées à la tête de tous les crimes, parce qu'elles en sont le principe et la source.

Le vrai moyen de prévenir le désir du mal, c'est donc d'en rejeter la pensée ; et celui d'empêcher la mauvaise action, c'est d'en étouffer le désir. Nous ne pouvons pas, à la vérité, nous garantir de toutes les mauvaises pensées ; mais nous pouvons n'y pas consentir : il ne dépend pas de nous de ne pas en avoir ; mais il dépend de nous de ne pas y donner occasion, de n'y pas prendre plaisir, et de les combattre quand elles se présentent. Il ne faut point espérer dans cette vie une paix qui soit exempte de combats.

La vertu ne consiste pas à n'être point attaqué, mais elle consiste à résister avec courage à tous les assauts que nous livrent les passions, et à ne jamais donner occasion à la tentation. Si, malgré notre vigilance, elle se présente à notre esprit, détournons aussitôt notre attention, élevons notre cœur à Dieu, appliquons-nous à quelque occupation honnête. C'est un grand remède contre ce vice que de s'appliquer sérieusement à quelque travail utile, et de ne jamais rester oisif. Que le démon nous trouve toujours occupés, et ses traits seront impuissants. Soyons fidèles, et ne craignons rien ; si le démon nous infortune et cherche à nous effrayer, ne l'écoutons pas, et nous l'aurons vaincu. Attachons-nous à Dieu : il ne permettra jamais que nous soyons tentés au delà de nos forces ; alors la tentation que nous aurons combattue, loin de nous nuire, deviendra le sujet de notre triomphe, et notre fidélité méritera une récompense éternelle.

HISTOIRE. — Saint Bernardin de Sienne avait une si grande horreur pour tout ce qui pouvait blesser la chasteté, que, lorsqu'il arrivait à quelqu'un de ses compagnons de tenir un propos un peu libre, il en rougissait pour lui. Sa seule présence les retenait dans les bornes de la plus grande honnêteté. Lorsqu'ils le voyaient venir à eux, ils disaient : « Voici Bernardin, prenons garde à ce que nous dirons. »

EXERCICES. — 1. Que défend le neuvième commandement ? — 2. Pourquoi les mauvais desirs sont-ils condamnés ? — 3. Peut-on se garantir de toutes les mauvaises pensées ? — 4. La vertu consiste-t-elle à n'être point tenté ? — 5. Quels moyens faut-il prendre pour triompher des tentations ?

CHAPITRE XI.

DU DIXIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain.
ni rien qui soit à lui.

Biens d'autrui ne convoiteras,
Pour les avoir injustement.

Dieu, après avoir défendu, par le septième Commandement, de prendre ou de retenir le bien d'autrui, défend, par le dixième, de le désirer à son préjudice. Remarquons la différence essentielle qu'il y a entre la Loi de Dieu et les lois humaines. Celles-ci ne règlent que les actions extérieures, parce que les hommes ne voient que ce qui paraît au dehors ; mais la Loi de Dieu défend jusqu'au désir et aux pensées les plus secrètes, parce que Dieu voit le fond du cœur. Sans doute il n'est point défendu de désirer le bien d'autrui quand on se propose de l'acquérir par des voies légitimes et de son consentement ; autrement il ne serait pas permis de rien acheter. Quand on achète une maison, une terre, c'est qu'on désire de l'avoir ; mais ce désir est légitime lorsqu'on n'emploie, pour s'en rendre maître, que les moyens justes et autorisés par les lois.

Ce qui est défendu par ce Commandement, c'est le désir d'acquérir injustement ce qui appartient au prochain, c'est l'attachement déréglé pour les richesses, c'est l'empressement d'en acquérir, c'est la cupidité, que saint Paul appelle la racine et la source de toute sorte de maux, et que Dieu maudit en ces termes dans le prophète Isaïe : " Malheur à vous qui joignez
" maison à maison, qui ajoutez terres à terres, jusqu'à

" ce q
" les
plus
de ric
l'on
craint
accun
homm
de la
nuit,
force
que l'
rend
tourm
fait-el
lences
salut,
on ne
pour
idolâtr
qu'on
aimer
Ce
riches
mais
son a
posséd
c'est l
passag
peines
inquié
enlevé
des bie
quand
auront
à nous
que ce
" vou
" cœur
l'opul
encore
" cher

“ce que la place vous manque, comme si vous étiez les seuls qui habiteriez sur la terre !” Rien n’est plus opposé à l’esprit de l’Évangile que cette avidité de richesses qui veut toujours acquérir, qui fait que l’on n’est jamais content de ce qu’on a et que l’on craint toujours de manquer, que l’on amasse, que l’on accumule comme si l’on ne devait pas mourir. Un homme livré à cette passion n’est occupé que du soin de la satisfaire. Il y pense le jour, il y réfléchit la nuit, il sacrifie son repos, sa santé, sa vie même. A force de vouloir se procurer un prétendu bonheur, que l’imagination fait consister dans l’opulence, il se rend malheureux, et il consume ses années dans un tourment perpétuel. Que d’injustices cette passion ne fait-elle pas commettre ! que de fraudes ! que de violences ! On compte pour rien sa conscience et son salut, pourvu que l’on grossisse son trésor : en un mot, on ne connaît plus d’autre Dieu que l’argent. C’est pour cela que saint Paul appelle cette passion une idolâtrie, et Notre-Seigneur nous dit dans l’Évangile qu’on ne peut servir deux maîtres, qu’on ne peut aimer en même temps Dieu et l’argent.

Ce n’est pas qu’il nous défende de posséder des richesses, puisque c’est la Providence qui les donne ; mais il défend de s’y attacher ; il défend d’y mettre son affection, de faire consister son bonheur à les posséder : ce ne sont pas les richesses qu’il condamne, c’est le désir immodéré de les acquérir. Des biens passagers, des biens périssables, qui coûtent mille peines à acquérir, que l’on ne conserve qu’avec des inquiétudes infinies, qui nous seront certainement enlevés un jour, et dont on n’emportera rien avec soi : des biens qui nous causeront d’autant plus de douleur, quand, malgré nous, il faudra les quitter, que nous y aurons été plus attachés : de tels biens sont-ils propres à nous rendre heureux ? Rien n’est donc plus sage que cette leçon que nous donne le roi David : “ Si vous avez des richesses, n’y attachez point votre cœur ; ” et si Dieu ne vous a point fait naître dans l’opulence, ne cherchez point à devenir riches. C’est encore le conseil que Jésus-Christ nous donne : “ Ne cherchez point à amasser des trésors sur la terre, où

“ la rouille et les vers consomment tout, nous dit-il ;
“ mais travaillez à amasser des trésors dans le ciel,
“ où il n’y a ni rouille ni vers qui les consomment ;...
“ car où est votre trésor, là aussi est votre cœur.”

HISTOIRE. — Tobie, qui était devenu aveugle, ayant entendu crier un chevreau qu’Anne, sa femme, avait eu pour salaire de son travail, lui dit : « Prenez garde qu’il n’ait été dérobé. Rendez-le à ceux à qui il appartient. Il ne nous est pas permis de toucher à quelque chose qui ait été dérobé. » Se voyant proche de sa fin, il donna cet avis à son fils : « Lorsque quelqu’un aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui est dû pour son travail. Que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous. »

Tob., iv.

EXERCICES. — 1. Montrez la différence qu’il y a entre la loi divine et les lois humaines. — 2. Est-il toujours défendu de désirer le bien de son prochain ? — 3. Qu’est-ce qui nous est défendu par le dixième commandement ? — 4. L’avidité des richesses est-elle bien opposée à l’Évangile ? — 5. Quelles sont les suites de l’ardent désir de s’enrichir ? — 6. L’Évangile défend-il de posséder des richesses ? — 7. Comment faut-il les posséder ?

CHAPITRE XII.

COMMANDEMENTS DE L’ÉGLISE.

L’Église a le pouvoir de faire des commandements, et nous sommes obligés de lui obéir, parce que, conduite par l’Esprit saint, elle nous parle de sa part. Dieu ne regarde comme ses enfants que ceux qui la respectent comme leur mère. Ce pouvoir réside dans les premiers pasteurs établis pour nous gouverner, c’est-à-dire dans le Pape et les Evêques ; c’est d’eux que Notre-Seigneur a dit : “ Qui vous écoute m’écoute, qui vous méprise me méprise ; ” et ailleurs : “ Si quelqu’un n’écoute pas l’Église, regardez-le comme un païen et un publicain.”

L’Église toujours fait usage de ce pouvoir, qu’elle a reçu de Jésus-Christ. Dès la naissance du Christianisme les Apôtres ont fait différentes ordonnances,

et nous lisons dans le livre des Actes que saint Paul, allant de ville en ville, en prescrivait l'observation dans les Églises, et que les premiers fidèles les recevaient avec beaucoup de joie.

Nous devons donc les respecter nous-mêmes. Ce serait désobéir à Dieu que de ne pas se soumettre à ceux qui nous gouvernent en son nom.

Il y a six Commandements de l'Église, que tous les fidèles catholiques sont obligés d'observer avec exactitude ; on les expliquera dans les articles suivants.

HISTOIRES. — Un des parents d'un homme qu'on accusait de prévention contre les décisions du Saint-Siège, lui dit un jour : « Donnez-moi un bon conseil : quel parti dois-je prendre ? faut-il penser comme le Pape ? dois-je penser comme vous ? Il lui répondit : « Tenez-vous fortement au tronc de l'arbre, et ne vous en séparez jamais. »

LASAUSSÉ.

— Dieu ne nous damnera pas, disait un mauvais chrétien, si nous observons ses Commandements, quand même nous mettrions de côté ceux de l'Église. Une personne lui répondit : « Je n'ai vu aucun de ceux qui méprisent les Commandements de l'Église, observer fidèlement les Commandements de Dieu. »

Et par là même que l'on désobéit à l'Église, n'enfreint-on pas déjà un Commandement de Dieu ?

LASAUSSÉ.

EXERCICES. — 1. L'Église a-t-elle le pouvoir de faire des Commandements, et sommes-nous obligés de lui obéir ? — 2. L'Église a-t-elle toujours usé de ce pouvoir ? — 3. Combien y a-t-il de Commandements de l'Église ?

ARTICLE PREMIER.

Du premier Commandement de l'Église.

Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement.

Le premier commandement de l'Église nous oblige à sanctifier les fêtes qu'elle a instituées, en nous abstenant des œuvres serviles et en nous appliquant à des œuvres de piété et de religion.

Quelques-unes de ces fêtes ont été établies pour célébrer les mystères de Notre-Seigneur, son Incarnation, sa Naissance temporelle, sa Circoncision, sa Manifestation aux Gentils, sa Présentation au Temple,

sa Résurrection, et son Ascension dans le ciel, la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres et le mystère de la divine Eucharistie. Ces mystères étant la source de toutes les grâces que Dieu nous accorde, et du salut que nous attendons, leur souvenir doit exciter en nous des sentiments de reconnaissance, d'adoration, de confiance, et nous animer à en recueillir les fruits par un accroissement de foi, d'espérance et de charité.

Les autres fêtes sont destinées à honorer, dans la très-sainte Vierge et les Saints, les grâces dont Dieu les a comblés, et la gloire dont il les a couronnés. On y rapporte leurs principales vertus, et nous nous encourageons à les imiter par la vue du bonheur ineffable qui en est la récompense. En même temps, pénétrés du sentiment de notre faiblesse, dont une expérience continuelle nous avertit, nous les prions d'employer pour nous leur crédit auprès de Dieu, et de nous obtenir, par les mérites de notre commun Médiateur, la grâce de marcher sur leurs traces, afin d'arriver à l'éternelle félicité dont ils jouissent.

Voilà pourquoi chaque année l'Eglise nous remet sous les yeux les bienfaits de Dieu et les exemples des Saints.

Dans l'ancienne Loi, Dieu avait prescrit aux Israélites un certain nombre de fêtes pour perpétuer la mémoire des merveilles qu'il avait opérées en leur faveur. C'est sur ce divin modèle que les fêtes de l'Eglise chrétienne ont été instituées, afin d'honorer Dieu, d'instruire les fidèles et de nourrir leur piété. La majesté des divins offices, les lectures qu'on y entend, les saints cantiques dont les temples retentissent nous transportent en esprit aux temps et aux lieux où les mystères ont été accomplis ; et nous y adorons Jésus-Christ comme si ces mystères s'accomplissaient actuellement sous nos yeux. Ces grands objets, ainsi rendus présents à notre foi et secondés des instructions et des exhortations des pasteurs, augmentent la ferveur et la piété.

C'est d'ailleurs une occasion pour les plus simples d'entre les fidèles et pour les enfants mêmes, de s'instruire du sujet de la fête et d'en apprendre l'histoire. L'Eglise ordonne aux pasteurs de l'enseigner aux peuples qui leur sont confiés : elle veut que les pères et les

mé
ava
con
et
rais
" d
" v
" d
" m
" p
P
l'es
Sain
lui
exc
Sain
bon
prie
nou

H
batt
Juifs
térer
sacr
" Y
" jou
" Die
" l'or
" ord
Nica

Ex
l'Egl
tuées
pour
fêtes
insti
insti

Les
D

mères en instruisent leurs enfants. C'est ce que Dieu avait prescrit lui-même aux Israélites : après avoir commandé d'immoler chaque année l'Agneau pascal et de célébrer la fête des Azymes, il leur déclara la raison de cette institution. "Quand vos enfants," dit-il, vous demanderont quel est ce culte religieux, vous leur répondrez : C'est la victime du passage du Seigneur, lorsqu'en frappant de mort les premiers-nés des Égyptiens il passa nos maisons et les préserva."

Pour sanctifier les fêtes, nous devons entrer dans l'esprit de l'Eglise, considérer le mystère, ou la vie du Saint qui en est l'objet, louer Dieu de ses bienfaits, et lui demander la grâce d'en profiter. Nous devons nous exciter à pratiquer les vertus qui ont éclaté dans les Saints qu'elle honore, afin d'avoir part un jour au bonheur éternel dont ils jouissent. Nous devons les prier d'intercéder pour nous auprès de Dieu, et de nous obtenir les secours dont nous avons besoin.

HISTOIRE. — L'impie Nicanor ayant pris la résolution de combattre les Juifs un jour de Sabbath, un certain nombre d'autres Juifs que la nécessité avait retenus dans son armée, lui représentèrent qu'il n'était pas convenable de livrer bataille un jour consacré à Dieu. Cet homme, enflé de sa vaine grandeur, répondit : « Y a-t-il un Dieu puissant dans le ciel qui ordonne de célébrer le jour du Sabbath ? — Oui, dirent ces Juifs avec modestie, c'est le Dieu vivant, le puissant Maître du ciel. — Eh bien ! répondit l'orgueilleux Nicanor, moi qui suis puissant sur la terre, je vous ordonne de prendre les armes pour obéir aux ordres du roi. » Nicanor livra bataille, fut vaincu et trouvé au rang des morts.

II *Machabées*, xv.

EXERCICES. — 1. Que nous ordonne le premier commandement de l'Eglise ? — 2. Comment divise-t-on les fêtes que l'Eglise a instituées ? — 3. Quels sentiments doivent nous inspirer les fêtes établies pour honorer les mystères de Notre-Seigneur ? — 4. Pourquoi des fêtes en l'honneur des Saints ? — 5. Sur quel modèle l'Eglise a-t-elle institué ses fêtes ? — 6. Que faut-il faire pour sanctifier les fêtes instituées par l'Eglise ?

ARTICLE II.

Second Commandement.

Les Dimanches Messe ouïras et les Fêtes pareillement.
De toutes les œuvres de piété par lesquelles on doit

sanctifier les Dimanches et les Fêtes, la principale, la plus indispensable, c'est d'entendre la Messe, et l'Eglise en a fait un commandement exprès. Le sacrifice est l'action la plus sainte de la Religion, et celle qui rend à Dieu l'honneur le plus parfait ; l'obligation d'y assister tous les jours spécialement consacrés à son culte est aussi ancienne que l'Eglise. Nous lisons dans les Actes des Apôtres que le premier jour de la semaine, qui est le Dimanche, les fidèles s'assemblaient pour la fraction du pain, c'est-à-dire pour offrir la Victime sainte et y participer.

La Messe de paroisse, où le pasteur offre le saint Sacrifice au milieu de son peuple réuni, est une imitation fidèle de ce qui était observé parmi les premiers Chrétiens ; et c'est à cette Messe, célébrée par le pasteur, qu'il convient que les fidèles assistent autant qu'ils le peuvent. Dans les premiers siècles de l'Eglise, l'évêque présidait en personne la grande assemblée des fidèles de son diocèse. Dans la suite, lorsque les Chrétiens se furent multipliés, chaque diocèse fut partagé en différentes paroisses, où l'évêque envoyait des prêtres pour les gouverner sous son autorité, pour y instruire les fidèles, célébrer le saint Sacrifice, et administrer les Sacrements. Depuis cet établissement, chaque paroisse est une famille dont le curé est le chef et le père : n'est-il pas dans l'ordre que tous ceux qui la composent se rassemblent avec leur chef pour rendre à Dieu le culte solennel de l'adoration et du sacrifice ? La Messe de paroisse se dit pour tous les fidèles réunis sous un même pasteur, et en leur nom ; il est donc très-convenable qu'ils s'unissent à lui dans cette auguste fonction et qu'ils entendent sa voix. Les instructions qu'on y fait s'adressent à eux ; elles sont plus proportionnées à leurs besoins, que le pasteur connaît mieux, que celles qui se font ailleurs : elles sont donc plus utiles.

Pour satisfaire à ce précepte, il faut entendre la Messe tout entière : on ne remplirait pas cette obligation si l'on arrivait la Messe étant déjà avancée, ou qu'on sortît avant qu'elle fût finie. Il faut l'entendre avec attention, avec respect et avec piété, ne se contentant pas d'être présent de corps seulement. Se

list
jour
en
c'es
bre
don
la s
cha
l'att
Il

Il
les
enc
et a
quel
ouv
abs
la p
préc

Hu
Chrét
nomm
garde
mode
tu ?
le sig
tentat
que p
sur e
Elle
et je
allé
le Se
le voi
empê
Jesu
tira
Elle t
gloire

Ex
de l'E
3. Po
4. Co

distraire volontairement, promener ses regards de tous côtés, se permettre des entretiens, ce n'est pas entendre la Messe ni remplir le précepte de l'Eglise ; c'est outrager Jésus-Christ, c'est renouveler les opprobres du Calvaire, c'est déshonorer la Religion. Il faut donc s'appliquer à la prière pendant tout le temps de la sainte Messe, en se servant, soit d'un livre, soit d'un chapelet, ou de tout autre moyen qui puisse maintenir l'attention.

Il ne suffit pas au pieux fidèle d'assister à la Messe les saints jours de fête et de dimanche, il assiste encore, autant qu'il lui est possible, aux instructions et autres exercices qui se font à l'Eglise ; il fait quelque bonne lecture, vague à quelques bonnes œuvres. L'Eglise, il est vrai, n'a fait de précepte absolu que pour l'assistance à la sainte Messe, mais la piété demande quelque chose au-delà du strict précepte.

HISTOIRE. — Les persécutions mêmes n'empêchaient pas les Chrétiens de célébrer les Fêtes de l'Eglise. Une vierge chrétienne nommée Anyse se rendait à l'assemblée des fidèles, lorsqu'un garde de l'empereur Dioclétien, l'apercevant, fut frappé de sa modestie. Il alla au-devant d'elle et lui dit : « Demeure là : où vas-tu ? » Anyse, craignant à ce ton qu'il ne l'insultât, fit sur son front le signe de la Croix pour obtenir de Dieu la grâce de résister à la tentation. Le soldat se trouva offensé de ce qu'elle ne répondait que par un tel signe à la question qu'il lui faisait. Il mit la main sur elle, et lui dit avec colère : « Réponds ; qui es-tu ? où vas-tu ? Elle répondit courageusement : « Je suis servante de Jésus-Christ, et je vais à l'assemblée du Seigneur. — Je t'empêcherai bien d'y aller ; je t'amènerai sacrifier aux dieux : nous adorons aujourd'hui le Soleil, tu l'adoreras avec nous. » Il lui arracha en même temps le voile dont son visage était couvert. Anyse tâcha de l'en empêcher, et lui soufflant au visage, elle lui dit : « Va, misérable, Jésus-Christ te punira ! » Le soldat devint alors si furieux, qu'il tira son épée et l'enfonça dans le cœur de la vierge chrétienne. Elle tomba baignée dans son sang, mais son âme fut couronnée de gloire dans le ciel.

FLEURY, Hist. ecclési.

EXERCICES. — 1. A quoi nous oblige le deuxième commandement de l'Eglise ? — 2. A quelle Messe convient-il surtout d'assister ? — 3. Pourquoi faut-il s'efforcer d'assister à la Messe de paroisse ? — 4. Comment faut-il entendre la Messe pour remplir l'obligation

que nous impose l'Eglise? — 5. Quand on veut bien sanctifier le Dimanche, faut-il se contenter d'assister au saint Sacrifice?

ARTICLE III.

Troisième Commandement.

Tous tes péchés confesseras au moins une fois l'an.

Par ce Commandement, l'Eglise ordonne deux choses : la première est de se confesser au moins une fois l'année, quand on est parvenu à l'âge de raison, c'est-à-dire lorsqu'on est capable de discerner le bien d'avec le mal ; la seconde est de se confesser à son propre pasteur. Elle a voulu, par ce sage règlement, remédier à deux abus : et d'abord elle a voulu mettre des bornes à la négligence des mauvais Chrétiens, qui passaient plusieurs années sans s'approcher du tribunal de la pénitence, et qui croupissaient dans leurs habitudes criminelles. En second lieu, elle a voulu prévenir l'abus où tombaient ceux qui s'adressaient à des prêtres étrangers dont ils n'étaient point connus, pour en obtenir plus facilement l'absolution sans être obligés de renoncer à leurs péchés et de changer de vie.

Pour accomplir le précepte de l'Eglise, nous devons donc nous présenter au moins une fois l'année au tribunal de la pénitence, et faire l'humble aveu de nos fautes à notre propre pasteur, ou, avec sa permission, à un prêtre approuvé.

Quoique l'Eglise, par condescendance, n'exige qu'une seule confession par an, pour ne pas rebuter ceux à qui ce devoir paraît pénible et difficile, cependant elle désire qu'on y ait recours beaucoup plus souvent, ce qu'elle témoigne assez par ces mots *au moins*, qu'elle a ajoutés. Ainsi, quoiqu'il suffise absolument, pour ne pas transgresser le précepte de l'Eglise, de se confesser une fois dans l'année, ce n'est pas assez pour répondre à son intention et pour remplir son désir, surtout quand on a eu le malheur de tomber dans quelque péché mortel. Dieu oblige tous ceux qui se sentent coupables de ne pas différer de se convertir à

lui ; il faut donc alors s'adresser au plus tôt à un prêtre prudent et éclairé, afin d'en recevoir les conseils nécessaires pour se relever. Le précepte de l'Eglise, loin de nous dispenser de cette obligation, n'a pour but que de nous empêcher de croupir dans le péché, qui est une plaie faite à notre âme. Or, quand on a reçu quelque blessure, diffère-t-on si longtemps à y appliquer le remède ? et pourtant le péché est une maladie bien plus dangereuse que celle du corps. Quand le corps est attaqué de quelque maladie, attend-on une année entière à appeler le médecin ? Mais de plus, n'est-ce pas s'exposer visiblement à mourir dans le péché mortel que d'y passer presque toute sa vie ? Au reste, l'expérience fait voir qu'une confession par an ne suffit pas pour se soutenir dans une vie chrétienne ; ceux qui se bornent là sont presque toujours des pécheurs engagés dans des habitudes mauvaises, ou du moins des chrétiens lâches et indifférents.

S'approcher du sacrement de Pénitence sans un examen sérieux et une véritable contrition, ce n'est pas accomplir le précepte de l'Eglise, c'est ajouter un nouveau péché à ceux dont on était déjà coupable.

L'Eglise n'a point fixé le temps précis de la confession annuelle ; mais comme elle ordonne, dans le même canon, de communier à Pâques, il est visible qu'elle désire que cette confession se fasse de manière à servir de préparation à la communion pascale. Il est donc bien à propos de se présenter au saint tribunal dès les premiers jours du Carême, afin de recevoir les avis du confesseur pour se préparer à cette grande action.

HISTOIRES. — Le vénérable Bède rapporte, dans son Histoire d'Angleterre, que Conrad, prince très-pieux, avait à sa cour un seigneur à qui il était très-attaché à cause des grands services qu'il en avait reçus, mais qui, malgré les instances du prince, demeura plusieurs années sans approcher du tribunal de la pénitence. Ayant été attaqué d'une maladie dangereuse, le roi le visita et l'engagea à se confesser, mais il ne put rien obtenir. Il revint, et le trouvant à l'extrémité, il le conjura de ne pas mourir en cet état. Mais ce malheureux, après être demeuré quelque temps sans répondre, regarda le roi avec des yeux effrayants, et s'écria : « Il n'est plus temps, je suis perdu, l'enfer est mon partage ! »

En disant ces mots terribles, il expira dans l'impénitence et le désespoir.

BÈDE, *Hist. d'Angleterre*, livre V.

— Un prédicateur commença ainsi une instruction sur le délai de la conversion : « Mes frères, dit-il, en arrivant au milieu de vous pour exercer mon ministère, j'ai eu sous les yeux un spectacle déchirant : un jeune homme traversait précipitamment la place publique, sa voiture se brise, le malheureux échappe à la mort, mais pas un membre de son corps qui n'éprouvât une vive douleur. On s'approche, on le plaint, on s'intéresse à son sort, on parle de recourir à un médecin : « Un médecin ! s'écrie-t-il ; à Pâques le médecin. » Vous jugez de l'étonnement des spectateurs ; ils croient son esprit aliéné. Vous étonnez-vous, mes frères, si nous vous disons : Ce malheureux, cet insensé, c'est vous-mêmes. En courant précipitamment dans la carrière du vice, vous avez fait une chute funeste ; la plus noble partie de vous-mêmes, votre âme, est plus que blessée, elle est morte ; on vous parle d'un médecin tout-puissant, non par lui-même, mais par la mission qu'il a reçue de Dieu, et qui peut la rendre à la vie ; et vous ne cessez de répéter : « A Pâques, à Pâques, le recours à ce grand médecin ! » Combien qui ne mettent pas même de terme à leurs délais ! Cette comparaison fit une vive impression sur l'esprit des auditeurs, qui pour la plupart se hâtèrent d'approcher du tribunal de la pénitence.

MÉRAULT, *Enseignement de la Religion*, tome III.

EXERCICES. — 1. Quelles obligations l'Eglise nous impose-t-elle par son troisième commandement ? — 2. Pourquoi nous a-t-elle commandé de nous confesser une fois l'an ? — 3. Faut-il ne se confesser qu'une fois l'an ? — 4. Suffit-il de s'approcher du sacrement de pénitence pour obéir à l'Eglise ? — 5. A quelle époque faut-il remplir le devoir de la confession annuelle ?

ARTICLE IV.

Quatrième Commandement.

Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.

L'Eglise, par son quatrième Commandement, ordonne à tout fidèle de recevoir avec respect, dans la quinzaine de Pâques et dans sa propre paroisse, le saint sacrement de l'Eucharistie, et menace même d'excommunication ceux qui manquent à ce devoir.

Tous les fidèles qui en sont jugés capables par leur pasteur sont obligés d'observer ce précepte.

Ce qui a engagé l'Eglise à faire ce Commandement, c'est l'indifférence d'un grand nombre de Chrétiens pour cet auguste Sacrement, quoique Jésus-Christ ait dit de la manière la plus expresse que celui qui ne mangera pas sa chair et ne boira pas son sang n'aura pas la vie en lui.

Les premiers fidèles communiaient très-souvent ; ils regardaient l'Eucharistie comme le pain quotidien des enfants de Dieu ; ils ne connaissaient point de douleur plus sensible que celle d'en être privés. Dans la suite, la charité se refroidissant, on s'est éloigné de la sainte Communion, et beaucoup de Chrétiens en étaient venus au point de passer plusieurs années sans s'approcher de la sainte Table. C'est pour empêcher un si grand désordre que l'Eglise a exigé de tous ses enfants, sous des peines sévères, qu'ils reçussent au moins à Pâques la divine Eucharistie.

Quoiqu'elle ne les oblige qu'à une seule communion par an, elle désire cependant qu'ils s'en approchent plus souvent, et surtout qu'ils le fassent aux Fêtes solennelles. Elle a même déclaré, dans le concile de Trente, qu'elle souhaite qu'à chaque messe tous les fidèles qui y assistent communient réellement, afin de retirer plus de fruit du Sacrifice.

Ainsi, en ne communiant qu'à Pâques, on accomplit à la rigueur le précepte de l'Eglise, mais on ne remplit pas l'étendue de son désir. En effet, il est difficile qu'une communion par an suffise pour entretenir et conserver la vie spirituelle de la grâce.

On ne satisfait pas au précepte par une mauvaise communion, puisque l'Eglise commande un acte saint et non pas un sacrilège horrible.

L'Eglise nous ordonne de communier *humblement*, c'est-à-dire avec les dispositions requises. Ces dispositions consistent principalement à y apporter une conscience pure de tout péché mortel ; c'est pour nous marquer cette intention qu'elle veut qu'on diffère pendant quelque temps la communion pascale, quand on a une cause juste et raisonnable. Il n'y a point de cause plus juste de la différer que

le besoin de se purifier ; mais il faut bien remarquer que ce délai doit être employé à se préparer, et qu'on doit faire tous ses efforts pour en abrégier le temps ; car, quoique la quinzaine soit passée, l'obligation de communier subsiste toujours, jusqu'à ce qu'on y ait satisfait.

HISTOIRE. — Un mauvais chrétien alla chez son curé et lui dit : « Monsieur le curé, venez, je vous prie, à la sacristie pour me confesser : je veux faire mes Pâques. Il faut bien obéir à l'Eglise ; il y a dans les Commandements : *Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques, humblement.* — C'est bien, dit le curé. Mais remarquez ce mot *humblement* ; cela signifie étant bien disposé. Avez-vous les dispositions nécessaires ? J'en doute beaucoup, je vous connais. — Vous ne connaissez pour un bon vivant, répondit le paroissien. — Vous voulez faire demain vos Pâques pour obéir à l'Eglise ; mais n'y a-t-il pas dans les Commandements de l'Eglise : *Les Dimanches Messe ouïras ?* et je ne vous vois presque jamais à la Messe les Dimanches et les Fêtes. N'y a-t-il pas dans les Commandements : *Les Fêtes tu sanctifieras ?* et vous travaillez ces jours-là. N'y a-t-il pas : *Vendredi chair ne mangeras ni le samedi vivement ?* et, quoique vous vous portiez bien, vous mangez gras en tout temps. N'y a-t-il pas encore : *Quatre-Temps, Vigiles, jeûneras, et le Carême entièrement ?* Jeûnez-vous en ce temps-là ? Il répartit : « Je jeûne toujours le vendredi saint, je n'y ai jamais manqué. — Mais je sais encore, continua le curé, que vous vous enivrez deux ou trois fois par semaine, et que vous instruisez si bien vos enfants, qu'ils savent jurer et blasphémer aussi bien que vous. — Monsieur le curé, je vous dirai tout cela à confesse ; venez me confesser, je veux gagner mes Pâques. — Je consens, reprit le curé, d'aller vous confesser ; mais, pour vos Pâques, avant de les faire il faudra vous corriger. »

LASAUSSÉ.

EXERCICES. — 1. Que nous prescrit le quatrième commandement de l'Eglise ? — 2. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué ce commandement ? — 3. Quand les premiers fidèles s'approchaient-ils de la table sainte ? — 4. Entre-t-on bien dans l'esprit de l'Eglise en ne faisant que la communion pascale ? — 5. Dans quelles dispositions faut-il faire cette communion pour remplir le précepte de l'Eglise ?

Quat
L'E
Carè
les tr
Quat
seul
Le
et l'in
établi
nous
de Pâ
plus
ordin
None
dans
boire
qu'à
ajout
prière
plus
aumô
le rep
prend
ter pl
glise
et qu
repas
qu'un
Le
crer p
pour
terre,
minist
aux a
sacré
Enf

ARTICLE V.

Cinquième Commandement.

Quatre-Temps, Vigiles, jeûneras, et le Carême entièrement.

L'Eglise nous commande de jeûner pendant tout le Carême, les veilles de certaines Fêtes solennelles, et les trois jours de chaque saison que l'on nomme les Quatre-Temps. Le jeûne consiste à ne prendre qu'un seul repas et à s'abstenir de certains aliments.

Le jeûne du Carême est de la plus haute antiquité, et l'institution en vient des Apôtres mêmes. Il a été établi pour imiter celui de Notre-Seigneur, et pour nous préparer à célébrer dignement la grande fête de Pâques. Ce jeûne a toujours été d'une observance plus rigoureuse que les autres : les jours de jeûne ordinaire, on prenait son repas avant l'heure de None, c'est-à-dire à trois heures du soir, au lieu que dans le Carême on demeurait sans manger et sans boire jusqu'après l'heure de Vêpres, c'est-à-dire jusqu'à six heures du soir. Les premiers Chrétiens ajoutaient encore à ce jeûne rigoureux de longues prières, même pendant la nuit : ils vivaient dans le plus grand recueillement et faisaient d'abondantes aumônes. Mais la ferveur ayant diminué, on avança le repas jusque vers midi, et alors on crut pouvoir prendre sur le soir un peu de nourriture pour supporter plus aisément le jeûne jusqu'au lendemain. L'Eglise tolère cette collation, pourvu qu'elle soit légère et qu'elle ne puisse pas être regardée comme un repas, car il est essentiel pour le jeûne de ne faire qu'un repas.

Le jeûne des Quatre-Temps a été établi pour consacrer par la pénitence les quatre saisons de l'année, pour attirer la bénédiction de Dieu sur les biens de la terre, et pour le prier de donner à son Eglise de bons ministres, car c'est alors que ceux qui se destinent aux augustes fonctions de l'Autel reçoivent les ordres sacrés.

Enfin les Vigiles sont les jours qui précèdent les

principales Fêtes. Autrefois les fidèles s'assemblaient dans les églises la veille des grandes Fêtes, et ils y passaient une partie de la nuit à louer Dieu par le chant des psaumes et par la lecture des livres saints, comme on fait encore la veille de Noël. On jeûne ces jours-là pour se disposer à bien célébrer ces Fêtes et en retirer plus de fruit.

L'Obligation de faire pénitence est imposée à tous les fidèles sans exception ; mais la loi du jeûne est moins générale. On peut en être dispensé, par exemple, pour des raisons d'âge, ou d'infirmités, ou de travaux trop pénibles. Afin de ne pas se faire illusion, et aussi, par esprit de soumission à l'Eglise, les personnes qui ont vingt-et-un ans accomplis et qui se croient, à raison de leur état de santé ou de leur position, dans le cas d'une dispense du jeûne, doivent s'en expliquer avec le directeur de leur conscience, dont elles suivront fidèlement les avis. Car violer le précepte du jeûne sans raison suffisante est légitime, c'est pécher contre Dieu même, qui ordonne d'obéir à l'Eglise.

On ne saurait du reste, trop inviter les Chrétiens de tout âge et notamment les jeunes gens, à pratiquer quelque mortification selon leurs forces en se refusant, par exemple, quelques petites satisfactions, en s'imposant dans les repas quelques petites privations, qui ne peuvent nuire à leur santé. Car il convient que tous s'unissent d'esprit et de cœur à la pénitence de l'Eglise, et suppléent par quelques autres bonnes œuvres au jeûne qu'ils ne peuvent pratiquer.

HISTOIRE. — Un mauvais chrétien, très-criminel devant Dieu, eut occasion de lire un livre intitulé *Histoire du jeûne*. Il fut frappé d'apprendre combien, dans les premiers siècles de l'Eglise, la rigueur du jeûne était grande. Il se disait à lui-même : « Je me dis chrétien, et je n'ai jamais jeûné. Si j'eusse vécu dans les temps où les canons pénitentiels étaient suivis à la lettre, à combien de jeûnes n'aurais-je pas été condamné pour tant d'iniquités dont je me suis rendu coupable ! Les premiers chrétiens ne prenaient point de collation les jours de jeûne, tous s'abstenaient d'un grand nombre de viandes, et se contentaient de pain et d'eau ; ce n'était même que le soir qu'ils prenaient cet unique repas. Ce qu'il avait lu ne sortait point de son esprit, et il faisait toujours de nouvelles réflexions. Enfin Dieu toucha son cœur. Pénétré d'une

vive douleur de ses péchés, il se détermina à faire une rigoureuse pénitence ; il entra à ce dessein dans un de ces monastères où l'on garde le plus rigoureux silence, et où l'on jeûne continuellement, après avoir couché sur la dure et interrompu son sommeil pour chanter longtemps pendant la nuit les louanges de Dieu.

LASAUSSÉ.

EXERCICES. — 1. A quoi nous oblige le cinquième commandement de l'Eglise ? — 2. Comment les premiers fidèles jeûnaient-ils pendant le Carême ? — 3. Pourquoi les jeûnes des Quatre-Temps et des Vigiles ont-ils été institués ? — 4. Quels sont ceux qui sont soumis à la loi du jeûne ? — 5. Que doivent faire ceux qui ne sont pas soumis au jeûne, pour entrer dans l'esprit de l'Eglise ?

ARTICLE VI.

Sixième Commandement.

Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi même.

Par ce Commandement, l'Eglise interdit l'usage de la viande le vendredi et le samedi de chaque semaine, afin d'affaiblir les passions en mortifiant le corps ; c'est aussi pour nous faire expier nos fautes, entretenir en nous l'esprit de pénitence que Jésus-Christ a tant recommandé, et qui est comme l'abrégé de sa morale divine. Nous sommes pécheurs, et, à ce titre, obligés à faire pénitence ; nous sommes malades, et nous devons travailler à nous guérir ; nous avons tous des péchés à expier ; c'est par des œuvres de mortification qu'on les expie et qu'on satisfait à la justice divine ; nous avons tous des passions à dompter ; c'est en retranchant tout ce qui peut les flatter qu'on les surmonte. L'Eglise, qui connaît le besoin que nous avons de ce remède, et l'éloignement que nous sentons à le prendre, vient au secours de notre faiblesse ; elle nous en fait un commandement exprès, pour déterminer plus efficacement notre volonté à s'y soumettre.

Mais, outre cette vue générale, l'Eglise, en nous imposant la loi de l'abstinence, a encore des raisons particulières que nous ne devons pas ignorer : le vendredi a toujours été pour elle un jour de pénitence et de mortification, parce que c'est en ce jour que Jésus-

Christ est mort pour nous racheter, et qu'il est juste que nous prenions part à ses souffrances, si nous voulons avoir part à la grâce de la rédemption. C'est pour cette raison que, dans les premiers siècles de l'Eglise, tous les vendredis étaient des jours de jeûne. On jeûnait aussi le samedi pour honorer la sépulture de Notre-Seigneur, et pour se préparer à la sanctification du Dimanche. Dans la suite on a réduit le jeûne du vendredi et du samedi à une simple abstinence, c'est-à-dire à s'abstenir de l'usage de la viande, et l'Eglise en a fait une loi à laquelle tout chrétien doit se soumettre. Les enfants mêmes n'en sont pas exempts dès qu'ils peuvent l'observer.

Que personne ne se laisse séduire par les mauvaises raisons des impies qui, faisant une fausse application des paroles de la sainte Ecriture, nous disent que ce n'est pas la viande qui souille l'âme. Sans doute ce n'est point la distinction des aliments qui en elle-même honore Dieu ; mais ce n'est point une chose indifférente devant Dieu d'obéir ou de désobéir à l'autorité qu'il a lui-même établie ; ce n'est point une chose indifférente devant Dieu d'entretenir ou d'éteindre l'esprit de pénitence qu'il nous a lui-même si fort recommandé. N'imitons pas ceux qui, sans aucune raison ou sur les plus légers prétextes, se permettent l'usage de la viande dans les jours où elle est défendue : plus ce désordre devient commun, plus il faut en gémir, pour ne pas se laisser entraîner au torrent de l'exemple. C'est une preuve sensible de l'affaiblissement de la foi et de l'indifférence pour le salut, dans une multitude de Chrétiens.

HISTOIRES. — Dans une grande ville de France, un enfant appartenant à un père et à une mère étrangers à toute pratique de religion, se disposait à s'approcher pour la première fois de la sainte table ; c'était l'usage dans cette maison de manger gras tous les jours, sans aucune distinction. L'enfant étant allé à confesse, s'accusa de cette faute, et son directeur lui donna là-dessous les règles qu'il avait à suivre pour l'avenir. Le jeune enfant promit de les mettre en pratique. L'occasion ne tarda pas à se présenter ; le vendredi suivant, la table, comme de coutume, était servie en gras ; on lui en présente, il refuse modestement, et sur la demande que lui fait son père du motif de son refus, il lui

all
de
ce
tal
qu
do
br
qu
qu
vo
à r
pè
en
con
tôt
vol
san
ble
cep
dité
mè
cou
à se
fut
d'at
et v
le
l'ing
ava
con
qu'i
il se
faire
égar

siast
Elle
aucu
tend
vous
hésit
: Moi
perso
je su
somm
ache
reper

allègue la défense de l'Eglise, et manifeste en même temps le désir de s'en tenir pour son repas à un simple morceau de pain. Mais ce père impie, irrité de la résistance de son fils, le condamne brutalement à se retirer, jusqu'au lendemain, dans une chambre indiquée, sans lui permettre de prendre même le morceau de pain dont il se serait contenté. L'obéissance suivit de près cette brusque sentence, sans qu'on entendit le moindre murmure, ni qu'on vit aucune apparence d'humeur. Néanmoins la mère, quelque aussi impie que son mari, se sentit émue de compassion, et voulut en secret porter à son fils, dans l'après-midi, quelque chose à manger, tout en lui reprochant son opposition aux vœux de son père et aux siennes. Quelle fut sa surprise d'entendre ce cher enfant lui répondre avec un calme parfait : « Si mon papa m'avait commandé quelque chose que j'eusse pu faire, je l'eusse fait aussitôt ; ce n'est point par obstination que j'ai opposé un refus à ses volontés : il m'a ordonné de venir ici et d'y rester jusqu'à demain sans prendre aucune nourriture, je puis en cela lui obéir sans blesser ma conscience : trouvez bon, par conséquent, que je n'accepte point ce que vous voulez bien m'apporter. » La mère, interdite en lui entendant exprimer des sentiments si religieux et en même temps si respectueux, sortit aussitôt pour donner un libre cours à ses larmes, qu'elle ne pouvait plus retenir, et alla rapporter à son mari cette réponse, qui l'avait vivement frappée. Le père en fut lui-même dans l'admiration, et versant tous deux des larmes d'attendrissement, ils convinrent que leur fils était plus raisonnable et valait mieux qu'eux. Ils allèrent en conséquence le trouver. Le père l'embrassa tendrement, et, se condamnant lui-même pour l'injuste dureté avec laquelle il l'avait traité, lui demanda qui avait pu lui donner ces sages conseils. Apprenant que c'était son confesseur, il courut lui témoigner sa reconnaissance des soins qu'il avait prodigués à son fils, le pria d'entendre sa confession, et il se convertit ainsi que son épouse. Heureux enfant, d'avoir pu faire ouvrir les yeux à ses parents, et les ramener ainsi de leurs égarements !

MARGUET, *Essai sur les lois de l'Abstinence.*

— Au commencement du Carême de....., dit un pieux ecclésiastique, une femme vint tout éplorée demander à me parler. Elle est introduite : d'abord elle reste immobile et ne profère aucune parole. Je l'invite à s'asseoir, elle paraît ne pas m'entendre : j'insiste, elle ne me répond que par ses larmes. « Qu'avez-vous donc ? lui dis-je ; y a-t-il quelque malade chez vous ? » Elle hésite ; enfin elle laisse échapper ces mots entrecoupés de sanglots : « Monsieur, vous avez au nombre de vos pénitentes une jeune personne de quatorze ans nommée Adèle N. : c'est ma fille. Que je suis malheureuse ! depuis six à sept mois son père et moi nous sommes ses bourreaux... Ici cette femme s'arrête et ne peut achever. Elle s'assied paraissant oppressée par la douleur et le repentir. S'étant un peu remise, elle continue ainsi : « Depuis ce

temps il ne s'est passé presque aucun vendredi et samedi que nous n'ayons laissé cette pauvre enfant couverte de meurtrissures parce qu'elle ne voulait pas manger de la viande ces jours-là. Souvent même son père l'a attachée au pied de notre lit, lui donnant de l'ouvrage, et ne laissant à côté d'elle pour toute nourriture que du pain et de la viande; c'est ce qu'il a fait ce matin même, et nous sommes sortis de la maison. Je viens d'y rentrer, je l'ai trouvée triste et abattue; j'ai eu un peu pitié d'elle; je ne sais ce que je lui ai dit: elle m'a dit qu'elle souffrait, qu'elle était malade, et aussitôt elle s'est mise à genoux en me disant: «Je sais qu'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; jamais je ne pourrai me résoudre à faire ce que vous exigez de moi; cependant je crains de faire mal en vous résistant si longtemps, ma chère mère; je vous demande donc pardon; je ne puis rien vous promettre, ni rien faire de plus, sinon que je demande à Dieu qu'il vous fasse connaître le péché que vous commettez en mangeant ainsi de la viande vous-même, et que vous en fassiez pénitence. Ma mère, je vous en prie, allez vous confesser, et vous verrez...» Elle allait continuer; mais je me suis jetée à son cou, et, la serrant dans mes bras, je lui ai promis de suivre ses conseils. Je viens donc vous demander à quelle heure je vous trouverai dans l'église. Mon enfant est encore attachée; je voulais la délier; mais elle m'a dit que c'était à son père, qui l'avait attachée, de la délier s'il le voulait.»

Ainsi me parla cette femme. J'admirai le courage de l'enfant, et je regardai le changement de sa mère comme la récompense que Dieu accordait à sa persévérance vraiment héroïque. J'ai appris depuis qu'il s'était passé une scène à peu près semblable le soir lorsque le père rentra. Il vint aussi se confesser à l'exemple de sa femme. Peu de temps après, je demandai à leur fille pourquoi elle ne m'avait jamais parlé des mauvais traitements qu'on lui avait fait essuyer. Elle me répondit qu'elle ne voulait dire aucun mal de ses parents. Cette réponse augmenta mon admiration, et je reconnus visiblement l'ouvrage de la grâce dans cette âme innocente et fidèle.

Explication du Catéchisme de Dijon.

EXERCICES. — 1. Pourquoi l'Eglise nous interdit-elle l'usage de la viande en certains jours de l'année? — 2. Pourquoi a-t-elle ordonné cette abstinence le vendredi et le samedi? — 3. Que répondre à ceux qui, abusant d'un texte de l'Ecriture, disent que ce n'est pas la viande qui souille l'âme? — 4. Que prouve l'infraction si commune de la loi de l'abstinence?

CHAPITRE XIII.

DU PÉCHÉ.

Le Péché, qui est une désobéissance à la loi de Dieu, est de tous les maux le plus grand, puisqu'il offense Dieu, qui est souverainement bon. C'est encore une ingratitude monstrueuse ; car nous offensoons un Dieu qui nous a créés, qui nous conserve et nous comble de biens tous les jours. Le pécheur est un enfant chéri qui outrage un bon père : quelle noirceur ! Pour comprendre encore mieux l'énormité du péché, considérons ce qu'il en a coûté à Jésus-Christ pour l'expier, cette pensée est bien capable de nous en faire concevoir une vive horreur. Voyons aussi les châtiements terribles dont Dieu punit le péché : tous les maux répandus sur la terre, les misères de la vie, les maladies, la mort, sont les suites funestes d'un seul péché, du péché de notre premier père.

Il y a deux sortes de péchés, le péché originel et le péché actuel. Le péché originel est celui que nous apportons en naissant. Tous les hommes, excepté la très-sainte Vierge, ont été souillés de ce péché. Le péché actuel est celui que nous commettons par notre propre volonté, ayant l'usage de la raison. On commet le péché actuel en quatre manières : par pensées et désirs, par paroles, par actions et par omissions. La loi de Dieu ne défend pas seulement l'action mauvaise, elle en défend aussi la pensée et le désir ; elle n'arrête pas seulement la main et la langue, elle règle encore l'esprit et le cœur ; c'est dans le cœur que commence la désobéissance ; le cœur est la source du péché, les paroles et les actions n'en sont que les effets extérieurs.

Il y a deux sortes de péchés actuels, le péché mortel et le péché véniel. Un péché est mortel quand la matière est considérable, et qu'on le commet

avec un parfait consentement. Le péché véniel est celui dont la matière est légère, ou, si la matière est grave, qui n'est pas commis avec un plein consentement.

Le péché mortel est le plus grand de tous les maux. Il nous fait perdre la grâce sanctifiante et le droit à l'héritage céleste ; il donne la mort à l'âme en la séparant de Dieu, qui est sa vie, comme l'âme est la vie du corps ; il nous rend dignes de la damnation éternelle. Quand on a le malheur de commettre un péché mortel, on devient l'esclave du démon, l'ennemi de Dieu, l'objet de sa haine et de ses vengeances éternelles. Peut-il y avoir un mal comparable à celui-là ? Quelle horreur ne devons-nous pas avoir de ce péché ! avec quel soin ne devons-nous pas l'éviter ! Non, il n'y a rien que l'on ne doive être disposé à souffrir plutôt que de commettre un seul péché mortel. Il faut fuir le péché comme on fuirait un serpent. Or, si l'on rencontrait un serpent, et que l'on eût lieu de craindre d'en être dévoré, avec quel empressement ne s'en éloignerait-on pas ? La frayeur ne ferait-elle pas prendre aussitôt la fuite, et ne craindrait-on pas que cette fuite ne fût pas assez prompte ? Eh bien ! faisons du moins pour sauver notre âme ce que nous ferions pour la conservation de notre corps. Si par malheur on se rendait coupable d'un péché mortel, il faudrait tout de suite s'en repentir, prononcer souvent, et du fond du cœur, des actes de contrition et d'amour de Dieu, et se préparer à se confesser le plus tôt possible.

Évitons même avec le plus grand soin les péchés véniels, c'est-à-dire ceux qui n'ôtent pas la grâce sanctifiante, mais qui l'affaiblissent ; qui ne nous rendent pas dignes de la damnation éternelle, mais qui nous rendent dignes des peines temporelles. Les péchés que l'on regarde comme les plus petits sont de très-grands maux, parce qu'ils offensent Dieu. D'ailleurs, les péchés véniels, quand on les néglige, conduisent insensiblement au péché mortel. "Celui qui néglige les petites fautes, dit le Saint-Esprit, tombera peu à peu dans les grandes, et enfin il se perdra infailliblement." Ne commettons donc jamais un seul

p
pl
l'a

pé
Qu
po
Di
av
(S
(L
ma
con
gra
jat
que
l'ou
son
péc
pas
prés
insc
d'un
dign
ne v

E
mal
En
a-t-i
mort
time
men

On
peut

péché de propos délibéré et avec réflexion ; mais plutôt évitons, selon le précepte de l'Apôtre, jusqu'à l'apparence du mal.

HISTOIRES. — *Sages réponses de personnes à qui on proposait de pécher.* « En péchant, je désobéirai à Dieu pour obéir au démon. Quelle injustice ! quelle ingratitude ! quelle folie ! — « Comment pourrai-je commettre un si grand crime, et pécher contre mon Dieu ! » (*Joseph à la femme de Putiphar.*) — « Il m'est bien plus avantageux de mourir que de pécher en la présence du Seigneur. » (*Susanne.*) — « Nous devons obéir à la loi de Dieu plutôt qu'au roi. » (*Les Machabées.*) — « En me proposant d'offenser Dieu, et de perdre mon âme par le péché, que me donnerez-vous si je me révolte contre lui et si je perds mon âme ? — « J'ai en Dieu un maître si grand, si bon, si libéral, qui ne m'a jamais fait que du bien, de qui j'attends une vie, une gloire, une félicité éternelles ; et vous voulez que je lui désobéisse, que je l'offense, que je l'abandonne, que je l'outrage, que je me déclare son ennemi, que je consente à encourir son indignation, sa colère, ses vengeances ! — « Avant que de pécher, cherchez un lieu où Dieu ne soit pas, où il ne vous voie pas, où il ne puisse pas vous ôter à l'instant même la vie et vous précipiter dans l'enfer. — « Retirez-vous ! Ne serais-je pas bien insensé de m'empoisonner pour goûter quelques instants la douceur d'un poison qui me ferait aussitôt beaucoup souffrir, me rendrait digne de la mort éternelle, et me la donnerait infailliblement, si je ne versais pas ensuite des larmes très-amères ! »

LASAUSSÉ.

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que le péché ? — 2. Faites ressortir la malice du péché ? — 3. Combien y a-t-il de sortes de péchés ? — 4. En combien de manières peut-on pécher ? — 5. Quelle différence y a-t-il entre le péché mortel et le péché véniel ? — 6. Le péché mortel est-il un grand mal ? quelles en sont les suites ? quels sentiments doit-il nous inspirer ? — 7. Devons-nous éviter soigneusement le péché véniel ?

CHAPITRE XIV.

DES PÉCHÉS CAPITAUX.

On réduit ordinairement tous les péchés que l'homme peut commettre à sept péchés principaux, qu'on nomme

capitiaux parce qu'ils sont comme la source et le principe de tous les autres péchés. Les péchés capitaux sont l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.

HISTOIRE. — Un jeune homme traversant une forêt n'y eut pas plus tôt marché quelque temps, qu'il fut assailli par un monstre épouvantable qui sur un corps de lion portait sept grosses têtes de serpent. L'animal, au sortir de sa caverne, vint droit à lui avec des yeux étincelants, élevant ses sept têtes, dardant ses sept langues, et faisant retentir l'air de ses horribles sifflements. Le jeune homme, qui était fort et courageux, ne se déconcerta point à cette vue; il l'attendit de pied ferme. Il n'avait d'autres armes qu'une hache suspendue à sa ceinture, selon l'usage du pays; il la saisit, et du premier coup qu'il porte à la bête il lui abat quatre têtes; d'un second coup il lui en abat deux. Le dragon, affaibli par cette perte, resta quelque temps étendu sur la place. Notre voyageur, le croyant mort, remit sa hache à son côté, et continua sa route sans abattre la septième tête. A peine avait-il fait quelques pas, que le monstre, se ranimant, se jeta sur lui avec furie, le saisit avec ses dents meurtrières, et l'emporta dans sa caverne, où il le dévora.

Voici l'explication de cette parabole. 1° Ce dragon représente les sept péchés capitaux, qu'il faut combattre courageusement avec les armes de la Foi. 2° Il ne suffit pas d'abattre six têtes à ce monstre; si vous lui en laissez une, vous êtes perdu. Que sert-il d'être exempt de plusieurs passions, si vous en avez une qui soit maîtresse de vous? Le plus souvent ce n'est qu'un simple vice qui damne les hommes. Examinez si, en combattant le lion infernal, vous ne lui avez point laissé une tête qui suffit pour vous dévorer; voyez si, en combattant vos passions, vous n'en épargnez pas une favorite, qui seule suffit pour causer votre damnation; votre victoire est vaine si elle n'est pas entière. 3° Il faut persévérer jusqu'à la fin, combattre jusqu'à la mort; n'allez pas vous lasser dans le combat; ne vous donnez aucun repos que vous n'ayez défait tous vos ennemis, autrement ils se saisiront de vous lorsque vous vous croirez en sûreté, et vous entraîneront avec eux dans l'abîme de l'enfer.

Le P. B. GIRAudeau.

EXERCICES. — 1. A quels chefs principaux se réduisent tous les péchés que l'homme peut commettre? — 2. Suffit-il d'en éviter quelques-uns?

L
soi-
de
L
flon
de
et
app
l'ap
ave
emp
défa
il a
pub
la
l'or
mép
d'eu
fier
un
gue
sup
bles
de
leur
étud
corp
pron
cer
le r
sacr
qu'e
dété
l'évi
Dieu
les
hum

ARTICLE PREMIER.

De l'Orgueil

L'Orgueil est une estime et un amour déréglé de soi-même dont l'effet est de se préférer aux autres et de rapporter tout à soi et rien à Dieu.

L'orgueil offense Dieu en ce que nous nous glorifions de ses dons, au lieu de lui en renvoyer la gloire : de là viennent la vanité et le désir déréglé de l'estime et des louanges. L'orgueilleux veut être admiré et applaudi dans tout ce qu'il fait ; dès qu'il a obtenu l'approbation des hommes, il est content ; il reçoit avec avidité la flatterie ; il la recherche même avec empressement. L'orgueilleux cache avec soin les défauts qu'il a, et il affecte des vertus qu'il n'a pas : il a une attention continuelle à s'attirer les regards publics et à paraître meilleur qu'il n'est en effet : de là le mépris du prochain. La haute opinion que l'orgueilleux a de lui-même et de son mérite fait qu'il méprise les autres ; comme il se croit fort au-dessus d'eux, il tient à leur égard une conduite pleine de fierté ; il leur parle avec hauteur, il prend avec eux un air dédaigneux : de là la désobéissance. L'orgueilleux ne veut pas se soumettre aux ordres de ses supérieurs, reçoit mal leurs avis ; toute autorité le blesse et le révolte ; il ne se croit pas fait pour obéir : de là enfin cet oubli de ses vrais intérêts. L'orgueilleux néglige totalement le soin de son âme : son étude, son application continuelle est de parer son corps de tous les ornements de la mondanité, et de promener ainsi cette idole de chair dans tous les cercles, afin de lui attirer des adorateurs ; la décence, le respect des bonnes mœurs sont même quelquefois sacrifiés, si les modes et les coutumes l'exigent, quel qu'en soit d'ailleurs le ridicule. Que ce vice est détestable ! et avec quel soin ne devons-nous pas l'éviter ! Souvenons-nous que l'orgueil est odieux à Dieu et aux hommes, et que Dieu se plaît à confondre les orgueilleux, au lieu qu'il accorde sa grâce aux humbles.

L'humilité chrétienne est la vertu opposée à l'orgueil : elle est le fondement de toutes les vertus. L'homme humble connaît le fond de misère qui est en lui, il se méprise lui-même et consent à être méprisé des autres. En effet, si nous réfléchissons sur ce que nous sommes véritablement, quels sujets ne trouverons-nous pas de nous humilier ! Sans parler des infirmités du corps, de ce corps sorti de la poussière, et destiné à y retourner bientôt, considérons quel est l'état de notre âme : qu'y verrons-nous ? Ignorance dans l'esprit, corruption dans le cœur ; quel penchant pour le mal ! quelle inconstance pour le bien ! Nous n'avons de nous-mêmes que le néant et le péché ; s'il y a en nous quelque chose de bon et d'estimable, nous le tenons de Dieu : les avantages de l'esprit et du corps, les dons de la nature et de la grâce, tout vient de Dieu. Un homme pénétré de cette vérité est bien éloigné de s'enorgueillir, de rechercher des louanges, ou d'ambitionner de vains honneurs ; s'il trouve en lui quelques bonnes qualités, il en rapporte à Dieu toute la gloire ; mais il fait beaucoup plus d'attention à ses défauts, et s'en humilie devant Dieu. Heureux ceux qui sont humbles de cœur, parce qu'ils seront comblés des bénédictions du Seigneur ! malheur aux âmes hautaines et présomptueuses, parce que Dieu les couvrira de confusion !

HISTOIRE. — Fier d'un nom qu'il déshonorait par ses vices, un noble voulut humilier un homme sans naissance, mais d'un grand mérite, et lui reprochait de manquer d'ancêtres. Le sage, loin de s'irriter, lui dit en souriant : « Si mon origine me déshonore, toi, tu déshonores la tienne. Apprenons de là à respecter la vertu partout où elle se trouve, et n'oublions jamais que le vrai mérite dépend de nos œuvres, et non de nos emplois, ni de notre rang. »

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que l'orgueil ? — 2. Tracez le portrait de l'orgueilleux. — 3. Quels sont les principaux effets de ce vice, et à qui est-il odieux ? — 4. Faites connaître la vertu opposée à l'orgueil. — 5. Sur quoi devons-nous réfléchir pour combattre l'orgueil ?

ARTICLE II.

De l'Avarice.

L'avarice est un attachement déréglé aux biens de la terre.

Ce n'est pas un péché d'avoir des richesses, mais c'en est un d'y attacher son cœur, de les rechercher avec empressement, de mettre son bonheur à les posséder, d'employer des voies injustes pour se les procurer. L'avarice produit l'oubli de Dieu, en engageant l'homme à faire de son trésor l'objet de son culte; c'est pour cela que saint Paul appelle l'avarice une idolâtrie. On n'a que de l'indifférence pour son salut quand on pense avec trop d'inquiétude à sa fortune; on est peu touché du désir et de l'espérance des biens éternels quand on est si fort occupé du soin d'amasser des biens temporels; il est à craindre que l'on ne cesse d'être chrétien quand on a la passion de devenir riche.

L'avarice produit la dureté pour les pauvres. Un homme attaché à ses richesses est insensible à la misère du pauvre; il ne connaît point le sentiment de la pitié. Bien plus, l'avare s'oublie lui-même; il devient insensible à ses propres besoins, préfère son argent à sa santé, à la vie même, et se refuse le nécessaire, de peur de diminuer son trésor; il accumule ses richesses sans en faire usage, il est indigent au milieu de ses biens, et il manque de tout au milieu de l'abondance. Quelle folie!

Enfin ce vice produit la duplicité: l'avare, pour avoir le bien d'autrui qu'il désire emploie le mensonge, la fraude et l'injustice. "Rien n'est plus injuste, dit le Saint-Esprit dans l'Écriture, que celui qui aime l'argent: un tel homme vendrait son âme." Quand on est dominé par cette passion, on ne connaît plus ni bonne foi, ni honneur, ni conscience; on devient injuste, fourbe, violent: tous les moyens, même les plus criminels, sont employés pour posséder le trésor où l'on a attaché son cœur.

Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que cette

passion se fortifie avec l'âge. La réflexion, les années affaiblissent les autres passions ; mais l'avarice semble se ranimer et prendre de nouvelles forces dans la vieillesse. Plus un avare avance vers ce moment fatal où il faut tout abandonner, plus il s'attache à son misérable trésor ; plus la mort approche, plus il tient à son argent, et plus il le garde comme une précaution nécessaire pour un avenir chimérique. " Insensé, lui dit Notre-Seigneur dans l'Evangile, cette nuit même on va te demander ton âme : pour qui seront les richesses que tu as amassées ? " Il laissera ses richesses à d'autres, et il ne lui restera qu'un linceul usé et un sépulcre pour y être enseveli.

Gardons-nous bien d'une passion si déraisonnable et si dangereuse. Instruits à l'école de Jésus-Christ, " ne cherchons point à amasser des trésors sur la terre, où les vers et la rouille les mangent, et où les voleurs les déterrrent et les dérobent ; mais travaillons à amasser des trésors dans le ciel, où il n'y a ni vers ni rouille, qui les consomment, ni voleurs qui les dérobent. " Efforçons-nous d'acquérir la vertu opposée à l'avarice : cette vertu est un détachement chrétien des biens de ce monde, soit dans la pauvreté, soit dans l'opulence. Si nous sommes pauvres, ne portons point envie à ceux qui sont riches, ne désirons pas de le devenir nous-mêmes ; ces biens fragiles et périssables ne font qu'irriter nos désirs, loin de les satisfaire. Le juste est plus heureux avec le peu qu'il possède, que les méchants avec de grandes richesses. " Ne craignez point, disait le saint homme Tobie à son fils : il est vrai que nous sommes pauvres, mais nous aurons beaucoup de biens si nous craignons Dieu, si nous nous éloignons de tout péché, et si nous faisons de bonnes actions. " Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous vêtir, nous devons être contents. Ainsi, que ceux qui ont des richesses pensent bien qu'ils n'emporteront rien avec eux dans l'autre monde ; qu'ils les répandent donc dans le sein des pauvres, afin de se faire par ce moyen un trésor qui ne périra jamais.

sin
de
sur
il
ave
là,
tem
jour
oub
sur
lois
ded
jug
mon
qui
un

C
on
cher
on
sin
Dan
cet
de
qu'il
men
cach
fure
cade
com
imm
deve

Re
elle
—3.
Jésu
5. L

L
plai
R

HISTOIRE. — On raconte, au sujet d'un avare, un trait bien singulier et une fin bien tragique. Cet homme, possédé du démon de l'avarice, ne pensait qu'à accumuler biens sur biens et richesses sur richesses. Comme il craignait qu'on ne lui enlevât ses trésors, il avait pratiqué dans le fond de sa cave un endroit souterrain avec une porte de fer, masquée de manière à n'être point aperçue ; là, dès qu'il avait reçu quelque somme, il l'allait cacher, et contemplait à loisir son or et son argent, dont il faisait son dieu. Un jour qu'il porta une somme considérable dans sa sombre réduit, il oublia de tirer sa clef, et de la prendre avec lui : il ferma la porte sur lui et compta les trésors entassés. Quand il les eut comptés à loisir, il voulut se retirer : mais la porte ne pouvait s'ouvrir en dedans, de sorte qu'il se vit renfermé sans pouvoir sortir. On peut juger de la situation horrible où il se trouva dans ce funeste moment. Il y a apparence qu'il cria, qu'il frappa longtemps ; mais qui aurait pu l'entendre, et qui se serait avisé de le chercher dans un tel endroit ?

Cependant, cet homme ne paraissant plus, sa famille fut, comme on peut le juger, dans la plus grande peine. On chercha, on fit chercher de tous côtés sans pouvoir en apprendre aucune nouvelle : on pensa, ou qu'il s'était peut-être noyé, ou qu'il avait été assassiné ; en un mot, que, par quelque accident funeste, il avait péri. Dans cet intervalle de temps, un serrurier qui entendit parler de cet événement se rappela que cet avare lui avait autrefois ordonné de faire secrètement une porte de fer, avec une serrure à ressort, et qu'il aurait bien pu arriver que, par méprise, il se fût malheureusement enfermé. Il déclara la chose ; il conduisit dans l'endroit caché où il avait placé en secret cette porte ; on l'enfonça : et quels furent l'étonnement, l'effroi et l'horreur, quand on aperçut le cadavre de cet homme entièrement pourri et rongé de vers ! Or comprit alors ce qui en était, on fouilla, on trouva des sommes immenses accumulées, vrais trésors de colère et de malédictior devant Dieu.

BAUDRAND, *Hist. édif.*

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que l'avarice ? quels effets produit elle ? — 2. Montrez que l'avarice détruit tous les nobles sentiments. — 3. Cette passion s'affaiblit-elle avec l'âge ? — 4. Par quelles paroles Jésus-Christ a-t-il voulu nous éloigner de l'amour des richesses ? — 5. Les richesses assurent-elles le bonheur ?

ARTICLE III.

De la Luxure.

La Luxure est une affection criminelle pour les plaisirs contraires à la chasteté chrétienne.

Rien n'est plus indigne de l'homme que ce vice

honteux, rien n'est plus opposé à la sainteté de notre vocation : des Chrétiens ne devraient pas même le connaître. Pour concevoir de ce vice l'horreur qu'il mérite, il n'y a qu'à considérer les malheureux effets dont il est la cause. Il produit la haine de Dieu, l'éloignement des devoirs de la religion, l'endurcissement du cœur, la ruine de la société : les excès mènent bien vite au tombeau ceux qui s'y livrent. Un homme attaché à ce vice ne peut ignorer que Dieu l'a en horreur ; aussi, il ne l'envisage que comme un vengeur sévère des excès que ce vice fait commettre, et il conçoit dans son cœur des sentiments d'aversion pour Celui qui doit un jour le punir avec rigueur. Les exercices de la religion ne peuvent s'allier avec ce vice quand on s'y est une fois adonné. La prière ennuit, on la néglige ; la parole de Dieu condamne, on ne l'écoute plus ; pour s'approcher des Sacraments, il faudrait renoncer à ce vice, on les abandonne. En étouffant ainsi le cri de la conscience, on tombe dans l'engourdissement, c'est-à-dire dans un état d'insensibilité où l'on n'est plus touché de rien : on s'aveugle sur ses devoirs, sur sa réputation, sur sa santé ; on oublie tous ses intérêts, on n'écoute ni avis ni remontrances ; on ne songe qu'à se satisfaire à quelque prix que ce soit ; on ne craint que ce qui peut troubler la jouissance de ces plaisirs criminels. De là l'horreur de la mort, qui tourmente le voluptueux, parce qu'elle doit le séparer de ce qu'il aime et le faire paraître au redoutable jugement de Dieu.

Détestons donc un vice si funeste ; affermissons-nous, avec la grâce de Dieu, dans la vertu contraire, dans la chasteté chrétienne, qui nous règle, par rapport à la pureté, selon l'état où la Providence nous a placés.

Cette belle vertu nous rend semblables aux anges mêmes : elle est infiniment agréable à Dieu, et il la récompense d'une manière magnifique, souvent dès cette vie : Notre-Seigneur promet le ciel à ceux qui la pratiqueront : "Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu." Pour conserver cette vertu, qui est exposée à bien des dangers,

il y a deux moyens, que Jésus-Christ lui-même nous a enseignés dans l'Evangile : la vigilance et la prière.

“ Veillez, nous dit-il, et priez, afin que vous n'entriez point en tentation.”

Veiller sur soi-même, c'est se précautionner contre tout ce qui pourrait donner la plus légère atteinte à cette précieuse vertu. Il faut veiller sur ses yeux, afin de ne jamais les arrêter sur aucun objet dangereux ; il faut veiller sur ses oreilles, pour ne jamais écouter de mauvais discours ; il faut veiller sur son esprit, pour en chasser toutes les pensées, toutes les idées contraires à la pureté ; il faut veiller sur son cœur, pour y étouffer tous les mauvais désirs dès les premiers instants qu'ils s'y font sentir. “ Aussitôt qu'une mauvaise pensée s'élève dans votre esprit, dit saint Bernard, rejetez-la avec force, et elle s'éloignera de vous ; mais si vous vous y arrêtez, cette image produira dans votre cœur un plaisir funeste à votre innocence : ce plaisir vous conduira au consentement, le consentement à l'action, l'action à l'habitude, l'habitude à la nécessité, la nécessité à la mort éternelle.” En rejetant aussitôt avec force toutes les pensées dangereuses, on évite cet affreux enchaînement de malheurs.

Secondement, il faut avoir recours à la prière dès que l'on sent les premiers mouvements de cette passion, et dire avec confiance comme les Apôtres : “ Sauvez-moi, Seigneur, sans vous je périrai.” N'attendons pas même que nous soyons tentés pour recourir à Dieu. Prions-le souvent et avec ferveur, ou de nous préserver de ces tentations, ou de nous donner la force de les surmonter. Demandons aussi le secours de la très-sainte Vierge, de notre saint Ange et de nos saints Patrons. Si nous sommes fidèles à cette pratique, soyons sûrs que nous remporterons la victoire, et que nous tirerons même avantage de la tentation pour nous affermir dans la vertu.

HISTOIRE. — Il y avait dans une certaine ville un écolier qui passait avec raison pour un modèle de vertu, et fréquentait les Sacrements de la manière la plus édifiante. Allant un dimanche

à l'église pour y faire ses dévotions comme à l'ordinaire, il rencontre deux de ses camarades qui n'étaient pas à beaucoup près aussi pieux que lui. On l'invite à déjeuner dans un cabaret voisin ; il résiste longtemps : on insiste, on presse, on l'entraîne par force : on se met à table. Il but d'abord par violence, puis par plaisir ; sa raison s'altéra insensiblement : dans cet état affreux on le fit tomber dans un crime horrible, et ce fut à cet instant même qu'il fut frappé à mort !...

Que vos jugements sont terribles, ô mon Dieu ! que vos voies sont impénétrables ! Les malheureux compagnons de cet infortuné, saisis de terreur, allèrent expier par une pénitence austère le mal à peine réparable d'avoir précipité une âme dans l'enfer !

COLLET.

EXERCICES. — 1. Montrez que rien n'est plus dégradant pour l'homme que la luxure. — 2. Quels sont les funestes effets de ce vice ? — 3. Quels sentiments doit-il nous inspirer ? — 4. Quels sont les charmes et les récompenses de la chasteté ? — 5. Quel est le premier moyen de la conserver ? — 6. La vigilance suffit-elle pour persévérer dans la pratique de cette vertu ?

ARTICLE IV.

De l'Envie.

L'Envie est une tristesse criminelle du bien de notre prochain.

L'envieux est blessé du mérite des autres : il ne peut souffrir d'en être surpassé, ou même égalé ; il est fâché de voir en eux des talents ou des vertus qu'il n'a pas lui-même, ou qu'il voudrait posséder lui seul. Si la vue de ces avantages qu'il remarque dans les autres ne lui inspirait que le désir de les imiter, ce ne serait plus envie, ce serait une noble émulation ; mais ce n'est point là le sentiment qu'éprouve l'envieux ; il désire moins d'acquiescer lui-même ces qualités estimables que d'en voir les autres privés : il regarde le bien qui leur arrive comme un mal pour lui-même, leur succès comme une perte qu'il fait, leur réputation comme une tache qui le flétrit. Cette malheureuse disposition de son cœur est un ver qui le ronge ; c'est un poison qui le consume en secret : il est lui-même son propre bourreau. Que ce vice est bas et haïssable ! que les effets en sont funestes !

ire, il rencon-
p près aussi
ret voisin ; il
par force : on
ar plaisir ; sa
n le fit tomber
ême qu'il fut

que vos voies
cet infortuné,
austère le mal
fer !

COLLET.

gradant pour
s effets de ce
4. Quels sont
5. Quel est le
suffit-elle pour

du bien de

atres : il ne
ne égalé ; il
des vertus
posséder lui
l remarque
desir de les
une noble
timent qu'é-
acquérir lui-
voir les au-
rive comme
comme une
ne tache qui
de son cœur
qui le consu-
re bourreau.
effets en sont

Le premier effet de l'envie c'est la joie que cause le malheur d'autrui. Ceux à qui il porte envie tombent-ils en disgrâce, l'envieux s'en réjouit, il triomphe de leur chute, il trouve un plaisir malin à les voir humiliés, quoique ceux qu'il traite si indignement ne lui aient fait aucun mal. Un vindicatif n'attaque que ses ennemis, ceux dont il a reçu ou dont il croit avoir reçu de mauvais services ; mais l'envieux hait ceux à qui il n'a rien à reprocher que leurs vertus : tout leur crime est d'avoir trop de mérite et de talent. Quel monstre ! le cœur de l'homme est-il donc capable d'une telle noirceur ?

Le second effet de l'envie c'est la médisance et la calomnie : l'envieux s'efforce d'obscurcir la réputation de ceux dont le mérite le blesse ; il affaiblit, autant qu'il peut, le bien qu'on en dit ; il donne des interprétations malignes à toutes leurs actions ; il travestit en vices les vertus les plus pures ; leur piété n'est à ses yeux que dissimulation et hypocrisie, leurs succès que l'effet du hasard, et non pas le fruit des talents.

Le troisième effet de l'envie c'est l'attention de nuire au prochain. Des paroles on en vient aux actions ; on traverse ses desseins, on emploie toutes sortes de moyens pour lui faire de la peine, pour l'empêcher d'obtenir ce qu'il désire, ou pour le lui ôter s'il l'a déjà obtenu. Enfin on se porte quelquefois aux plus grands excès et aux dernières violences. C'est par envie que Cain tua son frère ; c'est l'envie qui inspira aux frères de Joseph le dessein de le faire mourir, et ensuite de le vendre comme esclave. C'est l'envie qui porta les Pharisiens et les docteurs de la loi à calomnier, à persécuter, à crucifier le Fils de Dieu même.

N'ouvrons donc jamais notre cœur à ce vice détestable : faisons tous nos efforts pour acquérir la vertu opposée, c'est-à-dire une affection chrétienne, qui nous rende sensibles au bonheur et au malheur du prochain, en vue de Dieu et du salut de nos frères.

Cette affection n'est autre chose que la charité : celui que la charité anime prend part à tout ce qui arrive à ses frères ; il se réjouit avec ceux qui sont dans la joie, il s'afflige avec ceux qui souffrent : il

partage avec eux le bien et le mal qu'ils éprouvent, les ressent l'un et l'autre comme s'il les éprouvait lui-même.

HISTOIRE. — Il y avait dans une ville deux marchands voisins et jaloux l'un de l'autre, qui vivaient dans une inimitié scandaleuse. L'un d'eux, rentrant en lui-même, écouta la voix de la religion qui condamnait ses ressentiments ; il consulta une personne de piété qui avait sa confiance, et lui demanda comment il fallait qu'il s'y prit pour se réconcilier. « Le meilleur moyen, répondit-elle, est celui que je vais vous indiquer : lorsque des personnes viendront à votre boutique pour acheter, et que vous n'aurez pas ce qui leur convient, conseillez-leur d'aller chez votre voisin. » Il le fit. L'autre marchand, instruit d'où lui venaient ces acheteurs, fut sensible aux bons offices d'un homme qu'il regardait comme son ennemi ; il alla chez lui pour l'en remercier, lui demanda pardon de la haine qu'il lui avait portée, et le conjura de le recevoir au nombre de ses meilleurs amis. Sa prière fut exaucée, et la religion unit étroitement ceux que l'intérêt et la jalousie avaient divisés.

Lect. chrétiennes.

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que l'envie, et quelle différence y a-t-il entre ce vice et l'émulation ? — 2. Quel est le premier effet de l'envie ? — 3. Quel en est le second ? — 4. Quel en est le troisième ? — 5. Que faut-il faire pour déraciner ce vice détestable ?

ARTICLE V.

De la Gourmandise.

La Gourmandise est un amour déréglé pour le boire et le manger.

Il n'est pas défendu de sentir du plaisir en mangeant et en buvant : c'est par une sage prévoyance que Dieu a assaisonné d'un sentiment agréable l'usage des aliments qui sont nécessaires pour conserver notre santé et notre vie ; mais on abuse de ce bienfait quand on ne recherche que le plaisir seul : il faut manger et boire pour vivre, et non pour flatter la sensualité ; on ne doit se proposer dans cette action que de satisfaire le besoin, afin d'être en état de remplir ses devoirs et de servir Dieu, suivant cette parole de l'Apôtre : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour l'amour de Dieu. »

éprouvent,
trouvait lui-

ands voisins et
é scandaleuse.
la religion qui
sonne de piété
fallait qu'il s'y
pondit-elle, est
és viendront à
as ce qui leur
l le fit. L'autre
rs, fut sensible
son ennemi ; il
don de la haine
nombre de ses
on unit étroite-
es.

chrétiennes.

différence y a-t-il
premier effet de
est le troisième ?
table ?

pour le boire

en mangeant
ance que Dieu
usage des ali-
er notre santé
fait quand on
ut manger et
sensualité ; on
e de satisfaire
ses devoirs et
Apôtre : " Soit
iez, faites tout

Pour observer cette leçon de saint Paul, il faut, dans les repas, ne point songer à contenter le corps, mais à suivre l'ordre de Dieu, qui veut que nous conservions notre vie. N'y chercher que la satisfaction des sens, c'est gourmandise, c'est un vice indigne de l'homme : il appesantit l'âme, il abrutit l'esprit, il ruine la santé et abrège la vie.

" La gourmandise tue plus d'hommes que l'épée," a dit un ancien. Elle produit l'ivrognerie et les excès dans le manger. Ce vice détestable dégrade l'homme, l'avilit et le met même au-dessous de la bête. Aussi, les honnêtes gens ne sont-ils pas sujets à ce vice grossier ; il suffit d'avoir de l'éducation et des sentiments pour l'éviter avec soin.

Elle produit la sensualité, qui consiste à rechercher des mets exquis et délicats, ou à prendre des choses que l'on sait être nuisibles à la santé, parce qu'elles flattent le goût, ou enfin à manger avec avidité des viandes communes. Quelle honte pour un homme raisonnable de se laisser dominer par la sensualité, au lieu d'en réprimer les mouvements !

La gourmandise produit encore le mépris des lois de l'Eglise. Quand on est livré à ce vice, on n'est guère disposé à pratiquer les jeûnes et les abstinences que l'Eglise ordonne : on ne sait ce que c'est que de se mortifier ; les lois qui prescrivent certaines privations paraissent un joug insupportable, on cherche des prétextes pour s'en dispenser, et l'on en vient non-seulement à violer le précepte du jeûne, mais encore à user sans scrupule des viandes défendues.

Enfin la gourmandise produit la dissension : c'est du sein de l'intempérance que naissent les querelles, les emportements et les violences. Nous en avons dans l'Ecriture un tableau frappant que le Saint-Esprit a tracé lui-même ; voici les propres termes dont il s'est servi : " A qui dira-t-on malheur ? pour qui seront les querelles ? pour qui les précipices et les chutes ? pour qui les blessures, si ce n'est pour ceux qui passent le temps à boire et mettent leur plaisir à vider des coupes ? "

Il faut donc avoir une vive horreur d'un vice si

indigne d'un homme et encore plus d'un chrétien. Pratiquons dans tous nos repas la sobriété chrétienne, cette vertu qui nous règle dans le boire et le manger selon la nécessité, cette vertu qui rend le corps plus robuste et qui prolonge la vie : veillons beaucoup sur nous-mêmes, pour ne point passer les bornes du besoin dans une action qui d'elle-même tend à contenter la nature. Un chrétien regarde la nourriture comme un remède : il n'écoute ni l'avidité ni la sensualité ; il évite la délicatesse et la recherche de ce qui flatte les sens ; en un mot, il pense à imiter Jésus-Christ, qui a bien voulu s'assujettir à cette action humiliante, pour nous y servir de modèle ; il a toujours présent à l'esprit cet avis salutaire qu'il nous a donné : " Veillez avec attention sur vous-mêmes, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et que le jour du Seigneur ne vienne vous surprendre tout à coup." Le moyen le plus propre à nous rappeler les règles de la sobriété et à nous donner la force de les suivre, c'est de faire avec piété la prière qui se dit avant et après le repas. Par là nous attirerons la bénédiction de Dieu sur nous, et nous obtiendrons la grâce de ne point l'offenser.

HISTOIRE. — En fait de crimes, de désordres et d'excès, peut-être n'est-il rien de si horrible et de si tragique que ce qui arriva à un jeune homme en Afrique, du temps de saint Augustin. Ce jeune homme se nommait Cyrille ; il était extrêmement adonné à la boisson, et passait une partie de sa vie dans les cabarets avec des compagnons débauchés comme lui. Un jour qu'il s'était livré à tous les excès de l'intempérance et de sa passion, il retourna chez lui, et commença ses attentats par poignarder une de ses sœurs. Aux cris qu'elle fit entendre, le père alarmé accourut ; et ce fils, plus furieux encore, trempa ses mains dans le sang de celui qui lui avait donné la vie, et l'égorgea : il poignarda encore une de ses autres sœurs, qui voulut prendre la défense de son père, et l'arracher des mains de ce fils indigne, ou plutôt de ce monstre exécrationnel.

Que de crimes, que d'horreurs dans un seul homme et dans un seul jour ! Saint Augustin fut bientôt informé de cet événement funeste ; et quoiqu'il eût déjà prêché deux fois ce jour-là, il assemble sur le champ une troisième fois le peuple, et monta en chaire les larmes aux yeux et les soupirs dans le cœur, pour faire part à ses auditeurs des horreurs que venait de commettre ce fils indigne de

mais avoir vu la lumière. Au récit de ce qui venait d'arriver toute l'assemblée poussa des cris et des gémissements lamentables en ne pouvant comprendre qu'un homme eût pu se porter à tant et à de tels attentats. On craignit que la vengeance et les foudres du Ciel ne tombassent sur une ville qui avait produit un tel monstre. Saint Augustin profita de l'occasion pour montrer à quel excès peut conduire une passion malheureuse. Ses larmes et ses sanglots en dirent plus que ses paroles et ses discours.

Rapporté par Saint Augustin.

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que la gourmandise, et que faut-il faire pour l'éviter? — 2. Indiquez les funestes suites de ce vice. — 3. Montrez combien il dégrade l'homme. — 4. Quelles règles faut-il suivre dans le boire et dans le manger?

ARTICLE VI.

De la Colère.

Il y a une sainte colère excitée par le zèle qui nous porte à reprendre avec force ceux que notre douceur n'a pu corriger : telle est la colère d'un père ou d'un maître à la vue des désordres qu'il est obligé d'empêcher. Notre-Seigneur lui-même a été ému de cette colère lorsqu'il chassa du Temple les profanateurs qui en violaient la sainteté ; mais la colère qui est un péché capital est bien différente : c'est un mouvement impétueux de notre âme qui nous porte à repousser avec violence ce qui nous déplaît. Elle vient d'un mauvais principe ; c'est l'effet d'une passion qui règne dans le cœur, et qui rencontre quelques obstacles. Un orgueilleux s'emporte contre ce qui blesse sa vanité ou son ambition ; un avaro s'irrite quand quelque chose dérange ses projets de fortune ; un voluptueux s'indigne lorsqu'on traverse ses plaisirs.

Cette colère n'est ni selon Dieu, ni selon la droite raison : elle porte le trouble dans l'âme, et le désordre qu'elle y cause se peint sur le visage et dans tout l'extérieur de l'homme qui s'y livre ; ses yeux s'enflamment, sa voix est entrecoupée, tout son corps tremble, il ne se connaît plus, il ne respecte rien : de là les injures qu'il vomit contre ceux qui en sont

l'objet ; le venin coule de sa bouche à grands flots ; les médisances les plus atroces, les calomnies les plus noires, tout est employé pour les déchirer : de là les imprécations qu'il fait contre lui-même ; de là quelquefois les horribles blasphèmes que son aveugle fureur lui met dans la bouche : rien n'est sacré pour cette langue impie ; il en vient ensuite aux dernières violences ; les cruautés les plus révoltantes suffisent à peine pour satisfaire sa vengeance, pour assouvir sa rage. Voilà quels sont les funestes effets de cette passion terrible.

Il faut donc s'accoutumer de bonne heure à la maltraiter dès qu'on en sent les premières atteintes, ne pas parler quand on se sent ému : il faut encore s'exercer à la douceur chrétienne. Cette vertu nous fait supporter en vue de Dieu les contradictions qui nous arrivent, elle réprime toutes les vivacités et les saillies que la colère peut exciter ; elle fait qu'on ne donne alors aucun signe d'impatience ou d'aigreur, qu'on ne laisse échapper aucune parole de mépris ou de plainte, qu'on a toujours un air honnête et modeste, que l'on se contraint en faveur de certains esprits difficiles, et qu'on tâche de les gagner à force de complaisance.

HISTOIRE. — Ruffin rapporte qu'un solitaire, se sentant souvent ému de colère dans son monastère, dit en lui-même : « Je m'en irai dans le désert, afin que, n'ayant là personne avec qui je puisse avoir des démêlés, je ne sois plus dans l'occasion de me fâcher. » S'en étant donc allé dans la solitude, il se retira dans une caverne. Un jour qu'il se félicitait d'avoir su éviter les occasions de la colère, il arriva que sa cruche, qu'il avait remplie d'eau se renversa trois fois de suite, faute de précaution : ce qui l'impatienta tellement, qu'il la prit et la brisa de dépit. Étant aussitôt rentré en lui-même, il dit : « Le démon de la colère m'a trompé ; car, quoique je sois seul, il ne laisse pas de me vaincre : puis donc que nos passions nous accompagnent partout et qu'il y a partout à combattre, je retournerai dans le monastère. »

Vie des Pères du Désert.

EXERCICES. — 1. Quelle est la colère qui est irrépréhensible, et quelle est celle qui offense Dieu ? — 2. Quels effets produit cette violente passion ? — 3. Quels sont les fruits de la douceur et de la patience qui lui sont opposés ?

ARTICLE VII.

De la Paresse.

La Paresse est une lâcheté, et un dégoût volontaire du travail, qui fait que l'on néglige ses devoirs plutôt que de se faire violence.

Il n'y a point de péchés, point de désordres auxquels la paresse ne conduise, parce qu'elle met l'âme dans un état d'engourdissement et de faiblesse qui l'empêche de résister à ses mauvaises inclinations : on l'appelle ordinairement la mère de tous les vices. Ceux qui en naissent plus directement sont, le premier, l'oisiveté et la perte du temps : un paresseux passe les jours, les mois, les années, ou à ne rien faire, ou dans des amusements frivoles ; il ne remplit point les devoirs de la religion ; la prière est ou entièrement omise, ou mal faite ; les Sacrements sont abandonnés, ou reçus sans la préparation nécessaire. Il ne s'acquitte pas mieux des devoirs de son état : un jeune homme, par exemple, ne profite point de l'éducation qu'on lui donne, il ne fait rien de tout ce qu'on lui prescrit, ou le fait mal, sans attention, sans application ; de là son esprit n'est point cultivé, sa mémoire n'est point exercée ; il sort de la maison d'éducation presque aussi ignorant qu'il y était entré. Qu'arrive-t-il ? Si on lui donne un emploi important et qui exige des lumières et des connaissances étendues, il est incapable d'en exercer les fonctions, il s'en acquitte mal, son ignorance perce, son incapacité est reconnue ; il tombe dans un souverain mépris. Que de regrets alors d'avoir perdu le temps de sa jeunesse ! Regrets inutiles ! il est trop tard ; cette perte est irréparable.

Le second vice qui naît de la paresse est la pusillanimité. Le paresseux n'a pas la force d'entreprendre les choses les plus faciles : il est arrêté par le moindre obstacle, tout lui paraît impossible, parce qu'il ne veut faire aucun effort. " Malheur, dit l'Écriture, à ceux " qui manquent de cœur ! "

La paresse produit l'inconstance. S'il arrive que

l'on conçoive quelque désir de se corriger, ce désir est faible, et il ne dure pas longtemps ; on se lasse bientôt, et l'on retombe dans sa première indolence. " Les " désirs tuent le paresseux, dit le Saint-Esprit ; il veut, " et il ne veut pas ; il veut aujourd'hui une chose, et " demain une autre, aujourd'hui il veut bien, et " demain il changera d'avis."

De là cette léthargie qui l'accompagne partout, c'est à dire une langueur de cœur qui ne laisse aucun goût pour ses devoirs ; de là enfin cette insensibilité qui le rend sourd aux remontrances et aux exhortations de ceux qui veulent le réveiller de cet assoupissement ; rien ne le remue, rien ne le touche, ni les reproches qu'on lui fait, ni les bons exemples qu'il a sous les yeux. Que de péchés dans une âme lâche et indolente ! L'Écriture la compare à une terre inculte et abandonnée. " J'ai passé, dit l'auteur sacré, par le " champ du paresseux, et il était plein de mauvaises " herbes ; les épines en couvraient toute la surface, et " l'enceinte de pierres qui devait l'environner était " renversée." Écoutons encore les paroles que Dieu adresse lui-même au paresseux dans le livre des Proverbes : " Allez à la fourmi, ô paresseux ! considérez " sa conduite, et apprenez d'elle à être sage : car, " quoiqu'elle n'ait ni chef qui la conduise, ni maître " qui l'instruise, elle a soin de faire sa provision pendant l'été, et d'amasser dans la moisson de quoi se " nourrir. Jusques à quand dormirez-vous ? quand " vous réveillerez-vous de votre sommeil ? Si vous ne " sortez de votre assoupissement, l'indigence viendra " fondre sur vous et vous accablera."

Demandons à Dieu la vertu contraire à la paresse, c'est-à-dire une sainte activité, qui nous fasse aimer nos devoirs, et qui nous rende prompts à les remplir, en vue de lui plaire et pour notre salut. Que les difficultés du travail ne nous rebutent point ; ayons bon courage, et Dieu rendra doux et facile ce qui nous avait d'abord paru dur et pénible : c'est lui qui nous a imposé l'obligation de travailler ; il nous aide à pratiquer ce qu'il nous commande. Soyons persuadés que l'ennui qui accompagne toujours l'oisiveté est mille fois plus insupportable que le travail le plus fatigant.

HISTOIRES. — Allez à la fourmi, considérez sa conduite, et apprenez à devenir sage, disait souvent, d'après Salomon, un pasteur des âmes. Cette vie est le temps de la moisson, faites provision de bonnes œuvres, afin que vous ayez de quoi acheter le ciel. Paresseux, jusques à quand dormirez-vous ?

— Un saint homme disait chaque fois qu'il entendait l'horloge : « O mon Dieu ! voilà une heure passée de celles qui composent le nombre de mes jours ; il faudra que j'en rende compte, ainsi que de tous les moments de ma vie. »

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que la paresse, et de quoi est-elle la source ? — 2. Quelles sont, pour un jeune homme, les suites de la paresse ? — 3. Comment la paresse produit-elle la pusillanimité et l'inconstance ? — 4. Citez quelques paroles de l'Écriture propres à nous faire sentir les dangers de la paresse. — 5. Que faut-il faire pour vaincre la paresse ?

SECONDE PARTIE.

DES SACREMENTS ET DE LA PRIÈRE.

AVANT-PROPOS.

NÉCESSITÉ DE LA GRÂCE ET MOYENS DE L'OBTENIR.

Nous avons besoin de la grâce pour accomplir les Commandements de Dieu et pour nous sauver. Sans ce secours divin nous ne pouvions rien dans l'ordre du salut. C'est ce que Notre-Seigneur nous a enseigné par ces paroles : « Sans moi vous ne pouvez rien faire ; » et saint Paul par celles-ci : « Nous ne sommes pas capables d'avoir par nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes ; mais c'est Dieu qui nous en rend capables. » La grâce est un don surnaturel que Dieu nous fait par sa pure miséricorde, et en considération des mérites de Jésus-Christ. Il y a deux sortes de grâces : 1^o la grâce sanctifiante, qui

nous justifie, c'est-à-dire qui nous fait passer de l'état du péché mortel à l'état de la justice ; elle nous rend enfants de Dieu, agréables à ses yeux, et nous donne droit à l'héritage du ciel : cette grâce se nomme habituelle, parce qu'elle nous est donnée pour demeurer en nous ; 2° la grâce actuelle, qui consiste dans une lumière, dans une sainte pensée que Dieu nous donne, dans un bon mouvement qui prévient, qui excite, qui aide notre volonté pour faire le bien.

Le péché originel ayant répandu d'épaisses ténèbres dans notre esprit et une profonde corruption dans notre cœur, nous naissons dans l'ignorance et avec une forte inclination au mal, qu'on appelle concupiscence ; ce sont les deux sources générales de tous nos péchés : nous ne péchons que parce que nous ignorons nos devoirs, ou parce que, les connaissant, nous aimons mieux suivre nos penchants que nos lumières.

Nous ne pourrions jamais sortir de l'état du péché ni faire le bien, si Dieu ne nous ouvrait les yeux de l'esprit, et s'il n'imprimait à notre cœur un bon mouvement qui le tournât vers la vertu. La grâce nous fait connaître le bien ; elle nous en inspire le désir, et nous donne la force de le pratiquer. Que deviendrait l'homme attaqué de toutes parts au dedans et au dehors, si Dieu ne l'aidait dans sa faiblesse ? car à cette pente qu'il a pour le mal se joignent encore les tentations qu'il éprouve de la part du démon et des créatures. Que de pièges le monde ne lui dresse-t-il pas de tous côtés ! Il étale à ses yeux ses pompes et ses faux biens pour y attacher son cœur et le détourner de Dieu. Le démon lui livre de continuelles attaques, présentant à ses sens des objets flatteurs et séduisants, remuant son imagination par mille prestiges, et excitant en lui des mouvements de révolte contre l'esprit. Non, il ne pourrait certainement résister à tant d'assauts si Dieu cessait un seul instant de le soutenir. Voilà pourquoi, en récitant tous les jours la prière du Seigneur, nous demandons à Dieu que son nom soit sanctifié, que sa volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel, qu'il ne nous abandonne point à la tentation, et qu'il nous délivre du mal.

Il est donc vrai, selon la doctrine de Jésus-Christ,

que
faire
déliv
de l
tout,
" tou
est p
nous
que
Pass
n'est
n'en
sauv
nous
ciale
bonn
elle
infa
men

On
crem
Sacr
pour
exau
quan
nous
uniqu
pour
grâc
vons
nous
nous
aide
poin
n'en
tège

He
se co
encor
ayan
avale

que nous ne pouvons glorifier le nom de Dieu, ni faire sa volonté, ni résister à la tentation, ni être délivrés des pièges du malin esprit que par le secours de Dieu même ; mais avec la grâce nous pouvons tout, selon cette parole du même Apôtre : " Je puis tout en Celui qui me fortifie." Ce secours ne nous est point dû, autrement ce ne serait plus une grâce : nous n'y avons aucun droit ; Dieu ne nous le donne que par sa pure bonté, et en vertu des mérites de la Passion et de la Mort de Jésus-Christ ; mais cette grâce n'est refusée à personne, et c'est notre faute quand nous n'en profitons pas pour faire le bien et pour nous sauver. Ce n'est pas la grâce qui nous manque, c'est nous qui manquons à la grâce. Dieu l'a attachée spécialement aux Sacrements quand on les reçoit avec de bonnes dispositions : il l'a promise à la prière quand elle est bien faite ; nous avons donc deux moyens infaillibles pour obtenir la grâce : ce sont les Sacrements et la prière.

On reçoit la grâce sanctifiante par le canal des Sacrements, surtout par le Sacrement de Baptême et le Sacrement de Pénitence, que Jésus-Christ a institués pour cette fin. En second lieu, Dieu a promis de nous exaucer quand nous nous adressons à lui par la prière, quand nous implorons le secours de sa grâce, quand nous sollicitons sa miséricorde au nom de son Fils unique, qui nous a aimés jusqu'à se livrer à la mort pour nous. Nous pouvons donc attirer en nous la grâce de Dieu, et avec ce secours puissant nous pouvons accomplir ses Commandements ; car Dieu ne nous commande point des choses impossibles, mais il nous avertit de faire ce que nous pouvons, et il nous aide afin que nous le puissions. Dieu n'abandonne point ceux qu'il a une fois justifiés par sa grâce, s'il n'en est abandonné le premier ; il ne cesse pas de protéger ceux qui ne cessent pas de lui être fidèles

HISTOIRE. — S. Augustin résistait à la grâce lorsque, pressé de se convertir, il disait à Dieu : « Seigneur, encore un peu de temps, encore un peu de temps ; bientôt, bientôt, demain, demain. » Mais ayant appris la conversion de deux officiers de l'empereur, qui avaient renoncé au monde à l'occasion de la lecture de la vie de

saint Antoine, et ayant entendu une voix qui disait : « Prenez et lisez, prenez et lisez, il prit les Epîtres de saint Paul, et lut ces paroles : « Ne vivez pas dans la débauche et l'impureté. Il se dit à lui-même : « Jusques à quand balancerai-je ? Jusques à quand remettrai-je de jour en jour ? Pourquoi ne serait-ce pas tout à l'heure ? Pourquoi ne me retirerais-je pas dès ce moment de mes ordures et de mes infamies ? » Augustin coopéra alors à la grâce, et éprouva ce qu'avait dit l'un de ces officiers : « Il en coûte bien moins pour être ami de Dieu que pour parvenir à une brillante fortune et devenir ami de l'empereur. Il n'y a qu'à le vouloir : si je veux l'être, je le serai dans le moment. »

LASATIERE.

EXERCICES. — 1. De quoi avons-nous besoin pour accomplir les commandements de Dieu et pour nous sauver ? — 2. Qu'est-ce que la grâce, et combien y en a-t-il de sortes ? — 3. Dans quel état naissons-nous, et quelles sont les sources de tous nos péchés ? — 4. Montrez quel besoin nous avons du secours de Dieu pour sortir de cet état. — 5. Dieu nous doit-il la grâce, et par quel moyen nous la donne-t-il ?

TITRE PREMIER.

DES SACREMENTS.

CHAPITRE PREMIER.

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

Jésus-Christ a institué les Sacrements, c'est-à-dire des signes sensibles auxquels il lui a plu d'attacher le don inestimable de la justification ; les Sacrements sont donc comme autant de canaux par lesquels il nous communique la grâce qui conduit au salut.

Les Sacrements sont des signes, puisqu'ils nous font connaître une grâce invisible qu'ils opèrent dans notre âme, et ces signes sont sensibles parce qu'ils tombent sous nos sens.

Il
l'Euc
et le
l'une
que l
du m
invis
Tru
ment
que f
Le
Sacre
form
rapp
comm
matie
Je te
c'est
purif
tière
saint
consi
action
Saint
Bapt
Ou
tient
l'on
droit
oppor
du S
vertu
dont
pour
Te
sanc
entre
quer
établi
c'est
et les
spirit

Il y a sept Sacrements : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage. Il y deux choses dans les Sacrements : l'une que l'on voit, et l'autre que l'on ne voit pas, mais que l'on croit. Ce que l'on voit, c'est l'action extérieure du ministre ; ce que l'on ne voit pas, c'est l'opération invisible de la grâce.

Trois choses sont nécessaires pour faire un Sacrement : la matière, la forme et l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

Les choses dont on se sert dans l'administration des Sacrements en sont la matière, les paroles en sont la forme. Ces deux choses extérieures ont un parfait rapport entre elles, ainsi qu'avec la grâce qu'elles communiquent : par exemple, dans le Baptême, la matière est l'eau ; la forme consiste dans ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* ; c'est-à-dire je te lave, et l'effet du Baptême est de purifier l'âme en donnant une nouvelle vie. La matière de la Confirmation consiste dans l'onction du saint Chrême avec l'imposition des mains ; la forme consiste dans les paroles qui accompagnent cette action, et l'effet de ce Sacrement est de donner le Saint-Esprit et d'augmenter la grâce reçue dans le Baptême.

Outre la grâce sanctifiante, chaque Sacrement contient encore une autre grâce qui lui est propre, et que l'on nomme grâce sacramentelle. C'est un certain droit que nous recevons alors d'obtenir en temps opportun des secours particuliers pour accomplir la fin du Sacrement. Dans le Baptême, par exemple, en vertu de la grâce sacramentelle on reçoit les secours dont on a besoin pour mener une vie chrétienne et pour conserver l'innocence reçue dans ce Sacrement.

Tous les Sacrements ont été institués pour notre sanctification, tous produisent cet effet ; mais il y a entre eux des différences qu'il est nécessaire de remarquer. Premièrement, le Baptême et la Pénitence sont établis pour donner la vie spirituelle de la grâce, et c'est pour cela qu'on les appelle Sacrements des morts ; et les autres sont pour augmenter en nous cette vie spirituelle que nous devons avoir déjà en les rece-

vant : on les nomme, pour cet effet. Sacrements des vivants, parce que pour les recevoir dignement il faut vivre de la vie de la grâce, c'est-à-dire être exempt de péché mortel.

Secondement, il y en a trois, savoir, le Baptême, la Confirmation et l'Ordre, dans lesquels l'âme n'est pas seulement sanctifiée par la grâce, mais elle est encore marquée d'un caractère spirituel qui nous consacre à Dieu d'une manière particulière, et qui ne peut être effacé. Celui qui reçoit ces Sacrements avec de mauvaises dispositions ne reçoit pas la grâce sanctifiante, mais il reçoit le caractère ; de plus la grâce, quand on l'a reçue, peut se perdre par le péché ; mais le sceau divin que ces Sacrements ont imprimé ne saurait s'effacer ; c'est pour cette raison que ces trois Sacrements ne peuvent se réitérer, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être reçus qu'une seule fois par la même personne.

Outre l'action et les paroles qui sont essentielles à chaque Sacrement, l'Eglise, toujours conduite par le Saint-Esprit, a ajouté plusieurs cérémonies pour l'instruction et l'édification des fidèles. Quoique ces cérémonies ne soient pas absolument nécessaires pour l'effet des Sacrements, elles n'en sont pas moins respectables par leur antiquité : la plupart paraissent avoir été établies par les Apôtres mêmes ; ces cérémonies servent à nous faire mieux connaître l'excellence et la sainteté des Sacrements ; elles nous apprennent d'une manière sensible avec quelles dispositions nous devons les recevoir, quels effets ils produisent, et quelles obligations ils nous imposent.

HISTOIRE. — Un prêtre zélé disait en gémissant : « Combien n'y a-t-il pas de malades qui, dans la belle saison, vont aux eaux de Bourbonne, de Vichy, de Barèges ! etc. Ils font de grandes dépenses pour guérir de quelques infirmités corporelles, et il s'en faut bien qu'ils guérissent tous. Nous avons des sources admirables pour toutes les maladies de l'âme : ce sont les Sacrements. Ces sources de grâces guérissent infailliblement tous ceux qui y vont tant bien disposés. Comment tant de pécheurs négligent-ils d'aller ces sources y puiser une eau qui est si salutaire ? Comment la plupart de ceux qui y vont n'y portent-ils pas les dispositions nécessaires ? »

rements des
ment il faut
e exempt de

Baptême, la
l'âme n'es
mais elle est
el qui nous
lière, et qui
Sacraments
pas la grâce
; de plus la
erdre par le
crements ont
cette raison
itérer, c'est-à
seule fois par

essentielles à
nduite par le
ies pour l'in-
ique ces céré-
essaires pour
as moins res
araissent avoir
es cérémonies
l'excellence et
us apprennent
ositions nous
produisent, et

nt : « Combien n'y
vont aux eaux de
font de grandes
porelles, et il s'en
sources admirables
Sacraments. Ces
as ceux qui y vont
négligent-ils d'aller
aire ? Comment les
as les dispositions

EXERCICES. — 1. Qu'entend-on par les Sacraments, et qui les a institués ? — 2. Combien y a-t-il de Sacraments ? — 3. Combien faut-il de choses pour faire un Sacrement, et comment les nomme-t-on ? — 4. Pourquoi les Sacraments ont-ils été institués, et quel est l'effet particulier propre à chacun d'eux ? — 5. Quels sont ceux qu'on ne peut recevoir qu'une fois, et pour quel motif ?

CHAPITRE II.

DU BAPTÊME

ARTICLE PREMIER.

Nécessité de ce Sacrement.

Le Baptême est un Sacrement qui efface le péché originel et nous fait enfants de Dieu et de l'Eglise.

C'est le premier de tous les Sacraments, et il donne le pouvoir de participer aux autres. Notre-Seigneur l'a institué lorsqu'il a dit à ses Apôtres : « Allez, instruisez tous les peuples, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; tous ceux qui croiront et seront baptisés seront sauvés. » Ces paroles sont la forme du Baptême, et l'eau naturelle en est la matière.

C'est donc pour sauver les hommes que Jésus-Christ a institué le Baptême ; c'est pour les délivrer du péché et de la mort éternelle, qui est la peine du péché, et pour les rendre, par une nouvelle naissance, les enfants de Dieu et de l'Eglise. Le Baptême remet le péché originel dans les enfants, et dans les adultes il efface encore tous les péchés actuels qu'ils peuvent avoir commis depuis qu'ils ont l'usage de la raison ; le Baptême remet aussi toutes les peines dues à ces péchés ; c'est pour cela que l'Eglise n'a jamais imposé de satisfaction ou de pénitence aux nouveaux baptisés ; mais il n'ôte pas les suites du péché originel, qui sont l'ignorance, la concupiscence, les misères de la vie et la nécessité de mourir. Dieu nous laisse ces suites du péché originel, après même qu'il a été effacé, afin

qu'elles servent d'exercice à notre vertu par les combats que nous avons à soutenir pour éviter le mal et faire le bien. Si le Baptême nous délivrait de l'ignorance et de l'inclination au mal, nous ferions le bien sans peine et comme naturellement ; et quel mérite y aurait-il à le faire s'il ne nous coûtait rien ? Le Baptême imprime dans notre âme un caractère ou une marque spirituelle et ineffaçable qui consacre à Dieu ceux qui sont baptisés, et qui les distingue de ceux qui ne le sont pas. Ce caractère de consécration fait qu'on ne peut recevoir le Baptême qu'une fois, car ce qui est une fois consacré à Dieu lui appartient par un droit inaliénable.

Le Baptême est si nécessaire, qu'on ne peut être sauvé sans le recevoir, conformément à ces paroles de Jésus-Christ : " Si l'homme ne naît de l'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux." Mais il peut être suppléé ou par le martyre ou même par le désir du Sacrement, dans les cas où il y aurait impossibilité de le recevoir ; et c'est pour cela qu'on distingue trois sortes de Baptême : le Baptême d'eau, le Baptême de désir, et le Baptême de sang. Il n'y a cependant que le Baptême d'eau qui soit un véritable Sacrement ; et si l'on donne le nom de Baptême aux deux autres, ce n'est que parce qu'ils suppléent au défaut de ce Sacrement lorsqu'on ne peut le recevoir, et qu'ils ont le même effet.

Le Baptême de désir doit être accompagné d'un véritable et sincère regret de ses péchés, avec un grand amour de Dieu.

Le Baptême de sang consiste à souffrir le martyre pour l'amour de Dieu et pour la foi de Jésus-Christ avant d'avoir été baptisé : on le nomme ainsi parce qu'on regarde celui qui meurt en souffrant pour la défense de la foi comme baptisé dans son sang, et qu'il obtient la même grâce qu'il aurait reçue par le Baptême d'eau, et même bien plus parfaitement, parce que le martyre est l'acte suprême de la charité.

HISTOIRE. — J'ai connu une vertueuse femme, dit le pieux Bourdon, toute pauvre des biens de la vie présente, mais très-riche des biens du ciel, pleine de l'esprit de Jésus-Christ et d'un amour

u par les com-
viter le mal et
rait de l'igno-
erions le bien
et quel mérite
tait rien ? Le
caractère ou
qui consacre à
s distingue de
e consécration
e qu'une fois,
lui appartient

ne peut être
ces paroles de
de l'eau et de
me des cieux."
tyre ou même
où il y aurait
our cela qu'on
sang d'eau,
sang. Il n'y a
t un véritable
Baptême aux
supplément au
ut le recevoir,

mpagné d'un
chés, avec un
rir le martyr
Jésus-Christ
ne ainsi parce
frant pour la
n sang, et qu'il
ne par le Bap-
ent, parce que
rité.

it le pieux Bour-
is très-riche des
et d'un amour

andre pour la sainte Vierge. Comme on élevait dans la ville
qu'elle habitait une magnifique église, elle se sentit pressée d'offrir
un écu, fruit de ses épargnes, pour contribuer en quelque sorte à
la construction du pieux édifice. Mais le prêtre à qui elle présenta
son offrande la refusa, et lui témoigna même qu'il serait bien aise
de lui faire accepter quelques secours, au lieu d'en recevoir d'elle,
parce qu'il voyait bien à ses habits qu'elle était pauvre. Alors
cette femme, avec une foi admirable, lui répondit : « Moi pauvre,
mon père ? eh ! ne suis-je pas chrétienne, fille d'un grand roi, et
héritière d'un grand royaume ? »

Mois de Marie par le P. DEBUSSI.

Ex — 1. Quel est le premier et le plus nécessaire de tous
es sacrements ? — 2. Jusqu'à quel point le Baptême est-il néces-
saire, et comment peut-il être suppléé ? — 3. Les diverses manières
de suppléer le Baptême sont-elles aussi des sacrements ?

ARTICLE II.

Ministre du sacrement de Baptême.

Le Baptême étant aussi nécessaire qu'il l'est pour
le salut, Jésus-Christ, en l'instituant, a donné aux
hommes toutes les facilités imaginables de le recevoir ;
c'est pour ce sujet que, quoique ordinairement il n'y
ait que les prêtres qui aient droit de baptiser, et
qu'il faille porter les enfants à l'église pour y recevoir
le Sacrement avec les cérémonies ordinaires, cepen-
dant toute personne peut baptiser dans le cas de
nécessité ; et le Baptême est valide, pourvu qu'elle
verse de l'eau naturelle sur le baptisé en prononçant
les paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et
du Saint-Esprit.* Pour être véritablement baptisé, il
faut que l'eau ait touché quelque partie considérable
du corps, autrement il faudrait regarder le Baptême
comme douteux, et baptiser ensuite l'enfant sous con-
dition.

C'est ce qu'on doit faire aussi si l'on a un doute
fondé que l'enfant ait vie, ou qu'il ait été baptisé, ou
qu'il l'ait été comme il faut, ainsi que dans d'autres
cas extraordinaires ; car alors on doit le baptiser ainsi,
en disant lorsqu'on verse l'eau sur lui : *Si tu es capable
du Baptême, ou : Si tu n'es point baptisé, je te baptise au
nom, etc.*

Le Baptême étant absolument nécessaire à tous les hommes, c'est une obligation à ceux qui se convertissent à la foi catholique, ayant l'usage de la raison, de recevoir ce Sacrement ; mais alors on a soin de les disposer à cette grande action par une instruction suffisante et par la préparation de leur cœur, principalement en les excitant à la contrition de leurs péchés. Autrefois on n'administrait le Baptême à ces sortes de personnes que deux fois l'année, les veilles de Pâques et de la Pentecôte, à moins que quelqu'une ne fût en danger de mort, et c'est de là qu'est venue la pratique de bénir en ces deux jours l'eau qui doit servir au Baptême.

Hierome. — Un missionnaire du nouveau monde parcourait les régions les plus écartées pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Il se présenta un jour à lui un sauvage dont les dispositions lui parurent extraordinaires. Dès qu'il fut bien instruit des mystères de notre sainte Religion et de ce qui regarde les Sacraments, il lui administra le Baptême et la sainte Eucharistie, qu'il reçut avec les plus vifs transports de la reconnaissance et de l'amour. Le missionnaire partit pour aller faire d'autres excursions apostoliques, et revint un an après dans le lieu où était le sauvage devenu chrétien. Dès que celui-ci eut connaissance de l'arrivée du missionnaire, qu'il regardait comme son père, il se rendit auprès de lui, et le conjura de lui donner de nouveau la sainte communion. « Oui, mon fils, lui dit-il ; mais il faut auparavant que vous confessiez les péchés mortels dont vous avez pu vous rendre coupable : ne craignez rien, je vous aiderai à vous accuser. — Quoi ! mon père, répondit le sauvage avec étonnement, il y aurait des Chrétiens qui, après avoir été baptisés et avoir reçu le corps de Jésus-Christ, seraient assez ingrats pour l'outrager par quelque péché mortel ? Grâce à Dieu, je ne crois pas être coupable d'aucun de ces péchés. » Il fondait en larmes en accusant les fautes les plus légères. Le missionnaire, dans l'admiration, bénissait Dieu, voyant qu'il était servi et glorifié par des âmes fidèles et ferventes jusque parmi les peuples les plus sauvages.

Lettres édifiantes.

EXERCICES. — 1. Quel est le ministre du sacrement de Baptême, et qui peut le remplacer en cas de réelle nécessité ? — 2. Quelles sont les paroles, ou plutôt la forme du Baptême, et que faut-il faire en cas de doute sur la validité de ce sacrement ?

ARTICLE III.

Des Cérémonies du Baptême.

Comme le Baptême est le premier et le plus nécessaire des Sacrements, l'Eglise, afin de mieux faire connaître quelle en est l'excellence, et ce à quoi l'on s'engage en le recevant, veut qu'on l'administre avec un grand nombre de cérémonies. On fait très-souvent le signe de la Croix en administrant le Baptême, pour marquer que ce Sacrement tire toute sa valeur de la Croix de Jésus-Christ, et pour marquer que la vie d'un Chrétien est une vie de croix et de souffrances continuelles, et qu'il doit marcher sur les traces de Jésus-Christ. On y fait plusieurs onctions tant avec l'Huile des Catéchumènes qu'avec le saint Chrême, pour marquer l'onction intérieure de la grâce que le Saint-Esprit répand dans l'âme de celui qu'on baptise; car, comme l'huile pénètre le corps, le fortifie et guérit ses plaies, ainsi la grâce qu'on reçoit dans le Baptême pénètre le cœur et le fortifie contre les passions.

Celui qui doit être baptisé reste d'abord à l'entrée de l'église, pour marquer qu'étant esclave du démon, il n'a aucun droit d'entrer plus avant dans la maison de Dieu, à cause du péché originel dont il est souillé.

Là le prêtre marque l'enfant du signe de la Croix sur le front et sur la poitrine; il fait sur lui des exorcismes pour éloigner de lui le démon; il lui met du sel dans la bouche pour signifier qu'il va lui communiquer l'esprit de sagesse. Puis, ayant de nouveau fait le signe du salut sur le front de l'enfant, avec défense au démon de jamais oser violer ce signe auguste, il invoque et conjure instamment Dieu, auteur de toute lumière et de toute vérité, en faveur du nouveau serviteur qui est présenté à son service. En introduisant l'enfant dans l'église, il demande aux parrain et marraine de réciter avec lui le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique.

Il fait encore des exorcismes, touche les oreilles de l'enfant avec de la salive, en demandant qu'elles soient

ouvertes aux vérités du salut, et repousse de nouveau le démon.

Les exorcismes ainsi terminés, le prêtre exige une renonciation formelle à Satan, puis il fait à l'enfant l'onction avec l'Huile des Catéchumènes.

Ensuite il lui fait faire une profession de foi en l'interrogeant sur les points principaux du Symbole. Et enfin, sur son désir formellement exprimé, il lui administre le Sacrement au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et achève sa consécration par l'onction du saint Chrême au sommet de la tête, qu'il revêt ensuite d'un vêtement blanc, symbole de l'innocence de l'âme régénérée par l'eau sainte qui vient de couler sur le front.

Les parrain et marraine interviennent dans le Baptême solennel pour présenter à l'Eglise celui qui doit être baptisé, être témoins de son Baptême, répondre pour lui s'il n'a pas l'usage de raison, et lui servir de caution pour la grâce reçue dans ce Sacrement.

L'obligation des parrains et des marraines est d'aimer leurs filleuls comme leurs enfants spirituels, et de veiller à leur éducation et à leur conduite pour qu'ils remplissent fidèlement les engagements de leur Baptême. Ils doivent y veiller par leurs prières, par leurs exemples et leurs avis dans les circonstances où ils le peuvent. Ils contractent avec l'enfant, et les parents de l'enfant, une alliance spirituelle dont l'Eglise a fait un empêchement dirimant au mariage.

HISTOIRE. — On faisait des réjouissances à Rome, et l'empereur Quoclétien s'y était rendu. Le comédien Genès crut ne pouvoir mieux divertir la cour impie qu'en contrefaisant par dérision les cérémonies du Baptême. Il parut couché sur le théâtre comme s'il eût été malade, et demanda à être baptisé pour mourir tranquille. On fit paraître deux autres comédiens travestis, l'un en prêtre, et l'autre en exorciste. Ils s'approchèrent du lit et dirent à Genès : « Mon enfant, pourquoi nous faites-vous venir ? » A l'instant le cœur de Genès fut changé, et il répondit très-sérieusement : « Parce que je veux recevoir la grâce de Jésus-Christ, et par la sainte régénération obtenir la délivrance de mes péchés. » On crut qu'il n'en jouait que mieux son rôle. On accomplit les cérémonies du Sacrement, et quand on lui eut mis les habits blancs, des soldats le prirent en continuant la farce, et le présentèrent à l'empereur.

se de nouveau
être exige une
fait à l'enfant
s.
ion de foi en
du Symbole.
exprimé, il lui
re, et du Fils,
tion par l'onc-
te, qu'il revé-
e l'innocence
ient de couler

dans le Bap-
celui qui doit
me, répondre
lui servir de
ement.

ines est d'ai-
spirituels, et
te pour qu'ils
de leur Bap-
es, par leurs
ances où ils
les parents
t l'Eglise a

et l'empereur
ut ne pouvoi-
r dérision les
réate, comme
mourir tran-
estis, l'un en
lit et dirent
uir. A l'ins-
érieusement.
st, et par la
sa. On crut
cérémonies
des soldats
l'empereur

peut être interrogé comme les Martyrs. Genès, profitant de la facilité naturelle qu'il avait pour la parole, d'un air et d'un ton inspirés, fit ce discours du lieu élevé où il était : « Écoutez, empereur et courtisans, sénateurs, plébéiens ; tous les ordres de la superbe Rome, écoutez-moi. Ci-devant, lorsque j'entendais seulement pro- férer le nom de Jésus-Christ, j'en frissonnais d'horreur, et j'outra- geais autant qu'il était en moi ceux qui professaient cette croyance. J'ai pris en haine plusieurs même de mes proches et de mes alliés à cause du nom chrétien, et j'ai détesté cette Religion au point de m'instruire exactement de ses mystères, comme vous avez pu le voir, afin d'en faire le jeu public ; mais au moment que l'eau du Baptême a touché ma chair, mon cœur s'est changé, et à l'interro- gation que l'on m'a faite, j'ai répondu sincèrement que je croyais. Je voyais une main s'étendre du haut des cieux, et des anges étincelants de lumière planer au-dessus de moi. Ils ont lu dans un livre terrible tous les péchés que j'ai commis dès mon enfance, les ont effacés aussitôt après, puis m'ont remontré le livre plus blanc que la neige. Vous donc, maintenant, grand empereur, et vous, spectateurs de toute condition que nos jeux sacrilèges ont fait rire de ces divins mystères, croyez avec moi, qui suis plus cou- pable que vous, croyez que Jésus-Christ est le Seigneur digne de nos adorations, et tâchez d'en obtenir aussi miséricorde. »

L'empereur Dioclétien, également irrité et surpris, fit d'abord frapper Genès à coups de bâton, puis il le remit au préfet Plautien, afin de le contraindre à sacrifier aux idoles. Le préfet employa toutes les tortures en pure perte ; Genès répondit constamment : « Il n'est point de maître comparable à celui qui vient de m'appel- lerre ; je l'adore et le chéris de toute mon âme : quand j'aurais mille vies à perdre, rien ne me séparera de lui : jamais les tour- ments ne m'ôteront Jésus-Christ de la bouche et du cœur ; je sens le plus vif regret de tous mes égarements passés et de ce que j'ai commencé si tard à le servir. » On s'aperçut que son éloquence faisait impression, et on s'empessa de lui trancher la tête.

On doit cependant remarquer qu'une cérémonie aussi impie dans son principe ne put être pour saint Genès un Baptême de salut que par une grâce toute miraculeuse, par laquelle Dieu excita dans le cœur de ce saint une vraie et sincère douleur de ses fautes.

EXERCICES. — 1. Rapportez en peu de mots les principales céré- monies du Baptême. — 2. Pourquoi donne-t-on un parrain et une marraine à ceux qui reçoivent le Baptême ? — 3. Quelle est l'obli- gation des parrains et marraines envers les baptisés et envers l'Eglise ?

ARTICLE IV.

Promesses du Baptême.

Présentés à l'église pour y recevoir le saint Baptême, on nous a demandé si nous croyions en Dieu, si nous voulions vivre selon les maximes de l'Évangile, et si nous renoncions de cœur et d'affection au démon et à ses pompes, au monde et à ses maximes, et ce n'est qu'après une réponse formelle et affirmative qu'on nous a admis au nombre des enfants de Dieu.

C'est donc à la face du ciel et de la terre, en présence de Dieu et de ses Anges, que nous avons promis de nous soumettre à la Loi de Jésus-Christ, et de l'observer dans toute son étendue. Nous n'avions pas, il est vrai, l'usage de la raison quand nous avons reçu le Baptême ; mais c'est pour nous et en, notre nom que ces promesses ont été faites ; nous les avons ratifiées depuis, toutes les fois que nous avons fait profession publique du Christianisme ; nous les ratifions encore tous les jours par le signe de la Croix, la récitation de l'Oraison Dominicale, l'assistance au saint sacrifice de la Messe, la participation aux Sacrements. Nous ne sommes donc plus à nous, nous appartenons à Dieu ; notre âme, notre corps, tout est à lui. Suivre les maximes du monde, rechercher ses vanités, aimer les pompes du démon, rougir de l'Évangile, ce serait renoncer à la qualité de Chrétien, violer ses engagements, devenir prévaricateur, fouler aux pieds le sang de Jésus-Christ, outrager l'Esprit saint, et le chasser honteusement de son cœur. N'oublions donc jamais que ces promesses sont écrites dans le livre de vie, que Dieu les garde dans le ciel, et qu'elles deviendront le sujet du jugement que nous aurons à subir à l'heure de notre mort. Notre salut, notre éternelle destinée dépend de notre fidélité à les remplir. Pour ne pas les oublier, nous devons les renouveler souvent, et remercier sans cesse le Seigneur de nous avoir arrachés à la puissance des ténèbres pour nous appeler au royaume de son Fils.

HISTOIRE. — Nous lisons dans l'Histoire de l'Eglise qu'un saint diacre nommé Murrita, ayant tenu sur les fonts sacrés un jeune homme nommé Elpidophore, eut la douleur de le voir devenir apostat, et persécuteur des Chrétiens. Un jour qu'il exerçait publiquement la persécution au milieu d'une foule immense, le saint diacre parut tout à coup; il avait conservé les vêtements blancs dont Elpidophore avait été revêtu lorsqu'il fut baptisé, et, les lui montrant, il lui adressa ces foudroyantes paroles : « Voilà les témoins de ton apostasie; ces témoins t'accuseront au tribunal du souverain Juge. La voilà, cette robe blanche dont je t'ai revêtu sur les fonts sacrés; elle demandera vengeance contre toi; elle se changera en un vêtement de feu, de flammes qui te dévoreront pendant l'éternité tout entière. Ceux qui entendirent ces paroles fondirent en larmes, et Elpidophore se retira couvert de confusion.

Histoire de l'Eglise.

EXERCICES. — 1. Quelles sont les promesses du Baptême, et quelle est leur importance pour le salut? — 2. Les promesses du Baptême obligent-elles, quoiqu'on les ait faites par l'organe des parrains et marraines avant d'avoir l'usage de la raison? — 3. Quand et comment ratifie-t-on les promesses du Baptême? — 4. Pourquoi faut-il renouveler souvent les promesses du Baptême?

CHAPITRE III

DE LA CONFIRMATION.

ARTICLE PREMIER.

Nature et effets de la Confirmation.

La Confirmation, qui est le second des Sacraments, augmente en nous la grâce du Baptême, et nous rend parfaits chrétiens en donnant le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces. Ce Sacrement achève ce que le Baptême a commencé : il en est la perfection. La grâce du Baptême est une grâce de régénération qui nous rend enfants de Dieu; celle de la confirmation est une grâce de force et de courage qui nous

élève à l'état de l'homme parfait, et nous rend capables de combattre et de vaincre en rendant témoignage à Jésus-Christ, aux dépens même de notre vie. C'est ce que nous voyons dans la personne des Apôtres. Avant la descente du Saint-Esprit, ils étaient faibles et timides; mais aussitôt qu'ils eurent été remplis de ses grâces, ils devinrent d'autres hommes, et annoncèrent Jésus-Christ avec un courage intrépide. Le Saint-Esprit descend encore sur ceux qui reçoivent la Confirmation, et il produit en eux les mêmes effets, mais d'une manière invisible, parce que ce miracle n'est plus nécessaire.

Quoique le Saint-Esprit ne descende pas visiblement sur ceux qui reçoivent la Confirmation, comme il arrivait souvent dans la primitive Eglise, il répand toujours en eux l'abondance des dons et des fruits dont il est la principe. On attribue sept dons principaux au Saint-Esprit : celui de Sagesse, qui nous fait goûter les choses de Dieu; celui d'Intelligence, qui ouvre notre entendement et nous communique les lumières nécessaires pour bien connaître les vérités de la Religion; celui de Conseil, qui nous dirige et nous fait prendre en toutes choses le meilleur parti relativement au salut; celui de Science, qui nous fait discerner le bien d'avec le mal; celui de Force, qui nous fait repousser les obstacles qui s'opposent à notre salut; celui de Piété, qui nous fait remplir avec constance nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes; et enfin celui de Crainte, qui imprime en notre âme, un respect mêlé d'amour pour la majesté divine présente en tous lieux, et une crainte filiale de lui déplaire en quoi que ce soit.

Les fruits du Saint-Esprit sont : la Charité, qui nous unit à Dieu par amour; la Joie, qui nous remplit d'une sainte consolation; la Paix, qui produit la tranquillité au milieu des contradictions du monde; la Patience, qui nous fait supporter en vue de Dieu ce qui nous déplaît; la Bénignité, qui nous porte à soulager le prochain; la Bonté, qui nous rend bien-faisants envers tous; la Longanimité, qui nous empêche de nous rebuter dans les épreuves; la

Deu
proc
avec
selon
Char
qui
Le
sont
céré
men
prod
L
conf
van
jure
rem
et f
disa
firm
Fils
acce
que
dun
L
bau
dan
alo
l'hu
un
le c
ven
C
ces
d'u
voi
mu
ins
gr

E
l'im
pou

Douceur, qui nous porte à supporter en paix ce que le prochain a d'incommode ; la Foi, qui nous fait croire avec certitude ; la Modestie, qui règle notre extérieur selon les maximes de l'Évangile ; la Continence et la Chasteté, qui conservent nos corps dans la sainteté qui convient à des temples du Saint-Esprit.

Les évêques, en qualité de successeurs des Apôtres, sont les ministres ordinaires de la Confirmation. Les cérémonies avec lesquelles on administre ce Sacrement sont autant de signes des effets admirables qu'il produit dans les âmes.

L'évêque étant tourné du côté de ceux qui vont être confirmés, appelle sur eux le Saint-Esprit ; puis, élevant les mains, il fait une prière par laquelle il conjure le Tout-Puissant d'envoyer l'Esprit saint pour les remplir de ses dons. Il prend ensuite du saint Chrême, et fait à chacun d'eux une onction sur le front, en disant : *Je te marque du signe de la Croix, et je te confirme par le Chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Cette prière et celle qui accompagne l'imposition des mains nous apprennent quels sont les précieux effets que ce Sacrement produit dans ceux qui le reçoivent dignement.

Le saint Chrême, composé d'huile d'olive et de baume, est bien propre à nous faire connaître l'abondance, la douceur et la force de la grâce qui remplit alors notre âme, qui la pénètre et la fortifie, comme l'huile pénètre et fortifie le corps ; le baume est aussi un symbole de la bonne odeur de Jésus-Christ que le confirmé doit répandre par la pratique de toutes les vertus.

Quoique ce Sacrement ne soit pas absolument nécessaire au salut, on se rendrait cependant coupable d'une faute considérable si l'on négligeait de le recevoir ; on se priverait des grâces abondantes qu'il communique, et l'on désobéirait à Jésus-Christ, qui l'a institué pour notre avancement dans la vie de la grâce.

HISTOIRE. — Julien l'Apostat résolut de professer solennellement l'impie. Ce fut à cette fin qu'il fit faire des grands préparatifs pour un sacrifice qu'il devait offrir aux idoles dans un temple dédié

au démon. Il s'y rendit suivi de toute sa cour, avec pompe, pour donner à cette action impie beaucoup d'éclat. Tout étant prêt, l'empereur fit signe que l'on commençât. Mais quel fut l'étonnement des prêtres des idoles lorsqu'ils se trouvèrent interdits, hors d'état, malgré tous leurs efforts, de procéder à l'abominable cérémonie ! De plus, ils virent que leurs couteaux, qu'ils avaient eu soin de bien préparer, ne pouvaient rien sur la chair des victimes, et le feu qu'on avait allumé sur l'autel s'éteignit tout à coup. Le sacrificateur s'écria : « Il y a certainement ici une grande puissance inconnue qui s'oppose à nos cérémonies ! » Il pria alors l'empereur de permettre qu'on s'assurât s'il ne se trouvait pas parmi les assistants quelque Galiléen qui eût été nouvellement ou lavé d'eau ou oint de baume ; il voulait dire ou baptisé ou confirmé. Il y avait, en effet, dans le temple un jeune page qui était chrétien, et qui depuis peu de jours avait reçu la Confirmation et la grâce de ce Sacrement. L'empereur ayant dit tout haut : « Qu'on fasse cette recherche, » le page n'hésita pas de se présenter et de dire : « Apprenez que je suis chrétien ; j'ai été baptisé, et il n'y a pas longtemps qu'on m'a oint pour m'animer au combat. Je suis disciple de Jésus-Christ, qui m'a racheté par la croix ; je le reconnais pour mon Dieu, et je me glorifie de lui appartenir. C'est moi ou plutôt c'est le Dieu que je sers qui a mis obstacle à l'impiété qu'on allait exercer. J'ai invoqué dans mon cœur le nom sacré de Jésus-Christ, et les démons n'ont pu être reconnus pour dieux. Au nom de Jésus-Christ, qui est le vrai Dieu, ils ont été contraints de prendre la fuite. » L'empereur, qui avait été chrétien et qui était bien instruit du pouvoir de Jésus-Christ, fut saisi de frayeur. Il appréhenda les effets de sa vengeance, et sortit du temple, couvert de confusion, sans dire un seul mot. Le courageux soldat de Jésus-Christ alla rapporter aux Chrétiens ce qui venait d'arriver ; ils en rendirent gloire à Dieu, et ils reconnurent combien ceux en qui habite la vertu de Jésus-Christ par le sacrement de Confirmation, quand on le reçoit dans les dispositions saintes, sont redoutables aux démons.

Histoire ecclésiastique.

EXERCICES. — 1. Quels sont les effets du sacrement de Confirmation ? — 2. Quelle différence y a-t-il entre ce sacrement et celui du Baptême ? — 3. Quelle personne de la très-sainte Trinité recevons-nous dans la Confirmation, et que répand-elle dans ceux qui la reçoivent ? — 4. Nommez les dons du Saint-Esprit, et dites quel est leur effet ? — 5. Quels sont les fruits du Saint-Esprit, et quel est leur effet ? — 6. Qui est le ministre du sacrement de Confirmation ? — 7. Comment et avec quelle matière l'administre-t-on ? — 8. Quelle faute y aurait-il à négliger de recevoir ce sacrement ?

ARTICLE II.

Des dispositions à la Confirmation

Comme on ne peut recevoir la Confirmation qu'une seule fois, il est d'une grande importance d'y apporter les dispositions nécessaires, afin de n'être pas privé des grâces qui sont particulièrement attachées à ce Sacrement.

La première disposition est d'avoir une conscience purgée de tout péché mortel ; l'état de grâce, c'est-à-dire l'innocence du Baptême conservée ou réparée par la pénitence, est absolument nécessaire pour le recevoir dignement : le Saint-Esprit nous assure lui-même dans l'Écriture " que la Sagesse n'entrera point " dans une âme mal disposée, et qu'elle n'habitera pas " dans un corps assujetti au péché." Le sacrement de Confirmation est un Sacrement des vivants ; il suppose donc la vie spirituelle dans celui qui le reçoit ; son effet est d'augmenter cette vie spirituelle, et il est impossible de fortifier dans la vie de la grâce celui qui l'aurait perdue.

Le sacrement de Confirmation a été souvent administré immédiatement après le Baptême, dont il est en quelque sorte le complément ; aujourd'hui encore on peut, dans des cas exceptionnels, l'administrer à de jeunes enfants. Mais dans les cas ordinaires, ce Sacrement n'est administré qu'à ceux qui ont atteint l'âge de raison, avec une discrétion et une instruction suffisantes. Il faut alors être instruit des principaux mystères de la Foi, et bien connaître en particulier tout ce qui a rapport à cet auguste Sacrement.

Mais, outre cela, pour le recevoir avec plus de fruits, il est très-important de s'y préparer par la prière et la pratique des vertus chrétiennes, à l'imitation des Apôtres, qui se renfermèrent dans le Cénacle pour se préparer à la venue du Saint-Esprit.

HISTOIRE. — Les disciples s'étant dispersés lors de la persécution qui s'éleva à Jérusalem après le martyre de saint Étienne, saint Philippe, un des sept diacres, alla à Samarie, et ayant converti et

baptisé un grand nombre de personnes, il en fit part aux Apôtres, qui y envoyèrent saint Pierre et saint Jean pour leur imposer les mains, et le Saint-Esprit descendit sur eux d'une manière sensible.

Act., viii.

EXERCICES. — 1. Quelles sont les dispositions nécessaires pour recevoir le sacrement de Confirmation ? — 2. A quel âge reçoit-on ordinairement ce sacrement, et quelle préparation faut-il y apporter ?

ARTICLE III

Obligations qu'impose la Confirmation.

La confirmation nous impose deux obligations principales : la première, de confesser la foi de Jésus-Christ même au péril de notre vie ; et la deuxième, de ne jamais rougir de l'Évangile, et de braver le respect humain. Un Chrétien confirmé doit rendre témoignage à Jésus-Christ, c'est-à-dire défendre courageusement la foi qu'il nous a enseignée, s'élever hardiment contre tous ceux qui l'attaquent, et ne craindre ni les railleries ni les menaces des hommes, ni la mort même. Le châtiment terrible dont Jésus-Christ menace dans l'Évangile ceux qui manqueront à ce devoir, nous fait connaître combien il est indispensable. "Quiconque, dit Notre-Seigneur, me confessa et me reconnaîtra devant les hommes, je le reconnaitrai aussi moi-même devant mon Père, qui est dans les cieux ; et quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerai aussi moi-même devant mon Père." Opposons donc un courage digne d'un soldat de Jésus-Christ aux discours dangereux des hommes corrompus qui voudraient ébranler notre foi. Soutenons les intérêts de notre Maître avec tout le zèle dont nous sommes capables. Souffririons-nous qu'on déchirât en notre présence la réputation d'un père, d'un ami ? Comment donc pourrions-nous souffrir qu'on outrageât devant nous le Dieu qui nous a donné la vie, qui est notre premier père, et qui doit être notre récompense éternelle ?

C'est surtout par la pureté de nos mœurs et par la régularité de notre conduite que nous devons confes-

ser Jésus-Christ
qui atteste
persuade
firme
tienne

L'événement
signe d
et leur
qu'ils
Jésus-Christ
du res
tien, q
comm
Un je
Sacram
Messe,
l'Év
tienne
plissan
leries,
comm
à Dieu
sonna
quand
des ho
d'hom
d'hom
Quoi
notre
lui-m
de je
quero
nous
nous
de n
à la
qu'a
cont
Quar
Dieu
Q
nos

rt aux Apôtres,
eur imposer les
anière sensible.

Act., viii.

écessaires pour
l'âge reçoit-on
n faut-il y ap

on.

rations prin-
i de Jésus-
deuxième,
braver le
doit rendre
endre cou-
e, s'élever
ent, et ne
s hommes,
dont Jésus-
anqueront
est indis-
r, me con-
mes, je le
Père, qui
renoncera
moi-même
courage
urs dange-
ébranler
autre avec
ffiririons
éputation
ous-nous
qui nous
t qui doit

et par la
s confes,

ser Jésus-Christ, et lui gagner, s'il est possible, ceux qui attaquent sa doctrine. L'exemple est fort, et plus persuasif que les paroles, et rien n'honore et ne confirme plus notre sainte Religion qu'une vie chrétienne et vertueuse.

L'évêque, en administrant la Confirmation, fait le signe de la Croix sur le front de ceux qu'il confirme, et leur donne un petit soufflet pour leur apprendre qu'ils ne doivent jamais rougir de pratiquer la Loi de Jésus-Christ, mais qu'ils doivent se mettre au-dessus du respect humain, cette faiblesse indigne d'un Chrétien, qui empêche de pratiquer le bien, et qui fait commettre le mal pour ne pas déplaire aux méchants. Un jeune homme, par exemple, n'ose fréquenter les Sacrements, sanctifier les saints jours, aller à la Messe, observer les abstinences, parce qu'il craint d'être en butte à la censure de ses condisciples qui tiennent une conduite différente ; il voit qu'en remplissant ses devoirs il deviendra l'objet de leurs railleries, et c'en est assez pour le déterminer à faire comme les autres. Que cette conduite est injurieuse à Dieu ! qu'elle a de funestes suites ! qu'elle est déraisonnable ! et quel outrage ne fait-on pas à Dieu quand on craint moins de perdre son amitié que celle des hommes ! et de quels hommes ! d'hommes pervers, d'hommes qui ne méritent ni estime ni confiance, d'hommes que souvent on méprise dans son cœur. Quoi ! d'un côté Dieu ordonne d'entretenir la piété dans notre cœur par le fréquent usage des moyens que lui-même a établis pour nous sanctifier ; et parce que de jeunes libertins, des hommes sans aveu s'en moqueront ou abandonneront le Seigneur et son culte, nous en rougirions ! Quelle lâcheté ! Craindrions-nous plus d'encourir la disgrâce des impies que celle de notre Dieu ? Quel crime de donner la préférence à la créature sur le Créateur ! Si Dieu est pour nous, qu'avons-nous à craindre de leur part ? Si Dieu est contre nous, quel secours peuvent-ils nous donner ? Quand nous périrons, nous sauveront-ils ? Quand Dieu nous condamnera, pourront-ils nous défendre ?

Quoi ! nous rougirions de notre fidélité à remplir nos devoirs ! Mais n'est-ce pas là, au contraire, ce qui

fait notre gloire ? Depuis quand la vertu mérite-t-elle la confusion et la honte ? Quel renversement d'idées ! quelle opposition avec toutes les lumières de la raison, avec tous les principes du sentiment naturel ! C'est le vice qui doit rougir, et non pas la vertu ; c'est au crime qu'appartient la honte, et non pas à l'innocence.

Quels sont donc, après tout, ces censeurs de la vertu, ces hommes à qui l'on craint si fort de déplaire, dont on recherche le suffrage ? Ce sont des hommes pour la plupart livrés à des passions brutales, qui gémissent sous leur joug honteux ; un trouble secret les accompagne partout, et empoisonne tous les moments de leur vie ; continuellement déchirés par des remords cruels, tourmentés par les reproches de leur conscience, ils voudraient étouffer cette voix importune ; c'est pour se rassurer sur leur nombre qu'ils s'efforcent de multiplier les complices de leurs désordres. Mais tandis qu'ils s'élèvent au dehors contre la piété, ils ne peuvent s'empêcher de la respecter dans leur cœur, et d'en regretter la perte ; tandis qu'ils persécutent le juste, au fond ils l'estiment, ils envient son sort, et s'ils avaient un dépôt à confier, ils le choisiraient de préférence pour l'en faire gardien.

HISTOIRE. — Un officier distingué par sa naissance et par ses richesses était près d'obtenir un grade élevé qui était vacant ; mais on l'accusa d'être chrétien, et sa religion l'exclut des charges et des honneurs. Le gouverneur lui donna quelques heures pour considérer à loisir ce qu'il avait à faire. Pendant cet intervalle l'évêque l'aborde ; il le prend par la main, le mène à l'église, et le fait entrer dans le sanctuaire. Là, au pied des autels, il lui montre l'épée qu'il portait au côté ; il lui présente en même temps le livre des saints Évangiles, lui disant de choisir ce qu'il préférerait. L'officier, sans hésiter, étendit la main droite, et prit le livre sacré. « Attachez-vous donc à Dieu, lui dit l'évêque ; il vous fortifiera et vous accordera ce que vous avez choisi : allez en paix. » Au sortir de l'église, l'officier se présenta au gouverneur, et ayant généreusement confessé la foi de Jésus-Christ, il fut condamné à mort et expira dans les tourments.

MÉRAULT, les Apologistes.

EXERCICES. — 1. Combien d'obligations nous impose ce sacrement, et quelles sont-elles ? — 2. Comment devons-nous surtout

confesser Jésus-Christ ? — 3. Que nous apprend le léger soufflet que donne l'évêque sur la joue du confirmé, et le signe de la croix qu'il lui fait sur le front ? — 4. Les censeurs de la vertu et des pratiques de la Religion sont-ils, pour l'ordinaire, des personnages honorables ?

CHAPITRE IV

DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

ARTICLE PREMIER.

Nature, forme et nécessité de la Pénitence.

La Pénitence est un Sacrement qui remet les péchés commis après le Baptême, quelque grands et en quelque nombre qu'ils soient, pourvu que le pécheur s'en accuse avec les dispositions nécessaires. Ce Sacrement a été institué par Jésus-Christ lorsque, après sa résurrection, il souffla sur ses Apôtres, et qu'il leur dit : " Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez."

La forme de ce Sacrement consiste dans ces paroles du prêtre qui l'administre : *Je t'absous....., au nom du Père, etc.* Les trois Actes du pénitent, savoir : la Contrition, la Confession et la Satisfaction, doivent accompagner l'Absolution, sans quoi le Sacrement est nul pour la rémission des péchés, et l'on commet un sacrilège.

Celui donc qui est coupable de péché mortel ne peut en obtenir la rémission que par ce Sacrement, ou, dans le cas d'impossibilité de le recevoir, par un Acte de Contrition parfaite qui renferme le désir d'en obtenir la rémission. Que personne ne dise : J'ai fait pénitence en mon particulier, je fais pénitence devant Dieu. Cela ne suffit pas, dit saint Augustin, il faut recourir au Sacrement. Comme les péchés commis avant le Baptême ne peuvent être remis que par ce premier Sacrement, de même les péchés commis

vertu mérite-t-il
renversement
les lumières
du sentiment
; et non pas la
la honte, et non

censeurs de la
ort de déplaire,
nt des hommes
brutales, qui
a trouble secret
ne tous les mo-
échirés par des
proches de leur
tte voix impos-
nombre qu'ils
de leurs désor-
ehors contre la
a respecter dans
; tandis qu'ils
ent, ils envient
nfier, ils le choi-
gardien.

naissance et par ses
qui était vacant ;
gion l'excluait des
onna quelques heu-
e. Pendant cet inter-
le, le mène à l'église,
ied des autels, il lui
nte en même temps
ir ce qu'il préfératt.
t prit le livre sacré.
il vous fortifiera et
en paix. Au sortir
et ayant généreuse-
condamné à mort et

les Apologistes.

s impose ce sacra-
evons-nous surtout

après le Baptême ne peuvent être effacés que par le sacrement de Pénitence.

Nous parlons des péchés mortels ; car pour ce qui est des péchés véniels, on peut en obtenir la rémission par des prières et d'autres bonnes œuvres. Il est cependant utile de les soumettre au Sacrement et d'en recevoir l'absolution, parce que c'est toujours le moyen le plus efficace d'en obtenir le pardon, et parce que l'absolution que l'on en reçoit augmente la grâce en nous. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de distinguer ce qui est péché véniel de ce qui est péché mortel.

Le sacrement de Pénitence est donc comme un second Baptême offert aux pécheurs qui auraient perdu la grâce du premier ; mais ce second Baptême est un Baptême pénible et laborieux, qui demande des larmes, des gémissements, des travaux. Au lieu que, dans le premier, Dieu, voulant signaler sa pure miséricorde, tient le pécheur quitte de tout sans se rien réserver ; dans le second, par une conduite mêlée de miséricorde et de justice, il ne se réconcilie avec lui qu'à des conditions dures et humiliantes. D'ailleurs, les saintes rigueurs de la Pénitence sont non-seulement un remède salutaire pour l'expiation des péchés passés, mais encore une espèce de frein qui en arrête le cours, qui réprime les passions de l'homme, et qui l'oblige d'être à l'avenir plus vigilant et plus ferme à résister aux attraits séduisants de la chair et du monde.

Trois choses sont nécessaires pour recevoir dignement le sacrement de Pénitence : savoir, la Contrition, la Confession et la Satisfaction.

HISTOIRE. — Mgr de la Mothe d'Orléans, évêque d'Amiens, se confessait tous les huit jours ; dans la préparation qu'il faisait pour se bien confesser, il faisait trois stations : la première dans l'Enfer, la seconde dans le Ciel, la troisième sur le Calvaire. Il entrait d'abord par la pensée dans le lieu de tourments, et y voyait la place qu'il croyait avoir méritée au milieu du feu dévorant et éternel, dans la société des démons et des réprouvés. Il remerciait le Seigneur de ne pas l'y avoir précipité, et le priait de lui faire miséricorde ; il lui demandait les grâces dont il avait besoin pour s'en préserver. — Il montait ensuite dans le séjour de la gloire et du bonheur ; il gémissait de ce que par le péché il s'en était fermé

les port
Saints.
attentiv
lui-mêm
Jésus-C
autres
crucifié
fait ? C
jusqu'à
pouvais
ment a
offensé.
Quel
progrès
la méth

EXEM
— 2. Q
doit-il r
nécessa
Peut-on
pardon
sacrem

La
du pé
de n'
dispos
péché
malad
Confes
faction
disper
Die
tissen
les ge
à ceu
vêtem

les portes ; il suppliait le Seigneur de les lui ouvrir, et invoquait les Saints. — Il allait ensuite, par la pensée, au Calvaire : là, fixant attentivement et avec amour son Sauveur crucifié, il se disait à lui-même : « Voilà mon ouvrage ! je suis la cause des douleurs que Jésus-Christ a endurées ; j'ai coopéré par mes péchés avec les autres pécheurs à couvrir de plaies le corps de l'Homme-Dieu, à le crucifier, à lui donner la mort. O Jésus, quel mal m'avez-vous fait ? Comment ai-je pu vous traiter ainsi, vous qui m'avez aimé jusqu'à l'excès, vous que je devrais aimer d'un amour infini, si je pouvais vous aimer infiniment ? C'est parce que vous êtes infiniment aimable que je vous aime et que je me repens de vous avoir offensé. »

Quel fruit ne retirerions-nous pas de nos confessions, quels progrès ne ferions-nous pas dans les voies de Dieu, si nous suivions la méthode de ce vertueux prélat !

Vie de M. de la Mothe.

EXERCICES. — 1. Quels sont les effets du sacrement de Pénitence ? — 2. Quelle est la forme de ce sacrement, et quels actes ou parties doit-il renfermer nécessairement ? — 3. A quoi ce sacrement est-il nécessaire ? comment et dans quel cas peut-il être suppléé ? — 4. Peut-on se dispenser de recourir à ce sacrement pour obtenir le pardon des péchés véniels ? — 5. Quelle différence y a-t-il entre ce sacrement et celui du Baptême ?

ARTICLE II.

De la Contrition.

La Contrition est une douleur et une détestation du péché que l'on a commis, avec une ferme résolution de n'en plus commettre à l'avenir. Cette première disposition est si nécessaire, que sans elle aucun péché, même véniel, ne peut jamais être remis. Une maladie qui ôte l'usage de la parole dispense de la Confession ; une mort prompte exempte de la Satisfaction, au moins dans cette vie ; mais rien ne peut dispenser de la Contrition.

Dieu ne promet le pardon qu'à ceux qui se convertissent à lui de tout leur cœur, dans les pleurs et dans les gémissements d'une douleur amère et profonde, à ceux qui déchirent leurs cœurs, et non pas leurs vêtements. La Contrition, pour être véritable, doit

avoir quatre caractères : 1° Elle doit être *intérieure* c'est-à-dire dans le cœur, et non pas seulement sur les lèvres ; il ne suffit pas de lire ou de prononcer des actes de Contrition ; c'est le cœur qui a péché, et dans le cœur que doit être la douleur et la détestation du péché. 2° La Contrition doit être *surnaturelle* ; il faut qu'elle soit excitée par un mouvement du Saint-Esprit, et non par un mouvement de la nature ; car si c'est de la nature que nous sommes attristés par le péché parce qu'il nous a causé quelque mal, soit temporel, comme un châtiment, une maladie, une perte de biens, ce n'est point là une Contrition suffisante pour en obtenir le pardon ; il faut s'en repentir en vue de Dieu, parce que le péché l'offense et qu'il lui déplaît ; il faut donc que le repentir soit produit par la grâce et par des motifs de foi. 3° La Contrition doit être *souveraine*, c'est-à-dire l'emporter sur toute autre douleur ; en sorte que nous soyons disposés à tout perdre plutôt que de retomber. En effet, le péché est le plus grand de tous les maux, et il nous fait perdre le plus grand de tous les biens, le souverain bien : nous devons donc en être plus affligés que de tous les maux du monde. Il n'est cependant pas nécessaire que cette douleur soit sensible ; elle peut être au fond de notre cœur, sans se manifester au dehors autrement que par les œuvres qui en sont l'effet et la preuve. 4° Enfin la Contrition doit être *universelle*, c'est-à-dire qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels que l'on a commis. On n'a point une véritable Contrition s'il y a un seul péché mortel auquel le cœur demeure attaché, puisque par cet attachement à un péché mortel on reste dans la haine de Dieu. Il n'y en a donc aucun que nous ne devions détester, si nous voulons entrer en grâce avec Dieu.

Pour avoir cette Contrition, il faut se demander à Dieu par des prières humbles et ferventes. Nous pouvons bien par nous-mêmes offenser Dieu, mais nous ne pouvons sans son secours nous en repentir comme il faut. Nous devons être affligés sur les motifs qui sont propres à l'exciter, et notre cœur. Considérons quel est celui que nous avons offensé ; c'est notre Créateur, c'est notre Père, c'est notre com-

de bien
quelle
perdu
réserve
perte
il nous
rage et
quelle
Jésus-
et pour
possible
vérités
pour le

Il y a
parfaite
parfaite
parce q
aimable
donc l'
le péch
desir e
imparf
sé Dieu
par la
perte d
produit
même
à l'Ab
du par
L'Attri
faite, é
verselle

Hier
il faut
ne plus
un mod
appris q
la presse
son rep
ses péch
n'osant
à ses pl
elle répa

de bien qui nous a rachetés au prix de son sang : quelle ingratitude ! Considérons ce que nous avons perdu par le péché ; un bonheur éternel nous était réservé, et nous n'y avons plus aucun droit : quelle perte ! Considérons à quoi nous expose notre péché ; il nous rend dignes de l'enfer, ce séjour de larmes, de rage et de désespoir, où l'on brûle éternellement ; quelle horrible destinée ! Considérons surtout ce que Jésus-Christ a souffert pour l'expiation de nos péchés et pour nous mériter la grâce du pardon. Il n'est pas possible de réfléchir sérieusement sur ces grandes vérités sans en être ému, et sans concevoir de la haine pour le péché.

Il y a deux sortes de Contrition : la parfaite et l'imparfaite, qu'on appelle aussi *Attrition*. La Contrition parfaite est une douleur d'avoir offensé Dieu, causée parce qu'il est souverainement bon et souverainement aimable, et que le péché lui déplaît : son motif est donc l'amour de Dieu : aussi son effet est de remettre le péché par elle-même, pourvu qu'elle soit jointe au désir et à la volonté de se confesser. La Contrition imparfaite ou l'Attrition est une douleur d'avoir offensé Dieu, causée par la honte d'avoir commis le péché, par la crainte d'en recevoir le châtiment, ou par la perte de la béatitude éternelle. L'Attrition n'étant pas produite par des motifs assez relevés ne peut par elle-même remettre les péchés ; mais elle suffit étant jointe à l'Absolution, pourvu qu'elle renferme l'espérance du pardon et un commencement d'amour de Dieu. L'Attrition, du reste, doit, comme la Contrition parfaite, être *intérieure, volontaire, souveraine et universelle*.

HISTOIRE. — Il ne suffit pas que la Contrition embrasse le passé, il faut encore qu'elle s'étende sur l'avenir par le *sermo propos* de ne plus pécher. Nous trouvons dans la *pecheresse* de l'Evangile un modèle admirable d'une vraie Contrition. Aussitôt qu'elle eut appris que Jésus-Christ était chez le Pharisien, fidèle à la grâce qui la presse, elle y va sans différer ; elle n'a pas de honte de montrer son repentir, comme elle n'avait pas de honte de scandaliser par ses péchés. Elle entre dans le lieu où l'on était assemblé ; là, n'osant paraître devant Jésus-Christ, elle se prosterne humblement à ses pieds, les arrose de ses larmes, les essuie de ses cheveux : elle répand encore un vase de parfums, et fait ainsi servir à expier

ses péchés tout ce qu'elle avait employé à offenser Dieu. Enfin, par la vivacité de l'amour qui anima sa douleur, elle mérita d'entendre de la bouche de Jésus-Christ ces paroles si consolantes : « Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. »

Saint Luc, vii.

EXERCICES. — 1. Qu'est-ce que la contrition, et quelle est sa nécessité ? — 2. Dites quels sont les caractères de la véritable contrition. — 3. Pouvons-nous par nous-mêmes avoir une pareille contrition, et que faut-il faire pour l'obtenir ? — 4. Combien y a-t-il de sortes de contrition, et quelle différence y a-t-il de l'une à l'autre ?

ARTICLE III.

Du ferme Propos.

On ne peut pas obtenir le pardon de ses péchés si l'on n'y renonce de tout cœur, et si l'on n'est dans la disposition que le saint roi David exprime par ces paroles : « Oui, je l'ai juré, je l'exécuterai, je garderai les saintes ordonnances de votre justice. » Dieu s'explique lui-même, dans l'Écriture, sur la nécessité de ce *bon propos* : « Que l'impie « quitte sa voie, et le pécheur ses pensées, et qu'il « retourne au Seigneur, et je lui ferai miséricorde. » Il n'y a donc de miséricorde à espérer que pour celui qui renonce au péché. Dieu ne nous pardonne nos péchés qu'autant que nous nous en repen- tons sincèrement, et quand ce repentir est sincère, il renferme nécessairement le ferme propos ; car ne serait-ce pas se moquer de Dieu que de lui demander pardon d'un péché que l'on voudrait encore com- mettre ?

Il y a trois marques auxquelles on peut reconnaitre le bon propos : la première est de changer de vie. Un jeune homme était orgueilleux, emporté, indocile, menteur, négligent dans ses devoirs, dissipé dans ses exercices de piété ; il devient doux, humble, obéissant, appliqué au travail, vrai dans ses discours, recueilli dans la prière, modeste à l'église : voilà une preuve sensible de la sincérité de sa résolution ; on ne peut douter qu'il n'ait eu le bon

prop
l'on n
pas
mess
cœur
où il
La
porte
sorte
comm
les
gnies
cause
sonne
profe
nent
qui
pour
toute
reme
prop
que
quelq
mais
l'on n
de ce
" ou
" de
" loin
" de
" jeté
ce qu
et au
droite
sauve
En
de tr
c'est-
où l'o
beau
des a
ple, d

propos. Mais ne peut-on pas dire que celui en qui l'on n'aperçoit aucun changement de conduite n'avait pas renoncé véritablement au péché ? que ses promesses n'étaient que sur les lèvres, et non pas dans le cœur ? Il est difficile qu'il y ait un véritable repentir où il n'y a pas d'amendement.

La seconde marque est d'éviter les occasions qui portent ordinairement au péché. Il y en a deux sortes : les unes portent au péché par elles-mêmes, comme les mauvais livres, les mauvaises chansons, les peintures déshonnêtes, les mauvaises compagnies. Les autres ne sont occasions de péché qu'à cause de la faiblesse et de la disposition des personnes qui s'y sont engagées : telles sont certaines professions légitimes par elles-mêmes, mais qui deviennent une occasion prochaine d'offenser Dieu pour ceux qui n'ont point assez de lumière et assez de force pour en remplir les devoirs. On est obligé de quitter toutes ces occasions, et si l'on y demeure volontairement, c'est une marque que l'on n'a pas un ferme propos de se corriger. Le Saint-Esprit nous avertit que *celui qui aime le danger, y périra*. Il en coûte quelquefois beaucoup pour se séparer des occasions ; mais il faut se résoudre à en faire le sacrifice, si l'on ne veut pas se perdre pour l'éternité. C'est le sens de ces paroles de Notre-Seigneur : " Si votre œil droit " ou si votre main droite sont pour vous un sujet " de scandale et de chute, arrachez-les, et jetez-les " loin de vous ; car il vaut mieux pour vous qu'un " de vos membres périsse que si votre corps était " jeté tout entier dans l'enfer." C'est-à-dire : quand ce qui vous porte au péché vous serait aussi cher et aussi précieux que votre œil droit et votre main droite, il faut vous en séparer, si vous voulez vous sauver.

Enfin, la troisième marque d'un ferme propos est de travailler à détruire ses mauvaises habitudes, c'est-à-dire la facilité à commettre certains péchés où l'on tombe fréquemment. Il faut pour cela veiller beaucoup sur soi-même, se confesser souvent, faire des actions contraires à ses habitudes : par exemple, des actions de douceur contre la colère, d'obéis-

sarice contre l'indocilité et s'imposer à soi-même quelque pénitence toutes les fois qu'on aura succombé à sa mauvaise habitude. Sans doute, à raison de la faiblesse humaine, il pourra bien arriver que celui qui avait le ferme propos retombe encore dans les fautes qu'il ne voulait plus commettre : mais alors il en gémit devant Dieu et se hâte de s'en purifier de nouveau par la Confession. Mais si l'on ne fait aucun effort pour vaincre une mauvaise habitude, si l'on n'évite pas les dangers d'y retomber, si les chutes sont aussi fréquentes qu'auparavant, c'est une marque certaine que l'on n'a point eu le bon propos.

Héraclius. — Dans le quatrième siècle, Sapor, empereur des Perses, étant devenu persécuteur des Chrétiens, ordonna qu'on décapitât tous les prêtres qui ne renonceraient pas à Jésus-Christ. Il se fit amener l'archevêque de Séleucie, saint Siméon, qui avait le plus grand soin de son troupeau, et qui passait pour le plus fort défenseur du Christianisme. Sapor le pressa d'adorer le soleil, lui faisant les plus magnifiques promesses s'il obéissait, et le menaçant, s'il n'obéissait pas, de le faire mourir et de chasser de son empire tous les Chrétiens. Siméon répondit : « Je ne puis point adorer le soleil ; je suis attaché à ma religion. » L'empereur le fit mettre en prison, dans l'espérance que les mauvais traitements qu'il y recevrait le porteraient à changer d'avis. Comme on l'y conduisait, un vieil eunuque appelé Ustazade, qui était surintendant du palais impérial, fut vivement touché en voyant le saint vieillard ; il se prosterna aussitôt devant lui par respect ; mais le saint montra qu'il était bien éloigné d'être sensible au témoignage de l'attachement respectueux qu'il lui donnait, et il détacha le visage, pour lui reprocher par ce signe de mépris sa lâcheté et l'impie dont il s'était rendu coupable en adorant le soleil, en renonçant par là au Christianisme. Il avait été auparavant chrétien. L'eunuque Ustazade ne put soutenir ce reproche, qu'il avait si bien mérité ; il versa aussitôt beaucoup de larmes. Pour réparer le crime de son apostasie, il quitta l'habit blanc qu'il portait, et en prit un noir, afin de manifester son repentir ; s'en étant ainsi revêtu, il alla se placer devant le palais, et là, se répandant en lamentations, il disait, fondant en larmes : « Misérable que je suis ! qu'ai-je donc à attendre de Jésus-Christ, à qui j'ai eu le malheur de renoncer, si je suis si sensible au mépris que Siméon, qui n'est que son ministre, me témoigne à cause de mon apostasie ? » L'empereur, apprenant que son fidèle eunuque était vivement affligé, en voulut savoir la cause, et le fit venir au palais. « Quelle disgrâce vous est-il donc arrivée ? lui dit-il. — Ah ! que toutes les disgrâces ne sont-elles venues fondre sur moi plutôt que celle qui est la cause de ma douleur ! Je pleure de

ce que
que j'a
doubl
veur, e
ne tra
Dieu.
mourir
vieill
pénite
pour
Créate
décap
un aut
Sapor
laquel
le tem
rait qu
crime,
trafir
d'aut
Chrét
qui l'
entri

Ex
qu'on
premi
ferme

La
la C
faite
tion.
To
pou
l'ex
leur
juris
T

ce que je ne suis pas mort, de ce que je vis encore et puis voir ce soleil que j'ai eu le malheur d'adorer de peur de vous déplaire ; je mérite une double mort : l'une pour avoir trahi Jésus-Christ, mon adorable Sauveur, et l'autre pour vous avoir trompé. Ustazade jura ensuite qu'il ne trahirait jamais Celui qu'il reconnaissait et adorait comme son Dieu. A ces paroles, Sapor entra en fureur et fit serment de faire mourir tous les Chrétiens ; cependant, par compassion pour ce vieillard, il ne négligea rien pour le gagner. « Non, lui dit ce vrai pénitent, vous ne réussirez point, je ne serai jamais assez insensé pour rendre à la créature le culte suprême qui n'est dû qu'au Créateur. » L'empereur, voyant sa constance, prononça qu'il serait décapité. Lorsque le Martyr allait au lieu du supplice, il fit appeler un autre eunuque qui était son ami, le pria d'aller de sa part vers Sapor, et de lui demander qu'en récompense de la fidélité avec laquelle il l'avait servi pendant tant d'années, il ordonnât que dans le temps qu'on exécuterait sa sentence de mort, un héraut déclarerait qu'Ustazade n'avait point été condamné en punition de quelque crime, mais uniquement parce qu'étant chrétien il avait refusé de trahir son Dieu. Sapor consentit à la demande de son eunuque, d'autant plus volontiers qu'il espérait par là intimider les autres Chrétiens, voyant qu'il ne faisait pas même grâce à un vieillard qui l'avait toujours bien servi. Ustazade montra qu'il avait une contrition véritable accompagnée d'un ferme propos.

Hist. ecclésiastique.

EXERCICES. — 1. Combien y a-t-il de marques qui font connaître qu'on a un ferme propos de ne plus pécher, et quelle est la première ? — 2. Dites quelles sont les deux autres marques du ferme propos.

ARTICLE IV.

De la Confession.

La seconde partie du Sacrement de Pénitence est la Confession, c'est-à-dire l'accusation de ses péchés faite à un prêtre approuvé, pour en recevoir l'absolution.

Tous les prêtres reçoivent dans leur ordination le pouvoir de remettre les péchés, mais ils ne peuvent l'exercer qu'en vertu d'une mission particulière de leur évêque, qui leur fixe le lieu et l'étendue de leur juridiction.

Tout prêtre qui n'a pas reçu cette mission, ou qui

exerce sans l'autorisation de son évêque, ne peut remettre les péchés.

Il y a aussi des crimes graves dont le Pape et les évêques se réservent la rémission afin d'en inspirer plus d'horreur, c'est ce que l'on appelle des *cas réservés*.

Il faut accuser tous les péchés mortels qu'on a commis, même ceux qui sont restés cachés au fond du cœur, comme les mauvais désirs et les mauvaises pensées, etc. Cette obligation est une suite du pouvoir que Jésus-Christ a donné à ses Apôtres, et en leur personne aux prêtres qui leur succèdent en ce ministère, de remettre et de retenir les péchés en son nom, car ils ne peuvent juger de l'état des consciences s'ils ne le connaissent pas, et ils ne peuvent le connaître que par la confession que les pécheurs en font eux-mêmes.

La Confession doit être *humble, sincère et entière*. Humble, car celui qui se confesse doit se regarder comme un criminel de lèse-majesté divine, qui a mérité des supplices éternels, et qui prosterné aux pieds du ministre de Jésus-Christ, fait amende honorable pour tant de péchés qu'il a commis, et demande à son juge un pardon qu'il se reconnaît indigne d'obtenir, mais qu'il espère cependant de la bonté divine. Sincère, c'est-à-dire qu'il faut accuser ses péchés précisément comme on les connaît, sans détours ni artifice, comme sans exagération. Entière, c'est-à-dire qu'il faut déclarer le nombre, l'espèce et les circonstances considérables : le nombre, en disant, autant qu'il est possible, combien de fois on a commis chaque péché ; l'espèce, car ce n'est point assez de dire en général qu'on a beaucoup péché, mais on doit dire en particulier quelle sorte de péché l'on a commis, si c'est un vol, une médisance, un mensonge, etc. ; sans cela, le confesseur ne pourrait pas juger de l'état de la conscience, ni prescrire les remèdes et les pénitences convenables. Il faut encore déclarer les circonstances considérables. Il y en a de deux sortes : les unes changent l'espèce du péché : par exemple, voler dans une église n'est pas un simple vol, mais un sacrilège, qui est une espèce de

péché
que l
par ex
prend
autre
sidéra
circon
état d
exacte

HIST
vertus,
chanoi
très-jal
son ép
se conf
si ses
que le
sances
L'emp
il fait
promet
l'impér
inlum
mort,
répon
Went
mains
person
beau,

EXE
condem
péchés
avoir

La
sur c
comm

péché plus considérable que le vol. Les autres font que le péché est plus grand sans changer l'espèce : par exemple, dérober à quelqu'un, c'est un larcin : mais prendre deux ou trois francs à un pauvre qui n'a rien autre chose pour vivre, c'est un péché bien plus considérable que de les prendre à un riche : c'est là une circonstance qu'il faut déclarer. Mais, pour être en état de déclarer ainsi ses péchés, il faut les connaître exactement : de là la nécessité de l'examen.

HISTOIRE. — L'impératrice Jeanne, princesse ornée de toutes les vertus, avait choisi pour son directeur saint Jean Népomucène, chanoine de Prague. Wenceslas, époux de l'impératrice, était très-jaloux, et il interprétait mal les actions les plus innocentes de son épouse, la soupçonnant d'infidélité. Un jour qu'elle venait de se confesser, il va trouver le confesseur, et l'interroge pour savoir si ses soupçons étaient fondés. Le saint lui dit qu'il ne peut parler, que le secret de la confession est inviolable, que toutes les connaissances acquises par la confession sont comme si elles n'étaient pas. L'empereur, irrité, garde un morne silence. Quelques jours après, il fait revenir le saint devant lui ; il emploie les caresses, les promesses, les menaces, pour l'engager à révéler la confession de l'impératrice ; tout est inutile. Il le fait traiter avec la plus grande inhumanité, sans pouvoir rien obtenir. Enfin il le menace de la mort, s'il ne satisfait à ses désirs. « Vous pouvez me faire mourir, répond saint Jean Népomucène, mais vous ne me ferez pas parler. » Wenceslas, furieux, ordonne qu'on le jette dans la rivière pieds et mains liés. Le Martyr fut bientôt étouffé sous les eaux : des personnes pieuses enlevèrent son corps et le mirent dans un tombeau, où il s'opéra un grand nombre de miracles.

FELLER, *Dict. Hist.*

EXERCICES. — 1. Qu'entend-on par la Confession, qui est la seconde partie du sacrement de Pénitence ? — 2. Quels sont les péchés qu'il faut accuser en confession ? — 3. Quelles qualités doit avoir la confession, et en quoi consistent-elles ?

ARTICLE V.

Examen de conscience.

La nécessité de l'examen de conscience est fondée sur celle d'accuser tous les péchés qu'on a commis : comment les accusera-t-on si on ne les connaît pas ?

et comment les connaîtra-t-on si on ne les recherche pas ? Le saint Concile de Trente exige qu'on se prépare à la Confession par une discussion soigneuse. Sans cet examen sérieux on serait exposé à ne pas connaître tous ses péchés, à ne pas les confesser, et, par une suite de cette négligence, on n'en obtiendrait pas le pardon. Au lieu de rentrer en grâce avec Dieu, on s'exposerait à devenir plus coupable à ses yeux.

Il y a surtout des péchés qui demandent une attention particulière dans l'examen de conscience : ce sont les omissions de ses devoirs et les péchés d'habitude. Il faut aussi s'examiner avec sévérité sur certains péchés que l'on est porté à regarder comme légers, quoiqu'ils soient griefs de leur nature : telles sont les mauvaises pensées, telles sont encore beaucoup de fautes opposées à la charité.

Avant tout, il faut demander à Dieu les lumières pour bien se connaître soi-même, puis rentrer dans sa conscience et rechercher ses fautes avec le désir sincère de bien les connaître toutes et dans toute leur gravité, afin de les accuser fidèlement.

Lorsqu'on s'examinera pour faire une confession générale, ou une confession qui date de plusieurs années, il sera utile à certaines personnes de mettre par écrit, en abrégé, les péchés qu'elles reconnaissent avoir commis. Pendant l'examen de conscience, on fera très-bien de penser que Dieu est présent, et de lui dire souvent : Seigneur, faites-moi connaître le nombre et l'énormité des péchés que j'ai commis, et accordez-moi, par les mérites de Jésus-Christ, la grâce de les confesser entièrement, et de les détester souverainement. Après l'examen, on doit s'exciter à la Contrition, et, après s'y être excité, il faut produire de cœur des actes de Contrition. On conseille de réciter alors bien lentement et avec beaucoup d'attention : *Je me confesse à Dieu tout-puissant, etc.*

HISTOIRE. — Une personne qui voulait commencer une vie régulière fit une retraite pendant laquelle elle écrivit sa confession générale ; et dans un moment où elle venait de monter sur l'enfer, et qu'elle était encore pénétrée de la pensée salutaire des supplices

éternels
fessio
craint
pour
dre ?
frivol

Ex
conso
faut-
der à
autre

R
sair
effe
un
Alor
ge,
Dieu
l'un
méd
dant
rend
Q
ble ?

D
faul
son
avan
laid
plus
conf
par
ses
pers
aucu
avoi
lusu

éternels, elle jeta les yeux sur le papier où elle avait écrit sa confession générale. A la vue de tant de fautes de toute sa vie, sa crainte redoubla. Elle prit ce papier en disant : " Oh ! que de bois pour le feu éternel ! n'y aurait-il pas quelque moyen de l'éteindre ? " Cette réflexion la détermina à renoncer pour toujours aux frivolités du siècle, et à mener une vie retirée et édifiante.

EXERCICES.—1. Sur quoi est fondée la nécessité de l'examen de conscience, et comment faut-il le faire ? — 2. Sur quels péchés faut-il porter une attention particulière ? — 3. Que faut-il demander à Dieu avant de faire l'examen de sa conscience ? — 4. Quels autres moyens faut-il prendre pour bien faire son examen ?

ARTICLE VI.

De la confession sacrilège.

Recevoir l'absolution sans les dispositions nécessaires, c'est non-seulement la rendre nulle et sans effet, mais c'est encore commettre un nouveau péché, un sacrilège, puisque c'est profaner un sacrement. Alors, au lieu d'apaiser la colère de Dieu, on l'outrage, on foule aux pieds le sang adorable du Fils de Dieu, qui, tombant sur un sujet indigne, est profané d'une manière criminelle ; on change en poison le remède qui avait été préparé pour nous guérir. Cependant combien n'y a-t-il pas de jeunes gens qui se rendent coupables de ce crime !

Quelles sont les causes d'un malheur si déplorable ?

Dans les uns c'est la honte de déclarer certaines fautes. Le démon, cet esprit de malice et de mensonge, diminue à leurs yeux l'énormité du péché avant qu'ils le commettent, et leur en montre toute la laideur lorsqu'il s'agit de s'en confesser. Rien n'est plus mal fondé que cette mauvaise honte. Le confesseur est obligé au secret le plus inviolable par toutes les lois divines et humaines : lui découvrir ses péchés, c'est comme si on ne les découvrait à personne. Hors du tribunal sacré il ne peut faire aucun usage de ce qui lui a été dit ; on ne peut avoir à craindre de sa part ni reproches amers, ni insultes ; c'est la charité, c'est la douceur qui lui

dictera les avis qu'il vous donnera. Celui à qui vous déclarez vos fautes n'est point un ange ; c'est un homme semblable à vous, environné comme vous de faiblesses, et par conséquent porté à avoir compassion des vôtres ; c'est un ami fidèle, qui ne désire que votre guérison et votre retour à la vertu ; c'est un père tendre, qui sera touché des marques de confiance que vous lui donnerez, et qui ne songera qu'à vous secourir dans un besoin si pressant. Dites-moi, la honte vous retient-elle quand il s'agit de découvrir à un médecin quelque mal secret, surtout lorsque la mort est à craindre en le tenant caché ? L'amour de la vie ne fait-il pas vaincre toutes les répugnances ? Comment donc cède-t-on à la honte quand l'âme est blessée d'une plaie mortelle ? comment n'a-t-on pas la force de la découvrir à celui qui peut y appliquer de salutaires remèdes ?

D'ailleurs que gagne-t-on à dérober aujourd'hui au confesseur la connaissance de ses péchés ? Peut-on la dérober à Dieu ? Ne faudra-t-il pas les confesser tôt ou tard, ou périr éternellement, et voir un jour ces mêmes péchés dévoilés aux yeux de tout l'univers ?

Il en est d'autres que la crainte de ne pas faire leur première Communion ou leurs Pâques empêche de se découvrir au confesseur ; mais rien n'est plus insensé que de profaner deux Sacrements pour ne pas manquer à la première Communion ou au devoir pascal.

Parmi ces pénitents qui reçoivent ainsi l'absolution sans les dispositions nécessaires, les uns prennent cette rémission apparente pour une rémission réelle ; ils ne pensent plus à se repentir de leurs péchés, profanent tous les sacrements qu'ils reçoivent dans la suite, et meurent presque toujours dans l'impénitence ; d'autres se reprochant toute leur vie un crime si énorme, sont exposés à un affreux désespoir, ou s'endurcissent dans le mal et y persévèrent jusqu'à la mort. *Allez en paix*, aura dit le ministre de Jésus-Christ aux uns et aux autres de ces faux pénitents ; et Dieu leur dira : *Allez avec ma malédiction !* Le seul remède à un aussi grand mal, c'est une Confession générale faite avec toutes les dispositions nécessaires.

C
enti
ven
la l
a ét
gna
mur
pen
mon
qui
son

H
Chris
le pro
excel
pour
saint
Seign
gratit
pieds,
contri
mérite
mon
coupa

—
minist
tenda
s'en p
avoue

— S
ses cr
miséri
ses cr
sur lu
saint.

Exe
receve
sont le
il pens
d'une
résulte

Celui, au contraire, qui a ouvert son cœur tout entier au confesseur, et qui a employé le temps convenable à s'éprouver, est bien dédommagé ensuite de la légère épreuve à laquelle il s'est soumis : ce temps a été court, il est passé ; il ne reste plus que le témoignage d'une bonne conscience ; il croit que sa communion a été bien faite ; la paix règne dans son cœur ; pendant tout le cours de sa vie il bénira l'heureux moment où il a remporté sur lui-même une victoire qui lui assure une douce tranquillité sur la terre, et son salut éternel après sa mort.

HISTOIRES. — Garde-toi de te rendre coupable du sang de Jésus-Christ, se disait à lui-même un serviteur de Dieu qui craignait de le profaner ; ce sang est d'un grand prix, c'est le sang du Juste par excellence, c'est le sang d'un Dieu. Ce sang adorable a été versé pour ma rédemption. Il est à mon usage ; je puis m'en servir au saint tribunal pour être purifié de mes péchés, et à la table du Seigneur pour la nourriture de mon âme ; mais quel monstre d'ingratitude je serais, si je le traitais comme celui qui le foulerait aux pieds, en faisant une confession sans sincérité ou sans une véritable contrition, et en communiant ensuite dans l'état de péché ! Qu'il mérite bien l'enfer celui qui ose commettre ce crime horrible ! — O mon Sauveur ! ajoutait-il, ne permettez jamais que je me rende coupable de votre sang ! Ah ! plutôt la mort... mille morts.

LASANUSSE.

— Pendant la quinzaine de Pâques, un prêtre remit à un ministre protestant une somme considérable à laquelle il ne s'attendait pas, et qu'on venait de lui festiver. Lorsque l'occasion s'en présentait, celui-ci ne pouvait s'empêcher de dire : Il faut avouer que la confession est une bien bonne chose.

— S. Augustin a eu le courage d'écrire sa confession ; il publia ses erreurs et ses désordres, afin qu'on connût de toutes parts la miséricorde que Dieu avait exercée à son égard en lui pardonnant ses crimes. Le courage qu'il eut de dévoiler ses iniquités attira sur lui de si abondantes bénédictions, qu'il est devenu un grand saint.

EXERCICES. — 1. Qu'arrive-t-il quand on a eu le malheur de recevoir l'absolution sans les dispositions nécessaires ? — 2. Quelles sont les principales causes d'un crime si déplorable, et à quoi faut-il penser pour l'éviter ? — 3. Quelles sont les suites malheureuses d'une confession sacrilège ? — 4. Quels sont les heureux effets qui résultent, au contraire, d'une entière confession ?

ARTICLE VII.

De la manière de se confesser.

On se met à genoux pour se confesser, afin d'exprimer, par cette posture humiliante, qu'on est dans la confusion et pénétré de douleur d'avoir offensé Dieu, dont on reconnaît que le confesseur est le ministre. Il faut donc alors s'humilier intérieurement et se repentir véritablement de ce qu'on a eu le malheur de pécher.

On donne au prêtre le nom de Père : Bénissez-moi, mon Père. Votre confesseur est le père de votre âme : sa fonction dans le saint tribunal est d'établir Jésus-Christ dans votre cœur, de ressusciter en vous la vie de la grâce si vous l'avez perdue, ou de l'augmenter si vous êtes vivant aux yeux de Dieu par la justice. Regardez-le comme un père tendre qui a du zèle pour votre salut : s'il est votre père spirituel, vous devez l'honorer, avoir en lui une grande confiance, et être disposé à lui obéir.

Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché.

Ce n'est pas parce qu'on a péché qu'on mérite d'être béni ; en péchant on s'est rendu indigne d'être béni de Dieu par le canal de son ministre. Ces paroles signifient : Obtenez-moi, mon Père, des grâces de conversion et celle de recevoir l'absolution étant bien disposé, parce qu'ayant eu le malheur de pécher, je m'en repens de tout mon cœur.

Le *Confiteor* est une excellente formule d'Acte de Contrition ; en le récitant il faut entrer dans le sens des paroles que renferme cette prière. On s'y confesse en général de ses péchés à Dieu, à Marie, à saint Michel, aux saints apôtres Pierre et Paul, et à tous les Saints, reconnaissant qu'on est coupable, très-coupable, et qu'on ne peut imputer qu'à soi-même les péchés dont on a souillé son âme ; on s'y recommande à la miséricorde de Dieu, et on invoque les Saints afin de l'obtenir par leur intercession. C'est après cet aveu général de ses péchés qu'on en fait l'accusation détail-

lée au
vant
a reçu
ment
avait

En
s'accu
d'un
s'est

Lor
entière
pardo
pas u
Dieu
dema
moqu

Il
confes
l'abso
pénite
dise o
accus
sembl
que t
mond
ou, ap

En
prêtre
remet
inest
jugez
de Jé
obligé
et rai
minist
a suje
douce
pas le
saint
donne
ne lui

lée au ministre du Seigneur. Il faut lui dire auparavant depuis quel temps on ne s'est pas confessé, si l'on a reçu alors l'absolution, et si l'on a accompli exactement et religieusement la pénitence sacramentelle qui avait été imposée.

En disant ses péchés, on doit se souvenir qu'on s'accuse devant son juge, et par conséquent parler d'un ton qui montre qu'on est humilié de ce qu'on s'est rendu coupable envers Dieu, et qu'on en gémit.

Lorsqu'on a fait avec sincérité au prêtre l'accusation entière de ses péchés, on lui dit qu'on en demande pardon à Dieu. Celui qui, dans le saint tribunal, n'a pas une véritable douleur de ses péchés ment donc à Dieu dans la personne de son ministre, en disant qu'il demande pardon à Dieu ; et, en mentant à Dieu, ne se moque-t-il pas de lui ?

Il demande au ministre du Seigneur, à qui il a confessé ses péchés, deux choses : la pénitence et l'absolution. En lui demandant une pénitence, le pénitent le prie de lui ordonner ce qu'il faut qu'il dise ou qu'il fasse pour se punir des péchés qu'il a accusés, et pour se préserver de retomber dans de semblables fautes. Il sait ou il doit savoir qu'il faut que toute iniquité, sans exception, soit punie en ce monde ou en l'autre : ici-bas par le pécheur lui-même, ou, après cette vie, par un Dieu vengeur.

En lui demandant l'absolution il reconnaît que le prêtre a reçu de Jésus-Christ le pouvoir divin de remettre les péchés ; il le prie de lui accorder cette inestimable faveur, mais il ajoute : Si vous m'en jugez digne, et il achève le *Confiteor*. Par l'institution de Jésus-Christ le confesseur est établi juge ; il est obligé de suivre les règles d'une prudence chrétienne et raisonnable ; il ne peut jamais, sans trahir son ministère, prononcer une sentence favorable lorsqu'il a sujet de croire que Dieu ne la ratifiera pas ; cette douceur, cette indulgence criminelle ne déchargerait pas le pénitent, et chargerait le confesseur, disait saint Ambroise. Non-seulement une absolution qu'on donne à un pécheur qui n'est pas disposé suffisamment ne lui est d'aucun secours, mais encore elle lui est

très-nuisible : elle devient souvent le sceau de sa réprobation, la vraie cause de sa perte.

HISTOIRE. — Une personne, qui avait la réputation d'être dévote, ne se défiait pas assez d'elle-même, et n'avait pas assez souvent recours à Dieu ; elle eut la faiblesse de tomber dans un de ces péchés dont l'aveu coûte tant aux personnes que le seul nom du vice contraire à la pureté fait rougir. Elle se repentit de sa faute dès qu'elle l'eut commise. « Quoi qu'il puisse m'en coûter, dit-elle, j'irai m'en confesser, et j'ouvrirai parfaitement mon cœur. » Elle partit aussitôt. Comme elle y allait, il lui sembla entendre le démon qui lui disait : « Où vas-tu ? » Elle lui répondit courageusement : « Je vais me couvrir de confusion et le confondre. » Lorsqu'on eut le courage d'accuser en confession un péché qu'on avait beaucoup de peine à dire, on se sent, aussitôt après l'aveu qu'on en a fait, dans l'état de celui qui s'est enfin déchargé d'un lourd fardeau dont il était accablé.

LASAUSSE.

EXERCICES. — 1. Dans quelle posture doit-on se confesser, et quel nom faut-il donner au prêtre ? — 2. Que signifient ces paroles : « Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché ? » — 3. Dans quels sentiments doit-on réciter le *Confiteor* et faire l'aveu de ses péchés ? — 4. Combien de choses demande-t-on au prêtre en terminant sa confession, et dans quel but ?

ARTICLE VIII.

De la Satisfaction.

La Satisfaction, qui est la troisième partie du sacrement de Pénitence, est une réparation de l'injure faite à Dieu et au prochain. Satisfaire à Dieu pour nos péchés, c'est faire ou souffrir quelque chose pour fléchir la colère de Dieu que nous avons offensé, et pour réparer le tort que nous avons causé à notre prochain. La Satisfaction, du moins quant à l'acceptation et au désir de l'accomplir, est absolument nécessaire pour que les péchés soient remis par le sacrement de Pénitence : quand on n'a point la volonté de satisfaire à Dieu, on ne peut obtenir la rémission de ses péchés. C'est Dieu qui les remet ; lui seul est le maître des conditions auxquelles il veut en accorder le pardon. Dans le sacrement de Baptême il nous

Jis
l'Ég
bapt
avan
Pén
bien
sair
pein
avec
et m
pieu
Ge
temp
d'exp
conv
de la
ont v
à la
que
d'enf
temp
choses
été s
grâce
ceux,
comm
pas l
misér
un gr
il y ti
ses n
confes
expie
vice q
pour l
l'inter
reté ;
tion a
plus o
ou me
multi
Les

dispense de la Satisfaction : aussi les ministres de l'Eglise n'imposent-ils aucune pénitence à ceux qu'ils baptisent, quelques péchés qu'ils aient commis auparavant. Il n'en est pas de même du sacrement de Pénitence : Dieu, par la bouche des prêtres, remet bien la peine éternelle si on a les dispositions nécessaires ; mais il reste ordinairement à souffrir une peine temporelle. Le pénitent doit donc accomplir avec fidélité la pénitence que lui prescrit le confesseur, et même s'appliquer à la pratique d'autres œuvres pieuses dans la vue de satisfaire à la justice de Dieu.

Ceux qui meurent avant d'avoir subi cette peine temporelle la subissent dans l'autre vie ; ils achèvent d'expier leurs péchés dans le purgatoire. En effet, il convient à la justice de Dieu que ceux qui ont abusé de la première grâce reçue dans le Baptême, qui en ont violé les promesses, soient admis plus difficilement à la réconciliation ; il convient à la justice de Dieu que ceux qui ont déshonoré les glorieuses qualités de l'enfant de Dieu, de membre de Jésus-Christ, de temple du Saint-Esprit, qui ont traité comme une chose profane le sang adorable par lequel ils avaient été sanctifiés, et qui ont fait outrage à l'Esprit de grâce, ne trouvent pas la même facilité de pardon que ceux qui n'ont point été baptisés, et dont les péchés, commis en grande partie par ignorance, ne portent pas le même caractère d'ingratitude. D'ailleurs la miséricorde de Dieu fait trouver au pécheur pénitent un grand bien dans le châtiment même qui le punit : il y trouve un frein à ses passions, un remède contre ses mauvaises habitudes ; car la satisfaction que le confesseur impose doit être propre non-seulement à expier le péché commis, mais encore à détruire le vice qui l'a fait commettre : comme les humiliations pour l'orgueil, l'aumône pour l'avarice, le jeûne pour l'intempérance, la mortification des sens pour l'impureté ; et ces pénitences doivent avoir quelque proportion avec les péchés, c'est-à-dire qu'elles doivent être plus ou moins grandes selon que les péchés sont plus ou moins énormes, ou qu'ils ont été plus ou moins multipliés.

Les œuvres de pénitence sont principalement celles

— 33 —

qui sont imposées par le prêtre : les plus ordinaires sont la prière le jeûne et l'aumône. Par la prière on entend tous les actes de religion, comme les bonnes lectures, l'assiduité aux offices divins ; par le jeûne, tout ce qui mortifie les sens ; et l'aumône comprend tous les secours temporels et spirituels donnés au prochain. Dieu veut bien encore accepter en satisfaction toutes les afflictions qui nous arrivent, comme les maladies, les injures, les persécutions ; mais pour que toutes ces choses soient de quelques prix devant Dieu, il faut les souffrir dans un esprit de pénitence, les unir aux souffrances et aux satisfactions de Jésus-Christ, par lequel nous méritons et nous satisfaisons ; c'est Jésus-Christ seul qui donne à nos actions tout ce qu'elles ont de mérite et de valeur ; c'est lui qui les présente à Dieu ; c'est en sa considération qu'elles sont acceptées par son Père.

On est aussi obligé de satisfaire au prochain quand on lui a fait tort ou dans sa personne par de mauvais traitements, ou dans son honneur par des médisances et des calomnies, ou dans ses biens par des vols ou quelque autre dommage. On ne peut obtenir de Dieu le pardon de ses péchés qu'en se reconciliant avec le prochain si on l'a maltraité, en réparant son honneur si l'on a noirci sa réputation, en lui restituant ce qu'on lui a pris, en réparant le dommage qu'on lui a causé.

HISTOIRE.—On vit autrefois un saint Paul, le premier des ermites, un saint Antoine, une sainte Marie l'Egyptienne, et tant d'autres qui marchèrent sur leurs traces, renonçant à tout ce qu'ils possédaient sur la terre, s'enfoncer dans de sombres déserts se couvrir de cilices, et ne vivre que de racines sauvages. C'était pour satisfaire à la justice de Dieu qu'ils agissaient ainsi.

L. SAUSSURE.

EXERCICES.—1. Quelle est la troisième partie du sacrement de Pénitence, et en quoi consiste-t-elle ?—2. Sous quel rapport la Satisfaction est-elle absolument nécessaire ?—3. Quelle différence y a-t-il à l'égard de la Satisfaction, entre le Baptême et la Pénitence ?—4. En quel lieu achève-t-on d'expié ses péchés, quand on meurt avant d'avoir subi la peine temporelle qu'ils méritent ?—5. Quels sont les avantages que procure la Satisfaction ?—6. Par quelles œuvres doit-on satisfaire à Dieu et au prochain ?

ARTICLE II.

Des Indulgences.

L'Indulgence est la rémission de la peine temporelle due, devant Dieu, aux péchés actuels déjà remis quant à la coulpe. D'où il suit que l'Indulgence décharge le pécheur, en tout ou en partie, des peines temporelles dues aux péchés déjà pardonnés, mais pour lesquels il est encore redevable envers la justice divine, et devrait subir des peines temporelles en cette vie ou en l'autre, en cette vie par les œuvres satisfactoires, ou en l'autre par les peines du purgatoire.

L'Indulgence ne remet donc point le péché ni la peine éternelle qu'il mérite, mais seulement la peine temporelle qui reste ordinairement à souffrir, quoique la tache en ait été effacée par le sacrement de Pénitence : elle modère la rigueur de cette peine temporelle, ou elle en abrège la durée.

Autrefois on imposait pour certains péchés des pénitences publiques qui duraient plusieurs années ; il fallait prier beaucoup, passer les jours dans le deuil et les nuits dans les veilles et les pleurs, coucher sur la dure, jeûner, faire beaucoup d'aumônes et d'autres bonnes œuvres. Quoique cette ancienne discipline ne subsiste plus, cependant la justice de Dieu est toujours la même : le péché ne mérite pas moins de peines aujourd'hui que dans les premiers siècles.

C'est pour suppléer à l'insuffisance de nos satisfactions que l'Eglise, toujours animée et conduite par l'Esprit de Dieu, accorde des indulgences. Jésus-Christ a donné ce pouvoir à l'Eglise dans la personne des Apôtres, lorsqu'il leur a dit : "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel." Elle a donc le pouvoir d'imposer des peines pour l'expiation de nos péchés, et celui de remettre ces peines lorsque la vue de la bonté de Dieu et le bien spirituel de ses enfants l'exigent à user d'indulgence à leur égard. L'Eglise, dans les premiers

siècles, avait égard à la recommandation des Martyrs, et, à leur prière, elle traitait avec indulgence les pécheurs auxquels ils s'intéressaient. Elle abrégait aussi le temps de la pénitence en faveur de ceux qui l'avaient commencée avec courage, lorsqu'on était menacé d'une persécution, afin de les fortifier et de les mettre en état de résister à la violence des persécuteurs.

C'est avec les mérites surabondants de Jésus-Christ, de la très-sainte Vierge et des Saints, qu'elle acquitte les dettes de ses enfants, en puisant dans ce trésor de mérites de quoi satisfaire pour eux à la justice divine.

Les Indulgences ont été appelées par les saints Pères relaxations, rémissions, absolutions, paix, réconciliations.

Il y en a de deux sortes : les Indulgences plénières, les Indulgences non plénières.

L'Indulgence plénière est la rémission générale de toute la peine temporelle qui est due pour tous nos péchés.

L'Indulgence non plénière n'est que la rémission d'une partie de cette peine.

La plus célèbre des Indulgences est celle du Jubilé.

Le Jubilé fut d'abord fixé à chaque siècle ; mais aujourd'hui il est fixé à tous les vingt-cinq ans, outre celui qui suit ordinairement l'exaltation de chaque souverain Pontife.

Le Pape étant chef de toute l'Eglise, peut accorder des Indulgences à toute l'Eglise, et, son pouvoir n'étant point borné, il peut les donner plénières ou non plénières, selon qu'il le juge à propos et utile pour le bien des fidèles.

Les évêques peuvent aussi accorder diverses Indulgences dans leurs diocèses. Cependant leur pouvoir sur ce point est limité.

Pour gagner les Indulgences, soit plénières, soit partielles, il est nécessaire de remplir fidèlement les conditions auxquelles elles sont attachées.

Les Indulgences n'exemptent, du reste, nullement de l'obligation de faire pénitence. Car 1^o la pénitence est commandée à tous les hommes sans exception ; 2^o nous devons imiter Jésus-Christ et les Saints, dont la

vie
ne
son
ten
péc
sup
de

H
faut
aux
Chac
l'aur
« Sei
vie,
mérit
et de
l'aur
Lors
abré
cette

Ex
la pe
les I
Il y
4. Qu
faut-i
disper

L'E
ment
de ne
pain

vie a été une pénitence. L'Indulgence ne s'accorde que sous des conditions, qui sont elles-mêmes, dans un sens, des pénitences. L'Indulgence est donc un moyen d'aider le pécheur dans les satisfactions qu'il doit à Dieu, en suppléant à son insuffisance, et non de le décharger de cette obligation.

HISTOIRE. — Une personne pieuse qui avait commis de grandes fautes dans sa jeunesse, faisait exactement les différentes prières auxquelles les souverains Pontifes ont attaché des Indulgences. Chaque jour elle se condamnait à quelques mortifications, faisait l'aumône selon son pouvoir, et répétait souvent ces belles paroles : « Seigneur, ayez pitié de moi maintenant, à tous les instants de ma vie, et surtout à l'heure de ma mort ; je vous en conjure par les mérites de Jésus-Christ, et par l'intercession de Marie, des Anges et des Saints. Je vous offre en esprit de pénitence tout ce que j'aurai à souffrir, et je ne veux me satisfaire en quoi que ce soit. » Lorsqu'on lui représentait que la vie mortifiée qu'elle menait abrégait ses jours, elle répondait : « Il faut souffrir un peu dans cette vie pour ne pas souffrir beaucoup dans l'autre. »

Explication du Catéchisme de l'Empire.

EXERCICES. — 1. Qu'entend-on par les Indulgences, et quelle est la peine qu'elles ne remettent point ? — 2. A quoi doivent suppléer les Indulgences dans l'intention de l'Eglise ? — 3. Dites combien il y a de sortes d'Indulgences, et quelle est la plus célèbre. — 4. Quels sont ceux qui peuvent accorder des Indulgences, et que faut-il faire pour les gagner ? — 5. Pourquoi les Indulgences ne dispensent-elles pas de faire pénitence ?

CHAPITRE V.

DU SACREMENT DE L'EUCCHARISTIE.

ARTICLE PREMIER.

Institution de l'Eucharistie. Transsubstantiation.

L'Eucharistie est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin.



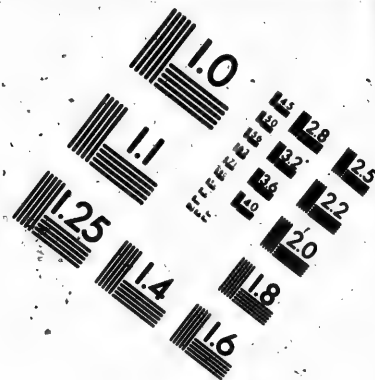
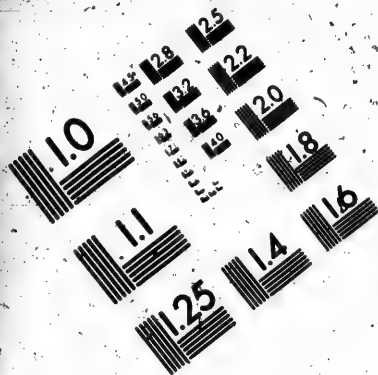
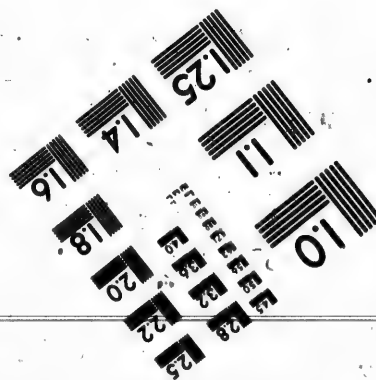
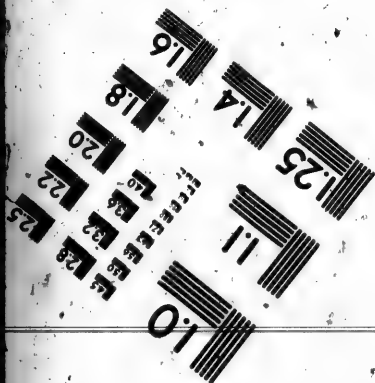
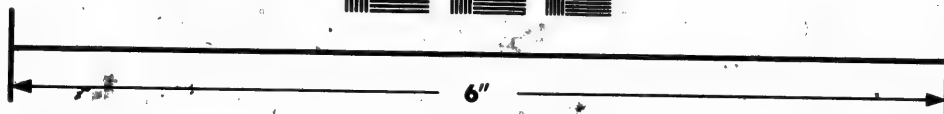
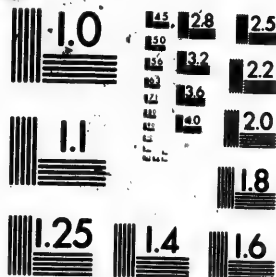


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.5 25.0 28.0 31.5 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0

1.0

C'est le plus grand et le plus auguste de tous les sacrements. En effet, les autres sacrements nous donnent la grâce, mais l'Eucharistie nous donne l'Auteur de la grâce, Dieu lui-même. Par elle Jésus-Christ demeure en nous, et nous demeurons en lui.

Notre-Seigneur en avait fait la promesse longtemps avant qu'il l'instituât : nous la lisons au chapitre sixième de l'Evangile de saint Jean. Après avoir dit aux Juifs : " Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel," Notre-Seigneur ajouta : " Le pain que je donnerai c'est ma chair que je livrerai pour la vie du monde." Et comme les Juifs en murmuraient, il insista de nouveau et plus fortement encore, en disant : " En vérité, en vérité je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous ; celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et je demeure en lui."

Il a exécuté cette promesse, la veille de sa Passion, dans la cène où il mangea l'agneau pascal avec ses Disciples. Il prit le pain, et après avoir rendu grâces à son Père, il le rompit et le donna à ses Disciples en disant : " Prenez et mangez ; ceci est mon corps, qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi." Puis, prenant le calice, il dit : " Buvez-en tous ; c'est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés : faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez."

Les espèces du pain et du vin, que nous voyons et que nous goûtons, sont le signe sensible qui nous fait connaître l'effet invisible de l'Eucharistie ; elles signifient que le corps et le sang de Jésus-Christ sont la nourriture spirituelle de nos âmes, comme le pain et le vin sont la nourriture de nos corps. Mais quoi-que ces apparences, comme la couleur, la figure et le goût, restent les mêmes après la consécration, il n'y a plus de pain ni de vin : toute la substance du pain est changée en celle du corps de Jésus-Christ, et toute la substance du vin est changée en celle de son sang ; de sorte que c'est alors le même corps qui a été attaché à

la
qu
seu
on
plu
est
C
que
deu
mê
Jés
div
à se
nan
peu
de s
sous
les s
C
Jésu
que
vin
lui-r
de s
en v
ciel
auss
subs
sa se
comm
savo
croy
aimé
qu
ce pr
ment
devo
docil
passe
dans
croy
ment

de tous les
ments nous
ous donne
elle Jésus-
as en lui.

longtemps
u chapitre
près avoir
t descendu
ain que je
pour la vie
rmuraient,
encore, en
s : Si vous
et si vous
la vie en
mon sang

sa Passion,
al avec ses
adu grâces
disciples en
corps, qui
émoire de
" Buvez-en
de alliance,
ieurs pour
émoire de

voyons et
qui nous
istie ; elles
Christ sont
me le pain
Mais quoi-
figure et le
on, il n'y a
du pain est
et toute la
n sang ; de
é attaché à

la croix, et qui est maintenant dans le ciel. Et quoi-
qu'on ne voie pas le corps de Jésus-Christ, mais
seulement les espèces, il y est cependant réellement :
on voit donc les apparences d'un pain qui n'existe
plus, et on ne voit pas le corps de Jésus-Christ, qui y
est réellement.

Comme c'est un corps vivant et animé, il s'ensuit
que Jésus-Christ est tout entier sous chacune des
deux espèces, et tout entier sous chaque partie des
mêmes espèces : sous l'espèce du pain, le corps de
Jésus-Christ est uni à son sang, à son âme et à sa
divinité, et sous l'espèce du vin, son sang est uni
à son corps, à son âme et à sa divinité ; car, mainte-
nant que Jésus-Christ est glorieux et immortel, il ne
peut plus être divisé, son sang ne peut être séparé
de son corps. On reçoit donc autant en communiant
sous une seule espèce que si l'on communiait sous
les deux espèces.

C'est par la vertu toute-puissante des paroles de
Jésus-Christ prononcées en son nom par le prêtre,
que se fait le changement admirable du pain et du
vin en son corps et en son sang. C'est Jésus-Christ
lui-même qui opère toutes ces merveilles par l'organe
de ses ministres ; lui qui a changé autrefois l'eau
en vin aux noces de Cana, lui qui de rien a fait le
ciel et la terre, peut tout ce qu'il veut ; et il l'a fait
aussi facile de changer une substance en une autre
substance que de tirer du néant toutes choses par
sa seule parole. Nous ne comprenons pas, à la vérité,
comment toutes ces merveilles s'opèrent, mais nous
savons que rien n'est impossible à Dieu, et nous
croyons sur la parole de Jésus-Christ, qui nous a
aimés jusqu'à opérer en notre faveur des choses
que nous ne pouvons comprendre. Dieu peut faire
ce prodige, puisqu'il est tout-puissant : il le fait réelle-
ment, puisqu'il nous assure que c'est son corps. Nous
devons donc écouter sa parole avec respect et avec
docilité, et ne pas raisonner sur une chose qui sur-
passe notre raison, ni chercher l'ordre de la nature
dans ce qui est au-dessus de la nature. Croyons donc,
croyons sur la parole de notre Dieu qui est réelle-
ment présent dans l'Eucharistie ; croyons, malgré le

témoignage de nos sens, qu'il n'y a plus de pain ni de vin ; quand Dieu parle, nous ne devons plus écouter nos sens.

Notre-Seigneur, pour nous unir intimement à lui, a voulu devenir notre nourriture ; il nous a ordonné de boire ce même sang qu'il a versé pour nous, et de manger la victime immolée pour nous sur la croix. Il a donc prodigué les miracles pour nous procurer ce bonheur.

HISTOIRE. — Saint Ambroise, s'adressant dans un de ses discours à saint Laurent martyr, s'écrie : « D'où vous vient donc, ô illustre Martyr, d'où vous vient donc ce courage inexplicable qui vous fait supporter les plus affreux tourments comme si vous étiez insensible ? Le feu consume vos membres, et vous bravez le tyran et ses bourreaux ! Ah ! c'est que vous avez reçu, dans la sainte communion, le Dieu fort et puissant, c'est que son sang coule dans vos veines ! »

EXERCICES. — 1. Que contient le sacrement de l'Eucharistie, quelle idée devons-nous en avoir, et pourquoi ? — 2. Par quelles paroles notre Seigneur Jésus-Christ a-t-il fait la promesse de l'Eucharistie ? quand et comment a-t-elle été exécutée ? — 3. En quoi est changée la substance du pain et du vin ? — 4. Reçoit-on Jésus-Christ tout entier sous l'aspect du pain, et pourquoi ? — 5. Par quelle vertu s'opère cet admirable changement, et comment le nomme-t-on ? — 6. Qu'est-ce qui peut nous aider à croire ce changement, quoique nous ne le comprenions pas ?

ARTICLE II

Des dispositions pour recevoir l'Eucharistie.

Il n'y a point de Sacrement qui nous unisse plus étroitement à Dieu que la divine Eucharistie ; il n'y en a point, par conséquent, auquel nous devons nous préparer avec plus de soin. Plus ce Sacrement est saint, plus on doit y apporter de saintes dispositions. Ce n'est pas à un homme, c'est à un Dieu qu'on prépare une demeure. Parmi ces dispositions, les unes regardent l'âme, et les autres le corps.

La première disposition de l'âme, c'est la pureté de conscience. Il faut s'éprouver soi-même, selon le

de pain ni
plus écouter

ment à lui,
a ordonné
nous, et de
ur la croix.
procurer ce

de ses discours
onc, ô illustre
e qui vous fait
iez insensible?
an et ses bour-
communion, le
vos veines!

l'Eucharistie,
2. Par quelles
promesses de
— 3. En quoi
— 4. Reçoit-on
pourquoi? — 5.
et comment le
croire ce chan-

ristie.

unisse plus
ristie; il n'y
devions nous
sacrement est
dispositions.
Dieu qu'on
positions, les
ps.

la pureté de
ne; selon le

précepte de l'Apôtre, avant de manger ce pain céleste : et, si l'on se sent coupable de quelque péché mortel, il est nécessaire de recourir au sacrement de Pénitence. L'Eucharistie suppose la vie spirituelle dans ceux qui la reçoivent; il faut être vivant pour s'en nourrir : c'est le Dieu de pureté qui se donne à nous; il ne se platt que dans un cœur pur. C'est pour faire entendre cette vérité à ses Apôtres que Jésus-Christ leur lava les pieds avant de leur donner son corps à manger et son sang à boire. C'est pour la même raison que, dans la primitive Eglise, le diacre, se tournant vers le peuple avant la consécration des saints Mystères, disait à haute voix : "Les choses saintes sont pour les saints." L'innocence du Baptême, ou conservée ou réparée par la pénitence, est cette robe nuptiale sans laquelle on ne doit point paraître au festin du Père de famille. Cette innocence, cette pureté est la principale disposition; mais il faut y joindre une foi vive, une ferme espérance et une ardente charité.

L'Eglise appelle l'Eucharistie un Mystère de foi : celui qui s'en approche doit croire sans hésiter qu'en le recevant c'est Jésus-Christ qu'il reçoit, le même qui est venu au monde, qui est mort pour nous sauver, qui est ressuscité glorieux, et qui est maintenant, dans le ciel, à la droite de son Père. La ferme espérance consiste à attendre avec confiance de Jésus-Christ tout ce que nous lui demandons par rapport à notre salut; puisqu'il se donne lui-même tout entier, que pourrait-il nous refuser? Il a déclaré que celui qui mange sa chair et boit son sang aura la vie éternelle, et qu'il ressuscitera au dernier jour; après une telle promesse, quelle confiance ne devons-nous pas avoir en sa bonté! Allons donc à la sainte table dans la même disposition que cette femme de l'Evangile qui disait en elle-même : Si je touche seulement le bord de sa robe, je serai guérie, et qui effectivement le fut à l'heure même.

L'Eucharistie est un Sacrement d'amour; c'est par un amour incompréhensible que Jésus-Christ l'a instituée; ne serait-ce pas une ingratitude monstrueuse de la recevoir dans un cœur froid et indifférent? Mais cet amour doit être accompagné de

profonds sentiments d'humilité, d'adoration et de reconnaissance.

Que recevons-nous dans l'Eucharistie ? Dieu lui-même, le Créateur et le souverain Maître de l'univers, Celui dont la puissance, la sainteté et toutes les perfections sont infinies. Que sommes-nous ? Nous n'avons de nous-mêmes que le néant et le péché. Humilions-nous donc devant notre Dieu, et reconnaissons, avec le centenier de l'Evangile, que nous ne sommes pas dignes de nous approcher de lui ; adorons-le dans un saint tremblement, et prosternons-nous à ses pieds ; car, quoiqu'il soit caché sous la voile des symboles eucharistiques, il n'en est pas moins notre Dieu. Excitons dans notre cœur une reconnaissance sans bornes ; si elle doit se mesurer sur la grandeur du bienfait, quelle doit être la nôtre pour un don qui est infini !

Il faut aussi que le corps contribue, à sa manière, à honorer l'hôte divin qu'il doit recevoir. Il y a deux dispositions du corps : la première est d'être à jeun ; l'Eglise l'a ainsi ordonné, dès les premiers siècles, par respect pour cet auguste Sacrement : elle n'en dispense que ceux qui, étant dangereusement malades, le reçoivent comme viatique. La seconde est d'être à genoux et d'avoir l'extérieur le plus modeste et le plus recueilli qu'il soit possible. Cette posture du corps et ce maintien annoncent les sentiments d'une âme qui s'abaisse profondément devant la Majesté suprême.

HISTOIRE. — Dieu, irrité de l'endurcissement de Pharaon, et touché des justes plaintes de son peuple, résolut de punir ce prince opiniâtre, et de délivrer son peuple de la servitude dans laquelle il gémissait. Quand le temps marqué par ses décrets éternels fut arrivé, il envoya un Ange exterminateur qui tua en une nuit tous les premiers-nés des Egyptiens ; mais il ordonna à son peuple de sacrifier la veille un agneau, de le manger dans chaque famille, et de marquer de son sang la porte de chaque maison, afin que l'Ange ministre de ses vengeances épargnât les enfants de ce peuple choisi.

Peu après il les nourrit de la manne, qu'il fit tomber du ciel pendant quarante ans.

Pourrait-on ne pas reconnaître dans ces deux figures la divine

Eue
et l
L
aux
exte
port
réal
divi
épar
com
mén
L
nati
du c
n'em
Pha
L
qui
de g
du d

E
disp
sorte

L
ceux
L
intin
peut
tout
s'un
la f
netr
intin
part
sang

Eucharistie ? Les différents rapports qui se trouvent entre l'ombre et la vérité sont trop frappants pour pouvoir s'y tromper.

Les Israélites, qui étaient le peuple de Dieu, furent les seuls auxquels il fut ordonné d'immoler *cet agneau mystérieux* : l'Ange exterminateur épargna toutes les familles des Israélites dont les portes étaient marquées de son sang. Rapprochons la figure de la réalité : les Chrétiens sont les seuls qui aient le droit d'immoler le divin Agneau pascal : l'Ange ministre des vengeances de Dieu épargne tous ceux qui sont marqués de son sang, et Jésus-Christ a commandé aux fidèles de renouveler souvent ce sacrifice, en mémoire de leur délivrance de la tyrannie du démon.

La manne, cette nourriture céleste, était encore une image bien naturelle du Sacrement de nos autels. Elle est appelée le Pain du ciel : elle avait tous les goûts les plus délicieux ; les Israélites n'en mangèrent qu'après avoir été délivrés de la captivité de Pharaon.

L'Eucharistie, comme nous le dit Jésus-Christ, est le Pain vivant qui est descendu du ciel ; elle est la source féconde de toutes sortes de grâces, et l'on ne peut s'en nourrir qu'après avoir secoué le joug du démon, c'est-à-dire après être sorti de l'esclavage du péché.

EXERCICES. — 1. Avec quel soin et pour quelle raison faut-il se disposer à recevoir la sainte Eucharistie ? — 2. Dites combien de sortes de dispositions sont requises et en quoi elles consistent.

ARTICLE III.

Des effets de l'Eucharistie.

L'Eucharistie produit des effets admirables dans ceux qui la reçoivent avec de bonnes dispositions.

Le premier effet de l'Eucharistie est de nous unir intimement et de nous incorporer à Jésus-Christ. On peut être uni à Jésus-Christ par la foi, en croyant toutes les vérités qu'il a révélées ; on peut aussi s'unir à lui par la charité, en l'aimant parfaitement ; la foi lui soumet notre esprit, la charité lui attache notre cœur. Mais il y a une union beaucoup plus intime et plus parfaite, c'est celle qui se fait par la participation de sa chair sacrée et de son précieux sang : cette union est l'effet propre de l'Eucharistie.

Jésus-Christ se donne à nous tout entier, il unit son corps avec le nôtre ; par cette union nous devenons un même corps et un même esprit avec lui. Comme les aliments que nous prenons nourrissent notre corps, de même la sainte Eucharistie nourrit notre âme. Il y a similitude parfaite ; car, de même que ces aliments se changent en notre substance, de même la communion nous transforme en Jésus-Christ. C'est ce qui faisait dire à l'apôtre saint Paul : " Ce n'est plus moi qui vis : c'est Jésus-Christ qui vit en moi. "

Le second effet de l'Eucharistie est d'augmenter, d'affermir et conserver en nous la vie spirituelle de la grâce. Notre divin Sauveur, devenu l'aliment de nos âmes n'y reste pas sans agir : il donne un nouvel accroissement à sa grâce ; il nous affermit dans son amour, et nous fait conserver ce précieux trésor avec une fidélité constante : de là cette sainteté soutenue que nous admirons dans ceux qui communient dignement. Voulez-vous savoir ce qui soutient ce jeune homme dans une piété qui édifie tout le monde, dans une régularité de conduite qui le rend le modèle de la maison où il se trouve ? C'est la sainte Eucharistie, qu'il reçoit souvent, et avec de saintes dispositions.

Le troisième effet de cet auguste Sacrement, c'est d'affaiblir en nous la concupiscence et de modérer la violence de nos passions. Nous naissons tous avec une forte inclination au mal ; elle est comme un venin qui s'est répandu dans toute notre nature par le péché du premier homme. L'Eucharistie ne nous en délivre pas entièrement, mais elle en affaiblit la malignité ; c'est pour cette raison que les Pères de l'Eglise l'ont appelée un antidote, un contre-poison. C'est, en effet, ce qu'éprouvent toujours ceux qui reçoivent souvent et dignement cet auguste Sacrement ; ils sentent leurs forces augmenter, et celles de leur ennemi s'affaiblir.

Le quatrième effet de l'Eucharistie est de nous donner le gage de la vie éternelle et de la résurrection glorieuse. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous enseigne cette consolante vérité : " Celui qui mange

unit son
devenons
Comme
notre
notre
même que
stance, de
en Jésus-
saint Paul :
rist qui vit

augmenter,
rituelle de
aliment de
un nouvel
dans son
résor avec
soutenue
ient digne-
ce jeune
onde, dans
modèle de
te Eucha-
s disposi-

ment, c'est
modérer la
tous avec
omme un
ature par
ne nous
affaiblit la
Pères de
tre-poison.
ceux qui
ste Sacre-
celles de

de nous
résurrec-
e qui nous
qui mange

“ ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je
“ le ressusciterai au dernier jour.” La vie que la
sainte Eucharistie communique à l'âme est le com-
mencement et comme un avant-goût de la vie bien-
heureuse ; et cette vie demeurera en nous et sera
éternelle, si nous ne nous en privons pas volontaie-
ment. Ce divin Sacrement agit même sur nos corps ;
il y est comme une semence et un germe d'immorta-
lité, qui les fera un jour renaître de la poussière du
tombeau et les revêtira de toutes les qualités glo-
rieuses.

La présence de Jésus-Christ en nous devient un
gage assuré de notre immortalité, mais il n'y a que
la communion faite dignement qui opère ces heureux
effets. La communion tiède diminue en nous la vie
de la grâce, loin de l'augmenter. Quant à la commu-
nion sacrilège, il suffit de dire avec saint Paul que
ceux qui ont le malheur de s'en rendre coupables
mangent et boivent leur propre condamnation.

HISTOIRE. — Un jour que Jésus-Christ enseignait dans la syna-
gogue de Capharnaüm, ceux qui l'écoutaient lui firent cette ques-
tion : « Que ferons-nous pour produire des œuvres de Dieu ? » Jésus
leur répondit : « L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en moi. Celui
qu'il a envoyé. » A ces mots les Juifs lui répliquèrent : « Quel
miracle donc faites-vous, afin que le voyant nous vous croyions ?
Nos pères ont mangé la manne dans le désert, selon qu'il est écrit :
Il leur a donné le pain du ciel à manger. » Alors Notre-Seigneur,
repronant la parole, continua en ces termes : « En vérité, en vérité
je vous le dis, Moïse ne vous a point donné le pain du ciel, mais
c'est mon Père qui vous donne le véritable pain du ciel ; car le
pain de Dieu est celui qui vient du ciel, et qui donne la vie au
monde. C'est moi qui suis le pain de vie ; vos pères ont mangé la
manne dans le désert, et ils sont morts ; mais voici le pain qui est
descendu du ciel, afin que celui qui en mange ne meure point. Je
suis le pain qui est descendu du ciel ; si quelqu'un mange de ce
pain, il vivra éternellement, et le pain que je donnerai, c'est ma
chair pour la vie du monde. Celui qui mange ma chair et qui boit
mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour ;
car ma chair est véritablement viande, et mon sang est véritable-
ment breuvage ; celui qui mange ma chair et boit mon sang
demeure en moi, et moi en lui. »

Quoi de plus clair que ces paroles : Le pain que je donnerai,
c'est ma chair ; ma chair est véritablement viande, et mon sang
véritablement breuvage ? Et ne démontrent-elles pas invincible-

ment la présence réelle de notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie ?

S. Jean, VII.

EXERCICES. — 1. Combien d'effets produit la sainte Eucharistie quand elle est reçue dignement ? — 2. Expliquez par une comparaison la manière dont ce Sacrement nous unit à Jésus-Christ. — 3. En quoi consiste le second effet de cet auguste Sacrement ? — 4. Quel est en nous le troisième effet de l'Eucharistie ? — 5. Quel est le quatrième effet de ce Sacrement ? — 6. Quand la communion oûtre-t-elle tous ces effets ?

LE IV.

De la mauvaise communion.

Ceux qui communient en état de péché mortel reçoivent véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ, mais ils ne reçoivent pas les grâces et les salutaires effets de ce Sacrement. Au contraire, ils mangent et ils boivent leur jugement et leur condamnation : c'est la terrible expression dont se sert l'apôtre saint Paul : " Quiconque, dit-il, mangera de ce pain et boira le calice du Seigneur indignement, c'est-à-dire dans un état de péché qui l'en rend indigne, sera coupable de crime contre le corps et le sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve lui-même, qu'après cela il mange de ce pain et boive de ce calice ; car celui qui boit et mange indignement, mange et boit sa condamnation, ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur." Ces paroles nous apprennent quel est le crime d'une mauvaise communion et quelles en sont les suites.

Ce crime est le plus horrible de tous les sacrilèges, c'est la profanation du plus auguste de tous les Sacrements et de ce qu'il y a de plus saint dans la Religion. Celui qui s'en rend coupable profane de la manière la plus outrageante l'humanité et la divinité de Jésus-Christ ; il unit, autant qu'il est en lui, ce divin Sauveur avec l'iniquité, en faisant couler son sang adorable dans des veines infectées par le péché. Ce crime est une perfidie et une trahison semblables à celles de Judas : comme lui, celui qui fait une com-

Christ dans l'Euc

S. Jean, VII.

nte Eucharistie
par une compa-
Jésus-Christ. —
Sacrement ? —
stie ? — 5. Quel
la communion.

éché mortel
ng de Jésus-
râces et les
ontraire, ils
et leur con-
dont se sert
mangera de
indignement,
n rend indi-
corps et le
c s'éprouve
ce pain et
t mange in-
ion, ne fai-
a corps du
quel est le
lles en sont

s sacrilèges,
as les Sacre-
ans la Reli-
fane de la
la divinité
t en lui, ce
couler son
ar le péché.
semblables
it une com-

munion sacrilège livre son divin Maître à ses plus cruels ennemis; comme lui, après avoir été comblé de ses bienfaits, il viole les droits les plus sacrés de l'amitié et de la reconnaissance; il le crucifie de nouveau, il en fait le jouet de ses passions, et il foule aux pieds le sang de la nouvelle alliance; ce sont encore les paroles mêmes de l'Apôtre.

Quelles sont les suites d'un crime si énorme ? Les voici : celui qui communie indignement mange et boit son jugement et sa condamnation. Le profanateur mange et boit l'arrêt qui le condamne; il se l'incorpore. La nourriture se change au corps et au sang de celui qui l'a prise, elle devient une même chose avec lui; de même le profanateur a mangé son jugement, il l'a, pour ainsi dire, changé en lui-même; sa condamnation n'est pas seulement écrite sur un livre, ni sur des tables de pierre ou de marbre, mais sur son propre cœur; elle a passé dans ses veines : il la porte sans cesse avec lui. O punition terrible, qui ne peut venir que de la colère d'un Dieu indignement outragé !

Aussi arrive-t-il souvent que celui qui a commis ce crime tombe dans un endurcissement de cœur et un aveuglement d'esprit qui le conduisent à l'impénitence finale. Nous en avons un exemple effrayant dans le perfide Judas : à peine a-t-il reçu indignement la sainte Eucharistie, que son esprit s'obscurcit et que son cœur devient insensible; désormais rien ne l'arrête; il se lève brusquement de table, et consomme son crime. A quoi se termine son sacrilège ? Au désespoir, à la mort, à la réprobation éternelle.

Il ne faut cependant pas conclure de là que celui qui a fait une communion indigne doive désespérer de son salut : à Dieu ne plaise ! quelque grand que soit son crime, il lui reste toujours une ressource, car la miséricorde de Dieu est infinie; s'il y a recours avec un cœur contrit et humilié, il ne sera point rejeté; ce sang précieux qu'il a profané peut encore le purifier. Mais ce que nous devons en conclure, c'est que nous devons prendre toutes les précautions possibles pour ne jamais tomber dans un si grand malheur, et que si l'on y était tombé, il faudrait

promptement avoir recours au sacrement de Pénitence.

HISTOIRE. — Les Livres saints ne nous présentent qu'un exemple de communion indigne : c'est celle de Judas, qui reçut son Dieu dans une âme souillée par l'avarice, et déjà agitée du projet de le trahir. Aussitôt Satan entre chez lui : il vend son bon Maître, il le livre à ses ennemis, sans que le baiser du Fils de Dieu ni le doux nom d'ami qu'il lui donne touchent le cœur de ce barbare. Quelle fut la fin de ce monstre, objet d'une juste et éternelle exécution ? Il tomba dans le désespoir et fut lui-même son bourreau : il se pendit ; et ses entrailles criminelles se crevèrent et se répandirent. Son âme horrible tomba dans les enfers, où elle est depuis dix-huit cents ans. Hélas ! ces âmes entassées les uns sur les autres ne sent pas même un point de l'éternité qu'il lui faudra passer dans ce lieu de tourments !

Que cet exemple est terrible ! Pesez-en attentivement toutes les circonstances : voyez l'aveuglement de cet apôtre sacrilège, son endurcissement, son désespoir, et concluez que c'est un crime bien détestable que de communier indignement, puisqu'il attire après soi des châtements si épouvantables.

EXERCICES. — 1. Quel est le malheur de ceux qui communient indignement, et que faut-il faire pour l'éviter ? — 2. Quelle est l'énormité du crime d'une mauvaise communion, et quelles en sont les suites ? — 3. — Ne reste-t-il aucun espoir de salut à celui qui a fait une communion indigne ?

ARTICLE V.

De la fréquente communion.

L'Apôtre saint Paul, après avoir exposé dans les termes les plus forts l'énormité d'une communion indigne, ne tire pas cette conséquence : Éloignez-vous de la sainte Eucharistie ; mais il dit : " Que l'homme " donc s'éprouve lui-même, et qu'ensuite il mange de " ce pain et boive de ce calice." La crainte de communier indignement ne doit pas nous détourner de la communion, mais elle doit nous engager à examiner sérieusement nos dispositions, et à redoubler notre vigilance sur nous-mêmes pour pouvoir approcher souvent et dignement de la Table sainte.

Communier indignement est un grand mal sans doute ; mais ne pas communier en est un autre : l'un et l'autre conduisent certainement à la mort éter-

ent de Pénit.

et qu'un exemple
recut son Dieu
du projet de le
bon Maître, il
Dieu ni le doux
barbare. Quelle
elle exécution ?
bourreau : il se
se répandirent.
et depuis dix-huit
sur les autres ne
dra passer dans

ement toutes les
e sacrilège, son
est un crime bien
qu'il attire après

qui communient
— 2. Quelle est
et quelles en sont
dut à celui qui a

osé, dans les
communions
éloignez-vous
Que l'homme
il mange de
ainte de com-
tourner de la
r à examiner
oublier notre
ir approcher

nd mal sans
t un autre :
la mort éter-

nelle. L'Eucharistie est nécessaire pour entretenir et conserver la vie spirituelle de la grâce. Les forces de l'âme s'épuisent peu à peu comme celles du corps, si on n'a soin de les réparer. Le moyen que Jésus-Christ a établi pour entretenir ces forces spirituelles, c'est la divine Eucharistie. "Si vous ne mangez," nous dit-il lui-même, la chair du Fils de l'homme, "et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous." Il a institué ce Sacrement sous les espèces du pain et du vin pour nous faire sentir que nous devons le recevoir souvent ; la sainte Eucharistie doit être la nourriture ordinaire de notre âme, comme le pain et le vin sont la nourriture ordinaire de notre corps.

Dans les premiers jours du Christianisme, les fidèles comprenaient bien cette vérité ; ils regardaient l'Eucharistie comme le pain quotidien des enfants de Dieu ; ils le mangeaient, en effet, tous les jours, et ils ne craignaient rien tant que d'en être privés. Nous devons nous efforcer d'entrer dans les mêmes dispositions et d'imiter leur ferveur. Et qu'on ne dise pas que la fréquente communion était alors en usage, mais que la discipline de l'Eglise a changé. Avouons que les Chrétiens ont changé, et que la ferveur s'est ralentie ; mais l'esprit de l'Eglise est toujours le même. Le saint Concile de Trente dit qu'il souhaiterait que les fidèles, toutes les fois qu'ils assistent au sacrifice de la Messe, y participassent non-seulement spirituellement, mais encore par la réception actuelle de l'Eucharistie. Un autre Concile exprime en ces termes le désir de l'Eglise touchant la communion fréquente : "Nous voyons avec douleur qu'il y a des Chrétiens assez négligents pour ne communier qu'une fois dans l'année ; c'est pourquoi nous ordonnons aux curés et à ceux qui exercent le ministère de la parole, d'instruire les fidèles sur la fréquente communion, qui était autrefois en usage, sur les fruits merveilleux qu'elle produisait alors, et de leur persuader qu'il n'y a point de moyen plus propre à ramener parmi nous les beaux jours de l'Eglise naissante, que la fréquente communion."

Si donc l'Eglise n'oblige rigoureusement les fidèles qu'à une communion dans l'année, ce n'est pas qu'elle croie que cette communion annuelle suffise généralement pour entretenir dans ses enfants la vie spirituelle de la grâce; elle n'a pas voulu leur faire un précepte de communier plus d'une fois, dans la crainte de multiplier les transgressions ou les sacrilèges; mais elle désirerait qu'ils fussent assez purs pour communier souvent: et ils doivent le faire aussi souvent que cela est nécessaire pour qu'ils conservent, par la vertu de l'Eucharistie, la vie et la santé de l'âme. Si nous aimons Dieu, nous nous unissons souvent à lui: il nous invite à ce banquet sacré. "Venez à moi," nous dit-il, vous tous qui avez de la peine et "qui êtes chargés, et je vous soulagerai;" venez avec confiance, et ne craignez rien; venez à moi, qui suis votre père, et je vous donnerai le gage le plus touchant de mon amour; venez à moi, qui suis votre Dieu, et je vous enrichirai de mes grâces les plus précieuses. La conduite la plus assurée qu'un fidèle puisse tenir à cet égard, c'est de se confesser souvent, au moins à l'approche des grandes fêtes, et de suivre l'avis de son confesseur relativement à l'usage plus ou moins fréquent de la sainte communion.

Une pratique extrêmement avantageuse, c'est de faire de temps en temps la communion spirituelle; pour cet effet, il faut se recueillir un instant, produire un acte de désir de la communion réelle, inviter Jésus-Christ à venir en nous, et le prier de nous faire participants des mêmes grâces que si nous avions le bonheur de communier en réalité.

HISTOIRE. — Le jeune Albini n'ayant pas encore l'âge requis pour faire sa première communion, se contentait de soupirer sans cesse après l'heureux jour où il pourrait recevoir son Dieu, caché sous les voiles eucharistiques, et il n'oubliait rien pour se préparer à une si sainte action. Il avait une si vive horreur du péché, qu'il évitait jusqu'à l'apparence même du mal. Il disait souvent qu'il ne souffrirait pas que le démon entrât dans son cœur avant Jésus-

Chr
qui
pas
sur
extr
laqu
dire
qu'o
ann
avec
ne s
en p
moir
voul
géné
et la
point
n'av
son i
lui fa
odieu
voul
C'e
L'heu
arriv
serait
anim
larme
Dieu,
moi, j
si étro
de vo
que ré
Ce
nouiss
jamais
avec l
le fit
cette
traire,
commu
Euchar
terrest
l'usage
dans le

Exer
ne doit

ment les fidèles
e, ce n'est pas
annuelle suf-
ans ses enfants
n'a pas voulu
ier plus d'une
les transgres-
ésirerait qu'ils
souvent : et ils
cela est néces-
vertu de l'Eua-
âme. Si nous
uvent à lui : il
Venez à moi,
e la peine et
gerai ; " venez
venez à moi,
nerai le gage
nez à moi, qui
de mes grâces
plus assurée
est de se con-
e des grandes
sueur relative-
nt de la sainte

reuse, c'est de
on spirituelle ;
instant, pro-
union réelle,
et le prier
es grâces que
unier en réa-

core l'âge requis
de soupirer sans
son Dieu, caché
pour se préparer
ur du péché, qu'il
sait souvent qu'il
œur avant Jésus-

Christ ; il avait une application constante à s'instruire de tout ce qui concerne le Sacrement adorable de nos autels. Il ne cherchait pas seulement à retenir les mots du catéchisme, il s'attachait surtout à en pénétrer le sens. L'innocence de sa vie, le désir extrême qu'il montrait pour la communion, et l'application avec laquelle il s'y préparait, engagèrent celui qui était chargé de la direction de sa conscience à l'admettre à la Table sainte plus tôt qu'on n'y reçoit communément les enfants. On ne pouvait lui annoncer une nouvelle plus agréable. Il remercia son directeur avec les plus vifs transports d'allégresse, et, depuis ce moment, il ne songea qu'à redoubler ses soins pour purifier son cœur de plus en plus, et pour y préparer à Jésus-Christ une demeure qui fût moins indigne de lui. C'est pour cela qu'avant de communier il voulait faire une retraite, pendant laquelle il fit une confession générale de toute sa vie. A voir le torrent de larmes qu'il répandit et la vive douleur dont il fut pénétré, on eût dit qu'il n'y avait point de plus grand pécheur que lui sur la terre. Cependant il n'avait jamais souillé par aucun péché mortel la précieuse robe de son innocence ; mais les lumières de la grâce dont il était éclairé, lui faisaient regarder les moindres fautes comme autant de monstres odieux, et il ne pouvait se consoler d'avoir offensé un Dieu qui voulait bien devenir lui-même sa nourriture.

C'est dans ces sentiments qu'il passa le temps de sa retraite. L'heureux moment après lequel il soupirait depuis si longtemps arriva enfin, et il eut le bonheur de recevoir son Dieu ; mais il serait impossible d'exprimer les vifs sentiments de piété dont il fut animé pendant cette sainte action. Ce n'étaient que soupirs, que larmes, que transports d'amour et de reconnaissance : « Oui, mon Dieu, s'écriait-il, puisque vous avez eu la bonté de vous donner à moi, je veux me donner entièrement à vous ; puisque vous êtes uni si étroitement à moi, rien ne sera capable désormais de me séparer de vous. Je serais la plus ingrate des créatures, si j'usais de quelque réserve envers un Dieu qui m'a aimé sans mesure. »

Ce ne fut point là une de ces ferveurs passagères qui s'évanouissent avec l'occasion qui les fait naître. Albini n'oublia jamais cet heureux jour, ni les engagements qu'il avait contractés avec Dieu. La communion fut pour lui un aliment salutaire qui le fit croître sensiblement en vertu et en piété. « Bien loin que cette nourriture céleste rassasiât sa faim, elle ne servit, au contraire, qu'à la redoubler, et depuis lors il ne manqua jamais de communier de quinze en quinze jours, sachant bien que la divine Eucharistie est aussi nécessaire à notre âme que les aliments terrestres à notre corps, et comprenant de quelle importance est l'usage fréquent de ce Sacrement pour se maintenir constamment dans les voies de l'innocence et de la piété. »

Les Écoliers vertueux.

Exercices. — 1. Pourquoi la crainte de communier indignement ne doit-elle pas nous détourner de la communion ? — 2. Quelle

était la pratique des premiers Chrétiens à l'égard de la sainte communion ? — 3. Pourquoi donc l'Eglise n'exige-t-elle qu'une seule communion dans l'année ? — 4. Quelle conduite doit tenir un fidèle à l'égard de la communion ? — 5. Qu'est-ce que la communion spirituelle, et comment faut-il la faire ?

ARTICLE VI.

Du Sacrifice de la Messe.

L'Eucharistie n'est pas seulement un sacrement où Jésus-Christ se donne à nous pour être notre nourriture spirituelle, elle est encore un sacrifice où il s'offre à son Père comme victime pour nous. Notre-Seigneur ne s'est pas contenté de souffrir une fois sur la croix pour nous racheter ; mais il a voulu laisser à son Eglise un Sacrifice qui représentât celui de la croix, qui en fût la continuation, qui en perpétuant la mémoire jusqu'à la fin du monde, et qui nous en appliquât les mérites ; c'est pour cet effet que dans la dernière Cène, la nuit même qu'il fut livré, il offrit à Dieu son Père, sous les espèces du pain et du vin, son corps et son sang, qu'il donna à ses Apôtres, les établissant alors prêtres du nouveau Testament ; et par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, il leur commanda, à eux et à leurs successeurs dans le Sacerdoce, d'offrir ce même corps et ce même sang en sacrifice, comme l'Eglise catholique l'a toujours entendu et enseigné.

Ce Sacrifice est la figure commémorative et la continuation de celui de la croix : la figure, parce que le sang de Jésus-Christ paraît séparé de son corps ; c'est une séparation apparente qui rappelle une séparation réelle : la continuation et le renouvellement, parce que c'est la même victime, la même hostie, le même sacrificateur, et par conséquent le même Sacrifice tant sur la croix que sur l'autel. Ce qu'il y a de différence n'est que dans la manière : sur la croix il s'est offert par lui-même, au lieu que sur l'autel il s'offre par le ministère des prêtres ; sur la croix il s'est offert d'une manière sanglante, au lieu que sur l'autel il s'offre d'une manière non sanglante. Tel est

gard de la sainte
exige-t-elle qu'une
duite doit tenir un
que la communion

sacrement où
notre nourri-
sacrifice où il
nous. Notre-
offrir une fois
is il a voulu
présentât celui
qui en perpé-
le, et qui nous
effet que dans
livré, il offrit
pain et du vin,
es Apôtres, les
Testament; et
de moi, il leur
rs dans le Sa-
même sang en
l'a toujours

tive et la con-
e, parce que le
n corps; c'est
une séparation
lement, parce
stie, le même
ême Sacrifice
qu'il y a de
sur la croix
e sur l'autel
r la croix il
lieu que sur
ante. Tel est

le Sacrifice de la Religion chrétienne : Sacrifice auguste qui réunit seul tous les avantages que les différents sacrifices ne montraient qu'en figure dans l'ancienne Loi; il est tout ensemble un sacrifice d'adoration, par lequel nous reconnaissons l'empire souverain que Dieu a sur toutes les créatures; un Sacrifice d'action de grâces, par lequel nous le remercions de ses bienfaits; un sacrifice d'impé-
tration, par lequel nous en obtenons de nouveaux; et un Sacrifice de propitiation, par lequel nous apaisons sa justice.

L'oblation que Jésus-Christ fait de lui-même à son Père renferme l'hommage le plus parfait qui puisse être rendu à sa majesté infinie, et rien ne peut le porter plus efficacement à nous regarder d'un œil propice, en lui remettant devant les yeux la mort cruelle à laquelle son Fils bien-aimé s'est soumis volontairement pour réconcilier les pécheurs avec lui.

Instruits du mystère de l'Eucharistie, persuadés que Jésus-Christ est réellement présent sur l'autel, et qu'il y renouvelle et perpétue la mémoire de sa mort, avec quelle piété et quelle reconnaissance devons-nous assister à ce Sacrifice auguste ! Si nous avions été présents sur le Calvaire quand notre Sauveur s'est immolé pour nous, quels auraient été nos sentiments ! N'aurions-nous pas été pénétrés de douleur, de componction et d'amour, à un spectacle si touchant ? Puisque le Sacrifice de la Messe est le même que celui de la Croix, nous devons y être animés des mêmes sentiments. Il faut avoir soin de nous unir au prêtre qui l'offre, et de conformer nos intentions aux siennes. Il l'offre pour rendre à Dieu le culte souverain qui lui est dû, pour obtenir la rémission de nos péchés, pour attirer les grâces qui nous sont nécessaires, pour remercier Dieu de toutes celles que nous avons reçues.

C'est à Dieu seul qu'on offre le Sacrifice, parce que c'est un hommage de notre dépendance et de notre servitude. On y fait seulement mémoire des Saints pour louer et remercier Dieu des victoires qu'il leur a fait remporter par sa grâce, et de la gloire dont il les

a couronnés, et pour leur demander qu'ils unissent leurs prières avec les nôtres.

On offre ce Sacrifice non-seulement pour tous les hommes vivants, mais encore pour ceux qui sont morts en état de grâce, et à qui il reste quelques péchés à expier dans le purgatoire. L'Eglise demande pour eux, par le mérite de ce Sacrifice, que leurs âmes soient soulagées dans les peines qu'elles souffrent, et qu'elles en soient délivrées pour entrer dans la vie éternelle. Cet usage d'offrir le Sacrifice pour les morts est de la première antiquité, et vient de la tradition des Apôtres.

HISTOIRES. — Une mère de famille qui avait contracté l'heureuse habitude d'assister tous les jours à la sainte Messe, l'entendait dimanche pour accomplir le précepte de l'Eglise ; le lundi, pour les âmes du purgatoire ; le mardi, pour la conversion des pécheurs ; la persévérance des justes ; le mercredi, pour se mettre, elle et sa famille, sous la protection de saint Joseph ; le jeudi, pour rendre ses devoirs à Jésus-Christ au très-saint Sacrement ; le vendredi, pour honorer sa Passion ; et le samedi, pour se mettre, elle et sa famille, sous la protection de Marie. Elle assurait avoir retiré les plus grands avantages de cette pieuse pratique.

— Guillaume Ruffin, jeune écolier dont la vie doit servir de modèle à la jeunesse chrétienne, trouvait son plus grand plaisir à servir la sainte Messe. Il s'en acquittait avec une piété touchante et une ferveur angélique : de sorte qu'on ne pouvait le voir sans se sentir porté à la dévotion ; et l'on peut dire que c'est par ce saint exercice qu'il a obtenu de Dieu tant de grâces qui l'ont élevé à un très-haut degré de sainteté.

Vie de Ruffin, par l'abbé CARRON.

EXERCICES. — 1. L'Eucharistie n'est-elle autre chose qu'un sacrement ? — 2. Quel nom donne-t-on à l'Eucharistie, considérée comme sacrifice, et de quoi est-elle la figure aussi bien que la continuation ? — 3. Combien de sortes de devoirs rendons-nous à Dieu par le sacrifice de la Messe ? — 4. Que renferme l'oblation que Jésus-Christ fait à son Père dans ce sacrifice ? — 5. Comment le sacrifice de la Messe renouvelle-t-il et perpétue-t-il le sacrifice de la croix ? — 6. A qui, et pour qui offre-t-on le Sacrifice ?

qu'ils unissent

pour tous les
qui sont morts
ques péchés à
nde pour eux,
es soient sou-
et qu'elles en
ternelle. Cet
est de la pre-
les Apôtres.

contracté l'heu-
resse, l'entendait
; le lundi, pour
on des pécheurs
notre, elle et sa
adi, pour rendre
at ; le vendredi,
mettre, elle et sa
avoir retiré les

doit servir de
grand plaisir à
piété touchante
le voir sans se
est par ce saint
l'ont élevé à un

de CARRON.

se qu'un sacre-
considérée comme
continuation ?
à Dieu par le
on que Jésus-
ent le sacrifice
de la croix ?

CHAPITRE VI

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Dieu, qui est infiniment bon, ne nous a pas seulement préparé des secours salutaires pour le cours de notre vie et dans l'état de la santé, il a encore établi un sacrement pour nous soulager dans le temps de la maladie, et surtout aux approches de la mort, où les tentations sont plus violentes et plus dangereuses. Ce sacrement s'appelle l'Extrême-Onction, parce que c'est la dernière des onctions que reçoit un chrétien. La première onction se fait dans le Baptême, la seconde dans la confirmation, et la dernière dans une maladie qui met en danger de mort.

Jésus-Christ a institué l'Extrême-Onction pour le soulagement spirituel et corporel des malades. L'apôtre saint Jacques nous l'explique en ces termes : " Quelqu'un est-il malade parmi vous, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade : le Seigneur le soulagera, et, s'il est coupable de péchés, ils lui seront remis."

Selon ces paroles, deux choses sont essentielles à ce sacrement, l'onction et la prière qui l'accompagne : l'onction se fait avec l'huile d'olive que l'évêque bénit le Jeudi saint. L'Huile sainte s'applique à chacun des cinq sens pour le purifier des péchés dont il a été l'organe et l'instrument. Voici la prière que le prêtre prononce en même temps : " Que le Seigneur, par cette Onction de l'huile sacrée et par sa très-grande miséricorde, vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue, par l'odorat, etc." Prière puissante et efficace, puisque Notre-Seigneur a promis, par la bouche de son Apôtre, qu'il l'exaucerait toujours.

Il y a trois principaux effets de ce sacrement : le premier, c'est de donner de la force aux malades

contre les tentations du démon et contre les horreurs de la mort ; il affermit leur foi et leur confiance en Dieu, et par là il les fortifie contre les attaques du démon ; il excite dans leur cœur le désir et l'espérance de posséder Dieu, et par là il les fortifie contre la crainte de la mort ; plus ce désir est ardent et cette espérance ferme, moins on craint de mourir.

Le second effet de l'Extrême-Onction est d'effacer les restes du péché et les péchés mêmes, s'il y en a encore quelques-uns à expier ; c'est pour cela que les Pères de l'Eglise l'appellent la perfection et le complément de la Pénitence. On entend par les restes du péché une faiblesse et une langueur de l'âme qui restent après que le péché a été pardonné, qui fait que l'on conserve encore du penchant pour les choses de la terre, qu'on a peu de goût pour les choses spirituelles ; le sacrement ôte cette faiblesse, en nous détachant du monde et nous faisant désirer le ciel. Il remet encore les péchés véniels, et même les péchés mortels dont on ne se souvient pas, ou que l'on est hors d'état de confesser, pourvu néanmoins qu'on en ait une véritable contrition ; mais il faut, s'il est possible, avoir recours au sacrement de Pénitence auparavant, car l'Extrême-Onction est un sacrement des vivants, que l'on doit recevoir en état de grâce.

Le troisième effet de l'Extrême-Onction est de rendre la santé aux malades, si elle est nécessaire pour leur salut.

Il ne faut pas attendre, pour recevoir ce sacrement, qu'on soit à l'extrémité ; il suffit qu'on soit dangereusement malade ; et quand on le reçoit avec un jugement sain et libre, on s'y dispose mieux, et l'on en tire plus de fruit. D'ailleurs, en différant jusqu'au dernier moment, on court risque de mourir sans l'avoir reçu ; il arrive souvent que ceux qui retardent ainsi sont prévenus par la mort.

Quoique ce sacrement ne soit pas d'une nécessité absolue, on est cependant obligé de le recevoir quand on le peut ; c'est le moyen ordinaire pour obtenir une bonne mort ; ceux qui le négligent désobéissent au précepte de Jésus-Christ ; ils se privent volontaire-

ment des grâces qui lui sont propres, et se mettent en danger de mourir mal, ce qui est le plus grand de tous les malheurs.

HISTOIRE. — Un père était très-dangereusement malade. Il avait une fille âgée d'environ huit ans, qui avait bien profité des instructions qu'elle avait entendues au catéchisme. Se trouvant seule avec son père, elle lui dit : « Papa, papa, vous êtes bien malade, le médecin a dit que vous mourrez peut-être demain. Maman est dans sa chambre qui pleure ; on la console. J'ai entendu dire au Catéchisme, à M. le Curé, que c'est un très-grand péché de laisser mourir les malades sans confession. Personne n'ose vous dire qu'il faut que vous vous confessiez. — Je te remercie, lui dit-il ; va, mon enfant, va tout de suite chercher M. le Curé. Que le Seigneur te bénisse ; je te devrai mon salut. » Le curé vint, et administra le malade, qui mourut le lendemain. Il avait dit plusieurs fois, après avoir reçu les Sacraments : « Sans ma petite, sans ma chère enfant, qu'allais-je devenir ? »

LARAUSSE.

— Saint Martin, évêque de Tours, saint Louis, roi de France, et Louis le Gros, aussi roi de France, voulurent recevoir l'Extrême-Onction et mourir couchés sur un cilice, et ayant sur eux de la cendre, pour s'exciter par là à de grands sentiments de pénitence ; ce qui inspira les mêmes sentiments à ceux qui les assistèrent en ces derniers instants.

EXERCICES. — 1. Quel sacrement Jésus-Christ a-t-il établi pour nous soulager dans le temps de la maladie et aux approches de la mort ? — 2. Combien y a-t-il de choses essentielles au sacrement de l'Extrême-Onction, et en quoi consistent-elles ? — 3. Quels sont les principaux effets de ce sacrement ? — 4. Quand est-il à propos de recevoir l'Extrême-Onction, et de quoi se priverait-on en le négligeant ?

CHAPITRE VII.

DU SACREMENT DE L'ORDRE.

Les cinq premiers sacrements sont communs à tous les Chrétiens, et tous doivent les recevoir dans le temps et dans les circonstances où ces secours leur sont nécessaires : les deux suivants sont particuliers à deux états qui, par leur importance et les grandes obligations qu'ils imposent, ont besoin de grâces toutes particulières.

Le sacrement de l'Ordre donne à l'Eglise des pasteurs qui la gouvernent ; c'est par l'imposition des mains et par la prière dont elle est accompagnée qu'ils sont séparés du reste des fidèles, et qu'ils reçoivent le pouvoir d'annoncer l'Evangile, d'administrer les Sacrements, d'offrir le saint Sacrifice ; en un mot, d'exercer le saint ministère. Jésus-Christ institua ce sacrement lorsqu'il appela les Apôtres et qu'il leur "dit : Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé ; "allez, instruisez les nations ; baptisez-les. Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, etc. ;" et lorsque, après avoir établi le Sacrifice de son corps et de son sang, il ajouta : "Faites ceci en mémoire de moi."

L'Ordre est donc un sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grâce pour les exercer saintement. Les Apôtres n'ont pas reçu ce pouvoir pour eux seuls, mais pour le communiquer à d'autres. Nous voyons dans l'Ecriture qu'ils ont ordonné des évêques, des prêtres et des diacres par l'imposition des mains ; et nous lisons dans l'Histoire ecclésiastique que les premiers évêques, établis par les Apôtres, en ont ordonné d'autres pour leur succéder : et cette succession, qui n'a jamais été interrompue, continuera dans l'Eglise jusqu'à la fin des siècles.

On parvient au sacerdoce par plusieurs degrés ou ordres différents. Il y a quatre ordres qu'on appelle mineurs, savoir : celui de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte ; et trois majeurs, savoir : le sous-diaconat, le diaconat et le sacerdoce.

Un état si saint demande de grandes dispositions dans ceux qui veulent l'embrasser. La première est d'y être appelé et de ne pas s'y ingérer de soi-même. S'il n'y a aucun état où il soit permis d'entrer sans avoir consulté Dieu pour savoir s'il nous y appelle, cette précaution est bien plus nécessaire encore quand il s'agit du Sacerdoce, dont les fonctions sont si saintes et si sublimes. "Ce n'est pas vous, disait Jésus-Christ à ses Apôtres, ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai

éta
fru
ecc
de
qui
qui
ne
plus
siè
mœ
serv
l'av
vie
triè
sera
si s
mon

He
seul
l'ami
des a
de la
et de
doctr
au b
lui à
les b
trava
brise
tant
Vo
l'hom
ses bi
essuy
instru
troub
rempl
l'heur
accou
à ses
cont
brebis
de l'es
pour e
d'amo

glise des pas
nposition des
pagnée qu'ils
s reçoivent le
istrer les Sa-
en un mot,
st institua ce
et qu'il leur
m'a envoyé ;
ez-les. Rece-
ont remis à
et lorsque,
corps et de
mémoire de

bonne la pou-
s et la grâce
res n'ont pas
ur le commu-
criture qu'ils
t des diacres
s dans l'His-
ques, établis
es pour leur
ais été inter-
à la fin des

s degrés ou
u'on appelle
teur, d'exor-
ir : le sous-

dispositions
a première
érer de soi-
permis d'en-
r s'il nous
nécessaire
nt les fonc-
e n'est pas
e n'est pas
ui vous ai

établir afin que vous alliez et que vous portiez du fruit.' La seconde disposition pour entrer dans l'état ecclésiastique, c'est d'être animé du zèle de la gloire de Dieu et du salut du prochain. Malheur à ceux qui n'auraient en y entrant que des vues humaines, qui ne consulteraient que l'intérêt ou l'ambition, qui ne se proposeraient que de s'y enrichir et d'y vivre plus commodément et plus honorablement ! La troisième disposition est d'être irréprochable dans ses mœurs ; il serait bien à souhaiter que l'on eût conservé la grâce de son Baptême : du moins faut-il l'avoir recouvrée depuis longtemps, et mener une vie édifiante et exempte de reproche. Enfin la quatrième disposition est d'être en état de grâce ; ce serait un horrible sacrilège de recevoir un sacrement si saint avec une conscience souillée par le péché mortel.

HISTOIRE. — Savez-vous ce que c'est qu'un prêtre, vous que ce seul nom irrite ou fait sourire de mépris ? Un prêtre est par devoir l'ami, la providence vivante de tous les malheureux, le consolateur des affligés, le défenseur de quiconque est privé de défense, l'appui de la veuve, le père de l'orphelin, le réparateur de tous les désordres et de tous les maux qu'engendrent vos passions et vos funestes doctrines. Sa vie entière n'est qu'un long et héroïque dévouement au bonheur de ses semblables. Qui de vous consentirait comme lui à échanger les joies domestiques, toutes les jouissances, tous les biens que les hommes recherchent si avidement, contre des travaux obscurs, des devoirs pénibles, des fonctions dont l'exercice brise le cœur et rebute les sens, pour ne recueillir d'autre fruit de tant de sacrifices que le dédain, l'ingratitude et l'insulte.

Vous êtes encore plongés dans un profond sommeil, et déjà l'homme de charité, devançant l'aurore, a recommencé le cours de ses bienfaisantes œuvres. Il a soulagé le pauvre, visité le malade, essuyé les pleurs de l'infortune ou fait couler ceux du repentir, instruit l'ignorant, fortifié le faible, affermi dans la vertu les âmes troublées par les orages des passions. Après une journée toute remplie de pareils bienfaits, le soir arrive, mais non le repos..... A l'heure où le plaisir vous appelle aux spectacles, aux fêtes, on accourt en grande hâte auprès du ministre sacré : un chrétien touche à ses derniers moments, il va mourir, et peut-être d'une maladie contagieuse ; n'importe, le bon pasteur ne laissera point expirer ses brebis sans adoucir ses angoisses, sans l'environner des consolations de l'espérance et de la foi, sans prier à ses côtés le Dieu qui mourut pour elle, et qui lui donne à cet instant même, dans le sacrement d'amour, un gage certain de l'éternité.

Il est encore plus aux yeux de la Foi ; il est le ministre de Jésus-Christ sur la terre, son représentant chargé d'exercer des fonctions qui n'ont pas même été confiées aux Anges.

Voilà le prêtre, non tel que l'aversion se plaît à se le figurer, mais tel que réellement il existe au milieu de vous.

EXERCICES. — 1. Quelle différence y a-t-il entre les cinq premiers sacrements et les deux derniers, par rapport à tous les Chrétiens ? — 2. Qu'est-ce que le sacrement de l'Ordre, et quel pouvoir donne-t-il ? — 3. Nommez les divers degrés par lesquels on parvient au sacerdoce, qui complète ce sacrement. — 4. Quelles dispositions faut-il apporter à la réception de ce sacrement ?

CHAPITRE VIII.

DU SACREMENT DE MARIAGE.

Le mariage a été institué dès le commencement du monde, lorsque Dieu donna à l'homme pour compagne la femme qu'il avait formée d'une de ses côtes, et que par une bénédiction particulière il leur accorda la fécondité. Pour rendre cette première institution plus sainte encore, Jésus-Christ l'a élevée à la dignité de sacrement, y attachant une grâce spéciale pour affermir cette union indissoluble, et pour sanctifier ceux qui la contractent : il l'a rendue l'image et le signe d'un grand mystère, de son union intime et éternelle avec l'Eglise : par là le Mariage est devenu une source de bénédictions spirituelles pour ceux qui le reçoivent avec des dispositions chrétiennes.

Le Mariage est donc un sacrement qui sanctifie et rend légitime l'union de l'homme et de la femme. C'est une vérité certaine que ceux qui se marient après avoir consulté Dieu, et avec des vues chrétiennes, reçoivent, par la vertu de ce sacrement, des grâces pour se sanctifier en remplissant fidèlement les obligations de leur état. Avant de se décider à embrasser cet état, il faut donc adresser à Dieu des

prière
sans
cont
qu'il
grande
naître
cœur
ils de
mieu
suivre
dans
heur

Il
le sa
voir
tel, p
qui s
qui le
perso
proch
les b
de le
Dieu
que
dans
à plu
toute
"dis
"dev
"con
appel
vue d
tions.
Mari
et le
sacre
s'éc
cevoi
contr
pied
on n
de re

ministre de Jésus-
des fonctions

se le figurer,

les cinq premiers
les Chrétiens ?
pouvoir donne-
on parvient au
des dispositions

amencement
omme pour
une de ses
lière il leur
te première
st l'a élevée
t une grâce
ssoluble, et
il l'a rendue
ere, de son
: par là le
ctions spiri-
des disposi-

qui sanctifie
de la femme.
se marient
les chrétiens-
ement, des
fidèlement
se décider
r à Dieu des

prières ferventes pour connaître s'il nous y appelle ; sans cela on contracterait témérairement, et peut-être contre l'ordre de Dieu, un engagement irrévocable, qu'il ne bénirait pas, et où le salut serait exposé à un grand danger. Dieu ne manque jamais de faire connaître sa volonté à ceux qui l'invoquent de tout leur cœur. On doit aussi prendre conseil de ses parents : ils désirent l'avantage de leurs enfants, et ils savent mieux qu'eux ce qui peut le leur procurer ; on doit suivre leur avis plutôt qu'une inclination aveugle dans une affaire si importante et d'où dépend le bonheur pour le temps et pour l'éternité.

Il y a trois principales dispositions pour recevoir le sacrement de Mariage : la première est de le recevoir avec une conscience purifiée de tout péché mortel, parce que le Mariage est un sacrement des vivants, qui suppose la vie spirituelle de la grâce dans ceux qui le reçoivent. Le Concile de Trente exhorte les personnes qui veulent entrer dans cet état à s'approcher de la sainte Eucharistie, pour attirer sur elles les bénédictions du Ciel. La seconde disposition est de le recevoir dans l'intention de faire la volonté de Dieu et de le servir dans cet état. C'est un principe que nous devons nous proposer de plaire à Dieu dans toutes nos actions, même les plus communes : à plus forte raison dans un engagement qui dure toute la vie. " Nous sommes les enfants des Saints, " disait le jeune Tobie à Sara son épouse, et nous ne " devons pas nous marier comme les païens, qui ne " connaissent point Dieu." Que celui qui se croit appelé à l'état du Mariage n'y entre donc que dans la vue de se sanctifier et d'en remplir toutes les obligations. La troisième disposition pour le sacrement de Mariage est de le recevoir avec la modestie, la pudeur et les autres vertus convenables à la sainteté de ce sacrement, en évitant avec soin tout ce qui pourrait s'écarter des règles de la plus exacte bienséance. Recevoir la bénédiction nuptiale avec un extérieur contraire à la modestie, ce serait offenser Dieu au pied même des autels, et profaner un sacrement dont on ne doit s'approcher qu'avec beaucoup de piété et de religion.

Les personnes mariées ont quatre obligations à remplir : elles doivent vivre ensemble dans une sainte société et une parfaite union, se garder réciproquement la foi conjugale qu'elles se sont promise en face des autels, s'assister mutuellement dans leurs besoins, et enfin donner à leurs enfants une éducation chrétienne, en les accoutumant de bonne heure à prier Dieu et à faire avec piété les autres exercices de religion, en leur apprenant et leur servant souvent les maximes de l'Évangile, en leur donnant bon exemple en toutes choses, et en veillant sur leur conduite pour les éloigner de tout ce qui pourrait les porter au mal.

HISTOIRE. — Un jeune médecin habitant la capitale y reçut, au mois d'octobre 1829, le sacrement de Mariage avec des circonstances bien édifiantes.

Un de ses amis l'introduit dans une maison recommandable par ses vertus, en lui faisant espérer la main d'une fille unique, aussi pieuse que le reste de la famille. La jeune personne est bientôt promise au docteur, dont l'aimable modestie égale la science.

Bientôt la cérémonie nuptiale allait avoir lieu, lorsque celui-ci vient seul trouver la mère de sa future épouse, et lui demande à parler en particulier à mademoiselle Emilie. — Ce n'est pas possible, Monsieur, répond-elle d'une manière obligeante ; ma fille n'est pas bien depuis deux jours, et elle a besoin de tranquillité. — Mais, Madame, il m'est bien pénible de ne pouvoir m'entretenir un instant avec votre demoiselle ; à peine ai-je eu la satisfaction de la voir trois ou quatre fois dans la société ; jusqu'ici je n'ai point trouvé l'occasion de lui exprimer mes aises mes sentiments et de connaître les siens. — Vos instances me font peine, Monsieur, mais ma fille n'est pas visible. — Je ne puis résister à tant que chose de très-important à lui communiquer, et j'appellerai, si vous le désirez, et vous lui parlerez en ma présence ; jamais ma fille ne s'est trouvée en tête-à-tête avec aucun homme. — Mais bientôt je dois être son époux ! — Alors, Monsieur, ma fille ne m'appartiendra plus ; jusqu'à ce temps je dois remplir à son égard tous les devoirs d'une mère chrétienne et prudente. — Ah ! Madame, s'écrie le médecin, il faut donc que je vous confie mes intentions. Élevé moi-même par des parents religieux, je suis toujours demeuré fidèle à cette Religion sainte qui vous dicte une si belle conduite. L'indifférence qui existe malheureusement parmi certains hommes, même instruits, a pu vous inspirer quelque défiance ; mais loin de la partager, je me fais une gloire et un bonheur de suivre en tout point les pratiques de la foi : plus je les étudie, plus elles me

semble
avec v
sonder
une co
à recev
attache

A ce
les bra
son co
allez v
fils. A
votre h

Le p
sacrific
bénédi
attende
époux
de sa m
requerr
qui leu
Quel
c'est pare
blaient

Exe
2. A q
faut-il
de disp
en qu
personn

obligations à
une sainte
réciproque
promesse
dans leurs
une éduca-
bonne mère
exercices
tant sou-
donnant ben
ur leur con-
pourrait les

ale y recut, au
des circons-

recommandable
e fille unique,
personne est
estie égale la

orsque celui-ci
ui demande à
n'est pas pos-
ante; ma fille
ranquillité. —
entretenir un
atisfaction de la
je n'ai point
timents et de
onsieur, mais
chose de
si vous le
ma fille ne
ais bientôt je
appartiendra
as les devoirs
e, s'écrie le
ions. Elevé
urs demeuré
ille, conduite.
ins hommes,
mais loin de
ivre en tout
us elles me

semblent grandes et respectables. Si j'ai tant insisté pour avoir avec votre demoiselle un entretien particulier, c'est que je voulais sonder ses dispositions à cet égard, et la prier de se disposer par une confession générale et la participation à l'adorable Eucharistie, à recevoir avec la bénédiction nuptiale toutes les grâces qui y sont attachées.

A ces mots la mère ne put retenir ses larmes; elle se jette dans les bras du vertueux médecin, et lui dit, en le tenant serré contre son cœur: « Eh bien, mon fils, nous communierons tous ensemble; allez voir votre épouse, et dites-lui bien que je vous ai appelé *mon fils*. Allez, pieux jeune homme, vos sentiments me répondent de votre bonheur et de celui de ma fille. »

Le pieux docteur ne se borna pas là. Pendant huit jours le saint sacrifice de la Messe fut célébré pour attirer toute l'abondance des bénédictions célestes. Mais ce qu'il y eut de plus beau, de plus attendrissant, ce fut de voir, le jour même du Mariage, les deux époux à la Table sainte, environnés l'un de son respectable père et de sa mère en pleurs; l'autre de sa mère et de sa grand'mère, qui reçurent tous ensemble la sainte Communion des mains du prêtre, qui leur donna la bénédiction nuptiale.

Quel bel exemple pour les jeunes gens! quelle leçon pour tant de parents indifférents ou impies! Ah! si toutes les unions ressemblaient à celle-ci, que la société serait heureuse et tranquille!

EXERCICES. — 1. Par qui et quand a été institué le Mariage? — 2. A quelle dignité Jésus-Christ a-t-il élevé le Mariage? — 3. Que faut-il faire avant d'embrasser l'état du Mariage? — 4. Combien de dispositions doit-on apporter à la réception de ce sacrement, et en quoi consistent-elles? — 5. Quelles sont les obligations des personnes mariées?

TITRE SECOND

DE LA PRIÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA PRIÈRE EN GÉNÉRAL.

ARTICLE PREMIER.

Nécessité de la Prière.

Nous avons parlé des Sacrements comme d'un premier moyen pour obtenir la grâce ; la Prière en est un second. C'est une élévation de notre esprit et de notre cœur vers Dieu pour lui rendre nos devoirs, et pour lui demander les choses qui nous sont nécessaires.

La Prière est un devoir indispensable, que l'on ne peut omettre sans péché : Jésus-Christ nous en a fait un commandement exprès ; et ce précepte est souvent répété dans l'Évangile : *Veillez, nous dit-il, et priez ; il faut toujours prier, et ne point se lasser de le faire.* De là ce reproche qu'il fait à ses Disciples : " Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom ; demandez, et vous recevrez." Il a pratiqué lui-même ce qu'il nous commande ; il passait souvent les nuits à prier, ou, pour mieux dire, toute sa vie a été une prière continue. Jésus-Christ n'avait certainement pas besoin de prier pour lui-même ; mais il voulait nous donner l'exemple et nous engager par là à nous livrer à ce saint exercice ; nous avons besoin qu'il prie pour nous, et qu'il nous montrât l'obligation où nous sommes de prier.

Ce saint exercice est d'une nécessité indispensable ; et quand même l'Évangile ne nous ferait pas une loi positive de prier, et de prier sans cesse, le sentiment de notre misère suffirait seul pour prouver cette nécessité. Les besoins toujours renaissants de notre âme et de notre corps ne nous avertissent-ils pas continuellement de recourir à Celui qui peut seul y remédier ? N'est-ce pas le partage des misérables de gémir et de solliciter du secours ?

Notre indigence est extrême ; les biens qui nous manquent sont d'un prix infini. Dieu est prêt à nous les accorder ; non-seulement il nous permet, mais il nous commande de les lui demander. Ce n'est pas qu'il ignore nos besoins : il les connaît mieux que nous ne les connaissons nous-mêmes ; il exige cependant que nous les lui exposions, pour nous faire désirer avec plus d'ardeur les biens qu'il nous prépare, et pour nous rendre, par ce désir, plus capables de les recevoir.

Le désir des biens spirituels s'enflamme par l'exercice de la prière ; et plus ce désir est ardent, plus on reçoit de Dieu : il remplit ceux qui sont affamés, et il renvoie vides ceux qui se croient riches, et qui s'imaginent n'avoir besoin de rien.

Si Dieu nous accorde ses biens sans attendre nos prières, nous serons portés à nous les attribuer ; mais quand, après avoir senti notre misère et notre impuissance, nous recourons à lui, nous ne pouvons alors nous dissimuler à nous-mêmes notre dépendance ; nous sommes obligés de reconnaître que nous ne pouvons rien sans lui, et que tout ce que nous en recevons est un don de sa pure libéralité : cet humble aveu de notre indigence nous dispose à recevoir ses bienfaits avec abondance.

Appliquons-nous donc à ce saint exercice ; ne croyons pas que, pour remplir ce devoir essentiel, il suffise d'y employer quelques moments rapides, et de passer le reste du temps sans penser à Dieu ; il faut avoir souvent recours à la prière, et y persévérer longtemps. Dieu veut être sollicité, pressé, importuné : il ne se laisse pas de nous écouter ; le trésor de ses grâces est infini, et on ne peut rien faire qui lui soit

plus agréable que de demander sans cesse à y puiser. Les rois de la terre ne permettent pas à toutes sortes de personnes de leur parler : c'est une faveur qu'ils n'accordent qu'à leurs favoris, et dans certains moments ; mais il n'en est pas ainsi de notre Dieu : il nous permet de lui parler à toute heure, de lui présenter nos besoins, et de réclamer son secours : il nous ordonne même de le faire en toute liberté, et si l'on ne se présente pas devant lui, il s'en offense. Quel honneur pour une vile créature de s'approcher ainsi de son Dieu, de lui communiquer ses pensées, ses inquiétudes, ses désirs avec une sainte liberté, avec une douce confiance ! Ne serait-ce pas mépriser sa bonté que de ne pas profiter de la faveur qu'il nous accorde de nous écouter, et de s'intéresser à tout ce que nous désirons ?

HISTOIRE. — La prière est la porte par laquelle le Seigneur nous fait passer ses grâces, disait sainte Thérèse. Si cette porte est fermée, qu'allons-nous devenir ? Hélas ! ajoutait-elle, j'en ai fait l'expérience. J'eus le malheur d'abandonner la prière mentale, et je devenais tous les jours moins chrétienne. Si je n'eusse repris ce saint exercice, j'étais perdue.

Vie de sainte Thérèse.

— David, quoique placé sur le trône et occupé des affaires de son royaume, avait coutume de prier sept fois le jour, ainsi qu'il le dit lui-même ; il se levait la nuit pour prier. Inspiré de l'esprit de Dieu, il composa ces cantiques sublimes, que l'on appelle les *Psaumes*, qui sont encore chantés dans l'Eglise.

— Plusieurs grands princes, tels que Charlemagne, saint Louis, et saint Henri empereur, observaient religieusement la pratique de réciter chaque jour l'office de l'Eglise, et se levaient la nuit pour assister aux prières des Matines.

— Un auteur non suspect, et qui a écrit sous l'influence de la philosophie du dix-huitième siècle, alors dans toute sa nouveauté comme dans toute la violence de sa haine contre le Christianisme, a fait la réflexion suivante : « Chez les Romains, en se mettant à table, le maître de la maison prenait une coupe de vin et en versait quelques gouttes à terre. ces libations étaient un hommage qu'ils rendaient à la Providence. De tout temps les Chrétiens, avant et après le dîner et le souper, ont fait une prière

cesse à y puiser.
à toutes sortes
une faveur qu'ils
ns certains mo-
notre Dieu : il
heure, de lui
son secours : il
ute liberté, et si
il s'en offense.
de s'approcher
er ses pensées,
saint et liberté,
ne pas mépriser
veur qu'il nous
esser à tout ce

à Dieu pour le remercier du repas qu'ils allaient prendre ou qu'ils
avaient pris. N'est-il pas bien condamnable et en même temps
bien ridicule qu'en France, depuis cinquante ans, cet acte si
naturel de reconnaissance et de religion ait été regardé, par les
personnes du grand monde, comme une petite cérémonie puérile,
une vieille mode que le nouveau bel usage doit proscrire ? Nos
inférieurs, en devenant, à notre exemple, ingrats envers Dieu,
s'habituent à l'être envers nous.

EXERCICES. — 1. Expliquez quel est le second moyen d'obtenir
la grâce. — 2. Par quelles paroles Jésus-Christ nous a-t-il prescrit
l'exercice de la prière, et quels exemples nous en a-t-il donnés ? —
3. Qu'est-ce qui rend l'exercice de la prière si nécessaire ? — 4.
Suffit-il de donner quelques moments à la prière ? — 5. Est-il de
notre intérêt de beaucoup prier ?

ARTICLE II.

Efficacité de la Prière

Tout est promis à la Prière : elle obtient tout quand
elle est bien faite. C'est une vérité répétée presque à
chaque page de l'Écriture ; la promesse de Jésus-
Christ y est formelle : "Demandez, et vous recevrez ;
cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous
ouvrira. Tout ce que vous demanderez dans la
prière, si vous le demandez avec foi, vous l'obtien-
drez." Il ne s'est pas même contenté de nous déclarer
qu'une prière bien faite est toujours exaucée ; il nous
l'a assuré avec serment ; "En vérité, en vérité je
vous le dis, tout ce que vous demanderez à mon
Père en mon nom, il vous le donnera." Enfin,
pour dissiper tous nos doutes, il ajoute cette preuve,
qui est bien capable de ranimer les esprits les plus
découragés : "Y a-t-il parmi vous un père qui donne
une pierre à son fils quand il lui demande du
pain ? et s'il demande un poisson, lui donnera-t-il
un serpent ?... Si donc, tout méchants que vous
êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos en-
fants, combien plus votre Père céleste donnera-t-il
les vrais biens à ceux qui les lui demandent ?"
Après une promesse si formelle, il faudrait avoir
perdu la foi pour douter de l'efficacité de la prière. Si

le le Seigneur nous
te porte est fermée,
en ai fait l'expé-
rience mentale, et je
ne l'eusse repris ce

sainte Thérèse.

des affaires de son
r, ainsi qu'il le dit
pire de l'esprit de
l'on appelle les

agne, saint Louis,
ent la pratique de
ient la nuit pour

l'influence de la
te sa nouveauté
le Christianisme,
en se mettant à
pe de vin et en
étaient un hom-
tout temps les
at fait une prière

l'on compte sur les promesses d'un homme de bien, combien plus doit-on compter sur la promesse et le serment de Jésus-Christ, qui est la vérité même ! Donner entrée dans son cœur à la défiance, ce serait lui faire injure. Eh ! d'où pourrait donc lui venir cette défiance ? Serait-ce de notre indignité ? Mais la bonté de Dieu pour nous n'est-elle pas toute gratuite ? Mais l'aveu même de notre indignité n'est-il pas un titre pour avoir accès auprès d'une miséricorde que les plus grands crimes ne peuvent épuiser, et qui invite les plus grands pécheurs à s'approcher d'elle avec confiance ? Mais n'est-ce pas au nom de Jésus-Christ que nous prions ? et notre indignité n'est-elle pas couverte par ses mérites infinis ? Non, jamais la prière du pécheur qui s'humilie n'a été rejetée ; elle s'élève jusqu'au trône de Dieu, et elle attire infailliblement un regard de miséricorde sur celui qui la fait.

“ Est-il quelqu'un, dit le Prophète, qui ait invoqué le Seigneur, et qui en ait été méprisé ? Nos pères ont crié vers le Seigneur, et ils ont été délivrés ; ils ont espéré dans le Seigneur, et ils n'ont point été confondus : quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. ” Cette confiance pleine, entière et sans bornes, honore Dieu ; c'est un hommage rendu à sa puissance, à sa bonté, à sa fidélité dans ses promesses ; elle obtient tout, Dieu ne lui refuse rien. Moïse prie sur la montagne, et les ennemis du peuple de Dieu sont vaincus ; Judith prie, et sa patrie est délivrée ; le pieux roi Ezéchias prie, et Dieu révoque l'arrêt de mort qu'il avait prononcé contre lui ; le Publicain prie dans le Temple, et il en sort justifié ; la femme pécheresse prie, et ses péchés lui sont remis ; le bon larron prie sur la croix, et quoiqu'il fût chargé des crimes les plus énormes, il en obtient le pardon. Voilà pourquoi saint Jean disait : “ Ce qui fait notre confiance en Dieu, c'est qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons qui est conforme à sa volonté : car nous savons qu'il nous exaucera en tout ce que nous lui demanderons, et nous le savons, parce que nous avons déjà reçu l'effet des demandes que nous lui avons faites. ”

N'a
exhi
noti
ne
Nor
bles
con
la p
avo
dem
“ qu
“ Ja
“ li
man
qu'e
obte
ne r
sant

He
que l
puisc
sente
Israë
désen
craïn
colèr
ce pe
il n'e
son p

Ex
trouv
pouv

Le
la p
bien
les
acco

omme de bien,
promesse et le
même ! Don-
serait lui faire
venir cette dé-
Mais la bonté
gratuite ? Mais
il pas un titre
ricorde que les
r, et qui invite
er d'elle avec
de Jésus-Christ
n'est-elle pas
on, jamais la
été rejetée ;
et elle attire
orde sur celui

ui ait invoqué
é ? Nos pères
é délivrés ; ils
ont point été
nom du Ser-
pleine, entière
mmage rendu
dans, ses pro-
i refuse rien.
nis du peuple
sa patrie est
Dieu révoque
ontre lui ; le
sort justifié ;
hés lui sont
et quoiqu'il
il en obtient
disait : " Ce
st qu'il nous
dons qui est
ns qu'il nous
anderons, et
as déjà reçu
vons faites."

N'alléguons donc plus notre faiblesse quand on nous exhorte à pratiquer la vertu ; ne disons plus que notre penchant pour le mal nous entraîne, que nous ne pouvons résister à la violence de nos passions. Nous pouvons prier, et la prière soutiendra notre faiblesse ; nous pouvons prier, et la prière nous fortifiera contre nos mauvais penchants ; nous pouvons prier, et la prière modérera la violence de nos passions. Nous avons besoin de grâces pour pratiquer la sagesse ; demandons-les, et Dieu nous les accordera. " Si quel-
" qu'un de vous manque de sagesse, dit l'apôtre saint
" Jacques, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous
" libéralement, et la sagesse lui sera donnée." On ne
manque donc jamais d'obtenir de Dieu les secours
qu'on lui demande comme il faut ; et si nous ne les
obtenons pas, c'est toujours notre faute ; c'est que nous
ne recourons pas à Dieu avec des dispositions suffi-
santes, et surtout avec cette confiance qui obtient tout.

HISTOIRE. — Saint Jean Chrysostôme ne craint pas d'avancer
que la prière est, en quelque sorte, plus puissante que Dieu même,
puisque'elle vient à bout de le fléchir, de lui faire rétracter les
sentences qu'il a portées contre nous. En voici un exemple : Les
Israélites ayant transgressé les lois du Seigneur, et élevé dans le
désert un veau d'or pour l'adorer, Dieu, toujours clément, semble
craindre la puissance de l'intercession de Moïse. « Laisse agir ma
colère, dit-il à son serviteur : ne t'oppose pas à ce que j'extermine
ce peuple infidèle. » Mais, vaincu par les prières instantes de Moïse,
il n'exécute pas, dit l'Écriture, le mal qu'il avait prononcé contre
son peuple.

EXERCICES. — 1. Quel est le pouvoir de la prière, et où en
trouvons-nous la preuve ? — 2. Donnez quelques exemples de ce
pouvoir.

ARTICLE III.

Qualités de la Prière.

Les grands avantages de la Prière sont attachés à
la manière dont on s'acquitte de ce devoir. Pour
bien prier, il faut d'abord que ce soit au nom et par
les mérites de Jésus-Christ ; il n'a promis de nous
accorder que ce que nous demanderions en son nom.

c'est pour cela que l'Eglise termine toutes ses prières par ces paroles : *Nous vous en prions par Jésus-Christ notre Seigneur.*

Secondement, il faut prier avec attention, c'est-à-dire penser à Dieu et à ce qu'on lui demande. Dieu écoute bien plus les paroles du cœur que celles de la bouche. La prière est une élévation de notre âme vers Dieu ; ce n'est donc pas prier que de penser à toute autre chose qu'à Dieu quand on lui parle. Il est vrai que les distractions, quand elles sont involontaires, ne rendent pas la prière mauvaise ; mais Dieu est offensé par celles auxquelles on a donné occasion par sa faute, ou qu'on ne rejette point après qu'on s'en est aperçu. On mérite alors ce reproche que Dieu faisait autrefois aux Juifs : "Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi."

Troisièmement, il faut prier avec confiance. Notre Seigneur, en nous promettant d'exaucer nos prières, y met toujours cette condition : pourvu qu'elles soient faites avec foi ; il disait ordinairement à ceux qui s'adressaient à lui pour obtenir leur guérison : *Qu'il vous soit fait selon votre foi.* Notre confiance ne saurait être trop ferme, puisqu'elle est appuyée sur la puissance de Dieu, qui peut faire infiniment plus que nous ne lui demandons ; sur sa miséricorde, qui n'a point de bornes ; et sur les mérites infinis de Jésus-Christ, au nom duquel nous prions. Eh quoi ! nous nous adresserions avec confiance, dans nos besoins temporels, à un ami riche, puissant et éprouvé, et nous en manquerions en nous adressant à Dieu pour les besoins même spirituels, quoiqu'il nous commande et qu'il nous invite lui-même à recourir à lui comme à un bon Père ! Une telle défiance ne serait-elle pas injurieuse à sa tendresse ? Qu'est-ce donc que la bonté des hommes comparée à celle de Dieu ?

Enfin il faut prier avec persévérance ; Dieu, par une conduite pleine de sagesse et de bonté, diffère quelquefois de nous accorder ce que nous lui demandons ; ce délai n'est pas un refus, mais une épreuve. Il veut par là nous faire connaître le prix de ses dons, augmenter l'ardeur de nos désirs, et nous disposer à

les r
se de
l'ord
pers
prem
nités
force
hom
ami
se le
frapp
sevé
man
une
chre,
tout
Le n
celui
tene
c'est

His
enfan
beau
qu'il
com
de l
ans,
s'éc
pres
main
Imi
tous
dans

Ex
prière

ses prières
à Jésus-Christ

attention, c'est-
mande. Dieu
celles de la
de notre âme
de penser à
lui parle. Il
sent involon-
te ; mais Dieu
onné occasion
après qu'on
reproche que
peuple m'he-
de moi." Notre
ance." Notre
nos prières,
qu'elles soient
à ceux qui
érison : *Qu'il*
confiance ne
appuyée sur
iniment plus
miséricorde,
rites infinis
prions. Eh
diance, dans
puissant et
us affressant
s, quoiqu'il
lui-même à
Une telle
tendresse ?
comparée à

Dieu, par
ont, diffère
lui deman-
ne épreuve.
de ses dons,
disposer à

les recevoir avec plus d'abondance. On ne doit pas se décourager ni se lasser de prier : Jésus-Christ nous l'ordonne, et pour nous faire sentir la nécessité de la persévérance, il se sert de deux comparaisons : la première est celle d'une veuve qui, par ses importunités, touche enfin le cœur d'un mauvais juge et le force à lui rendre justice ; la seconde est celle d'un homme qui, au milieu de la nuit, va demander à son ami trois pains à emprunter. Ce dernier refuse de se lever ; l'autre ne se rebute point, il continue de frapper à la porte, et il redouble ses prières : sa persévérance est récompensée, et il obtient ce qu'il demandait. Notre-Seigneur termine cette parabole par une exhortation vive et pressante de prier sans relâche, et par une promesse formelle de nous accorder tout ce que nous lui demanderons avec persévérance. Le moment où nous cessons de prier est peut-être celui que Dieu avait destiné pour nous exaucer. Retenez bien ceci : c'est la prière qui demande, mais c'est la persévérance qui obtient.

HISTOIRE. — C'était, dit un pieux auteur, la pratique d'un jeune enfant de qualité d'offrir son cœur à Dieu, tous les matins, avec beaucoup de ferveur, ce qui était comme l'âme de toutes les actions qu'il faisait pendant le jour. « Si je manque, disait-il, à ce devoir, comme il m'est arrivé quelquefois, je suis dissipé tout le reste de la journée. » Ce saint enfant, n'ayant pas encore l'âge de douze ans, mourut avec les sentiments d'une rare piété. « Mon Dieu, s'écriait-il de temps en temps, étant près d'expirer, je vous ai fait presque tous les jours un sacrifice de mon cœur, je vous en fais un maintenant de ma propre vie. »

Imitons ce pieux enfant, et soyons exacts, comme lui, à offrir tous les matins notre cœur à Dieu, afin de mourir, comme lui, dans les sentiments d'une vraie piété.

ARVISENET, le bon Ange de l'Enfance.

EXERCICE. — 1. A quelles conditions est attaché le succès de la prière, et en quoi consistent-elles ?

CHAPITRE II.

DE L'ORAISON DOMINICALE.

ARTICLE PREMIER.

De ce qu'il faut demander à Dieu.

C'est Notre-Seigneur lui-même qui nous a enseigné ce que nous devons demander à Dieu, et l'ordre dans lequel il faut le demander. Il a bien voulu lui-même dresser la requête que nous devons présenter en son nom au Père éternel, et nous laisser une excellente formule de prière, que l'on appelle pour cette raison la prière du Seigneur, ou l'*Oraison Dominicale*. "Jésus-Christ, dit saint Cyprien, entre autres avis et préceptes salutaires qu'il a donnés à son peuple pour le conduire au salut, lui a prescrit une formule de prière, afin que nous fussions plus facilement exaucés par le Père, lorsque nous lui adresserions la prière même que son propre Fils nous a apprise. Prions donc, ajoute ce saint docteur, comme notre Maître et notre Dieu nous l'a enseigné ; c'est une prière bien agréable à Dieu que celle qui vient de lui-même, que celle qui frappe ses oreilles par les paroles de Jésus-Christ : que le Père reconnaisse les paroles de son Fils quand nous le prions. Puisque c'est Jésus-Christ qui est notre avocat auprès du Père, servons-nous des propres paroles de notre intercesseur ; il nous assure que le Père nous accordera tout ce que nous lui demanderons en son nom ; combien plus nous accordera-t-il, si nous demandons non seulement en son nom, mais par ses paroles !" Aussi l'Eglise fait-elle un usage continu de cette divine prière ; c'est par elle qu'elle commence et qu'elle finit tous ses offices : elle la rappelle en particulier au saint sacrifice de la Messe.

Les vrais fidèles ne manquent jamais de la réciter tous les jours, au moins le matin et le soir.

L'Oraison Dominicale est composée d'une courte préface et de sept demandes, dont les trois premières se rapportent à Dieu, et les quatre autres nous regardent nous-mêmes : elle renferme tout ce que nous pouvons désirer et demander à Dieu ; elle est la règle sur laquelle nous devons former nos sentiments et nos désirs. Nous pouvons bien nous servir d'autres paroles dans nos prières, mais nous ne pouvons demander à Dieu autre chose que ce qui y est enfermé ; toute demande qu'on ne peut y rapporter est indigne d'un chrétien, et ne saurait être agréable à Dieu. La préface consiste dans ces mots : *Notre Père qui êtes dans les cieux*. Jésus-Christ a réuni dans ce peu de mots tout ce qu'il y a de plus capable d'engager Dieu à nous exaucer, et de nous inspirer à nous-mêmes des sentiments de respect, d'amour et de confiance.

Nous appelons Dieu notre Père, c'est Jésus-Christ qui nous l'ordonne. Dieu est en effet notre Père par la création, puisqu'il nous a donné la vie, et qu'il nous a formés à son image ; il l'est encore plus par la grâce de la régénération, puisque dans le Baptême, il nous a adoptés en Jésus-Christ pour ses enfants. "Considérez, dit l'apôtre saint Jean, quel amour le Père a eu pour nous, de vouloir que nous soyons appelés et que nous soyons en effet les enfants de Dieu !" "Parce que vous êtes enfants, ajoute saint Paul, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'esprit de son Fils, qui crie : *Mon Père, moi Père !*". O nom plein de douceur et de charmes ! quel amour, quelle reconnaissance, quelle confiance ne doit-il pas exciter dans votre cœur ! S'il est vrai que Dieu est votre Père, pouvez-vous craindre que votre prière soit rejetée lorsque vous lui rappelez un nom qu'il prend à notre égard avec tant de complaisance ? Que n'accorde-t-il pas à un enfant qui le prie, après qu'il l'a reçu au nombre de ses enfants par une grâce qui a prévenu ses prières et ses désirs ! Ne craignez que de vous rendre indigne par votre désobéissance d'être appelé l'enfant de Dieu ; rien autre chose ne peut arrêter le cours de ses grâces et l'effet de vos prières.

Chacun de nous, en parlant à Dieu, dit : *Notre Père*, et non pas *Mon Père*, parce qu'ayant tous le même Père, et espérant de lui le même héritage, nous ne devons pas seulement prier pour nous, mais encore pour tous les Fidèles, qui sont nos frères. Par là nous comprenons que ce n'est pas en notre propre nom que nous prions, mais au nom de Jésus-Christ, et en union avec tout le corps de son Église, dont nous sommes les membres. Nous ajoutons : *Qui êtes dans les cieux* ; car, quoique Dieu soit en tous lieux par son immensité, nous considérons néanmoins le ciel comme le trône de sa gloire ; c'est dans le ciel qu'il fait éclater sa magnificence, et qu'il se montre à ses élus à découvert et sans nuage. C'est au ciel que nous sommes appelés nous-mêmes ; le ciel est notre patrie, et l'héritage que notre Père nous destine. Lors donc que nous nous mettons en prière, élevons nos pensées et nos desirs vers le ciel ; unissons-nous à la société des esprits bienheureux, excitons dans nos cœurs le désir et l'espérance de posséder Dieu.

HISTOIRE. — C'est maintenant, disait saint François d'Assise, après avoir été déshérité par son père à cause de ses grandes libéralités envers les pauvres, c'est maintenant que je pourrai dire : *Notre Père, qui êtes aux cieux*.

Oh ! quelle est la noblesse d'un chrétien ! Dieu est son Père.

— Un jeune berger avait pris l'habitude de prier en paissant son troupeau. Interrogé s'il n'éprouvait pas souvent de l'ennui à rester aussi souvent seul dans la campagne, il répondit que son *Pater* lui suffisait pour abréger ses journées et les rendre agréables, parce qu'il y trouvait une source toujours nouvelle de pensées consolantes et de bons sentiments, en sorte qu'il lui fallait quelquefois toute une semaine pour le méditer en entier.

Le bon Catéchiste, par M. de LA PALME.

— Saint Hugues, évêque de Grenoble, étant toujours malade, ne fit presque autre chose pendant toute une nuit que de réciter l'Oraison Dominicale. Le domestique qui le gardait lui représenta que la récitation de cette prière, si souvent répétée, serait certainement nuisible à sa santé. Il lui répondit : « Détrompez-vous : la récitation d'une prière si belle ne peut me faire aucun mal, je sens même qu'elle me fait un grand bien. »

LASAUSSE.

EXER
qui not
l'Oraiso
préface

Il e
premi
Si no
plus
Nous
soit s
de Di
aucun
desh
homu
c'est
adoré
béniss
est d
dans

Il y
ne co
faire
les a
Il y a
lui re
renom
et qu
hors
de m
l'outr
blasph
qu'ils
tence
condu
No
déjà
croiss

EXERCICES. — 1. Quelle est la plus belle de toutes les prières, et qui nous l'a enseignée? — 2. De combien de parties se compose l'Oraison Dominicale, et que renferme-t-elle? — 3. Expliquez la préface de cette prière.

ARTICLE II.

Que votre nom soit sanctifié.

Il est bien juste que notre premier désir et notre première demande aient la gloire de Dieu pour objet. Si nous sommes ses enfants, rien ne doit nous être plus cher que l'honneur et la gloire de notre Père. Nous commençons donc par demander que son nom soit sanctifié, c'est-à-dire honoré et glorifié. Le nom de Dieu est saint par lui-même, et il ne peut acquérir aucun nouveau degré de sainteté ; mais il est souvent déshonoré par les discours et par la conduite des hommes. Ce que nous demandons par ces paroles, c'est que le saint nom de Dieu soit connu, loué et adoré par toutes les créatures ; que toute langue le bénisse ; que tout l'univers lui rende l'hommage qui est dû à la souveraine Majesté ; que sa gloire s'étende dans toutes les contrées du monde.

Il y a encore des nations infidèles, des peuples qui ne connaissent point Dieu : nous le prions de les faire sortir des ténèbres où ils sont ensevelis, et de les appeler à la lumière admirable de l'Évangile. Il y a des hérétiques qui le connaissent, mais qui ne lui rendent pas un culte pur : nous demandons qu'ils renoncent à l'erreur, qu'ils reconnaissent la vérité, et qu'ils rentrent dans le sein de la véritable Église, hors de laquelle il n'y a point de salut. Enfin il y a de mauvais chrétiens qui ne servent pas Dieu, qui l'outragent même par leurs péchés, qui profanent et blasphèment son nom redoutable : nous demandons qu'ils se convertissent à Dieu par une sincère pénitence, et qu'ils commencent à le glorifier par une conduite édifiante.

Nous prions même pour les justes, qui honorent déjà le nom de Dieu par leurs vertus, afin qu'ils croissent et qu'ils persévèrent jusqu'à la fin dans le

justice ; mais ce que nous devons surtout désirer, c'est de sanctifier nous-mêmes le nom de Dieu, de consacrer toute notre vie à le glorifier et à le faire glorifier par les autres.

On sanctifie le nom de Dieu par ses pensées, en s'humiliant profondément devant la Majesté divine, en ne pensant jamais à Dieu ni aux choses de Dieu qu'avec un profond respect et une vénération religieuse. On sanctifie le nom de Dieu par ses paroles, en ne parlant jamais de Dieu qu'avec un sentiment d'adoration intérieure et un saint tremblement. On le sanctifie par ses actions, en menant une vie exemplaire, qui porte les autres à louer Dieu et à le servir. Nous devons donc, en prononçant cette demande : *Que votre nom soit sanctifié*, avoir un désir sincère de procurer la gloire de Dieu autant qu'il nous est possible ; de porter les autres à l'honorer, de leur inspirer, par nos discours et par notre exemple, l'amour de la vertu et le goût de la piété. Sans ce désir notre cœur démentirait notre bouche, et nos paroles déposeraient contre nous-mêmes, puisque nous ne désirerions pas ce que nous paraissions demander. Que serait-ce si, en demandant à Dieu que son nom soit sanctifié, nous étions du nombre de ceux qui portent les autres à l'offenser ?

HYPOCRISIE. — Un enfant bien né ne peut s'empêcher de bénir le nom de son père ; tout son plaisir est de l'entendre louer, son malheur serait de le voir mépriser. C'est ainsi qu'un chrétien en agit envers Dieu ; son cœur est animé du zèle de la gloire de son Maître ; l'indolence du lâche l'afflige, le blasphème de l'impie le glace d'effroi.

EXERCICES. — 1. Quel est l'objet de la première demande de l'Oraison Dominicale ? — 2. Que demandons-nous par ces paroles pour les infidèles, pour les méchants et pour les justes ? — 3. Comment faut-il sanctifier le nom de Dieu ?

ARTICLE III.

Que votre règne arrive.

Par ces paroles, *Que votre règne arrive*, nous ne demandons pas que Dieu possède un pouvoir souverain sur toutes les créatures ; cette souveraineté lui

appar
peut
règne
rer, e
ment
aidée
à tout
choses
une p
règle
deme
Dieu,
gouve
affect
le règ
dès à

Il y
élus u
pour
eux t
de l'a
de dé
siècle
de vo

Ce
dès à
nous
En fa
remen
sions
cœur
le ma
nés p
il fau
vitude
de ren
ensui
dessu
que r
dans
Cbris
péran

out désirer,
de Dieu, de
et à le faire

pensées, en
esté divine,
ses de Dieu
ration reli-
ses paroles,
sentiment
ement: On
e vie exem-
à le servir.
demande:
sincère de
s est possi-
r inspirer,
mour de la
ésir notre
roles dépo-
ne désire-
der. Que
à nom soit
ui portent

r de bénir le
e louer, son
chrétien en
gloire de son
e l'impie le

demande de
ces paroles
ustes? — 3.

nous ne
r souve-
nité lui

appartient nécessairement et essentiellement; nul ne peut se soustraire à son empire. Mais il y a un autre règne, un règne de grâce auquel nous devons coopérer, et que Dieu fait dépendre de notre consentement; un règne tout spirituel, où l'âme, prévenue et aidée par la grâce, obéit volontairement et librement à toutes les inspirations de Dieu, se conforme en toutes choses et sans réserve à son bon plaisir, exécute avec une pleine fidélité tous ses ordres, et n'a point d'autre règle de conduite que sa Loi et ses divins Commandements; un règne où le cœur se donne lui-même à Dieu, afin qu'il le possède tout entier, afin qu'il le gouverne selon son gré, pour qu'il le dégage de toute affection terrestre, de toute attache humaine. Voilà le règne que nous désirons que Dieu établisse en nous dès à présent.

Il y a un règne de gloire où Dieu a préparé à ses élus une couronne immortelle, où il se donne à eux pour qu'ils le possèdent à jamais, où il répand sur eux tous ses trésors et ses richesses, où il les enivre de l'abondance des biens de sa maison et d'un torrent de délices, où il les fait régner avec lui dans tous les siècles des siècles. Voilà le règne que nous désirons de voir arriver.

Ce que nous demandons, c'est donc que Dieu règne dès à présent dans nos cœurs par la grâce, et qu'il nous fasse régner un jour avec lui dans sa gloire. En faisant cette demande, nous devons désirer sincèrement que le règne du péché, que le règne des passions soit détruit en nous, et que notre esprit, notre cœur et notre corps soient soumis à Dieu, qu'il en soit le maître et l'unique souverain. Si nous sommes dominés par de mauvaises habitudes et assujettis à des vices, il faut que nous gémissions de cette malheureuse servitude, que nous souhaitions de briser nos chaînes, et de rentrer dans la liberté des enfants de Dieu; il faut ensuite que nous élevions nos pensées et nos désirs au-dessus de la terre, qui n'est pour nous qu'un lieu d'exil; que nous soupirions après notre patrie, où, plongés dans les délices éternelles, nous régnerons avec Jésus-Christ. Ce doit être là l'objet de nos désirs et de nos espérances, la consolation de nos travaux et de nos peines.

La vie de l'homme, si courte dans sa durée, est remplie de beaucoup de misères. Comment pouvons-nous être attachés à cette vie misérable, nous qui sommes destinés à une vie éternelle ? Comment pouvons-nous appréhender la séparation de ce corps mortel et corruptible, qui nous empêche de voir Dieu, de nous réunir à la société des esprits bienheureux ? Que peut-il nous arriver de plus avantageux que de sortir de cette prison, que de quitter ce monde visible, où nous sommes exposés à tant de dangers, où tout est piège pour nous, où nous courons risque de périr à chaque instant ? Un bon chrétien a sans cesse devant les yeux la récompense qu'il attend ; il se regarde sur la terre comme un voyageur ; il est déjà citoyen du ciel par la vivacité de sa foi et de son espérance : assis sur les rivages des fleuves de Babylone, il pleure amèrement au souvenir de la Jérusalem céleste, qui est sa véritable patrie ; il lève souvent les yeux vers la montagne sainte, où est le séjour de la paix, où son héritage l'attend, où Jésus-Christ doit le couronner et le rendre éternellement heureux.

HISTOIRE. — Peu m'importe la perte de mes biens, disait un Martyr de la Foi ; le ciel me reste : c'est là la véritable héritage de mon Père, personne ne pourra me le ravir ; dans un moment je vais en prendre possession.

EXERCICES. — 1. Par ces paroles : *Que votre règne arrive*, que demande-t-on pour Dieu ? — 2. Outre le règne de Dieu sur nous par sa grâce, n'y en a-t-il pas un autre que nous devons demander ?

ARTICLE IV.

Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.

Pour obtenir du Père céleste l'héritage qu'il nous réserve et le royaume qu'il nous destine, il faut faire sa volonté. Notre-Seigneur nous en avertit lui-même dans l'Evangile : "Tous ceux qui me disent : *Seigneur*, *Seigneur* ! n'entreront pas pour cela dans le royaume des cieux, mais ceux qui font la volonté de mon Père." Il y a en Dieu une volonté qui est la règle de nos devoirs par laquelle il nous commande le bien

et no
phét
" me
" voi
" go
divin
de D
supé
soit f
la gr
ceux
rons
dans
le ci
ponc
obéis
man
nent
série
cord
lui d

II
neme
est r
nous
l'éga
y so
qu'il
la m
perm
nous
afflic
qu'el
par
cette
châti
au n
traite
l'enf
nous
volon
tière

a durée, est
ent pouvons-
e, nous qui
? Comment
de ce corps
de voir Dieu,
bienheureux ?
ageux que de
monde visible,
gers, où tout
sque de périr
a sans cesse
attend ; il se
r ; il est déjà
t de son espé-
de Babylone,
la Jérusalem
re souvent les
e séjour de la
Christ doit le
heureux.

biens, disait un
stable héritage de
ns un moment je

ègne arrive, que
de Dieu sur nous
levons demander ?

comme au ciel.

tagé qu'il nous
ne, il faut faire
vertit lui-même
isent : *Seigneur*,
ans le royaume
volonté de men
qui est la règle
mande le bien

et nous défend le mal ; c'est cette volonté que le Prophète désirait d'exécuter quand il disait : " Apprenez-moi à faire votre volonté, faites-moi marcher dans la " voie de vos commandements, donnez à mon cœur du " goût pour vos saintes ordonnances." Cette volonté divine nous est manifestée dans les Commandements de Dieu et de l'Eglise, dans les avertissements de nos supérieurs. Ainsi, en disant à Dieu : *Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel*, nous lui demandons la grâce d'observer sa Loi, d'obéir à l'Eglise et à tous ceux qu'elle a chargés de nous conduire ; nous désirons que notre obéissance soit aussi parfaite que l'est dans le ciel celle des Anges et des Bienheureux. Dans le ciel tout obéit à Dieu avec promptitude, avec ponctualité, avec ardeur. Est-ce ainsi que nous lui obéissons ? Sommes-nous fidèles à observer ses commandements ? Sommes-nous soumis à ceux qui tiennent sa place à notre égard ? Cependant on ne fait sérieusement cette prière que lorsque le cœur est d'accord avec la langue : ce serait mentir à Dieu que de lui demander des lèvres ce que le cœur ne désire pas.

Il y a une volonté de Dieu qui est la cause des événements de la vie : tout ce qui arrive dans le monde est réglé par la volonté de Dieu ; il ne dépend pas de nous d'en arrêter ou retarder l'effet ; notre devoir à l'égard de cette volonté divine est de l'adorer, de nous y soumettre, d'accepter avec résignation les maux qu'il lui plaît de nous envoyer, de recevoir, comme de la main d'un père, les coups dont il nous frappe. Dieu permet que ces maux nous arrivent, parce qu'il a sur nous des vues de miséricorde. S'il nous envoie des afflictions, c'est parce qu'il veut nous sauver : il veut qu'elles servent à expier nos péchés. Ainsi c'est plutôt par bonté que par justice que Dieu nous punit en cette vie ; ce qui fait dire à l'Apôtre que le Seigneur châtie celui qu'il aime, et qu'il frappe celui qu'il reçoit au nombre de ses enfants, et qu'en cela même il le traite comme son enfant : car, ajoute-t-il, quel est l'enfant qui n'est pas châtié par son père ? Ce que nous demandons à Dieu par ces paroles, *Que votre volonté soit faite*, c'est donc de supporter avec une entière soumission toutes les peines qu'il lui plaira de

nous envoyer ; c'est que, quelque chose qui nous arrive, il nous trouve toujours patients, résignés, et dans une parfaite conformité de cœur et d'esprit aux desseins de sa providence.

On ne fait donc cette prière comme il faut qu'en renonçant à sa propre volonté, ou en s'efforçant d'y renoncer. Rien n'est en effet plus avantageux pour nous que de l'assujettir à la volonté de Dieu. L'homme ne s'est perdu que pour avoir préféré sa propre volonté à celle de Dieu, et il ne se sauve qu'en préférant la volonté divine à la sienne. Otez la propre volonté, dit saint Bernard, il n'y aura plus d'enfer.

Notre-Seigneur a donné l'exemple de cette parfaite conformité à la volonté de Dieu. " Je suis venu sur la terre, nous dit-il lui-même, non pour faire ma volonté, mais pour faire celle de mon Père ; et ailleurs : " Ma nourriture est de faire la volonté de " Celui qui m'a envoyé." En effet, toute la vie de Notre-Seigneur n'a été que l'accomplissement exact des ordres de son Père : s'il naît dans une étable, s'il passe sa jeunesse dans une humiliante obscurité, et ses dernières années dans les fonctions d'un pénible ministère, c'est parce que son Père l'a envoyé, et qu'il règle toutes ses démarches sur les ordres qu'il a reçus de lui : enfin, s'il meurt par le plus ignominieux des supplices, c'est qu'il faut que la volonté de son Père s'accomplisse, et non pas la sienne.

HISTOIRE. — Obéissez aux volontés des maîtres du monde, disaient les juges aux Martyrs ; obéissez, ou nous vous livrerons aux flammes, aux bêtes, etc. Nous avons aussi une loi, répondaient ces généreux athlètes, et cette loi est la volonté de Dieu ; elle nous défend d'adorer les idoles, et veut que nous demeurions fermes dans la foi et la fidélité à nos devoirs. Vous nous promettez les richesses de ce monde si nous obéissons ; mais nous les méprisons ; celles du ciel sont les seules que nous désirons.

EXERCICES. — 1. Que faut-il faire pour aller au ciel ? — 2. Comment faut-il accomplir la volonté de Dieu ? — 3. Comment faut-il se conduire pour accomplir cette volonté dans les événements de la vie ? — 4. Quel exemple Jésus-Christ nous a-t-il donné de conformité à la volonté de Dieu ?

Donn

Ap
la glo
qui m
corps

Die

pouv
et dan

lui co
reçoi

" cré

" tou

" que

" vot

Les r

chacu

qu'ils

tienn

en mi

Ren

nen

satisf

uniqu

absolu

notre

pour l

de nov

pas s

sur sa

à lui,

jour

accord

" Ne

" mén

" man

" auro

" votr

ARTICLE V.

Donnez nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.

Après les trois premières demandes, qui regardent la gloire de Dieu, nous demandons au Père céleste ce qui nous est nécessaire, chaque jour, pour la vie du corps et pour celle de l'âme.

Dieu est la source de tous les biens, c'est lui qui pourvoit à tous nos besoins dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce. Nous sommes tous devant lui comme des indigents qui n'ont rien que ce qu'ils reçoivent de sa main bienfaisante. "Toutes les créatures, dit le Prophète en parlant à Dieu, toutes les créatures attendent de vous la nourriture, que vous leur donnez en son temps : vous ouvrez votre main, et elles sont rassasiées de vos biens." Les riches eux-mêmes sont obligés de demander, chaque jour, leur pain, pour reconnaître que tout ce qu'ils possèdent est dans la main de Dieu, qu'ils le tiennent de sa libéralité, et qu'ils peuvent le perdre en mille manières s'il ne le leur conserve.

Remarquons bien que nous demandons à Dieu, non pas des richesses superflues, non pas de quoi satisfaire notre sensualité ou notre orgueil, mais uniquement notre pain, c'est-à-dire ce qui nous est absolument nécessaire pour notre subsistance, selon notre état ; encore ne devons-nous le demander que pour le jour présent ; car Notre-Seigneur nous défend de nous inquiéter du lendemain, où nous ne sommes pas sûrs d'arriver ; il veut que nous nous reposions sur sa providence, et que chaque jour nous recourions à lui, bien assurés que nous retrouverons chaque jour un bon père, toujours également disposé à accorder à ses enfants tout ce qui leur est nécessaire. "Ne vous mettez point en peine, nous dit-il lui-même, où vous trouverez de quoi boire et de quoi manger pour le soutien de votre vie, ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps : votre Père qui est dans le ciel sait que vous avez

“besoin de toutes ces choses. Ne soyez point inquiets pour le jour qui doit suivre ; à chaque jour suffit son mal.”

Cette confiance en la providence ne doit cependant pas être oisive et présomptueuse ; Dieu ne veut pas favoriser la paresse ; mais il nous ordonne de faire tout ce qui dépend de nous, et quand nous l'avons fait, de nous confier en lui, et de compter alors sur les trésors inépuisables de sa bonté. La manne était donnée, jour par jour, aux Israélites dans le désert, et pendant quarante ans elle ne manqua pas une seule fois : voilà pour les besoins du corps.

Nous avons aussi une âme qui a besoin d'une nourriture spirituelle ; c'est ce pain de l'âme que nous demandons principalement dans cette prière. La nourriture de notre âme, c'est la parole de Dieu, c'est la grâce, c'est la divine Eucharistie.

La parole de Dieu nourrit notre âme ; elle conserve les justes et les fait avancer dans la justice ; elle guérit les pécheurs et les ramène à la vie de la grâce qu'ils ont perdue ; c'est le moyen ordinaire dont Dieu se sert pour faire entrer et croître dans notre âme la connaissance et l'amour des vérités du salut. Nous ne devons donc jamais négliger d'entendre la parole de Dieu ; nous devons l'écouter avec respect, avec attention et avec le désir d'en profiter.

La grâce est aussi nécessaire pour la vie de l'âme que le pain matériel l'est pour la vie du corps ; c'est la grâce qui soutient l'âme, qui la fortifie, qui la fait agir ; nous en avons un besoin continu ; Dieu veut que nous la demandions, et que nous fassions instance tous les jours pour l'obtenir.

Enfin Jésus-Christ lui-même nous assure que la sainte Eucharistie est la nourriture de notre âme : “ En vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Je suis le pain vivant descendu du ciel ; celui qui mange de ce pain vivra éternellement.”

Les Chrétiens des premiers siècles recevaient tous les jours ce pain céleste ; il serait bien à souhaiter que nous pussions y participer comme eux, parce que

notre âme néglige cœur pur Dieu de nous lui mette en

HISTOIRE
la pauvreté
absolue, de
au désespo
que, m'élè
passer de v
saire pour
que je tien
cesse, vous

EXERCICE
saire, chaq
Pourquoi n
âme a-t-elle
propre ? —
comment
otre âme t
qu'il est lui

Pardonne

Un Di
trouver d
sainte Le
mais il
sentimen
Ils l'offen
violent se
essentiels
Les juste
qui contri
point, à la
l'âme et q
jours des

notre âme tombe en défaillance et meurt quand elle néglige de s'en nourrir : mais comme il faut avoir le cœur pur pour recevoir la sainte Eucharistie, en priant Dieu de nous donner, chaque jour, ce pain de vie, nous lui demandons la pureté de cœur qui nous mette en état de le prendre avec fruit.

HISTOIRE. — Seigneur, disait le roi Salomon, ne me donnez ni la pauvreté ni les richesses ; ne me condamnez pas à une indigence absolue, de peur que la faiblesse, qui m'est naturelle, ne me porte au désespoir ; ne me donnez pas l'abondance des richesses, de peur que, m'élevant par orgueil, je ne m' imagine follement pouvoir me passer de vous. Donnez-moi donc seulement ce qui m'est nécessaire pour vivre, et apprenez-moi que c'est de votre main libérale que je tiens tout ce que je possède, afin que je vous glorifie sans cesse, vous qui êtes le Seigneur mon Dieu.

EXERCICES. — 1. Pourquoi demandons-nous ce qui nous est nécessaire, chaque jour, pour la vie de l'âme et celle du corps ? — 2. Pourquoi ne devons-nous demander que le nécessaire ? — 3. Notre âme a-t-elle besoin d'une nourriture, et quelle est celle qui lui est propre ? — 4. Comment la parole de Dieu nourrit-elle les âmes, et comment faut-il l'écouter ? — 5. La grâce est-elle nécessaire à notre âme ? — 6. Par quelles paroles Jésus-Christ nous assure-t-il qu'il est lui-même la nourriture de notre âme ?

ARTICLE VI.

Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons.

Un Dieu si bon, un Père si tendre, ne devrait trouver dans ses enfants qu'une docilité parfaite à sa sainte Loi, et une fidélité constante et inviolable ; mais il s'en faut bien que les hommes aient ces sentiments et tiennent cette conduite à son égard. Ils l'offensent tous les jours : la plupart l'abandonnent, violent ses Commandements dans les points les plus essentiels, et l'outragent par les plus grands crimes. Les justes mêmes tombent souvent dans des fautes qui contristent le Saint-Esprit : ils ne commettent point, à la vérité, de ces crimes qui donnent la mort à l'âme et qui la séparent de Dieu ; mais ils font tous les jours des choses qui lui déplaisent. " Il n'y a point

“ d’homme qui ne pèche ; et si nous disons que nous
“ ne sommes coupables d’aucun péché, nous nous
“ trompons nous-mêmes, et la vérité n’est point en
“ nous. ” Ce sont les paroles de l’apôtre saint Jean.
Aussi notre divin Sauveur, qui connaissait la faiblesse
de notre nature, nous a fait un devoir de demander
tous les jours à Dieu le pardon de nos offenses.

Il n’a mis cette demande dans la prière qu’il nous
a enseignée, que parce qu’il veut nous pardonner ; il
ne nous l’aurait pas prescrite, s’il n’avait pas eu la
volonté de nous accorder l’effet de cette demande.
Mais il ne faut pas oublier que, sans la contrition,
aucun péché, ni mortel ni véniel, ne peut être remis.
Dieu ne pardonne qu’à ceux qui ont du regret de l’avoir
offensé, et qui sont dans la résolution de n’y plus
retomber. Il ne faut cependant pas se dispenser de
prier sous prétexte qu’on se croit éloigné de cette dis-
position : il faut, au contraire, prier pour la demander
à Dieu. En lui disant : *Pardonnez-nous nos offenses*,
nous lui demandons la grâce d’une sincère pénitence,
afin d’obtenir par ce moyen le pardon de nos péchés.
Quand on est dans cette disposition, on est sûr d’être
écouté favorablement et de parvenir à une entière
réconciliation avec Dieu.

Mais serait-il juste de vouloir que Dieu nous remît
nos offenses, tandis que nous ne pardonnons pas à
notre prochain les fautes qu’il a commises contre
nous ? Serait-il raisonnable de vouloir que Dieu usât
d’indulgence à notre égard et qu’il oubliât les injures
que nous lui avons faites, si nous voulions nous ven-
ger de celles que nous avons reçues ? Nous disons
tous les jours à Dieu : *Pardonnez-nous nos offenses*,
comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ;
le pardon que nous accordons aux autres est donc la
mesure de celui que nous demandons à Dieu pour
nous-mêmes : si nous pardonnons à notre prochain,
Dieu nous pardonnera ; si nous ne voulons pas lui
pardonner, Dieu ne nous pardonnera pas non plus.
Faire cette demande, et conserver dans son cœur du
ressentiment contre ceux qui nous ont offensés, ce
serait donc dire à Dieu : Ne me pardonnez pas, parce
que je ne veux pas pardonner à ceux qui m’ont fait de

la peine
venger
damna
ment d

Histo
refusait
à la sair
que tou
au serva
comme
saint, se
fait ? v
ne pas
seigneur
promit t

Extrac
pardon
renfermé
et dans
offenses t

Ce n’
pardon
nous a
commen
momen
solicite
protecti
nez pas
égard à
tentatio
monter.

Le m
ensembl
par ses
maxime
et sur n
à nous

la peine ; vengez-vous de moi, parce que je veux me venger d'eux. Ce serait prononcer l'arrêt de sa condamnation, en demandant pour soi-même le traitement que l'on fait aux autres.

HISTOIRE. — Saint Jean l'Aumônier apprenant qu'un seigneur refusait de pardonner un ennemi, le fit venir et l'engagea à assister à la sainte Messe qu'il allait célébrer. Comme c'était la coutume que tout le monde recitât l'Oraison Dominicale, le saint fit signe au serviteur de se taire à ces paroles : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons...* Et le seigneur les récita seul ; alors le saint, se tournant vers lui, lui dit avec fermeté : « Qu'avez-vous fait ? vous avez prononcé votre sentence, vous avez dit à Dieu de ne pas vous pardonner, puisque vous ne pardonnez pas ! Le seigneur, frappé de ces paroles, se prosterna devant l'autel, et promit tout ce que le saint voulut ; la réconciliation fut parfaite.

EXERCICES. — 1. Devrions-nous avoir besoin de demander le pardon de nos offenses ? — 2. Pourquoi cette demande est-elle renfermée dans l'Oraison Dominicale ? — 3. A quelles conditions et dans quelle mesure pouvons-nous obtenir le pardon de nos offenses ?

ARTICLE VII.

Ne nous abandonnez point à la tentation.

Ce n'est pas assez que la miséricorde de Dieu nous pardonne les péchés que nous avons déjà commis ; nous avons besoin que sa grâce nous préserve d'en commettre de nouveaux. Nous y sommes à tout moment exposés à cause des tentations qui nous y sollicitent : c'est pour cela que nous implorons la protection de Dieu en lui disant : *Ne nous abandonnez pas à la tentation* ; nous lui demandons qu'ayant égard à notre faiblesse, il détourne de nous la tentation, ou qu'il nous donne la grâce de la surmonter.

Le monde, le démon, la concupiscence conspirent ensemble pour nous perdre. Le monde nous tente par ses mauvais exemples, par ses discours, par ses maximes ; le démon nous tente en faisant sur nos sens et sur notre imagination des impressions qui tendent à nous suggérer de mauvaises pensées et de mau-

vais désirs. Il n'y a point de ruses qu'il ne mette en œuvre pour nous faire tomber : il tourne sans cesse autour de nous, cherchant à nous dévorer ; enfin la concupiscence, c'est-à-dire ce penchant vicieux que nous apportons en naissant, et qui nous porte au mal, nous tente : elle nous suit partout : elle est au dedans de nous comme un ennemi domestique, et elle fournit des armes au démon et au monde pour nous attaquer avec plus d'avantage. Être tenté n'est point un péché, c'est même souvent une occasion de mérite par la résistance qu'on y oppose ; mais c'est un péché de consentir à la tentation. Si par la crainte d'offenser Dieu nous réprimons les premiers mouvements qui s'excitent en nous, et si nous refusons constamment de consentir au mal, il n'y a point de péché ; cette résistance est même une action de vertu que Dieu récompensera un jour : mais si l'on s'y arrête avec complaisance après qu'on s'en est aperçu, alors c'est un péché, et l'on devient coupable. Quoique la tentation ne soit pas un péché par elle-même, elle est toujours dangereuse. Cependant nous ne demandons pas à Dieu d'être exempts de toutes tentations ; elles sont inévitables dans cette vie, qui est une guerre, un combat continuel ; les plus grands saints ont été tentés. Notre-Seigneur lui-même a voulu être tenté, pour nous apprendre la manière de vaincre les tentations, et pour nous en mériter la grâce. Ce que nous demandons, c'est que nous ne soyons pas abandonnés dans la tentation.

Nous sommes si faibles, que la moindre tentation est capable de nous renverser : toute notre ressource est dans la grâce de Dieu ; nous recourons donc à lui, nous lui faisons l'humble aveu de notre impuissance, nous lui demandons qu'il veuille bien nous épargner ces grandes tentations auxquelles nous succomberions, et que, dans toutes celles par lesquelles il lui plaira de nous éprouver, il daigne nous soutenir et nous donner la force d'en sortir victorieux. Nous n'avons rien à craindre avec le secours et la protection de Dieu : il est assez puissant pour nous faire surmonter toutes nos tentations, et même pour nous en faire tirer avantage. Il le fera si nous veillons sur nous-mêmes pour

ne pas
nous l
tentati
comba
nous ;
" fidèle
" vous
" vous
" que
quer à
espérer
seront
que Di
avec a
affermi
jusqu'à

Histor
disait se
l'élargira
Ne m'
un autre
sainte C
tentation
voix qui
c'est moi
démon te

Exerc
donnés à
pour nou
besoin p
caté ?

Nous
qu'il n
cette vi
tion éta
dans ce
remplie
corps ;

ne pas nous exposer témérairement au danger, et si nous lui demandons le secours de sa grâce dans les tentations que nous n'avons pu éviter : alors nous ne combattons pas seuls ; Dieu combat lui-même avec nous ; et la victoire nous est assurée. " Dieu est " fidèle, dit saint Paul, et il ne permettra point que " vous soyez tentés au-dessus de vos forces ; mais il " vous fera tirer avantage de la tentation même, afin " que vous puissiez persévérer." Dieu ne peut manquer à sa parole ; il s'est engagé à délivrer ceux qui espèrent en lui et à protéger ceux qui l'invoquent. Ils seront attaqués, mais rien ne pourra leur nuire tant que Dieu sera leur asile ; il les fera sortir du combat avec avantage ; la tentation servira à perfectionner, à affermir leur vertu, afin qu'ils puissent persévérer jusqu'à la fin.

HISTOIRES. — La plaie de votre côté est bien grande, Seigneur, disait saint Philippe de Néri ; mais si vous ne me reteniez, je l'élargirais bien davantage par mes infidélités.

Ne m'abandonnez pas un moment à moi-même, Seigneur, disait un autre saint, sans quoi je vais périr. « Où étiez-vous ? disait sainte Catherine après avoir soutenu les assauts d'une violente tentation, où étiez-vous, Seigneur ? Il lui sembla entendre une voix qui lui disait : J'étais au fond de ton cœur pour te soutenir ; c'est moi qui te donnais une si grande horreur pour le mal que le démon te suggérait.

EXERCICES. — 1. Pourquoi demandons-nous de n'être pas abandonnés à la tentation ? — 2. Quels sont les ennemis qui conspirent pour nous perdre, et par quels moyens ? — 3. De quoi avons-nous besoin pour leur résister ? — 4. Que devons-nous faire de notre côté ?

ARTICLE VIII.

Délivrez-nous du mal.

Nous terminons cette prière par demander à Dieu qu'il nous délivre du mal, c'est-à-dire des misères de cette vie, des ennemis de notre salut, et de la damnation éternelle. A combien de maux n'est-on pas sujet dans cette vie ! de combien d'arrêtements n'est-elle pas remplie ! Les maladies, la douleur, assiègent notre corps ; le trouble, l'inquiétude, le chagrin, attaquent

notre âme. C'est bien avec raison que l'Eglise appelle cette terre où nous vivons une vallée de larmes.

Nous ne demandons pas d'être entièrement affranchis de toutes ces misères, ce privilège ne convient point à notre état présent; ce que nous demandons c'est d'être délivrés de celles qui seraient pour nous des occasions de péché, qui nuiraient à notre salut. Il n'y a de véritable mal que ce qui mettrait obstacle à notre justification. Si les infirmités, l'indigence, les calamités, sont appelées des maux, ce ne peut être que parce qu'elles jettent l'âme dans le trouble, qu'elles nous exposent à l'impatience, au murmure, au désespoir, parce que nous n'avons pas assez de vertu pour les supporter sans pécher; mais les maux que l'on souffre patiemment, loin de nous être préjudiciables, servent à nous purifier, et contribuent à notre justification : ce sont plutôt des biens que des maux : quelque pénibles qu'ils soient, ils sont, dans l'ordre de la Providence, le châtement du péché et un moyen pour arriver au bonheur éternel. "Il faut," dit l'Apôtre, passer par beaucoup de tribulations "et de souffrances pour entrer dans le royaume du ciel." Il nous est cependant permis de désirer et de demander d'être délivrés de ces maux, pourvu que nous fassions cette prière avec une entière résignation à la volonté de Dieu et que nous soyons disposés à les souffrir avec soumission, si Dieu les juge nécessaires ou utiles pour notre salut. En priant ainsi et en persévérant dans la prière, nous trouverons le vrai remède à nos maux, Dieu nous exaucera, soit en nous en délivrant, soit en nous donnant la force de les supporter, ce qui est bien plus avantageux pour nous.

Nous demandons d'être délivrés des ennemis de notre salut, et en particulier du démon, qui, de tous, est le plus cruel. Cet esprit de ténèbres, non content d'avoir séduit nos premiers parents, et d'avoir attiré sur leur postérité un déluge de maux, ne cesse de nous faire la guerre et de nous tendre des pièges pour nous perdre; mais Dieu arrête sa fureur, et lui prescrit des bornes qu'il ne peut franchir.

Enfin nous demandons à Dieu qu'il nous délivre

de la
les m
étern
éterni
il faut
de la
rédem
plus d
les m
Avec
devon
malhe
faire
obteni

'IST
pl. At
Viens
cristan
de mer
ta rme
si s à
haillon
patrie.
pus lon
de sou
menaç
faveur.
Le pré
somm

Exe
délivré
Les inf
deman
la déliv

de la damnation éternelle, qui est le comble de tous les maux, le souverain mal, mal irréparable, mal éternel. Dans cet abîme de maux, dans cette fatale éternité, il n'y aura plus à demander d'en être délivré ; il faudra porter à jamais tout le poids de la colère et de la vengeance divine. C'est là qu'il n'y a plus de rédemption à espérer, plus de bonheur à attendre, plus de salut à demander, mais un assemblage de tous les maux à souffrir, et à souffrir pendant l'éternité. Avec quelle ardeur, avec quelle persévérance ne devons-nous pas demander d'être préservés de ce malheur affreux ! Devons-nous jamais nous lasser de faire cette prière, tandis que nous pouvons encore en obtenir l'effet !

HISTOIRE. — Le grand saint Basile, archevêque de Césarée, pl. At que de pécher en faisant ce que demandait de lui l'empereur Valens, qui était arien, et qui persécutait les catholiques, résista constamment à ses volontés. L'empereur chargea le préfet Modeste de menacer le saint de la confiscation de ses biens, de l'exil, des tourments et de la mort, s'il n'obéissait. Basile dit au préfet : « Je suis à couvert de la confiscation ; je n'ai que quelques livres et les haillons que je porte. Où m'exilera-t-on ? C'est le ciel qui est ma patrie. Les tourments que l'on pourrait me faire endurer ne seront pas longs, tant je suis faible, et je regarderai comme un bonheur de souffrir pour Jésus-Christ. Si l'on croit m'intimider en me menaçant de la mort, qu'on sache que la mort est à mes yeux une faveur. Tout perdre, tout souffrir et mourir plutôt que de pécher. » Le préfet alla rendre compte à l'empereur, et lui dit : « Prince, nous sommes vaincus ; Basile ne craint qu'une chose, c'est le péché. »

Hist. eccl.

EXERCICES. — 1. De quel mal entendons-nous principalement être délivrés par la dernière demande de l'Oraison Dominicale ? — 2. Les infirmités, l'indigence, sont-elles de véritables maux, et que demandons-nous à cet égard ? — 3. Quel est le souverain mal dont la délivrance fait l'objet de cette demande ?

CHAPITRE III.

LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

Dévotion à la très-sainte Vierge

Après Dieu, le plus digne objet de notre culte et de nos hommages, c'est la très-sainte Vierge. Mère de Dieu. Elle a été choisie avant tous les siècles pour être le temple vivant de la Sagesse éternelle et l'instrument glorieux du salut des hommes. Prévenue, dès sa conception, qui a été immaculée, des dons les plus excellents et les plus divins, elle a été un parfait modèle de toutes les vertus, et la plus sainte des créatures ; par un privilège spécial, elle a été exempte de tout péché. Par son auguste qualité de Mère de Dieu, elle est élevée au-dessus de tous les Saints et de tous les Anges, dont elle est la Reine. Aussi le culte que l'Eglise lui rend est-il un culte particulier, qui ne convient à aucun autre Saint.

Pleine de bonté, elle a pour nous une tendresse de mère : nous sommes en effet devenus ses enfants lorsque Jésus-Christ mourant sur la Croix la donna pour mère à saint Jean, et dans sa personne à tous les Chrétiens. Elle est donc notre mère : quel nom plus tendre, plus touchant, plus propre à nous inspirer pour elle les sentiments d'une entière confiance, et à nous faire espérer de sa part tous les secours dont nous avons besoin ! Elle est sensible à nos misères, son cœur s'attendrit sur nos besoins quand nous les lui exposons avec confiance. Jamais personne, dit saint Bernard, ne l'a invoquée sans ressentir les effets de sa protection.

Elle s'intéresse singulièrement au salut des jeunes gens, dont elle connaît la faiblesse ; elle sait à combien de dangers ils sont exposés ; elle voit les combats que leur livre le démon, les pièges qu'il leur tend, les efforts qu'il fait pour leur enlever leur innocence ; elle les protège d'une manière particulière quand ils

ont re
qu'elle
citer d
des v
jeune
dange

Nou
sainte
a sur
n'a po
pour s
puiss
des m
avec
média
augus
et la
horm
pour

Nou
avec
bras d
et nou
vain s
les da
esprit,
perple
son ne
cœur ;
elle c
faibles
mira
croître
heur
promp
le ref
son fil
sincère
secour
du dèr
de Die

En c

ont recours à elle. Il y a mille exemples de personnes qu'elle a préservées des écueils de cet âge. Pour n'en citer qu'un seul, ce fut par l'assistance de cette Reine des vierges que saint François de Sales, dans sa jeunesse, fut délivré en un instant d'une tentation dangereuse qui le tourmentait depuis longtemps.

Nous concevrons combien son intercession est puissante auprès de Dieu, si nous faisons attention qu'elle a sur lui tout le crédit d'une mère chérie : sa puissance n'a point de bornes, parce que l'amour de Jésus-Christ pour sa sainte Mère est infini. Son Fils, qui est tout-puissant, ne refuse rien à la meilleure, à la plus tendre des mères ; il partage, pour ainsi dire, son autorité avec elle : il n'est point auprès de Jésus-Christ de médiation ni de recommandation égale à celle de son auguste Mère ; il l'a établie l'arbitre de ses trésors, et la dispensatrice des grâces qu'il répand sur les hommes ; il veut que nous nous adressions à elle pour obtenir tout de lui.

Nous devons donc recourir à la très-sainte Vierge avec la confiance d'un enfant qui se jette entre les bras de sa mère : ayons pour elle une tendre dévotion, et nous éprouverons que l'on ne réclame jamais en vain son secours ; invoquons-la dans les tentations et les dangers : s'il s'élève quelque nuage dans notre esprit, si quelque passion agite notre cœur, dans nos perplexités, dans nos troubles, pensons à elle, ayons son nom dans la bouche et plus encore dans notre cœur ; elle nous consolera, elle dissipera nos doutes, elle calmera nos agitations, elle soutiendra notre faiblesse. Si nous sommes justes, elle nous affermira dans la vertu, elle nous fera persévérer et croître dans la justice. Si nous avons eu le malheur de tomber dans quelque péché, recourons promptement à cette mère de miséricorde : elle est le refuge des pécheurs, elle nous réconciliera avec son fils. Prions-la d'obtenir pour nous la grâce d'une sincère conversion. Elle demandera et obtiendra ces secours puissants qui nous feront sortir de l'esclavage du démon et rentrer dans la douce liberté des enfants de Dieu.

En quelque état que nous soyons, considérons les

vertus qui ont éclaté en elle, surtout son humilité profonde et son inviolable pureté, et appliquons-nous à les pratiquer à son exemple. En vivant ainsi nous serons du nombre de ses véritables enfants ; elle sera notre mère ; et tant que nous serons sous sa sauvegarde nous ne périrons point.

La plus excellente prière que nous puissions adresser à la très-sainte Vierge, c'est celle dont l'Eglise fait un usage si fréquent et qu'elle joint presque toujours à l'Oraison Dominicale. Cette prière, si auguste dans sa simplicité, nous rappelle le souvenir du mystère de l'Incarnation ; elle renferme en peu de mots le plus parfait éloge de la très-sainte Vierge ; elle est propre à exciter notre confiance en nous faisant souvenir de ce qu'elle peut auprès de Dieu et de ce que nous pouvons espérer de sa bonté pour nous. On appelle cette prière la *Salutation Angélique*, parce qu'elle commence par les paroles que l'ange Gabriel adressa à la très-sainte Vierge en lui annonçant le mystère de l'Incarnation : " Je vous salue, ô Vierge pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes." Ces derniers mots furent répétés peu de temps après par sainte Elizabeth, dans la visite qu'elle reçut de la Mère de Dieu ; elle y ajouta ceux-ci : " Et le fruit de vos entrailles est béni." L'Eglise y a joint les paroles qui suivent : " Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il." En récitant cette prière, nous devons avoir l'intention de remercier Dieu du bienfait de l'Incarnation, d'honorer la très-sainte Vierge, qui a eu une si grande part à ce mystère, et de lui témoigner la confiance que nous avons dans sa puissante intercession.

Je vous salue, ô Vierge sainte ! vous avez porté dans votre chaste sein l'Auteur même de la grâce, et vous avez reçu de la plénitude qui est en lui une surabondance de grâces qui vous a rendue la plus parfaite des créatures. Le Seigneur est avec vous par la présence la plus intime : c'est de vous, c'est de votre substance qu'il s'est formé un corps.

Vous
la ter
fruit
dictio
s'est c
Mère
sensil
nant ;
de la
nez-n
l'exer
pour
vos e
pour
nité,
nous
expir
de M
votre
une s

Hist
jours s
et des
pratiq
s'être
levait
à gen

Un
en pré
souven
mit à
camar
Croix,
le rail
Ces r
Beau-
de lui
prière
déchar
de tou
aupar
Lorsq
sain e

Vous avez été comblée des bénédictions divines ; la terre s'accorde avec le ciel pour vous bénir. Le fruit de vos entrailles est la source de cette bénédiction qui s'est répandue sur tout l'univers, qui s'est communiquée à toutes les nations. Sainte Marie, Mère de Dieu, vous voyez nos misères, vous êtes sensible à nos besoins ; priez pour nous maintenant : nous sommes pécheurs, obtenez-nous la grâce de la pénitence et le pardon de nos péchés : obtenez-nous les vertus dont vous nous avez donné l'exemple, et surtout l'humilité et la pureté. Priez pour nous à l'heure de notre mort. Nous sommes vos enfants, redoublez les efforts de votre tendresse pour nous dans ce terrible passage du temps à l'éternité, soutenez-nous dans ce dernier combat ; fortifiez-nous contre les frayeurs de la mort, faites que nous expirions en prononçant les noms sacrés de Jésus et de Marie, présentez-nous vous-même au trône de votre Fils, qui sera alors notre juge, et obtenez-nous une sentence favorable.

HISTOIRES. — Un soldat nommé Beau-Séjour récitait tous les jours sept *Pater* et sept *Ave Maria* en l'honneur des sept allégresses et des sept douleurs de la sainte Vierge. Il était si attaché à cette pratique, qu'il n'y avait jamais manqué ; et s'il arrivait qu'après s'être couché il se ressouvint de n'avoir pas rempli ce devoir, il se levait sur-le-champ, quelque temps qu'il fût, et récitait cette prière à genoux.

Un jour de bataille Beau-Séjour se trouva à la première ligne, en présence de l'ennemi, attendant le signal de l'attaque. S'étant souvenu alors qu'il n'avait point dit sa prière accoutumée, il se mit à la dire, commençant par faire le signe de la Croix. Ses camarades, qui étaient à ses côtés, s'étant aperçus de ce signe de Croix, et voyant que Beau-Séjour récitait des prières, se mirent à le railler, à se moquer de lui et à l'appeler lâche, timide, poltron. Ces railleries et ces insultes passaient de bouche en bouche. Beau-Séjour a peur ; Beau-Séjour est un dévot. Il entendait autour de lui tous ces propos sans s'en inquiéter, et continuait toujours sa prière. A peine fut-elle finie, que les ennemis firent leur première décharge ; et Beau-Séjour, sans avoir reçu aucun coup, resta seul de tout son rang. Il vit étendus à ses pieds tous ceux qui peu auparavant se moquaient de lui et se raillaient de sa dévotion. Lorsque la guerre fut terminée, il reçut son congé, et s'en revint sain et sauf dans ses foyers. Depuis cette époque il ne cessa de

remercier Marie de lui avoir conservé les sentiments de dévotion que ses parents lui avaient inspirés dès sa jeunesse.

Nouveau Mois de Marie.

— La journée de Lépante sera un monument éternel du pouvoir de la Mère de Dieu, puisque c'est à elle que l'Eglise est redevable de cette fameuse victoire que les Chrétiens remportèrent sur les Turcs, l'an 1571. Sélim, fils de Soliman, s'étant rendu maître de l'île de Chypre, venait avec une puissante armée fondre sur les Vénitiens, et ne se promettait pas moins que l'empire de l'univers. Le saint pape Pie V, Philippe II, roi d'Espagne, et les Vénitiens, s'étaient joints ensemble pour repousser les efforts de cet ennemi commun. Quoique la partie ne fût pas égale, les Chrétiens, qui s'appuyaient sur la protection de la sainte Vierge, ne doutèrent pas du succès de leur entreprise. Toute l'Europe était en prière. Les fidèles couraient en foule à Notre-Dame de Lorette pour y implorer l'assistance du Ciel par l'intercession de la Mère de Dieu. Don Juan d'Autriche, général de l'armée, fit vœu d'aller en personne visiter ce sanctuaire. Les Chrétiens obtinrent ce qu'ils demandaient : car les deux flottes en étant venues aux mains le 7 octobre, les ennemis perdirent dans ce combat, qui dura depuis six heures du matin jusqu'au soir, quarante mille hommes, cent seize pièces de gros canon et cent cinquante coulevrines ; cent quatre-vingts galères et soixante-dix barques furent coulées à fond. Pour ce qui est de don Juan d'Autriche, dès que les affaires dont il était chargé le lui permirent, il se mit en chemin au plus fort de l'hiver pour accomplir son vœu, sans que la rigueur de la saison pût l'en empêcher.

C'est à l'occasion de cette journée que fut établie, par le pape saint Pie V, la fête solennelle du Rosaire, transférée par Grégoire XIII au premier Dimanche d'octobre.

Hist. eccl.

— L'an 1683, les Turcs, fiers des succès qu'ils venaient de remporter sur les Impériaux, résolurent de pousser leurs conquêtes au delà du Danube et même au delà du Rhin. Déjà leurs innombrables bataillons se dirigeaient sur Vienne pour en former le siège. Tout fuyait à leur approche, et l'empereur lui-même, Léopold I^{er}, ne se sentant pas en état d'arrêter ce torrent impétueux, avait quitté sa capitale avec précipitation. Il sortait par une des portes quand les Barbares approchaient de la porte opposée. Bientôt leur plan est formé, leur camp est assis, leurs batteries sont dressées, et la tranchée, ouverte la veille même de l'Assomption, est poussée avec une effrayante rapidité. Pour comble d'infortune, le feu prend à une église et menace de gagner l'arsenal ; c'en était fait de toutes les munitions, et une explosion terrible allait annoncer des maux affreux et préluder à d'autres plus grands encore. Mais Marie, invoquée sans cesse et avec la plus grande confiance, n'abandonnera point ceux qui se jettent

dans s
et le co

Les
incroya
et nuit
dès le
partis
Vienne
cendres
que n'
jour de
prières
promp
les m

la Chr
sert lu
commu
sainte
une bé
nouvel
toute

Bien
camp
foudroy
involon
peut le
cession
effrayé
précipi
le suiv
plaine
des mi
même

Sobi
et, plei
entonn
monar
Lorette
nant u
rouleau
Marie,

Et n
de not
recour

Err

dans ses bras ; le jour de l'Assomption le feu s'arrête tout à coup, et le courage renaît avec l'espérance dans les cœurs abattus.

Les Turcs cependant poursuivaient leur entreprise avec une incroyable activité ; leur formidable artillerie faisait pleuvoir jour et nuit sur la ville une grêle de bombes et de boulets ; leurs travaux, dès le 31 août, se trouvaient si avancés, que les soldats des deux partis se battaient dans le fossé avec les pieux des palissades. Vienne, ce boulevard de la Chrétienté, déjà presque réduit en cendres, allait tomber sous le joug de l'impiété ottomane. Mais que n'obtient pas une confiance véritable en la Mère de Dieu ! Le jour de la Nativité, les habitants et les soldats redoublèrent leurs prières, et le même jour un avis extraordinaire d'un secours prompt et certain leur est donné. En effet, bientôt on voit sur les montagnes voisines flotter des étendards : c'était le grand Sobieski avec ses Polonais ; leur troupe est petite, il est vrai ; mais la faveur du Ciel, attirée par la piété des soldats et du chef, les rend le fléau des Barbares, les sauveurs de Vienne et de la Chrétienté. Le 12 au matin, Sobieski assiste à la Messe et la sert lui-même à genoux, les bras étendus en forme de Croix ; il communique, il se met lui et ses soldats sous la protection de la sainte Vierge, reçoit avec eux, au nom du souverain Pontife, une bénédiction solennelle, et, plein d'une ardeur et d'une confiance nouvelles, il s'écrie : « Marchons maintenant sous la protection de toute-puissante de la Mère de Dieu. »

Bientôt la petite armée voit se déployer à ses yeux le vaste camp des Infidèles, leurs nombreux escadrons, leur artillerie foudroyante. Saisis des premiers mouvements d'une crainte involontaire, les Polonais comprennent et avouent que Dieu seul peut leur donner la victoire ; mais ils l'ont prié avec foi par l'intercession de Marie, déjà ils sont exaucés. Le kan des Tartares, effrayé de la vigueur du premier choc, recule et s'enfuit avec précipitation ; il entraîne après lui le grand vizir, qui est forcé de le suivre et frémit de rage ; bientôt la déroute est complète ; la plaine est jonchée de cadavres, le Danube engloutit dans ses flots des milliers de fuyards. Toutes les munitions, l'artillerie, l'étendard même de Mahomet, sont la proie du vainqueur.

Sobieski cependant fait son entrée dans Vienne avec l'empereur, et, plein de reconnaissance pour la grâce qu'il vient de recevoir, il entonne lui-même le *Te Deum*. Depuis ce temps, ce religieux monarque fit toujours porter avec lui une image de Notre-Dame de Lorette trouvée miraculeusement ; on y voyait deux anges soutenant une couronne au-dessus de la Mère de Dieu ; ils portaient un rouleau où étaient écrits en latin ces mots : *Par cette image de Marie, Jean sera vainqueur.*

Et nous aussi, n'en doutons pas, malgré la fureur des ennemis de notre salut, nous serons toujours vainqueurs, si nous avons recours à la Reine des cieux.

Hist. eccl.

EXERCICES. — 1. Quel est, après Dieu, le plus digne objet de

notre culte, et pourquoi? — 2. L'intercession de la très-sainte Vierge est-elle bien puissante auprès de Dieu, et pour quels motifs? — 3. Comment devons-nous recourir à la très-sainte Vierge? — 4. Quelle est la plus parfaite prière que nous puissions adresser à Marie, et de quoi se compose-t-elle?

CHAPITRE IV.

BONHEUR DE LA VIE CHRÉTIENNE.

Il n'est que trop ordinaire de se former une fausse idée de la vie chrétienne, et de la regarder comme une vie triste, gênante et désagréable. Rien n'est plus faux, rien n'est plus injuste que ce préjugé si répandu contre la vertu et la piété. Il est important, chers enfants, de vous garantir de cette erreur dangereuse, ou de vous détromper si vous y étiez déjà engagés; il est important de vous convaincre que le bonheur est le partage de la vertu: si vous en doutez, écoutez le Saint-Esprit, qui vous assure en mille endroits de l'Écriture que la justice, c'est-à-dire l'exacte observation de la loi de Dieu, est toujours accompagnée de la paix de l'âme, de ce sentiment délicieux que produit une bonne conscience; et, par conséquent, que la vertu, et la vertu seule, rend l'homme véritablement heureux.

Partout où il est parlé de la fidélité à observer la loi de Dieu, il est aussi parlé de la paix, comme inséparable de la justice; et avec quelle énergie le Saint-Esprit ne s'explique-t-il pas sur cet article! "O mon fils! vous dit-il, soyez fidèle à garder mes préceptes; ils seront pour vous une source de joie et de paix: celui qui observe la loi du Seigneur fera sa demeure dans la paix." (Prov., xiii.) Remarquez qu'il ne dit pas seulement, il trouvera la paix,

il joui
paix,
ronné
paix
un fle
De là
et du
l'hom
gnau
bord
feuille
même

La
pas m
terme
fardea
la pai
la par
heure
que d
Cett
vais v
témoi
du pé
August
vie tou
un gr
dans
la ver
ses Co
liens;
jamais
jou
Combi
noncé
ressen
de per
capabl
tous
vous
mon
que d

il jouira de la paix ; mais il fera sa demeure dans la paix, il y établira son séjour ; il y sera comme environné des avantages de la paix ; et cette paix sera une paix profonde, une paix abondante, qu'il compare à un fleuve dont les eaux salutaires ne tarissent jamais. De là cette joie vive et pure, ce plaisir intime, solide et durable, que goûtent les justes. Heureux donc l'homme qui met son affection dans la loi du Seigneur ! il sera comme un arbre qui, planté sur le bord des eaux, porte un fruit excellent, et dont le feuillage ne se flétrit jamais. Ce sont les paroles mêmes du Prophète.

La promesse de Jésus-Christ, dans l'Évangile, n'est pas moins formelle ni moins positive : il déclare en termes clairs et précis que son joug est doux, et son fardeau est léger ; que ceux qui le portent y trouvent la paix de l'âme. C'est donc une vérité fondée sur la parole de Dieu, qu'une vie chrétienne est une vie heureuse, qu'il n'y a de véritable, de solide bonheur que dans la fidélité à accomplir la loi de Dieu.

Cette vérité est encore fondée sur l'expérience. Je vais vous citer un témoin qui n'est point suspect, un témoin qui a éprouvé l'une et l'autre situation, celle du pécheur et celle de l'homme vertueux : c'est saint Augustin. Avant sa conversion, il avait mené une vie toute mondaine, une vie sensuelle ; il avait passé un grand nombre d'années dans l'oubli de Dieu et dans le dérèglement des passions. Rappelé enfin à la vertu, voici comme il s'explique dans le livre de ses *Confessions* : " Mon Dieu, vous avez rompu mes liens ; que mon cœur et ma langue vous louent à jamais de ce que vous m'avez fait recevoir votre joug si aimable, et le fardeau si léger de votre loi. Combien ai-je trouvé de douceur et de plaisir à renoncer aux vains plaisirs du monde ! combien ai-je ressenti de joie à abandonner ce que j'avais craint de perdre ! Car vous qui êtes le seul véritable plaisir capable de remplir une âme, en éloignant de moi tous ces faux plaisirs, vous entriez en leur place, vous qui êtes la véritable et souveraine douceur ; mon esprit était déjà délivré des chagrins cuisants que donnent l'ambition, l'amour des richesses et le

désir de se plonger dans la fange des voluptés criminelles, et je commençais à goûter le plaisir de m'entretenir avec vous, ô mon Dieu ! qui êtes ma lumière, mon bien et mon salut."

Vous l'entendez, chers enfants, une vie de péché et de désordres est un dur esclavage, où l'on est déchiré par des inquiétudes continuelles ; une vie vertueuse, au contraire, est une vie tranquille et pleine de consolations. Il est vrai qu'il faut se faire violence et résister à ses passions ; mais cette résistance coûte peu à une âme qui a goûté Dieu ; les sacrifices qu'il faut faire sont bien payés par le témoignage de la conscience et par l'espérance d'un bonheur éternel qui remplit l'âme de joie. Ce que saint Augustin avait éprouvé, tous ceux qui servent Dieu avec fidélité l'éprouvent comme lui. N'en connaissez-vous pas plusieurs, de ces âmes fidèles à remplir leurs devoirs ? Voyez cette joie pure et innocente, cette gaieté simple et modeste, cette égalité d'humeur, qui les accompagne partout. La sérénité de leur âme est peinte sur leur visage ; le calme profond dont ils jouissent, la paix de leur cœur brille pour ainsi dire sur leur front. N'en doutez pas : ce calme, cette paix est le fruit de la vertu.

Mais pourquoi recourir à des exemples étrangers ? Vous-même, vous-même n'avez-vous pas senti ce bonheur qui accompagne la vertu ? Rappelez-vous cette époque de votre jeunesse où, touché de Dieu, vous vous êtes purifié de toutes vos fautes ; où, admis pour la première fois à la table sainte, vous avez éprouvé combien le Seigneur est bon pour ceux qui l'aiment. Alors votre cœur, dégagé des liens des passions, votre cœur, pur aux yeux de Dieu, ne goûtait que lui, ne désirait que lui, ne soupirait que pour lui. De quelle joie ce cœur ne fut-il pas alors inondé ! quelle paix délicieuse remplissait alors votre âme ! qu'elles étaient douces, les larmes que vous répandiez dans le sein d'un si bon Père ! que vous désiriez alors d'être toujours dans cet heureux état, de n'en sortir jamais ! Avouez-le, rendez cet hommage à la Religion : jamais, non, jamais vous n'avez passé des moments plus doux ; ce jour a été

le p
cette
Seig
qui
" m
" bi
" la
Si
gout
Vou
être
au c
tant
tune
rem
men
paix
pren
men
dég
me,
votre
ineff
de vo
Pe
Dieu
Non,
deau
et n
jusqu
cher
verai
vide,
ble e
il n'
mord
grins
l'iniqu
la fr
sort
tranq
a san

le plus beau de vos jours. Alors vous compreniez cette vérité, que l'on n'est heureux qu'en servant le Seigneur; alors vous étiez pénétré des sentiments qui animaient le Prophète quand il disait : "Oui, mon Dieu, un seul jour passé à votre service est bien préférable à des années entières passées dans la compagnie des pécheurs."

Si vous avez conservé ces sentiments de piété, ce goût, précieux de la vertu, bénissez-en le Seigneur. Vous entendez aisément tout ce qui vient de vous être dit sur le bonheur de la vie chrétienne; si, au contraire, la vertu, qui autrefois avait pour vous tant de charmes, vous paraît aujourd'hui importune, ennuyeuse, n'en accusez que votre infidélité à remplir vos devoirs. Si vous aviez marché constamment dans la voie de Dieu, vous auriez joui d'une paix inaltérable. Il vous reste une ressource, c'est de prendre une généreuse résolution d'observer exactement la loi du Seigneur, et de vaincre les premiers dégoûts. Revenez à votre Père : un soupir le désarme, une larme l'apaise. Bientôt vous sentirez dans votre âme ces consolations intérieures et ces délices ineffables qui ont fait votre bonheur dans les jours de votre innocence.

Peut-on être malheureux en vous servant, ô mon Dieu, vous qui êtes la source de tous les biens? Non, Seigneur, non; votre joug est doux, et votre fardeau est léger. Vous nous avez créés pour vous, et notre cœur est dans une continuelle agitation jusqu'à ce qu'il se repose en vous. En vain chercherais-je mon bonheur hors de vous, je ne trouverais que faux biens qui laisseraient mon cœur vide, ou des maux réels qui le rempliraient de trouble et d'inquiétude. Vous l'avez dit, ô mon Dieu! il n'y a point de paix pour les méchants: des remords cuisants, des alarmes continuelles, des chagrins dévorants, voilà leur partage. Celui qui porte l'iniquité dans son sein y porte aussi le trouble et la frayeur. Mais que le sort d'une âme qui vous sert est différent, ô mon Dieu! elle est toujours tranquille, toujours contente, toujours heureuse. Elle a sans doute des sacrifices à faire, mais l'onction de

vosre grâce rend ces sacrifices faciles, agréables même : elle a des peines à souffrir ; mais que ces peines sont légères au milieu des consolations dont vous la remplissez ! Je ne balance pas, Seigneur, à embrasser le parti de la vertu, persuadé que la vie des gens de bien est mille fois plus douce que celle des pécheurs. Je serai fidèle à observer vosre sainte loi, et par cette fidélité je me procurerai tout le bonheur dont on peut jouir sur la terre, et une félicité parfaite dans le ciel, que vous réservez à ceux qui auront mené une vie chrétienne.

HISTOIRES. — Dans un temps où une fièvre pourprée désolait, dans la capitale, les pauvres qui n'avaient pas eu le temps de se traîner à l'Hôtel-Dieu, la communauté des prêtres de Saint-Marcel, ne pouvant plus suffire à exhorter les mourants, avait demandé du secours aux religieux mendiants. Vint un capucin vénérable ; il entra dans une écurie basse, où souffrait une victime de la contagion. Il y voit un vieillard moribond, étendu sur des haillons dégoûtants. Il était seul : une botte de foin lui servait de lit ; pas un meuble, pas une chaise ; il avait tout vendu, dès les premiers jours de sa maladie, pour quelques gouttes de bouillon. Aux murs noirs et dépouillés pendaient un christ, une hache et deux scies : c'était là toute sa fortune, avec ses bras quand il pouvait les faire mouvoir ; mais alors il n'avait pas la force de se lever. — Prenez courage, mon ami, lui dit le confesseur ; c'est une grande grâce que Dieu vous fait aujourd'hui : vous allez incessamment sortir de ce monde, où vous n'avez eu que des peines. — Qu'elles peines ! reprit le moribond d'une voix éteinte : vous vous trompez, je ne me suis jamais plaint de mon sort : la vue de mon crucifix me consolait au milieu de mes travaux, la Religion a fait mon bonheur ; j'ai vécu content. Les outils que vous voyez me procuraient du pain que je mangeais avec délices, et je n'ai jamais été jaloux des tables que j'ai pu entrevoir. J'étais pauvre, mais avec la santé et la crainte de Dieu je n'ai jamais manqué du nécessaire. Si je reprends la santé, ce que je ne crois pas, j'irai au chantier, et je continuerai de bénir la main de Dieu, qui jusqu'à présent a pris soin de moi. O mon Père, que la Religion est aimable ! qu'elle renferme de précieux trésors ! La paix, le contentement, le bonheur sont le partage de ceux qui l'aiment.

Le confesseur, aussi édifié que surpris d'un tel langage, ne put s'empêcher d'en témoigner son étonnement ; et, après avoir rendu grâces à Dieu de la faveur qu'il lui avait faite en l'amenant dans ce pauvre réduit, il dit au malade : — Quoique cette vie ne vous ait pas été méchante, vous ne devez pas moins vous résoudre à la quitter, car il faut se soumettre à la volonté de Dieu. — Sans doute, reprit le moribond, d'un ton de voix ferme et d'un oeil assuré, tout

réables
que ces
ns dont
igneur,
que la
ce que
r votre
ai tout
et une
à ceux

le monde doit y passer à son tour ; j'ai su vivre, je saurai mourir : je rends grâces à Dieu de m'avoir donné la vie, et de me faire passer par la mort pour arriver à lui. Je sens le moment s'approcher, accordez-moi les secours de l'Eglise, c'est la seule chose dont j'aie besoin en ce moment. Cet homme mourut, comme il avait vécu, en prédestiné, laissant son confesseur et ses voisins dans l'admiration de ce que peut la Religion sur un cœur docile aux sentiments de la grâce.

EXERCICES. — 1. Dites quelle idée on se forme ordinairement de la vie chrétienne ; montrez combien cette idée est fausse. — 2. Comment l'Ecriture sainte décrit-elle les avantages de la fidélité à la loi de Dieu ? — 3. Quelle est à cet égard la leçon de l'expérience ?

désolait,
aps de se
t-Marcel,
mandé du
érable ; il
la conta-
haillons
o lit ; pas
premiers
ux murs
x scies :
les faire
Prenez
de grâce
sortir de
s peines !
ex, je ne
acifix me
bonheur ;
aient du
aloux des
santé et
e. Si je
tier, et je
nt a pris
f qu'elle
le bon-

FIN.

a, ne put
oir rendu
ant dans
vous ait
dre à la
ns doute,
uré, tout

ACTE DE FOI

1. Je crois qu'il y a un Dieu, qu'il n'y en a qu'un seul, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs.

2. Je crois qu'il y a en Dieu trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, et que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu, et non trois Dieux, parce qu'elles n'ont qu'une même nature et une même divinité.

3. Je crois que le Fils de Dieu, la seconde personne de la très-sainte Trinité, s'est fait homme pour l'amour de nous, et qu'il est mort sur une croix pour satisfaire à Dieu pour nos péchés, pour nous délivrer des peines de l'enfer, et pour nous mériter la vie éternelle.

4. Je crois que ceux qui auront bien vécu en ce monde, et qui seront morts en la grâce de Dieu, seront récompensés après la mort, que leur récompense sera d'être éternellement bienheureux dans le ciel, en voyant Dieu tel qu'il est.

5. Je crois que ceux qui auront mal vécu, et qui seront morts en péché mortel, seront damnés : c'est-à-dire qu'ils ne verront jamais Dieu, et brûleront éternellement dans les enfers.

6. Je crois qu'il y a dix Commandements de Dieu, et qu'on est obligé de les observer tous ; je crois aussi qu'on doit obéir à l'Eglise et à ses Commandements.

7. Je crois qu'il suffit d'avoir commis un seul péché mortel et de mourir en cet état pour être damné.

8. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir souvent recours à la prière, et qu'espérer se sauver sans prier serait une insupportable présomption.

9. Je crois qu'il y a sept Sacrements : le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre, et le Mariage.

10. Je crois que le Baptême efface le péché originel et tous les péchés actuels, et nous fait Chrétiens ; que la Pénitence remet les péchés que l'on a commis

depuis qu'on a reçu le Baptême, et que l'Eucharistie contient en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.

PRATIQUES CHRÉTIENNES.

Un vrai enfant de Marie s'applique à remplir fidèlement les devoirs d'un bon Chrétien, et pour cet effet il observera ce qui suit :

1. Il aura souvent recours à la prière dans ses besoins, et il ne manquera jamais de faire dévotement celles du matin et du soir ; il se fera un bonheur d'assister à la sainte Messe tous les jours, autant que possible.

2. Il dira tous les jours quelques prières à l'honneur de Marie, comme le *Memorare*, le *Salve*, ou une dizaine du Chapelet.

3. Chaque jour il fera quelque bonne lecture dans le saint Évangile ou dans quelque livre de piété, comme l'Imitation de Jésus-Christ, les Vies des Saints ; il se gardera bien de lire aucun livre mauvais. Il donnera chaque jour à ses parents des marques de son respect.

4. Il ne fréquentera que des amis sages, et il fuira les libertins comme des serpents.

5. Il s'efforcera de sortir de l'état du péché mortel, s'il avait eu le malheur d'y tomber.

6. Tous les Dimanches et Fêtes il assistera assidûment et avec piété à la sainte Messe et aux autres offices de l'Eglise. Il se confessera et communiera au moins tous les mois, d'après l'avis de son confesseur.

7. Enfin il n'oubliera jamais qu'il n'est sur la terre que pour y servir Dieu, et que de sa fidélité à ce devoir dépend son bonheur ou son malheur éternel.

Loué et adoré soit à jamais le très-saint Sacrement de l'autel !

EXERCICES. — 1. Faites un acte de foi qui comprenne toute l'économie du salut. (Voir page 326.) — 2. Dites quelles sont les pratiques d'un vrai enfant de Marie, jaloux de remplir les devoirs d'un bon chrétien. (Voir la page ci-dessus.)

PRIÈRE

A LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Très-sainte Mère de Dieu, prosterné humblement à vos pieds, je viens m'offrir à vous comme à la protectrice de la jeunesse ; je viens vous présenter mes respects et mon amour comme à la Reine des Anges et des hommes ; je vous révere comme étant la Mère du Verbe incarné. Je veux donc aujourd'hui vous choisir pour ma mère, afin d'obtenir par votre puissante intercession tous les secours nécessaires dans les peines et les afflictions qui pourront m'arriver. Garantissez-moi, ô Vierge sainte ! de tout malheur, et particulièrement du péché, qui m'empêcherait de jouir du bonheur de vous voir, de vous aimer et de vous contempler dans le séjour des bienheureux, où je vous prie de me préparer une place. Ainsi soit-il.

Bénie soit la sainte et immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu.



1.
de t
2.
est r
au S
3.
ma v
4.
(100
5.
comp
6.
divin
7.
Sauv
saint
8.
9.
soit
jours
10.
rouse
11.
genc
12.
veur.
13.
secou
14.
15.
offen
16.
17.
18.
de pl
19.
Père,
20.

ORAISSONS JACULATOIRES

PROPRES A L'AMOUR DE DIEU PENDANT LA JOURNÉE ET
A L'ASSISTANCE AUX AGONISANTS POUR LES
AIDER A BIEN MOURIR.

1. Mon Dieu, je crois en vous, j'espère en vous, et je vous aime de tout mon cœur.
2. Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des armées ; la terre est remplie de votre gloire. Gloire au Père, gloire au Fils, gloire au Saint-Esprit. (100 jours d'indulgence une fois par jour.)
3. Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit et ma vie. (100 jours d'indulgence chaque fois.)
4. Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie. (100 jours d'indulgence chaque fois.)
5. Jésus, Marie, Joseph, faites que j'expire en paix en votre sainte compagnie. (100 jours d'indulgence chaque fois.)
6. Loué et remercié soit à chaque instant le très-saint et très-divin Sacrement de l'autel. (100 jours d'ind. une fois par jour.)
7. Père Éternel, je vous offre le sang très-précieux de Jésus mon Sauveur, en expiation de mes péchés et pour tous les besoins de la sainte Église. (100 jours d'indulgence chaque fois.)
8. Mon Jésus, miséricorde. (100 jours d'indulgence chaque fois.)
9. Que la très-juste, très-haute et très-aimable volonté de Dieu soit faite, louée et éternellement exaltée en toutes choses. (100 jours d'indulgence une fois par jour.)
10. Bénie soit la sainte et immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie. (100 jours d'indulgence chaque fois.)
11. Doux Cœur de Marie, soyez mon salut. (300 jours d'indulgence chaque fois.)
12. Très-doux Jésus, ne soyez point mon Juge, mais mon Sauveur. (50 jours d'indulgence chaque fois.)
13. Mon Dieu, venez à mon aide ; Seigneur, hâtez-vous de me secourir.
14. Sauvez-nous, Seigneur ; sans vous nous péririons.
15. Mon Jésus, que je serais heureux si je ne vous avais jamais offensé.
16. Seigneur, ayez pitié de moi qui suis un pécheur.
17. Mon Dieu, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde.
18. Dieu de mon salut, ne permettez pas que pour un moment de plaisir je perde une éternité de bonheur.
19. Mon Dieu, mon Sauveur, souvenez-vous que vous êtes mon Père, et n'oubliez pas que je suis votre enfant.
20. Jésus doux et humble de cœur, ayez pitié de nous.

21. Seigneur, vous nous avez créés pour vous, et nous ne pouvons être heureux sans vous.
22. Mon Dieu, faites que je vous aime autant que je suis capable de vous aimer.
23. Seigneur, enseignez-moi à faire votre volonté, parce que vous êtes mon Dieu.
24. Mon Dieu, plutôt mourir en vous aimant, que de vivre en vous offensant.
25. O Jésus et Marie, vous êtes mon amour, mon trésor et ma vie.
26. Seigneur, vous êtes le Dieu de mon cœur et mon partage pour l'éternité.
27. O Jésus, mon souverain bien, faites que je vous aime par-dessus tous les biens.
28. Mon Dieu, que vos louanges soient toujours dans ma bouche; que votre amour soit toujours dans mon cœur.
29. O Jésus, mon Sauveur, régné seul dans mon cœur.
30. Divin Cœur de Jésus, que vos célestes flammes éclairent nos esprits et embrasent nos âmes.
31. Dieu de mon âme, qu'il est juste et qu'il est doux de vous aimer !
32. Dieu de miséricorde, j'ai mis ma confiance en vous; je ne serai pas confondu.
33. O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.
34. O Marie, Reine des Anges et de tous les Saints, priez pour nous.
35. O Marie, porte du ciel, intercédés pour nous.
36. Mon saint Ange Gardien, défendez-moi contre les ennemis de mon salut.
37. Tous les Chœurs des Anges, priez pour nous.
38. Mon saint Patron, priez pour moi, intercédés pour moi.
39. Tous les Saints et Saintes de Dieu, intercédés pour nous.
40. Que les âmes des fidèles trépassés reposent en paix, par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-il.

*Vu et approuvé par Nous Archevêque de Tours,
le 4 Janvier 1880.*

† J.-HIPPE

AVAN
CHAP
CHAP
Art. I.
Art. II
Art. II
Art. IV
Art. V.
Art. VI
CHAP
Art. I.
Art. II
Art. III
Art. IV
CHAP
Art. I.
Art. II
Gent
CHAP
notre
Art. I.
Art. II
Art. III
Art. IV
Art. V.
Art. VI
CHAP
Art. I.
Art. II
CHAP
Art. I.
Art. II
Art. III
CHAP

TABLE GÉNÉRALE.

PREMIERE PARTIE.

DE LA CONNAISSANCE ET DE L'AMOUR DE DIEU.

TITRE PREMIER.

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU.

AVANT-PROPOS.....	1
CHAPITRE I. Du Symbole des Apôtres.....	7
CHAP. II. De Dieu et de la Création.....	9
Art. I. Nécessité de la Révélation.....	<i>Id.</i>
Art. II. Existence de Dieu.....	14
Art. III. Unité de Dieu.....	17
Art. IV. Perfections de Dieu.....	19
Art. V. Mystère de la sainte Trinité.....	25
Art. VI. De la Création.....	29
CHAP. III. De l'Ange et de l'Homme.....	32
Art. I. Des Anges.....	<i>Id.</i>
Art. II. De l'Homme.....	35
Art. III. De la spiritualité et de l'immortalité de l'Ame.....	36
Art. IV. Chute de l'Homme.....	38
CHAP. IV. De la promesse et de l'attente du Messie.....	42
Art. I. Promesse d'un Sauveur.....	<i>Id.</i>
Art. II. Développement des promesses. — Conversion future des Gentils.....	44
CHAP. V. De l'Incarnation, de la Naissance et de la Vie de notre Seigneur Jésus-Christ.....	49
Art. I. Mystère de l'Incarnation.....	<i>Id.</i>
Art. II. Suite du Mystère de l'Incarnation.....	52
Art. III. Naissance de Jésus-Christ.....	54
Art. IV. Doctrine de Jésus-Christ.....	57
Art. V. Vie de Jésus-Christ; ses Miracles.....	59
Art. VI. Vertus de notre Seigneur.....	62
CHAP. VI. Du Mystère de la Rédemption.....	65
Art. I. Jésus-Christ a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié.....	<i>Id.</i>
Art. II. Est mort, a été enseveli.....	71
CHAP. VII. Suite de la mort de Jésus-Christ. Sa Résurrection.....	73
Art. I. Est descendu aux enfers.....	<i>Id.</i>
Art. II. Le troisième jour est ressuscité des morts.....	74
Art. III. Preuves de la Résurrection de Jésus-Christ.....	77
CHAP. VIII. Ascension de Jésus-Christ.....	79

CHAP. IX. De la Mort et du Jugement.....	82
Art. I. De la Mort	lb.
Art. II. Du Jugement.....	85
CHAP. X. Du Saint-Esprit.....	88
CHAP. XI. De l'Eglise.....	91
Art. I. Etablissement de l'Eglise.....	lb.
Art. II. Suite de l'Etablissement de l'Eglise chrétienne. — Constance des Martyrs.....	95
Art. III. Caractères de l'Eglise.....	98
Art. IV. De l'Autorité de l'Eglise.....	100
Art. V. Hors de l'Eglise point de salut.....	103
Art. VI. La Communion des Saints.....	104
CHAP. XII. De la Rémission des péchés.....	107
CHAP. XIII. De la Résurrection des corps.....	109
CHAP. XIV. De notre Fin dernière.....	112
Art. I. Du Purgatoire.....	113
Art. II. Du Paradis.....	115
Art. III. De l'Enfer.....	119
CHAP. XV. De la Profession du Christianisme et du Signé de la Croix.....	121

TITRE SECOND.

DE L'AMOUR DE DIEU ET DU PROCHAIN.

AVANT-PROPOS.....	124
CHAP. I. Des Commandements en général.....	lb.
CHAP. II. Du premier Commandement de Dieu : Je suis le Seigneur, etc.....	127
Art. I. De la Foi.....	lb.
Art. II. De l'Espérance.....	130
Art. III. De la Charité.....	133
Art. IV. De l'Adoration.....	138
Art. V. Respect dû aux Eglises.....	142
CHAP. III. Du second Commandement de Dieu : Tu ne pren- dras point en vain, etc.....	144
CHAP. IV. Du troisième Commandement de Dieu : Observe le jour, etc.....	148
CHAP. V. Du quatrième Commandement : Honore ton père et ta mère, etc.....	151
CHAP. VI. Du cinquième Commandement : Tu ne tueras point.....	157
CHAP. VII. Du sixième Commandement : Tu ne seras point adultère.....	161
CHAP. VIII. Du septième Commandement : Tu ne déroberas point.....	167
CHAP. IX. Du huitième Commandement : Tu ne porteras point de faux témoignage contre le prochain.....	171
CHAP. X. Du neuvième Commandement : Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain.....	178

CHAP.	
point	
CHAP.	
Art. I.	
sanc	
Art. II.	
oultre	
Art. III.	
fesse	
Art. IV.	
vras	
Art. V.	
jeûne	
Art. VI.	
gerar	
CHAP.	
CHAP.	
Art. I.	
Art. II.	
Art. III.	
Art. IV.	
Art. V.	
Art. VI.	
Art. VII.	

AVANT
tenir

CHAP.	
CHAP.	
Art. I.	
Art. II.	
Art. III.	
Art. IV.	
CHAP.	
Art. I.	
Art. II.	
Art. III.	
CHAP.	
Art. I.	
Art. II.	
Art. III.	

CHAP. XI. Du dixième Commandement : Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, ni rien qui soit à lui.....	178
CHAP. XII. Commandements de l'Eglise.....	180
Art. I. Du premier Commandement de l'Eglise : Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement.....	181
Art. II. Du second Commandement : Les dimanches Messe ouïras et les fêtes pareillement.....	183
Art. III. Du troisième Commandement : Tous tes péchés confesseras au moins une fois l'an.....	186
Art. IV. Du quatrième Commandement : Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques, humblement.....	188
Art. V. Du cinquième Commandement : Quatre-Temps, Vigiles jeûneras, et le Carême entièrement.....	191
Art. VI. Du sixième Commandement : Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi même.....	193
CHAP. XIII. Du Péché.....	197
CHAP. XIV. Des Péchés capitaux.....	199
Art. I. De l'Orgueil.....	201
Art. II. De l'Avarice.....	203
Art. III. De la Luxure.....	205
Art. IV. De l'Envie.....	208
Art. V. De la Gourmandise.....	210
Art. VI. De la Colère.....	213
Art. VII. De la Paresse.....	215

SECONDE PARTIE.

DES SACREMENTS ET DE LA PRIÈRE.

AVANT-PROPOS. Nécessité de la Grâce et moyens de l'obtenir.....	217
---	-----

TITRE PREMIER.

DES SACREMENTS.

CHAP. I. Des Sacrements en général.....	220
CHAP. II. Du Baptême.....	223
Art. I. Nécessité de ce Sacrement.....	1b.
Art. II. Ministre du Sacrement de Baptême.....	225
Art. III. Des Cérémonies du Baptême.....	227
Art. IV. Promesses du Baptême.....	230
CHAP. III. De la Confirmation.....	231
Art. I. Nature et Effets de la Confirmation.....	1b.
Art. II. Des Dispositions à la Confirmation.....	235
Art. III. Obligations qu'impose la Confirmation.....	236
CHAP. IV. Du Sacrement de Pénitence.....	239
Art. I. Nature, forme et nécessité de la pénitence.....	1b.
Art. II. De la Contrition.....	241
Art. III. Du Terme Propos.....	244

Art. iv. De la Confession.....	247
Art. v. De l'Examen de Conscience.....	249
Art. vi. De la Confession, sacrilège.....	251
Art. vii. De la manière de se confesser.....	254
Art. viii. De la Satisfaction.....	256
Art. ix. Des Indulgences.....	259
CHAP. V. Du Sacrement de l'Eucharistie.....	261
Art. i. Institution de l'Eucharistie. — Transsubstantiation.....	261
Art. ii. Des Dispositions pour recevoir l'Eucharistie.....	264
Art. iii. Des Effets de l'Eucharistie.....	267
Art. iv. De la mauvaise Communion.....	270
Art. v. De la fréquente Communion.....	272
Art. vi. Du Sacrifice de la Messe.....	276
CHAP. VI. De l'Extrême-Onction.....	279
CHAP. VII. Du Sacrement de l'Ordre.....	281
CHAP. VIII. Du Sacrement de Mariage.....	284

TITRE SECOND.

DE LA PRIÈRE.

CHAP. I. De la Prière en général.....	288
Art. i. Nécessité de la Prière.....	288
Art. ii. Efficacité de la Prière.....	291
Art. iii. Qualités de la Prière.....	293
CHAP. II. De l'Oraison Dominicale.....	296
Art. i. De ce qu'il faut demander à Dieu.....	296
Art. ii. Que votre nom soit sanctifié.....	299
Art. iii. Que votre règne arrive.....	300
Art. iv. Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.....	302
Art. v. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.....	305
Art. vi. Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons.....	307
Art. vii. Ne nous abandonnez point à la tentation.....	309
Art. viii. Délivrez-nous du mal.....	311
CHAP. III. De la Salutation Angélique. — Dévotion à la très-sainte Vierge.....	314
CHAP. IV. Bonheur de la Vie chrétienne.....	320
Acte de foi.....	326
Pratiques chrétiennes.....	327
Prière à la très-sainte Vierge.....	328
Oraisons jaculatoires.....	329

28

D

DE

Il e
les en
conve
gent
Les
qui h
nance
ridicu
blable
mécan
ou co
moder
pares
Les
s'obse
pas ge
La
dispos

LES RÈGLES DE LA BIENSÉANCE

ET

DE LA CIVILITÉ CHRÉTIENNE

DIVISÉES EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA MODESTIE QUE L'ON DOIT FAIRE PARAÎTRE
DANS LE MAINTIEN DU CORPS.

CHAPITRE PREMIER.

Du Maintien de tout le corps.

Il est plus important qu'on ne pense d'accoutumer les enfants à tenir tout leur corps dans une situation convenable : l'honnêteté et la pureté des mœurs l'exigent également.

Les jeunes gens ne sont que trop sujets aux défauts qui blessent en ce genre l'honnêteté et les convenances. Il faut donc leur faire éviter cette affectation ridicule qui met le corps à la gêne, et le rend semblable à une machine dont les mouvements sont mécaniquement ordonnés ; une démarche guindée ou composée avec art n'est pas moins opposée à la modestie qu'une négligence qui annoncerait de la paresse et peu d'élévation dans les sentiments.

Les enfants d'un caractère vif et pétulant doivent s'observer avec plus de vigilance que les autres, ne pas gesticuler, ni changer d'attitude par légèreté.

La hauteur et la fierté annoncent de mauvaises dispositions, elles décèlent un principe d'orgueil, vice

détestable dans l'homme et surtout dans le chrétien, et elles ne sauraient jamais être prises pour de la gravité, qui est une qualité louable.

La haute idée que toute personne doit avoir de sa destinée suffit pour lui donner cette gravité douce qui inspire également le respect et la confiance. L'air d'élévation et de grandeur dans le maintien doit toujours être réglé par la modestie et soutenu par le sentiment de ce que l'on est et de ce que l'on doit être.

Lorsque les circonstances demandent que l'on soit debout, il ne faut ni se voûter, ni pencher la tête par affectation, ni l'élever avec une fierté ridicule. Il faut encore éviter de s'appuyer sans besoin contre la muraille, de faire des contorsions en s'agitant inutilement; enfin, d'allonger ou d'étendre négligemment le corps ou les bras, etc., etc.

Lorsqu'on veut s'asseoir, il ne faut pas choisir les sièges les plus commodes, et lorsqu'on est assis, il ne faut pas s'appuyer avec négligence contre le dossier de la chaise et du fauteuil; on doit aussi éviter de s'y tenir penché ou de travers, de changer souvent de place, de balancer le corps ou les jambes, etc.

Se placer dans un endroit passant, et gêner ainsi les personnes qui ont besoin de passer, est encore une impolitesse.

Il faut aussi observer de ne jamais se lever sans besoin lorsque tout le monde est assis, ni de demeurer sur son siège quand la compagnie se tient debout.

Un peu plus de soin et de vigilance rendrait ces règles familières aux jeunes gens, lesquels s'accoutumeraient ainsi à paraître en public avec cet air d'honnêteté qui décelé une bonne éducation et un cœur réglé.

Enfin, considérant son corps comme un temple du Saint-Esprit, un Chrétien ne sera non-seulement tout ce qui pourrait blesser les regards des personnes avec lesquelles il vit; il ne s'occupera à souffrir diverses incommodités, sans se gratter ou tenir une posture indécente. Il sera encore avec plus de soin tout regard et toute action soit peu libres sur lui ou sur autrui.

La
élev
préc
l'on
Il
tête
moir
un g
On
nête
que
est
rem
fanta
On
fait
non
les c
fanta
ou à
une
ble d
Un
donn
bien
nelle
mais
qui
vie s

La
man

CHAPITRE II.

De la tête et des oreilles.

La bienséance exige qu'on tienne sa tête droite et élevée, qu'on ne la tourne pas de côté et d'autre avec précipitation : c'est surtout dans la conversation que l'on doit avoir soin d'en régler les mouvements.

Il n'est jamais permis de répondre par un signe de tête aux questions qui nous sont adressées, encore moins de témoigner de l'indifférence et du mépris par un geste de cette espèce.

On doit éviter de porter la main à la tête, et l'honnêteté, ainsi que la propreté, exige qu'on ne la touche que dans une pressante nécessité, surtout lorsqu'on est à table, et encore moins doit-on se gratter, ni remuer les cheveux : ce défaut si ordinaire aux enfants ne saurait être relevé avec trop d'exactitude.

On doit se nettoyer les oreilles avec soin, mais il faut éviter de le faire en compagnie. On ne doit pas non plus le faire avec une épingle, encore moins avec les doigts, mais se servir d'un cure-oreille. Les enfants ont communément beaucoup de penchant à crier ou à se souffler mutuellement dans les oreilles : c'est une impolitesse, et, qui plus est, une habitude nuisible dont on doit les corriger.

Un Chrétien, sachant que cet organe ne lui a été donné de Dieu que pour une fin honnête, se gardera bien de se procurer par lui des satisfactions criminelles en écoutant des discours impies ou dangereux ; mais il s'en servira pour faire passer dans son cœur des sentiments salutaires ; il apprendra aussi tout ce qui peut contribuer à son édification et le former à la vie sociale.

CHAPITRE III.

Des Cheveux.

La propreté des cheveux est non-seulement commandée par l'honnêteté, elle contribue aussi à la

santé : ainsi personne ne doit se dispenser de les peigner chaque jour et de les faire couper de temps en temps.

Il ne faut jamais prendre la vanité pour modèle dans la tenue des cheveux ; et quoiqu'on ne doive pas se rendre ridicule par un arrangement hors d'usage, il faut cependant éviter de se rendre esclave des modes et d'affecter la coiffure d'un fat.

Il serait à désirer qu'on observât avec plus d'exactitude les règles de cette modestie prescrite par les Apôtres, et si souvent recommandée par les Conciles ; mais loin de là, des Chrétiens destinés, dans les desseins de Dieu, à être couronnés de gloire, ne pensent qu'à orner leur tête, qui bientôt deviendra la pâture des vers.

CHAPITRE IV.

Du Visage.

Le Sage dit qu'à l'air du visage on connaît l'homme de bon sens. Le visage est, dit un ancien, le miroir de l'âme, l'interprète de la pudeur, ou le témoin de la corruption du cœur ; il faut donc le composer de manière à nous rendre aimables et à édifier le prochain.

Pour être agréable, il faut n'avoir rien de sévère ni d'affecté dans le visage ; tout doit y respirer une gravité douce, une sagesse aimable : l'air chagrin et mélancolique rebute.

La gaieté, la sérénité du visage, ne doivent point se ressentir d'une évaporation qui annoncerait la légèreté d'esprit et une liberté mal réglée.

Il est cependant à propos de composer son visage selon les circonstances où l'on se trouve et les personnes avec lesquelles on converse.

Il serait ridicule et insultant de rire avec des gens qui sont dans la tristesse, de leur parler d'un ton gai, ou d'annoncer un événement fâcheux avec un air indifférent. De même, lorsqu'on se trouve dans une compagnie dont les entretiens roulent sur des choses agréables et amusantes, on ne doit pas avoir un air sombre et rêveur.

À l'égard de ses propres affaires, l'homme sage con-

serve
l'adve
ne do
Ce n'
diffé
maîtr
comm

Rie
homn
tantôt
preuv
consé

Lor
leur à
qu'on
cepen
ordina

égale
que l'
domes
liberté
respec

Ave
afin d
conver

La
visage

Lors
le faire
que da
incon
dantes

Le fr
to la
vertus
Fron
ne mép
Quan

serve, autant qu'il est possible, un visage toujours égal ; l'adversité ne doit valoir autre que le faible, la prospérité ne doit se peindre que dans les yeux de l'homme léger. Ce n'est pas que le visage ne doive se ressentir des différentes situations de l'âme, mais il faut être assez maître de soi-même pour se modérer dans le chagrin comme dans le plaisir.

Rien n'est plus incommode ni plus fâcheux qu'un homme dont le visage annonce tantôt de la gaieté, tantôt de la mauvaise humeur : cette mobilité est une preuve qu'on se laisse conduire par la passion, et, par conséquent, qu'on est peu vertueux.

Lorsqu'on se trouve avec des personnes qui, par leur âge et leurs vertus, méritent des égards, le respect qu'on leur témoigne doit être peint sur le visage, sans cependant y mêler un air de timidité puérile, qui est ordinairement la preuve d'une âme basse. Il faut également éviter l'air de familiarité avec les personnes que l'on connaît peu, ainsi qu'avec les enfants et les domestiques, sans quoi plusieurs se prévaudraient des libertés qu'on leur permettrait et deviendraient peu respectueux.

Avec ses amis, il faut toujours avoir un visage gai, afin de donner plus de facilité et d'agrément à la conversation.

La propreté exige qu'en se levant on se lave le visage et qu'on l'essuie avec un linge blanc.

Lorsque la sueur oblige à s'essuyer le visage, il faut le faire avec un mouchoir blanc et n'y porter la main que dans un cas de nécessité ; on évite par là de graves inconvénients, la main pouvant y faire naître des dartres, des boutons, etc., etc.

CHAPITRE V.

Du Front, des Sourcils et des Joues.

Le front est le siège de la douceur, de la pudeur et de la sagesse, il faut donc que son air réponde aux vertus dont il est l'interprète et le miroir.

Froncer les sourcils est souvent un signe de fierté et de mépris, il faut donc éviter ce mouvement.

Quand on a le cœur pur et droit, une parole obscène

un geste indécent, un mensonge, une médisance, un léger emportement colorent aussitôt le visage, y font paraître une rougeur qu'un philosophe appelait la couleur du bien.

L'impudeur, l'endurcissement et une licence effrénée sont souvent la preuve de la dépravation et de l'immoralité d'un cœur qui ne sait plus rougir de rien.

Remuer les joues, les enfler, les battre des mains, sont des incivilités et des grossièretés tout à fait répréhensibles.

Donner un soufflet à son prochain est une des plus grandes insultes qu'on puisse lui faire; cependant celui qui est ainsi outragé ne doit jamais se venger par une injure de même nature, quoi qu'en dise le monde; mais il doit se souvenir que Jésus-Christ a été souffleté et couvert d'opprobres pendant sa passion. Et si malheureusement il arrivait qu'on se laissât aller à un premier mouvement d'impatience, il faudrait au moins le réprimer aussitôt qu'on s'en apercevrait et se souvenir que la vengeance a été regardée par tous les sages de l'antiquité plutôt comme une preuve de faiblesse que comme une marque de courage et de force.

CHAPITRE VI.

Des Yeux et des Regards.

Les yeux sont les interprètes du cœur et en expriment presque toujours les sentiments et les agitations; il est donc bien important de veiller à ce qu'il n'y paraisse rien de déréglé.

Celui à qui la nature n'a pas donné l'avantage d'une vue parfaite doivent tâcher de diminuer, autant qu'il est possible, cette infirmité par une contenance gaie et modeste.

Il en est dont le regard rend l'aspect plus désagréable et même affreux; ce défaut est ordinaire aux caractères violents et colériques; d'autres ouvrent beaucoup trop les yeux et les fixent avec hardiesse, preuve d'insolence; ce sont deux défauts pareillement à éviter.

Les personnes étourdies regardent sans cesse de côté

et d'a
politi
dans

Il s
seme
y por
par u
l'espr
jamai

Lor
de le
batter
conna
en tou

Il e
ferme
pour
Christ
les fix
que l
cœur

Gris
avec l
donna
ouvrir
chés
choses

Il e
trop lo
les pa
qu'aut

Port
narine
nable,
les in
quelqu
vent d
enfant

et d'autre sans se fixer à aucun objet ; la sagesse et la politesse condamnent également cette inconstance dans les regards.

Il n'est pas rare que certaines personnes fixent sérieusement les yeux sur un objet, sans que pour cela elles y portent leur attention ; souvent elles sont absorbées par une affaire grave ; plus souvent encore elles ont l'esprit si mobile, qu'il ne s'arrête et ne se détermine jamais.

Lorsqu'on éprouve quelque chagrin, il faut éviter de le faire trop paraître au dehors par un excès d'abattement indigne d'un homme qui a le bonheur de connaître les vérités de la Religion, et qui doit adorer en tout les ordres de la Providence.

Il est très-incivil de regarder par-dessus l'épaule, de fermer un œil, de se détourner sans sujet de tous côtés pour promener ses regards ; il est contraire à l'esprit du Christianisme, à l'honnêteté, à la bonne éducation de les fixer sur des objets vains. Saint Augustin dit que l'œil impudique est comme le courrier d'un cœur corrompu.

Grimacer, contrefaire les louches, érailler les yeux avec les doigts pour faire rire, sont des défauts impardonnables que l'on ne doit jamais se permettre ; les ouvrir et les fermer par caprice, les tenir fixement attachés sur des personnes respectables, sont autant de choses contraires à la modestie et à la politesse.

Il est encore dans la bienséance de ne jamais fixer trop longtemps les yeux sur une même personne, de ne les pas mouvoir avec rapidité ; on ne doit les ouvrir qu'autant qu'il est nécessaire pour distinguer les objets.

CHAPITRE VII

Du Nez.

Porter les mains au nez, mettre les doigts dans les narines, est non-seulement une malpropreté impardonnable, mais encore une habitude fort dangereuse par les inconvénients qu'elle peut occasionner, et dont quelquefois on se ressent longtemps. Les parents doivent donc veiller avec soin à la faire éviter à leurs enfants.

Il faut, en se mouchant, observer exactement toutes les règles de la propreté et de la bienséance, se détourner un peu et se servir toujours d'un mouchoir.

Gesticuler avec le mouchoir, le tenir continuellement dans les mains et le laisser tomber à terre, le poser sur une table, sur une chaise ou autre meuble, c'est de très mauvais ton. On doit tenir son mouchoir dans la poche, et ne l'en retirer qu'au besoin.

Il faut éviter avec soin de faire trop de bruit en se mouchant, de même qu'en éternuant, et ne faire ni l'un ni l'autre qu'avec modestie.

L'usage veut qu'on salue la personne qui éternue, et que celle-ci remercie ; il faut faire l'un et l'autre par une petite inclination de tête, sans se découvrir, surtout si l'on est à table : il est inutile de parler ni faire de compliments, c'est une coutume du dernier ridicule.

CHAPITRE VIII.

De la Bouche, des Lèvres, des Dents et de la Langue.

Il faut tenir la bouche dans une grande propreté et dans la forme qui lui est naturelle, et ne point l'ouvrir avec affectation et sans sujet : il est donc important de la laver chaque matin et de n'y porter aucune chose qui puisse donner mauvaise haleine et la rendre malpropre.

On se gâte infailliblement les lèvres en se les mordant avec les dents, ou en les remuant avec contorsion, les resserrant, les élevant trop et les tirant avec les doigts en les séparant de manière à laisser apercevoir les dents et les gencives.

La plupart des enfants se gâtent les dents ou en ne les nettoyant pas, ou en le faisant avec des choses qui leur nuisent, ou en mangeant de tout ce qui peut les noircir, les gâter ou les ébranler : comme serait d'y attacher des fils, d'y insérer des épingles, etc.

Il est nécessaire de nettoyer souvent ses dents, surtout après le repas, avec un bout de plume, et non avec une épingle ou la pointe d'un couteau, et de les frotter ensuite avec un linge un peu humecté ; mais il faut observer de ne le point faire à table.

C'est une incivilité de grimacer en serrant les dents ou de les rapprocher avec bruit les unes contre les

autres
bois,
Pl
mou
avec
malt
désig

Il
parla
plus
les m
des c
un to
sonne
annon
une t
pour
haute

L'h
annon
est co
dans
plus p
affect
ridicu
autan
puyan

Il y
lango
bouch
ni m
comm
ces dé
bonne
rés d
l'habi

La
douce

autres, de s'en servir pour ronger ses ongles ou du bois, ou couper quelque autre chose que ce soit.

Plusieurs allongent, rétrécissent ; et font sans cesse mouvoir la langue ; l'on ne sait ce que l'on doit blâmer avec plus de force, ou la négligence des parents et des maîtres, ou la mauvaise habitude des enfants qui se défigurent ainsi par plaisir.

CHAPITRE IX.

De la manière de parler et de prononcer.

Il est difficile d'entendre celui qui serre les dents en parlant ; ceux qui parlent du gosier ne sont pas souvent plus intelligibles ; la trop grande volubilité confond les mots et rend le discours imparfait ; c'est le défaut des caractères pétulants. Il faut, en parlant, prendre un ton conforme au sujet que l'on traite et aux personnes à qui l'on adresse la parole ; un ton trop élevé annonce la fierté et l'insolence ; un ton trop bas décèle une timidité puérile ; et comme on ne doit parler que pour se faire entendre, il est ridicule ou de crier à haute voix, ou de parler entre les dents.

L'honnêteté condamne un ton de voix brusque, qui annonce la dureté de caractère. La dignité de l'homme est contraire à ce ton efféminé qui, quoique commun dans ce siècle, n'est pas moins un signe sensible de la plus pitoyable fatuité ou d'un génie borné. Ceux qui affectent de grasseyer en parlant donnent dans le ridicule, et ceux qui le font naturellement doivent, autant qu'il est en eux, diminuer ce défaut, en appuyant sur les syllabes qu'ils prononcent avec peine.

Il y a des personnes qui prononcent lentement et langoureusement ; on dirait qu'elles n'ouvrent la bouche que pour se plaindre : rien n'est plus insipide ni moins pardonnable ; d'autres parlent pesamment comme s'ils avaient la bouche pleine. On doit corriger ces défauts dans les enfants avec un grand soin et de bonne heure, car l'expérience nous apprend qu'il est très-difficile de s'en corriger lorsqu'on en a contracté l'habitude.

La prononciation française doit être toujours ferme, douce et agréable ; en parlant peu, en prononçant les

mots distinctement et les syllables qui doivent sonner à l'oreille, on s'accoutume à parler d'une manière agréable. La conversation des personnes qui parlent la langue dans toute sa pureté contribue beaucoup à former la prononciation.

CHAPITRE X.

De la manière de bâiller et de cracher.

Rien n'est plus incivil que de parler en bâillant, de bâiller avec affectation ou d'un ton élevé. Lorsque la nécessité de bâiller est trop pressante, il faut au moins mettre la main devant la bouche ; et, si elle continue, il est plus à propos de se retirer que de laisser croire qu'on s'ennuie.

Lorsqu'on se trouve dans le lieu saint, chez les grands ou dans des appartements propres, on doit toujours cracher dans son mouchoir. C'est une grossièreté impardonnable dans les enfants que celle dont ils se rendent coupables en crachant au visage de leurs camarades : on ne peut pas plus excuser ceux qui crachent par les fenêtres, sur les murailles et sur les meubles ; on doit encore éviter de laisser échapper, en parlant, de la salive sur le visage de celui qui écoute.

CHAPITRE XI.

Du Dos, des Épaules et des Bras.

Beaucoup de jeunes gens affectent de marcher courbés, de telle sorte qu'on les prendrait pour des vieillards ou pour des personnes naturellement voûtées ; rien n'est plus ridicule. Il en est qui ne rougissent pas de donner aux épaules un mouvement de vibration tandis qu'on leur parle, qui tournent même le dos, c'est une preuve de mauvaise éducation et de légèreté. C'est aussi une incivilité de s'accouder lorsqu'on parle ou qu'on écoute, de pousser ou d'écarter avec le coude ou l'épaule celui qui s'avance pour parler ; il est mille autres moyens de se défaire des importuns ou des grands parleurs ; et, en toute rencontre, il faut conserver cette politesse et cette urbanité qui forme le caractère distinctif de notre nation.

Il
après
quelq
ce poi
avoir
qui n
Les
et les
en eu
conten
leurs
On
quand
un si
veilla
rieure
gnage
recon
On do
de tir
les g
dame
elle a
serait
cle, et
Mon
dont
les fai
grand
Il fa
charg
présen
ciseau
grossi
foncer
puisse

CHAPITRE XII.

Des Mains, des Doigts et des Ongles.

Il faut se laver les mains tous les matins, avant et après le repas, et toutes les fois que l'on a touché quelque chose qui peut les salir ; la malpropreté en ce point est intolérable. On ne doit jamais, après les avoir lavées, les essuyer aux habits ou à autre objet qui n'est pas destiné à cet usage.

Les enfants aiment à porter les mains sur les habits et les autres choses qui leur plaisent : il faut corriger en eux cette démangeaison, et leur apprendre à se contenter d'observer des yeux ce qui se présente à leurs regards.

On ne doit se donner la main l'un à l'autre que quand on est uni d'une étroite amitié ; cette action est un signe commun de paix, de familiarité et de bienveillance. Présenter sa main à une personne supérieure serait une incivilité ; et si elle donne ce témoignage de bonté, il faut le recevoir avec respect et reconnaissance, en s'inclinant et présentant la sienne. On doit toujours présenter la main droite et avoir soin de tirer ses gants si l'en en a : il ne serait permis de les garder que s'il s'agissait de la présenter à une dame pour la soutenir dans quelque circonstance où elle aurait besoin qu'on lui rendit ce service, comme serait pour descendre de voiture, franchir un obstacle, etc.

Montrer au doigt, de loin ou de près, la personne dont on parle, tirer les doigts les uns après les autres, les faire craquer ou les remuer à tout propos, sont de grandes incivilités.

Il faut se couper les ongles dès qu'ils paraissent se charger d'ordures : c'est une impolitesse de le faire en présence de qui que ce soit. On doit se servir de ciseaux, et non de couteau et de canif : c'est une grossièreté de les ronger avec les dents et de les enfoncer dans quelque fruit ou autre chose que ce puisse être.

CHAPITRE XIII.

Des Genoux, des Jambes et des Pieds.

Il ne faut pas, étant assis, trop écarter ou trop serrer les genoux, et surtout il faut éviter de s'y accouder. Remuer sans cesse les jambes, les allonger, les croiser lorsqu'on est assis en présence de personnes qualifiées, est d'une mauvaise éducation. Il faut avoir soin que les pieds n'exhalent aucune mauvaise odeur, et pour cela il est nécessaire de les laver souvent et de changer fréquemment de bas ; il ne faut pas manquer de le faire lorsqu'on doit rendre ou recevoir quelque visite.

Lorsque l'on est debout, on doit avoir les pieds en dehors, les talons séparés et éloignés un peu l'un de l'autre, ne pas les remuer sans cesse, encore moins battre le pavé ou quelque autre chose ; enfin ne pas se poser tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre. Plusieurs, en marchant, traînent leurs pieds et frottent avec affectation le pavé ou le r'ancher ; quelques-uns marchent sur la pointe du pied et semblent plutôt sauter que marcher, d'autres pirouettent sur le talon : ces sortes de marches sont ridicules.

Lorsqu'on est obligé de se mettre à genoux, il ne faut pas croiser ses pieds, ni s'asseoir sur les talons ; cette posture est peu respectueuse. Il est contre l'honnêteté et contre la douceur chrétienne de frapper du pied ; ceux qui s'oublient au point de se laisser emporter à une telle brutalité prouvent qu'ils ne sont ni bien élevés, ni maîtres de leurs passions déréglées.

DE I

Pro
s'expo
sensue
en ét
condit
pour l
que p

Env
ment
livrer

Il fa
de gr
qu'ils
firmité

La
c'est d
et le p

Il fa
nable,
conve
nécess

Dès
leur f
prière
rien n
aussi
indéce
prière
pas le
Dieu
devon

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA BIENSAËNCE DANS LES ACTIONS COMMUNES ET ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

Du Lever et du Coucher.

Prolonger son sommeil au delà de la nécessité, c'est s'exposer à contracter l'habitude d'une vie molle, sensuelle, et s'exposer à tous les dangers qui peuvent en être la suite ; d'ailleurs l'homme, en quelque condition qu'il se trouve, doit se souvenir qu'il est né pour le travail, et que la lumière du jour ne reparait que pour l'y appeler.

Environ sept heures de repos suffisent au délassement du corps, à moins qu'on n'ait été obligé de se livrer à un travail excessif.

Il faut donc se faire à soi-même une loi de se lever de grand matin, et d'y accoutumer les enfants dès qu'ils commencent à se former, s'ils n'ont point d'infirmités qui s'y opposent.

La première chose que l'on doit faire en s'éveillant, c'est de donner son cœur à Dieu par un acte d'amour, et le prier intérieurement avec foi et avec humilité.

Il faut ensuite sortir du lit avec la modestie convenable, mais surtout ne jamais y rester à tenir des conversations, ou vaguer à d'autres affaires sans nécessité ou incommodité.

Dès que les enfants sont levés et habillés, on doit leur faire réciter, à genoux avant que cela se peut, les prières qui sont en usage, leur faisant observer que rien ne doit jamais dispenser un Chrétien d'un devoir aussi saint et aussi essentiel. Il serait de la dernière indécence de souffrir que les enfants adressassent leurs prières au Seigneur tandis qu'on les habille ; ce n'est pas le mouvement des lèvres, mais celui du cœur que Dieu demande de nous, et la grande idée que nous devons tous avoir de son infinie majesté à la règle

invariable du maintien, de la posture et de l'attention du Chrétien qui prie.

On doit accoutumer les enfants à ne jamais se coucher sans avoir salué leurs parents ou leurs maîtres, s'ils en ont; ils doivent être convaincus qu'ils ne sauraient trop manifester le respect qu'ils doivent aux auteurs de leurs jours et à ceux qui tiennent leur place.

C'est une omission très-criminelle de se coucher sans avoir adoré Dieu, sans l'avoir remercié de ses dons, sans s'être disposé au sommeil par un retour exact sur soi-même. La modestie doit aussi bien présider au coucher qu'au lever; il faut beaucoup veiller à ce que les enfants y soient fidèles.

CHAPITRE II.

De la manière de s'habiller et de se déshabiller.

En couvrant nos corps, nous devons nous souvenir que le péché y a empreint sa difformité; nous devons donc les couvrir avec décence, afin d'obéir à la loi de Dieu qui nous l'ordonne.

Ceux qui, dans les ajustements auxquels ils peuvent se suffire à eux-mêmes, se servent de la main d'un autre, décèlent un sot orgueil ou une humiliante mollesse. Dès que les enfants peuvent se servir aisément de leurs bras, on doit les accoutumer à s'habiller eux-mêmes; la maladie ou la trop grande faiblesse est le seul prétexte qui puisse les en dispenser.

Quand on ne doit ni rendre ni recevoir de visites, on peut, dans la maison, se servir de l'habillement qui paraît le plus commode, pourvu qu'il ne soit pas immodeste; mais on doit éviter de sortir en négligé, à moins qu'on ne soit surpris par quelque affaire pressante. Quelque grande que puisse être la chaleur de l'été, il est incivil de paraître devant qui que ce soit les jambes nues, la poitrine, l'estomac et le cou découverts.

On ne serait pas obligé de prescrire des règles sur la manière de prendre ou de quitter ses habits, si l'on était plus modeste et plus honnête; et cependant la raison dicte à chacun que tout doit être fait dans l'ordre, que la pudeur est indispensable dans les cas où il est si aisé d'en violer les règles.

On
qui s'
qu'un
assez
étran

Il f
à la r
dépen
jours

La
souve
rare
désor
cautio
habits

La
c'est p
La m
suivre

Il n
des; i
raison
éviter

Le v
et de
règles
ble de
ce qui
ble. L
somp
C'est l
ces de
avec f
les fer
regard
que l'
il veut

On doit regarder comme gens sans éducation ceux qui s'habillent ou se déshabillent en présence de quel qu'un lorsqu'ils peuvent faire autrement. On sent assez combien l'honnêteté serait blessée par une aussi étrange licence.

CHAPITRE III.

Des Habits et des autres Ajustements.

Il faut éviter l'excès dans la parure, excès contraire à la modestie chrétienne, excès qui entraîne dans des dépenses ruineuses, excès enfin qui rend presque toujours ridicule celui qui s'y livre.

La négligence de l'habillement est un autre défaut, souvent accompagné de celui de la malpropreté ; il est rare que le désordre extérieur ne soit une suite du désordre qui règne dans l'âme ; on doit donc se précautionner contre les taches, et ne pas exposer ses habits à être salis, faute de les porter avec soin.

La singularité dans les ajustements est ridicule ; c'est presque une preuve du dérangement de l'esprit. La mode du pays où l'on vit est la règle que l'on doit suivre dans le choix et la forme des habits.

Il ne faut pas cependant donner dans toutes les modes ; il en est de capricieuses et de bizarres, il en est de raisonnables ; il faut suivre celles-ci, et rejeter celles-là ; éviter surtout la folie de ceux qui les inventent à plaisir.

Le véritable moyen de donner des bornes aux modes et de n'y commettre aucun excès, consiste à suivre les règles de la modestie, qui doit être le principe inviolable des Chrétiens ; il faut donc bannir des habits tout ce qui annonce un luxe outré ou une vanité méprisable. L'homme qui met sa gloire et son amour dans de somptueuses parures s'avilit en croyant se distinguer. C'est le propre des femmes d'épuiser toutes les ressources de la vanité ; aussi l'Apôtre des nations s'élève-t-il avec force contre ces humiliantes faiblesses ; il exhorte les femmes à être modestes dans leurs habillements, à regarder la chasteté comme un ornement plus précieux que l'or, les perles et la somptuosité des ajustements : il veut que leur extérieur annonce la piété, et que les

bonnes œuvres soient leur plus brillante livrée. "Que les femmes, dit l'Apôtre, étant vêtues comme l'honnêteté le demande, se parent de pudeur et de sagesse, non avec des ornements mondains, somptueux et immodestes, mais avec de bonnes œuvres, comme il convient à des femmes qui font profession de piété."

Changer souvent de linge lorsqu'on le peut, est aussi essentiel à la santé que conforme à l'honnêteté et à la décence.

Il faut, en saluant, ôter le chapeau autant qu'il est possible de la main droite, le descendre vers le côté, contre la cuisse, sans cependant la toucher.

Lorsque, étant assis, on est obligé de se tenir découvert, il faut poser son chapeau sur les genoux ou dans quelque endroit destiné à cet usage.

Il ne faut pas attendre que l'on soit tout proche de la personne pour ôter son chapeau en la saluant, mais le faire à cinq à six pas : à table ou en lieu de visite, il faut être toujours découvert. On ne saurait indiquer toutes les autres circonstances particulières dans lesquelles on doit se découvrir ; mais, en général, on doit le faire lorsqu'on rencontre quelqu'un que l'on connaît. La plus intime amitié ne dispense pas deux amis de ce devoir, lorsqu'ils se trouvent en public, mais il serait ridicule de se découvrir à chaque question à laquelle on répond ou que l'on fait, à chaque chose que l'on donne ou que l'on reçoit ; il suffit de s'incliner : d'ailleurs, si l'on reçoit quelque chose d'un homme respectable, on est censé découvert devant lui tandis qu'il parle ; et, s'il permet qu'on se couvre, on reçoit ce qu'il donne avec une faible inclination. En général, on doit accoutumer les enfants à se tenir découverts dans les appartements.

C'est une négligence impardonnable de porter des bas percés ou déchirés, de les laisser tomber sur les talons ; d'avoir aux pieds des souliers malpropres et mal faits ; de s'en servir en pantoufles.

Comme il est d'usage de tenir le haut de la veste un peu ouvert, il faut avoir soin que la chemise ne s'ouvre pas, et ne découvrir la poitrine ; il est indécent de sortir de la maison sans un col, cravate ou mouchoir.

Di
pren
religi
sensu

L'a
nous
toujo
donc
est p
netre

On
n'aur
oblig
ne po
on s'e
tions

La
régli
néces
d'aut
sont y
plus
gourn
heure
néces

Les
factio
dans
trarre
l'hom

Les
amis
que le
aucun
qui a
pour
ni ex
médie

CHAPITRE IV.

De la Nourriture.

Dieu ne défend pas le goût que la nature nous fait prendre dans les aliments qu'elle nous offre ; mais la religion et la raison s'accordent pour nous interdire la sensualité et la gourmandise.

L'apôtre saint Paul dit expressément que, soit que nous buvions, soit que nous mangions, nous devons toujours tendre à la gloire de Dieu ; la nécessité doit donc être le seul motif d'une action qui, par elle-même, est plutôt un assujettissement qu'une perfection de notre nature.

On doit également s'interdire toute conversation qui n'aurait pour objet que la table ; si l'on se trouvait obligé d'en parler, il faudrait le faire sans affectation, ne point rappeler avec complaisance les repas auxquels on s'est trouvé, encore moins faire parade des invitations que l'on attend.

La tempérance exige que l'on mange à des heures réglées autant que cela se peut. Les enfants, à qui la nécessité oblige de donner à boire et à manger dans d'autres temps que ceux marqués pour le repas, ne sont pas des exemples pour ceux qui ont plus d'âge et plus de force ; l'on regarderait avec raison comme un gourmand insatiable celui qui mangerait à toute heure, et comme un ivrogne celui qui boirait sans nécessité hors du repas.

Les parties que l'on forme pour se donner la satisfaction de boire et de manger avec excès ou sensualité dans des repas particuliers, ne sont pas moins contraires à la tempérance chrétienne qu'à la sobriété de l'homme bien né.

Les festins qui se donnent entre parents ou autres amis doivent toujours être des écoles de sobriété, afin que les enfants, que souvent on y conduit, ne prennent aucune leçon de débauche et de gourmandise. La joie qui accompagne les repas d'amitié ou de bienséance, pour être conforme à l'esprit de l'Évangile, ne doit être ni excessive ni immodérée : les chansons obscènes, les médisances, les railleries, les propos qui excitent à

sortir des bornes de la sobriété, sont autant de défauts qui rendent criminelles des assemblées formées même par un motif honnête.

Les enfants, à ces réunions comme à toutes les autres, doivent se comporter avec décence et propreté, et ne pas désigner ce qui flatte leur goût ; ne point toucher les plats, encore moins ce qui est dedans ; demander poliment ce dont ils ont besoin ; enfin observer exactement ce qui est dit dans les chapitres suivants.

CHAPITRE V.

De ce que l'on doit observer avant le repas.

Il est de l'honnêteté de se laver les mains avant de se mettre à table ; la propreté en fait même une obligation indispensable.

Les enfants ne font pas assez d'attention, lorsqu'ils se lavent les mains, à ne point faire jaillir de l'eau sur leurs habits ; quelquefois ils font du bruit avec les mains en les frappant l'une contre l'autre, et les essuient à des linges malpropres ; c'est une très-mauvaise habitude, dont on doit les corriger.

Lors qu'on est près de se mettre à table, il ne faut pas se porter vers l'endroit le plus commode, ni choisir soi-même une place ; mais on doit attendre que les premières places soient prises par les personnes qui méritent de les remplir : on appelle premières places celles que le maître de la maison désigne particulièrement et avant toutes les autres ; elles varient selon la forme des tables et selon les saisons et les lieux. Un jeune homme doit toujours se mettre à la place la plus incommode, à moins qu'on ne l'oblige d'en prendre une autre ; d'ailleurs il doit se placer le dernier.

On ne saurait donner assez d'éloges à ceux qui ont conservé la louable coutume de prier, avant le repas, le Seigneur de bénir les aliments, et de l'en remercier après le repas. Il ne faut point user d'affectation ; mais aussi ne faut-il pas rougir d'un signe de religion ; ainsi, soit avant de s'asseoir, soit après que l'on est assis, il faut faire une courte prière, et il ne faut jamais l'omettre, sous quelque prétexte que ce soit.

Dès
de mar
sur le
coudé

La s
à prés
trop on
de mar
sur les

La c
jours é

De

Ces
mandi
par le
signe c

La c
fourch

Ces
ou le c
ces ob
avec le
et de s
de les
bouche
alors t
teau d

En
mettre
qu'on

Rien
de tou
la mai

On
avec l
chette

Ces
mains

Dès que l'on a pris le siège, il faut s'asseoir et se tenir de manière que l'on ne soit ni nonchalamment renversé sur le dos de la chaise, ni courbé, encore moins accoudé sur la table ; on ne doit appuyer que la main

La serviette qui est posée sur l'assiette étant destinée à préserver les habits des taches ou autres accidents trop ordinaires dans les repas, il faut l'étendre sur soi de manière qu'elle couvre le devant du corps jusqu'aux genoux.

La cuiller, la fourchette et le couteau doivent toujours être placés à la droite.

CHAPITRE VI.

De ce que l'on doit observer pendant le repas.

C'est un signe manifeste de la plus grossière gourmandise de se faire servir, et de marquer son avidité par le remuement de son assiette ou quelque autre signe que ce soit.

La cuiller est destinée pour les choses liquides, et la fourchette pour les viandes de consistance.

C'est une incivilité de tenir la fourchette, la cuiller ou le couteau élevés dans la main, de gesticuler avec ces objets, de porter un morceau de pain à la bouche avec le couteau, de se servir tout à la fois de sa cuiller et de sa fourchette, et de les tenir de la main gauche ; de les essuyer avec la langue, de les enfoncer dans la bouche. Si l'on coupe un morceau de viande, il faut alors tenir la fourchette de la main gauche et le couteau de la main droite.

En mangeant la soupe, on doit éviter d'en trop mettre dans la cuiller, d'en emplir tellement la bouche qu'on ait peine à respirer.

Rien n'est plus malpropre que de se lécher les doigts, de toucher les viandes et les porter à la bouche avec la main.

On ne doit jamais prendre le sel avec les doigts, ni avec le bout du manche de la cuiller ou de la fourchette, mais avec la pointe de son couteau.

C'est aussi une incivilité de prendre le verre à deux mains, de tousser dedans, et de la porter à la bouche

quand elle est pleine ; il faut encore éviter de le laisser à demi plein sur la table, dans la crainte d'épancher ce qui est dedans sur la nappe, et la gâter.

Quoique l'on ne soit pas obligé de manger des viandes pour lesquelles on sent trop de répugnance, et qu'il soit même prudent de ne pas contraindre l'estomac des enfants, il ne faut pas pour cela tolérer en eux cette prédilection, plus souvent inspirée par la sensualité que par une raison de santé ; s'ils éprouvent du dégoût pour certains aliments, ils doivent remercier poliment sans autre explication.

C'est encore une incivilité de jeter les yeux sur l'assiette de son voisin, de paraître avide des morceaux dont il est servi : ce serait très-grossier de prétendre les partager avec lui, à moins qu'il ne l'offrit lui-même avec de vives instances.

S'il arrive que l'on trouve quelques malpropretés dans les aliments, il faut les retirer sans les montrer, et les cacher même avec soin sur l'assiette.

Si la santé exige de boire pendant le repas, la sobriété défend de le faire trop souvent, de s'y exciter mutuellement. Les enfants doivent toujours tremper leur vin au moins de deux tiers d'eau.

Il faut donner aux enfants des verres assez petits pour qu'ils puissent les vider tout d'une haleine.

Lorsque le dessert est servi, il ne faut pas y porter la main : l'usage permet de demander ce qui fait plaisir ; mais il n'est pas permis de le prendre, à moins que ce ne soit pour le présenter à une personne que l'on respecte. Les fruits tentent violemment les enfants ; il n'est pas de gestes qu'ils n'emploient pour faire connaître leur goût : il faut leur faire perdre cette habitude. On doit se servir de son couteau pour partager les fruits, et les peler avant de les porter à la bouche ; mais il ne faut point toucher les confitures et autres sucreries liquides avec les doigts ; les gelées, confitures, miel, etc., après avoir été étendus sur chaque bouchée de pain, se portent à la bouche avec la main ; les pruneaux se mangent avec une cuiller ; les artichauts, les asperges se prennent et se portent à la bouche avec les doigts, après avoir été trempés dans la sauce.

Les enfants remplissent souvent leurs poches de ce

qu'ils
moin
En
l'on
soit d
mati
place
être t
faire
sortir
de s'a
il fau
par le
ter de
Les
cond
licen
d'affa
innoc
des, s
si les
faut
tion

Po
le sig
maitr
ger
c'est
table
S'il
les r
fait
faisa
Dieu
vent
On
cipit
comp

qu'ils ne peuvent le leur défendre, à moins que le maître ne les y oblige.

Enfin les autres doivent observer la politesse, et que l'on doit éviter dans le repas : 1° d'y trop parler soit de la bonne chère, soit de toute autre matière inutile; 2° d'y rien d'excès; 3° de quitter sa place pour s'approcher du feu ou de la fenêtre; 4° d'y être taciturne ou trop occupé de ce que l'on fait; 5° de faire hautement ses adieux, si quelque affaire oblige de sortir au milieu du repas; 6° de s'endormir ou même de s'assoupir (si l'on ne peut résister à l'accablement, il faut se retirer en silence); 7° d'appeler les conviés par leur nom chaque fois qu'on leur parle; 8° d'affecter de se faire écouter quand on est obligé de répondre.

Les parents doivent éviter avec un soin extrême de conduire leurs enfants dans les repas où règne la licence, et même dans ceux où l'on ne doit traiter que d'affaires sérieuses : dans les premiers, on expose leur innocence; dans les derniers ils deviennent incommodes, souvent dangereux, à cause de leur indiscretion; si les repas se donnent dans leurs propres maisons, il faut les faire sortir au dessert, temps où la conversation est sujette à s'animer.

CHAPITRE VII.

De ce que l'on doit observer après le repas.

Pour cesser de manger, il ne faut pas attendre que le signal pour se lever de table soit donné, ou que le maître de la maison se lève : on ne doit jamais manger le premier ni le dernier; c'est l'avis du Sage, et c'est surtout aux enfants qu'il appartient de quitter la table des premiers.

S'il est du devoir d'un Chrétien de prier Dieu avant les repas, l'est-il moins de le remercier après avoir fait usage des biens que nous tenons de sa main bien-faisante? On doit donc, après chaque repas, rendre à Dieu des actions de grâces par une courte mais fervente prière.

On ne doit point sortir de table avec un air de précipitation ou de chagrin, ni quitter brusquement la compagnie.



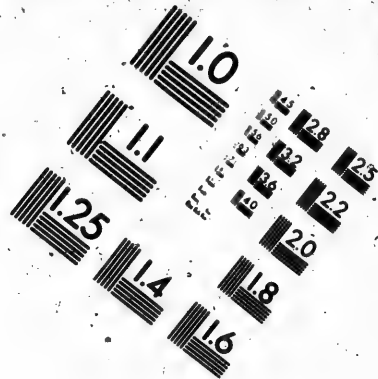
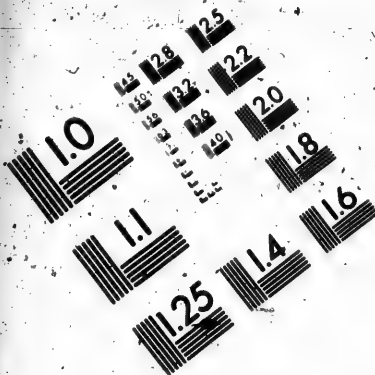
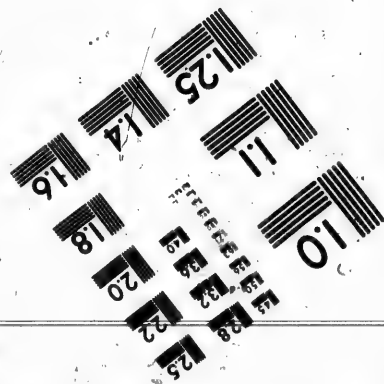
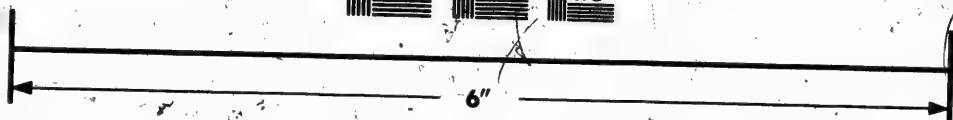
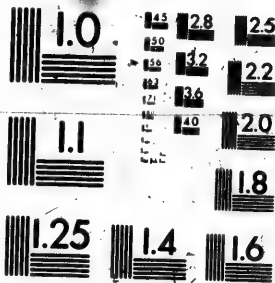


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25

10

Quand on le peut, il faut se laver les mains, surtout si l'on prévoit que l'on sera de quelque partie de jeu. Ce serait une incivilité de se nettoyer les dents en pleine compagnie ; on doit se retirer dans une embrasure de fenêtre ou à l'écart, sortir même de l'assemblée, si on le peut sans gêner les personnes qui la composent.

Si quelques affaires particulières obligent un des convives à se séparer de la compagnie aussitôt après le repas, il ne faut pas qu'il l'interrompe par des adieux déplacés, ni même qu'il remercie dans cet instant celui qui l'a invité, surtout s'il ne pouvait lui faire ses remerciements sans le distraire des égards qu'il s'empresse de rendre à ses convives ; il est d'autres moments plus favorables.

Il ne faut pas accoutumer les enfants à dormir après le repas ; ce sommeil peut être très-pernicieux ; encore moins doit-on les laisser courir à des exercices trop violents.

CHAPITRE VIII.

Des Divertissements.

Le divertissement est un exercice auquel on peut employer quelques moments du jour pour délasser l'esprit des occupations sérieuses qui l'ont tenu dans la contrainte, et le corps des fatigues qu'il a éprouvées par un pénible travail.

Dieu, qui connaît la faiblesse de la nature, autorise les délassements nécessaires à la réparation des forces qu'une trop longue agitation fait perdre. Dans les plus beaux siècles de l'Eglise, les fidèles, encore animés de cette ferveur qui se sentait de la présence visible du Sauveur, consacraient certains jours à la joie et au repos, mais cette joie était pure, ce repos était distingué d'une molle et criminelle oisiveté. Les plaisirs d'un Chrétien doivent être pesés dans la balance de la modération et de la nécessité. Tous les divertissements en usage ne sont pas licites, tous les jeux ne sont pas permis ; souvent, sous le nom spécieux et équivoque de partie de plaisir, on cache des projets de débauche ; il faut donc consulter, dans les divertissements, la loi de Dieu et celle de l'honnêteté.

La conversation forme la récréation la plus ordinaire après le repas; elle doit être enjouée sans puérilité, utile sans trop de sérieux; on doit rire, et le Sage dit qu'il est un temps destiné au divertissement. Mais les ris doivent toujours être modérés: rire avec éclat, c'est grossièreté; rire sans sujet, c'est bêtise; rire de tout indifféremment, c'est légèreté et étourderie.

On ne doit jamais tourner personne en ridicule pour se procurer l'occasion de se réjouir, et la Religion doit toujours être respectée dans les conversations.

Turner en dérision les cérémonies du culte religieux et les paroles de l'Écriture sainte, est une impiété; comme aussi de se railler des personnes vertueuses. Souvent ces dérisions sacrilèges suffisent pour ébranler la vertu des faibles et éloigner du bien ceux qui commençaient à le connaître et à le goûter; et rien n'annonce plus certainement la corruption du cœur que cette audacieuse liberté.

Les obscénités révoltent ceux en qui tout sentiment de pudeur n'est pas entièrement étouffé; mais on les voile sous des propos équivoques, pour les faire goûter dans une conversation licencieuse: le crime gaze est, il moins crime? Souvent, et presque toujours, il en est plus dangereux. La pureté qu'un Chrétien doit conserver s'offense de tout discours qui, quoique artificieusement déguisé, tend à rendre agréables des objets ou des sujets impurs: il faut donc éviter avec un soin extrême tout ce qui peut, même indirectement, dans la conversation, blesser la pudeur. Si l'on entend quelques traits qui tendent à l'obscénité, il faut fermer l'oreille, si l'on veut garantir son cœur de la corruption: rien n'est indifférent, tout y est péril: on doit mettre à tous ses sens une garde de circonspection.

Les enfants ne doivent jamais interrompre ceux qui parlent, par des interrogations qui seraient même sérieuses et utiles; quand on leur demande quelque chose, ils doivent répondre avec modestie: il n'est pas nécessaire qu'ils se découvrent à chaque demande; il suffit de faire une légère inclination à la fin de la conversation. Les gestes trop affectés ou trop réitérés ne conviennent à personne, ne sont pas de mise, encore moins aux enfants. On doit encore leur

défendre de fixer effrontément ceux avec qui ils conversent, d'écouter ceux qui adressent la parole à d'autres, tandis qu'ils ne font aucune attention à ce qu'on leur dit ; de rire ou d'éclater en parlant ; de parler de choses qu'ils conçoivent à peine ; en un mot, il faut convaincre les enfants que leur devoir est d'écouter, de parler peu, et de ne parler qu'à propos.

C'est une malhonnêteté de rire de défauts d'autrui ; qui n'a pas les siens ? Souvent celui qui raille imprudemment son frère sur une imperfection volontaire ou naturelle, donne lui-même matière à la plus ample censure de sa propre conduite.

Il est des personnes qui, ayant dit un bon mot, semblent mendier l'approbation de ceux qui les entendent, par un ris affecté ; c'est le rire familier d'un sot et d'un demi-savant. S'il est permis de rire, il est très-malhonnête d'éclater et de prolonger le rire au delà des justes bornes d'une honnête modération ; l'Esprit saint nous apprend que *c'est le propre de l'insensé d'élever la voix en riant*. En général, le ris ne convient pas à l'homme, s'il n'est très-modéré.

La promenade est une autre espèce de divertissement qui contribue beaucoup à la santé. Lorsqu'on est en compagnie, il faut donner le milieu à la personne la plus respectable ; si l'on est deux, il faut lui donner la droite ; cette situation cependant ne doit pas changer quand on retourne sur ses pas. Quand on est dans les rues, il faut placer la personne que l'on respecte du côté des maisons.

C'est un défaut assez commun aux jeunes gens, lorsqu'ils se promènent en public, de s'entrelacer les bras, de marcher à grands pas, de sauter, de pousser ceux qui passent, de rire haut, et souvent au nez des personnes qu'ils rencontrent ; rien n'annonce plus sensiblement un esprit léger et une mauvaise éducation ! l'homme de bon sens ne doit jamais s'oublier au point de donner le spectacle d'une indécente familiarité ou d'une évaporation continuelle.

Le jeu est une autre espèce de divertissement, mais qui exige de grandes précautions ; il est bien d'observer :

1° Tout honnête homme doit s'interdire les jeux de hasard.

2° Les jeux d'exercice doivent être toujours préférés à ceux de séance et d'application ; mais il faut y être modéré et ne pas s'y échauffer outre mesure.

3° Il est dangereux de jouer gros jeu, parce que le jeu dégénère alors en passion, et devient la cause de mille dangereux excès.

4° On doit éviter, dans toute espèce de jeu, les emportements et les vivacités : rien n'est plus incivil et plus bas que de témoigner de la sensibilité quand on perd, ou une joie excessive quand on gagne. Le jeu n'est pas un commerce où l'on ne doive s'occuper que du gain : être avare au jeu, c'est laisser entrevoir une bassesse de sentiments indigne d'un homme bien né.

Il ne faut cependant pas, en évitant ce vice, être prodigue par complaisance et par vanité ; mais il faut jouer selon toutes les règles du jeu, et pour se procurer de l'amusement.

5° Être fripon au jeu est presque toujours une marque qu'on l'est en tout autre circonstance : car les caractères ne se manifestent jamais plus sensiblement que dans les parties de jeu : il est donc très-important de ne point abuser de la bonne foi des autres, et de conserver une exacte fidélité au jeu : le tort qu'on y ferait serait un vol, et par conséquent une injustice.

6° On ne doit parler que très-poliment aux personnes qui ont commis quelque faute dans le jeu, et ne prendre jamais un ton de maître vis-à-vis d'elles.

7° C'est une incivilité de chanter, de siffler, de parler à d'autres pendant qu'on joue ; de battre des pieds, de remuer les mains, ou de faire quelque autre signe qui annonce de la passion.

8° Lorsqu'on est engagé avec des personnes sensibles à la perte et d'une humeur fâcheuse, il ne faut pas quitter la partie le premier, si l'on gagne, mais attendre que celui ou celle qui est en perte termine le jeu, et ne plus s'exposer à jouer avec ces sortes de caractères.

9° Tout homme qui se connaît sensible au jeu doit absolument s'en abstenir : il en est de même de celui qui a éprouvé par expérience qu'il perd plus souvent qu'il ne gagne.

10° On ne doit jamais fréquenter les académies de jeu ; ce sont des écoles de friponneries, de blasphèmes, souvent d'insultes et de querelles : on y expose son salut, sa réputation, sa vie et sa fortune

Le chant est un divertissement honnête, agréable ; mais il faut éviter avec soin de chanter ou d'écouter avec plaisir des chansons obscènes.

L'apôtre saint Paul, dans deux de ses épîtres, ordonne aux Chrétiens de chanter des psaumes, des hymnes à la gloire du Seigneur, et d'accorder dans le chant le cœur avec la voix, parce que ce sont les louanges du Très-Haut.

Il serait à désirer que les Chrétiens appliquassent les règles de la musique aux paroles saintes des psaumes et des cantiques que l'on a traduits en langue vulgaire, pour l'intelligence du peuple ; mais si l'on cherche, dans la fable ou dans les actions des héros, des morceaux dignes du goût et de l'art, on ne peut sans blesser la sainteté du nom chrétien se servir d'expressions qui porteraient à la licence.

Ceux qui ont la voix belle et gracieuse ne doivent jamais s'en prévaloir, ni chanter en interrompant les autres pour se faire admirer ; il faut être fat pour indiquer à ceux qui écoutent, les endroits où la voix se fait entendre avec plus d'agrément et d'art ; c'est une vanité méprisable de prévenir les applaudissements par des gestes approbateurs : on doit également se rendre à la première invitation que l'on fait de chanter.

Les grands gestes dans le chant ne conviennent qu'à des acteurs ; dans un cercle privé, on doit conformer doucement les gestes aux paroles et aux gradations de la voix ; car il serait ridicule d'être, en chantant, aussi ramobile qu'une statue. Ce que l'on dit ici de la voix regarde aussi les instruments.

CHAPITRE IX.

Des Visites.

L'homme étant appelé à vivre en société, les visites sont les liens ordinaires par lesquels les hommes s'unissent.

Il est des visites nécessaires, prescrites par la justice

et l'
don
il es
de t
L
pare
affa
ren
dan
enn
nos
con
pas
rieu
aut
néce
Q
que
conf
fait
pres
Il
on r
ainsi
cela
Le
pour
rend
sont
temp
ser d
certa
ticul
se re
gées.
porte
avec
saire
prem
sonn
ouvr
son,

« la charité, il est des visites de bienséance et d'utilité, dont on ne peut raisonnablement se dispenser ; enfin il est des visites absolument interdites aux Chrétiens de tout âge et de toute condition.

La justice et la charité exigent que nous visitions nos parents malades, affligés ou dans l'embarras d'une affaire épineuse, ceux avec qui nous avons des différends, d'après ce commandement de Dieu, contenu dans le saint Évangile, qui veut que nous aimions nos ennemis. La justice veut aussi que nous visitions nos supérieurs pour leur exprimer notre respect et la confiance qu'ils nous inspirent ; et la charité n'exige pas moins impérieusement que nous voyions nos inférieurs pour les édifier, les consoler et leur procurer, autant qu'il est en nous, ce qui peut leur être utile et nécessaire.

Quant aux visites de bienséance, il suffit de dire que le paganisme même regarde comme une vertu conforme à la grandeur de l'homme le sentiment qui fait rendre les devoirs que les règles de la bienséance prescrivent.

Il ne faut jamais rendre de visites inutiles ; quand on ne commettrait d'autres fautes que celle d'aller ainsi de maison en maison, la perte du temps que cela entraîne suffirait pour nous rendre répréhensibles.

Les visites pour affaires doivent être proportionnées pour la durée au sujet que l'on y traite ; celles que l'on rend par pure étiquette ou en vue de se distraire, ne sont permises que lorsqu'elles ne consomment pas le temps destiné au travail. On ne doit jamais se dispenser des visites de bienséance que l'usage prescrit en certains temps de l'année et dans les circonstances particulières ; mais il faut bien prendre garde de ne pas se rendre fâcheux par des conversations trop prolongées. Quand on fait des visites et que l'on trouve la porte fermée, il ne faut pas tirer le cordon de la sonnette avec violence, mais autant seulement qu'il est nécessaire pour se faire entendre ; il faut laisser, entre la première et la seconde fois que l'on frappe ou que l'on sonne, assez d'intervalle pour donner le temps de venir ouvrir. Quelque familier que l'on soit dans une maison, on ne doit jamais entrer dans un appartement sans

avertir de quelque manière que ce soit, quand même on trouverait la porte ouverte. Lorsqu'on atterit dans une salle, c'est une incivilité de chanter, de siffler, de toucher les meubles, de regarder par la fenêtre. On ne saurait avertir trop fréquemment les enfants de ne porter la main sur aucun objet dans les appartements où ils se trouvent. C'est une grossièreté d'entrer dans une maison le chapeau sur la tête. Si, en entrant dans un appartement, on trouve la personne à qui l'on rend visite occupée à parler à d'autres, il ne faut pas l'interrompre, mais attendre qu'elle soit libre, et s'en tenir éloigné jusqu'à ce que ses affaires soient terminées.

C'est une faute contre la bienséance, en visitant quelqu'un, ou en le rencontrant dans les rues, de lui parler de loin et de lui demander, en criant, l'état de sa santé. Dans les appartements où il se trouve des fauteuils et des chaises, un jeune homme ne doit pas prendre un fauteuil ; et si on le lui offre, il commettrait une grande incivilité de s'y étaler avec une fastueuse mollesse ; de s'approcher si près de la personne à laquelle il rend visite, que son haleine pût l'incommoder ; il n'appartient qu'au fat, à l'étourdi, de s'asseoir familièrement sur les sièges réservés aux personnes âgées.

Dans les visites que l'on rend, on doit éviter avec soin les longueurs : dès que l'on a satisfait aux devoirs de la bienséance, ou que l'on s'est acquitté de la commission dont on était chargé, il faut se retirer et ne pas distraire inutilement ceux à qui l'on rend visite ; si on se trouve dans une compagnie nombreuse, il faut se retirer doucement sans que l'on s'aperçoive de sa sortie, et cela, pour éviter le dérangement et l'embarras.

Quand la personne que l'on visite veut reconduire jusqu'à la porte de l'appartement, ou même de la rue, il faut la prier de ne pas se déranger ; si elle insiste, on insiste à son tour ; mais si elle persiste, il faut se contenter de lui en témoigner une grande reconnaissance.

Faire attendre les personnes qui viennent nous visiter, c'est une incivilité très-grossière ; et si l'on était retenu par quelque personne ou par une affaire importante, on doit charger une autre personne de la maison de les recevoir et de les entretenir jusqu'à ce qu'on

puis
less
com
l'exi
poss
occu

Le
repa
ses
aban
l'aut
des

Il
qui
dispo
de r
De
fami
cons
faut

Le
gées,
mutu
conv
toujo
et de
No
de l'
gran
beau
préci
l'apô
que
honn
que
natio
corru
d'acti

puisse soi-même leur rendre les devoirs que la politesse exige en pareil cas ; si l'on ne pouvait leur tenir compagnie aussi longtemps que la politesse semblerait l'exiger, on devrait se dégager le plus honnêtement possible, sans déguiser même que l'on est sérieusement occupé.

Lorsque quelqu'un arrive pendant le temps du repas, il faut le prier de se mettre à table, à moins que ses affaires ne le lui permettent pas : alors il faudrait abandonner la table pour le satisfaire sur ce qui l'aurait amené ; au reste, on doit se garder de rendre des visites à l'heure des repas.

Il faut toujours reconduire jusqu'à la porte ceux qui rendent visite. Les personnes publiques sont dispensées de ce cérémonial, leurs affaires les obligeant de rester dans leurs cabinets.

Dans les visites que des personnes d'une même famille ou des amis se rendent, tout le cérémonial consiste dans une politesse douce et réciproque, il en faut toujours bannir la gêne et l'air guindé.

CHAPITRE X.

Des Entretiens et de la Conversation.

Les personnes qui vivent dans le monde sont occupées, par leurs affaires, de se voir et de se parler mutuellement : mais ces entretiens fréquents, ces conversations de nécessité ou d'amusement doivent toujours se ressentir de la circonspection, de la sagesse et de la modestie chrétiennes.

Nous devons, dit le Sage, peser nos paroles au poids de l'or, c'est-à-dire que, comme nous attachons un grand prix à ce métal, et que nous en usons avec beaucoup d'économie, nous devons également estimer précieusement nos paroles ; car, selon la remarque de l'apôtre saint Jacques, un cœur pur et droit ne fournira que des discours honnêtes, et de la bouche d'un homme corrompu il ne sort que des paroles de mort, que des expressions sales et révoltantes : l'Apôtre des nations déclare que les mauvais discours portent la corruption dans les mœurs. Il n'est cependant pas d'action dans la vie où l'on se permette autant d'excès

et de négligence que dans les conversations et les entretiens ; il faut donc s'appliquer à connaître les règles que l'on y doit observer. Est-il grossièreté plus impardonnable que celle de certaines personnes qui, dans une compagnie, parlent à l'oreille, ou se servent d'expressions que les autres ne peuvent entendre ? Ce défaut est cependant très commun parmi ceux qui se piquent d'une bonne éducation ; d'autres, non moins incivils, parlent une langue étrangère qui n'est entendue que d'eux-mêmes.

ARTICLE PREMIER.

De la vérité et de la sincérité qui doivent toujours régner dans la conversation.

Le mensonge est un vice odieux ; la vie des menteurs est une vie sans honneur, dit le Sage ; ce défaut est la preuve certaine d'un cœur déréglé et d'une âme avilie par le vice. David nous avertit que si nous voulons couler des jours heureux, nous devons éviter le mensonge, et Jésus-Christ nous ordonne de dire toujours la vérité, d'assurer par un oui ce qui est vrai, et de nier par un non ce qui est faux. Le démon étant le père du mensonge, celui qui ment se déclare son enfant ; les équivoques sont des mensonges formels, d'autant plus condamnables, qu'ils semblent mettre le menteur à couvert des reproches qu'il mérite, et confondre la vérité avec le mensonge. Ce qui ajoute encore un nouveau degré de malice et d'opprobre à l'habitude de mentir, c'est que le menteur tombe souvent dans des indiscretions funestes à son prochain et à lui-même ; si, pour sauver ou conserver sa réputation exposée par un mensonge, il faut joindre la perfidie à l'indiscrétion, il ne balancera pas ; il veut mentir, et ne veut pas passer pour menteur ; le secret révélé d'un ami le sauve de la confusion, cela suffit ; il répand ce qu'il avait juré de tenir secret. Voilà cependant où conduit l'habitude de mentir. Qu'arrive-t-il ? On perd la confiance des hommes, on ruine sa réputation, on perd ses amis ; s'il en reste, ce sont ou des imprudents, ou des perfides.

Il y a des parents qui tolèrent dans les enfants l'habitude de mentir, quand ils ne se proposent que

de s'
autre
famil
dang
ment

Le
du m
l'espr
éduca

Les
de gra
bler, i
soit st
pour d
une é
tions f

On
qu'ils
cepend
d'une
rien n
parole.

Si l'
messes
en avo
les reg
facilité

Lors
jamais
en tout

*De resp
pour*

Il est
leurs di
même d
la tour
phécène
de ces h
corromp
es sort

de s'excuser sur l'omission d'un devoir, sur quelques autres actions qui leur soient interdites : c'est les familiariser avec la dissimulation, vice d'autant plus dangereux, qu'il paraît se rapprocher plus naturellement de la prudence.

Le déguisement dans les paroles est une production du mensonge artificieux, également proscrire par l'esprit évangélique, par l'honnêteté et par la bonne éducation.

Les nouvellistes de profession sont pour l'ordinaire de grands menteurs : si l'on ne veut pas leur ressembler, il ne faut jamais avancer de nouvelles qu'on ne soit sûr de leur exactitude, ou du moins les donner pour douteuses, si elles sont telles, et ne pas affecter une érudition déplacée, en les embellissant de narrations fausses ou peu vraisemblables.

On dirait, à voir la conduite de certains hommes, qu'ils mettent leur gloire à tromper leur prochain ; cependant chacun se devrait faire une loi inviolable d'une fidélité à toute épreuve dans ses promesses ; car rien ne rend plus méprisable que de manquer à sa parole.

Si l'honneur exige qu'on soit fidèle dans ses promesses, la prudence exige qu'on n'en fasse jamais sans en avoir prévu les suites, et sans être prémuni contre les regrets qui pourraient naître d'une trop grande facilité à promettre.

Lorsqu'on s'entretient familièrement, il ne faut jamais se déguiser, même par plaisanterie : la bonne foi en toute circonstance doit être l'âme de la conversation.

ARTICLE II.

Du respect que l'on doit conserver dans la conversation pour tout ce qui a rapport à Dieu et à la Religion.

Il est des hommes qui se font gloire d'afficher dans leurs discours l'irréligion et l'incrédulité : la parole même de Dieu n'est pas à l'abri de leurs railleries ; ils la tournent en des sens scandaleux, et quelquefois obscènes. Il faut éviter avec un soin extrême la société de ces hommes téméraires ; car les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs, et l'on peut ajouter de ces sortes de faux chrétiens, avec le Sage, que leur

entretien est d'autant plus détestable, qu'ils se font du péché un jeu et un divertissement. On doit non-seulement éviter les jurements, les blasphèmes, les imprécations, les termes grossiers ; mais on doit encore éviter avec soin l'entretien de ceux qui les ont souvent à la bouche. Il est d'autres termes qui, par eux-mêmes, ne signifient rien, mais dont on doit cependant s'abstenir, ainsi que de prononcer sans attention et à tous propos le saint nom de Dieu. Le respect que tout Chrétien doit avoir pour le Seigneur est ennemi de ces légèretés, qui dégènerent souvent en indifférence et quelquefois en une sacrilège habitude.

Les paroles obscènes, aussi bien voilées qu'on les suppose, sont interdites à tout honnête homme : l'équivoque ne leur ôte pas l'infamie ; le dessein d'amuser ceux que l'on entretient ne saurait les rendre innocentes.

ARTICLE III.

Il ne faut jamais parler, dans la conversation, au désavantage du prochain.

Celui qui médit de son frère, dit l'apôtre saint Jacques, médit de la loi même. La bienséance en ce point est d'accord avec le commandement de Dieu, et il est aussi impoli qu'il est peu chrétien, de parler mal du prochain. La médisance, pour être commune et souvent applaudie, n'est pas moins un vice qui décèle une âme basse, jalouse, envieuse et pleine de fiel, de haine ou de vengeance ; la délation n'est pas moins odieuse. Lorsque l'on entend un mot médisant, il ne faut jamais le relever, mais au contraire excuser toujours celui qui la médisance attaque et déchire, et envisager toujours du côté favorable au prochain ce que l'on entend raconter de lui.

C'est une petitesse d'esprit et une lâcheté de médire de quelqu'un, de l'attaquer dans la conversation lorsqu'il est absent.

On doit aussi éviter dans la conversation les paroles injurieuses, humiliantes, ou qui pourraient l'être par les circonstances. C'est une impertinence de dire devant un boiteux, borgne, bossu, ou disgracié, autrement de la nature, par exemple : Un tel a ce défaut, ainsi du reste. Il faut encore moins rappeler aux

person
ses, o
serait
le ton
Jésus
tera s
étern
Pou
attaqu
tation
La rai
tions r
ne pas
biensé
usage.

Elle
de la c
la pué
qu'elle
telle.
Les
si quel
guent,

Des fa

Parl
sans fa
qu'on
riles, l
siders
fait dél
paroles
rables.
la mai
gence p
les autr
où l'on
un sign
se sent
l'avis de
avec dis

se font du
doit non-
phèmes, les
doit encor-
ont souven
eux-mêmes,
tant s'abste-
et à tous
et que tout
ennemi de
indifférence
on les sup-
l'équivo-
nuser ceux
nocentes.

, au désa-

être saint
nce en ce
e Dieu, et
arler mal
immune et
ui décèle
le fiel, de
as moins
ant, il ne
excuser
ghire, et
chain ce

o médire
ersation

es paral-
nt l'être
de dire
s, autre-
défaut,
ler aux

personnes présentes les fautes qu'elles auraient commises, ou les désagréments qu'elles auraient essuyés ; ce serait les humilier. Les injures, les paroles piquantes, le ton dédaigneux sont tout à fait opposés à l'esprit de Jésus-Christ, qui dit dans l'Évangile que celui qui traitera son frère de fou se rendra digne d'un supplice éternel ; et la bienséance proscriit jusqu'au ton ironique. Pour que la raillerie soit permise, elle ne doit jamais attaquer les choses saintes, les défauts naturels, la réputation, le mérite, encore moins ceux qui sont morts. La raillerie peut être innocente, mais de quelles précautions ne doit-on pas l'accompagner ? Il est si difficile de ne pas violer les règles saintes de la charité et de la bienséance, qu'il serait à désirer qu'on n'en fit jamais usage.

Elle peut cependant quelquefois servir à l'agrément de la conversation, mais on doit en bannir l'affectation, la puérilité, le trivial, les redites et les longueurs ; dès qu'elle n'a pas un but fixe, elle devient insipide et inutile.

Les railleurs de profession sont généralement hais, si quelquefois ils plaisent, plus souvent encore ils fatiguent et ennuiant.

ARTICLE IV.

Des fautes que l'on commet en parlant inconsidérément.

Parler inconsidérément, c'est parler sur toutes choses sans faire attention à ce que l'on dit ; c'est parler lorsqu'on doit se taire, ou dire des choses inutiles ou puériles. Les grands parleurs sont presque toujours considérés dans leurs discours ; la démangeaison de parler fait débiter des sottises ; et dans un grand nombre de paroles, il est rare de ne pas trouver des fautes considérables. Ainsi, pour suivre l'avis du Sage, il faut mettre la main sur la bouche, si l'on n'a pas assez d'intelligence pour parler à propos, ou pour entendre ce que les autres disent. Il faut distinguer et observer le temps où l'on peut dire son mot sans indiscretion, car c'est un signe de légèreté de discourir toutes les fois qu'on se sent quelque envie de parler. Il faut aussi, selon l'avis de saint Paul, que toutes nos paroles soient dites avec discernement, afin de n'en proférer aucune sans

savoir pourquoi et comment : enfin il ne faut parler que de ce que l'on connaît, et toujours se taire sur ce que l'on ignore.

Lorsque quelqu'un s'emporte au point de dire des choses désagréables, il ne faut pas riposter par des grossièretés, mais il faut tourner les choses en plaisanteries, ou se taire, ou enfin se retirer.

Le cœur des insensés, dit le Sage, est dans leur bouche, et la bouche des sages est dans leur cœur. Cela veut dire que ceux qui parlent beaucoup et avec peu de circonspection, décèlent l'état intérieur de leur âme, et que le sage, au contraire, annonce ce qu'il est par ses discours.

On doit plus écouter que parler avec les vieillards sensés et les personnes éclairées ; le babil d'un jeune homme dans ces rencontres est une incivilité. C'est le propre d'un esprit sans consistance de se répandre sans cesse en discours inutiles, d'user de longues périphrases pour dire des choses que l'on doit exprimer d'une manière concise, d'envelopper le principal objet de tant d'incidents, qu'on peut à peine y retourner soi-même et y rappeler les autres.

Il est aussi ridicule que déplacé de parler sans cesse de ses actions, de soi-même, de sa fortune, et de se comparer aux autres, etc. Les comparaisons sont toujours odieuses ; peut-on, en effet, supporter ces airs de présomption et de confiance qui tendent presque toujours à donner une médiocre idée de ceux qui les affectent ? Il ne faut jamais parler désavantageusement de qui que ce soit, ni en termes bas et populaires ; il faut encore moins user de ceux qui marqueraient du dédain ou du mépris. Il en est beaucoup qui, dans l'éloge qu'ils font ou qu'ils entendent faire de quelqu'un, ajoutent malignement un *mais* ; ce mot détruit presque toujours l'estime et la bonne opinion, et il faut être peu instruit des règles de la charité chrétienne et de celles de l'honnêteté, pour le placer dans le discours où l'on parle des autres.

C'est une étourderie et un manque de savoir-vivre d'appeler quelqu'un dans les rues, ou par une fenêtre, ou du haut d'un escalier.

Lorsqu'on est incommodé, il ne faut pas se trouver en compagnie, ou bien il faut garder le silence sur ses infirmités, et ne point ennuyer les autres par des plain-

tes l
sans
prés
Un
celle
tures
vrais
cesse

Qu'
Salon
lèvres
propri
son é
Ainsi
même
dues
tout c
On do
les me
de ma
reçoit
par qu
soi-mê

Il es
l'on do
dieuse
toujou
de la s
absent
en vou
Si l'o
doit pa
et appl
Ceux
circons
partie d
présent
et prouv

tes langoureuses. Il n'est pas plus honnête de parler sans cesse à un animal familier, qu'on aimerait, en présence même de ses amis.

Une autre espèce d'hommes ennuyeux et impolis, est celle des voyageurs qui ne parlent que de leurs aventures, des pays qu'ils ont vus ou parcourus, des dangers vrais ou prétendus tels, qu'ils ont courus, et qui ne cessent de répéter cent fois les mêmes choses.

ARTICLE V.

Des éloges.

Qu'un autre vous loue, et non votre propre bouche, dit Salomon ; que ce soit un étranger, et non vos propres lèvres. C'est, en effet, de toutes les affections de l'amour-propre la moins supportable ; un homme qui ose faire son éloge fait assez connaître qu'il n'en mérite aucun. Ainsi il ne faut jamais parler avantageusement de soi-même ; mais aussi ne faut-il point taire les louanges dues au mérite ou à la vertu, observant d'en écarter tout ce que l'adulation et la flatterie pourraient y mêler. On doit recevoir modestement les éloges, et ne jamais les mendier. Ce serait une sottise modeste de se mettre de mauvaise humeur contre les personnes dont on reçoit des applaudissements, surtout s'ils sont mérités par quelque action dont on ne puisse se dissimuler à soi-même la bonté naturelle.

Il est des hommes qui s'offensent des louanges que l'on donne aux autres, ou qui les affaiblissent par d'odieuses restrictions ; il faut éviter ce défaut, et ajouter toujours aux éloges des autres. Il n'est pas cependant de la sagesse de donner à qui que ce soit, présent ou absent, des louanges excessives, ni de blesser la vérité en voulant préconiser les autres.

Si l'on entend faire des éloges de ses parents, on ne doit pas y ajouter, mais témoigner sa reconnaissance et applaudir modestement.

Ceux qui, en faisant quelque présent, sont assez peu circonspects pour vanter le don qu'ils font, perdent une partie de leur générosité ; et ceux qui, en recevant un présent, le méprisent, méritent de n'en jamais recevoir, et prouvent qu'ils sont mal élevés. On ne doit pas louer

toutes choses par une surprise accompagnée d'exclamations ; c'est faire sentir qu'on n'a jamais rien vu.

En général il faut être réservé, économe dans la distribution des louanges, envisager toujours les choses, apprécier ce qu'elles valent, pour les estimer et les louer selon les règles de la prudence et du discernement.

ARTICLE VI.

Comment on doit interrompre, répondre et dire son sentiment.

Rien n'est plus insipide, plus importun que l'entretien de ceux qui font des questions à l'infini sur les choses les plus indifférentes, ou sur celles qu'ils devraient toujours ignorer.

Il est des personnes qui, à chaque phrase de leur discours, demandent si on les entend, si on conçoit ce qu'elles disent : rien n'est plus indécent : l'on doit achever ce que l'on avait à dire, et si la personne à qui l'on parlait n'avait pas entendu ou compris ce qu'on lui disait, il faut le répéter avec douceur et sans témoigner aucune peine. On n'est pas entendu souvent parce que l'on s'énonce mal, ou parce que l'on se sert de termes obscurs ou équivoques.

La bienséance exige que l'on ne s'informe pas, en entrant dans une compagnie, de ce que l'on y a dit ; et si l'on ne peut suivre le fil de la conversation, faute d'en connaître le sujet, il faut en demander une explication succincte, si on le peut sans distraire la compagnie. Mais si l'on prévoit qu'une semblable explication puisse jeter les autres dans une répétition ennuyeuse et embarrassante, on doit se taire et attendre que l'occasion se présente de s'en informer sans gêner qui que ce soit. Les enfants font souvent répéter ceux qui parlent ; c'est une étourderie qui tient de l'incivilité, dont il faut les corriger et les garantir.

Toutefois il est de la politesse d'instruire brièvement du sujet de la conversation ceux qui surviennent dans la compagnie, surtout les personnes auxquelles on doit des égards.

La
parl
ques
nom
qu'il
Ce
oblig
Cela
vous
indig
cher
des t
tromp
inform
On
que q
moins
ne pas
univer
avec
pruden
la véri

Des rè

L'ap
fuir les
dispute
lique, l
l'a disp
présom
propre
perpétu
entrer e
par le p
rend od
pour ne
de dispu
aveur d
nent ; c

Les enfants ne doivent jamais interrompre ceux qui parlent, mais ils doivent répondre avec modestie aux questions qui leur sont adressées, et place. Toujours le nom de *Monsieur, Madame, etc., etc.*, dans la réponse qu'ils ont à faire.

Ce serait une impardonnable grossièreté, étant obligé de contredire quelqu'un, de le faire en disant : *Cela n'est pas vrai; vous mentez, vous ne savez ce que vous dites, vous en imposez*; ces expressions sont indignes d'un homme bien élevé; on doit toujours chercher à déguiser la dureté de la contradiction sous des termes polis. On peut dire à une personne qui se trompe : *Permettez-moi de vous dire qu'on vous a mal informée, etc.*

On ne doit donner son avis en pleine compagnie que quand on en est prié, et les jeunes gens encore moins que les autres : il faut le faire modestement, et ne pas affecter un ton décisif. Si cet avis est contredit universellement, on doit se taire, ne pas le défendre avec opiniâtreté; si l'on croit qu'il est juste, exact et prudent, on peut exposer les preuves qui en constatent la vérité, mais éviter tout entêtement.

ARTICLE VII.

Des règles que l'on doit observer dans les disputes, et lorsqu'on est obligé de répondre.

L'apôtre saint Paul exhorte son disciple Timothée à fuir les disputes de mots : l'esprit de contention et de dispute est entièrement opposé à la douceur évangélique, la bienséance le proscriit de toutes les assemblées. La dispute prend ordinairement sa source dans la présomption et la fausse idée que l'on se forme de son propre mérite; il est des caractères qui s'opposent perpétuellement au sentiment des autres, et à qui, pour entrer en dispute, il suffit de voir une opinion suivie par le plus grand nombre. Cette manie déshonore et rend odieux; il faut donc être toujours assez prudent pour ne pas contester sans sujet et pour le seul plaisir de disputer. Quand on se trouve obligé de disputer en faveur d'une vérité combattue, il faut le faire modestement; car la bouche sur les lèvres de laquelle repose

la douceur, dit le Sage, multiplie les amis et gagne les ennemis.

Les grands parleurs sont ordinairement de grands disputeurs : le seul parti qu'on doive prendre avec eux est celui du silence : les contredire, c'est les échauffer et les animer à la dispute. Un homme sage ne doit jamais se compromettre avec des esprits contentieux.

Il est important de ne s'opiniâtrer jamais dans son sentiment, surtout s'il n'est pas absolument exact ; et dans le cas même où il serait vrai en tout, il faudrait, après l'avoir défendu, se taire si on continuait à le combattre.

Il n'est jamais permis d'interrompre qui que ce soit dans la conversation ou dans la dispute, de commencer la narration que l'on entend, de la reprendre sous prétexte de la rendre plus claire, plus exacte. Si l'on a des observations à faire, il faut attendre que la personne qui parle ait fini son discours pour les proposer.

C'est une impolitesse de reprendre avec autorité celui qui s'est mépris ; et lorsque l'erreur est si manifeste, qu'on ne puisse la dissimuler, on doit attendre que la personne qui l'a avancée se rétracte d'elle-même, et si elle s'obstine à la défendre, on peut alors, mais poliment, lui faire sentir son défaut.

On ne doit jamais rougir d'une correction équitable ; une personne qui fait une faute dans la conversation donnerait exemple d'une obstination déplacée, si elle prenait en mauvaise part les observations qu'on lui ferait pour la redresser et lui faire connaître son erreur.

ARTICLE VIII.

Des bonnes et des mauvaises manières de parler.

Le compliment a pour objet ou un avantage arrivé à quelqu'un, ou quelque triste accident qui lui est survenu, ou un bienfait reçu, ou des grâces que l'on demande.

Dans les compliments de condoléance, il ne faut pas trop parler de la chose qui afflige, mais se borner à engager, par des motifs chrétiens, la personne affligée à mettre fin à sa douleur.

On doit éviter l'affectation dans les compliments, et

gagne les
de grands
avec eux
échauffer
ne doit
attentieux.
dans son
exact ; et
faudrait,
quait à le

ue ce soit
mmencer
dre sous
Si l'on a
e la per-
proposer.
rité celui
manifeste,
re que la
ême, et si
mais poli-

quitable ;
versation
e, si elle
qu'on lui
n erreur.

rier.

arrivé à
est sur-
que l'on
faut pas
orner à
affligée

ments, et

il ne faut jamais s'écarter du naturel ; et si l'on veut qu'ils soient agréables, la prolixité, l'emphase, le verbiage doivent être bannis.

Cette maxime du Sage : *On ne doit louer personne avant sa mort*, ne signifie pas qu'on ne doive jamais faire de compliments ni louer personne ; mais elle insinue qu'on ne doit jamais accabler les personnes de compliments, parce que ceux qui les donnent manquent souvent de sincérité, et ceux qui les reçoivent, d'une modestie assez parfaite pour ne pas tirer vanité des louanges.

Celui qui reçoit des compliments doit répondre modestement, sans marquer trop de satisfaction ni trop d'indifférence.

Il faut se servir, dans le langage, de termes clairs, usités, exacts, et propres au sujet que l'on traite ; dans le discours familier, l'expression recherchée devient ridicule, et un homme d'un style ampoulé devient assommant et ennuyeux.

Il ne faut pas cependant s'écarter de la pureté de la langue française, ni s'approprier des termes bas et populaires, ni des expressions particulières, ni multiplier les mots et les mal adapter.

Lorsqu'on raconte une histoire, ou que l'on rend compte d'une commission, il faut s'abstenir de certaines digressions qui ne sont propres qu'à faire perdre le fil du discours, et qui rendent la conversation pesante et désagréable.

CHAPITRE XI.

De quelques autres Règles de la bienséance.

Lorsqu'on présente ou qu'on reçoit quelque chose, il faut faire une inclination médiocre. Il ne faut rien donner ni accepter en passant la main ou en allongeant le bras devant quelqu'un ; mais la bienséance veut qu'on le reçoive ou qu'on le présente par derrière ; et si la personne est trop éloignée, ou qu'il n'y ait pas de domestique, il faut prier celle qui est la plus voisine de vouloir bien passer la chose que l'on demande ou que l'on donne.

La propreté ne permet pas de ramasser le mouchoir

de qui que ce soit, lorsqu'il est tombé à terre ; mais on doit être assez poli pour avertir la personne ; il en est de même des lettres ou autres papiers.

Dans la ville on ne doit saluer que les personnes que l'on connaît ; à la campagne, il est assez d'usage de saluer tout le monde.

Il ne faut jamais demander à quelqu'un, d'où venez-vous ? où allez-vous ? c'est une curiosité impertinente.

C'est une incivilité de se retourner en marchant, ou de s'arrêter pour fixer une personne, d'examiner si elle salue ; et l'on ne saurait excuser la liberté que quelques-uns se donnent de critiquer la démarche, l'habillement et le maintien des autres.

Quand on se chauffe, il faut être assis ou debout, ne point s'appuyer sur la cheminée, encore moins y tourner le dos ; on ne doit pas s'emparer de la cheminée, de telle sorte que les autres ne puissent approcher du feu.

C'est une marque d'oisiveté de remuer sans cesse le bois et les tisons, de badiner avec les pincettes ou autres instruments propres au foyer.

Il ne faut jamais courir dans les rues, mais au contraire composer le pas de manière qu'on ne marche ni trop vite ni trop lentement : c'est une étourderie de regarder sans cesse de côté et d'autre en marchant, d'examiner à chaque pas ce qu'on voit.

CHAPITRE XII

Des Lettres.

Comme un Chrétien doit tâcher de ne pas faire de visites inutiles, la bienséance demande aussi qu'il fasse en sorte de ne point écrire de lettres qu'elles ne paraissent nécessaires. On écrit à ses supérieurs, ou à ses égaux, ou à ses inférieurs ; ainsi il y a trois sortes de lettres, eu égard aux choses qu'on écrit. Il y en a aussi de trois sortes, eu égard aux sujets qu'on y traite : ce sont ou des lettres d'affaires, ou des lettres familières, ou des lettres de compliments. Ces différentes lettres demandent chacune leur style et leur manière particulière. Il faut que celles qu'on

adresse à ses supérieurs soient très-respectueuses et très-courtes ; que celles qu'on adresse à ses égaux soient honnêtes, et donnent toujours quelques marques de considération et de respect ; celles qu'on écrit à ses inférieurs doivent exprimer des témoignages d'affection et de bienveillance.

Lorsqu'on écrit des lettres d'affaires, il est à propos d'entrer d'abord dans le sujet, de se servir de termes propres à la chose dont on parle, et de s'expliquer nettement et sans confusion. Si l'on a à parler de plus d'une affaire, il est à propos d'écrire par articles, pour rendre ce qu'on doit dire plus clair, et son style plus net.

Les lettres familières doivent être de même style que le langage ordinaire, pourvu qu'il soit correct, et on doit s'y faire entendre comme si l'on parlait.

Les lettres de compliments doivent être civiles et obligeantes, et ne pas être plus longues que les complimens qu'on est obligé de faire.

Il est plus respectueux, lorsqu'on écrit à une personne qui est supérieure, de se servir de grand papier ; et à qui que ce soit qu'on écrive, le papier doit toujours être double. On peut se servir de petit papier pour écrire des billets ; mais il faut toujours qu'il soit double. On commence toutes les lettres par ce mot *Monsieur* ; et si l'on écrit à une femme, ou à une fille, par un de ceux-ci, *Madame*, ou *Mademoiselle* ; si on écrit à son père, on se sert de ces termes, *Mon très-cher Père*. Et ces mots, *Monsieur*, ou *Madame*, etc., doivent s'écrire tout au long, sans abréviation. Le mot *Monsieur* s'écrit seulement en haut de la lettre du côté gauche, et entre ce mot *Monsieur* et le commencement de la lettre, on doit laisser l'espace de plusieurs lignes de blanc, plus ou moins, selon la qualité de la personne à qui l'on écrit. On doit, en écrivant, employer les termes d'honnêteté et de civilité dont on est obligé de se servir, en parlant, pour garder les règles de la bienséance ; il n'est pas permis d'user de termes de service et d'amitié à l'égard des personnes qui sont supérieures, ou pour lesquelles on doit avoir de la considération et du respect ; on ne peut les employer qu'à l'égard des personnes qui sont pour le moins un peu inférieures. Lorsqu'on a fini d'écrire une lettre, il faut la relire

avec attention, examiner si l'on n'a rien omis, si l'on s'est servi de termes convenables, et quelle impression elle peut faire sur la personne à qui l'on écrit.

Il faut que le style de la lettre soit conforme au sujet dont on traite. Si, par exemple, on parle d'une affaire sérieuse, le style doit être sérieux, sans se servir d'aucune expression familière, et encore moins de termes risibles. Il est à propos, dans les lettres, de s'étudier à mettre les choses en peu de mots, et d'un style net et concis ; c'est la manière d'écrire la plus convenable et qui agréé davantage ; si la lettre qu'on écrit est une réponse, il faut d'abord marquer la date de la lettre qu'on a reçue, et y répondre article par article ; puis ajouter ensuite ce qu'on veut demander de nouveau.

Au bas de la lettre, pour marque de soumission à l'égard de la personne à qui on écrit, après ces termes, *J'ai l'honneur d'être avec un profond respect*, ou autres semblables, on met ces mots : *Monsieur*, en une seule ligne, puis *Votre très-humble et très-obéissant serviteur*, en deux lignes au bas, au coin du papier, du côté droit. C'est toujours par ces termes ou autres semblables qu'on finit une lettre.

Un fils écrivant à son père met : *Votre très-humble et très-obéissant fils*.

Si on écrit à une personne supérieure, il est contre le respect de la charger de compliments pour d'autres, et il ne l'est pas moins d'adresser ses recommandations à des personnes au-dessus de soi, ou de les charger de semblables commissions ; cela est seulement permis entre amis ou aux personnes d'égale condition.

Lorsqu'on écrit à une personne élevée en dignité, il faut toujours mettre la lettre sous enveloppe.

L'adresse d'une lettre se met ainsi, *A Monsieur*, en une seule ligne ; le mot *Monsieur* se répète à la seconde, puis dans la même ligne le nom de la personne à qui on écrit, sa dignité et le lieu de sa demeure.

Il est permis d'écrire un billet à une personne qui est égale, familière ou inférieure. Quand on écrit en billet, il faut mettre le mot *Monsieur* dans le corps du billet, après les derniers mots.

Lorsqu'on est en compagnie, on ne doit lire ni lettre, ni billet, ni papier, ni livre, à moins qu'une affaire

urgente n'y force ; en ce cas, on en demande la permission, qu'il serait contre la bienséance de refuser.

Il est contre la bienséance, quand on a commencé à lire une lettre tout haut, de la continuer tout bas, ou entre les dents.

Quand quelqu'un présente une lettre à un autre, il est de l'honnêteté de l'ouvrir en sa présence, en lui faisant auparavant quelque civilité.

CHAPITRE XIII.

De la Conduite que les Enfants doivent tenir dans les Églises.

Si les Chrétiens réfléchissaient sur la sainteté de nos temples, ils s'y comporteraient avec plus de décence et de respect. Ces temples sont saints, parce que Dieu les remplit de sa présence, comme il l'annonce lui-même dans le prophète Aggée : *Je remplirai cette maison de gloire, j'établirai la paix dans ce lieu.* Ils sont saints parce que l'on y trouve la source de toutes les grâces, parce que l'on y distribue la parole de Dieu, enfin parce que le Seigneur a promis d'écouter favorablement ceux qui viendront y solliciter ses miséricordes : *Mes yeux sont ouverts, et mes oreilles attentives aux prières de celui qui les fera dans le temple.*

Jésus-Christ déclare dans l'Évangile que sa maison est une maison de prière. Ce n'est point l'édifice matériel que nous respectons : si les Juifs étaient pénétrés du plus profond respect lorsqu'ils entraient dans leur temple, figure noble mais bien imparfaite des nôtres, nous qui possédons dans nos églises la réalité même, Jésus-Christ présent sur nos autels, pouvons-nous, sans commettre la plus sacrilège irrévérence, nous y comporter moins respectueusement ? Si la foi était moins affaiblie parmi nous, serait-on obligé de donner aux enfants des leçons de modestie, de leur tracer la conduite qu'ils doivent tenir dans le lieu saint ? Et les parents ne devraient-ils pas se faire un devoir de leur apprendre, par leur exemple, comme on doit se comporter dans la maison du Seigneur ?

Mais comme l'on voit avec douleur la plupart des pères et mères négliger un point si important du culte religieux, on a cru qu'il serait utile de donner ici les règles qu'on doit faire observer aux enfants lorsqu'ils sont dans l'église.

1° On ne doit jamais conduire les enfants dans l'église dans un négligé avec lequel on n'oserait les produire dans les compagnies.

2° On doit faire comprendre aux enfants que le Seigneur pénètre l'esprit et le cœur, et qu'il désire qu'on ne se présente dans son temple que pénétré d'un profond respect ; il faut aussi les exhorter à se purifier des fautes qui pourraient les rendre indignes de paraître en la présence du Très-Haut, en prenant de l'eau bénite avec révérence, prenant bien garde qu'ils ne plongent la main dans le bénitier, mais seulement le bout du doigt ; qu'ils ne la jettent pas par terre, ni au visage, ou sur les habits des autres. Il faut les engager à entrer dans les sentiments de David lorsqu'il disait : *Lavez-moi de plus en plus de mes iniquités, et purifiez-moi de mon péché.*

3° Dès que les enfants sont entrés dans l'église, il ne faut plus leur permettre aucune question, à moins qu'elle ne soit relative à la célébration de l'office divin. Ils doivent se mettre à genoux et faire une courte prière, ensuite se placer, s'il est possible, dans un endroit d'où ils puissent voir les cérémonies et entendre distinctement la parole de Dieu.

4° Si, en allant de la porte à leur place, ils sont obligés de passer devant le saint Sacrement, ils doivent fléchir le genou ; devant les autels, il suffit de s'incliner profondément ; mais il ne faut saluer que médiocrement les personnes devant lesquelles on est obligé de passer. Ce serait le comble de l'irrévérence que de pousser ou d'écarter avec effort ceux qui gênent le passage ; on doit demander avec douceur la permission de passer, et si la foule est trop grande, il faut attendre sans murmure l'occasion de pénétrer plus avant.

Aussitôt que les enfants sont arrivés à leur place, on ne doit plus les laisser courir de côté et d'autre, même pour parler aux personnes qu'ils connaissent.

5^e Comme l'esprit des enfants est incapable de cette attention sérieuse qui éloigne les distractions, il faut leur mettre en main un livre dans lequel soient contenus les offices qui se disent dans l'église, afin qu'ils se joignent aux fidèles dans le chant des psaumes et des hymnes, s'il est d'usage dans leur paroisse que le peuple unisse sa voix à celle des ministres : on suppose que les parents les ont instruits de tout ce qui se dit ou se chante, car ce ne serait pas le moment de leur apprendre ce qu'ils doivent en savoir, lorsqu'on est occupé au service divin.

Il faut les accoutumer de bonne heure à se tenir dans une posture édifiante et recueillie ; à ne point tourner la tête de côté et d'autre, à ne s'occuper enfin que de ce qui se passe à l'autel.

6^e La Messe est l'acte le plus auguste de la religion, avec quel profond respect ne doit-on pas y assister ! Aux messes basses, il ne faut pas souffrir que les enfants soient assis ; ils doivent se tenir à genoux ou debout, à moins qu'ils ne soient incommodés. Aux grand'messes c'est un usage assez universel de s'asseoir pendant le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, l'*Épître*, le *Graduel*, et les autres parties de la messe jusqu'au canon, en observant toutefois de se tenir debout pendant l'*Évangile*. Pendant le canon il convient d'être à genoux, hors le cas de nécessité. Dans les églises où il y a des orgues, il arrive assez souvent que les enfants donnent des signes de joie, suivant le ton, par des mouvements du corps ou des pieds ; il faut leur faire sentir combien ces licerces sont déplacées, et que la joie sainte que le chant des psaumes et des hymnes répand dans l'âme ne doit jamais faire sortir le Chrétien de l'état de respect qu'inspire la présence de Dieu à ceux qui ont une juste idée de sa grandeur et de leur bassesse. Quelquefois aussi les enfants s'endorment ; si c'est par ennui, il faut les réveiller doucement ; si c'est par accablement, il faut les reconduire chez eux.

D'autres fois ils mangent ; c'est une irrévérence des plus grossières. *N'avez-vous pas des maisons pour manger ou pour boire, dit saint Paul, ou méprisez-vous l'église de Dieu ?*

La nécessité ne peut excuser, puisque en ce cas il faudrait sortir de l'église.

7° Il faut accoutumer les enfants à écouter attentivement la parole de Dieu ; les empêcher de dormir pendant le sermon ou le prône ; les reprendre sévèrement lorsqu'ils affectent de tousser, de cracher et de se moucher pendant le discours, de se lever sur les pieds ou sur leur chaise pour considérer l'auditoire.

8° On doit leur inspirer un respect religieux non seulement pour les prêtres du Seigneur, pour toutes les cérémonies établies par l'Eglise, mais encore pour tout ce qui a un rapport direct ou indirect au culte divin.

9° Il ne faut pas sortir de l'église avant que le prêtre qui a célébré la messe soit rentré dans la sacristie ; et, si c'est après vêpres, avant que l'office soit entièrement terminé.

10° On peut être assis pendant les vêpres ; mais chaque fois que l'on dit *Gloria Patri*, il faut s'incliner ; on doit aussi observer de ne s'asseoir que quand le premier psaume est commencé, et de se tenir debout pendant le *Magnificat*, les oraisons, le *Nunc dimittis*, et l'antienne à la très-sainte Vierge.

11° Dans les processions qui se font hors de l'église, les enfants doivent éviter d'en troubler l'ordre et la marche en allant et venant, en se mettant tantôt derrière, tantôt devant, quelquefois à côté des prêtres ; en chantant plus haut, plus vite ou plus lentement que les chantes. Il n'est pas moins contre le respect dû à ces saintes cérémonies, de regarder de côté et d'autre, ainsi qu'aux fenêtres, d'appeler des personnes en passant, de causer, rire, courir.

FIN.

n ce cas il

ter attenti-
de dormir
dre sévère
acher et de
ver sur les
uditoire.
gieux non
pour tout
ncore pour
et au culte

le prêtre
cristie ; et
it entière-

rea ; mais
s'incliner ;
quand le
nir debout
dimittis, et

de l'église,
rdre et la
tantôt der-
s prêtres ;
lentement
le respect
de côté et
personnes

TABLE

DES CHAPITRES ET ARTICLES.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA MODESTIE QUE L'ON DOIT FAIRE PARAÎTRE DANS LE MAINTIEN DU CORPS.

CHAPITRE I ^{er} . Du Maintien de tout le Corps.	1
CHAP. II. De la Tête et des Oreilles.	2
CHAP. III. Des Cheveux.	3
CHAP. IV. Du Visage.	4
CHAP. V. Du Front, des Sourcils et des Joues.	5
CHAP. VI. Des Yeux et des Regards.	6
CHAP. VII. Du Nez.	7
CHAP. VIII. De la Bouche, des Lèvres, des Dents et de la Langue.	8
CHAP. IX. De la manière de parler et de prononcer.	9
CHAP. X. De la manière de bâiller et de cracher.	10
CHAP. XI. Du Dos, des Épaules et des Bras.	10
CHAP. XII. Des Mains, des Doigts et des Ongles.	11
CHAP. XIII. Des Genoux, des Jambes et des Pieds.	12

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA BIENSÉANCE DANS LES ACTIONS COMMUNES ET ORDINAIRES.

CHAPITRE I ^{er} . Du Lever et du Coucher.	13
CHAP. II. De la manière de s'habiller et de se déshabiller.	14
CHAP. III. Des Habits et des autres Ajustements.	15

CHAP. IV. De la Nourriture.	17
CHAP. V. De ce que l'on doit observer avant le Repas.	18
CHAP. VI. De ce que l'on doit observer pendant le Repas.	19
CHAP. VII. De ce que l'on doit observer après le Repas.	21
CHAP. VIII. Des Divertissements.	22
CHAP. IX. Des Visites.	26
CHAP. X. Des Entretiens et de la Conversation.	29
ARTICLE PREMIER. De la Vérité et de la Sincérité qui doivent toujours régner dans la Conversation.	30
ART. 2. Du Respect que l'on doit conserver dans la Conversation pour tout ce qui a rapport à Dieu et à la Religion.	31
ART. 3. Il ne faut jamais parler dans la Conversation au désavantage du prochain.	32
ART. 4. Des fautes que l'on commet en parlant inconsidérément.	33
ART. 5. Des Éloges.	35
ART. 6. Comment on doit interroger, répondre et dire son sentiment.	36
ART. 7. Des Règles que l'on doit observer dans les disputes, et lorsqu'on est obligé de répondre.	37
ART. 8. Des bonnes et des mauvaises manières de parler.	38
CHAP. XI. De quelques autres Règles de la bien-séance.	39
CHAP. XII. Des Lettres.	40
CHAP. XIII. De la Conduite que les Enfants doivent tenir dans les églises.	42



17
avant le 18
pendant 19
après le 21
22
26
29
sation.
cérémonie qui
sation. 30
dans la
rt à Dieu 31
Conversa- 32
a parlant 33
35
ondre et 36
dans les 37
ondre.
nières de 38
e la bien- 39
40
s doivent 42

BIBLIOTHEQUE
DU
PETIT SEMINAIRE
No.....

BIBLIOTHEQUE
DU
PETIT SEMINAIRE
No.....



